

**Bulletin officiel
des séances du Grand Conseil**

**Amtliches Tagblatt
der Sitzungen des Grossen Rates**

—
Mai / Mai 2014



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Tome CLXVI

Session ordinaire

Band CLXVI

Ordentliche Session

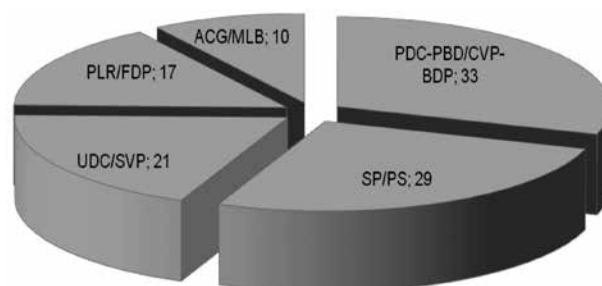
—

Mai / Mai 2014

Contenu – Inhalt	Pages	–	Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	765	–	767
Première séance, mardi 13 mai 2014 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 13. Mai 2014</i>	769	–	796
Deuxième séance, mercredi 14 mai 2014 – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 14. Mai 2014</i>	797	–	824
Troisième séance, jeudi 15 mai 2014 – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 15. Mai 2014</i>	825	–	855
Quatrième séance, vendredi 16 mai 2014 – <i>4. Sitzung, Freitag, 16. Mai 2014</i>	856	–	879
Messages – <i>Botschaften</i>	880	–	1087
Préavis – <i>Stellungnahmen</i>	1088	–	1109
Réponses – <i>Antworten</i>	1110	–	1121
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	1122	–	1123
Questions – <i>Anfragen</i>	1124	–	1179
Liste des orateurs – <i>Rednerliste</i>	1180	–	1188
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	1189	–	1192

Répartition des groupes – *Fraktionsstärken*

PDC	Groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique
CVP	<i>Fraktion Christlichdemokratische Volkspartei – Bürgerlich-Demokratische Partei</i>
PS	Groupe socialiste
SP	<i>Sozialdemokratische Fraktion</i>
PLR	Groupe libéral-radical
FDP	<i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>
UDC	Groupe de l'Union démocratique du centre
SVP	<i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>
ACG	Groupe de l'Alliance centre gauche
MLB	<i>Mitte-Links-Bündnis</i>



Abréviations – *Abkürzungen*

FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – <i>Saane Land</i>
SE	Singine – <i>Sense</i>
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – <i>See</i>
GL	Glâne – <i>Glane</i>
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – <i>Vivisbach</i>

*	Rapporteur/e – <i>Berichterstatter/in</i>
CFG	Commission des finances et de gestion – <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
I	Initiative parlementaire – <i>parlamentarische Initiative</i>
M	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat – <i>Auftrag</i>
MV	Motion populaire – <i>Volksmotion</i>
P	Postulat – <i>Postulat</i>
QA	Question – <i>Anfrage</i>
R	Résolution – <i>Resolution</i>

Table des matières

1. Assermentation	825	9. Motions	
2. Clôture de la session	878	2013-GC-70 Emanuel Waeber/Stéphane Peiry – Modification de la loi du 12 mai 2011 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat	
3. Commissions	825	réponse du Conseil d’Etat	1112
4. Communications	769, 825, 856	2013-GC-108 Didier Castella/Nicolas Kolly – Suppression de l’interdiction aux députés de communiquer les instruments parlementaires aux médias	
5. Comptes généraux de l’Etat pour 2013		réponse du Conseil d’Etat	1113
Entrée en matière générale.....	769	2013-GC-121 André Schneuwly/Patrick Schneuwly – Introduction obligatoire ou facultative d’un conseil général	
Finances	777	réponse du Conseil d’Etat	1115
Pouvoir exécutif/Chancellerie d’Etat	779	10. Motions d’ordre	
Pouvoir législatif.....	782	Didier Castella – Admissibilité d’amendements en cours de débat	
Pouvoir judiciaire.....	783	dépôt et prise en considération	876
Sécurité et justice	785	Andrea Burgener Woeffray – Traitement immédiat du mandat 2013-GC-122	
Institutions, agriculture et forêts.....	788	discussion.....	823
Aménagement, environnement et constructions.....	790	11. Motions populaires	
Santé et affaires sociales.....	797	2014-GC-2 Blaise Fasel/Andy Genoud/Thérèse Luchinger/Dominic Tschümperlin/Benjamin Egger – Pour un contrat équitable avec l’environnement	
Instruction publique, culture et sport.....	802	prise en considération	817
Economie et emploi	805	2014-GC-74 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise – Pour un salaire minimum pour les apprenti-e-s	
Bilan et annexes aux comptes	809	dépôt et développement	1122
Récapitulation.....	810	2014-GC-75 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise – Pour que l’Etat encourage les entreprises formatrices	
Message	919	dépôt et développement	1122
6. Elections judiciaires	795	2014-GC-76 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise – Pour décharger administrativement les entreprises formatrices	
préavis	1088	dépôt et développement	1123
7. Elections ordinaires	824		
8. Mandats			
2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener Woeffray/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/Jean-Daniel Wicht – Plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg			
report de la prise en considération.....	823		
prise en considération	856		
réponse du Conseil d’Etat	1118		
2014-GC-45 Dominique Corminboeuf-Strehblow / Nicolas Repond / Olivier Suter / Michel Losey / Gilles Schorderet / Fritz Glauser / René Kolly / Dominique Butty / Benoît Rey / Patrice Jordan – Mise en application de la motion 1133.11 dans la LAgri			
réponse du Conseil d’Etat	1110		

12. Ouverture de la session	769	2014-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil, ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs entrée en matière.....	847
13. Postulats		lecture des articles et vote final.....	854
2013-GC-18 [P 2023.13] Nicole Lehner-Gigon/André Ackermann – Déductions sociales pour les familles dans le cas du décès d'un enfant		message	1041
réponse du Conseil d'Etat	1110	annexes.....	1080
2014-GC-7 Gander Daniel/Brönnimann Charles – Modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex – nouvelle classification		15. Projets de loi	
prise en considération	819	2013-DEE-7 – Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR)	
14. Projets de décret		deuxième lecture	841
2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat pour l'année 2013		troisième lecture et vote final.....	846
entrée en matière, lecture des articles et vote final.....	810	2013-DICS-10 – Scolarité obligatoire	
message	919	Deuxième lecture	859
annexes.....	986	Deuxième lecture (suite)	877
2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY		16. Questions	
entrée en matière.....	837	2014-CE-1 Hugo Raemy/Andrea Burgener Woeffray – Haute Ecole pédagogique Fribourg.....	1124
lecture des articles.....	840	2014-CE-22 Patrice Jordan – Contentieux sur l'assurance-maladie.....	1130
vote final.....	841	2014-CE-23 Nicole Lehner-Gigon – Réglementation de la publicité en faveur du petit crédit	1132
message	882	2014-CE-27 Marc-Antoine Gamba – Comment faire respecter les lois et les principes éthiques de notre canton et de notre pays par les grands groupes de pharmacie?	1135
annexes.....	902, 917	2014-CE-29 Olivier Suter/Giovanna Garghentini Python – HAE harmonisation des administrations des écoles et ESCADA.....	1142
2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA)		2014-CE-31 Didier Castella – Amortissement extraordinaire de la dette de l'HFR, le cadre légal est-il respecté?.....	1152
entrée en matière.....	834	2014-CE-33 Didier Castella – Stratégie HFR et conséquences financières pour la collectivité publique	1155
lecture des articles.....	836	2014-CE-53 Xavier Ganioz – Y a-t-il une affaire «Cleusix» dans le canton de Fribourg?	1160
vote final.....	837	2013-CE-122 Jacques Vial – Prise en charge des frais d'avocat des élus communaux en cas d'enquêtes ou de conflits relatifs au fonctionnement du conseil communal	1162
message	1028		
annexes.....	917, 1040		
2014-DIAF-47 relatif aux naturalisations			
entrée en matière et lecture des articles.....	811		
vote final.....	812		
message	988		

2013-CE-141 Gabriel Kolly/Stéphane Peiry – Télémixte La Berra «le flou règne sur son ouverture en décembre 2013»	1167
2013-CE-176 Markus Zosso/Ueli Johner-Etter – Cen- trale 144 d'appels d'urgence sanitaire.....	1170
2013-CE-177 Marc-Antoine Gamba/Eric Collomb – SMUR fribourgeois.....	1174
2013-CE-184 Gilles Schorderet – Application des mesures structurelles et d'économies pour le personnel de l'Etat dans les EMS.....	1177

17. Rapports

annuel 2013 de la Commission des affaires extérieures discussion.....	783
rapport.....	1082
2013-DIAF-88 – Sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'assolement discussion.....	812
rapport.....	994
2013-CE-137 – Sur la votation cantonale du 9 février 2014 discussion.....	847
rapport.....	880
2014-DEE-23 – Concernant le financement des plates- formes technologiques sur le site blueFACTORY discussion.....	826
rapport.....	903

18. Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013

Direction des finances	777
Chancellerie d'Etat.....	780
Pouvoir exécutif	780
Relations extérieures.....	781
Direction de la sécurité et de la justice	785
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	789
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	790
Direction de la santé et des affaires sociales.....	799
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.....	805
Direction de l'économie et de l'emploi	806
Récapitulation.....	810

19. Rapports et comptes pour 2013

Banque cantonale de Fribourg (BCF)	778
Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).....	786
Office de la circulation et de la navigation (OCN)	787
Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	790
Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)	801
Office cantonal du matériel scolaire.....	805

20. Recours en grâce..... 811

21. Salutations..... 772, 795, 802, 812

Première séance, mardi 13 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2013: entrée en matière générale. – Comptes de l'Etat: Direction des finances. – Rapport d'activité: Direction des finances. – Rapport et comptes 2013: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Comptes de l'Etat: Pouvoir exécutif et Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité: Pouvoir exécutif. – Rapport d'activité: Relations extérieures. – Comptes de l'Etat: Pouvoir législatif. – Rapport d'activité: Commission des affaires extérieures. – Comptes de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Comptes de l'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport d'activité: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2013: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2013: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes de l'Etat: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport d'activité: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes 2013: Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima). – Comptes de l'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Rapport d'activité: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Marie-Christine Baechler, Marc-Antoine Gamba, Markus Ith, Emmanuelle Kaelin Murith, Christa Mutter, Ralph Alexander Schmid et Yvonne Stempf-Horner.

Sans justification: Pascal Andrey, Edgar Schorderet et Jean-Daniel Wicht.

M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat, est excusé.

Communications

La Présidente. 1. M^{me} la Députée Giovanna Garghentini Python fête son anniversaire aujourd'hui. (*Bravo!*) Madame, nos meilleurs vœux vous accompagnent!

2. Weiter informiere ich Sie darüber, dass das Büro des Grosen Rates am 4. Mai auf Einladung des Landrates Glarus an der Landsgemeinde Glarus teilgenommen hat. Es war ein einmaliges Erlebnis, an einem politischen Anlass beiwohnen zu dürfen, der die älteste und einfachste Form der direkten Demokratie darstellt. Eine grosse Zahl von Glarner Stimmberechtigten haben an diesem Sonntag von ihrem Stimm- und Wahlrecht Gebrauch gemacht und beraten, gewählt, gemindert und gemehrt.

An dieser Stelle danke ich dem Generalsekretariat des Grosen Rates für die perfekte Organisation der Reise.

3. Le Club économique tiendra son assemblée générale mercredi 14 mai à midi au restaurant Punkt. Une séance du Club des questions familiales est également prévue jeudi 15 mai à midi à la salle de séances du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

4. Un sondage, fait par l'Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich, aura lieu le 16 mai auprès des députés des vingt-six cantons ainsi que des conseillers aux Etats et des conseillers nationaux. Vous serez contacté-e-s par courriel. Ce sondage se fera en ligne et durera entre 10 et 15 minutes. Les données des parlementaires seront traitées de manière confidentielle.

5. M^{me} la Députée Nadia Savary a remis son mandat de déléguée fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande au 1^{er} février 2014. M. le Député André Schoenenweid a également remis son mandat de membre de la Commission des affaires extérieures au 2 mai 2014. M^{me} Savary et M. Schoenenweid, au nom du Grand Conseil, je vous remercie de votre engagement.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013¹

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Permettez-moi, en préambule, de rapporter la reconnaissance de la Commission des finances et de gestion pour notre trésorier, M. Daniel Berset. Durant les

¹ Message pp. xxxss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2013 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

vingt-quatre ans passés comme trésorier, M. Berset aura toujours mis ses compétences et sa rigueur au service de l'Etat. Vous aurez connu, M. Berset, non seulement quatre conseillers d'Etat responsables des finances, mais des périodes de rigueur et d'embellie. En bon coureur de fond, vous avez fait face à la dénivellation positive ou négative, ne ménageant pas vos efforts et gardant cette constance qui permet de durer sur la longueur. Si certains trouvent injuste que votre carrière se termine par des mesures structurelles et d'économies et la présentation de comptes légèrement déficitaires – l'Etat n'en avait plus connu depuis 2001 –, d'autres estiment que le résultat des comptes 2013 correspond en fait à ce que vous aviez prédit: la fin des bonnes années.

Le 30 septembre prochain, vous prendrez votre retraite. Nous sommes persuadés qu'elle sera active et nous souhaitons qu'elle vous permettra de réaliser vos vœux les plus chers que vous n'avez pas trouvé le temps de réaliser durant votre carrière professionnelle. Encore une fois, au nom de la Commission des finances et de gestion, merci pour toutes les explications apportées dans le cadre de ces comptes 2013! (*Applaudissements!*)

Venons-en à la présentation de ces comptes 2013. Le compte de résultats présente un excédent de charges de 0,9 million et le compte des investissements un excédent de dépenses de 142,1 millions. L'autofinancement, constitué des amortissements et des prélèvements sur fonds pour 124,1 millions moins l'excédent des charges du compte de fonctionnement de 0,9 million, se chiffre à 123,8 millions, d'où une insuffisance de financement de 18,3 millions.

Le résultat 2013 se péjore de 39,3 millions par rapport à l'excédent de revenus enregistré aux comptes 2012. La détérioration des finances cantonales se traduit également par le fait que seule une opération de clôture – de plus, sans effet sur le résultat de l'exercice – a été effectuée. Globalement, les charges sont maîtrisées bien que légèrement supérieures au budget. Les charges plus élevées que prévu sont principalement

- > les contributions pour les hospitalisations hors canton: + 15,6 millions;
- > les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS: + 7,5 millions;
- > les amortissements des routes principales et cantonales: + 5,6 millions;
- > les prestations de l'HFR à charge de l'Etat: + 5,2 millions.

Les trois derniers montants sont entièrement ou partiellement compensés sur le plan des revenus.

Par contre, les paiements directs généraux pour l'agriculture diminuent de 6,3 millions. Les fléchissement du rythme de croissance des effectifs et charges du personnel est à signaler.

Dans les revenus, la bonne surprise provient des impôts conjoncturels. Les augmentations de recettes se situent principalement dans

- > les prélèvements sur provisions: + 16,8 millions,
- > les impôts à la source: + 8,7 millions;

- > les participations de tiers (l'Université dans ses autres sources de financement): + 6,1 millions;
- > la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg: + 5,5 millions;
- > la participation de la HES-SO: + 5,4 millions.

Dans les revenus en moins, le prélèvement sur la fortune, comme prévu exceptionnellement au budget, n'a pas dû être opéré, ce qui se traduit par une diminution par rapport au budget de 38 millions. Les prélèvements sur le fonds de la nouvelle politique régionale sont inférieurs de 7,6 millions, les paiements directs généraux, de 6,3 millions. Les autres écarts significatifs vous seront donnés par les rapporteurs des Directions concernées lors de l'examen de détail.

Nous noterons encore que le volume des investissements est resté stable, grâce notamment au fonds d'infrastructures, pour 187,6 millions d'investissements au total, contre 206,5 millions prévus au budget et 178,3 millions aux comptes 2012. Pour information, la moyenne des investissements pour la période 2011-2013 s'élève à 201,3 millions.

Les principaux investissements 2013 concernent:

- > les routes cantonales et principales, les aménagements pour 61 millions;
- > le Service des bâtiments: 15,8 millions;
- > l'Université: 13,3 millions;
- > le projet Polycom pour la Police: 11 millions;
- > le Collège de Gambach: 10 millions;
- > l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, pour l'achat d'appareils: 2,5 millions;
- > le Collège du sud: 2 millions.

La Commission des finances et de gestion tient, enfin, à mettre l'accent sur les perspectives. Celles-ci s'avèrent tout de même préoccupantes. Le Conseil d'Etat a dû renoncer à des opérations de clôture, qui s'élevaient à 92,7 millions de moyenne sur les dernières années. Le degré d'autofinancement est en recul. Des subventions sont en progression préoccupante, notamment dans le domaine de la santé. Un ralentissement inquiétant de la croissance des revenus, qui repose principalement sur les impôts conjoncturels, est à signaler. L'indice des prix à la consommation est nul, ce qui n'amène aucun apport dans la progression à froid.

Les contributions fédérales, la part au bénéfice de la BNS et les revenus de la péréquation sont à la baisse. De plus, nous nous approchons de la réforme de la fiscalité des entreprises, qui va encore péjorer les revenus de l'impôt sur les personnes morales.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur les comptes qui vous sont soumis.

Le Commissaire. Les résultats des comptes 2013 s'inscrivent dans un contexte qui voit les finances cantonales entrer dans un période plus difficile. Si l'analyse des résultats 2013 révèle quelques signaux positifs, elle atteste néanmoins clairement de la pertinence et de la nécessité des mesures prises pour

prévenir une détérioration rapide des perspectives financières de l'Etat.

Au titre des facteurs favorables des comptes 2013, il faut citer:

- > la possibilité de renoncer au prélèvement budgétisé à titre exceptionnel de la fortune,
- > un volume d'investissements nets élevé,
- > un fléchissement du rythme de croissance des effectifs et des charges du personnel,
- > des remboursements d'emprunts permettant une nouvelle diminution du service de la dette,
- > enfin, un budget de fonctionnement sous contrôle dans la majorité des Directions du Conseil d'Etat.

Je tiens d'ailleurs ici à adresser mes remerciements à mes collègues et aux responsables des unités administratives qui ont contribué au respect du budget. Mes remerciements s'adressent également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique.

Plusieurs indicateurs confirment, malheureusement, que les finances fribourgeoises sont entrées dans une phase délicate, en particulier:

- > un résultat qui se solde par le premier excédent de charges depuis 2001,
- > un déficit qui s'inscrit dans une tendance nette de détérioration (excédent de charges de 0,9 million de francs contre un excédent moyen annuel de revenus avant opérations de clôture de 92,7 millions de francs de 2010 à 2012),
- > le renoncement à des opérations de clôture en 2013,
- > un degré d'autofinancement en recul, juste suffisant – j'insiste, juste suffisant – compte tenu du contexte économique, et qui se traduit par une insuffisance de financement de 18,3 millions de francs,
- > des charges qui restent sous contrôle mais qui, contrairement aux exercices précédents, dépassent pour la première fois le budget. Ce constat est également valable pour les charges salariales,
- > une progression de plus en plus préoccupante des dépenses de subventionnement, en particulier dans le domaine de la santé,
- > un ralentissement de la croissance des revenus, laquelle repose par ailleurs en 2013 essentiellement sur les impôts liés à la conjoncture économique et au marché de l'immobilier.

Les résultats des comptes 2013 attestent ainsi l'à-propos du programme des mesures structurelles et d'économies accepté par le Grand Conseil à la session d'octobre 2013. Sans ce programme, le budget 2014 aurait posé d'importants problèmes.

Le Conseil d'Etat a débuté l'actualisation du plan financier 2015–2016 et la planification des années 2017–2018. Les premiers résultats montrent que nous ne sommes pas – et de loin – au bout de nos peines. Ces prochaines années, les perspectives financières vont être mises fortement sous pression, en particulier par les principaux facteurs suivants:

- > la croissance démographique et ses conséquences, notamment sur les besoins liés à la population scolaire et âgée,
- > la diminution régulière de notre part à la péréquation financière fédérale et les menaces qui pèsent sur la compensation des cas de rigueur,
- > les solutions envisagées en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises qui pourraient se traduire par un recul significatif de nos revenus si des compensations ne sont pas trouvées. J'ajoute quand même que l'objectif pour le gouvernement est d'améliorer la compétitivité et d'avoir autant de moyens, voire davantage, pour assumer nos prestations, notamment
- > le financement futur de la santé, en particulier celui des hôpitaux cantonaux, des cliniques privées et des hospitalisations hors canton sous le triple effet de l'accroissement des besoins, de la hausse de la part financière de l'Etat et de l'évolution du coût des soins,
- > l'avenir très incertain – tout le monde connaît ça – de notre part au bénéfice de la BNS,
- > l'important programme d'investissements prévus, qui réduira évidemment la fortune non affectée du canton,
- > la nécessité de garantir le financement à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Etat,
- > l'arrivée à échéance, à fin 2016, de plusieurs mesures du programme d'économies, en particulier celles se rapportant au personnel, et enfin
- > les nouveaux projets, les demandes de nouvelles prestations et d'allègement de la fiscalité.

C'est dire que le respect de la règle de l'équilibre budgétaire, élevée, comme vous le savez, au rang constitutionnel, va tous nous placer devant nos responsabilités. Nous n'aurons pas d'autre choix que de les assumer, évidemment ensemble et dans l'intérêt général.

Avant d'ouvrir la discussion et de passer en revue les comptes 2013, je tiens également, au nom du Gouvernement, à saluer M. le Trésorier ici présent. C'est en effet sans doute la dernière fois de sa longue carrière professionnelle que M. Daniel Berset boucle les comptes de l'Etat. Après avoir occupé cette fonction durant plus de vingt-quatre ans, M. le Trésorier, vous le savez certainement déjà, a décidé de prendre sa retraite à la fin septembre prochain. Je tiens encore une fois, au nom du Gouvernement, à souligner sa contribution remarquable à la bonne gestion des finances du canton, même si parfois certains le trouvent trop pessimiste. Je relève son pragmatisme et son bon sens font qu'aujourd'hui, à l'heure où nous entrons dans une phase délicate pour les finances du canton, nous sommes en mesure de tenir le cap et de trouver des solutions.

Cher M. le Trésorier, je tiens ici à vous exprimer notre reconnaissance et nos plus sincères remerciements pour avoir mis à disposition de vos différents chefs vos très nombreuses compétences et votre longue expérience. A cet effet, j'ai eu l'occasion de le côtoyer pendant sept ans comme membre du Gouvernement – cela fera presque huit ans quand il partira – et auparavant pendant quatorze ans à la Commission des finances et de gestion, la CEP comme elle s'appelait alors.

Nous vous souhaitons, M. le Trésorier, une belle retraite qui, l'on s'en doute, sera certainement loin d'être inactive! Je pense qu'il mérite encore une fois nos applaudissements. (*Applaudissements!*)

—

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir d'accueillir également à la tribune, outre M. le Trésorier, une délégation du conseil communal de Châtel-St-Denis. Bienvenue, Madame et Messieurs!

—

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du résultat des comptes pour l'année 2013 et se fait du souci pour l'avenir de ce canton si nous continuons à dépenser plus que nous gagnons. Pour la première fois depuis 2001, notre canton boucle sur une perte de 900 000 francs, alors que le budget prévoyait un bénéfice de 500 000 francs; ce qui fait un écart de 1,4 million par rapport au budget. Le point positif est que le Conseil d'Etat n'a pas eu à puiser les 38 millions dans les réserves de notre fortune comme cela avait été prévu.

Le groupe libéral-radical constate que le domaine de la santé explose: + 17,6 millions par rapport au budget. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier le 1^{er} janvier 2012, c'est 53,4 millions d'excédent de dépenses cumulées sur les exercices 2012–2013 par rapport aux budgets présentés. Si la stratégie de l'HFR peine à convaincre en termes d'économies, les charges reportées sur le canton sont, par contre, bien réelles et pèsent gravement les finances de l'Etat. Cette situation n'est pas près de s'améliorer selon les prévisions de la Directrice de la santé.

Il est heureux de constater que les revenus de la fiscalité augmentent de près de 23 millions (+ 2,1% par rapport au budget) et ce essentiellement grâce aux impôts conjoncturels. Il est peu rassurant de constater que les 20% de la fiscalité cantonale reposent sur des impôts conjoncturels et que le 73% de l'amélioration des résultats est dû à ces impôts. Ce constat nous indique que l'origine du problème est bien d'ordre structurel et non conjoncturel, comme entendu bien des fois dans ces travées. Que faut-il faire?

Le groupe libéral-radical est d'avis qu'il devient indispensable de maîtriser ces charges. Chaque Direction doit faire l'analyse de ses besoins et surtout mettre en œuvre un plan de travail et redéfinir les priorités pour les employés de l'Etat. Je vous donne un exemple. Sur neuf membres qui composent le conseil d'administration de l'Office cantonal du matériel scolaire, quatre sont employés de l'administration cantonale. Je pense que lorsqu'ils siègent au conseil d'administration, ils ne peuvent pas faire leur travail quotidien et ce pourquoi ils ont été engagés. Il résulte ainsi des doublons dans l'administration afin de décharger leur emploi du temps. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Le groupe libéral-radical est surpris de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Romain Castella et Christian Ducotterd, qui demande d'analyser si une certaine souplesse peut être envisagée par les employés pour aider, voire collaborer, avec d'autres services pour diminuer la charge de travail de leurs collègues. Le Conseil d'Etat dit avoir déjà fait le travail, voire cette étude, lors des mesures structurelles. OK, alors maintenant agissez et prenez des mesures! Les Directions et leurs services doivent se responsabiliser et trouver des solutions. Il faut savoir que la masse salariale représente, en 2013, 103,8% de la fiscalité cantonale. Autrement dit, les impôts cantonaux encaissés ne permettent pas de payer l'ensemble des salaires. Il serait trop facile de dire qu'il faut juste augmenter les recettes sachant que le canton de Fribourg est classé en queue de peloton pour sa fiscalité des personnes physiques en comparaison intercantonale. On doit vraiment se pencher sur les coûts en ayant un regard critique. Les subventions ont augmenté de 32% entre 2008 et 2013 et la masse salariale de 21% alors que les revenus fiscaux ont, eux, augmenté de 13%.

M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, les feux ne sont plus au vert! Avant qu'ils n'arrivent au rouge, il faut agir sans trop tarder afin d'améliorer l'attractivité de notre canton!

C'est avec ce constat que le groupe libéral-radical entre en matière sur les comptes 2013.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec une certaine morosité des résultats de l'exercice 2013. Bien que le déficit de fonctionnement ne représente que 900 000 francs, si on le corrige, telles les noisettes de l'écureuil, par le prélèvement sur les provisions, ce déficit serait effectivement de 47 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique tient à souligner que cela représente le premier déficit depuis près de treize ans, confirmant ainsi la tendance de la péjoration des finances publiques cantonales, annoncée dans le plan financier pour la période en cours, et donnant, si besoin était, toute la raison d'être des mesures d'économies votées l'an passé en ce lieu. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique veut croire qu'il ne s'agit que d'un mouvement passager et que les actions concertées d'économies et de développement économique pourront inverser cette tendance. Nous relevons que les derniers événements en matière de maintien du tissu économique fribourgeois existant nous laissent perplexes. Nous osons souhaiter que tous les efforts et la mise en place de structures adéquates, tant sur le plan administratif que de l'aménagement et de l'accompagnement des entreprises, soient réalisés. Le nouveau défi du projet Bluefactory est certes une vision positive pour l'avenir industriel et technologique cantonal, mais le maintien de l'existant est plus que nécessaire; il est d'importance vitale.

Ces considérations faites, nous tendons à donner un satisfecit au Conseil d'Etat et à ses services pour la rigueur dont ils ont fait preuve car ils peuvent se targuer d'annoncer une différence effective au budget de 1,4 million de francs, gageure s'il en est par les temps qui courent.

Nous relevons les points suivants. Les charges de fonctionnement augmentent de près de 30 millions de francs par rapport au budget, ventilées principalement dans les comptes du personnel, des prestations de service et honoraires, entretien des routes, amortissement de la route H189 et des dépenses liées aux hospitalisations hors canton et aux subventions des cliniques privées. Le flux financier entre Etat et communes s'élève à 97,1 millions de francs, soit un accroissement de près de 10 millions par rapport à l'année 2012. L'attribution aux provisions est en retrait par rapport à l'année 2012 car le résultat, comme cité par le rapporteur, n'a pas permis de créer des provisions supplémentaires à la clôture, ce qui est fort regrettable puisque ces provisions concernent principalement le fonds pour l'énergie, le fonds pour l'aménagement des routes ou encore le fonds pour les sites pollués ainsi que le fonds pour l'accueil extra-scolaire, qui représente un aspect important de la politique familiale que nous soutenons. Le service de la dette représente 14 millions de francs, soit 1,2% du produit de la fiscalité: il est en diminution grâce au remboursement de dettes.

Les revenus de l'exercice sont en augmentation de 28,8 millions de francs par rapport au budget. L'analyse du domaine des revenus fiscaux nous laisse entrevoir certes une réjouissance pour l'imposition directe des personnes physiques, qui est en augmentation de 14,3 millions de francs. Par contre, l'imposition directe des personnes morales est quasiment conforme au budget. La nouvelle fiscalité des personnes morales nous laisse prévoir une diminution dans le futur. Pour les autres impôts directs, dont l'évaluation est difficile car liée à la conjoncture, la progression nette s'élève à 6,5 millions de francs, compte non tenu de l'impôt à la source. Les investissements bruts représentent 187 millions de francs dont il faut retrancher 45,5 de recettes pour des investissements nets à hauteur de 142,1 millions de francs. Les principaux secteurs touchés sont les routes pour 61 millions de francs et la construction ou la rénovation de bâtiments pour 54 millions de francs.

Il y a lieu de revenir sur le coefficient d'autofinancement, indicateur de gestion important, qui s'établit à 87,1%. Il a donc fallu recourir au prélèvement sur la fortune pour financer le solde de ces investissements. Nous sollicitons le Conseil d'Etat pour trouver les solutions adéquates pour rétablir l'équilibre à 100% de ce coefficient, sans pour autant préteriter les choix politiques importants à réaliser dans le domaine des investissements afin d'accompagner, voire de booster, le développement économique de notre canton. Bien entendu, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est favorable au prélèvement sur la fortune, véritable bas de laine béni pour notre canton, et donc aussi instrument adéquat. La fortune nette, sans rentrer dans les détails, s'établit à 997 millions de francs, en légère progression en raison du remboursement des dettes.

En finalité, si le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique comprend les inquiétudes du Conseil d'Etat, il estime certes que rester inquiet est une bonne chose, mais l'image de sinistrose qui pointe son nez régulièrement n'est pas le meilleur moyen de donner confiance à l'ensemble des

acteurs économiques de notre canton, tant sur le plan du personnel de l'Etat, à qui l'on demande sans cesse des efforts et de plus en plus grands, que sur le plan des entreprises à qui l'on doit donner en priorité absolue le cadre nécessaire afin qu'elles puissent non seulement réaliser leurs activités, mais envisager leur développement. Les tracasseries administratives kafkaïennes, telles qu'on les connaît en 2014, devraient être bannies. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas! Néanmoins, nous sommes satisfaits du quasi-équilibre présenté pour l'année 2013 et remercions le Conseil d'Etat pour la bonne tenue des comptes et nous vous proposons l'entrée en matière.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du résultat des comptes 2013 et a examiné les chiffres en détail. La comparaison entre budget et comptes de résultats montre des montants plus élevés, soit + 28,8 millions pour les revenus et + 30,2 millions pour les charges. Ce qui donne un excédent de charges de 900 000 francs. Malheureusement, 1,4 million plus mauvais que budgétisé.

0,9 Millionen Franken auf einen Gesamtbetrag von 3,2 Milliarden Franken – praktisch ein ausgeglichenes Resultat.

Les tendances en recul, surtout aux revenus, montrent d'ailleurs que le développement de nos finances cantonales n'est absolument pas si positif. Cinq des indices sont les suivants:

1. le renoncement à des opérations de clôture (comptabilisation des provisions). Dans les années 2009 à 2012, ces provisions se montaient en moyenne par année à 92,5 millions.
2. Die Fondsentnahmen zur Deckung von Mehrausgaben von total 46,5 Millionen Franken.
3. Malgré les produits de la fiscalité cantonale supérieurs au budget de 22,9 millions, le poids des impôts dans le total des revenus est depuis l'année 2007 continuellement en recul.
4. «Zunahme des Gesamtpersonalaufwandes»: Nebst Reallohnerrhöhungen auch im Jahr 2013 wieder eine Zunahme von 132 Arbeitsstellen, 77 davon im Unterrichtswesen.
5. La pression sur les subventions cantonales: avec 40,36%, nous sommes tout près de la limite légale de 41% selon la loi cantonale.

Comme point positif, on peut remarquer le renoncement au prélèvement de 38 millions sur la fortune, budgétisé à titre exceptionnel.

Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 142,1 Millionen Franken ab. Höhere Ausgaben, vorwiegend beim Strassenbau und bei den Investitionsbeiträgen, sowie geringere Bundesbeiträge sind die hauptsächlichen Gründe dafür.

L'autofinancement des investissements nets est de 123,8 millions. Le degré d'autofinancement est de 87,1%, dont 12,9% ou 18,3 millions sont financés par la fortune.

Die Budgetierungen der Investitionsausgaben müssen für die kommenden Jahre genau evaluiert werden, damit eine Selbstfinanzierung der Investitionen anvisiert werden kann.

Les résultats des comptes 2013 montrent la pertinence, l'importance et la nécessité du programme de mesures structurelles et d'économies pour les prochaines années.

Mit diesen Bemerkungen schliesse ich und teile mit, dass die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig für Eintreten zur Jahresrechnung 2013 stimmt.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Au milieu de l'année 2013, le gouvernement émettait un avis de tempête sur la situation des finances cantonales.

Pris au premier degré, ce scénario catastrophe a certainement dû inquiéter la population fribourgeoise ou du moins celle qui s'intéresse à la vie politique de notre canton. Il y avait donc péril en la demeure. Pour contrer les effets d'une telle détérioration financière, un vaste programme de mesures structurelles et d'économies était mis en route, ciblant çà et là dans les différents départements ce qui pouvait être reporté à des jours meilleurs. Ce Parlement a donc décidé de redresser la barre et a pris ses responsabilités en validant selon ses sensibilités politiques les choix proposés par le Gouvernement. Pour ce qui est des comptes 2013, l'avis de tempête annoncé a perdu de son souffle et de sa force dévastatrice, dirais-je, et c'est tant mieux –, pour n'être qu'une tempête dans un verre d'eau! Il faut cependant analyser ces résultats avec lucidité en tenant compte notamment de la démographie galopante de notre canton et de ses effets boomerang sur les finances. Habitué que nous étions depuis plus d'une décennie à réceptionner des résultats positifs, les comptes 2013 – quoique presque équilibrés – annonceraient-ils le début de la fin? Nous n'en sommes pas encore à un tel stade de pessimisme mais nous ne pouvons ignorer ce qui nous attend dans un futur relativement proche.

Avec une augmentation de 82 millions à la fortune, le groupe Alliance centre gauche se pose légitimement la question du réel déficit enregistré en 2013. Avec cette fortune nette, tutoyant le milliard – 997 millions pour être exact, 3423 francs par habitant pour être encore plus précis – notre canton possède tout de même une marge de manœuvre évidente qui pourrait répondre, dans un premier temps au moins et dans l'urgence au cas où, à la prise en compte de déficits qui pourraient être récurrents à l'avenir. Cette même fortune a fort heureusement été épargnée en 2013 grâce à l'amélioration de certains revenus. L'amélioration des revenus fiscaux trouve notamment son origine dans des impôts dits conjoncturels au beau fixe – je ne vais pas les répéter – qui, à eux seuls, apportent environ les 3/4 de l'amélioration de la fiscalité cantonale en comparaison du budget. Une bonne nouvelle donc mais étroitement liée à l'air du temps «économique» de notre canton, donc prudence! Dans cette situation conjoncturelle, un autre élément qui doit nous interpeler est celui du degré d'autofinancement des investissements; pas de quoi pavoiser avec 87%! Totalisant 221 millions aux comptes 2013, les dépenses d'investissements et d'entretien représentent 6,5% des dépenses brutes totales, ce qui est fort raisonnable.

L'analyse des comptes 2013 met en exergue de nombreux points qui ont déjà été relevés ici par mes collègues; je n'y reviendrai pas. Je relève cependant quelques faits importants comme celui qui annonce l'utilisation conséquente des provisions en 2013 pour 46 millions, utilisés à la couverture des dépenses supplémentaires et l'augmentation des subventions dans le secteur de la santé ainsi qu'un certain fléchissement de la progression des revenus dont l'origine se fonde avant tout sur les impôts conjoncturels. Je m'arrêterai là.

Les bonnes nouvelles, quant à elles, ne sont pas à minimiser. Le groupe Alliance centre gauche salue ainsi l'ensemble des Directions qui ont respecté le budget 2013 avec des charges de fonctionnement contenues. Il met en exergue le remboursement de quatre emprunts et, comme dit l'adage, «Qui paie ses dettes, s'enrichit», d'où une baisse importante du volume de ces dernières.

L'analyse des comptes 2013 annonce une nouvelle ère pour le canton de Fribourg et son développement qui doit être maîtrisé avec force et conviction. C'est par une volonté politique courageuse et audacieuse, excluant les prises de position populistes de tout bord, que nous arriverons tous ensemble à maîtriser l'avenir de ce canton.

Dans ce sens-là, le groupe Alliance centre gauche entre bien entendu en matière pour les comptes 2013.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous y sommes. Depuis 2001, le canton de Fribourg n'avait pas connu d'excédent de charges et là nous avons un excédent de 900 000 francs pour l'exercice 2013. Dans les conclusions de son rapport, le Conseil d'Etat nous parle d'une période plus délicate pour les finances cantonales. L'analyse du Conseil d'Etat atteste de la nécessité des mesures prises pour prévenir une détérioration rapide des perspectives financières de l'Etat, due notamment à un sérieux coup de frein de la croissance des revenus. Ce coup de frein des revenus n'est pas tombé du ciel. Il est venu de ce Parlement lui-même, appelé de ses vœux par la droite unie. M. Jean-Pierre Siggen, à l'heure actuelle conseiller d'Etat et ancien chef du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, le 18 mai 2010, déclarait: «Enfin notre groupe, en cohésion avec le groupe libéral-radical et le groupe de l'Union démocratique du centre, souhaite que la population fribourgeoise ainsi que ses entreprises, bénéficient encore de la bonne santé financière du canton et profitent donc d'une nouvelle baisse fiscale. Nous pensons que le ménage cantonal supporte une réduction supplémentaire de la fiscalité, sans mettre en péril le bon fonctionnement de l'Etat.» A l'époque, c'était M. René Thomet, aujourd'hui rapporteur général, qui avait expliqué que cette politique était irresponsable, qu'il n'y avait aucune leçon retenue du passé et que la politique néolibérale des caisses vides devait être absolument abrogée. Les baisses fiscales ont toutes été acceptées par la droite, plus unie que jamais.

Quel en est aujourd'hui le résultat? Premièrement, le Conseil d'Etat parle maintenant de l'actualisation du plan financier 2015–2016 et de la planification des années 2017–2018. Il est intéressant de savoir qu'en 2014 le Conseil d'Etat va enfin s'intéresser à ce qu'il pourrait se passer en 2018. A l'époque,

en 2010, il n'a pas donné l'impression d'imaginer ce qui allait se passer en 2013. On baisse les impôts de 150 millions et advienne que pourra. Lorsque le groupe socialiste lui demande par exemple, par une motion Girard/Grivet en mai 2013, de prévoir, à l'instar des communes, une élaboration annuelle d'un plan financier sur 5 ans, contraignant pour le canton, M. Godel lui répond «pas besoin, j'ai déjà annoncé en 2011 que le ciel était bleu, mais que les nuages étaient là», avant d'ajouter, «et nous avons maintenant pris des mesures structurelles mises en consultation depuis mardi». C'était le 16 mai 2013. La droite de ce Parlement a balayé la motion Girard/Grivet, car elle aurait coûté trop cher en termes de personnes. Quelle belle stratégie! On veut maintenant établir un plan financier sur 5 ans sur une base volontaire, alors qu'on l'a refusé il y a un an. On veut établir un plan financier digne de ce nom jusqu'en 2018, alors que l'on était incapable d'anticiper les effets de ces baisses fiscales successives sur une période de deux ans. Par contre, le Conseil d'Etat se félicite de ne pas avoir mis en œuvre toutes ces baisses fiscales, notamment celles qui demandaient une nouvelle baisse de 25 millions, initialement projetée. Félicitations, c'était le dernier moment!

Lorsque la gauche a décrié toutes les baisses fiscales qui ont été votées dans ce Parlement en les refusant systématiquement – on parle de 150 millions en 5 ans – le Gouvernement et la droite nous disaient, notamment M. Jean-Louis Romanens, «n'ayez aucun souci! Le Parlement a raison de voter massivement ces baisses successives.» Il était soutenu par les radicaux et les UDC qui embouchaient tous les trompettes euphoriques, tous plus cigale que fourmi. Résultats des courses: un manco de 900 000 francs aux comptes 2013, des mesures structurelles qui attaquent directement les salaires des collaborateurs de l'Etat et des hausses de taxes qui péjorent les familles. On constate que les personnes morales qui ont bénéficié de ces baisses fiscales ces dernières années ne sont pas celles qui vont subir les effets des mesures prises. Baisser les impôts sans aucune vision à plus d'un an, puis diminuer les salaires des agents de l'Etat, sans permettre d'assurer les conditions cadres dans lesquelles ils doivent pourtant faire leur travail, tant dans les prisons, la gendarmerie, la justice, la justice de paix en particulier, l'enseignement, les hôpitaux et j'en passe, n'est pas une politique responsable. Néanmoins, le positif maintenant est que l'on voit le résultat concret de ces baisses fiscales et on voit les prestations qui ont été coupées. Où sont les chantres de ces baisses fiscales maintenant? On ne les voit plus tellement. Il ne faut pas dire que l'on est content des mesures structurelles qui ont été prises, mais surtout que l'on est conscient de ce que les baisses d'impôts ont amené. Des conditions imposées pour le futur? Je crois qu'il est l'heure de dire clairement qu'il est exclu que de nouvelles mesures dégradant notre situation soient prises à l'avenir, notamment dans l'enseignement, comme le paquet qui a été mis en consultation dernièrement, qui péjore de manière drastique les conditions des élèves fribourgeois pour tenter de faire économiser un peu plus de 2 millions au canton. On ose aussi arriver avec une question d'amnistie fiscale cantonale, suivant la motion Gobet/Morand, pour permettre aux tricheurs de bénéficier de leur tricherie.

En guise de conclusion, je crois qu'il faut tirer un vrai bilan, où les revenus découlant de l'or de la BNS et ceux de l'attribution de la RPT vont disparaître comme neige au soleil. Il est temps d'arrêter de jouer aux sculpteurs de nuages. Il faut tirer de vrais conclusions. Il faut arrêter ces coupes minimales, mais extrêmement sensibles et ne pas s'en remettre à la providence ou à la météo. La cause de nos malheurs, c'est clairement ces baisses d'impôts consenties en pleine croissance démographique qu'il s'agit maintenant de corriger. Avec ces considérations, le groupe socialiste entrera en matière sur ces comptes.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Si je prends la parole, c'est pour attirer l'attention de l'assemblée sur un facteur qui n'a pas été mentionné et qui vaut la peine d'être repris. Toutes les personnes qui m'ont précédé se sont penchées sur la situation préoccupante des comptes du canton pour proposer des recommandations de gestion courante. Il y a un autre élément qui nous oblige à élargir la perspective.

Les dix dernières années ont été des années de comptes positifs (2003–2012). Ces dix dernières années sont aussi les dix dernières années pendant lesquelles le canton a sous-investi massivement. Il a un score absolument pitoyable en matière d'effort d'investissement en comparaison intercantonale. Il est le cinquième plus mauvais canton de Suisse. On n'investit pas. On équilibre les comptes, mais aux dépens de l'investissement. C'est ce qui s'appelle prendre du retard, l'accumuler. A cela, je n'ai pas besoin d'ajouter l'argument classique qui veut que la population augmente et que l'écart entre les besoins et les prestations augmente aussi. Ensemble, ça nous construit une bombe à retardement. Il est clair que l'on prend du retard car l'on n'investit pas et parallèlement la population augmente. On ne répond pas à ses besoins. Quand on parle d'ajustement, je me dis que l'on va demander un ajustement de ceinturon aux habitants et aux employés publics, ou bien on va demander un ajustement de la fiscalité? Là est le vrai problème!

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Wenn ich Herrn Staatsrat Godel zuhöre und den Sprechern der Bürgerlichen Parteien, kommen mir fast die Tränen. Wir vermitteln der Bevölkerung den Eindruck, dass der Kanton Freiburg am Hungertuch nagt und auf dem letzten Zucken läuft.

Sicher sind viele Parameter für die Zukunft unsicher, aber das waren sie schon immer. Auch ist es richtig, dass man nach Sparmöglichkeiten sucht, Abläufe evaluiert und optimiert. Aber Tatsache ist, dass der Kanton Freiburg keine Schulden hat. Wir sind schuldenfrei und haben 1 Milliarde Franken Vermögen! Das ist Tatsache. Wir jammern hier auf sehr hohem Niveau. Klar ist diese eine Milliarde Franken zum Teil an Investitionen gebunden, aber auch dies kurbelt wiederum die Konjunktur an.

Noch ein Wort zu den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Kantons. Von uns, von der Politik, der Bevölkerung werden immer mehr Dienstleistungen verlangt, aber die Ressourcen und die Rahmenbedingungen werden verschlechtert. Auch hier im Saal wird das Personal immer wieder fast angegriffen und es entsteht der Eindruck, dass die Mitarbeiter des

Kantons die Ursache der sogenannten «schlechten finanziellen Situation» sind. Noch einmal: Wir jammern auf hohem Niveau.

Und wenn wir schon sparen wollen, beginnen wir doch bei uns: Kürzen wir unsere Sitzungsgelder oder streichen wir sie!

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Une petite note optimiste pour la fin, puisque l'on a entendu beaucoup de lamentations, beaucoup de pleurnicheries et beaucoup d'annonces catastrophiques ces derniers temps par rapport aux finances de l'Etat. On boucle les comptes sur 900 000 francs de déficit. On accroît la fortune de 82 millions. Je ne suis pas économiste, mais il me semble que la balance est plutôt favorable au canton. Même si on tient uniquement compte du déficit de 900 000 francs, avec 997 millions de fortune, nous avons encore des réserves à ce rythme-là pour 1000 ans, donc on se retrouve en 3014. Je vous remercie.

Le Rapporteur général. Je remercie les personnes qui se sont exprimées. Je constate que tout le monde accepte l'entrée en matière sur ces comptes. En ce qui concerne les remarques, les considérations et les propositions qui ont été émises par les députés qui se sont exprimés, je laisserai le commissaire du Gouvernement y répondre, puisque c'est plutôt lui qui est interpellé par ces interventions.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui se sont exprimés avec de l'optimisme, moins d'optimisme et du pessimisme. Il y en a qui sont très optimistes, comme M. le Député Suter par exemple.

Je vais commencer par les remarques faites par M^{me} la Députée Ursula Krattinger. Elle nous dit que nous avons de la chance d'avoir plus de 900 millions de fortune. Si vous avez bien écouté mon entrée en matière, je crois que c'est la bonne gestion de ces dix dernières années. J'ai notamment cité le travail inlassable fait par notre trésorier pour amasser ces réserves qui nous permettent de passer un cap difficile. Cette fortune que nous avons nous permet de passer ce cap et nous permet de continuer à investir et investir davantage par rapport aux défis à relever, par rapport à l'évolution démographique. Ceci me paraît très important et c'est une chance. Si nous n'avions pas ces réserves, nous devrions nous endetter. Qui dit endettement dit charges financières, donc encore plus de pression sur le compte de fonctionnement.

J'en viens à la fiscalité. Nous avons décidé durant cette législature de ne procéder à aucune baisse de la fiscalité des personnes physiques. On devra bien trouver une solution par rapport à la réforme de la fiscalité des entreprises III. Lorsque M. le Député Mauron – pourtant je sais qu'il a une excellente mémoire – cite notre nouveau collègue Siggen, j'aimerais rappeler que, pour cette motion, le Grand Conseil a décidé que c'était le Conseil d'Etat qui décidait du calendrier. Lorsque nous sommes venus avec le plan financier, au départ nous avions prévu des baisses fiscales, mais elles ont été retirées car on a bien vu que ce n'était pas possible en l'état avec l'évolution des finances. D'autre part, en comparaison intercantonale, avec les baisses qu'il y a eues à la précédente législature, nous avons une évolution plus grande que la moyenne suisse

dans le canton de Fribourg. En termes de compétitivité, nous avons souvent ces reproches. Ce qui a été fait durant la dernière ou les deux dernières législatures était correct, notamment pour les familles. Nous avons amélioré le splitting pour les familles, qui ont aussi des déductions fiscales. Mais il n'y a pas eu des baisses pour les hauts revenus comme certains le disent. Il est important de le rappeler.

J'en viens maintenant aux remarques et différentes critiques. Bien sûr, nous sommes aux comptes 2013. C'est lors de l'élaboration du budget 2014 que nous avons décidé des mesures. Certains d'entre vous l'ont dit. Nous sommes parfaitement conscients des critiques faites par certains députés, en particulier M. le Député Hunziker. Vous avez cité l'évolution. C'est vrai que l'évolution est difficile, mais il y a des réalités qui sont claires. Je vous l'ai déjà cité l'année passée. Je rappelle que pour les comptes 2013, au vu de l'évolution des principales dépenses, respectivement des recettes, si on part d'un indice de 100 en 2008, l'indice des prix à la consommation est à la baisse. Les salaires sont par exemple basés sur l'indice 109.6, alors qu'en réalité nous sommes à 108.7 aujourd'hui. Nous avons un delta positif sur le salaire. Si on parle de la fiscalité cantonale, depuis 2008, nous sommes passés à 112%. Si on regarde la masse salariale, elle est passée à 120% et les subventions sont montées à 132%. Ceci démontre clairement que les dépenses augmentent plus vite que les recettes et là nous avons un problème, alors que l'indice des prix est négatif. Nous avons parlé de la santé et pour être objectifs, il faudrait parler de l'ensemble des coûts de la santé et pas seulement de l'HFR. Si je prends les comptes 2012 ou le budget 2013 pour l'ensemble de la santé, qui prend en compte les prestations de l'HFR, le financement du HIB, le financement des cliniques privées, des maisons de naissance, des hospitalisations hors-canton, les prestations du RFSM, l'assurance-maladie et le contentieux de l'assurance-maladie, le budget 2013 de l'ensemble de ces positions était à 378,4 millions et aux comptes nous sommes à 400,7 millions. Les comptes et le budget, c'est + 22,3 millions dans ce secteur. Ça paraît énorme, mais c'est la problématique de notre société. L'évolution entre les comptes 2012 et 2013, c'est + 31 millions. Si je compare ceci avec la fiscalité, elle a augmenté pour la même période, pour les comptes 2013, de 22,9 millions. On en est quasiment au même stade. Nous avons de nouveau un delta négatif.

Certains disent que c'était moins catastrophique qu'annoncé. M. le Député Chassot l'a bien relevé. Nous avions prévu au budget 2013 des prélèvements sur provisions de 26,7 millions. En réalité, nous avons prélevé 46,5. Ceci démontre que les provisions que nous avons réalisées nous permettent de passer ce cap difficile. Si nous n'avions pas eu ces provisions, c'était 46 millions de plus de déficits. Il est vrai que nous avons des problèmes structurels et non pas conjoncturels, contrairement à ce que certains disent. M. le Député Hunziker, je vous le dis avec le sourire, vous avez dit que parfois les employés d'Etat sont dans certains conseils. Vous n'avez pas pris un bon exemple. Vous avez pris l'Office cantonal du matériel scolaire. Je peux vous dire que c'est très bien géré, d'autant plus que notre trésorier est l'un des administrateurs et tout le monde reconnaît ses qualités. Je vous le dis avec le sourire, car notre trésorier ici présent en fait partie.

Certains ont dit qu'il fallait redresser la barre. C'est vrai que le Gouvernement, avec vous, s'attelle à redresser la barre. Nous avons pris des mesures structurelles: on a amélioré la situation pour le fonctionnement de plus de 30 millions, grâce à la réadaptation du plan financier en regard de toutes les demandes de députés, mais aussi de l'ensemble des Directions. Ceci signifie que le travail du gouvernement consiste à reprendre son bâton de pèlerin pour examiner ce qu'on met en route et ce qu'on ne met pas en route. Le plus important est d'éviter de mettre de nouveaux projets en route, qui aient des conséquences sur le fonctionnement de l'Etat et qui coûteraient au compte de fonctionnement. Je dis à mes collègues de faire attention et de ne pas venir avec de nouveaux projets, du temps que l'on n'a pas rétabli la situation. Si je le dis à mes collègues, je le dis aussi à vous, tous partis confondus. Il est important que nous travaillions ensemble pour relever la barre et pour assurer l'avenir de ce canton. Evitons de repartir dans des travers.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

Comptes de l'Etat

Direction des finances

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Les comptes 2013 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de revenus de 1,599 milliard, soit une amélioration de 0,1% par rapport au budget, alors que les revenus totaux sont inférieurs de 11 millions, toujours par rapport au budget. Compte tenu que le prélèvement sur la fortune de 38 millions prévu dans le budget pour garantir l'équilibre budgétaire n'a pas été nécessaire, les revenus totaux ont effectivement augmenté de 27 millions. A noter tout de même qu'il y a eu un prélèvement de 46,5 millions dans les provisions, soit 20 millions de plus que prévu au budget 2013. Sur la base des résultats présentés, on constate une croissance des revenus modeste de 22,9 millions par rapport au budget. L'amélioration des résultats est due précisément aux impôts conjoncturels et à la bonne santé du marché de l'immobilier. Ainsi, les plus fortes disparités entre comptes et budget pour les revenus fiscaux sont les suivantes:

- > impôt direct sur les personnes physiques: 14,3 millions de mieux que prévu, dont 8,7 millions uniquement pour l'impôt à la source;
- > impôt foncier et sur les gains en capital: + 3,4 millions;
- > droits de mutation: + 5,4 millions;
- > part à l'IFD: + 6,8 millions, montant auquel il faut encore ajouter l'augmentation de la part au bénéfice de la BCF: + 5,5 millions.

La répartition du bénéfice 2012 de la BNS représente des recettes pour 23,725 millions en 2013, alors qu'elles seront nulles en 2014, selon ce qui a d'ores et déjà été annoncé.

Concernant la péréquation des ressources, on peut relever les résultats suivants par rapport au budget 2013: + 4 millions pour la part de la Confédération et - 2 millions pour la part des cantons à fort potentiel, soit au total + 2 millions. En

revanche, par rapport aux comptes 2012, on enregistre une dégradation de plus de 5 millions.

Au niveau des emprunts, 310 millions de dettes sont arrivés à échéance en 2013. Ils ont été remboursés sans renouvellement. Il ne restait plus qu'un montant de 50 millions à AXA Winterthur, qui a été remboursé en début d'année 2014. Ainsi, l'Etat n'a plus de dettes actuellement.

A relever encore que, dans ces comptes 2013, il n'y a pas eu de versements aux provisions, alors qu'ils étaient encore de 12 millions en 2012. D'autre part, les prélèvements sur les fonds d'infrastructures de 10,7 millions budgétés n'ont pas été réalisés suite à une décision du Conseil d'Etat arrêtant la stratégie d'utilisation du fonds, intervenue après l'élaboration du budget 2013. Un solde de 20 millions non affectés est actuellement disponible dans ce fonds. Pour finir, au niveau du personnel, on constate une différence de - 13.06 EPT par rapport au budget 2013.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son excellent rapport. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité¹

Direction des finances

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Quelques faits relevés dans le rapport d'activité 2013 de la DFIN. L'année 2013 a été particulière pour l'Administration des finances en ce sens qu'elle a été marquée par les mesures structurelles et d'économies, exercice heureusement peu fréquent, mais nécessaire si l'on constate que les comptes 2013 sont déficitaires pour la première fois depuis 2001. Un rapport final a été établi en fin février 2013 concernant les allègements fiscaux et aides directes aux entreprises dans le contexte de la suppression des statuts fiscaux spéciaux et des discussions en cours au niveau national et international. De nouvelles règles et procédures ont été appliquées à toutes les demandes d'allègement déposées et ce après que le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport en juillet 2013.

Concernant la GpP, sur la base d'une évaluation interne concernant le fonctionnement et l'utilisation de la GpP au sein de l'Etat, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une réorientation. Sauf demande particulière, la GpP ne sera pas étendue activement à d'autres unités administratives à court terme. Le Service archéologique a choisi pour sa part de sortir de la GpP à partir du budget 2014. Les autres unités administratives concernées ont manifesté leur volonté de conserver ce système de gestion.

Au sujet du SITel, suite aux dysfonctionnements constatés, la mise en place de processus, notamment de gestion des achats

¹ Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

et des stocks, permet d'assurer un contrôle interne dans ces domaines et de maintenir un inventaire du matériel livré aux unités administratives. La Commission informatique de l'Etat de Fribourg a analysé le fonctionnement général de l'informatique au sein de l'administration cantonale. Ces travaux se concrétiseront au printemps 2014 par une proposition d'approbation d'un nouvel arrêté qui prévoit une nouvelle attribution des rôles et compétences de la Commission et du SITel, avec un suivi très serré du portefeuille des projets. Les gros projets seront ainsi soumis à la Commission informatique, qui s'impliquera dans la priorisation des projets avec des critères de sélection.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Banque cantonale de Fribourg (BCF)¹

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteur. Il faut relever la bonne forme de la Banque cantonale, dont le bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 17,7 milliards, avec un bénéfice net de 118,9 millions, en progression de 4,9%. Les prêts à la clientèle augmentent de 9,6%, pour s'élever à 15,3 milliards, alors que dans le même temps, les dépôts de la clientèle progressent de 1,1% et représentent 11,6 milliards. On constate ainsi que les crédits progressent plus vite que les fonds de la clientèle. Relevons également les versements aux cantons, communes et paroisses, représentant 57,5 millions, dont 18,5 millions pour les impôts, sur lesquels 8,6 millions reviennent aux communes et paroisses.

En 2013, la Banque cantonale de Fribourg (BCF) a augmenté son versement à l'Etat de 5 millions pour le passer de 30 à 35 millions. S'il est positif de voir augmenter le versement de la BCF à l'Etat, elle devra veiller à maintenir des fonds propres importants au vu de l'évolution actuelle des exigences de la FINMA. Au 31 décembre 2013, ces fonds propres s'élèvent à 1,4 milliard, avec l'augmentation du taux de 1 à 2%, du volant anticyclique demandé par la FINMA pour contrer la surchauffe immobilière, soit 45 millions déjà inclus dans ces fonds propres.

Autre point particulier, les éventuels règlements juridiques concernant les clients américains: à fin avril, un examinateur indépendant devait livrer ses conclusions, après avoir examiné l'ensemble des données de la BCF, permettant peut-être à celle-ci de passer le cas échéant de la catégorie 2 actuelle à la catégorie 3, c'est-à-dire celle regroupant les établissements n'ayant pas violé la loi fiscale américaine. Pour le surplus, le rapport de l'organe de révision BDO mentionne que les comptes annuels 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques.

Godel Georges, Directeur des finances. En 2013, la BCF a réalisé son vingtième exercice record consécutif. Son bénéfice a une nouvelle fois progressé. Ses résultats témoignent à la fois du dynamisme de l'économie cantonale, de la qualité du travail des cadres et du personnel de la Banque et de la confiance dont jouit la BCF auprès de sa clientèle. Dans le contexte actuel, il est important de souligner que le degré de couverture des fonds propres s'élève à 192,3% ou une quote-part de 15,4%. Malgré le renforcement des exigences en la matière, les normes fixées sont respectées. Compte tenu des exigences de la FINMA et des recommandations de la BNS, le développement de la Banque et le respect de ses exigences doivent aller de pair.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Ne voyez dans mon intervention aucune polémique. Cependant, j'ai étudié ce rapport avec une grande considération et je ne peux que féliciter tout le personnel qui travaille dans les différentes agences de la Banque cantonale de Fribourg. J'y associe la direction de celle-ci. J'y associe aussi le conseil d'administration, mais en y mettant un gros bémol. J'ai regardé là à la fin d'un article, en 2013 le conseil d'administration a eu 10 séances pour un montant de 681 970 francs. Je suis allé un petit peu à l'école et si je fais un décompte, j'en arrive à 97 424 francs par administrateur. Est-ce que finalement c'est aujourd'hui, dans la période qu'on vit, des chiffres qui sont acceptables? Vous me direz: «Mais écoutez ce n'est rien, les grandes banques tout ça... Novartis, UBS, le Crédit Suisse...», tout à fait. Mais je pense que lorsqu'on débat dans les campagnes, dans le pays tout entier, d'un salaire minimum... Je remplissais une feuille d'impôts dernièrement où je vois des salaires à 16 ou 17 francs de l'heure, pour une dame qui fait des nettoyages. C'est vrai qu'on a des personnalités qui sont au conseil d'administration. Ces places sont recherchées, n'avez crainte. Depuis 25 ans, j'ai déjà vu le bal qui se mène là-dedans! Il ne faut pas avoir peur! J'avais des vieux administrateurs qui habitaient dans le district du Lac, qui étaient mes grands amis, mais il y a des coups de pouce, des arrangements. Je dis ce que je pense et je suis content de le dire, parce que finalement ceux qui voient cela doivent se poser des questions.

Deuxième question M. Godel: il y a deux comités qui siègent, à part ce conseil d'administration, et un comité est chargé des rémunérations. Et dans ce comité des rémunérations, on retrouve les mêmes qui sont dans le conseil d'administration. Donc on est juge, on est partie, on est partie et on est juge! Voilà, je suis heureux de l'avoir dit.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aurais une remarque positive pour souligner les efforts de la Banque cantonale de Fribourg, exemplaire en matière d'environnement. Elle est entre autres, dans la gestion de son parc informatique, à la tête de ce qui se fait en Suisse. Dans la même foulée, j'aimerais demander au commissaire s'il pouvait transmettre au conseil d'administration l'idée suivante, soit de voir dans quelle mesure on pourrait établir la responsabilité sociale des effets des prêts de la Banque. La Banque prête beaucoup d'argent à des privés, à des entreprises, ce qui a des effets en matière par exemple d'étalement urbain ou de densification. Dans quelle mesure ces prêts-là permettent de renforcer l'option de den-

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

sification ou bien au contraire contribuent malheureusement à l'étalement urbain. La même chose, si on pouvait avoir des indicateurs sur la mesure dans laquelle les prêts concédés contribuent malheureusement à réchauffer le climat plus que d'habitude ou au contraire à lutter contre le réchauffement climatique, par le financement d'installations, d'opérations et d'activités qui sont ou favorables ou défavorables à des objectifs cantonaux. Je sais que c'est ambitieux, mais je profite de l'occasion pour vous le transmettre et voir si la BCF pourrait ainsi étoffer son rapport d'activité.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Concernant la question de M. Louis Duc, n'étant malheureusement, serais-je tentée de dire, pas membre du conseil d'administration de la Banque cantonale, j'aurais de la peine à répondre sur la hauteur des indemnités. Toutefois, par analogie à d'autres conseils d'administration, on sait qu'en général on a une partie d'indemnités fixes forfaitaires pour chaque membre du conseil, qui peuvent différer entre le président et les autres membres du conseil et que, pour le surplus, il y a des indemnités de séances. Je pense que pour le détail, il faudra plutôt se référer à la réponse de M. le Conseiller d'Etat Godel qui est membre du conseil d'administration.

Concernant le comité de rémunération, c'est ce qui se pratique dans d'autres conseils d'administration, à savoir que les membres sont en général les mêmes.

Concernant la question de M. Thévoz, quant à la responsabilité sociale notamment, elle est directement destinée à M. Godel.

Georges Godel, Directeur des finances. Merci pour ces questions. Je ne les avais pas du tout prévues à ce niveau. Je pensais, comme on en avait parlé l'année dernière, au nombre de personnes de sexe féminin et de sexe masculin au sein du conseil d'administration. J'avais préparé cette réponse donc je vous la donne: il y a 447 collaboratrices et collaborateurs, dont 227 du sexe féminin. Ceci démontre, si besoin est, que la Banque cantonale de Fribourg joue bien le jeu dans ce domaine-là et je dirais même qu'elle est exemplaire.

J'ai pris note de la remarque de M. le Député Thévoz et j'en ferai rapport au conseil d'administration. D'ailleurs je serai bien surveillé puisque plusieurs administrateurs se trouvent dans cette enceinte.

En ce qui concerne les jetons de présence, j'ai tout d'abord une remarque. Quasiment dans tous les conseils d'administration, il y a un comité de rémunération, il y a des comités stratégiques – je parle de manière générale –, il y a une commission de contrôle et ce sont toujours des membres du conseil d'administration, parfois des gens de la technique, qui travaillent.

Au sujet des montants que vous avez cités, je crois que le conseil d'administration joue la transparence totale puisqu'il indique le montant. Je ne peux pas vous dire exactement les montants de chacun, mais j'aime bien m'occuper de ce qui me regarde et j'aime bien la transparence. En ce qui me concerne – j'ai cela sous les yeux – j'ai remboursé l'année dernière 66 735,30 frs d'indemnités fixes à l'Etat et j'ai encaissé des

jetons, puisque pour le moment c'est encore en vigueur, pour un montant de 8 500 francs. Ceci me permet de vous dire que je donnerai réponse aux différentes interventions parlementaires dans ce domaine, je le sais avec du retard, mais ça passera à une des prochaines séances du Conseil d'Etat.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 78 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 78.*

S'est abstenu:

Duc (BR, ACG/MLB). *Total: 1.*

Comptes de l'Etat

Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le Pouvoir exécutif et la Chancellerie d'Etat bouclent leurs comptes avec un excédent de charges de 11,399 millions, ce qui représente une amélioration de 0,9% par rapport au budget.

Les comptes 2013 du Conseil d'Etat sont conformes au budget. Dans les charges, il faut préciser que les «Prestations de services par des tiers» concernent le projet de promotion de l'image du canton de Fribourg. 88 766 francs ont été investis en 2013, alors que 250 000 francs étaient inscrits au budget. En 2012 déjà, 150 000 francs étaient prévus au budget et 28 299 francs ont été finalement dépensés. Cela est dû au fait que le développement du projet a pris davantage de temps

que prévu. Dès lors, le budget 2014 est couvert par le biais d'un report de crédit de 368 000 francs. A noter encore que dès 2014, les neuf autres partenaires versent une participation représentant 328 500 francs.

Pour rappel, la promotion de l'image du canton de Fribourg se fonde sur un mandat du Conseil d'Etat qui figurait déjà au programme gouvernemental 2007–2011. Ce projet est également inscrit au programme gouvernemental 2012–2016 et vise à améliorer la notoriété du canton de Fribourg, à travers un partenariat public-privé entre l'Etat et les principaux acteurs cantonaux de l'image. Ce partenariat est construit sur les bases de l'Association Fribourgissima. Le Conseil d'Etat a validé les statuts de l'Association et le logo «Fribourg, le bonheur en plus» a été adopté par l'assemblée constitutive. Des indicateurs permettront de mesurer les effets de la campagne et un bilan sera tiré au bout de la période de 3 ans, 2014–2016.

En ce qui concerne les récupérations de traitements, rappelons que la restitution des indemnités a fait l'objet d'un postulat et d'une motion. Comme l'a dit le commissaire du Gouvernement, la réponse est en cours de préparation afin d'être soumis prochainement au Conseil d'Etat, pour donner suite aux interventions parlementaires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Chancellerie d'Etat

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. En 2013, l'administration s'est dotée d'une nouvelle application de gestion électronique des documents de séances du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les séances du Conseil d'Etat se déroulent sans papier depuis septembre 2013 et on évalue ainsi à 1000 kg le papier qui sera économisé chaque année par le Conseil d'Etat.

Autre point qui ressort de ce rapport, le nombre de recours au Conseil d'Etat, instruits par la Chancellerie, est en augmentation. Néanmoins, il convient de préciser que 40 recours en matière de personnel pour la rémunération des heures de nuit ont été joints en 2 procédures, 13 concernant le réseau fribourgeois de santé mentale et 27 l'HFR.

Finalement, dans le secteur des achats du matériel et des imprimés, tous les contrats sont revus au fur et à mesure, ce qui a permis une économie de 150 000 francs par rapport au budget antérieur. A noter que la plupart des fournitures sont achetées sur place, à l'exception du papier et des principaux contrats de location. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour son excellent rapport et je n'ai rien à ajouter.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). On peut lire en page 4 du rapport d'activité de la Chancellerie que la mise en œuvre du projet d'identité visuelle s'est terminée en 2013. J'ai toujours

été convaincu que ce projet coûterait beaucoup plus cher que vous nous l'aviez annoncé. Dans votre rapport, vous n'avez pas cité le dépassement, ni le coût de cette mise en œuvre. Je souhaite connaître le coût total de la mise en œuvre et de la réalisation de cette nouvelle identité visuelle, qui était à mon avis superflue et une dépense que l'on aurait certainement dû éviter, M. le Directeur des finances.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Pour répondre à la question de M. le Député Pierre-André Page, je fais référence à un courrier qui a été adressé à la Commission des finances et de gestion suite à une question de celle-ci concernant, d'une part, le projet de promotion de l'image, d'autre part, l'identité visuelle de l'Etat. Je peux vous donner les informations précises suivantes, si vous avez un tout petit peu de temps.

Au niveau des finances, le coût du projet se répartit de la manière suivante:

- > travaux préparatoires, création du logo et de la charte graphique pour toutes les applications et assistance à l'implémentation: 100 000 francs;
- > déclinaison particulière du logo pour le Grand Conseil, le Pouvoir judiciaire, la Promotion économique, la Police et autres travaux complémentaires: 30 000 francs;
- > engagement d'un jeune graphiste en recherche d'emploi, à durée déterminée, pour la coordination de la mise en œuvre: 70 000 francs;
- > adaptation de certains programmes informatiques, confiée à des entreprises externes: 310 000 francs.

En cours de projet, le Conseil d'Etat a décidé d'uniformiser la signalétique extérieure des bâtiments de l'Etat, étant donné qu'aucun concept global ne régissait jusqu'alors cette problématique. Un budget de 300 000 francs a été prévu pour cette tâche. Le projet est encore en cours et 215 000 francs ont été dépensés à ce jour.

Au final, les coûts externes pour l'ensemble du projet sont estimés à environ 810 000 francs. A ces coûts externes, pour être tout à fait précis, vient s'ajouter le travail de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour l'implémentation de l'identité visuelle.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport d'activité

Pouvoir exécutif

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Ne souhaitant pas abuser de votre temps, je ne reviendrai que sur un seul point: le mode d'élaboration du rapport d'activité 2013 qui a été revu cette année. Le Conseil d'Etat a ainsi prié les Directions de raccourcir leur compte rendu, suite à une demande de la Commission des finances et de gestion. Les documents sont ainsi réalisés au sein des Directions et de la Chancellerie,

selon un nouveau modèle graphique. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est ainsi plus imprimée. A noter que l'ensemble des rapports sont disponibles sur le site internet. Je n'ai pas d'autre commentaire.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je n'ai rien à ajouter.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Der vorgelegte Tätigkeitsbericht des Staatsrates ist ziemlich ausführlich, interessant und verdankenswert. Trotzdem vermisse ich etwas. Die Gesetzes- und Dekretentwürfe mit finanziellen oder personellen Auswirkungen sind alle aufgelistet. Unter dem Titel 8 «Parlamentarische Vorstösse» sind Motionen, Postulate, Aufträge und Volksmotionen ausführlich dargestellt. Man vernimmt in Tabellenform, welche überwiesen, angenommen, abgelehnt, zurückgezogen oder noch in Behandlung sind. Unter b) «Anfragen» informiert vorliegender Tätigkeitsbericht ganz simpel, dass der Staatsrat 92 Anfragen von Grossrätinnen und Grossräten entgegengenommen hat. Ich denke, den Anfragen liegen als Anstoss für die Einreichung eine Nachfrage, Unzufriedenheit von Bürgern oder eine erkannte Problematik zugrunde.

Wir Grossrätinnen und Grossräte sind nahe am Puls der Bevölkerung, sind oftmals dargebotene Hand oder Briefträger für deren Anliegen. Es wäre deshalb von allgemeinem Interesse zu wissen, welche Anfragen zur Zufriedenheit der Fragenden beantwortet wurden und welche Anfragen allenfalls eine Auswirkung, Klärung oder Erledigung der Thematik auslösten. Ebenso wäre es interessant zu vernehmen, wie viele Anfragen beim Verfassen des Tätigkeitsberichtes noch nicht erledigt sind und nicht zuletzt, seit wann und wie lange die Anfragen offen sind.

Zudem stelle ich ein Phänomen fest: In den letzten zehn, zwölf Jahren hat sich die Behandlung und Beantwortung von Anfragen durch Parlamentarier stark verändert. In früheren Jahren hat der zuständige Staatsrat oder das Departement eine Anfrage in kurzer Zeit beantwortet, erledigt oder notwendige Massnahmen eingeleitet. In der letzten Zeit werden die Fragen einem Juristen oder einer Juristin, einer Direktorin oder einem Direktoren zur Abklärung und Beantwortung unterbreitet. Dadurch sind die vom Staatsrat gegebenen Antworten oftmals ohne Gehalt oder das angeschnittene Problem, das heisst die Sorgen und Ängste der Bevölkerung, werden gar nicht erst wahrgenommen und mit einer nichtsagenden Antwort abgetan und haben oftmals keine direkten Auswirkungen oder Lösungen der angesprochenen Problematik zur Folge.

Ich hoffe, dass sich diese Praxis in Zukunft wieder etwas verbessern wird.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Je crois que la question de M. Johner, traitant des demandes des membres du Grand Conseil, est plutôt adressée à M^{me} la Commissaire. Je ne suis pas en mesure d'y répondre.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je prends note des remarques de M. le Député Johner quant à une meilleure exhaustivité de la liste des questions, et notam-

ment celles qui sont en suspens. On aura une discussion au Conseil d'Etat et je rapporterai la remarque.

En ce qui concerne le traitement, le Conseil d'Etat est bien sûr très soucieux d'apporter les réponses utiles aux demandes des parlementaires. Il y a une analyse extrêmement attentive qui se fait d'une part dans les Directions, mais ensuite également au Conseil d'Etat puisque les projets de réponses aux questions sont avertisés par le Conseil d'Etat. Il faut relever qu'on a vu ces dernières années, aussi du côté des questions, une complexité qui est allée grandissante. Aors, dans une introduction à la question, souvent, on a déjà au moins 5, 6 ou 7 questions pour arriver ensuite aux 2 ou 3 questions principales de l'outil parlementaire. C'est vrai que dans un souci de cohérence, les Directions répondent à l'ensemble de ces questions, toujours afin de vouloir être au plus près des préoccupations des députés qui effectivement, comme l'a dit M. le Député Johner, relève de préoccupations de la population. Le Conseil d'Etat a vraiment le souci de répondre au plus près à ces préoccupations-là.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport sur les relations extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. En séance du 11 avril 2014, la Commission des affaires extérieures a examiné le rapport sur les relations extérieures du Conseil d'Etat, en présence du commissaire du Gouvernement et du délégué aux relations extérieures, M. Alain Schaller. La Commission les remercie pour la bonne collaboration et la discussion engagée. Le rapport reflète l'engagement de nos conseillers et conseillères d'Etat dans les conférences gouvernementales, nationales et intercantionales. La Commission des affaires extérieures a pu constater que les rapports d'activité sur les relations extérieures des différentes Directions varient considérablement, spécialement le rapport de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui a été réduit à quelques lignes. Suite à cet étonnement, le commissaire de cette Direction a fourni un rapport plus détaillé qui permet aux membres du Grand Conseil de se rendre compte de la multitude des thèmes à traiter au sein de cette Direction et des enjeux auxquels il fait face. Ce complément au rapport devrait être ajouté aux autres rapports. Expérience faite, la commission invite le Conseil d'Etat à unifier ses différents rapports. Lors de l'examen du rapport, les points suivants ont fait l'objet de discussions:

- > la dixième année linguistique qui peine à trouver des familles d'accueil pour le placement d'élèves dans les différents cantons;
- > le constat de la féminisation de la voie gymnasiale;
- > la représentation du Grand Conseil au niveau de la francophonie;
- > l'état d'avancement du programme GGBa pour le canton de Fribourg.

Suite à la séance, la Commission des affaires extérieures a reçu des réponses détaillées. C'est ainsi que la Commission

¹ Ce rapport est inclus dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

a pu apprendre que la Direction de l'économie et de l'emploi avait mandaté une analyse des résultats obtenus pour le canton de Fribourg en matière de promotion économique exogène par l'entremise du GGba, de la structure et du fonctionnement du GGba, ainsi que de la position concurrentielle du canton de Fribourg dans le contexte suisse et au niveau international. M. le Commissaire a aujourd'hui peut-être de nouveaux éléments à nous apporter. La Commission des affaires extérieures continuera à observer ce dossier avec attention.

La Commission des affaires extérieures a également pu prendre connaissance du rapport annuel du délégué aux relations extérieures. Son rapport se lit comme un cahier des charges et met en exergue que ce sont les différentes Directions qui s'occupent du contenu, alors que le délégué garantit la coordination et la forme. Il y aura peut-être à revoir cette répartition.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie la Commission des affaires extérieures et Madame la Présidente pour les discussions toujours très intéressantes et l'engagement exemplaire des députés pour les affaires extérieures.

Concernant le rapport de la DAEC qui était plus succinct, la DAEC a interprété les vœux du Grand Conseil, à savoir être concis et un peu plus strict que les autres Directions. Pour les prochains exercices, nous veillerons à ce que la structure du rapport soit cohérente.

Deuxième point, concernant le point du cahier des charges du délégué aux affaires extérieures: lors de l'attribution des affaires extérieures à une Direction responsable, le Conseil d'Etat a décidé que le délégué aux affaires extérieures resterait intégré dans la structure de la Chancellerie, qui est quand même responsable de la coordination avec les autres cantons et l'extérieur du Conseil d'Etat. La collaboration s'organise de manière pragmatique et efficace.

Troisièmement, concernant la 12^e année linguistique, la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle a lancé une analyse dans ce contexte et va donner des réponses et des propositions de mesures pour améliorer la situation.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in unserer Fraktion den Tätigkeitsbericht des Staatsrates diskutiert und danken dem Staatsrat für den offenen und ausführlichen Bericht.

Im Bericht kommt die klare und definitive Abgrenzung zwischen Staatsrat und Gesetzgeber zum Ausdruck. Der Bericht informiert über die offenen und transparenten Verhandlungen und enthält hochinteressante Aussagen und Informationen des Staatsrates.

Wir hoffen und wünschen, dass diese Information zu den verschiedenen Themen und Problemen für die Zukunft so bleibt, sei es zwischen den verschiedenen Kantonsregierungen, den Bundesparlamentariern und dem Bundesrat, sei es,

was die Zusammenarbeit auf interkantonalen Ebene, international und europäisch betrifft.

Klar zur Sprache kommen im Bericht ebenfalls die Themen Unternehmungsbesteuerung, Finanzausgleich des Bundes und Finanzierung und Ausbau der Eisenbahninfrastrukturen und des Strassenbaus, welches für unseren Kanton sehr wichtige politische Aspekte sind. Auch hier wünschen wir uns vom Staatsrat, dass er diese Aspekte weiterhin aufrichtig und seriös mitnimmt.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den Bericht zur Kenntnis.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. Ich kann Herrn Grossrat Fasel nur zustimmen. Das Spektrum an Aufgaben, die die Staatsräte interkantonal und im nationalen Kontext wahrnehmen, ist enorm. Das spiegelt sich auch in unserer Arbeit in der Kommission und ich kann hier allen Staatsrätinnen und Staatsräten einen herzlichen Dank aussprechen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke Herrn Fasel für diese Bemerkungen.

Ganz kurz zwei Überlegungen: Die interkantonale Zusammenarbeit ist – wie er richtig ausführt – unabdingbar, um unsere Interessen wirklich gut vertreten zu können. Weiter möchte ich darauf hinweisen, dass der Kanton Freiburg als zweisprachiger Kanton immer auch eine Brückenfunktion, eine Mediatorenrolle, wahrnimmt. Gerade letzte Woche waren wir an der Spitze einer Westschweizer Regierungsdelegation im Lande Baden-Württemberg von Ministerpräsident Kretschmann eingeladen worden und konnten dort in diesem Sinne für die Schweiz als Botschafter für die Lösung der Situation nach dem 9. Februar in Aktion treten.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes de l'Etat

Pouvoir législatif

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le pouvoir législatif totalise un excédent de charges en baisse de 25% par rapport au budget 2013. Les comptes 2013 du Grand Conseil présentent un excédent de charges inférieur de 778 479 francs par rapport au budget 2013, moins 6% également par rapport aux comptes 2012. Cela s'explique évidemment par un nombre moins élevé que prévu de séances. Durant 2013, nous n'avons jamais siégé du mardi au vendredi. Est-ce dû à l'efficacité de notre président ou à celle des députés qui voulaient ainsi contribuer aux mesures d'économies ou plutôt aux projets qui n'étaient pas encore mûrs? Je vous laisse choisir.

Au niveau des investissements, 685 000 francs étaient budgétés en 2013 pour le renouvellement des installations du Grand Conseil. L'adjudication n'ayant été faite qu'en 2014 par le Bureau du Grand Conseil, les travaux seront réalisés durant l'été 2014.

Les frais de commissions et délégations sont en augmentation par rapport aux comptes 2012. Je peux vous dire qu'au 1^{er} janvier 2014, le montant dépensé pour la commission d'enquête parlementaire Poya s'élevait à 195 864 francs, dont 36 000 francs pour les honoraires du Bureau Emch & Berger, qui assume le rôle de conseiller technique, par l'intermédiaire de M. Feller. Les frais relatifs au conseiller juridique ne sont pas compris, étant donné que M. Göksu n'a pas encore envoyé sa facture d'honoraires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport annuel 2013 de la Commission des affaires extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), **rapporteuse**. Vous avez tous et toutes reçu le rapport de la Commission des affaires extérieures (CAE) pour l'année 2013. Vous avez donc pu constater que la Commission s'est réunie à cinq reprises. La CAE a examiné deux projets d'actes: la loi portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité et la loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye Vaud-Fribourg, le HIB. Elle a participé à deux consultations interparlementaires, l'une relative à la convention sur le HIB et l'autre à la modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. Chaque fois, pour forger son opinion, la Commission a pu s'appuyer sur les commissaires et leurs collaborateurs et collaboratrices responsables des dossiers, mais également sur les compétences particulières des membres de la Commission. Je les remercie tous et toutes. La Commission accompagne les travaux des différentes commissions de contrôle dont vous recevez les rapports annuels.

En tant que présidente de la CAE, j'ai l'honneur de représenter le canton de Fribourg au Bureau interparlementaire de coordination (BIC). Depuis 2013, il est présidé par M. le Député Alain de Preux du canton du Valais. Les points forts des séances tenues à trois reprises durant l'année passée étaient les différents actes intercantonaux et les procédures y relatives. Vous pouvez prendre connaissance du travail de ce Bureau à travers le site internet de notre Parlement. Vous y trouverez également le rapport annuel in extenso de l'année 2013. Mis à part ce travail d'examen d'actes intercantonaux, la Commission est entrée en contact avec le président et le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, afin de s'informer sur les activités complémentaires à celles du Conseil d'Etat en matière de promotion économique. La discussion fut enrichissante. La Commission s'est préoccupée de la révision en cours de la planification hospitalière et a fait part de ses préoccupations à la Commission cantonale en matière de planification hospitalière, notamment toutes les questions intercantionales. Je tiens à remercier tous les membres de la Commission des affaires extérieures pour

l'excellente collaboration qui se fait dans une ambiance collégiale et coopérative.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Pouvoir judiciaire

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant le Pouvoir judiciaire, il est à relever que l'excédent de charges est inférieur de 1,81 million au budget 2013, qui lui s'élevait à 71 727 501 francs, soit moins de 2,52%. Cette situation provient de recettes supérieures de plus de 4,1 millions à ce qui avait été budgété. Tous les tribunaux ainsi que les justices de paix ont des charges et des revenus supérieurs au budget, mais ceux-ci ne couvrent pas les différences de charges. C'est à l'Office des poursuites et à l'Office des faillites que l'on trouve les ressources diminuant l'excédent de charges du Pouvoir judiciaire. Nous constatons dans ces deux Offices une diminution des charges et une augmentation conséquente des revenus par rapport au budget 2013. Le personnel augmente de 1,87 EPT pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire. Ce solde de variation est dû comme d'habitude à des départs et des engagements durant l'année.

Au centre de charges 2120 «Justices de paix», pour en venir aux détails spécifiques, le problème de la charge de travail ne s'arrange pas. De nouveaux chantiers importants sont là et je vous les rappelle:

- > dès janvier 2013, nouvelle loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant;
- > dès le 1^{er} juillet 2014, nouveau droit de la famille;
- > à la suite de ces nouvelles dispositions, les justices de paix ont jusqu'à la fin 2015 pour transformer les anciennes mesures concernant l'autorité parentale conjointe pour les enfants nés hors mariage; sinon ces mesures deviendront caduques. Il y a donc une année transitoire pour transformer les mesures de l'ancien régime. Il faut préciser que sont pris en compte les cas remontant jusqu'à 5 ans en arrière, c'est-à-dire jusqu'en 2009. Il faudra donc bien résoudre ce problème rapidement afin que le justiciable ne soit pas lésé.

En effet, en comparant l'évolution des justices de paix et des tribunaux d'arrondissements, de 2006, année de la professionnalisation des justices de paix, à 2013, on constate, d'une part, une augmentation des charges financières de 27% pour les tribunaux d'arrondissements, respectivement de 107% pour les justices de paix, d'autre part, une augmentation des recettes financières de 13% pour les tribunaux d'arrondissements, respectivement de 163% pour les justices de paix.

Il ne s'agit-là bien sûr que d'un indicateur, mais il est déjà très significatif. A signaler qu'actuellement, la Direction de la justice est consciente qu'un problème existe. Afin de prendre les bonnes décisions, elle effectue actuellement un audit sur

¹ Texte du rapport pp. xxss.

les charges de travail des justices de paix ainsi qu'une analyse de leur fonctionnement et des processus en cours.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je déclare en préambule mes liens d'intérêts: je suis assesseure à la Justice de paix de la Broye. J'interviens au nom du groupe socialiste qui, lors de la session de novembre 2013 portant sur le budget de l'Etat, avait déjà par ma voix attiré l'attention du Conseil d'Etat sur la situation difficile que vivaient les justices de paix. Sans vouloir répéter les termes de cette précédente intervention, le groupe socialiste estime nécessaire de réitérer ses inquiétudes et d'insister sur un certain nombre de remarques. La justice de paix est importante. Elle participe de manière quotidienne et active au filet social de notre canton. Elle est l'organe de protection de l'adulte et de l'enfant, et comme tel, intervient tous les jours, non seulement au service des enfants, mais aussi des personnes âgées et des adultes fragilisés. La liste des compétences octroyées aux justices de paix est longue et ne cesse de s'agrandir et la population fribourgeoise qui y recourt augmente aussi. J'en veux pour preuve la nouvelle loi cantonale sur la protection de l'adulte et de l'enfant, entrée en vigueur en janvier 2013, qui a induit une forte augmentation de travail, comme l'a dit mon collègue M. le Député Corminbœuf. De plus, dès juillet 2014 – on y est, c'est dans deux mois –, une révision du code civil permettra aux parents jusque-là dépourvus de l'autorité parentale de requérir de la justice de paix l'octroi de cette autorité, même contre l'avis de l'autre parent. Dès lors, les justices de paix seront confrontées, durant une période transitoire d'un an, à une avalanche de demandes dont le traitement sera d'autant plus délicat, sous l'angle du respect et du bien de l'enfant que les parents se trouvent dans une situation de conflit.

Pour finir cette liste non exhaustive, il semble utile de rappeler que les justices de paix ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour transformer les anciennes mesures de tutelle, en fonction de la nouvelle loi, sous peine de voir celles-ci devenir caduques au 1^{er} janvier 2016. Vous le comprendrez aisément, les justices de paix se battent tous les jours dans un contre la montre et continueront à le faire ces prochaines années. Programme d'économies oblige, le seul EPT à disposition de la Direction de la sécurité et de la justice pour 2013 a été octroyé à la Justice de paix de la Sarine. C'est bien, mais si peu. J'ai relevé dans les comptes que les justices de paix engagent du personnel auxiliaire, de même que des jeunes demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap. C'est encore très bien. Pourtant cette initiative, admirable du point de vue des personnes handicapées et des jeunes au chômage, l'est moins du point de vue de l'organisation des justices de paix. Celles-ci peuvent compter sur les renforts ponctuels du personnel auxiliaire et des jeunes en contrat à durée déterminée, de 3 à 6 mois en principe, mais doivent continuellement les former et leur dire «adieu» à peine le sont-ils. Combien d'énergie dépensée à cela au détriment de l'avancement des dossiers? Sera-t-il possible alors au Conseil d'Etat de reconsidérer l'urgence de l'attribution de personnel fixe aux justices de paix? Les montants alloués au personnel auxiliaire pour-

raient-il servir à la création d'autres postes fixes? Au nom du groupe socialiste, je pose la question.

Pour terminer, la justice de paix en général souffre aujourd'hui d'un déficit de confiance de la part de la population. On la considère encore comme trop lente, peu professionnelle et à n'utiliser qu'en dernier recours. Et ça, c'est grave. Je pense que le Conseil d'Etat se doit de promouvoir auprès de notre population le rôle essentiel des justices de paix, en démontrant qu'il les soutient et leur fait confiance, par l'attribution des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. L'intervention de notre collègue Rodriguez s'adresse directement au commissaire du Gouvernement.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie d'abord le rapporteur pour son rapport. Il a déjà aussi mis le doigt sur cette problématique récurrente de sous-dotation des justices de paix. Le problème est connu et on intervient à ce sujet chaque année, depuis la professionnalisation des justices de paix en 2006. M^{me} la Députée Rodriguez a donné quelques exemples: il y a notamment la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (législation fédérale), mais également l'autorité parentale conjointe, le droit de succession, qui engendrent effectivement une surcharge de travail. Dans ma Direction, j'avais droit à un poste pour 2014 pour le Pouvoir judiciaire et ma Direction confondus. Je l'ai attribué à la Justice de paix de la Sarine et ai nommé un greffier-chef, une sorte de plaque tournante, un manager qui devrait améliorer la situation.

Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice de votre Grand Conseil ont saisi le Conseil d'Etat, déjà l'année passée, pour dire que ça n'allait plus et qu'il faudrait augmenter les membres du personnel. Il y a même eu une demande d'un crédit extraordinaire par votre Commission de justice. Le Conseil d'Etat s'est penché sur cette question au début avril et a décidé de faire une analyse de la situation, une analyse du fonctionnement des justices de paix et des charges de travail. Nous avons donné un mandat à l'entreprise Experia, dans le canton de Vaud, qui va visiter les sept justices de paix pour voir leur fonctionnement, comment elles tournent, comment se passe la collaboration entre les assesseurs et les présidents et voir s'il y a des améliorations possibles dans le fonctionnement. Il y a d'autres questions, notamment l'appel aux assesseurs, par exemple pour le contrôle des comptes, et il y a également la question de l'accessibilité au public, la question des inventaires successoraux – dans certaines justices de paix c'est le ou la juge de paix qui le fait, dans d'autres c'est un greffier –, la rédaction du procès-verbal – là-aussi dans certaines justices de paix c'est la secrétaire, dans d'autres c'est le greffier. Il y a un tas de questions en suspens et le Conseil d'Etat espère, avec ce mandat, pouvoir avoir le résultat d'une analyse claire pour ensuite éventuellement augmenter le nombre de postes.

Pour répondre à M^{me} Rodriguez concernant les secrétaires et les greffiers qui sont employés sous montants forfaitaires, donc des auxiliaires, si mes souvenirs sont bons, il y a pour environ 1,7 million de montants forfaitaires pour le finan-

cement du personnel auxiliaire. Et il faut composer avec cela: greffier ou secrétaire, justice de paix de Morat, 15%, la Gruyère, 45%, la Sarine etc. Donc, il faut composer avec ces montants. Les montants forfaitaires sont une bonne chose, ça sert en principe à pallier le problème d'une situation passagère. S'il y a une surcharge de travail à cause de certaines tâches pendant 2, 3 ou 4 ans, il ne faut pas engager des EPT fixes, mais des forfaitaires. Mais ici, il y a effectivement un problème; nous savons pertinemment que le travail ne va pas diminuer et ce personnel qui est engagé sous montants forfaitaires est aussi dans une situation assez précaire. Souvent, ces employés ne sont engagés que pour 6 mois et à peine sont-ils efficaces qu'ils doivent partir. Là, il y a effectivement un problème, où M^{me} la Députée Rodriguez a mis le doigt, et nous allons devoir en discuter au Conseil d'Etat.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat

Direction de la sécurité et de la justice

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Avec des dépenses au compte de résultats pour 200,8 millions et des recettes pour 157,4 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la sécurité et de la justice présente un excédent de charges de 43,39 millions. Ceci représente une diminution de charges par rapport au budget 2013 de 1,793 million. Les recettes progressent de 3,224 millions pour s'établir à 157,4 millions.

Concernant les investissements, ceux-ci s'élèvent à 15,27 millions alors qu'ils étaient budgétés à 16,06 millions.

Concernant le personnel, nous constatons une diminution de 15,37 EPT par rapport au budget 2013. Ceci est dû en particulier à l'effectif de la police, en diminution de 13,3 EPT. Je rappelle à mes collègues que dans le budget de la police est toujours inscrit le nombre idéal de l'effectif, effectif qui n'est jamais atteint.

Dans le détail, le centre de charges 3355 «Service de l'application des sanctions pénales et des prisons», mérite toute l'attention et le soutien du monde politique. Il paraît évident que ce dernier devra étoffer son effectif et ses infrastructures spécialisées, ceci pour satisfaire aux exigences législatives et surtout pour diminuer les coûts des internements. Le problème de l'effectif est d'ailleurs en voie de résolution, mais M. le Commissaire du Gouvernement pourra certainement nous apporter de plus amples précisions tout à l'heure.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas tout à fait compris votre question concernant les effectifs, M. le Rapporteur. Pourriez-vous s'il vous plaît la répéter?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. En fait, j'ai donné une information assez incomplète. Lors de discussions au sein de la Commission des finances et de gestion, il nous a été signalé par le Directeur des finances qu'une discussion avait eu lieu entre lui et le Directeur de la justice et

police concernant les effectifs des prisons. Un arrangement serait prévu.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour cette précision. Cela concerne effectivement 2014 et je ne vais pas aller dans le détail, mais comme vous le savez, avec la hausse de la criminalité, nous n'avons toujours pas assez de places à la Prison centrale. Nous avons pu trouver un arrangement lors d'une table ronde avec la Police, le directeur de Bellechasse, le directeur de la Prison centrale, le Ministre public. On va pouvoir augmenter la prison centrale d'une dizaine de cellules.

Concernant la question du personnel, nous avons là aussi pu trouver une solution. Je dois compenser par d'autres postes et ce n'est pas évident, je dois le dire, mais un bon compromis c'est toujours quand les deux parties sont un peu mécontentes. Nous aurons donc quatre postes de plus pour qu'il y ait effectivement un tournus la nuit, qu'il n'y ait pas seulement deux, mais trois personnes pour suivre les détenus. Cela sera dans le rapport pour cette année.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Ce rapport d'activité est toujours une excellente source de statistiques et il donne bien le pouls de la Direction. Il est complet, intéressant et synthétise tous les éléments sans être volumineux.

Le point 1.1.2.5 «Nouveau concept de stationnement de l'armée» en page 6 et le point 3.4.2 «Evénements particuliers» en page 33 nous donnent une indication sur le futur des places d'armes dans le canton, chantier d'ailleurs toujours ouvert. Au niveau législation, ce sont trois lois, un décret et 10 ordonnances qui ont occupé la Direction de la sécurité et de la justice. Concernant les gens du voyage, nous devrions être prêts d'ici fin 2016.

Pour le camp du Lac-Noir, le Grand Conseil se prononcera sur le projet du Conseil d'Etat cette semaine encore.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Concernant les gens du voyage, nous avons déposé une motion, avec nos collègues députés glânois, un mandat qui demandait au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités et de payer les frais causés par les déprédations des gens du voyage. Lorsque notre préfet a envoyé la facture qui n'a pu être réglée avec les prélèvements effectués lors de l'arrivée des nomades, soit les taxes par caravane, M. le Conseiller d'Etat Jutzet a répondu qu'il n'avait pas les bases légales pour régler cette facture. Aujourd'hui, M. le Conseiller d'Etat, je vous demande de prendre vos responsabilités. Il y a 17 ans que je siége dans cette salle et que ce problème n'est pas réglé. Vous nous avez annoncé qu'il serait réglé fin 2016, comme c'est écrit dans le rapport, et que c'est l'OFrou qui ralentit les démarches. Mesdames et

Messieurs les Conseillers d'Etat, trouvez-vous normal que ce soit des paysans, des communes ou des entreprises qui doivent payer une facture parce que le dossier n'avance pas? Vous avez chacun un montant de 30 000 francs à disposition. Vous ne l'utilisez que partiellement et ça je vous en félicite. Mais, l'année dernière par exemple, à la suite du nettoyage du site de la montagne de Lussy, il reste une facture d'environ 4000 francs. Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, assumez vos responsabilités et payez cette facture! C'est une tâche cantonale et ce n'est pas à des privés d'assumer ces coûts. Et si cette facture n'est pas réglée, il y aura malheureusement des problèmes encore plus grands cette année et l'année prochaine, puisque plus personne ne voudra accepter ces caravanes sur son terrain.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je ne vais pas au secours de M. Pierre-André Page, je vais exactement dans le même sens. Je vous explique l'affaire: 70 caravanes parquent dans la région de Bussy et Cugy. Je téléphone au préfet de la Broye. Le lendemain ou le surlendemain, il me dit: «Je ne suis qu'une boîte aux lettres, il faut s'adresser au Conseil d'Etat». Je contacte M. Ropraz qui me dit: «Il n'y a pas de problème, je citerai l'affaire dans le cadre de la séance du Conseil d'Etat». Ça fait plus d'une année, l'agriculteur a dû éclater le foin, il était prêt à faire le foin, c'était la période comme maintenant, une entreprise a éclaté le foin, l'agriculteur a perdu 1500 francs pour acheter du foin, la facture envoyée à M. Jutzet arrive à nouveau chez l'agriculteur. C'est quand même un monde! Moi, tout à l'heure, je débats sur des conseils d'administration et là on lésine pour une affaire de 2000 francs. Je me pose quand même des questions sur ce qui se passe là-haut.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Je constate que les interventions de M. Duc et de M. Page s'adressent directement au conseiller d'Etat, donc je lui laisserai le soin de répondre.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Les gens du voyage sont aussi un problème récurrent. Au Conseil d'Etat on a une répartition des tâches et c'était M. Godel qui s'était occupé des gens du voyage, qui est intervenu et qui a trouvé une solution avec l'OFRou pour la Joux-des-Ponts sur la commune de Sâles. M. Ropraz et moi-même avons aussi négocié avec l'OFRou et je peux vous dire que ce n'est pas facile de négocier, mais je crois qu'on a trouvé une solution qui sera efficace seulement dès 2016.

En ce qui concerne ma Direction, nous avons convenu au sein du Conseil d'Etat que la police, respectivement ma Direction, s'occupe des dédommagements pour les incivilités, et il y en a! Nous en avons eues chez les paysans, nous en avons eues à la Montagne de Lussy, pour plusieurs milliers de francs, où la voierie a dû intervenir et nettoyer.

La police encaisse 20 francs par caravane et ces montants sont en principe remis au propriétaire des lieux endommagés. Malheureusement, souvent ça ne suffit pas. Donc, s'il y a de grandes indemnités qui sont demandées, on donne un mandat à Grangeneuve pour apprécier les dommages. En ce qui concerne les dommages par exemple sur la commune de Romont, il est vrai qu'on n'a pas de base légale qui dit qu'en

cas de d'endommagement par les gens du voyage l'Etat paye. Si c'est une autre personne qui vous fait des graffitis à votre voiture ou à votre maison, alors là l'Etat ne paye pas parce qu'il faut chercher l'auteur. Là aussi, en principe, on peut chercher l'auteur, mais on sait qu'ensuite ça sera très difficile de trouver et de récupérer l'argent. Mais encore une fois, je regrette, mais nous n'avons pas de base légale pour dire que l'Etat paye car ce sont les gens du voyage qui ont causé les dégâts. Si vous voulez faire une motion et créer une base légale pour que l'Etat paie tous les dégâts causés par les gens du voyage, eh bien faites-le mais j'y serai opposé car c'est un peu la voie de facilité de dire: «Voilà, gitans, on paye». C'est clair qu'on va essayer de faire de l'ordre avec la Joux-des-Ponts, on va les diriger là-bas et ils devront y aller. Mais pour le moment, je peux vous dire que ce n'est pas facile. La police n'aime pas ce travail non plus. Il faut négocier des heures et des heures parfois avec ces gens. Ensuite le chef n'est pas là, le sous-chef ne se dit pas compétent, ce n'est vraiment pas agréable du tout pour la police. Donc prendre la responsabilité, on la prend M. le Député Page, mais ce n'est pas simplement en ouvrant le portemonnaie qu'on prend nos responsabilités.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)¹

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le rapport annuel 2013 de l'ECAB est très intéressant. Il nous informe que les fonds propres s'élèvent à plus de 200 millions. Ceci dit, il faut mettre en parallèle l'évolution du capital assuré qui est de 81 milliards, pour 115 425 bâtiments assurés. Mais l'ECAB fait partie de Union intercantonale de réassurance (UIR) ainsi que du Pôle suisse pour la couverture des dommages sismiques, ce qui relativise considérablement les 200 millions de fonds propres pour 81 milliards de capital assuré. Ceci dit, le rapport de l'ECAB est complet et nous informe de son fonctionnement, ainsi que de sa santé financière. Ses comptes devraient être cependant un peu plus transparents en ce qui concerne les frais administratifs. L'ECAB est une institution indispensable pour tous les propriétaires de bâtiments dans ce canton; ses services compétents et son professionnalisme dans ce domaine sont financièrement très compétitifs.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste remercie l'ECAB pour ce rapport qui relate exhaustivement les activités de l'Etablissement. Il relève avec satisfaction la création d'un cercle environnemental et la démarche écologique qui a maintenant été certifiée ISO 14 001. C'est en effet important que nos institutions montrent l'exemple dans ce domaine et nous ne pouvons qu'encourager l'ECAB à continuer dans ce sens. Nous relevons aussi que la prévention a été une activité

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

importante de l'ECAB. Mais même avec une bonne prévention, le risque nul n'existe pas et l'intervention est parfois nécessaire. Sous ce chapitre, nous relevons que la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers est toujours en cours dans le cadre de FriFire. Nous souhaiterions que ce dossier avance plus rapidement et surtout qu'il avance de concert avec la réorganisation territoriale, je parle de fusions, vous l'avez bien compris.

Avec ces considérations, le groupe acceptera ce rapport.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat sich mit dem Jahresbericht der KGV auseinandergesetzt. Wir möchten dem Staatsrat und der KGV für den ausführlichen und transparenten Bericht gratulieren und danken. Aus dem Bericht kommt die klare Abgrenzung der verschiedenen Bereiche gemäss Organigramm zum Ausdruck.

Im Bericht wird auch festgehalten, wofür die KGV die Gelder ausgibt und wer Nutzniesser ist. Dabei denke ich an die finanziellen Mittel, die vier Pfeiler der Freiburger Wirtschaft sowie weitere Partnerschaften und Sponsoring für Bildung, Brauchtum, Sport, Kultur und Soziales des Kantons. Ich finde es jedoch schade, dass man die Zahl nicht transparent offen legt.

Mit diesen Bemerkungen danke ich für den Bericht und nehme diesen zur Kenntnis.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Je n'ai pas de remarque.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie notamment M. Piller pour les louanges concernant le certificat ISO 14 001.

On est en train de réaliser Frifire, les réorganisations, les fusions des corps de sapeurs-pompiers. Mais c'est un travail de bénédictin. On ne peut pas imposer et faire ça d'un jour à l'autre. J'aimerais aussi que le centre de Châtillon ouvre ses portes ces prochaines années pour la formation des sapeurs-pompiers. Je crois qu'on est sur la bonne route, mais je prends acte qu'il faudrait encore un peu accélérer.

Toujours concernant FriFire, je peux aussi vous informer – c'est dans le programme gouvernemental – que nous faisons une nouvelle loi sur l'ECAB et nous avons constaté qu'il faut également réviser la loi sur la police du feu. Dans le groupe de pilotage, nous avons décidé de fusionner ces deux lois et de n'en faire qu'une seule et surtout aussi de désenchevêtrer les tâches et les subventions qu'on va payer aux communes. Là, il reste encore une vieille dette depuis FriFire. Nous n'avons pas pu trancher la question des centres de renfort: le fait qu'on soit le siège d'un centre de renfort est-il un avantage pour la commune du point de vue financier ou un inconvénient? Nous avons fait un groupe de travail paritaire, composé de quatre conseillers communaux et de quatre membres de l'ECAB. Ce groupe a donné un mandat à l'extérieur, à une fiduciaire, et on arrive à la conclusion que les communes qui ont un centre de renfort ont plutôt un inconvénient que l'ECAB devrait compenser. Je ne peux pas encore vous dire le montant, mais ça sera décidé avant cet été.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 64 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zamong (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

Rapports et comptes 2013

Office de la circulation et de la navigation (OCN)¹

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Ce rapport de gestion 2013 démontre que l'essor de l'OCN suit l'essor démographique cantonal. Pour s'en rendre compte, le petit graphique de la page 24 intitulé «Activités-Service administratif / Tätigkeit Verwaltungsabteilungen» peut servir d'indicateur partiel. En page 48, à relever la répartition du bénéfice toujours intéressant pour la Caisse de l'Etat, mais aussi les prestations contractuelles qui découlent d'ailleurs de l'article 26, alinéa 2, de la loi sur l'OCN.

A signaler aussi l'effort de l'OCN du côté de la prévention. Un rapport complet, bien étoffé et qui souligne l'importance de cet organisme au sein de l'Etat de Fribourg.

Schopfer Christian (PLR/FDP, LA). Mit grossem Interesse habe ich den Tätigkeitsbericht des ASS gelesen. Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser, dass ich als Garagist mit dem ASS beruflich viel zu tun habe.

2013 erfolgte ein wichtiger Schritt mit dem Umbau des Prüfzentrums in Domdidier, welches von zwei Prüfbahnen auf vier Prüfbahnen erweitert wurde. Der Umbau wurde sehr professionell durchgeführt. Während der gesamten Bauzeit konnte der Betrieb weitgehend mit Provisorien aufrechter-

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

halten werden und das Prüfzentrum musste nicht geschlossen werden.

2013 wurden 86 687 technische Fahrzeugprüfungen durchgeführt. Dies entspricht einer Zunahme von zirka 16 Prozent gegenüber dem Jahre 2012. Der Reingewinn erhöhte sich von 2 695 301 Franken auf 2 928 195 Franken. Somit konnte dem Staat Freiburg ein Betrag von 2,6 Millionen Franken überwiesen werden.

Das ASS wird gut geführt und es wird professionell gearbeitet. Vielleicht wären dieses Modell und die Struktur des ASS auch auf andere Kantonsbetriebe anwendbar.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Personnellement, je n'ai rien à ajouter.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke Herrn Grossrat Schopfer für seine Intervention. Effektiv kann man sagen, dass das Strassenverkehrsamt sehr gut geführt wird. Domdidier konnten wir im Januar eröffnen. Es wurde mit Reserven des Strassenverkehrsamtes bezahlt. Wir haben sehr viele Gäste und Kunden aus den Kantonen Waadt und Bern, die die Fahrzeugprüfungen bei uns in Bulle oder in Domdidier machen.

Der Gewinn ist angestiegen, was auch den Appetit des Staates anregt. Wir haben einen Leistungsvertrag und nach diesem wären 2,6 Millionen Franken zu bezahlen. Die Direktion und der Verwaltungsrat waren jedoch einverstanden, noch ein Zusätzliches für 2014 zu tun. Ich erinnere daran, dass das Strassenverkehrsamt 750'000 Franken zusätzlich für die Prävention leistet.

Ob dies ein Modell für andere Dienstleistungen sein könnte, wäre zu studieren. Ich muss sagen, dass ich damals, 1995, eher gegen die Idee der Autonomie war. Heute bin ich aber überzeugt, dass dies eine sehr gute Sache war.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die Rechnung 2013 der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (DIAF) schliesst mit Ausgaben in der Höhe von 83 688 000 Franken. Dieser Betrag ist um 2,4 Millionen Franken tiefer als budgetiert. Alle dieser Direktion unterstellten Dienste haben zu diesem positiven Ergebnis beigetragen. Die Investitionen belaufen sich auf 23 944 000 Franken, was 2 Millionen Franken weniger ausmacht als im Voranschlag vorgesehen. Dies ist auf Verspätungen bei der Realisierung verschiedenster Projekte zurückzuführen und es wurden dafür auch Rückstellungen getätigt.

Der Personalbestand in der DIAF betrug im Jahre 2013 438,98 Vollzeitstellen, dies ohne Grangeneuve. Dies ent-

spricht 8,16 Stellenprozenten mehr als 2012 und auch hier betrifft es verschiedene Dienste, unter anderem das Amt für Lebensmittelsicherheit.

Im Jahre 2013 wurde das Generalsekretariat reorganisiert und vor allem auch der juristische Dienst sowohl für die verschiedenen Departemente wie auch für die Oberämter verstärkt. Es wurden aber keine zusätzlichen Stellen geschaffen, sondern es wurde umorganisiert und transferiert.

Auch die Zentralisation der Zivilstandesämter trägt Früchte und hat mit 200 000 Franken besser abgeschlossen als im Voranschlag. Zu erwähnen ist noch, dass vier der sieben Oberämter schlechter abgeschlossen haben als im Budget vorgesehen. Dies ist aber nicht auf Mehrausgaben zurückzuführen, sondern auf Mindereinnahmen in den Rubriken «Gebühren» und «Bussen». Zur Landwirtschaft ist zu erwähnen, dass 2013 die Subventionen an Sanima wegen der Rindertuberkulose höher ausgefallen sind.

2013 sind 670 000 Franken weniger Direktzahlungen an die Freiburger Bauern geflossen als 2012. Dies auch, weil die Tierhalterbeiträge pro Kopf gesenkt wurden.

Das Landwirtschaftliche Institut Grangeneuve hat im Bereich Berufsbildung höhere Einnahmen durch Bundessubventionen bekommen. Auch wird das Institut durch GGP geführt, was ihnen erlaubt, Kredittransfers zwischen den verschiedenen Produktgruppen zu machen.

Im Amt für Wald, Wild und Fischerei gab es einige buchhalterische Umbuchungen. Leider haben die Holzverkäufe nicht das gewünschte Ergebnis gebracht.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son examen consciencieux des comptes et je n'ai rien à ajouter.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je répète, il me semble d'années en années, un peu les mêmes questions. Je n'avais pas eu les réponses au moment du budget. Ma question concerne le centre de charges 3445 «Service des forêts et de la faune». J'avais déjà posé des questions par rapport au traitement des inspecteurs 3010-114 «Traitement des inspecteurs». Juste encore une fois, je signale qu'il y a bien de nombreuses années qu'il n'y a plus d'inspecteurs forestiers dans le canton, mais ce sont des ingénieurs forestiers, donc il faudra peut-être épousseter, comme je l'avais déjà dit, nos documents. Et puis, j'aimerais savoir combien il y a d'inspecteurs forestiers, donc d'ingénieurs forestiers dans le canton sous ce poste-là? Combien il y a de gardes forestiers au 3010-115? Parce qu'on voit «Traitement des gardes forestiers». Mais on sait qu'il y a eu des transferts de charges, on dit que c'est le salaire des gardes forestiers, mais ce sont des collaborateurs scientifiques, des ingénieurs forestiers qui sont engagés à la centrale. Vous savez qu'il y a de moins en moins de monde qui travaille en forêt, mais de plus en plus dans les bureaux, donc j'aimerais bien qu'on identifie ces chiffres-là. Egalement la même chose pour le traitement des gardes-faune. Combien il y a de gardes-faune, combien il y a de gardes forestiers et combien il y a de personnes au Service des forêts et de la faune?

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Diese Frage ist direkt an Frau Staatsrätin gerichtet.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je dois dire que j'avais déjà mis un marque-page jaune à la rubrique concernée, puisque j'ai déjà répété au Service des forêts que M. le Député Schorderet souhaite voir libeller autrement ce poste de salaire. Je ne crois pas que je vais vous faire tout le détail, mais je vous donne volontiers les deux pages qui ont été données à la Commission des finances et de gestion concernant les postes des inspecteurs forestiers et des gardes forestiers. Le seul poste qui a été créé, c'est le poste de chef des gardes-faune, mais pour le reste le Service des forêts a rendu des postes, aussi des postes administratifs. Voilà, si vous l'acceptez, je vous donnerai volontiers le détail tout à l'heure.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Es ist ein sehr umfassender Bericht mit sehr vielen Informationen, den Sie sicher alle mit grösster Aufmerksamkeit studiert haben.

Nur ein paar kurze Erwähnungen. Das Generalsekretariat hat sich mit verschiedenen Aufgaben beschäftigt, unter anderem mit der Umsetzung der Kantonsverfassung, der Festlegung der Wahlkreise oder mit der Förderung der Gemeindefusionen, um nur einige wenige Aufgaben zu nennen. Auch die Arbeiten zur Neuorganisation der Zivilstandeskreise haben begonnen und es wurden verschiedene Dekrete und Gesetze der DIAF vom Grossen Rat genehmigt, wie Sie auf Seite 7 nachlesen können. In Zusammenarbeit mit dem Gemeindeverband wurde auch eine erste Auswertung des interkommunalen Finanzausgleichsystems in die Wege geleitet. Hier sind wir dann gespannt auf die erste Auswertung dieser Arbeit.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Zum vorliegenden ausführlichen Bericht, wofür ich dem Staatsrat danke, habe ich folgende Bemerkungen beziehungsweise zwei Fragen anzubringen.

Wie weit ist das neue Projekt «Schutzwaldmonitoring», das 2013 auf die Beine gestellt wurde? Aus dem Bericht geht hervor, dass die Entschädigungen für Wildschäden im Jahre 2013 um 66 Prozent gegenüber dem Vorjahr gestiegen sind. Im Budget 2014 wurden diese aufgrund von Strukturmassnahmen von 250 000 Franken auf 130 000 Franken gekürzt. Welche Massnahmen sind hier vorgesehen?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris note avec satisfaction du communiqué de presse émanant de la Chancellerie d'Etat publié le 30 avril 2014 concernant notamment la fusion du Grand Fribourg.

Il est mentionné qu'en s'appuyant sur le plan de fusions établi par le préfet de la Sarine, le Conseil d'Etat, la ville de Fribourg et la Préfecture ont convenu de poser un cadre clair et de définir rapidement un processus de travail. La volonté est d'identifier et de débattre des thèmes à traiter pour faire avancer le dossier d'ici 2016, afin d'envisager sa concrétisation au plus tard durant la prochaine législature. Vous savez, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, qu'avec Madame la Rapporteuse nous avons également déposé une motion pour faire avancer ce dossier. Ma question est dès lors la suivante: est-ce que vous pouvez nous dire d'une manière un peu plus précise quels sont les délais que le Conseil d'Etat entend respecter? Etant donné que la concrétisation devrait se passer au plus tard dans la prochaine législature, le Conseil d'Etat établit-il un calendrier pour avancer dans ce dossier avec un échéancier et plusieurs phases? Le cas échéant, le Conseil d'Etat pourrait-il rendre public cet échéancier, à tout le moins le transmettre aux députés, pour qu'ils puissent se rendre compte de l'avancement des travaux? Je vous remercie.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die Frage von Herrn Fasel kann ich nicht beantworten. Ich bin keine Expertin in Sachen Wildschweinen.

Die Frage von Herrn Mauron betrifft nicht den Bericht 2013, sondern geht schon ins 2014 hinein und da haben wir keine Diskussionen dazu geführt.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Concernant le monitoring des forêts protectrices, je vais prendre quelques renseignements auprès du Service car je ne sais momentanément pas exactement où en est ce monitoring, mais il sera traité dans le cadre de la planification directrice des forêts.

Concernant les 130 000 francs prévus en faveur du fonds de la faune pour le dédommagement des dégâts faits aux cultures par la faune sauvage et le gibier: effectivement c'est une mesure d'économie, mais il y a encore la contribution prélevée sur les permis de chasse et versée par les chasseurs qui permettra de compléter le tout de manière à verser le dédommagement intégral aux personnes lésées.

Concernant les fusions, le Conseil d'Etat a fait un communiqué de presse suite à sa rencontre avec le Conseil communal de la ville de Fribourg. Le Conseil d'Etat prévoit une démarche la plus participative possible avec les communes du Grand Fribourg pour trouver une solution pour cette fusion. Cette démarche est en train d'être élaborée avec le préfet de la Sarine puisque vous savez que les préfets sont responsables pour les fusions selon la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Elle sera soumise au Conseil d'Etat dans deux semaines et ensuite je pourrai vous en dire plus sur le calendrier et sur la publicité que nous allons donner à cette démarche et à ce calendrier. Il est bien entendu que dans cette démarche-là sera traitée la proposition de la motion Mauron sur un conseil constitutif pour la fusion.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima)¹

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Im Geschäftsjahr 2013 hat die Versicherungskasse der Sanima mit einem Gewinn von 98 194 Franken abgeschlossen. Abschreibungen in der Höhe von 163 000 Franken wurden an den Gebäuden und Einrichtungen der Sammelstellen Düdingen und Châtillon getätigt. Das Vermögen der Sanima betrug am 31. Dezember 2013 649 955 Franken. Wegen der Rindertuberkulose fielen die Kantonssubventionen um 82 000 Franken höher aus. Im Rahmen der Sparmassnahmen hat aber der Staat die Subventionen an Sanima ab diesem Rechnungsjahr 2014 gekürzt. Die Beiträge zur Bekämpfung von Tierseuchen werden von 50 auf 40 Prozent gekürzt, und es werden keine Beteiligungen mehr an den Verwaltungskosten übernommen. Deshalb wird das Rechnungsjahr 2014 wahrscheinlich nicht mehr so gut abschliessen.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Mes liens d'intérêts avec le sujet: je suis glânois. Je tiens à remercier la Direction de M. Ropraz pour la remise rapide des comptes et la quantité de libellés complets par centres de charges, ce qui nous a facilité grandement la lecture des comptes. Mes félicitations également pour les comptes en général. En effet, ces derniers concluent l'année 2013 avec au compte de résultats 208 507 000 francs pour un budget de 209 018 000 francs et un excédent de charges de 111 499 000 francs pour un budget de 111 004 000 francs. Nous sommes donc particulièrement satisfaits du respect du budget.

Une diminution importante de 9,91 EPT est également à signaler entre le budget et les comptes, alors que nous avions une augmentation de 1,74 EPT entre les comptes 2012 et 2013. Il s'agit là d'une différence technique qui tient compte de la durée des postes vacants sur l'année.

Dans la lecture des comptes les expressions suivantes sont relevées: une seule réunion de commission, charges moins élevées que prévu, budgétisation plus importante que le montant réellement utilisé, retard dans l'exécution, rapport en baisse entre le nombre de chantiers réalisés et le nombre de chantiers prévus, frais de formation surestimés, remplacement pas effectué, surestimation du budget 2013, travaux moins importants que prévu.

Si la bise est un vent froid, le vent qui souffle sur la Direction est un vent glacial ou pour reprendre l'expression vétérinaire de «PME magazine», la Direction retient le lait.

Dans la lecture des différents centres de charges, je me contenterai de signaler que le suivi informatique des permis de construire suit son long chemin sinueux et pentu et que le rapport sur la nouvelle procédure est attendu avec impatience. Encore un dernier mot pour l'analyse GpP. Nous avons essayé de comprendre l'analyse comptable des coûts horaires, mais ce qui baisse augmente et si ceux-là augmentent, cela augmente aussi, mais l'inverse est également vrai.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarque complémentaire à formuler.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. En préambule, une mention particulière dans le rapport d'activité. J'étais persuadé que les services de M. Ropraz avaient confondu les Grottes de Cheyres avec les Crottes de Cheyres à la page 30 du rapport, mais contrôle fait, c'est bien le ministre qui avait raison.

Plus sérieusement, on peut regretter que les nombreuses constatations qui n'ont pas besoin d'être chiffrées dans le détail ne soient pas accompagnées de mesures prises, sans pour autant entrer dans le détail. Le rapport d'activité est principalement axé sur des constats qui laissent malheureusement parfois le lecteur sur sa faim. J'en veux pour exemple la nouvelle procédure mise en place pour le traitement des permis de construire, les mesures prises suite aux constats des dépassements des valeurs limites fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air ou, pour terminer, la mention des résultats des analyses de poissons prélevés dans la Sarine aux alentours de la décharge de la Pila.

Selon les cas la mention des chiffres de l'année précédente (intégrés dans de mini vignettes) serait judicieuse. On ne peut par contre que féliciter la Direction pour sa concision et le nombre important de renvois à des sites pour des compléments d'information.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). A la lecture des 43 pages du rapport d'activité de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions on peut trouver une petite ligne sous le point 2.4 mentionnant la mise en œuvre de la politique foncière active cantonale. Une politique foncière active que l'on nous sert d'habitude à tout bout de champ et pour laquelle on nous a annoncé il y a longtemps un état des lieux pour faire le point de la situation. Ce bilan n'a pour l'heure pas montré le bout de son nez et lorsque l'on en parle, c'est comme de l'Arlésienne, on nous la promet mais on ne la voit jamais.

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Notre canton fait pourtant face à des défis cruciaux, qu'ils soient démographiques, économiques, environnementaux, industriels. Or, pour y répondre, nous avons besoin de connaître la détermination et les projets du Conseil d'Etat. Pour pouvoir permettre aux collectivités publiques de disposer de nouveaux terrains stratégiques pour permettre de revitaliser la création d'un tissu industriel et artisanal effectif et qui cesse de perdre des plumes mois après mois, nous avons besoin certes de paroles volontaires, mais plus encore d'actes.

C'est vrai, la bonne collaboration entre l'Etat de Fribourg et la ville de Bulle pour la mise en valeur des terrains situés à proximité de l'autoroute A12 est une bonne opération. Mais il ne s'agit là que d'un tout petit pas bien insuffisant au regard du nombre d'entreprises qui quittent le canton ou renoncent à s'y établir faute de solutions effectivement actives pour les retenir. J'ai déjà eu l'occasion dans cette enceinte de faire la liste des entreprises et sociétés qui ont délocalisé ou fermé leurs portes, je ne vous l'imposerai pas aujourd'hui. Mais lorsque la presse nous apprend la semaine dernière l'affaire Farmwood ou lorsqu'on a fait le constat des terrains perdus sur le site d'Ilford à Marly, on s'aperçoit que l'heure n'est plus à la prise de conscience, mais bien à celle de se mettre au travail.

C'est pourquoi, M. le Conseiller d'Etat, ma question est simple: quand disposerons-nous d'une analyse et de perspectives claires sur cette politique foncière dite active?

Une autre question encore sur l'échec retentissant concernant l'entreprise Farmwood cité tout à l'heure: comment est-il possible qu'une entreprise décidée à développer ses activités dans notre canton soit poussée hors de nos frontières par la lenteur des services concernés. Comment se fait-il que la communication à ce sujet se soit révélée si calamiteuse révélant un rejet de balle d'acteur en acteur, du conseiller d'Etat au chef d'entreprise, au préfet, au syndic et j'en passe. A nouveau une question simple à laquelle nous attendons votre réponse.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le PAL a été déposé au canton pour approbation. Dans le rapport d'activité, il est mentionné une activité de préparation de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. A ce jour, seule une lettre est arrivée aux communes nous annonçant le moratoire durant lequel une mise en zone ne serait possible qu'avec un échange de terrain. Mais qu'en est-il des lois, des instruments juridiques qui nous permettraient un échange de zones ou des compensations? Les communes dépendent du canton pour l'approbation des PAL. Elles ont actuellement les mains liées par ce manque d'outils. Quand allez-vous développer ces outils? Des outils pour soutenir les communes fribourgeoises qui ne peuvent, elles, qu'appliquer les décisions cantonales.

Certes la LAT est une loi fédérale, me direz-vous. Mais comment font alors les autres cantons? Et le but de cette nouvelle LAT est de contraindre les autorités cantonales et communales à prendre toutes les mesures pour atteindre l'objectif fixé par le législateur. Alors, où sont ces mesures aujourd'hui?

Le délai dont le canton dispose est un délai de 5 ans pour réviser son plan directeur cantonal. Mais il n'est pas interdit d'aller plus vite. Nous demandons donc expressément de tout mettre en œuvre pour que la loi sur le régime de compensation prenne forme et que le Plan directeur cantonal soit approuvé par la Confédération le plus rapidement possible.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Man soll auch mal sagen, wenn etwas gut läuft und nicht immer nur reklamieren.

Wir Parlamentarier sind zwar für den ganzen Kanton, für alle Bezirke und Gemeinden verantwortlich. Aber wie man so sagt, ist einem das Hemd näher als die Weste oder der Mantel. Deshalb möchte ich heute als Grossrat von Kerzers beim Tätigkeitsbericht der Raumplanungs- Umwelt- und Baudirektion Herrn Staatsrat Ropraz und seinem Team Danke sagen für ihre Anstrengungen und Bemühungen, um die Ortsplanung von Kerzers durchzubringen. Zwei Tage vor Torschluss konnte das wichtigste Projekt der letzten Jahre für Kerzers vom Staatsrat genehmigt werden. Deshalb ein grosses Dankeschön. Ich weiss um die viele Nacht-, Wochenend- und Sonntagsarbeit der Verantwortlichen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je reviens sur les propos de M. Ganiot concernant l'affaire Farmwood, entreprise installée dans mon village. Farmwood, on le sait chez nous, est à l'étroit. Quand ils sont arrivés, avec une quinzaine, une vingtaine d'employés et d'ouvriers à la sortie du village cela pouvait jouer. Mais l'affaire s'étant tellement agrandie, les patrons ont jugé qu'ils devaient se déplacer et trouver un terrain beaucoup plus accessible et beaucoup plus grand. Terrain que nous n'avions pas chez nous.

Ils ont acheté le terrain à Sévaz et ensuite, avec toutes les encouables qu'il y a eu de la part de l'Etat, la COREB, le préfet... Je me pose la question: est-ce qu'on veut dans cette Broye, cette Broye avec une autoroute, où l'on prédisait qu'il y aurait un essor extraordinaire...

Est-ce que vos sbires sont là uniquement pour mettre des couperets, des interdictions, pour dire que cela ne va pas? Et finalement on voit que ces entreprises passent la frontière et vont s'installer sur Vaud. Il y a quand même un problème. Il y a un problème quand je constate que dans la région de Guin, Bulle cela marche quasiment tout seul, il y a presque chaque semaine une nouvelle entreprise qui s'installe. Chez nous, il faut les «booster» il vous faut tenir un peu le préfet de la Broye qui est un radical et lui dire maintenant «Tu y vas mon ami».

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On sait maintenant qu'on aura un régime de compensation par rapport aux différents terrains qui peuvent être mis en zone à bâtir. Est-ce que ce régime de compensation sera mis en place par le canton? Cela est absolument nécessaire. On ne peut pas laisser régler ce régime de compensation par les communes comme elles le veulent et de manière où une commune prend contact avec une autre commune pour obtenir des compensations, des terrains disponibles de manière à faire des échanges. Ceci doit être structuré par le canton qui doit revoir son plan directeur.

Je pense qu'il est urgent de trouver des solutions pour construire proche des infrastructures. On ne peut pas se van-

ter d'avoir un RER fribourgeois proche des zones à bâtir, où les utilisateurs de ce RER devraient pouvoir habiter, alors que l'on n'a pas de cohérence en matière d'aménagement cantonal. Le plan directeur doit être revu de manière à déterminer où l'on pourra construire, proche de ces infrastructures et c'est le canton qui doit maintenant mener ces débats. Vous savez qu'avec le projet de moratoire que l'on a actuellement, des communes situées à proximité de ces infrastructures n'ont plus aujourd'hui la possibilité d'avoir des zones à bâtir parce qu'elles les ont déjà utilisées, alors que des communes plus éloignées de ces infrastructures ont encore des zones et, durant le moratoire, peuvent donc construire aux endroits prévus, éloignés des infrastructures. Ce moratoire est dommageable et pourrait produire les effets inverses de ceux recherchés, visant à concentrer les constructions à proximité des infrastructures de transport.

Dans les communes, un délai a été fixé pour déposer les plans d'aménagement locaux. Ces délais sont imposés. Malheureusement les règles ne sont pas définies par rapport à la nouvelle LAT, qui vise la protection des terres d'assolement. On n'a aucune information sur ce plan-là. Cela veut dire que l'on fait quelque chose qui ne sera de toute façon pas accepté parce que cela ne répond pas à ce qui sera mis en vigueur. Les communes ont fait des dépenses importantes et elles ne peuvent pas dépenser des montants aussi importants que cela sans connaître les règles à appliquer.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre est également inquiet du fonctionnement de cette Direction. Inquiet de la légèreté avec laquelle ont été traités les dossiers notamment de l'entreprise Farmwood, Zumwald, Laubscher qui ont quitté notre canton. Et d'autres qui ne sont tout simplement pas venus s'établir sur Fribourg.

Le fonctionnement du SeCA nous interpelle, nous inquiète. M. le Conseiller d'Etat, il faut étoffer ce Service. On le constate, dans certaines Directions, il n'y a aucune discussion lorsque l'on demande des nouveaux postes. Je crois qu'il vous faut aussi demander ces nouveaux postes. Notre inquiétude n'est pas seulement liée aux entreprises. Les communes ont dépensé beaucoup d'argent pour élaborer leur PAL dans les délais et elles devront recommencer dans 3 ou 4 ans. A quel prix? Ce sont des dossiers qui devront être traités, les aménageurs sont très chers, vous le savez mieux que moi. Les privés également qui attendent que leurs dossiers avancent dans les différents services.

Je vous remercie d'avance pour les explications que vous allez nous donner et je vous remercie de nous informer comment vous allez remédier à ces problèmes récurrents qui pèsent sur notre canton.

Grivet Pascal (*PS/SP, VE*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune de ce canton.

Pour aller dans le droit fil de ce qui s'est dit précédemment, je ferai la remarque suivante et je m'adresse directement au commissaire du Gouvernement.

Après la mise en application de la LATeC et de son règlement, les communes de ce canton ont eu et ont l'obligation de revoir leur plan d'aménagement local et ce jusqu'au 31 décembre 2014. L'acceptation par le peuple de la LAT fédérale le 3 mars 2013 et sa mise en application au 1^{er} mai 2014 chevauchent avec conséquence les travaux en cours. Les exécutifs communaux de ce canton ont engagé, en tant que vrais miliciens et avec les moyens nécessaires à leurs études, des montants considérables à l'élaboration de ces révisions. Depuis le 1^{er} mai dernier, on nous répond que tout ce qui a été fait jusque alors est quasiment «à mettre à la poubelle», permettez-moi le terme, ou en tout cas complètement gelé. La majorité de ces dossiers ont été traités avec des délais dépassant tout entendement. De même, soit dit en passant, que la majorité des dossiers de mises à l'enquête publique.

Monsieur le Conseiller d'Etat, quelle mesure allez-vous enfin mettre en place afin de répondre à la demande des citoyens de ce canton, canton où l'explosion démographique annoncée et reconnue depuis lors n'a eu pour effet que de ralentir les procédures engagées?

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). J'ai une question d'information à poser à M. Ropraz en reprenant les préoccupations de M. Page: face aux défis à relever face au nouveau cadre légal, au nouveau plan directeur cantonal, quelle est votre appréciation de la capacité quantitative, technique et qualitative du personnel qui est chargé des dossiers au sein de votre Direction pour répondre à tous les dossiers cantonaux? Et si jamais il y avait des besoins, quelles mesures pensez-vous prendre?

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Comme cela a été dit, le groupe libéral-radical partage aussi les préoccupations qui ont été évoquées jusqu'à présent. Dans le même ordre d'idée que M. Thévoz, j'aurais deux questions à M. le Commissaire.

Tout d'abord par rapport à ces difficultés que l'on a connues dans la transmission de l'information d'une part, dans la rapidité à traiter les dossiers d'autre part, quelles mesures ont été prises au niveau du personnel notamment?

Par ailleurs, on constate que cela n'est pas le seul service où cela se produit. Au sein de notre Gouvernement, on a l'impression que quand on doit faire face à des coups de feu, lorsque l'on a des dates couperets – ceci peut arriver dans n'importe quel service –, on a une incapacité à mettre des ressources en suffisance pour faire face à la situation. Ceci risque de se reproduire dans le cadre du plan directeur cantonal que nous devons rénover au plus vite comme tout le monde l'a dit. Comment le canton entend-il réagir pour répondre à ces coups de feu? Cela en étant toujours conscient que le but n'est pas d'augmenter le nombre d'équivalents plein-temps sur le long terme, mais de pouvoir vraiment répondre à des besoins momentanés qui peuvent arriver dans n'importe quelle Direction.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*), **rapporteur**. Je remercie tous les intervenants qui ont réagi à ces comptes et à ce rapport d'activité. Si je groupe un peu les interventions, on a trois chemins de réflexion. Pour commencer avec MM. Ganioz et

Ducotterd, la politique foncière active. Deuxième pilier qui semble créer quelques soucis: le traitement des PAL et autres demandes de permis avec des questions insistantes sur le fonctionnement de la part des députés Castella, Piller, Page, Grivet et Thévoz. Et enfin, troisième pilier de la réflexion, les questions qui ont occupé MM. Duc et Ganioz surtout, concernant le déménagement de l'entreprise Farmwood et la Promotion économique.

C'est rarement avec autant de bonheur que je donne la parole au commissaire du Gouvernement.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie l'ensemble des intervenants de relayer leurs préoccupations, respectivement les informations qui sont extrêmement utiles pour le Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions. Sachez que je suis sensible aux doléances qui sont aussi exprimées dans ce plénum et il est naturellement du devoir du Directeur de l'aménagement, respectivement du Conseil d'Etat de prendre les mesures qui s'imposent lorsque des améliorations sont possibles.

Je vais essayer de sérier les interventions pour donner tout d'abord une information s'agissant de la politique foncière active. Pour vous dire que nous préparons la réponse au postulat qui a été déposé par les députés Wicht et Collomb. En principe au début de l'automne nous pourrions discuter dans cette enceinte de l'appréciation qui est faite par le Conseil d'Etat de la politique foncière active, respectivement des mesures qui sont proposées.

Je vous informe également que nous avons mené avec les partenaires concernés des assises relatives à la politique foncière active. Y participaient en particulier les régions, les communes concernées, les préfets, les organismes de promotion économique. On a vu que la principale difficulté était de savoir qui devait être le porteur de ces projets, notamment au niveau des secteurs stratégiques. Est-ce que ce doit être, comme c'est le cas maintenant, les communes, les ententes intercommunales? est-ce que c'est le rôle du canton de reprendre le lead? Les avis sont partagés, vous avez le modèle à la genevoise où c'est une fondation d'intérêt public qui gère la politique foncière active pour l'ensemble du canton. Vous avez le modèle à la vaudoise, où à l'instar de ce qui se pratique actuellement dans le canton de Fribourg, ce sont les communes, respectivement les associations intercommunales, qui agissent avec le soutien soit technique, soit financier de l'Etat notamment à travers la promotion économique et le SeCA.

Je dois relever néanmoins que certains succès ont vu le jour dernièrement, notamment à Bulle grâce à la politique prévoyante de la ville et de l'Etat de Fribourg qui a permis et qui devrait permettre de mettre à disposition des entreprises de la région un important secteur industriel le long de l'autoroute. L'Etat, comme vous le savez, s'engage également activement dans le dossier Bluefactory avec la ville de Fribourg. C'est un dossier extrêmement important avec des défis, des difficultés, mais c'est aussi un exemple de politique foncière active. D'autres dossiers sont en préparation. Vous avez peut-être vu qu'au niveau de la commune de Farvagny une importante

zone d'activité a pu être validée. Cela permettra aussi à des entreprises, notamment actives dans la région, de pouvoir le cas échéant s'implanter et se développer. Vous aurez donc en début d'automne des informations plus importantes.

Deuxième information, peut-être de manière générale sur les plans d'aménagement locaux. Il est vrai que la nouvelle loi cantonale sur les constructions votée en 2008 et entrée en vigueur en 2010 a fixé à fin 2014 le délai pour le dépôt des PAL. Dans l'intervalle, chose qui n'était pas connue à l'époque, le peuple fribourgeois a validé la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire qui a interféré dans les délais en fixant au 1^{er} mai cette date d'entrée en vigueur avec l'interdiction de l'extension de zone. Alors évidemment cela a compliqué le travail des communes, respectivement de l'Etat, puisque là on a eu une interférence, un goulet d'étranglement avec l'ensemble des dossiers qui sont arrivés.

Il y a environ une centaine de communes qui sont en phase de révision de leur plan d'aménagement local. Beaucoup de communes ont encore le dossier chez elles, le dossier n'est pas encore à l'Etat. De nombreux dossiers circulent maintenant dans les services de l'Etat. Il faut savoir que pour délivrer une approbation d'un plan d'aménagement local, c'est parfois jusqu'à 24, 25 services qui doivent être consultés, respectivement des cantons voisins, voire même la Confédération. Ce sont donc des procédures longues où parfois le dossier doit repartir à la commune pour un complément d'information. On focalise souvent sur le SeCA, mais la plupart du temps le dossier est soit à la commune, soit dans les différents services de l'Etat. Il ne reste pas au SeCA puisqu'il y a près de 25 services qui doivent se manifester.

Cela étant, vous avez peut-être vu dans le rapport d'activité 2013 que 43 plans d'aménagement locaux ont pu être approuvés soit, je dirais, en révision complète, soit en révision partielle/modification de PAL. 48 examens préalables ont été faits par le SeCA et 18 programmes de révision ont également fait l'objet d'un préavis du SeCA.

Quand je dis le SeCA, il faut être conscient que ce sont 4 collaborateurs qui traitent de l'aménagement local dans ce canton. Ces 4 collaborateurs ont fait un travail extraordinaire ces dernières semaines. Ces collaborateurs sont venus travailler le week-end, le samedi et le dimanche sur ma demande pour essayer de valider le maximum de plans d'aménagement locaux jusqu'à cette date fatidique du 1^{er} mai. Je peux vous informer que depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 avril, 27 plans d'aménagement locaux ont été approuvés dans ce canton, ce qui constitue sur 4 mois un record absolu. Jamais le SeCA, ses 4 collaborateurs, n'avaient permis d'approuver autant de plans d'aménagement locaux jusqu'à cette date. A cela s'ajoute que 35 recours ont également été traités par les juristes du SeCA pour accompagner ces approbations.

On a parlé tout à l'heure du dossier de Kerzers. Pour moi ce dossier de Kerzers était extrêmement important. La commune avait en particulier procédé à une politique foncière active de qualité pour laquelle elle s'était vu reconnaître d'ailleurs un prix ces dernières années. Il était impératif de pouvoir valider ces décisions avant le 1^{er} mai. Mais il y avait 11 recours avec

des avocats, il y avait des procédures complexes à mener. Ce sont des décisions de plus de 60 pages qui sont rendues. Ce n'est pas simplement la signature du directeur de l'aménagement, mais ce sont des décisions formelles dans lesquelles il faut aussi faire la pesée d'intérêts entre les différents services. Cela pour vous dire qu'il y a un travail important qui a été fait. La quasi totalité des plans d'aménagement locaux pour lesquels on pouvait prendre une décision, a été traitée avant le 1^{er} mai. Maintenant vous avez naturellement des dossiers qui n'étaient pas à même de faire l'objet d'une validation et qui sont encore en cours. Cela ne veut pas dire qu'après le 1^{er} mai tout s'arrête contrairement à ce que j'ai entendu dire. A partir du 1^{er} mai, il n'y a plus d'extension possible des zones à bâtir sauf un déclassement à prévoir ailleurs dans la commune. Je dirais que le travail important qui a été fait ces dernières années par les communes reste valable. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pourra continuer d'approuver des plans d'aménagements locaux. Par contre les dossiers qui arrivent maintenant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions doivent présenter un bilan équilibré des zones. On ne peut plus étendre les zones que ce soit d'activité ou zones à bâtir. Il ne s'agit pas d'une décision du canton, c'est une décision du peuple suisse et du peuple fribourgeois qui a approuvé cette nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de dire que les objectifs poursuivis par cette LAT sont louables, c'est permettre finalement d'éviter les extensions de zones tous azimuts, de respecter le tissu bâti, d'avoir un tissu bâti plus harmonieux. Mais sous l'angle de la mise en œuvre, c'est extrêmement difficile pour les communes et pour le canton. A ce sujet, nous avons maintenant un délai pour approuver un nouveau plan directeur cantonal. Ce plan directeur cantonal représente un travail de titan qui est rendu encore plus complexe par la nouvelle loi fédérale et il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil fédéral. Jusqu'à cette approbation, il y a un moratoire des zones dans ce canton comme dans tous les autres cantons suisses et il est donc important effectivement que la DAEC puisse avoir les ressources humaines, les moyens financiers et techniques pour avancer dans ce processus extrêmement important. C'est un processus technique avec des études à mener dans différents secteurs et ensuite il y aura le processus politique participatif au niveau des communes, des régions, du Grand Conseil pour enfin obtenir cette validation.

S'agissant des permis de construire, nous allons tirer dès cet été le bilan des nouvelles méthodes de traitement des permis de construire qui ont suscité pas mal d'interrogations, de réactions dans un premier temps auprès des communes, des mandataires. C'est vrai que lorsque l'on change une pratique, cela suscite toujours des interrogations, de la défiance ou de la méfiance. Il faut savoir toutefois que le statu quo n'était pas envisageable. Tout le monde demandait d'améliorer, de trouver des solutions. Et c'est avec l'aide des communes et des préfets que les services de l'Etat ont tenté d'imaginer un processus qui fera l'objet d'un bilan. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à ces nouvelles méthodes: si elles peuvent être améliorées et modifiées, elles le seront. La DAEC proposera pro-

bablement dans les prochains mois, d'elle-même d'ailleurs, des méthodes permettant aussi d'améliorer le traitement de ces permis.

Il faut savoir encore une fois que l'on focalise souvent sur le SeCA, mais j'interviens régulièrement dans des dossiers où l'on me dit que le SeCA n'a pas rendu son préavis. Mais en fait, c'est que le dossier est peut-être à la commune ou dans un service de l'Etat qui n'est pas forcément d'ailleurs dans la Direction de l'aménagement. Peu importe, c'est pour vous dire que l'on fait face à une multitude d'intervenants, du mandataire, de la commune, des services, des Directions, respectivement des préfets. Et là, je pense que nous devons tous tirer à la même corde pour faire un travail efficace qui soit reconnu par la population.

J'en viens maintenant au dossier de Farmwood qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers jours. Ce dossier a fait l'objet également d'une discussion au sein du Conseil d'Etat. Je vous livre quelques réflexions qui ont résulté de nos discussions.

Tout d'abord, je dois dire que le Conseil d'Etat regrette que dans ce dossier nous opposions la Broye vaudoise à la Broye fribourgeoise. Pour nous, cette Broye mérite d'être défendue et soutenue et lorsque notre journal cantonal parle de gâchis pour une entreprise qui s'installe à Payerne, le Conseil d'Etat ne partage pas cette appréciation. On peut revenir, et je reviendrai sur les causes de ce déplacement, mais tout emploi qui est créé à Payerne est bon pour la Broye vaudoise et fribourgeoise, est bon pour le canton de Vaud, est bon pour le canton de Fribourg. Donc évitons de jouer ce cantonalisme exacerbé. Je crois que la COREB notamment développe une promotion économique régionale au-delà de la frontière et je crois que nous avons tout intérêt à ce que des emplois soient créés dans cette Broye. L'emploi qui est créé et développé à Payerne profite aussi finalement au canton de Fribourg et à la Broye fribourgeoise.

Dans ce dossier, des contacts ont eu lieu avec l'entreprise Farmwood et la commune et l'administration cantonale. Fin 2011, le SeCA a donné les renseignements oraux à l'entreprise pour dire que l'implantation envisagée à Sévaz impliquerait la modification d'un plan d'aménagement de détail et qu'un problème était également à régler au niveau de la ligne à haute tension. En mai 2012, une séance de travail a eu lieu en présence de deux collaborateurs du SeCA, de la commune de Sévaz et de l'entreprise concernée. En mars 2013, le SeCA a confirmé par un courrier écrit les renseignements préalables qu'elle avait donnés. Ce document, qui s'appelle «Renseignements préalables», a été transmis à l'entreprise; il confirmait sous l'angle technique les difficultés qui devaient être réglées. Je tiens à dire qu'aucune procédure de modification du PAD n'a été entreprise par la commune, aucun dossier de demande de permis de construire n'a été déposé par l'entreprise. Cela étant, je déplore le manque de réactivité des deux collaborateurs du SeCA qui pendant plusieurs mois n'ont pas donné des renseignements suffisamment rapides dans ce dossier. Ils ont manqué de réactivité. Je vous informe d'ailleurs qu'un des deux collaborateurs a quitté le SeCA déjà à fin 2012 en partie pour des raisons de santé et en partie pour des difficultés à

respecter son cahier des charges. Le deuxième collaborateur du SeCA prendra sa retraite d'ici cet été. Les deux personnes sont donc remplacées et j'ose espérer que les nouvelles forces de travail mises à disposition du SECA permettront d'éviter un manque de réactivité et de coordination.

Le Conseil d'Etat est aussi d'avis que dans ce genre de dossier important en termes de promotion économique, il est impératif d'avoir une coordination entre le SeCA et la Promotion économique. Le but n'est pas de se renvoyer la patate chaude mais de travailler ensemble. En ce sens-là, il est clair pour le Conseil d'Etat que si l'entreprise Farmwood avait abordé l'Etat pour qu'on lui indique des possibilités d'implantation que ce soit dans la Broye ou ailleurs, c'était le devoir de l'Etat de répondre à cette demande. Il n'est pas question de dire que pour les entreprises déjà établies on ne fait rien dans ce canton. La volonté du Conseil d'Etat est de donner aussi de l'information. Dans un tel cas on ne peut ni défiscaliser ni octroyer une aide financière, mais au moins donner de l'information par les services de l'Etat concernés, par l'administration cantonale pour qu'un lieu d'implantation soit possible.

J'ose espérer qu'au niveau de l'ensemble des intervenants d'une région, d'une commune, des services de l'Etat, on puisse être meilleur à l'avenir, qu'on puisse aussi tirer les conclusions de cette situation tout en regrettant que l'entreprise concernée n'ait pas à un moment donné déposé formellement une demande de permis de construire. Cela aurait eu l'avantage de faire remonter auprès de la hiérarchie ce dossier qui a été traité au niveau de l'administration.

Voilà les considérations que je tenais à formuler ce soir. Je prends note de vos attentes. Je n'ai peut-être pas répondu à toutes les questions mais j'aurai l'occasion ultérieurement de revenir sur certains dossiers, respectivement sur les procédures de traitement soit des permis de construire, soit des plans d'aménagement locaux, sachant que le Directeur de l'aménagement ne ménage pas son énergie et sa peine pour essayer de trouver avec ses collègues des solutions aux difficultés qui se posent. Je dis toujours aux gens d'ailleurs que ma porte est ouverte, je suis à disposition pour enregistrer vos demandes, vos doléances, notamment par mail pour les relayer auprès des services. Après il y a des règles de procédure que l'on ne peut pas violer, notamment lorsque l'on est en procédure de recours ou de droit d'être entendu. Je le précise là parce que ce n'est pas toujours compris des communes lorsqu'au niveau de l'approbation d'un PAL pendant laquelle il y a des recours, le Directeur ne peut pas recevoir en catimini la commune au mépris de la règle du droit d'être entendu des recourants et des opposants qui sont aussi représentés par des avocats. Donc là, il y a des règles du jeu assez strictes à respecter pour éviter des difficultés.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

—

Salutations

La Présidente. Zum Schluss habe ich noch das Vergnügen, Kolleginnen und Kollegen sowie die Ehefrau von Grossrat von Emanuel Weber auf der Tribüne begrüßen zu dürfen. Sie haben unsere Debatten während der letzten halben Stunde interessiert mitverfolgt. Herzlich willkommen.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge au Tribunal des mesures de contrainte

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 7; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Géraldine Pontelli-Barras*, par 72 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Caroline Wimann Gilardi*: 18.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu pour une période indéterminée *M. Yvan Hofmann*, par 81 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Emmanuelle Martinez-Favre*: 10.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

Bulletins distribués: 94; rentrés: 84; blancs: 4; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Séverine Zehnder*, par 73 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Emmanuelle Martinez-Favre*: 6.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 86; rentrés: 83; blancs: 13; nul: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Sarah Reitze*, par 69 voix.

Un-e assesseur-e auprès de la Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 84; rentrés: 79; blancs: 2; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Marie-Claude Genoud-Schmid*, par 73 voix.

**Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les employés)
au Tribunal des prud'hommes de la Singine**

Bulletins distribués: 82; rentrés: 78; blancs: 22; nul: 1; valables: 55; majorité absolue: 28.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Dominique Chappuis Waeber*, par 55 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 40.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—

Deuxième séance, mercredi 14 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Comptes 2013 de l'Etat: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport d'activité pour l'année 2013: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapports et comptes 2013: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes de l'Etat: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport d'activité: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapports et comptes 2013: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes de l'Etat: Direction de l'économie et de l'emploi. – Rapport d'activité: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes de l'Etat: Bilan et Annexes aux comptes. – Comptes de l'Etat: Récapitulation. – Projet de décret 2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg; lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité 2013 de l'ensemble des Directions: récapitulation et vote final. – Recours en grâce. – Projet de décret 2014-DIAF-47 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport 2013-DIAF-88 concernant l'inventaire des surfaces d'assolement du canton de Fribourg et outils de contrôle (P2013.12); discussion. – Motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'environnement); prise en considération. – Postulat 2014-GC-7 Daniel Gander/Charls Brönnimann (modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex – nouvelle classification); prise en considération. – Elections ordinaires.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. François Bosson, Gabrielle Bourguet, Claude Brodard, Dominique Butty, Marc-Antoine Gamba, Markus Ith, Emmanuelle Kaelin Murith, Ursula Krattinger-Jutzet, Christa Mutter, Bernhard Schafer, Ralph Alexander Schmid et Yvonne Stempfel-Horner.

Sans justification: Erika Schnyder.

M. Erwin Jutzet, conseiller d'Etat, est excusé.

Comptes de l'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les excédents de charges en valeur absolue ont régulièrement augmenté au cours des exercices passés. Si l'on observe le compte 2012, le budget 2013 et les comptes 2013, on constate une augmentation régulière, allant de 100% pour les comptes 2012, à 105% pour les comptes 2013, avec pour cette dernière année un excédent de charges de 650 millions de francs.

Les comptes 2013 présentent un dépassement de l'excédent de charges de 13,2 millions par rapport au budget. Cette augmentation provient des dépassements suivants dans leur ordre d'importance:

- > le Service de la santé publique: + 7 millions
- > les assurances sociales: + 3 millions

- > le Service de l'action sociale: + 1,7 million
- > le Service de la prévoyance sociale: + 1,1 million
- > le Service de l'enfance et de la jeunesse: + 0,7 million.

Les autres domaines, à savoir le Secrétariat général, le Service dentaire, le Service du médecin cantonal, le RFSM et la buanderie de Marsens respectent le budget ou présentent même des comptes très légèrement meilleurs qu'escompté.

Concernant les postes de travail, nous constatons le quasi respect du budget.

Quelques remarques de détail sur les chapitres suivants. Tout d'abord, au niveau du Service de la santé publique, on relève une augmentation de 7 millions de francs qui appelle les explications suivantes: les coûts dus au HFR dépassent de 5,2 millions ceux qui étaient prévus au budget 2013. Ce dépassement a pu être compensé grâce à une provision de 4,2 millions environ pour des prestations de 2012 – il s'agissait d'un manque de recettes stationnaires – ainsi que par une provision constituée pour travail de nuit de près de 1 million de francs. Ainsi, sur le plan purement comptable, le compte du HFR ne pénalise pas les comptes 2013. Nous avons puisé dans les provisions. En chapitre d'introduction hier, toutes ces provisions ont été présentées. Toutefois, le décompte définitif 2013 intervient en 2014 et il faudra certainement à nouveau puiser dans des provisions pour compenser des montants 2013, ce qui sera possible aussi longtemps qu'existent des provisions.

Au chapitre des hôpitaux hors canton, il y a un dépassement de 15,6 millions de francs, en provenance des hôpitaux publics pour 13 millions environ et des cliniques privées pour 2,5 millions. La raison de cet excédent s'explique par l'augmentation des tarifs d'une part, d'autre part par l'aug-

mentation du nombre de Fribourgeois recourant aux hôpitaux publics et cliniques privées hors du canton, depuis que le libre choix a été introduit par la LAMal. Cette situation a été estimée sur la seule période janvier-avril 2012 en raison de retards de facturation des divers hôpitaux. On ne peut certes pas parler d'un exode massif des Fribourgeois vers les hôpitaux de Berne, Lausanne, Genève. Il s'agit pour une part de soins très pointus qui ne sont disponibles que dans ces hôpitaux universitaires. Le phénomène de l'augmentation démographique dans les districts du sud et alémaniques peuvent expliquer en partie cette situation. Il ne faut pas se voiler la face. L'image de l'HFR a souffert et il était temps de prendre des mesures.

Concernant les cliniques privées du canton et maisons de naissance, le dépassement de coûts pour ces établissements privés, dont le Daler, la Clinique générale et les maisons de naissance est de 4,2 millions. Heureusement, il a été possible de puiser dans des provisions pour équilibrer les comptes 2013. Les provisions se montent à 4,2 millions.

Concernant le HIB, il présente un excédent de revenus de plus de 4,4 millions provenant d'un montant de contrat de prestations 2013 inférieur au budget et d'un report de crédit de 2,7 millions pour des projets 2012. Le tout conduit à une amélioration de 4,4 millions.

Concernant le RFSM, le mandat de prestations s'est monté à 35,5 millions. Une amélioration de 3 millions de francs a eu lieu, à raison de 50% pour un report de projet et pour des recettes stationnaires supplémentaires pour l'autre 50%.

J'en viens maintenant au Service dentaire scolaire. Il y a déjà un moment que ce Service est en réorganisation. Les comptes montrent une réduction de l'excédent de charges de l'exercice due surtout à une réduction des charges proprement dites, en raison de la diminution du personnel de 2,86 EPT, avec pour conséquence une importante diminution des traitements et des charges sociales qui y sont liés. Par contre, le remboursement prévu des frais de soins par les communes n'a pas été atteint pour différentes raisons, notamment liées aussi aux intempéries. Il nous semble que ce Service devrait pouvoir être simplifié, voire transféré. Une nouvelle loi va être mise en consultation prochainement, selon l'information de la Directrice SAS. On verra les propositions du Conseil d'Etat à ce sujet.

Concernant la Buanderie de Marsens, on constate une amélioration de l'excédent de revenus simplement parce que l'on n'entretient plus (report d'acquisition d'équipement, de travaux d'entretien). On ne peut pas continuer ainsi avec cette entité et une décision devrait être prise depuis longtemps quant à l'avenir de cette Buanderie, ce d'autant plus qu'elle a perdu un client important durant l'année, avec pour conséquence la perte de revenus pour environ 120 000 francs.

Concernant le Service de la prévoyance sociale, compte tenu du fait que les décomptes des subventions de l'Etat se font sur la base des comptes révisés par les sociétés mandatées, nous relevons avec satisfaction que les révisions des institutions subventionnées sont enfin plus ou moins à jour. Pour celles

où ce n'est pas le cas, une planification existe. Malgré les gros montants en jeu, il n'y a pratiquement rien de particulier à signaler sur le plan global entre les comptes 2013 et le budget 2013, puisque l'excédent de charges se monte à environ 1 million de francs, soit 1% du montant total. On constate notamment une grosse augmentation des subventions pour les pensionnaires des EMS en raison du nouveau financement des soins et avec l'introduction du nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins (+ 1,2 million), respectivement une surestimation du taux de participation des résidents aux frais d'accompagnement (+ 3,9 millions). Enfin, il y a eu un important rattrapage de l'écart sur les années antérieures conduisant à un dépassement de crédits de plus de 2,3 millions pour 2013.

Le Service de l'action sociale présente une augmentation de son excédent de charges de 1,7 million. En ce qui concerne l'aide sociale des demandeurs d'asile, le canton verse 26,9 millions environ moins la subvention de la Confédération qui est de 23,5 millions, soit environ 3,5 millions de francs. D'autre part, en raison d'une forte réduction des décisions d'admission provisoire et d'octroi de l'asile par l'ODM, on constate une réduction de recettes de 937 000 francs de la part de la Confédération.

Enfin, concernant le chapitre des assurances sociales, il voit son excédent de charges croître de près de 3 millions. La principale cause de cette situation est liée aux subventions cantonales pour l'assurance-maladie qui croît de 4,4 millions de francs en raison de cas rétroactifs de 2012 apparus à la suite d'un retard de gestion dû à la mise en place du nouveau logiciel. Cette augmentation de charges est compensée partiellement par une facture inférieure des prestations complémentaires AVS d'environ 1,5 million de francs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour l'excellente analyse de la Direction. J'aimerais juste préciser deux éléments.

Le premier concerne l'HFR. M. le Rapporteur a parlé du prélèvement sur provisions pour des recettes. Ceci concernait un manque de recettes stationnaires pour l'année 2012, puisque pour l'HFR, nous sommes toujours aux comptes de l'Etat sur le budget de l'Etat avec le correctif de l'année d'avant. Les 4,218 millions concernaient l'année 2012. Une provision avait été faite dans le cadre des comptes 2012 pour pouvoir compenser cette différence.

Aux comptes 2013 l'HFR boucle avec une amélioration de ses comptes. Un montant de 5 669 000 francs sera reversé à l'Etat en 2014 sur les montants versés à l'HFR en 2013.

En ce qui concerne le Service dentaire scolaire, l'avant-projet de loi a déjà été mis en consultation. La consultation est terminée. Nous sommes actuellement en train de dépouiller les résultats.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Le rapport 2013 de la DSAS est riche en informations et en contenus, comme d'ailleurs la plupart des rapports de Directions. La Direction est vaste. Il suffit de lire en page 6 et 7 la législation en la matière pour s'en rendre compte. Il est difficile de ressortir des éléments particuliers généraux. Toutefois, quelques chiffres ont retenu notre attention.

A la page 12, à relever les 2175 EPT qui travaillent actuellement à l'HFR. Deuxième élément, le financement des hospitalisations hors canton, comme on l'a vu tout à l'heure, est en hausse continue. Les cas de cancers enregistrés sont en augmentation en raison de l'augmentation de la population, le nombre de cas par habitant restant constant. Le taux des enfants contrôlés par le Service dentaire est proche de 40%.

On note aussi une augmentation sensible des bénéficiaires de l'aide matérielle sociale domiciliés ou en séjour dans notre canton, environ + 600 personnes; les places d'accueil autorisées en crèche, qui varient de façon importante selon les régions, les districts de la Singine et de la Broye étant peu dotés à ce niveau-là. L'effectif de la Direction passe de 159,36 EPT en 2012 à 165 EPT aux comptes 2013.

Une petite remarque pour l'année prochaine: la CFG souhaite que les chiffres de l'année précédente soient introduits dans le rapport, pour que la comparaison entre les deux exercices soit plus aisée.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Je cite tout d'abord mon lien d'intérêt avec l'Union syndicale fribourgeoise dont je suis membre.

Il n'est pas possible d'évoquer l'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales sans évoquer l'interview de M^{me} Käch, directrice de l'HFR, parue dans la presse du 11 avril dernier. Pour fêter ses 100 jours de fonction à la tête de l'hôpital fribourgeois, cette dernière s'est fendue d'une analyse sur le futur de l'institution qui a, à juste titre, indigné le personnel soignant et les organisations professionnelles concernées. Elle a défini l'HFR comme une simple entreprise privée présente sur un marché. Elle a profilé l'avenir financier de l'hôpital en proposant d'économiser 45 millions de francs par année sur le dos des salariés et a prétendu que les salaires fribourgeois étaient notablement plus élevés que la moyenne romande et suisse, ce qui est faux. Non contente de décocher flèche après flèche à l'encontre des employés, elle enfonce le clou en imaginant sortir le personnel soignant du personnel de l'Etat au profit d'une réglementation propre, à la baisse évidemment. Ces propos sont inquiétants. Alors qu'il s'agit de tout mettre en œuvre pour rassurer et motiver le personnel concerné au regard de la charge qu'il assume et des enjeux à venir auxquels il devra faire face, cette directrice met le feu aux poudres en affirmant être prête à assumer un conflit frontal avec les salariés. D'où cette question à votre intention, M^{me} la Conseillère d'Etat: dans cette interview, s'agit-il d'une bourde de communication sur laquelle M^{me} Käch compte

revenir bientôt pour apaiser les esprits? Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat quant à cette menace de péjoration des conditions de travail de rémunération du personnel de l'HFR?

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts vous les connaissez: je suis un disciple d'Hippocrate en tant que chirurgien orthopédiste. Je reviens sur les hospitalisations extra cantonales qui me préoccupent au plus haut point. Les hospitalisations extracantonales prennent l'ascenseur et cela est également signalé à la page 13 du rapport d'activité. Est-ce déjà l'effet d'une centralisation hospitalière prônée par votre Direction, M^{me} la Commissaire? On peut penser que le démantèlement de nos hôpitaux de districts commence à faire son effet. La charge de 34 millions et de 21 millions, signalée aux positions 3611.400 et 3611.500, ramenée à l'époque de Médiplan, représente le déficit d'un hôpital de district. On aurait pu garder un hôpital de district. La planification hospitalière 2015, en consultation actuellement, planifie quatre zones d'hospitalisation. La zone nord-est est celle qui connaît la plus forte hospitalisation extracantonale. La rumeur de la restructuration de l'hôpital de Tavel y est, je pense, pour quelque chose. Il est à mon avis impératif de conserver des structures d'accueil hospitalières dans tous les districts, ceci pour canaliser nos patients fribourgeois vers nos structures hospitalières fribourgeoises. Je suis conscient de nager à contre-courant en affirmant cela, mais je reste persuadé que nous devons à tout prix conserver nos structures médicales cantonales dans tous les districts, pour assumer nos urgences préhospitalières de proximité, ceci aussi pour pallier à l'insuffisance croissante de la prise en charge par les médecins de premier recours, race en voie de disparition.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous me permettrez d'intervenir sur les nombreuses réactions concernant une maltraitance dans le home de la Sarine. Je m'y autorise étant donné que j'ai dans ma famille cinq personnes qui travaillent dans les soins, à Chiètres, aux Fauvettes, à Marc-Aurèle et dans les soins à domicile. J'ai téléphoné moi-même à M^{me} Maradan pour lui dire que je respectais son courrier des lecteurs, mais qu'il me semblait qu'il y avait un manque de personnel dans ces homes. Une maltraitance est toujours possible. Ces personnes qui changent tout à coup d'horizon, qui trouvent une chambre avec un environnement particulier, on doit s'en occuper. Si je dois entrer dans un home – je suis le premier destiné à y entrer vu mon âge – je ne vais pas être un type facile. C'est sûr! Je tire mon chapeau au personnel soignant des homes. Quand vous avez des tâches à faire, que vous devez changer des couches 7 à 8 fois par nuit... Chacun d'entre nous, chaque conseiller ou conseillère d'Etat, devrait passer 24 heures dans ces homes pour voir le travail que font ces gens. Moi je leur tire un large coup de chapeau pour rétablir les faits.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. Toutes les questions ont été posées directement à la conseillère d'Etat. Toutefois, les questions de deux intervenants, le député Ganioz et le disciple d'Hippocrate, touchent des problèmes de financements, des problèmes économiques. Il est vrai que l'on n'a pas discuté en CFG, ni directement, avec M^{me} la Conseillère d'Etat, de l'in-

interview de M^{me} Käch. Par contre, nous avons longuement discuté des risques existants encore aujourd'hui sur ces comptes de l'HFR. Il faut se rendre compte que les comptes sont tels que nous les avons présentés tout à l'heure avec les commentaires de M^{me} la Conseillère. Il y a encore une épée de Damoclès qui est là. On sait bien que les tarifs de l'Hôpital cantonal sont contestés, notamment par M. Prix. Il y a un potentiel de risques, selon nous, extrêmement importants. C'est maintenant au conseil d'administration de l'HFR de trouver des solutions pour nous dire comment trouver ce potentiel d'économies. Je crois qu'il est très important que ça se fasse. Nous attendons des réponses du conseil d'administration de l'HFR. Concernant l'intervention du député Duc: la CFG n'a pas parlé de la proposition d'inciter tout conseiller d'Etat à passer 24 heures à langer nos personnes âgées. Je laisserai la commissaire répondre à cette question.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant la question de M. le Député Ganiot, il faut relever que les coûts de l'hôpital fribourgeois en benchmarking sont dans les coûts élevés en comparaison avec les hôpitaux suisses. Lorsque l'on compare les coûts d'achat de prestations, cet élément est juste. Par contre, il faudrait comparer l'ensemble des éléments, c'est-à-dire aussi l'ensemble des prestations d'intérêt général et des autres prestations payées par les cantons pour les autres hôpitaux. Il faut prendre l'ensemble de ces éléments pour pouvoir faire la comparaison. Nous cherchons à l'HFR à faire toute une série d'économies. Nous l'avons présenté dans le cadre de la stratégie HFR avec les mesures à court, moyen et long termes. Il y a toute une série de mesures qui vous ont été présentées dont le Parlement a pris acte. C'est le travail du conseil d'administration et le mien ces prochaines années. Sur la question de sortir le personnel de la LPers, il n'y a pas de discussion sur ce thème actuellement au Conseil d'Etat. Je rappelle que dans la loi sur l'hôpital fribourgeois figure expressément que l'ensemble du personnel relève de la LPers et pour qu'il y ait une modification de cet élément, il faudrait une modification de la loi qui passe par le Parlement. Nous avons actuellement une question du conseil d'administration adressée au Conseil d'Etat pour savoir dans quelle mesure il peut utiliser l'article 37 de la loi sur l'hôpital fribourgeois qui donne au conseil d'administration un certain nombre de compétences, normalement réservées par la législation sur le personnel de l'Etat au Conseil d'Etat, mais qui peuvent être exercées par le conseil d'administration dans le cadre d'un règlement proposé par le conseil d'administration et soumis pour approbation au Conseil d'Etat.

Concernant la question des hospitalisations hors canton, il ne faut pas oublier dans ce dossier qu'il y a un nouveau financement hospitalier depuis le 1^{er} janvier 2012. C'est une loi fédérale que nous devons appliquer dans le canton, qui a ouvert les frontières pour la population fribourgeoise. Les Fribourgeois peuvent aller dans les hôpitaux des autres cantons, pour autant que ces hôpitaux figurent sur la liste du canton de domicile. Le canton de Fribourg est obligé de payer ces frais, alors qu'il ne l'était pas avant. C'est la même chose pour les cliniques privées. Jusqu'au 31 décembre 2011, le canton ne payait pas 1 franc pour les cliniques privées. Depuis le 1^{er} jan-

vier 2012, c'est plus de 20 millions au budget de l'Etat que nous devons payer aux deux cliniques privées de ce canton. Pour les hospitalisations hors canton, nous avons en 2011, uniquement pour les prestations LAMal, 7941 personnes. Sur ces 7941 personnes, nous avons payé pour 2330 situations, parce que les prestations n'étaient pas disponibles dans notre canton, c'est-à-dire transplantations, grands brûlés, gros traumatismes. Nous avons payé pour ces 2330 situations quelque 22 millions au compte 2011. Pour les 5611 autres personnes qui sont sorties du canton en 2011, c'était leur assurance complémentaire qui a payé. Depuis le 1^{er} janvier 2012, nous avons dû payer pour 8429 situations. Que ce soit par convenance personnelle ou par obligation, le canton a dû payer ces montants-là. Ce que nous constatons entre 2011 et 2012 avec l'ouverture des frontières, c'est que nous avons seulement environ 600 personnes supplémentaires par rapport à 2011. Nous attendons les chiffres 2013 de l'OFS pour pouvoir comparer avec 2012 pour voir si l'exode aurait été plus massif. Aujourd'hui, avec ces 600 situations de plus, nous ne pouvons pas parler d'un exode. Il faut aussi dire que nous voyons que les districts de la Singine et du Lac ont plus tendance à aller se faire hospitaliser vers le canton de Berne et la région de la Veveyse, notamment avec des nouveaux citoyens qui viennent de la Riviera et qui ont leur médecin sur la Riviera, à se faire hospitaliser dans le canton de Vaud. Il y a, en l'état, pas de constatation d'un exode massif. Ce n'est pas un effet de la concentration de la stratégie HFR. Ce phénomène se retrouve entre 2011 et 2012.

Il n'y a pas de volonté de démantèlement des hôpitaux. Le Conseil d'Etat et le conseil d'administration de l'HFR souhaitent réellement avoir un hôpital fribourgeois qui soit fort, qui soit capable de donner des soins aigus à la population fribourgeoise, mais aussi dans 10 ans, et de pouvoir continuer à attirer des médecins avec en satellite des hôpitaux de régions, qui feront des soins aigus de proximité, de la réadaptation, des consultations – on l'a vu avec l'ouverture gynécologie-obstétrique à Tafers – mais surtout dotés aussi un service d'urgence, porte d'entrée dans l'hôpital. C'est une vraie stratégie pour maintenir un hôpital performant dans ce canton. M. le Député Zadory vous le savez, il y a une pénurie annoncée de certains spécialistes et nous devons mettre toutes les chances de notre côté pour pouvoir continuer à donner les soins que nous donnons aujourd'hui et qui sont des soins de qualité qui assurent une sécurité à la population fribourgeoise avec les excellents médecins que nous avons dans ce canton.

Concernant la question du député Louis Duc: il ne devrait pas y avoir de cas de maltraitance. Chaque cas est une situation de trop. Les mesures ont été prises au home de la Sarine. Vous avez pu voir qu'il y a eu immédiatement une intervention. Il y a eu un contrôle du Service du médecin cantonal dès que la situation m'a été signalée en 2012. Le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures ces dernières années pour augmenter encore et toujours la qualité, notamment dans des augmentations de fourchettes avec des personnes qualifiées. Nous avons mis 0,5% de la masse salariale pour permettre aux EMS de former toujours et encore mieux le personnel, notamment sur les questions de psychogériatrie, de soins palliatifs. Nous avons également augmenté la fourchette pour pouvoir

intégrer d'avantages d'assistantes en soins et santé communautaires. Plus le personnel est formé, meilleures seront les prestations. Ça sert aussi de formation pour l'ensemble du personnel. Nous avons aussi financé des formations en cours d'emploi pour encore et toujours améliorer la qualité de la formation. Le Conseil d'Etat a déjà adopté une ordonnance pour augmenter la dotation pour des unités de psychogériatrie dès le 1^{er} janvier 2015, pour avoir plus de personnel pour ces cas qui demandent spécifiquement plus de prise en charge.

Maintenant que l'on a le rail avec la majorité des cantons suisses, nous pouvons faire des comparaisons et les dotations fribourgeoises sont excellentes, bien meilleures que dans d'autres cantons. Nous n'avons pas à rougir des dotations que nous avons. Un cas de maltraitance est une exception. Nous avons une excellente qualité de prise en charge dans nos EMS. Je remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui, au quotidien, s'engagent pour cette qualité des soins dans nos EMS.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)¹

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Nous avons apprécié la présentation de ce rapport qui donne une bonne visibilité des évolutions d'une année à l'autre. Quelques éléments ont particulièrement retenu notre attention:

- > une inadéquation entre le volume des cotisations encaissées et celui des prestations versées pour 2013. Alors que les cotisations augmentent de 10 millions, les prestations versées ont subi une hausse de près de 40 millions, principalement pour les rentes AVS, les prestations complémentaires. Cette tendance n'est certes pas inconnue, mais doit nous interpeler;
- > le nombre de bénéficiaires de rentes AI est quant à lui sous contrôle avec une progression infime des cas. Cela est probablement dû à la politique de réinsertion actuelle en la matière;
- > un nombre d'avis de restitution de rente notifiés en 2013 en forte hausse, près de 600 avis, presque le double de l'année précédente;
- > l'établissement emploie 197 EPT au 31 décembre 2013, 134 à plein temps et 100 à temps partiel. Enfin, il convient d'y ajouter 5 apprentis, selon la page 4 du rapport. La Commission des finances et de gestion estime cependant que l'institution devrait s'engager davantage dans la formation des apprentis. Cinq apprentis pour 234 salariés, ce rapport nous semble bas et nous en appelons à la responsabilité sociale des collectivités publiques en la matière.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Juste par rapport à la différence entre les cotisations nettes débitées et les prestations nettes versées, le tableau que nous avons mis là est uniquement un tableau intéressant pour connaître les montants globaux encaissés auprès de l'économie fribourgeoise ainsi que les prestations globales versées à la population. Evidemment, pour les cotisations nettes, par exemple les cotisations nettes paritaires débitées, nous encaissons ces prestations que nous reversons à une caisse à Genève. C'est cette caisse fédérale, basée à Genève, qui reverse, qui redonne aux cantons l'argent pour verser les primes AVS. Donc, nous encaissons la moitié moins que ce que nous redistribuons alors que d'autres caisses du canton, par exemple, encaissent le double de ce qu'elles distribuent. C'est vraiment pour ça qu'on est dans une caisse de compensation et que c'est ce principe qui régit la compensation de toutes les caisses de compensation de Suisse.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). *Meine Interessenbindung: Ich bin beruflich als Abklärungsfachperson bei der Invalidenversicherung des Kantons Bern tätig.*

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Tätigkeitsbericht der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt zur Kenntnis und dankt den verantwortlichen Personen für die detaillierte Berichterstattung. Wir stellen fest, dass in allen drei Anstalten, der kantonalen Ausgleichskasse, der kantonalen Familienzulagekasse und der IV-Stelle, gute Arbeit geleistet wurde. Zu denken gibt uns die markante Zunahme von uneinbringlichen Forderungen bei den AHV-, IV- und HE-Beträgen. Auch die markante Zunahme der Betreibungsbegehren ist alarmierend, sind doch im Gegensatz zu 2012 (2898 Betreibungsbegehren) im 2013 4491 Betreibungsbegehren eingegangen.

Bei der Invalidenversicherung ist die Zunahme der Frühinterventionsmassnahmen um 21 Prozent als positiv zu werten. Diese ermöglichen es versicherten Personen, ihren Arbeitsplatz zu behalten oder ihre Wiedereingliederung mit einer von der IV zugesprochenen finanziellen Unterstützung vorzubereiten.

Auch bei den beruflichen Massnahmen ist eine weitere Zunahme gegenüber dem Vorjahr festzustellen. Die Wiedereingliederungsmassnahmen sind weiterzuführen, auch der Aufbau von Beziehungen zu Arbeitgeberern, die gewillt sind, bei solchen Projekten mitzumachen, sind von enormer Bedeutung. Es ist zu hoffen, dass sich viele Betriebe in Zukunft daran beteiligen werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bittet Sie, den Tätigkeitsbericht und die Rechnung der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt zu genehmigen.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Merci à M. le Député Markus Zosso pour ses remarques. Je n'ai pas compris s'il y avait des questions directement, mais il met en évidence des évolutions dont j'ai parlé déjà tout à l'heure.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je ne peux effectivement que me rallier aux propos de M. Zosso et relever le travail important qui est fait

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

au plan de la détection précoce, des mesures et saluer la qualité et l'engagement des employeurs de ce canton qui nous accompagnent pour mettre en place ces mesures.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 88.*

—

Salutations

La Présidente. Ich darf auf der Tribüne Schülerinnen der Orientierungsschule Düringen begrüßen. Herzlich willkommen!

—

Comptes de l'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Les dépenses de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se sont élevées à 990 millions en 2013 contre 984 millions prévus au budget. Les revenus du compte de fonctionnement, quant à eux, se chiffrent à 439 millions contre 425 millions prévus au budget. Par conséquent, l'excédent de charges pour 2013 s'élève à 551 millions, soit une amélioration nette de 7 millions par rapport au budget ou de 1,3%.

Au niveau des EPT, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport totalise 4666,63 EPT au 31 décembre 2013, soit 60,66 EPT de plus qu'en 2012, dont 56,65 pour le secteur de l'enseignement et 4,01 pour l'administration centrale.

Les traitements ont été calculés au budget 2013 sur la base d'un indice de renchérissement estimé à 109.6. Au 1^{er} janvier 2013, l'échelle de traitements a aussi été calculée sur la base d'un indice inchangé à 109.6. En conséquence de quoi, il ne devrait pas y avoir de différence entre les données effectives et la prévision sur les différentes rubriques de traitements. Les causes d'éventuels écarts compte-budget sont à rechercher du côté de la variation – à la hausse ou à la baisse – du nombre et du degré d'occupation des postes de travail. A ce propos, il faut également savoir que la pratique budgétaire veut que le budget 2013 tienne compte des coûts des mois de janvier à août de l'année scolaire 2012–2013 et ceux des mois de septembre à décembre de la rentrée scolaire 2013–2014 à effectifs constants, c'est-à-dire que les incidences financières des ouvertures et fermetures de classes de la rentrée 2013–2014 ne sont pas intégrées au budget. Evidemment, les comptes 2013 tiennent compte des données réelles de la rentrée 2013–2014 pour les mois de septembre à décembre, d'où les différences par rapport au budget.

L'écart de 6,4 millions entre les dépenses de fonctionnement enregistrées au compte et celles inscrites au budget s'explique notamment par les sources externes de financement de l'Université, les charges qui sont comptabilisées dépassent de près de 8 millions les prévisions. Cela signifie que l'Université a décroché un grand nombre de mandats externes. Ce centre financier étant autofinancé, les dépenses qui y sont imputées sont entièrement compensées par des recettes. Il n'en demeure pas moins que ce dernier a un impact direct sur le volume des charges et des revenus de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les contributions versées pour les étudiants hors du canton ont nécessité à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport un crédit supplémentaire de 1,8 million sur les 2,7 millions de hausse totale de ces contributions indiquées dans le message du Conseil d'Etat. Le solde concerne les contributions à la HES-SO, qui sont compensées par des recettes supplémentaires.

A noter également que l'Université présente un excédent de charges de 91 millions, en amélioration de 4% par rapport au budget. Cela s'explique essentiellement par un effectif plus grand d'étudiants issus des cantons non universitaires et par les contributions y relatives des cantons concernés, qui augmentent de plus de 3 millions.

Je souhaiterais, en outre, attirer votre attention sur le fait que le Musée d'art et d'histoire va acquérir prochainement une œuvre de Hans Fries, la Sainte Famille. Cette œuvre sera achetée au prix de 1 125 000 francs et sera financée essentiellement par des dons privés, à l'exception de 100 000 francs pris sur les budgets du Musée d'art et d'histoire à raison de 50 000 francs en 2013 et de 50 000 francs en 2014. Il faut tout de même savoir que ce prix de 1 125 000 francs représente vingt fois le prix de la dernière transaction connue pour cette même œuvre puisqu'elle avait été acquise par un Madrilène en 2004 pour le prix de 45 000 euros. Selon les informations données par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la maison Christie's, qui avait organisé la vente aux enchères en 2004, avait mal évalué ce tableau de Hans Fries et le prix que nous sommes prêts à payer aujourd'hui représenterait l'estimation actuelle comme prix de base pour une vente aux enchères.

Quant aux investissements, sur les quelques 30 millions d'investissements comptabilisés en 2013, près de 14,5 millions font l'objet d'un report de crédit, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2013 mais que les moyens financiers sont reportés sur 2014.

Je terminerai en remerciant M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Secrétaire général Michel Perriard et son adjointe, M^{me} Marie-Christine Dorand pour leur disponibilité et leur fructueuse collaboration dans le cadre de l'examen de ces comptes 2013.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie à mon tour les rapporteurs et la Commission des finances et de gestion elle-même pour l'examen attentif qu'elle a accordé aux comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Quant à la remarque de M. le Rapporteur concernant cette acquisition du tableau de Hans Fries par le Musée d'art et d'histoire, je relèverai que, lors de l'achat en 2004, l'œuvre n'avait pas été reconnue comme telle et que depuis elle l'a été. Dans ce domaine, le prix fait actuellement sur le marché correspond à ce qu'on trouve dans des œuvres similaires. Il existe un poste «Acquisition d'œuvres» au Musée d'art et d'histoire qui sert précisément à de telles acquisitions. C'est dans le cadre de ce budget que la part publique a été prélevée pour cette acquisition.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). En analysant les comptes de l'enseignement primaire, je constate que le poste «Traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques» est supérieur à plus 1,5 million par rapport au budget. Dans le prolongement du deuxième paquet des mesures d'économies, de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, n'y aurait-il pas lieu de chercher aussi

des économies à ce niveau-là? Vous me répondrez peut-être que l'augmentation de la démographie en est la cause mais, personnellement, je pense que c'est la multitude des intervenants qui pose problème et qui peut aussi nuire à la qualité de l'enseignement. Appuis aux élèves en difficulté, services auxiliaires, appuis de classe, mesures SED, appuis spécialisés et j'en passe: une rationalisation dans ce domaine doit être recherchée avec à la clé des économies possibles sans pour autant renoncer à l'octroi d'aides prévues dans la loi, mais peut-être en ciblant mieux les besoins, voire en les organisant par établissements, pour éviter les redondances coûteuses et permettre d'améliorer leur efficacité.

Je vous remercie d'examiner ce domaine gourmand financièrement en recherchant la meilleure efficacité des moyens mis à disposition.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais poser trois questions à M. le Commissaire du gouvernement, liées à la culture. Je dis là mes liens d'intérêts: je suis impliqué de différentes manières dans le domaine culturel en ville et dans le canton de Fribourg.

La première question: votre prédécesseure au gouvernement n'avait pas jugé opportun de déléguer une personne de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport lors des assises des cultures qui se sont tenues dans la région fribourgeoise l'année passée et qui ont donné leurs résultats au mois de février de cette année. Je voudrais savoir quelle est votre position à ce niveau, si vous avez remédié à cette situation – que je trouvais personnellement catastrophique – dans la mesure où la loi fribourgeoise donne et répartit des rôles de manière assez précise entre l'Etat et les communes, l'Etat étant chargé de la création, les communes de l'aide aux organisateurs. Il semble évident qu'il y a des liens entre les deux fonctions et que la collaboration doit être installée. J'espère que le nouveau chef de service participe actuellement aux discussions aussi dans ce cadre.

La deuxième chose, c'est le soutien à la création. Des rumeurs assez insistantes font part de baisses qui pourraient intervenir par rapport à des organisateurs culturels qui sont soutenus actuellement. J'ose espérer que ces rumeurs sont infondées et que vous pourrez me rassurer à ce niveau.

La troisième chose concerne l'actualité brûlante puisque Hans Ruedi Giger est mort hier et qu'il a installé à Gruyères un musée, qui est un endroit absolument merveilleux, absolument fascinant, qui fait aussi la réputation du canton de Fribourg au niveau international dans le domaine artistique. Si je vous parle de Hans Ruedi Giger et de son musée, c'est pour m'assurer que le canton de Fribourg va entreprendre tout ce qu'il peut pour maintenir ce musée bien sûr à Gruyères. Ce ne sont pas les propos aujourd'hui tenus dans la Liberté qui nous laisseraient entendre que le musée pourrait déménager. On nous dit bien sûr que sa pérennité est assurée, mais je peux vous dire que deux jours après le décès de Jean Tinguely, l'avocat de Jean Tinguely signalait dans la Liberté que l'atelier anti-musée qu'il avait créé à La Verrerie serait maintenu comme musée. Vous savez ce qui est arrivé par la suite, toutes les œuvres ont été déplacées à Bâle et dispersées à travers le

monde. Donc à ce niveau, j'attends vraiment que l'Etat de Fribourg entreprenne ce qu'il n'a pas entrepris par rapport à Jean Tinguely et s'assure véritablement que ces œuvres vont rester ici et que le musée pourra poursuivre son activité à Gruyères.

Enfin, je m'étonne malgré tout du montant exorbitant qui a été versé pour le tableau de Hans Fries. Loin de moi l'idée de critiquer la qualité de ce peintre – que j'admire énormément – mais malgré tout, il y a là une disproportion flagrante entre d'autres acquisitions et cette acquisition-là. Vous l'avez dit tout à l'heure et je sais bien que la relativité prévaut dans le domaine de la valeur artistique comme dans celui des joueurs de football – 149 millions pour Cristiano Ronaldo, cela peut aussi paraître absurde – mais là, 1 million et quelques pour ce tableau de Hans Fries, qui est d'une grandeur d'une page A4, ça paraît quand même exagéré, surtout par rapport à d'autres acquisitions qui ne se feront pas. Je voudrais encore m'assurer d'une chose par rapport à cette acquisition, c'est que le fonds Tinguely, justement, n'a pas été touché et qu'on n'a pas puisé à l'intérieur de ce fonds pour acquérir ce tableau.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. J'en viens d'abord à la question du député Hunziker par rapport aux traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques, si j'ai bien compris. Effectivement au niveau de l'enseignement primaire, il était prévu au budget – j'arrondis les chiffres – 57 EPT et, dans les comptes 2013, on constate qu'il y a 71 EPT avec l'explication suivante: le dépassement est dû à des situations d'urgence intervenues en cours d'année, notamment en raison de l'augmentation des besoins liés à l'accueil d'élèves allophones et de celle des appuis octroyés à des élèves en difficulté d'apprentissage. A titre personnel, je comprends et pourrais tout à fait aller dans le sens de la remarque du député Hunziker. Comme vous le savez tous, actuellement, un paquet de mesures d'économies touche effectivement le secteur de l'enseignement, qui est sauf erreur encore en cours de consultation. Je crois qu'il y a sans doute quelque chose à faire au niveau de l'enseignement sans détériorer, sans péjorer d'une manière ou d'une autre, la qualité de l'enseignement qu'on connaît dans ce canton. Je partage la position du député Hunziker en ce sens que, ces dernières années, on a vu effectivement une explosion de personnes qui gravitent autour de l'enseignement, des personnes qui ne sont pas directement des enseignants, mais qui fournissent des prestations et qui font gonfler les coûts.

Concernant les questions et les remarques du député Suter, la première question s'adresse directement à M. le Conseiller d'Etat, à savoir si la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est prête à déléguer une personne aux assises de la culture.

Quant au soutien au niveau de la création, pour avoir effectivement épluché ces comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il faut quand même se rendre compte que le canton de Fribourg soutient pleinement, et avec des montants conséquents, la culture, parfois aussi des organisations ou des associations dont les créations s'adressent, je dirais, à un public pour le moins confidentiel dans certains cas. Je pense qu'à ce niveau-là, il ne devrait pas y avoir de tabou. Je crois qu'il faut avoir conscience effecti-

vement de l'effort fourni par le canton vis-à-vis de certaines associations.

Quant à l'artiste Giger, là également, la question de ce que le canton pourrait faire par rapport au maintien du musée s'adresse directement à M. le Conseiller d'Etat.

Pour finir, je partage évidemment également l'avis du député Suter par rapport au prix de ce tableau de Hans Fries. Personnellement, je ne suis pas à même de juger le prix de ce tableau mais ce qui est particulièrement surprenant c'est qu'on est prêt à payer vingt fois, comme je l'ai dit, le prix de la dernière transaction.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. M. le Rapporteur a donné les éléments concernant ces différences en matière de traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques pour l'enseignement primaire, donc des dépassements dus à des situations d'urgence, liés aussi évidemment avec l'effet démographique, j'en suis conscient. En ajout, j'aimerais simplement relever le souci que nous avons dans la loi scolaire dont nous discuterons notamment vendredi, c'est l'article 35, concernant les mesures de soutien pour qu'il y ait une base légale valable, je dirais, pour qu'ensuite, dans le règlement d'application, on puisse ordonner ces différents moyens de soutien. Il y en a beaucoup et ils sont évolutifs. Ils changent aussi en fonction des besoins et des difficultés. C'est donc un élément important auquel nous accordons toute notre attention et que nous suivrons, comme vous nous le recommandez.

Pour ce qui est de l'intervention de M. le Député Suter, je lui rappelle que si ma prédécesseure n'avait pas participé aux assises de la culture, cela été mon cas, en tout cas lors du bilan qui a été fait cette année, et que le chef de service a bien entendu suivi attentivement le travail qui a été fait. Je compte bien qu'il suive évidemment le travail qui est fait dans le cadre des assises de la culture.

Pour ce qui est du soutien à la création, j'ajoute que Fribourg a des moyens pour cela et que je me bats pour que ces moyens restent. A ma connaissance, on est sur un effort qui n'est pas en diminution en la matière.

Pour ce qui est du musée Giger, je l'ai découvert il y a longtemps avec énormément de plaisir, avec mes enfants qui en ont eu un peu peur d'ailleurs. Comme président du château de Gruyères, moi-même en étant à la tête de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, je me battrais bien entendu pour que le musée reste là où il est dans un cadre absolument fantasmagorique.

Enfin, quant au montant de l'acquisition de cette œuvre de Hans Fries, ce n'est pas le seul type d'œuvre qui se retrouve avec un certain prix sur le marché de l'art et puis qui, lorsqu'on l'analyse en détail, se révèle être une œuvre majeure ou un bijou, un joyau qui avait été sous-évalué en tant que tel. On m'a cité notamment d'autres tableaux où on a aussi ce type d'écart entre ce qui avait été une première estimation et le prix sur le marché à un certain moment.

Je crois qu'il est nécessaire, en tout cas pour Fribourg, d'avoir ce qu'un expert – dont j'ai la lettre ici – estime être un chaînon manquant de la richesse culturelle fribourgeoise, que nous puissions l'acquérir à un prix (par les experts estimé) qui est celui de ce tableau réellement sur le marché maintenant, même s'il a une dimension plutôt petite. La portée culturelle, artistique est à ce niveau-là. Nous avons un apport du canton de l'ordre de 100 000 francs. Si vous voulez trouver la différence par uniquement des fonds privés – ce qui est pratiquement le cas maintenant – il fallait aussi cet effort du canton. Donc, cela ne pèsera pas plus sur nos comptes. En revanche, le Musée d'art et d'histoire aura le chaînon manquant enfin acquis et je m'en réjouis.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*), **rapporteur**. Le rapport d'activité de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est très complet et cela se reflète dans le nombre de pages – plus de 100 – ce qui en fait le rapport le plus volumineux par rapport aux autres Directions qui, dans un esprit de synthèse, ont tenté de raccourcir leur propre rapport.

Partant de ce constat, il y a évidemment une foule d'informations que l'on pourrait juger utiles de relever en séance plénière du Grand Conseil. Comme je ne doute pas que chacun d'entre vous l'a lu attentivement, je me contenterai de relever un seul chiffre: 86,2%, c'est le nombre de femmes parmi les enseignants de l'école primaire dans le canton de Fribourg, chiffre qui reflète pour le moins le désintérêt croissant des hommes pour l'enseignement primaire. Aux niveaux du CO et du secondaire II, la part des femmes diminue à 58,3%, respectivement à 46,3%.

Vous trouverez aussi, à la toute dernière page, l'évolution des EPT entre 2012 et 2013. Cela reflète aussi l'extraordinaire croissance démographique des enfants aux niveaux préscolaire et primaire alors qu'aux niveaux des CO et du secondaire II, on constate une stagnation, voire une diminution des effectifs, respectivement des classes.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Effectivement, c'est un rapport qui peut paraître volumineux. La Direction étant une Direction mammoth, elle donne naissance évidemment à un rapport volumineux. Je relève simplement qu'il y a trente centres de charges dans cette Direction. Si chacun de ces centres de charges prend deux à trois pages, cela vous fait pratiquement les cent pages. Il n'empêche que l'on essaiera d'être tout autant pertinent en essayant d'être un peu moins volumineux. Mais, je le répète, il y a énormément de choses également qui sont en quelque sorte données dans ce rapport et qui permettent un suivi de l'évolution et de l'activité de la Direction, qui sont aussi importantes.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2013

Office cantonal du matériel scolaire¹

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*), **rapporteur**. L'Office du matériel scolaire boucle ses comptes 2013 avec un bénéfice de 200 000 francs contre 153 000 francs aux comptes 2012. Le chiffre d'affaires est en progression de 6% par rapport à 2012, à 8,3 millions.

Rien de spécial à mentionner hormis le crédit d'investissements de 181 000 francs porté au bilan au titre de préfinancement de la production des moyens d'enseignement de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), ceci sur la base d'un contrat ad hoc avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. En effet, la CIIP produit et vend aux cantons romands des moyens d'enseignement destinés à la scolarité obligatoire et qui correspondent aux exigences du plan d'études romand. La réalisation et la production de ces nouveaux moyens s'étalent généralement sur plusieurs années. Or le règlement relatif à la gestion financière de la CIIP précise que les charges et les revenus doivent s'équilibrer lors de chaque exercice comptable annuel. Pour ce faire, un capital de roulement a été constitué afin de fournir à la CIIP une marge de financement permettant de compenser la fluctuation de ses activités qui s'étend de la conception des moyens à leur vente aux cantons. Ce fonds de roulement ne peut toutefois pas excéder 500 000 francs et aucune autre réserve financière n'est autorisée.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie le rapporteur pour les explications. J'ajoute que l'amélioration du chiffre d'affaires de l'Office du matériel scolaire est aussi liée à l'introduction encore de la deuxième année enfantine et à l'introduction de nouveaux moyens selon le plan d'études romand.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*), **rapporteur**. Le compte de résultats de la Direction présente un excédent de charges de 112,7 millions de francs, soit environ 3,3 millions ou 3% de plus de ce qui avait été prévu au budget 2013.

Au compte des investissements, il faut relever une claire réduction de l'excédent de dépenses comparé au budget prévu, moins 6,5 millions, moins 30%. Cette réduction s'explique en partie par la faiblesse des prêts à des communes pour des actions NPR, environ 200 000 francs dépensés sur 2,4 millions budgétisés; ceci à cause du peu de projets présentés.

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

En ce qui concerne le personnel, nous constatons une augmentation au compte 2013 de 23,68 EPT, représentant 3,5% de plus par rapport au budget 2013 qui, lui, prévoyait 682,53 EPT. La formation professionnelle, l'Ecole technique ainsi que la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion totalisent un plus de 25,1 EPT, ceci incluant l'Ecole professionnelle santé-social qui, elle, enregistre une diminution de 6,86 EPT, due en particulier à la formation duale en hausse dans cette branche. La différence de 1,42 EPT est le cumul de petits pourcentages de fluctuation en moins dus en particulier à des engagements et à des départs durant l'année dans les différents autres services composant la Direction de l'économie et de l'emploi.

Un peu de détail concernant le centre de charges 3505 «Promotion économique». En ce qui concerne la collaboration avec le GGBa, depuis la création de l'association en janvier 2010, cette dernière a permis l'implantation de neuf nouvelles entreprises générant une vingtaine d'emplois à l'heure actuelle.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'avais une question relative à la politique foncière active du canton. Hier, j'ai pris note de la réponse du conseiller d'Etat, M. Ropraz, en ce qui concernait les aspects d'aménagement. Ce qui m'intéresse et qui n'est pas très clair pour moi, c'est la stratégie du canton quant à la disponibilité des terrains comme instrument de promotion économique. Ma question à M. le Conseiller d'Etat est dès lors la suivante: la politique foncière active du Conseil d'Etat comprend-elle l'acquisition de terrains par le pouvoir public, en particulier dans les sept zones d'activité d'importance cantonale et reconnues comme stratégiques? Si oui, comment pense-t-il y arriver?

A mon sens, ce point est essentiel parce que sans être maître du terrain on a beaucoup de difficultés à pouvoir assurer l'implantation d'entreprises venant de l'extérieur.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. La question de M. Thévoz s'adresse en particulier au commissaire du gouvernement qui sera à même de répondre à cette question.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat a toujours dit, pour la compétitivité du canton, qu'il y a un triangle de mesures qui sont très importantes: c'est l'innovation, c'est la fiscalité et c'est la politique foncière active. Depuis un certain temps, on a déjà mis en place cette politique foncière active. Le Conseil d'Etat a mis en place notamment un comité de pilotage politique sous la présidence du Directeur de l'aménagement, mais également avec la présence de M. le Directeur des finances et de M. le Directeur de l'économie.

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, nous avons prévu des montants, c'est-à-dire des montants à fonds perdus et des prêts pour soutenir les communes et les régions dans l'acquisition de terrains, mais aussi pour faire des études pour développer des projets concrets. Dans le cadre du plan pluriannuel de la nouvelle politique régionale, nous avons mis en

place ou à disposition 7,2 millions de francs pour quatre ans. La moitié de ce montant est financée par la Confédération. Pour les montants à fonds perdus, nous avons prévu 0,5 million de francs par an.

Maintenant, vous posez la question concernant la stratégie. Le Conseil d'Etat a mis en place, dans le cadre aussi du plan directeur cantonal, sept, même huit sites stratégiques qui doivent être utilisés pour la réalisation de projets stratégiques. Ce qui est important, c'est que toutes les communes ou les entités publiques en premier lieu fassent leur travail, qu'elles s'intéressent vraiment afin de pouvoir réaliser ces projets, si nécessaire aussi les acheter. On le sait, s'il y a des projets d'implantation qui sont prêts, on doit agir très rapidement et on n'a pas le temps de mettre encore ces terrains en zone ou de les acheter. L'Etat a quand même utilisé la possibilité ou saisi l'occasion à plusieurs reprises d'acheter des terrains quand la possibilité se présentait. Je vous donne l'exemple de Cardinal où l'Etat, ensemble avec la ville de Fribourg, avait tout de suite acheté ces terrains pour les utiliser à la réalisation de ce parc d'innovation. C'est cette stratégie pour l'instant. En fait, nous approfondissons la politique foncière active. Cette année, nous avons eu une première discussion toute une journée sous la présidence de M. Ropraz. Nous allons développer cette stratégie et la concrétiser jusqu'à la fin de l'année. Elle fera aussi partie de cette consolidation de la stratégie pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du canton.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. Concernant le rapport de la Direction, on peut relever différents éléments. L'activité législative, par exemple avec la modification de la loi sur l'énergie (deuxième mouture), entrée en vigueur le 1^{er} août 2013; la finalisation du projet de loi sur la HES-SO Fribourg, qui a été soumis au Grand Conseil le 27 mars dernier; le décret relatif à un crédit d'engagement concernant le renouvellement des équipements techniques de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, accepté par le Grand Conseil en novembre 2013.

Dans les éléments particuliers, il faut relever aussi que la Direction de l'économie et de l'emploi a assuré: la présidence du groupe de travail «Projets/ réformes» dans le cadre des propositions en vue du programme de mesures structurelles et d'économies; la création du parc technologique Bluefactory, avec la collaboration partielle de l'EPFL; la mise sur pied de la campagne OFF de promotion d'économie d'électricité. A ce sujet, le Conseil d'Etat a répondu à une question de notre collègue Giovanna Garghentini Python, le 14 janvier 2014. Une grande partie des questions que nous nous posions trouve réponse dans ce document.

Pour le reste, le rapport est complet et donne de bonnes informations sur la gestion des divers services de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Ich habe zur Zeit keine zusätzlichen Bemerkungen anzubringen.

Ganiox Xavier (PS/SP, FV). Je rappelle mon lien d'intérêt avec l'USF, indiqué tout à l'heure.

A la lecture du rapport d'activité de la Direction de l'économie et de l'emploi, on se surprend à sentir le goût du miel tant elle s'autocongratule avec douceur sur sa mission et ses objectifs présentés comme tous atteints. Les sinistres à répétition dans les industries du canton ont été jugulés, le chômage est mineur et n'efflore notre région que du bout des doigts. Quant à la lutte contre le dumping, les contrôles sont suffisants et n'amènent pas de commentaires particuliers; tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes! L'angélisme de cette vision n'est évidemment pas digérable tel quel. Je ne vise pas les employés d'Etat qui font de leur mieux avec les moyens qu'on leur accorde, mais souligne l'inadéquation de cette candeur avec la réalité.

Concernant les incendies qui ont touché de plein fouet les industries fribourgeoises en 2013, les organisations syndicales du canton ont déploré l'intervention tardive du Service public de l'emploi (SPE), le manque d'accompagnement à long terme des salariés licenciés, en particulier des personnes les moins qualifiées et l'impression tenace que laisse le SPE de vouloir classer trop rapidement les dossiers des employés concernés.

Concernant le chômage, nous avons certes des statistiques qui estiment son taux à 2,8% de la population active – le taux le plus bas en Romandie –, mais celui des demandeurs d'emploi a, lui, augmenté en 2013 pour atteindre le chiffre de 5,4%. Dans notre canton, nous comptons à fin décembre 2013 près de 1300 personnes ayant épuisé leur droit aux prestations. Pour ce qui est du contrôle du marché du travail, sur 1343 travailleurs contrôlés, 403 ont fait l'objet d'une dénonciation. Cela représente 1/3 des situations, ce qui est et reste énorme! Ces chiffres sont d'ailleurs à mettre en corrélation avec ceux annoncés par le seco. Malgré les mesures d'accompagnement, une entreprise suisse contrôlée sur quatre est touchée par le dumping salarial et même une sur trois pour les travailleurs détachés, en particulier dans l'horticulture et dans le commerce de détail.

Enfin, comment ne pas parler des facilités fiscales accordées en catimini à certaines entreprises? A plusieurs reprises, notre groupe a tenté de faire valoir une vraie transparence sur ce sujet. A chaque fois, on nous a rétorqué que le secret le plus total était de rigueur. Pourtant, les faits démontrent le contraire. J'en veux pour preuve l'installation de l'entreprise PharmaFocus à Romont. Dans l'édition de la Liberté du 7 janvier 2014, M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen reste muet à la question de savoir si l'entreprise a bénéficié ou pas d'un accord fiscal pour s'implanter en terres fribourgeoises, ceci alors que, quelques lignes plus bas dans le même article,

M. Tschan, membre du conseil d'administration de PharmaFocus, concède en toutes lettres que c'est bien le cas. Preuve est faite qu'une transparence assumée se révélerait plus digne qu'un secret de polichinelle!

Sur ces éléments, une seule question à vous, M. le Conseiller d'Etat: Saurez-vous nous gratifier l'année prochaine d'un rapport d'activité effectivement critique, qui ne se contente pas de faire la louange de votre activité et de votre action?

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich halte hier einen Auftrag in den Händen, den ein paar Grossrätinnen und Grossräte am 9. Juni 2011 beim Staatsrat eingereicht haben mit der Bitte, für die Weiterbildung der Fach- und Berufsleute im Bereich der erneuerbaren Energie eine finanzielle Unterstützung vorzusehen. Es geht dabei um die Weiterbildung von Ingenieuren, Architekten, Berufsleuten, die im Energiesektor tätig sind und die sich mit neuen Herausforderungen und Erwartungen von Seiten der Bevölkerung konfrontiert sehen.

Am 12. Januar hat der Staatsrat positiv reagiert und gesagt, dass der Auftrag im Interesse des Kantons Freiburg sei. Die Finanzierung wurde zugesichert. Wie mir zu Ohren gekommen ist, hat sich Herr Beat Vonlanthen sehr für diesen Auftrag eingesetzt. Am 21. März hat der Grosse Rat diesen Auftrag mit 89 zu 0 Stimmen überwiesen. Es ist mir bewusst, dass ein solches Projekt unbestrittenermassen eine komplexe Aufgabe ist, die man nicht so leicht aus dem Ärmel schütteln kann. Dennoch bin ich überzeugt, dass gewisse Schritte bei der Umsetzung bereits erfolgt sind. Meine Frage ist nun, wie weit diese Umsetzung nun wirklich erfolgt ist.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie, donc sensible aux questions énergétiques.

Dans le rapport d'activité 2013, je me suis étonné de ne rien lire sur la campagne OFF mais M. le Rapporteur a, en partie, répondu à cette question. Avec la campagne OFF, le canton de Fribourg veut se placer en pionnier des économies d'énergie et cette campagne dure déjà depuis un trimestre; c'est une action de grande importance. Pouvez-vous, M. le Conseiller d'Etat, nous donner un point de situation sur la campagne? les dépenses réalisées à ce jour? si les objectifs de l'action sont actuellement atteints?

A titre personnel, j'ai beaucoup vu de publicités dans les médias et la presse, même quelques jolis T-shirts. C'est une première étape mais rien comme véritable action de proximité sauf, il est vrai, qu'on a parfois éteint la lumière lors de l'une ou l'autre manifestation. Je trouve que c'est un peu dommage. On devrait être plus près de la population. Pourquoi ne pas vous rendre dans les communes avec un groupe de personnes formées, aller à la rencontre des citoyens, vérifier les appareils, discuter des installations électriques? C'est en fait le but que nous recherchons aussi plutôt que de toujours passer par les médias avec le risque peut-être de s'en lasser et de ne plus lire ces informations. A mon avis, ces personnes pourraient aider de manière plus concrète et plus efficace la population pour des économies d'énergie.

Je vous remercie donc de nous donner quelques informations sur l'orientation de cette campagne pour la suite.

Berset Solange (PS/SP, SC). De temps en temps, je reprends les dossiers qui ont été avalisés par le Grand Conseil et je regarde le suivi de ces dossiers.

Dans le message N° 104 de décembre 2008, le Grand Conseil avait accepté, sauf erreur à l'unanimité, l'achat du bâtiment La Timbale et la reprise, par-là même, de l'Ecole d'art et de multimédias de Fribourg. Je ne rappellerai pas les raisons qui ont prévalu dans cette proposition d'achat. A la lecture du rapport d'activité 2013 de la Direction de l'économie et de l'emploi, je me suis étonnée de ne trouver aucune ligne concernant cette Ecole. Je rappelle qu'à l'époque il avait été promis au Grand Conseil que les spécificités, que l'autonomie de cette Ecole seraient préservées et que l'on garderait une identité claire de cet établissement qui était importante pour notre canton. Je pose ainsi la question aujourd'hui à M. le Commissaire du gouvernement: qu'en est-il?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant l'intervention de M. Xavier Ganioz, je peux apporter une réponse partielle à ses questions. Le contrôle du travail au noir est une question qui a été soulevée par la délégation qui s'est rendue auprès de la Direction lors du travail sur les comptes. Voilà ce que je peux dire déjà pour commencer: depuis 2009, le contrôle du travail au noir dans la construction est assuré par l'Association fribourgeoise de contrôle créée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, l'Union patronale et les syndicats Syna et Unia. L'Etat de Fribourg, par le biais du SPE, contribue à l'activité de cette association par le versement d'un montant de 162 000 francs en 2013, partiellement récupérés par la contribution versée par la Confédération (elle verse le 50%).

Actuellement, la dotation du SPE pour l'inspection du travail comprend : 4,4 EPT, soit un chef d'inspection à 100%, deux inspecteurs à 100%, une inspectrice à 80% et un inspecteur à 60%. La surveillance du marché du travail comprend 6 EPT, soit un chef de la surveillance à 100%, trois inspecteurs du travail au noir à 100% et deux inspecteurs de l'emploi à 100%.

Pour ce qui est du reste des questions posées par notre collègue Ganioz, je laisserai le soin à M. le Commissaire du gouvernement d'y répondre ainsi qu'à la question de M^{me} Bernadette Hänni, qui se préoccupe de la formation continue dans les énergies renouvelables, et à celle de M^{me} Solange Berset relative à l'achat du bâtiment La Timbale. C'est vrai que par rapport à la question de David Bonny, la réponse faite par le Conseil d'Etat est partielle.

Vonlanthen Beat, **Directeur de l'économie et de l'emploi**.

M. Ganioz, il faut être optimiste si on veut réaliser quelque chose. D'ailleurs, les statistiques nous donnent raison en grande partie. J'aimerais quand même dire que les interventions de nos services, notamment celles du Service public de l'emploi, sont très directes, très efficaces aussi. Quand il y a un problème, nous sommes toujours sur place, rapidement sur place. On met même des cellules particulières dans les

entreprises. Alors là, vous êtes, un peu, même très critique contre nos services, mais c'est tout à fait votre rôle. Concernant votre souhait que le Directeur de l'économie écrive un rapport plus critique à l'avenir, je veux bien le faire, mais je n'aimerais pas non plus vous gâcher le bonheur et la satisfaction de pouvoir critiquer Vonlanthen! (*Rires!*)

Frau Hänni, Sie haben eine wichtige Frage gestellt betreffend die Ausbildung von Energiespezialisten. Sie hatten uns ja dieses Mandat erteilt. 1,5 Millionen Franken sind vorgesehen, um dieses Programm zu realisieren. Wir haben die EIA, die Ingenieurschule, damit beauftragt, dieses Mandat umzusetzen. Im Jahre 2012 haben wir die Plattform «Energie Fribourg» gegründet und die ersten Kurse wurden im Jahre 2013 durchgeführt, namentlich zu den Themen «Thermische Soloarinstallationen» und «Photovoltaikinstallationen». Weiter wurde auch das «Certificat énergétique des bâtiments» diskutiert und auch die «pompe à chaleur». Wir haben CAS und DAS

...certificat pour CAS et DAS, même un projet de transfert si un professionnel ne peut plus continuer dans son travail, afin qu'il puisse faire une formation complémentaire dans le secteur de l'énergie et avoir ainsi une possibilité de pouvoir donner cet appui dans la réalisation notamment de la politique énergétique, aussi au niveau fédéral.

Au total pour 2013, près de 370 personnes ont participé aux programmes de formation comprenant des cours se déroulant sur des périodes allant de la journée jusqu'à des formations de 16 jours. Rapporté à la journée, il s'agit de quelque 750 jours de cours qui ont été diffusés pour un montant de 350 000 francs.

Pour 2014, il s'agit de poursuivre les actions menées en 2013 et de compléter l'offre de formation. Par ailleurs, de nouvelles formations CAS sont en préparation et devraient débiter cet automne. Elles concernent l'analyse énergétique des bâtiments, d'une part, d'autre part, l'efficacité énergétique dans les industries. Par conséquent – et comme vous pouvez le constater –, le programme «Energie-fr» est bien sur les rails. Vous pouvez par ailleurs vous en rendre compte en accédant à l'adresse internet dédiée au programme sous www.energie-fr.ch.

M. Bonny, premier vice-président, vous parlez de la campagne OFF. Oui, nous avons lancée il y a quelques mois déjà et nous l'avons très clairement annoncé que c'était une première approche. On doit nous accorder une phase de démarrage. Pas plus tard que cette semaine, vendredi après-midi, on fera une conférence de presse pour lancer la vraie phase de campagne OFF où l'on calculera, comptera les différentes mesures. En fait, il fallait faire établir un système pour faire ce contrôle, pour avoir une comparaison parce que, comme vous le savez, notre objectif est que le canton de Fribourg stagne dans la consommation d'énergie pendant une année, même si nous avons une démographie galopante de 2,5%! Alors, cela va continuer et ça va être encore plus clairement publié dans la presse cette semaine encore.

J'aimerais aussi dire que ce lancement, avec la collaboration notamment des médias, a quand même déjà porté ses fruits. Nous allons pouvoir mesurer si cela apporte quelque chose. Je suis profondément convaincu et pas trop optimiste. J'espère qu'on aura les résultats concrets dans ce contexte-là.

Ensuite, M^{me} la Députée Berset est soucieuse de l'autonomie de l'Eikon. Vous vous souvenez lorsqu'il y avait eu le passage de l'EMAF à l'Eikon, l'ancien propriétaire de l'EMAF avait dit: «Si vous voulez faire une école publique, une école de l'Etat, vous verrez après quelques mois l'école n'existera plus». Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que l'école non seulement existe encore, mais qu'elle est très bien, qu'elle a beaucoup de succès. Elle a même des reconnaissances internationales, elle a reçu beaucoup de prix. Toutefois, je pense qu'il est important de s'occuper de cette question d'autonomie. C'est une filière quand même particulière. C'est une section de l'Ecole des métiers et nous sommes en train de réfléchir à une autonomie encore plus accrue de cet établissement pour qu'il puisse se développer aussi ces prochaines années et avoir le même succès qu'aujourd'hui ou même encore un succès supplémentaire.

Voilà, je pense avoir répondu aux différentes questions.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat

Bilan et Annexes aux comptes

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. Mon lien d'intérêt avec le sujet est d'être sous-directeur d'une banque suisse. Le bilan de l'Etat de Fribourg est le reflet de la santé de notre canton. Les comptes donnent une image de son patrimoine et de sa situation financière. Les membres de la Commission des finances et de gestion se sont penchés sur le bilan et ses annexes avec attention et intérêt. Quelques chiffres en bref: total du bilan: 2,624 milliards; patrimoine financier: 1,790 milliard; patrimoine administratif: 833 millions; capitaux de tiers: 1,072 milliard; capital propre: 1,552 milliard.

En 2013, la somme du bilan a régressé de 388 millions pour se situer à 2,624 milliards. Ceci est le résultat de: 1. la baisse des placements financiers à moyen et long termes, passant de 847 à 597 millions; 2. la diminution des créances de 807 millions à 612 millions par le transfert du compte-courant du HFR de 60 millions au poste «Prêts et participation permanente»; 3. la diminution des créances auprès de la Confédération et de l'IFD principalement.

La part la plus importante du poste «Placements» est constituée par des placements à terme pour 587 millions. Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour 111,8 millions et des impôts à facturer pour 47,7 millions. Il est à relever que les liquidités disponibles s'élèvent actuellement à 400 millions environ, mais qu'elles fondent comme neige au soleil.

Le patrimoine administratif, de 833 millions, a augmenté de plus de 34 millions pour deux principales raisons: 1. l'augmentation des investissements, en immeubles, en routes, pour 45 millions; 2. le prêt au HFR, RFSM et HIB qui s'élève à 71,1 millions.

A noter encore que les immeubles en service représentent 137 millions et les immeubles dont les investissements sont en cours de réalisation se montent à 152 millions. On y voit aussi 174 millions pour les routes. Pour terminer avec les actifs, à relever que les prêts aux hôpitaux sont remboursables sur 30 ans et un premier remboursement est intervenu en 2013.

Pour les passifs, les engagements comprennent principalement le poste «Créanciers» pour 91 millions et le poste «Impôt fédéral direct» à hauteur de 202 millions. Les passifs de régularisation comprennent les investissements pour 120 millions et les impôts facturés et reçus à l'avance pour 153 millions. Le poste «Débiteurs à moyen et long termes» n'était plus que composé de l'emprunt AXA de 50 millions, mais l'emprunt a été remboursé au début 2014. L'Etat n'a donc à ce jour plus de dettes.

Les engagements à long terme sont passés de 276 à 231 millions, principalement par le prélèvement de 46 millions sur les provisions, dont 10 millions comme avant-dernière annuité pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, 8,220 millions pour l'informatique à l'ECAS et 4,2 millions pour le financement du surcoût des cliniques privées fribourgeoises.

Au niveau du capital propre, les financements spéciaux ont augmenté de 12 millions, grâce à des attributions à divers fonds supérieurs aux prélèvements, par l'augmentation de 3 millions de la contribution du Groupe E au fonds de l'énergie et l'augmentation du fonds des routes principales en région de montagne, par 4 millions.

Pour rappel, sur les 180 millions de francs du fonds d'infrastructures, il ne reste plus que 20 millions non affectés, donc un fonds quasiment épuisé. La dernière affectation est faite en faveur de Bluefactory avec 30 millions.

Pour en terminer avec le bilan, le capital propre s'élevait au 31 décembre 2013 à 1,552 milliard ou 59,1% du bilan. La fortune de l'Etat permet donc, comme vous pouvez le constater, de financer son important programme d'investissements.

Encore un mot sur les engagements hors bilan: un inventaire des engagements hors bilan est dressé à la fin du fascicule des comptes. C'est là que l'on peut voir la garantie totale offerte par l'Etat aux engagements financiers de la Banque cantonale. Toutefois, la BCF devra certainement prochainement rendre des comptes aux USA, dans le cadre de la problématique en lien avec les clients américains. On y trouve aussi la garantie couvrant jusqu'à 30% au maximum des engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, soit 947 millions en 2013 contre 1,05 milliard en 2012. Autre engagement hors bilan très important de 173 millions que sont les crédits fédéraux d'investissements agricoles.

- > L'examen du bilan est terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat

Récapitulation

Le Rapporteur général. Les détails des principaux écarts entre le budget et les comptes 2013 vous ont été donnés par les différents rapporteurs et par les conseillères et conseillers d'Etat responsables des différentes Directions. Aucune contestation n'a été manifestée, il n'y a donc pas d'autre commentaire à ajouter. Tous les groupes et plusieurs députés se sont prononcés sur les perspectives et ont fait part de leurs préoccupations. La Commission des finances et de gestion suit de très près l'évolution de nos finances et ne manquera pas d'analyser toute incidence, qu'elle provienne de décisions cantonales ou de financement extérieur de la Confédération. Elle ne manquera pas d'attirer l'attention du Parlement non seulement lorsque la loi le demande, mais aussi lorsque nous l'estimerons utile ou nécessaire. Elle s'est aussi dotée d'un tableau de bord pour mieux assurer le suivi des finances et de la gestion de l'Etat. La Commission des finances et de gestion souhaite poursuivre son travail dans la transparence et la bonne entente avec le Conseil d'Etat, plus particulièrement avec M. le Directeur des finances Georges Godel.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur général de la Commission des finances et de gestion pour son rapport et je remercie l'ensemble de la Commission pour le travail constructif qu'il réalise avec les membres du Gouvernement.

—

Projet de décret 2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat pour l'année 2013

Rapporteur: **René Thomet, rapporteur général (PS/SP, SC).**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. Ce décret est la concrétisation de l'examen de détail effectué depuis hier. Il n'y a pas d'autre commentaire. La Commission des finances et de gestion vous invite à entrer en matière sur ce décret.

Le Commissaire. Je tiens les mêmes propos que M. le Rapporteur.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 80.

—

Rapports d'activité de l'ensemble des Directions

Récapitulation

Rapporteur: **René Thomet, rapporteur général (PS/SP, SC).**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**

Le Rapporteur général. Les rapports de chaque Direction ont été discutés et les réponses aux questions ont été données ou le seront dans un avenir proche. En l'état, la Commission des finances et de gestion n'a pas de commentaire à formuler.

Concernant la forme, la Commission des finances et de gestion relève que les fascicules rendent plus aisée la lecture de ces rapports. Cependant, un effort peut encore être réalisé concernant la ligne du contenu. Si certains rapports se sont concentrés sur l'essentiel de la Direction concernée, d'autres peuvent encore subir un élagage. Il n'est pas forcément fondamental pour les députés de savoir qu'un nouveau lavabo a été

installé dans la salle d'art visuel du Collège St-Michel et que la réfection des pavés de la rampe d'accès du garage à vélos du Collège Ste-Croix a été effectuée. En invitant le responsable de la coordination de la communication entre les différentes Directions à préciser la ligne directrice du contenu, la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce rapport d'activité.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

- > La parole n'est pas demandée. Il est directement passé au vote final.

Vote final

- > Au vote, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2013 est adopté par 83 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 83.*

S'est abstenu:

Ganioz (FV, PS/SP). *Total: 1.*

—

Recours en grâce

Rapporteur: Olivier Suter (ACG/MLB, SC)

- > Le huis clos est prononcé.

La grâce est refusée dans un cas.

- > Le huis clos est levé.

—

Projet 2014-DIAF-47 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à 10 reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 86 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 73 dossiers. Treize dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel que présenté.

La Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour les détails qu'il a donnés. Je n'ai pas d'autre commentaire.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. 139 personnes figurant à l'article premier obtiendront le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. A signaler qu'au N° 57, une requérante que le Grand Conseil avait refusée en octobre 2013 a aujourd'hui le préavis positif de la Commission. Elle remplit à ce jour les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois, notamment au niveau de la durée de résidence de son mari.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accorder le droit de cité et la nationalité aux personnes concernées.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, quatre Confédérés deviendront fribourgeois.

- > Adopté.

¹ Message pp. 988ss

ART. 3, 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est directement passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 81.

Rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'assolement¹

Discussion

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châtonnaye, vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

J'ai pris connaissance avec une certaine déception de la teneur du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat déposé par Michel Losey et moi-même. Le rapport permet certes de clarifier la situation quant au déficit des surfaces d'assolement par rapport aux quotas fixés par la Confédération, des surfaces minimales de terres d'assolement devant être maintenues par le canton de Fribourg. Il n'apporte cependant pas de solutions concrètes quant aux outils à mettre en place afin de corriger les erreurs du passé ayant mené à l'actuel manque de 216 hectares. Un point positif de ce rapport est d'avoir pu enfin apporter les éclaircissements nécessaires sur le sujet des surfaces d'assolement dans le canton de Fribourg. Globalement, le non-respect de la surface minimale des surfaces d'assolement atteinte par le canton est trop minimisé, alors que le déficit est bien réel. Ces surfaces d'assolement sont nos meilleures terres cultivables et doivent à tout prix être préservées. Leur importance doit être prise au sérieux. Pour rappel, en Suisse romande, le canton de Fribourg est le seul canton affichant un important déficit en ne respectant pas la surface fixée par le plan directeur de la Confédération et ce, malgré les réévaluations faites par la Confédération en fonction de la construction de grands axes routiers dans le canton. Si les moyens d'analyses techniques de la surface à disposition peuvent jouer un rôle dans l'appréciation des statistiques et l'évolution des surfaces d'assolement, il ne reste pas moins que l'importance des surfaces d'assolement n'a pas été considérée à sa juste valeur dans le canton par le passé.

Des solutions et des initiatives concrètes doivent être proposées désormais afin de circonscrire et de stopper une évolution négative future des surfaces d'assolement et de respecter les exigences fédérales relatives au canton de Fribourg. Les surfaces d'assolement joueront à l'avenir aussi un rôle majeur dans l'approvisionnement de notre population en denrées alimentaires de qualité et de proximité. A l'horizon 2050, notre population mondiale dépassera sans doute 9 milliards d'êtres humains. Nous devons pouvoir apporter notre part à l'approvisionnement en nourriture en produisant notre nourriture sur notre territoire. Chaque kilo importé manquera ailleurs dans le monde. La définition et l'utilisation de surfaces d'assolement répondent à une stratégie clairement définie par la Confédération et aussi à la volonté du peuple suisse, exprimée par l'acceptation de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013. Notre population fribourgeoise a également largement accepté la LAT à plus de 60%. Notre canton ne peut qu'adhérer à la volonté du peuple en protégeant les surfaces agricoles primordiales du point de vue de l'approvisionnement en denrées alimentaires. C'est le minimum que sont en droit d'attendre sa population et son secteur agricole afin de préserver la production locale.

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir d'accueillir dans la tribune les membres du conseil communal du Pâquier. Bienvenue Madame et Messieurs les Conseillers. (*Applaudissements*)

¹ Texte du rapport pp. 994ss.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a discuté longuement lors d'une dernière séance de groupe sur le rapport faisant suite au postulat Glauser-Losey, postulat fort d'actualité quand on sait les conséquences de la politique agricole 2014–2017.

Tout d'abord, le groupe tient à remercier la responsable de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que de l'aménagement du territoire pour la qualité de ce rapport. Nous y avons appris beaucoup de choses; s'il ne donne pas de réponse, il est fort étayé en arguments. Le problème est la diminution des terres d'assolement, ces terres nourricières. En 2013, le déficit pour le canton de Fribourg était de 216 hectares. Cela devient alarmant. La surface agricole utile (SAU) est une donnée importante de la politique agricole, surtout pour cette nouvelle PA 14-17 où chaque m² de surface agricole compte. Le canton de Fribourg a certes une économie forte et est un canton attractif, mais ces arguments font aussi qu'il est gourmand en bonnes terres et en terres d'assolement. Avec l'auto-appvisionnement autour de 60%, on ne peut plus se permettre de diminuer ces bonnes terres nourricières. Certes, la surface agricole produit d'autres spécialités labellisées qui font la renommée de l'agriculture fribourgeoise. Donc, ce rapport ne donne pas de solution face à cette diminution des terres d'assolement. A l'avenir, que faut-il faire? Economiser du terrain, voire prélever des taxes pour créer de nouvelles terres ouvertes? On sait que ces terres ouvertes sont toujours situées dans des bonnes zones agricoles de ce canton; ce n'est pas à Jaun, au Lac-Noir ou ailleurs qu'on pourra les ouvrir. Il faut être vigilant à l'avenir pour maintenir les hectares de ces terres ouvertes. Donc, ce rapport ne doit être pas être rangé. On doit trouver des solutions rapidement pour combler le déficit des terres ouvertes. C'est à prendre au sérieux.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Castella Romain (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Glauser/Losey concernant les surfaces d'assolement. A la lecture de ce rapport, nous sommes quelque peu déçus par le manque de vision à moyen terme et par le déficit de solutions pour pallier au manque du canton de Fribourg en ce qui concerne la surface d'assolement. Le rapport en tant que tel permet de répondre à la question du postulat et permet surtout de mettre en lumière ce qu'il nous manque à Fribourg, ces fameux 216 hectares à ce jour. Par contre, il ignore complètement d'éventuelles solutions, si ce n'est pour seules excuses des quotas trop importants, des zones mal définies, des conflits d'intérêts dans les domaines du développement économique, de la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que des forêts. Mais alors, la question est: comment les autres cantons font-ils? Les autres cantons qui ont aussi un développement économique, qui ont aussi de nouvelles constructions? Eh bien à notre avis ce n'est pas simplement parce que les quotas sont trop importants ou alors les zones mal définies que le canton de Fribourg est déficitaire. Ce n'est pas vous M^{me} la Commissaire qui en êtes responsable car vous n'étiez pas là lorsqu'on attribuait toutes ces nouvelles

zones. Par contre, dans votre fonction aujourd'hui vous êtes chargée de prendre des mesures et nous n'en attendons pas moins.

Notre collègue Andrey a cité la nouvelle politique agricole PA 14-17. M^{me} la Commissaire, vous en êtes parfaitement consciente, nous allons de plus en plus vers la durabilité, vers l'écologie, vers la remise à jour de ruisseaux, de nouveaux buissons, de nouvelles haies etc., tout cela est très bien, mais va aussi manger des surfaces d'assolement, comme les constructions, les routes, les ronds-points et les nouveaux ruisseaux et j'en passe.

Pour notre groupe, il ne suffit pas de dire que dans le canton de Fribourg nous faisons du fromage à la montagne. Certes, ceci est un fleuron de l'économie de notre canton et nous sommes très fiers de produire toutes ces denrées alimentaires, à cause notamment de notre topographie qui est liée aux herbages et donc par ce fait au lait. Mais pour produire ces denrées, il nous faut aussi des surfaces d'assolement et celles-ci sont très importantes et ne se récupéreront jamais. Ce que nous gâchons aujourd'hui, nous l'aurons gâché pour la vie. Nous pensons par ailleurs qu'il est possible d'étudier les possibilités de nouvelles mesures de compensation et de planifier des aménagements de nouvelles surfaces d'assolement, notamment avec la réutilisation des terres végétales enlevées dans les zones actuelles. Dans d'autres cantons, il y a des plans qui permettent de pouvoir réaménager des surfaces qui ont l'altitude et la topographie qui permettraient d'être en surfaces d'assolement mais qui n'ont pas des profondeurs de terre qui sont suffisantes. A notre avis, le canton pourrait s'en inspirer plutôt que de payer des frais pas possibles pour stocker dans des décharges – désolé pour mon ami des entrepreneurs – pour enrichir nos constructeurs qui entassent des tas de terre, mais aussi pour pouvoir revaloriser de nouvelles zones de surfaces d'assolement. Et ceci est faisable, il faut simplement le vouloir.

Le potentiel existant de nouvelles surfaces d'assolement dans le canton ne semble pas si évident qu'il n'y paraît dans le rapport. On montre que dans certaines communes, on pourrait avoir, en changeant un peu les zones, des possibilités d'améliorer notre potentiel. Cependant, ce potentiel d'extension serait encore une fois proche des agglomérations – on le voit bien dans les plans qui sont proposés dans le rapport – et donc, très prochainement victime de nouvelles constructions beaucoup trop gourmandes en surfaces d'assolement. Pour seul exemple, on va reconstruire, je le crois, un Aldi et un McDonald à Bulle. On est clairement ici une nouvelle fois dans le cas d'une construction qui va permettre la distribution des produits, des denrées alimentaires. On va gaspiller des surfaces d'assolement pour le faire. Mais finalement ces grandes surfaces, à force de gaspiller des terrains, on va y vendre quoi? Des produits allemands, des produits hongrois, des fromages chinois ou encore du vin. Si nous voulons encore avoir, nous consommateurs, des produits de qualité à consommer, nous devons absolument cesser de gaspiller ces surfaces.

Actuellement, il est vrai que nous ne pouvons que subir les plans d'aménagement locaux et le fulgurant et dynamique développement du canton. Par contre, nous comptons beau-

coup sur le prochain plan cantonal attendu pour 2019, qui devrait définir une stratégie de densification des zones à bâtir existantes. Aujourd'hui, les Fribourgeois sont un peu les victimes de constructions tous azimuts, les communes voulant à tout prix s'enrichir pour leur développement, sans penser aux réels besoins de leurs habitants. Nous n'avons certainement pas fait juste depuis l'entrée en vigueur des mesures de protection des surfaces d'assolement. L'important est de s'en rendre compte et de réagir judicieusement et durablement. Nous devons considérer ces surfaces d'assolement comme sacrées. Sinon, que mangerons nos enfants?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a aussi pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt, intérêt qu'il partage quant à l'importance des surfaces d'assolement. Effectivement, s'il s'agit là d'une ressource non seulement essentielle à l'activité agricole et à la production de produits consommés par les urbains que nous sommes la grande partie d'entre nous, surtout il s'agit d'un bien non renouvelable. C'est une ressource non renouvelable par excellence. Donc ce qu'on consomme pour l'urbanisation est définitivement et irréversiblement perdu pour l'agriculture. Dans ce sens-là, notre groupe a pris connaissance de la situation du canton qui préoccupe, mais aussi du fait que la loi fédérale, dans ses nouvelles réglementations, renforce la protection de la surface d'assolement, ce qui nous paraît être un signal tout à fait positif. Ce que nous avons aussi compris, c'est que cette politique sectorielle doit être revue au niveau de la Confédération, ce qui va sûrement donner lieu à une certaine foire d'empoigne entre cantons et Confédération pour définir de nouveaux quotas et de nouveaux critères.

En ce qui concerne la marge de manœuvre dont dispose le canton, pour répondre à certaines inquiétudes des gens qui m'ont précédé, nous estimons que le dézonage des zones à bâtir surdimensionnées devrait se faire en priorité là où il y a des surfaces d'assolement. Ce sont ces terrains-là qui devraient être sortis en priorité des zones à bâtir surdimensionnées. D'où ma question, est-ce que l'administration cantonale dispose d'une estimation des surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir, donc qui sont menacées, qui vont demain permettre de continuer l'hémorragie puisqu'elles sont enregistrées en zones? Et si ce n'est pas le cas, si le canton ne dispose pas de cette estimation-là, pour savoir combien de surfaces d'assolement sont en zones et où elles sont, est-ce que la Direction de l'agriculture va demander à la Direction de l'aménagement du territoire de procéder à cette estimation-là pour qu'on puisse prendre des mesures de protection de ces surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir? Est-ce que j'ai été clair? Non? Alors ce que je demande: est-ce que l'administration cantonale dispose d'une estimation des surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir, qui peuvent donc être construites, parce qu'elles ont un droit à bâtir, alors qu'elles devraient être sorties en priorité là où les zones à bâtir sont surdimensionnées pour pouvoir les protéger et les soustraire à la pression urbaine? Et si cette estimation n'existe pas, est-ce que la Direction de l'agriculture va demander à la Direction de l'aménagement de procéder à cette estimation-là, pour qu'on sache combien de m² de surfaces d'assolement

sont en zones à bâtir, où ils sont et où est-ce qu'on devrait agir en priorité?

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil d'Etat issu du postulat de MM. Glauser et Losey. Concernant les surfaces d'assolement, nous saluons dans ce rapport la qualité du travail, ainsi que le souci d'analyse et de clarté des contenus, de même que les nombreuses données chiffrées qui les étayent. Pour tout cela, nous remercions le Conseil d'Etat.

Toutefois, je tiens au nom de mon groupe à faire les remarques suivantes. Tout d'abord, comme un fil rouge à travers le rapport, on comprend que le canton de Fribourg subit un quota déterminé en 1992, puis ajusté en 1994 par la Confédération et qu'en l'état actuel, le quota des surfaces d'assolement présente un léger déficit de l'ordre de 216 hectares, c'est-à-dire 0,6%. Cela sans tenir compte du fait que de manière globale, notre canton abrite plus de terres agricoles que la moyenne suisse. Il est clair que protéger les surfaces d'assolement, mais pas seulement les surfaces d'assolement, aussi l'ensemble des terres agricoles, est une nécessité non seulement pour l'approvisionnement du pays comme le préconise la Confédération, mais aussi pour la protection du paysage et la poursuite d'un développement durable crédible. Cependant, comme le Conseil d'Etat le dit, il est aussi nécessaire de tenir compte des besoins de l'urbanisation et du développement économique. Pour cela, il faut clairement se poser la question de la pertinence des critères utilisés par la Confédération. Celle-ci n'a jamais revu les chiffres de ses quotas depuis 1994. Or, nous savons que de nouvelles méthodes de détermination de la qualité des sols sont devenues plus précises et pourraient donner aujourd'hui de nouveaux chiffres. Ensuite, les critères de détermination des surfaces d'assolement varient selon les cantons, notamment l'altitude maximale, et n'ont pour l'instant jamais tenu compte des variations du climat dues au réchauffement climatique. Comme le signale le Conseil d'Etat, tout cela pénalise notre canton, fort bon élève d'ailleurs en ce qui concerne le travail d'inventaire agricole. Finalement, le Conseil d'Etat conclut son rapport en rappelant que notre canton a déjà demandé en 2002 à la Confédération une révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement, demande restée à ce jour sans réponse semble-t-il. Alors il devient urgent pour le Conseil d'Etat d'entreprendre de nouvelles démarches auprès de la Confédération pour réactualiser la situation et pouvoir ainsi prendre sérieusement en compte le développement économique des régions essentiellement agricoles.

Permettez-moi pour terminer une remarque à titre vraiment personnel. Comparaison n'est pas raison, mais il est frustrant pour moi comme broyarde de voir comment à 3 km de distance dans une même région, on peut d'un côté de la frontière développer une zone artisanale et industrielle, pourvoyeuse de nombreuses places de travail, et de l'autre côté vouloir à tout prix maintenir des surfaces d'assolement afin de ne pas aggraver le déficit cantonal au détriment de toute création d'emplois. Cherchez l'erreur!

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il est bien clair qu'on doit absolument protéger les terres d'assolement. Ceci est

vraiment important pour notre avenir et surtout à très long terme. On sait qu'on aura besoin de terres d'assolement, la démographie va augmenter, les besoins alimentaires aussi et ça on doit le garantir. Aujourd'hui, la situation doit être traitée de manière pragmatique et j'ai un peu un problème par rapport à ça: je me demande si ça l'est vraiment aujourd'hui. On doit aussi maîtriser l'explosion démographique, on doit bien pouvoir trouver où on va mettre des constructions et ceci doit être géré en parallèle avec ce maintien des terres d'assolement. Aujourd'hui, ça concerne autant l'aménagement que l'agriculture. Je suis un peu surpris aujourd'hui que seule M^{me} Garnier réponde devant le Grand Conseil, parce que pour moi ça correspond autant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qu'à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de trouver des solutions à cette problématique. On voit aujourd'hui qu'il y a des contradictions avec la densification qu'on veut dans les villages, la densification qu'on veut dans tout notre canton. On veut que les constructions soient proches des infrastructures – les jours se ressemblent, on avait déjà cette remarque hier – et aujourd'hui on doit revoir ces problèmes d'assolement au niveau cantonal. Je pense qu'on doit vraiment garder les zones d'assolement où elles sont bien mises, dans les zones agricoles où les agriculteurs peuvent travailler et on doit être beaucoup plus souples à proximité des infrastructures. Je pense que là c'est important que ce soit géré dans le plan directeur cantonal de manière globale. Je pense aussi que si on a des bonnes terres proches d'une gare, elles pourraient être compensées soit dans la même commune, soit ailleurs, par exemple par une surface de moindre qualité, mais double, de manière à avoir une compensation. Il ne faut pas non plus faire des incohérences dans la même commune où on doit tout à coup faire une route de 500 mètres pour aller à une zone qui est en catégorie moins bonne, alors qu'une catégorie qui est bonne et proche des infrastructures ne pourrait pas être construite. Donc je propose que ce soit fait de manière pragmatique et qu'on trouve des solutions. Il faut aussi tenir compte de la révision actuelle des plans d'aménagement locaux sans connaître, comme je l'ai déjà dit hier, les règles par rapport à ces terres d'assolement. Aujourd'hui, on sait que c'est refusé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions si on met des terres d'assolement en zones, si on met des nouvelles terres, alors qu'elles sont proches des infrastructures. Je pense que ce n'est pas vraiment la solution aujourd'hui et on doit rapidement avoir un éclaircissement par rapport à ça. Les communes doivent avoir des réponses. On ne peut pas travailler sans avoir ces réponses.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je parle en tant que postulant et au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Le rapport que nous avons reçu au sujet de la situation des surfaces d'assolement dans le canton est intéressant. A sa lecture on constate tout de suite la position du Gouvernement fribourgeois, sur la défensive, comme si le canton devait justifier le fait qu'il y a un manco conséquent de surfaces d'assolement. L'empreinte de ce rapport est ainsi tracé. Le canton veut donner une image responsable, en voulant montrer à l'évidence qu'il a toujours eu le souci de préserver ses surfaces d'assolement. A l'appui de mes réflexions, il suffit de

prendre connaissance du tableau 1 de ce rapport qui compare la surface de zone à bâtir par habitant de 1989 à 2013. Le résultat est sans appel. Avec l'évolution démographique que nous connaissons, la surface de zone à bâtir par habitant est passée de 589 m² en 1989 à 392 m² en 2013. Ce tableau sous-entend qu'il y a une forte amélioration de la situation, mais c'est un tableau qui n'a aucune valeur scientifique, c'est un trompe-l'oeil flagrant. On compare des pommes avec des poires. D'ailleurs, le commentaire mentionne que ce tableau doit être considéré avec prudence. Le rapport mentionne que des surfaces de golf, ainsi que des surfaces vouées à terme à la revitalisation des cours d'eau peuvent et doivent être considérées comme surfaces à comptabiliser dans les surfaces d'assolement. Dites-moi comment les surfaces dévolues à une revitalisation des cours d'eau pourront être à nouveau attribuées rapidement à la production de denrées alimentaires de proximité et de qualité?

Dans ce rapport, la vision est malheureusement unilatérale. Le principe est d'opposer la typicité de l'agriculture fribourgeoise au développement économique du canton. C'est un faux combat. Il faudra à l'avenir faire un choix de société pour savoir si le canton donne une priorité au développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante, ou à la revitalisation des cours d'eau, plutôt que d'opposer la zone agricole au développement économique, écologique et environnemental à outrance. Pour répondre à M^{me} Rodriguez, le canton a adressé en 2013 un courrier au responsable de l'Office fédéral du développement territorial pour demander notamment d'harmoniser les paramètres d'attribution des surfaces d'assolement, ce qui pourrait ainsi permettre au canton de trouver de nouvelles surfaces d'assolement à des altitudes plus élevées. Ce changement permettrait de continuer d'avoir un grignotage considérable des excellentes terres agricoles aux alentours des centres urbains. La réponse du directeur fédéral de l'Office du développement territorial est sans équivoque: il n'y a aucune raison de modifier les paramètres de base qui sont appliqués actuellement.

Je terminerai l'analyse de ce rapport en mentionnant un élément qui manque cruellement, c'est celui de la démographie. Certes, le canton parle de son développement démographique conséquent qui a un impact sur les besoins en zones constructibles, mais le canton oublie de mentionner que l'augmentation de la population a pour corollaire un besoin plus conséquent en calories. Il n'est fait nullement mention de cet élément et il serait intéressant de savoir quels sont les besoins complémentaires de cette nouvelle population et les besoins supplémentaires en SDA pour assurer un minimum de denrées alimentaires indigènes de première nécessité. Je conteste par contre l'analyse faite par le canton qui mentionne que ce rapport a permis de mettre en lumière un potentiel de surfaces d'assolement situées en zones à bâtir. Cela rejoint les propos du collègue Thévoz. Comment ose-t-on faire une appréciation de la sorte quand on connaît la difficulté du canton à satisfaire les différents besoins des communes et de l'économie pour son futur développement? A l'évidence, ces surfaces situées en zones à bâtir vont dans un avenir tout proche être utilisées pour des compensations de bonnes terres agricoles qui seront indispensables au dévelop-

pement économique ces prochaines années. Donc c'est une mauvaise orientation que de vouloir espérer comptabiliser ces surfaces agricoles situées en zones à bâtir comme surfaces d'assolement utiles à long terme.

Pour terminer malgré tout sur une note positive, l'analyse faite par le Gouvernement concernant le contrôle à l'avenir du développement global du canton avec une vision horizontale et verticale est une bonne solution et doit être approfondie.

Pour conclure, je dirais une maxime: «La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants».

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und möchte einfach noch unterstreichen, was bereits gesagt wurde.

Der Bericht ist ein Bericht. Als aber diese Fruchtfolgeflächen eingeführt wurden, war eine andere Zeit, auch in der Landwirtschaft. Wir haben heute eine viel grössere Produktion und in diesem Sinne bräuchte es vielleicht ein bisschen weniger Fläche als damals, als diese Flächen definiert wurden.

Auf der anderen Seite muss man ganz klar sehen: Es sind nicht nur die Wirtschaft, die Entwicklung der Dörfer und der Strassenbau, die Fruchtfolgeflächen wegfressen. Michel Losey hat es bereits angetönt. Ich denke da an die Projekte der Sektion für Gewässer, die in unserem grossen Moos geplant sind, die Kanal- und Böschungserweiterungen. Allein auf unserem Gemeindegebiet sind rund 14 ha Land für solche Gewässerverbreiterungen vorgesehen. Da müsste man auch in der Administration ein bisschen über die Bücher gehen und schauen, was machbar und nötig ist und was nicht.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat a fait du développement durable le fil rouge de son programme gouvernemental. Ce défi est particulièrement important en matière de préservation du sol. La croissance démographique, alliée à l'évolution des habitudes en matière d'habitat, met sous pression les surfaces agricoles et menace d'un grignotage progressif la source essentielle de toute vie, et plus prosaïquement de toute production alimentaire. Dans ce sens, le Conseil d'Etat partage les soucis exprimés. L'agriculture fribourgeoise, secteur historiquement et économiquement essentiel pour notre canton, doit pouvoir conserver son instrument de travail. Le Conseil d'Etat est convaincu de cette nécessité et s'engage pour préserver les bonnes terres agricoles et pas seulement les surfaces d'assolement, car chaque m² est perdu pour l'éternité et en ce sens, la valeur du sol agricole devrait être plus élevée si l'on capitalise les années d'utilisation. Mais figer les surfaces d'assolement sans révision du plan fédéral sectoriel des surfaces d'assolement est impensable. Bien sûr, il faudra densifier en priorité. Mais il faut aussi avoir une marge de manœuvre, par exemple pour l'offre en matière d'emploi dans les sites stratégiques qui, comme vous le savez, sont souvent situés autour des agglomérations et en basse altitude. Sinon, ce serait condamner les efforts d'aménagement du territoire, de densification et les solutions à trouver pour la mobilité. Le Conseil d'Etat est convaincu que la préservation des terres agricoles est conciliable avec le développement durable de notre can-

ton, aussi du point de vue économique. Pour éviter le gaspillage de terres, il met en œuvre des solutions qui vous seront présentées durant cette législature, notamment la loi sur la plus-value. L'évolution des législations fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire vont clairement dans le sens de trouver des solutions. La densification des zones à bâtir et le développement des centres urbains visent justement à faire baisser la pression sur les surfaces agricoles qui seront de plus en plus nécessaires pour nourrir la population en augmentation. Les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire entrées en vigueur le 1^{er} mai dernier confirment d'ailleurs la protection des surfaces d'assolement, comme l'a relevé le député Glauser. Leur préservation figure désormais dans les buts de la loi sur l'aménagement du territoire, à l'article 3. Quant à l'ordonnance, elle fixe désormais explicitement les conditions strictes nécessaires pour classer des surfaces d'assolement en zones à bâtir. Ces nouvelles dispositions seront des outils importants pour les autorités cantonales et comme il a été dit, elles ont été acceptées par le peuple. Mais pour que les autorités politiques, au niveau fédéral comme au niveau cantonal, soient en mesure de mener une politique cohérente en la matière, il est essentiel de disposer d'un plan sectoriel des surfaces d'assolement mis à jour, sur la base de critères homogènes et transparents. Le canton de Fribourg ne doit notamment pas pâtir de la qualité de ses recensements en ce qui concerne le critère de la qualité des sols. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Office du développement territorial et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) afin de discuter de ce point.

Le député Castella a mentionné les autres cantons. Sachez que de nombreux cantons sont en déficit beaucoup plus cruel que le canton de Fribourg. Sachez aussi qu'à l'époque, chaque canton devait faire un effort pour participer aux quotas de surfaces d'assolement et que par exemple le canton d'Appenzel Rhodes-Intérieures a mis des prairies en surfaces d'assolement, car il ne disposait pas de suffisamment de terres ouvertes.

M. le Député Castella, vous avez abordé la question de la revalorisation des terres. C'est une question à laquelle nous nous attelons et nous avons traité notamment de ce point lors de la construction d'Aldi pour revaloriser les terres du Grand Marais qui, comme vous le savez, sont sur une terre tourbeuse qui se consume et qui menace à terme d'être perdue si on ne la mélange pas à d'autres terres ou au sous-sol.

En réponse aux questions posées sur la revitalisation des cours d'eau, j'aimerais dire que lorsque le cours d'eau est élargi, il y a perte de terres agricoles. Par contre, toutes les surfaces extensives qui sont prévues autour des cours d'eau, pour respecter la législation fédérale modifiée suite à l'initiative des pêcheurs, ne seront pas perdues pour l'agriculture, même si temporairement quelques buissons vont y pousser, ces terres ne sont pas menacées et peuvent toujours être cultivées en période de difficultés, de guerre ou d'autres difficultés d'approvisionnement.

Pour répondre au député Thévoz, je dirais que quand une surface est mise en zone, elle est sortie du contingent des

surfaces d'assolement. Donc, ce qu'il y a lieu de faire, c'est de voir dans quelle zones à bâtir des terres agricoles ont été sorties des surfaces d'assolement pour pouvoir récupérer les meilleures terres agricoles et nous disposons des outils pour le faire.

En résumé, la tension ne doit aucunement se relâcher et le Conseil d'Etat s'engage à préserver, comme il l'a fait notamment par le biais du plan directeur cantonal, les bonnes terres agricoles. Le Gouvernement est convaincu que cet objectif n'est pas contradictoire avec le développement du canton, mais en constitue au contraire une condition sine qua none. Permettez-moi juste de donner un exemple: au-dessus de 850 mètres dans le canton de Fribourg, par exemple à Rechthalten, on cultive aussi les calories nécessaires à l'approvisionnement de la population, notamment par le biais de pommes de terre. Il y a donc lieu de traiter le problème de manière globale et le Conseil d'Etat va s'y atteler et trouver des solutions constructives.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'environnement)¹

Prise en considération

La Présidente. Diese Volksmotion ist gemäss der Gesetzgebung über die Ausübung der politischen Rechte zustande gekommen. Sie wird gleich behandelt wie eine parlamentarische Motion. Die Regeln über die Dringlichkeit gelten allerdings nicht. Ich lese Ihnen die Zusammenfassung dieser Volksmotion vor.

In einer am 13. Januar 2014 eingereichten Volksmotion ersuchen die Junge CVP Freiburg und die Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichner den Staatsrat, alle Freiburger Gemeinden aufzufordern, für jedes bewilligte Baugesuch für einen Neubau einen einheimischen Einzelbaum oder Hochstammobstbaum zu pflanzen.

Der Regierungsvertreter ist Herr Maurice Ropraz, Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor.

Ich erinnere Sie daran, dass der Staatsrat Ihnen beantragt, diese Volksmotion als unzulässig zu erklären. Ich erinnere Sie ausserdem daran, dass sich die Verfasser der Volksmotion gemäss Artikel 86 Bst c des Grossratsgesetzes vor dem Grossen Rat nicht äussern können.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Cette motion populaire demande que l'impact sur l'environnement créé par de nouvelles constructions soit compensé, ainsi appelé «contrat équitable pour l'environnement». Aujourd'hui, que ce soit en zone urbanisée ou en zone agricole, les arbres de qualité

disparaissent. Nous pouvons voir alors que de nombreuses villes suisses ont protégé, développé et entretenu des arbres majestueux dans de magnifiques parcs publics. Fribourg a, au contraire, privilégié l'habitat. Aujourd'hui, certains parcs publics d'autres cantons donnent une image positive et sont connus autant que des bâtiments historiques. Ces espaces partiellement boisés sont des bijoux pour des villes qui ont su voir suffisamment tôt l'avantage que pouvaient apporter de tels lieux. Dans nos campagnes, la politique agricole favorise la conservation d'arbres isolés et d'arbres fruitiers. Les raisons écologiques donnent aussi une place particulière à ces éléments naturels.

Le nouveau principe, qui favorise la qualité du paysage dans certaines régions déjà organisées et dans d'autres régions qui se mettent en place pour répondre aux exigences nécessaires à la mise en place de projets paysagés, prévoit aussi un maintien de structures paysagères telles que de grands arbres indigènes. Des collectivités publiques sont aujourd'hui les acteurs du développement économique nécessaire pour notre canton. La solution proposée par cette motion ne prévoit pas ces développements, mais prévoit que l'impact sur l'environnement soit compensé par une action en faveur de celui-ci. Les communes auront donc de nombreuses solutions qui permettront de remplir leur contrat, soit en plantant des arbres urbanisés, afin de donner un poumon aux villes et villages, soit en plantant des arbres isolés, en passant des conventions avec des propriétaires, ou en créant des vergers à hautes tiges. Les communes devront collaborer avec les propriétaires qui auront la possibilité de faire valoir ces nouveaux éléments pour répondre à la politique agricole. L'emplacement de ces arbres doit être réfléchi, car ce principe ne doit pas nuire à la production agricole à long terme, qui prendra plus d'importance pour répondre aux besoins du développement démographique. Les responsables des réseaux écologiques et les meneurs de projets paysagés ont une tâche importante dans ce cadre-là.

Le Conseil d'Etat arrive à la conclusion que cette motion n'est pas recevable, alors que les auteurs ont pris du temps, afin de s'assurer que le principe de rédiger réponde justement à la législation. Ils sont donc surpris qu'après avoir répondu à toutes les exigences, une réponse de la sorte leur soit donnée. Il n'est pas rare de voir une motion des députés acceptée, alors qu'elle ne fait pas explicitement allusion à une loi. Il va de soi que cette motion fait allusion à la loi sur l'aménagement cantonal. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, avec ces considérations, soutiendra cette motion populaire des JDC.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu de la motion populaire qui nous est soumise à ce jour part, à n'en pas douter, d'une bonne intention. Le Conseil d'Etat, quant à lui, rappelle à juste titre que les motionnaires ne sont malheureusement pas allés au bout de leur démarche et déclare, de ce fait, la présente démarche irrecevable. Ceci concerne le plan légal.

J'ai bien entendu les propos émis par mon collègue Ducotterd auxquels on peut également souscrire. Pour le peu d'autonomie qu'il leur reste encore, le groupe Alliance centre

¹ Texte de la motion BGC février 2014 p. 370; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2014 BGC mars 2014, pp. 708ss.

gauche encourage vivement les communes fribourgeoises à aller dans le sens des intentions des motionnaires. Planter un arbre pour chaque permis de construire délivré, un geste à la portée civique évidente, qui devrait sensibiliser les autorités communales à une gestion responsable des zones à bâtir, ces dernières n'étant pas extensibles à l'infini. Le sujet, comme vous pouvez le constater, est brûlant.

Pour le reste, le groupe Alliance centre gauche se rallie à la proposition du Conseil d'Etat, en déclarant l'irrecevabilité de la motion.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion des jeunes PDC pour un contrat équitable avec l'environnement. Comme le Conseil d'Etat le dit dans sa réponse, il appartient aux communes de décider si elles veulent plus d'arbres ou pas. Cette motion populaire est irrecevable. J'invite les jeunes démocrates-chrétiens à vérifier à l'avenir la validité de leurs interventions, ce qui évitera des pertes de temps. Comme vous l'avez compris, notre groupe refusera cette motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je soutiendrai l'acceptation de cette motion pour deux raisons. Premièrement, je suis maman d'une fille. J'ai pu assister le week-end passé à une remise de prix suite à un concours de dessin national où un jeune garçon de douze ans a parlé devant un auditoire de 400 entrepreneurs et où il a exprimé les soucis de nos enfants. Dans son discours, il s'inquiétait pour notre planète et pour sa préservation. A la même occasion, M. Claude Nicollier a fait un discours et nous a expliqué comment il a vu la Terre de l'espace. Il nous a rappelé qu'il fallait faire attention au maintien de notre planète pour les futures générations. L'engagement des JDC est louable. Cette motion représente le souci de nos jeunes enfants et des générations futures.

Der Staatsrat hat erklärt, dass diese Motion aus den bekannten Gründen nicht unterstützt wird. Dazu möchte ich Folgendes sagen:

Ich habe in meinem Beruf oft mit Jugendlichen zu tun. Zu sagen, dass sich Jugendliche zu wenig um Politik kümmern und sich dafür zu wenig interessieren, ist falsch. Ich habe vernommen, dass diese jungen Leute beim Sekretariat des Grossen Rates waren, um sich zu versichern, dass sie diese Motion korrekt einreichen. Jetzt wird sie mit den bekannten Gründen abgelehnt.

Ich werde dafür stimmen. Ich bin grundsätzlich dafür, dass wir Regeln einhalten, dass wir Prozedere einhalten. Ich werde damit ein Exempel statuieren, um diese Jungen, die sich für unsere Politik, für unsere Zukunft und für die Zukunft unseres Planeten, unserer Gemeinden und unseres Kantons interessieren, zu unterstützen.

Ich bitte Sie, dies aus diesen Gründen auch zu tun.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de cette motion populaire pour un contrat équitable avec l'environnement. Cette motion est considérée comme irrecevable par le Conseil d'Etat et le groupe suivra cette proposition. Nous pensons aussi que cela part d'une

bonne intention. Nous pourrions soutenir aussi une intention comme celle-ci qui va vers le développement durable. Si toutefois nous avons dû traiter sur le fond de cette motion, nous aurions dû y apporter beaucoup de modifications visant des simplifications administratives, notamment entre l'Etat et les communes. Car on pourrait aussi apporter des complications en allant dans le sens de propositions comme celle-ci. Nous encourageons également les communes et les privés à faire des démarches dans le sens de la durabilité.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je voulais apporter un rectificatif par rapport à ce qui a été dit par mon collègue Gabriel Kolly. Les JDC se sont renseignés auprès du Secrétaire du Grand Conseil pour savoir si la démarche était juste. Ils auraient reçu un accord par rapport à ceci. Dans ce sens, je pense que c'est une critique trop facile.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Dans leur motion populaire déposée le 13 janvier 2014, les jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois et les cosignataires demandent au Conseil d'Etat d'inviter les communes fribourgeoises à planter un arbre pour chaque demande de permis de construire accordé en vue de la construction d'un nouveau bâtiment. Cette proposition est en soi louable, mais en regard de l'article 69 lettre a de la loi sur le Grand Conseil, il faut considérer que la motion ne répond pas sur le plan formel aux exigences liées à ce type d'instruments. Selon cette disposition, la motion est «la proposition faite au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'Etat à lui présenter un projet d'acte ayant pour objet des règles de droit devant figurer dans la Constitution, une loi ou une ordonnance parlementaire». On ne peut pas, via cette motion, inviter les communes à faire quelque chose. Cette motion populaire, qui ne contient aucune proposition formelle tendant à obliger le Conseil d'Etat à présenter une loi, doit être déclarée irrecevable.

Au surplus, si le canton n'a pas à intervenir, nous sommes d'avis qu'il appartient librement à chaque commune de décider si elle entend suivre ou non la proposition formulée. On reproche souvent en matière d'aménagement du territoire et dans le cadre de la nouvelle loi de restreindre à peu de chagrin l'autonomie communale. Nous sommes dès lors d'avis qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'intervenir, de charger le bateau, en invitant encore les communes à faire ce genre de démarche. Pour les motifs, le Conseil d'Etat propose de déclarer irrecevable la présente motion populaire.

La Présidente. Wir kommen zur Abstimmung über die Zulässigkeit der Volksmotion für einen fairen Vertrag mit der Umwelt.

> Au vote, l'irrecevabilité de cette motion populaire est admise par 45 voix contre 26. Il y a 6 abstentions.

> L'objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-

Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 26.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gailard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 6.*

—

Postulat 2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex: nouvelle classification)¹

Prise en considération

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Si nous avons déposé ce postulat, c'est bien dans le but de vous faire prendre conscience de l'importance actuelle et future du développement économique du canton et de ses voisins. Comme l'un des buts de votre politique en matière de transports est de promouvoir la mobilité, elle a aussi comme objectif d'adapter et de développer des infrastructures pour répondre à la forte évolution que nous connaissons. Développement il y a et il y aura, puisque cette année déjà, le canton va fêter son 300 000^e habitant. Cette augmentation démographique, qui va perdurer, amènera de toute façon son lot de nouveaux usagers. De plus, comme les zones d'activité avec grands générateurs de trafic ne font que croître dans la région ouest du Grand Fribourg, de la Gruyère et dans la Broye fribourgeoise et vaudoise, il est urgent de répondre à cette situation. Le développement du parc technologique et industriel, qui se construit aux abords de l'aérodrome de Payerne, avec des entreprises comme Spee-

dwings, Boschung, Groupe E, etc, est une priorité à retenir. Pensons également aux formidables impacts que laissera la société aérospatiale Swiss Space System, qui projette d'ici 2015 de développer des activités de maintenance d'Airbus et de navettes lanceuses de satellites, avec des nombreuses places de travail à la clé. Voilà des indices qui incitent à développer ce tronçon routier comme route à grands trafics.

Nous relevons que ce tronçon qui relie en fait les deux autoroutes A12 et A1 est le seul à pouvoir être réalisé entre Lausanne et Berne, en raison de son parcours peu accidenté et peu habité. Les autres solutions seraient fort coûteuses.

Nous nous permettons de relever que des études et acquisitions ont déjà été réalisées pour le détournement de Prez-vers-Noréaz et qu'elles datent de 2006. Cela fait déjà 8 ans et la situation a bien changé depuis. Si vous attendez encore, les difficultés surgiront, comme c'est le cas pour la traversée de Belfaux et le projet de Givisiez des années 80, qui prévoyait une liaison allant du Tiguellet aux jonctions de la semi-autoroute. Selon le plan sectoriel de la Confédération, la route Payerne-Matran devait être intégrée au réseau complémentaire. C'est à vous, Etat de Fribourg, qu'incombe l'opportunité de proposer une intégration de ce tronçon dans le réseau des routes nationales, d'autant que ce réseau n'est pour l'instant pas encore définitif. Vos commentaires nous apprennent enfin que le tronçon Payerne-Matran est considéré comme axe prioritaire et fait partie du réseau des routes cantonales, comme mentionné dans la loi de décembre 1967. Il est heureux de lire que la loi, 47 ans après, est en révision, et que la classification va être revue et adaptée. Ouf, il était temps!

Comme des études ont déjà été faites, nous nous demandons le pourquoi du refus de ce postulat qui confirme tout simplement la nécessité de réaménager ce tronçon. Par ailleurs, si nous souscrivons pour une route à 2 + 1 voies, c'est pour plus de sécurité et plus de fluidité dans le sens Payerne-Matran. Il y a peu d'endroits pour effectuer un dépassement sans prendre quelques risques. Concernant les transports publics, nous notons qu'ils ne parcourent pour l'instant pas l'entier du trajet. Seule une ligne dessert Rosé, Prez-vers-Noréaz et une partie de la Glâne. L'avenir nous dira si la ligne devra se prolonger un jour jusqu'à Payerne.

Ce que nous vous demandons, M. le Commissaire, ce n'est pas de faire une nouvelle route, mais bien de l'améliorer en l'élargissant et en y ajoutant une nouvelle voie sur toute la longueur du trajet. Nous nous permettons de relever que nous fêtons cette année les 125 ans de la fondation de l'Université. C'est grâce à la vision et à l'audace d'un conseiller d'Etat, M. Georges Python, que cette vénérable dame a fait son chemin et dont le rayonnement dépasse largement les frontières cantonales et nationales. Comme le fut votre prédécesseur, soyez aussi ce visionnaire pour nos routes, afin que notre réseau puisse faire face à l'évolution extraordinaire de ce canton. Quant à vous, chers collègues, comme ceux déjà acquis à notre cause, soyez-le aussi et merci d'ores et déjà de soutenir ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu du postulat de nos collègues Daniel Gander et Charles Brönnimann répond

¹ Déposé et développé le 9 janvier 2014, BGC février p. 372; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2014, BGC mars 2014, pp. 709ss.

à une légitime préoccupation que partagent tous les membres du groupe Alliance centre gauche. L'augmentation bien réelle du parc automobile cantonal contribue également à prendre en compte le souci des postulants. Dans cet ordre d'idée, la réponse extrêmement détaillée donnée par le Conseil d'Etat met en exergue la volonté de favoriser avant tout les transports publics. Encore faut-il que le message suive au niveau de la population, lorsque l'on sait quel esprit individualiste prévaut dans chaque automobiliste que nous sommes. Plus concrètement, le Conseil d'Etat nous annonce que des travaux liés au remaniement parcellaire de la commune de Prez-ver-Noréaz, entrant dans le cadre de la première étude de la route de contournement, ont été menés à bien et c'est tant mieux. Nous en prenons acte.

Avec une moyenne de 10 000 véhicules journaliers, le Bureau de prévention des accidents estiment qu'il n'y a pas d'endroits extrêmement dangereux sur le tronçon cité. On en prend note. Personnellement, je ne partage pas cet avis.

Concernant les relations que la Direction fribourgeoise concernée devrait avoir avec son homologue vaudois, on nous répond qu'elles se font – je le relève in extenso – chaque fois que cela est nécessaire. Guère plus, ni moins, bien au contraire, quoique parfois, pourrions-nous ajouter avec le sourire.

Pour ce qui est d'une éventuelle aide financière de la Confédération, il ne faut pas y penser, car le tronçon Matran-Payerne, entrant dans l'adoption du réseau des routes nationales au début 2013, a subi un refus populaire par le biais d'un référendum. Nous voilà donc à la case départ. Le Conseil d'Etat nous donne tout de même une lueur d'espoir – tout le monde sait que l'espoir fait vivre – car les doléances de nos collègues Gander et Brönnimann seront prises en compte suite à la révision de la loi sur les routes, qui est en cours. Dans cet ordre d'idées, le groupe Alliance centre gauche souhaite vivement que la problématique soulevée par ce postulat soit considérée avec pragmatisme et lucidité dans un laps de temps que nous qualifierons de raisonnable, sans qu'elle se perde dans les dédales de la DAEC. A cet égard, M. le Conseiller d'Etat, nous comptons sur votre pragmatisme et votre dynamisme, eu égard notamment aux propos que vous nous avez tenus hier dans cette enceinte. Pour le reste et après réflexion bien pensée et analyse minutieuse de la réponse du Conseil d'Etat, le groupe Alliance centre gauche se ralliera à l'Exécutif cantonal et refusera ce postulat.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Mon intérêt lié à cet objet est que je suis utilisateur de toutes les routes du canton et de la Broye spécialement, également pour mon travail.

Le postulat de nos collègues Gander/Brönnimann a retenu toute l'attention du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. La demande des postulants est louable et en discussion depuis déjà très longtemps. Elargissements, pistes cyclables, contournement de Prez-vers-Noréaz ont déjà fait l'objet d'études préliminaires. D'ailleurs, l'Etat est partenaire du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz et s'occupe notamment de la traversée de Grandsivaz. La condition d'obtention d'une nouvelle classification passe

par une analyse menée dans le cadre de l'étude sur les routes de contournement, réalisée par le Service de la mobilité. Son classement en catégorie 2 ne prévoit pas sa réalisation à court terme. Cependant, nous attendons le rapport de faisabilité, tant lié aux plans politique que technique. Enfin, pour passer de 2 à 3 voies, voire à 4 voies, le trafic journalier moyen devrait être de 30 000 à 40 000 véhicules. Or, la liaison Matran-Payerne compte à ce jour 10 000 véhicules selon la réponse du Conseil d'Etat. Il serait donc approprié d'apporter des améliorations ponctuelles sur ce tronçon, conformément aux recommandations du BPA.

Suite au refus de la taxe autoroutière, l'avenir de l'adaptation des routes nationales n'est pas fixé pour l'instant. L'Etat ne touche aucune contribution fédérale pour cette route. De plus, dans le cadre de la révision de la loi sur les routes, les critères de classification seront adaptés aux exigences actuelles et futures. En attendant, cette nouvelle loi, compte tenu du plan sectoriel de la Confédération, prévoit d'intégrer ce tronçon liant la N1 à la N12, ce que nous demandons aussi déjà depuis longtemps.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suivra les considérations du Conseil d'Etat. Une grande partie du groupe estime que ce postulat n'est pas opportun actuellement. Toutefois, nous encourageons le Conseil d'Etat à maintenir la pression sur le Service des infrastructures routières de la Confédération, ceci afin de raccourcir les délais de réalisation de nos routes très fréquentées.

Bonny David (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission des routes et j'habite le long de l'axe Matran-Payerne. J'ai signé en 2003 la pétition pour un contournement de Prez-ver-Noréaz, au même titre que les 70% des citoyens de la commune, preuve d'un mécontentement général et d'une nécessité de faire quelque chose avec cette route. Tout d'abord une petite devinette: quelle est la caractéristique des enfants de Prez-vers-Noréaz? Les enfants de Prez-vers-Noréaz sont certainement les seuls enfants du canton de Fribourg à ne pas pouvoir aller à vélo. Ce n'est pas une question de prix des vélos, mais la circulation est trop dense et trop dangereuse pour laisser les enfants sur la route. Cette activité leur est interdite et c'est malheureux.

On parle de mobilité douce. Comment parler de mobilité douce lorsque des camions suisses et étrangers passent sur cet axe chaque jour par milliers? Il y a aussi d'autres milliers de véhicules qui proviennent de régions mal desservies par les transports publics. On ne pourra malheureusement pas diminuer ce trafic de transit, puisque cet axe relie l'A1 à l'A12 et inversement, avec toujours plus d'accidents. J'aimerais donner un exemple. Au centre du village, récemment, sur le passage piéton, à 50 km/h, en pleine journée, une femme et son chien se sont fait faucher par une voiture. Heureusement, la dame est saine et sauve, mais le chien est mort.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est mentionné une moyenne de 10 000 véhicules par jour. Je suis surpris car c'est une moyenne déjà citée il y a 10 ans dans les documents de l'Etat et de la défunte CUTAF. Ce chiffre de 10 000 paraît faible. Si vous regardez l'annuaire statistique 2013 du can-

ton de Fribourg, qui donne une moyenne plus sérieuse, c'est 13 700 véhicules par jour. Ces chiffres sont donc faux dans ce document. En comparaison, selon la même source, le contournement de Bulle enregistre aujourd'hui 16 200 véhicules de moyenne par jour. Pourquoi le passage de 13 700 véhicules dans un village de 900 habitants n'est pas suffisant pour un contournement? Il faudrait 30 000 à 40 000 véhicules par jour au minimum, alors qu'à Bulle, avec une moyenne de 16 200 véhicules, et certes des pics à 22 000, cela a suffi pour un contournement. Deux poids deux mesures!

Pour conclure, je soutiendrai le postulat. On demande seulement un rapport et rien d'autre. Ceci permettra de rappeler la motion des députés Thomet/Schorderet, car enfin on pourra connaître des pistes cyclables sur cet axe routier très fréquenté et des enfants qui peuvent aller à vélo, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes intérêts: je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres pourraient être appelés à réaliser les travaux demandés par les postulants.

Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le postulat de nos collègues Gander et Brönnimann. Il reconnaît que le trafic individuel motorisé a fortement augmenté ces dernières années. Des problèmes existent, c'est l'évidence! Le Conseil d'Etat n'a peut-être pas anticipé suffisamment tôt cette problématique, c'est possible. Ce qui est certain, c'est que nos PME et l'économie en général souffrent du manque de fluidité du trafic. Le coût des transports augmente lorsque les véhicules de chantier et ceux servant la logistique de nos entreprises sont bloqués dans les bouchons. Les coûts des transports publics augmentent aussi. Quant à la vitesse commerciale des bus urbains et régionaux, elle baisse au fil des ans.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures et analysé les points chauds de notre canton. Il a priorisé les routes de contournement à réaliser, en tenant compte de leur coût/efficacité. Il a également engagé des moyens pour améliorer l'attractivité des transports publics, même si on peut encore faire mieux, mais cela a aussi un coût. Changer les priorités de réalisation selon l'étude qui a été menée de manière objective serait à notre avis une erreur.

Avant de conclure, j'ai une devinette pour mon collègue Bonny: quelle est la différence entre les enfants de Prez-vers-Noréaz et ceux de Givisiez? Il n'y a pas de différence, ils ne vont pas à vélo non plus. Par contre, à Givisiez, il y a 25 000 véhicules par jour qui traversent. Le groupe libéral-radical arrive aux mêmes conclusions que le Conseil d'Etat et rejettera le postulat à sa très grande majorité et vous demande d'en faire de même.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le postulat déposé par nos collègues Gander/Brönnimann nous rappelle l'importance de la liaison entre les routes nationales 1 et 12. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne qu'il est sensible au développement démographique du canton, dont l'une des conséquences est une augmentation importante de la circu-

lation sur de nombreuses routes cantonales. Cette croissance est un souci avéré. C'est pourquoi, en septembre 2013, un crédit d'engagement a été octroyé pour procéder à une analyse et des études. Lors de l'analyse des routes de contournement, le contournement de Prez-vers-Noréaz a été classé en catégorie 2, ce qui n'en fait pas une priorité. Le BPA est arrivé à la conclusion qu'il n'existait pas de points noirs sur ce tronçon, tout en proposant néanmoins des mesures afin d'améliorer certains défauts, notamment la traversée de Grandsivaz. Le Conseil d'Etat informe également qu'il serait approprié d'assainir et d'améliorer les secteurs problématiques en tenant compte de la mobilité douce et du trafic agricole. Le Service de la mobilité va effectuer une analyse détaillée, afin d'identifier les manques et définir les besoins d'aménagement. En novembre 2013, suite à un référendum demandé par l'UDC, le peuple s'est prononcé sur l'augmentation du prix de la vignette qui, en cas d'acceptation, aurait permis à la Confédération d'entretenir et d'améliorer 400 km de routes cantonales. La liaison entre la route nationale 1 et 12 en faisait partie. Le peuple a répondu par la négative. De ce fait, la route Matran-Payerne ne fait pas partie du réseau complémentaire et l'Etat de Fribourg ne touche aucune contribution fédérale. En l'état, le groupe socialiste rejettera à sa grande majorité ce postulat. De notre point de vue, le problème urgent de ce tronçon est la jonction autoroutière de Matran. Nous invitons le Conseil d'Etat à faire pression auprès de l'OFROU, afin qu'il prenne rapidement des mesures pour améliorer la fluidité de ce secteur. Dans ce contexte, il est certain que le canton devra apporter sa contribution financière à ces améliorations.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat unserer beiden Kollegen Brönnimann und Gander ausführlich diskutiert. Es ist unbestritten, dass verschiedene Kantonalstrassen – auch Dorfdurchfahrten – das heutige Verkehrsaufkommen kaum mehr schlucken können. Aus diesem Grund sind denn auch verschiedene Studien im Gang. Diese Studien haben aber einen rollenden Horizont und je nach Entwicklung der Regionen und damit des Verkehrs auf den verschiedenen Strassenachsen können Ansichten, Einsichten, Visionen oder Forderungen auftauchen.

Aus diesen Gründen und nicht zuletzt wegen regionalen Aspekten und Prioritäten, die eben anders gesetzt werden, wird unsere Fraktion das Postulat mehrheitlich unterstützen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Il est indéniable que les tronçons routiers deviennent, suivant où, quasiment impossibles et ceci dans plusieurs régions. Au contraire de mon ami Claude Chassot, je soutiendrai ce postulat.

Par contre, M. le Député Gander, jusqu'au moment où le tronçon Matran-Payerne sera mis en circulation normale, avec deux ou trois voies, lorsque vous descendez au cortège des Brandons de Payerne, gaffez-vous. Il y a un radar dans le bois!

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis le syndic de la commune d'Avry, commune traversée par un flux continu du trafic inter-autoroutier. Avec ce postulat, nous sommes face à une population qui en a assez de ces milliers de voitures qui traversent pare-chocs contre pare-chocs

leur localité. C'est le développement démographique répond le Conseil d'Etat. Bien! Le constat est là. Que fait-on pour ces nuisances? Rien! Des transports publics? Balayer la demande d'introduire des lignes de bus sur ces axes routiers fréquentés. La mobilité douce? A voir, peut-être. Nous sommes au stade de la planification cyclable cantonale qui est actuellement en consultation. La demande d'acquérir des terrains de réserve pour l'élargissement de cette route? Pas de projet, pas de terrain, répond le Conseil d'Etat. Par la suite, nous entendrons, dans quelques années, pas de terrain, pas de projet! Certes, des études ont déjà été faites. Pourtant, on nous en promet encore d'autres qui devront être faites dans le cadre de la révision de la loi sur les routes. Comme un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, à titre personnel, je soutiendrai ce postulat.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mon lien d'intérêt: je suis président de l'Association fribourgeoise du TCS, qui s'est d'ailleurs battue contre l'augmentation de la vignette.

Je tiens à corriger mon collègue Roubaty. La liaison A1-A12 ne faisait absolument pas partie des 380 km de routes cantonales reprises par la Confédération. Seuls 5 km étaient concernés du côté de Ins. Vous avez fait une erreur.

Pour la suite, là où je suis d'accord avec certains de mes collègues, c'est que cette liaison A1-A12 est défailante. Il n'y a pas de bonne liaison A1-A12. On peut prendre du côté de Prez, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui. On peut parler du côté de Belfaux, on peut parler de Courtepin-La Sonnaz ou on peut parler encore de Guin. Il y a à maints endroits des routes d'un autre âge. Le constat est clair. Il y aura de gros investissements à prévoir et à réaliser. En politique, on doit plutôt prévoir. Ce que l'on est en train de faire, à mon avis, c'est poser des emplâtres sur des jambes de bois. Il faut avoir une vision à long terme et une vision stratégique avec une priorisation, une planification et une réalisation. Quand je lis dans le rapport que le Conseil d'Etat dit qu'il faut inciter les automobilistes vers les transports publics et la mobilité douce, je suis d'accord. J'aime bien faire du vélo aussi, mais me rendre au travail à vélo ne va pas être possible. Je vous invite à faire un comptage du nombre de vélos qui empruntent la magnifique piste cyclable entre Matran et Villars-sur-Glâne. Personne ne l'emprunte. Personne ne se rend au travail à vélo. Quand vous dites qu'il faut inciter les automobilistes vers les transports publics je peux comprendre, vers la mobilité douce aussi, mais ce n'est pas la panacée. On n'arrivera pas à mettre tout le monde sur un vélo et tout le monde dans les bus.

Le Conseil d'Etat dit qu'il faut une analyse générale des besoins du réseau cantonal, qui se fera d'ailleurs par le Service de la mobilité. Moi je dis simplement qu'analyser c'est bien, mais décider et réaliser c'est mieux!

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Ich habe jetzt viel gehört. Im Herbst 1969, als ich mich mit meinem Kollegen auf dem Schulweg befand, war er plötzlich tödlich verunfallt – ein Fahrzeug, das ein anderes überholte – und das hat mir ziemlich weh getan. In dieser gleichen Periode waren auf dieser Strasse mehrere Unfälle zu verzeichnen, mit Bussen und im Rothaus wurde auch eine junge Schülerin getötet.

Im Namen der Bevölkerung der betroffenen Gemeinden dieser Region und der alltäglichen Benützer der Strecke Freiburg – Matran – Payerne sind wir und Sie aufgefordert, etwas zu unternehmen. Es wurde schon lange darüber gesprochen, aber nicht viel getan. Nach dem Bau der Brücke von Prez-vers-Noréaz-Grandsivaz wurde nicht viel gemacht. Es ist höchste Zeit, Prioritäten zu setzen. Denken Sie daran, es gibt viel Verkehr, aber die Strasse ist mit wenigen Ausnahmen immer noch die gleiche geblieben.

Eine dritte Spur von Rosé bis zur Umfahrungsstrasse von Prez-vers-Noréaz wäre für uns sehr gut, für uns Landwirte, für die Lastkraftwagen und auch für die Langsamen, die sich auf dieser Strasse bewegen. Um einen Teil meiner Felder zu bewirtschaften, muss ich mit dem Traktor und mit meinen Maschinen diese Blechlawine stoppen, damit ich auf die Strasse komme. Das ist manchmal für mich und für die Automobilisten eine unangenehme Angelegenheit. Sie hupen manchmal und ich lasse sie vorfahren, dann grüssen sie mich – das war Brönnimann auf der Strasse.

Chers amis, il y a quelques temps en arrière, notre ami Patrice Jordan avait baptisé la route de Romont-Mézières «la route de la paille». J'ai bien retenu ceci et vous aussi. Chez nous, il y a les betteraves, les pommes de terre, le maïs, les céréales, la paille, Mesdames et Messieurs! Oui, dernièrement, je me suis retrouvé à la Landesgemeinde Glaris und dann haben sie – auf Schweizerdeutsch – gesagt: «Hochgeachtete liebi Landslüüt: Stemmet dem Poschtulat zue!»

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Dans leur postulat, les députés Gander et Brönnimann demandent principalement deux éléments: que la réalisation d'une route à grand trafic sur le tronçon reliant les autoroute A1 et A12 entre Matran et Payerne et l'augmentation de sa chaussée à trois ou quatre voies soient prises en compte dans le cadre du crédit d'engagement et d'étude pour les années 2014 et 2019; deuxièmement que l'Etat de Fribourg aborde la Confédération afin qu'elle finance une partie de ce projet, qui devrait être classé d'importance supracantonale et même nationale.

Pour le premier point, il y a lieu de préciser que le trafic journalier moyen relevé sur cette route est d'environ 10 000 véhicules par jour. C'est une moyenne, avec naturellement des comptes qui peuvent être plus élevés, mais qui est largement en-dessous de 30 000 à 40 000 véhicules par jour, ce qui est admis pour modifier le type d'infrastructures. L'expérience montre d'ailleurs qu'une telle amélioration de l'offre entraîne de toute manière une augmentation du transport individuel motorisé et ne va pas forcément résoudre toutes les difficultés. Le Conseil d'Etat est sensible aux préoccupations des postulants et à certaines difficultés rencontrées sur le tronçon, mais la proposition ne va pas permettre de régler les difficultés.

Pour ce qui est du deuxième élément, le plan sectoriel de la Confédération prévoit déjà l'intégration du tronçon routier Matran-Payerne dans le réseau complémentaire national, ce qui permettrait au canton de percevoir des contributions fédérales pour son exploitation, son entretien et son aménagement. Le Conseil d'Etat avait même en 2008 demandé qu'il

soit inscrit dans le réseau des routes nationales, mais cette proposition n'avait pas été retenue par la Confédération. Il y a eu une discussion sur l'impact de la vignette autoroutière. Il est vrai que le tronçon en tant que tel n'était pas concerné directement par la vignette autoroutière. Néanmoins, il y a un effet indirect. Suite au rejet par le peuple suisse de l'augmentation du prix de la vignette, l'avenir de l'adaptation du réseau complémentaire, qui ne devait être modifié qu'après l'extension du réseau des routes nationales, n'est pas fixé. On nous avait dit qu'on l'adapterait une fois que l'extension du réseau des routes nationales serait déterminée. Pour le moment, c'est l'incertitude.

La route de contournement de Prez-vers-Noréaz est classée en catégorie 2. Il serait aujourd'hui discutable de vouloir modifier la priorisation qui est prévue dans le projet d'adaptation de ces routes de contournement.

Etant donné que l'intégration en tant que telle de la route Matran-Payerne est déjà prévue dans ce réseau complémentaire national, il n'y a pas besoin de faire une étude et des démarches complémentaires. Le Conseil d'Etat vous invite donc à rejeter ce postulat. Par contre, nous précisons qu'une étude sur l'opportunité du réaménagement de la route sera menée normalement dans le cadre de la révision de la loi sur les routes telle que annoncée.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 39 voix contre 24. Il y a 3 abstentions.
- > L'objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Demont (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/ Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/ Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg)¹

La Présidente. Ich schlage Ihnen vor, da die Zeit schon sehr fortgeschritten ist, das Mandat, den letzten Punkt in unserer Traktandenliste, auf die Juni-Session zu verlegen. Gibt es Einwände dazu?

Motion d'ordre Andrea Burgener Woeffray Traitement immédiat du mandat 2013-GC-122

Dépôt et développement

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je fais la proposition, par motion d'ordre, de traiter ce sujet encore maintenant ou jeudi ou vendredi. C'est un mandat et par sa nature le mandat a une urgence ou une presque urgence. Puisque le pont de la Poya ne va pas attendre pour s'ouvrir que nous traitions ce mandat, je vous demande de le traiter aujourd'hui encore. J'aimerais aussi aller manger, mais je vois l'urgence, à moins que le Conseil d'Etat ait une petite fenêtre pour venir siéger demain ou vendredi. Je fais donc une motion d'ordre.

La Présidente. Frau Grossrätin Burgener, ich muss Ihnen leider mitteilen, dass Herr Staatsrat Ropraz morgen Donnerstag und am Freitag nicht verfügbar ist.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Dann halte ich meine Motion d'ordre aufrecht, dass wir es jetzt behandeln.

La Présidente. Wir stimmen über diese Motion d'ordre ab.

- > Au vote la motion d'ordre obtient 26 voix en sa faveur contre 23; il y a 4 abstentions. Toutefois, le quorum (56 membres présents) n'étant plus atteint, le Grand Conseil ne peut délibérer valablement; par conséquent ce vote n'est pas valable.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV,

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2013, BGC p. 2506; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2014, BGC pp. 1118ss.

PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 26.

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 23.

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 4.

La Présidente. Leider ist diese Abstimmung ungültig. Wir haben das Quorum nicht mehr erreicht. Ich muss Ihnen leider mitteilen, dass wir die Sitzung hier schliessen müssen.

—

Elections ordinaires

Résultats de scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de Bettina Hürlimann

Bulletins distribués: 88; rentrés: 85; blancs: 6; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Walter Stoffel*, par 78 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de Josef Hayoz

Bulletins distribués: 93; rentrés: 86; blancs: 6; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jérôme Delabays*, par 79 voix.

Un membre de la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blancs: 7; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour *M. Romain Castella*, par 82 voix.

Un membre de la Commission des affaires extérieures en remplacement d'André Schoenenweid

Bulletins distribués: 88; rentrés: 83; blancs: 12; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu pour la fin de la législature *M. Laurent Dietrich*, par 67 voix.

Il y a 4 voix éparses.

—

- La séance est levée à 12 h 35.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—

Troisième séance, jeudi 15 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Communication. – Assermentation. – Rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY; discussion. – Projet de décret 2014-DICS-32 relatif à l’octroi d’une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lecture, vote final. – Projet de décret 2014-DEE-22 relatif à l’octroi d’une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d’une antenne permanente de l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d’innovation blueFACTORY; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lecture, vote final. – Projet de loi 2013-DEE-7 sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR); 2^e et 3^e lecture, vote final. – Rapport 2013-CE-137 sur la votation cantonale du 9 février 2014; discussion. – Projet de décret 2013-DSJ-57 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d’y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lecture, vote final. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Bruno Jendly, Emmanuelle Kaelin Murith, Nadia Savary-Moser et Ralph Alexander Schmid.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

—

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 15 mai 2014

Projet de décret 2014-DAEC-29 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l’agrandissement d’écoles du cycle d’orientation durant les années 2014 et suivantes

Affaire confiée à la commission CO-2014-62 composée de Jacques Vial, président, Antoinette Badoud, Solange Berset, Jean Bertschi, Yvan Hunziker, Bruno Jendly, Gabriel Kolly, Nicole Lehner-Gigon, Yves Menoud, Benoît Piller et André Schneuwly.

Projet de décret 2014-DICS-49 relatif à l’acquisition d’une parcelle, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, sise à proximité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne

Affaire confiée à la commission CO-2014-63 composée d’Elian Collaud, président, Charles Brönnimann, Romain Castella, Eric Collomb, Dominique Corminbœuf, Louis Duc, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez, Nadia Savary-Moser, Andrea Wassmer et Michel Zadory.

Projet de loi 2014-DICS-48 portant sur l’adhésion à l’accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles (Concordat sur les Hautes écoles)

Affaire attribuée à la Commission des affaires extérieures.

—

Communication

La Présidente. Ce jeudi, de 12 h 15 à 13 h 30, au deuxième étage de l’Hôtel cantonal, une présentation du projet Senior+ sera donnée par Maryse Aebischer, cheffe du Service de la prévoyance sociale. Tous les députés y sont invités, même s’ils ne font pas partie du club des questions familiales.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

—

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Géraldine Pontelli-Barras, Séverine Zehnder, Sarah Reitze, Marie-Claude Genoud-Schmid, Dominique Chappuis Waeber et de MM. Yann Hofmann et Jérôme Delabays, élus par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mai 2014.

> Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

Rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY¹

Rapporteuse: **Erika Schnyder** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Discussion

La Rapporteuse. Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de l'Agglo de Fribourg, dont le dicastère de la promotion économique est concerné par certains travaux liés à ce concept de blueFACTORY.

La commission s'est réunie le 28 avril pour une séance intensive de 4 h 30, en présence de Messieurs les Commissaires du Gouvernement Vonlanthen et Siggen.

Bref rappel: le site blueFACTORY est composé des terrains de l'ancienne fabrique Cardinal, rachetés par le canton – selon une décision du Grand Conseil du 9 juin 2011 – et par la Ville de Fribourg, en vue d'y implanter un parc technologique à haute valeur ajoutée, ainsi qu'un espace dédié à la culture. Pour gérer ce site, la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) a été créée et des organes mis en place – en l'occurrence, cela ne nous concerne pas ici, le Grand Conseil ayant déjà pris acte d'un rapport informatif à ce sujet le 19 juin 2013. La mission de la SA est de promouvoir, développer, construire et exploiter un quartier d'innovation sur le site blueFACTORY. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'une promotion économique dynamique, respectueuse de l'environnement et privilégiant des exécutions innovantes, tout en utilisant des moyens et matériaux d'avenir dans un souci de développement durable.

Le quartier d'innovation a pour mission de base d'accueillir des projets d'innovation et de développement avec une orientation technologique à vocation zéro carbone. Le rapport présente un aperçu des plates-formes économiques qui seront développées dans un contexte de partenariat public-privé, impliquant étroitement aussi bien les milieux économiques que scientifiques et universitaires, ainsi que le financement de deux projets sur les quatre qui sont prévus. Nous discuterons des crédits demandés pour les projets SICHH et SLL toute à l'heure, tandis que les deux autres projets seront présentés dans le courant de l'automne.

Cela étant, la commission a pris connaissance d'un état des lieux présenté par les commissaires du Gouvernement, en complément au rapport.

Le projet prévoit un développement en trois phases: la première phase, sur une période de 2 ans, vise à mobiliser les espaces disponibles pour permettre aux projets de plates-formes et d'entreprises de débiter leurs activités; la phase deux, sur une période de trois à cinq ans, permettra de construire une première étape (13 000 m²; 50–60 millions de francs d'investissements) et d'atteindre l'équilibre financier;

la dernière phase, de cinq à vingt ans, est conçue comme une phase de croissance selon la demande, permettant de développer des partenariats financiers.

Le site a connu un grand succès: vingt sociétés y travaillent déjà et les demandes de locaux sont en constante augmentation. Le financement du projet se fait en deux phases séparées: l'une pour la construction et l'exploitation de l'infrastructure, l'autre pour le soutien à certains projets de contenu.

Les investissements dans l'infrastructure se feront par le biais de la SA: transfert des terrains (24 millions de francs) et versement d'un million de francs (50% canton, 50% Ville de Fribourg) provenant du solde de la provision réalisée pour l'achat des terrains Cardinal. Quant au soutien des projets de plates-formes technologiques, deux sont à décider aujourd'hui et font l'objet des décrets annexés au présent rapport: le Smart Living Lab (SLL), centre de recherche commun entre l'EPFL, l'UniFR et l'EIA-FR et portant sur l'habitat intelligent du futur, et le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH), centre de services et de développement dans le domaine de la santé humaine.

Les deux autres plateformes prévues – Inno2 (création d'un centre de services de développement de nouveaux produits pour les entreprises industrielles endogènes) et le BCC (Biofactory Competence Center: centre de formation continue dans le domaine des techniques de production biopharma) – seront discutées ultérieurement.

La commission a posé beaucoup de questions, en particulier sur la transparence, le contenu et le financement tant des infrastructures que des projets, et sur le fonctionnement. Dans l'ensemble, les projets sont accueillis favorablement par l'unanimité de la commission; ce qui reste encore aux yeux de certains membres à éclaircir, ce sont les problèmes de financement et de référendum financier. En particulier, des reproches ont été émises au sujet des contrats passés avec l'EPFL avant que le financement par le canton ne soit assuré. D'autre part, les montants importants injectés par l'Etat appellent des précisions quant à la garantie des investissements et le recouvrement des crédits auprès des start-up. Des doutes ont été aussi émis quant aux questions en relation avec l'UniFR et, en particulier, sur le fait que le financement d'un tel projet semble disproportionné par rapport aux crédits accordés aux diverses facultés de l'UniFR.

Le commissaire du Gouvernement a rappelé que c'est une chance unique que le canton de Fribourg, l'Université et les HES puissent bénéficier du soutien de l'EPFL dans un tel projet d'envergure. Cette chance, d'ailleurs, ne pouvait passer inaperçue, parce que l'on devait absolument éviter de devoir prendre le train en marche et pouvoir tout de suite s'investir dans un tel projet, notamment à cause des retombées importantes sur le canton.

La commission a parfaitement saisi l'importance de ce projet pour le canton de Fribourg – spécialement pour ce qui est de son positionnement national et international – et a relevé que celui-ci constitue véritablement une concrétisation de ce fameux concept de centre cantonal fort que nous appelons tous de nos vœux.

¹ Rapport pp. 903ss.

C'est finalement à l'unanimité que la commission a pris acte du rapport et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). L'innovation et la créativité permettent à la Suisse de bénéficier d'un tissu économique dynamique, source de prospérité et de pouvoir d'achat, malgré l'inexistence de matières premières. En raison de cette matière grise si précieuse, notre pays occupe la première place de l'indice mondial de l'innovation.

Si la Suisse peut s'en targuer, ce n'est hélas pas encore le cas du canton de Fribourg, qui est loin d'être en tête de peloton en comparaison intercantonale.

Aujourd'hui pourtant nous avons l'occasion de changer des choses et de démontrer que nos faiblesses, souvent décriées dans cette salle, peuvent se transformer en forces. Le parc technologique blueFACTORY est l'occasion de prouver par l'exemple que la politique foncière active menée sur l'ancien site de Cardinal conduit au succès; de démontrer qu'au delà des mots, nous sommes capables de nous engager concrètement pour le développement d'une économie innovatrice et créatrice, génératrice d'emplois à forte valeur ajoutée; de démontrer que nous défendons par l'acte une croissance économique respectueuse du développement durable. Enfin, ce projet permet de lutter contre la fâcheuse tendance de notre canton à se transformer en un canton dortoir dont personne ne veut, conséquence directe d'un développement démographique insuffisamment accompagné de création d'emplois.

Propulsons donc notre canton dans le monde économique à succès d'aujourd'hui, celui de l'innovation et de la technologie. Et ceci en intelligente collaboration avec nos écoles, nos institutions cantonales et fédérales, nos entreprises, avec les leaders suisses de l'innovation. Rappelons ici que ce financement important reste toutefois modeste en comparaison des montants investis dans d'autres cantons; pensons aux 400 millions de francs investis en Valais pour le projet Energypolis.

De plus, l'engagement financier de notre canton engendre, par effet domino, des arrivées importantes de crédits. Notamment par l'investissement privé, mais aussi par l'investissement d'autres institutions publiques telles que l'EPFL.

Enfin, la reconnaissance et l'aura internationales souhaitées pour ce projet passent forcément par une dimension critique que nous ne pouvons pas prétendre par nos seuls moyens. La collaboration avec différents acteurs dans le domaine de l'innovation est donc essentielle. Ne voyons donc pas l'EPFL comme un concurrent, mais bien comme un partenaire précieux qui nous permettra d'atteindre des objectifs internationaux ambitieux tels que la reconnaissance d'un hub européen d'innovation sur le site de Fribourg.

Le canton de Fribourg possède de nombreux atouts pour négocier ce virage technologique. Il détient des institutions de formation d'excellence. Il occupe un endroit stratégique en Suisse, à la frontière des grandes forces économiques et linguistiques de ce pays. Il a aussi ses faiblesses et je l'affirme, malgré les attaques virulentes et incessantes du parti socialiste à des fins électoralistes et au détriment de l'emploi et de

l'intérêt économique de Fribourg: notre canton est à la traîne en matière de fiscalité et peine à réagir, alors que les cantons limitrophes ont eux saisi l'importance de rester attractifs.

J'appelle donc le Conseil d'Etat à agir rapidement en faveur d'une politique fiscale attractive qui créera, à ne pas en douter, rapidement de nouvelles richesses, tout en évitant des pertes douloureuses en matière d'emploi. Sans un minimum d'attractivité fiscale, les efforts et les investissements consentis aujourd'hui pour ce projet pourraient s'avérer vains.

Mesdames, Messieurs, on ne s'engage pas dans le développement de start-up, de plates-formes technologiques sans risque. Nous avons aujourd'hui le choix de freiner, de choisir de négocier ce virage sans danger, en sachant toutefois que nous perdrons définitivement le contact avec la tête de la course de la réforme à l'innovation. Nous avons aussi la possibilité de peser sur l'accélérateur et de rester en tête de la course, moyennant quelques risques supportables.

Fribourg doit oser. Fribourg doit être visionnaire. Nous avons le choix de l'immobilisme rassurant contre celui de l'action courageuse. Le groupe libéral-radical a fait à l'unanimité le choix de l'action. Nous vous demandons donc de soutenir le Conseil d'Etat dans cette voie du futur. Semons aujourd'hui pour récolter demain les fruits de la prospérité, de la qualité de vie et du pouvoir d'achat, en harmonie avec notre nature, pour le bien des générations futures de nos enfants. Mesdames, Messieurs, osons le pas de la technologie et de l'innovation.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport détaillé. Avec beaucoup d'intérêt, notre groupe a découvert un aperçu des plates-formes technologiques prévues sur le site blueFACTORY.

Le rapport nous a donné les premières estimations des incidences financières des différents projets. On constate avec satisfaction que la SA est maintenant créée. Le conseil d'administration et un conseil stratégique sont constitués. Sur le site, un dynamisme s'est déjà installé avec, comme on l'a déjà dit, vingt start-up avec plus de septante personnes qui y travaillent déjà. Donc, plus de places de travail aujourd'hui qu'à la fermeture du site Cardinal. De nombreuses demandes sont en attente. L'esprit d'innovation est présent et favorise les synergies entre les milieux académiques et industriels.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage l'avis du Conseil d'Etat qu'avec blueFACTORY et ses plates-formes technologiques, on a un potentiel énorme pour l'innovation et pour l'économie du canton de Fribourg.

BlueFACTORY ist für den Kanton Freiburg ein wichtiger Eckpfeiler für die zukünftige wirtschaftliche und wissenschaftliche Entwicklung im Kanton. Unsere Universität, die Freiburger Hochschulen sind ebenso eingebunden wie die neue Antenne der ETH Lausanne mit dem Smart Living Lab. Mit dieser Antenne der ETH Lausanne wird der Kanton Freiburg auch Teil des nationalen Innovationparks. Dies ist für die Visibilität des Standorts Freiburg als Innovationsstätte sehr wichtig.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt das Eintreten auf die zwei nachfolgenden Dekrete und ist überzeugt, dass hier ein Innovationsquartier entsteht mit nationaler und internationaler Ausstrahlung.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Avec beaucoup d'intérêt et surtout de curiosité, notre groupe a étudié ce rapport concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY.

Nous devons constater que ce rapport se présente sous une forme lacunaire. Selon notre appréciation, il lui manque surtout le financement à moyen et long terme des différents projets à réaliser. Nous attendions que le Gouvernement nous présente un projet exhaustif, c'est-à-dire avec les deux projets Inno2 et Biofactory Competence Center. Et dans ce contexte, il nous manque également une vue d'ensemble des moyens qui seront mis à disposition en faveur de l'EPFL, de notre Université et des HES. Vous dites, dans les conclusions du rapport (ch. 11) que «le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent montrer aujourd'hui le même courage en cherchant des solutions adéquates pour le financement de ce projet phare pour l'avenir de notre canton». Et comme exemple, vous mentionnez la création de l'Université et la construction de nos barrages hydroélectriques. Nous constatons que cette comparaison nous semble tout d'abord peu opportune et démontre le manque de respect et d'humilité envers la chose politique.

Dazu ein Beispiel: Einer Ihrer Vorgänger, nämlich der legendäre ehemalige Staatsrat Georg Phytton, hatte bereits Ende des 19. Jahrhunderts eine erste und visionäre Idee, nämlich die Gründung der hiesigen Universität vor 125 Jahren. Und wie, meine Damen und Herren, hat er sie finanziert? Indem er im Jahre 1892 unsere Kantonalbank, die Freiburger Kantonalbank gegründet hat und mit dem Einkommen die Universität finanziert hat. Das, meine Damen und Herren, sind Visionen.

Nous pouvons vous assurer que notre groupe soutient pleinement ces projets d'innovation à Fribourg. Par contre, nous nous posons des questions sur la transparence, le contenu, le financement et le fonctionnement de ces différents projets, comme l'avait déjà mentionné M^{me} la Présidente de la commission.

D'abord la transparence: c'est le 28 mars de cette année que nous prenions acte que le Conseil d'Etat avait signé une déclaration d'intention avec l'EPFL et les autres cantons romands. Et lors de la séance de la commission, nous avons appris que le Conseil d'Etat avait déjà signé une convention sur l'implantation de l'EPFL à Fribourg le 11 mars dernier. Ceci sans s'assurer auparavant du financement de ce projet.

Wir bedauern zudem, dass der Staatsrat bezüglich des Projekts «Wohnen der Zukunft» nicht vorgängig die Meinung der Universität eingeholt hat. Sie gehen in fahrlässiger Art und Weise mit dem Budget der Universität um, indem Sie insbesondere im Bereich der Naturwissenschaften gekürzt haben. Wie, meine Damen und Herren, können wir von

unserer Universität mittel- und langfristige Planungssicherheit verlangen, wenn ihr der Staatsrat ohne vorherige Ankündigung das Budget kürzt?

Depuis la création de la Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) le 12 février 2014, nous prenons acte qu'un conseil d'administration et un comité stratégique ont été instaurés. Depuis cette date, la gestion du site sera donc assumée par ladite société et ses conseils. Compte tenu de l'opacité financière qui règne autour de ce projet avant la création de la SA, nous nous posons les questions suivantes: quels ont été les coûts pour l'Etat des nombreuses études menées du concours organisé par la mise à neuf du site? En capitalisant à hauteur de 50 millions de francs, les terrains seront-ils encore commercialisables en cas de difficultés financières de la société? Enfin, vous l'avez mentionné, les start-up qui sont désormais intimement liées à blueFACTORY: selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, seulement 50% des jeunes entreprises survivent dans les cinq ans après leur création; et selon les experts de la branche, seules 10% à 20% des start-up réussissent à subsister dans le domaine de la technologie.

Nous souhaitons recevoir une vue d'ensemble sur ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Und plötzlich eilt es, weil anscheinend Termine für die Eingabe zur Erlangung von Bundessubventionen über einen möglichen Westschweizer nationalen Innovationsspark unbedingt noch bis Ende Juni dieses Jahres eingehalten werden müssen. Dieses Vorgehen, meine Damen und Herren, kommt uns irgendwie bekannt vor. Mit wie vielen Bundesbeiträgen kann der Kanton dabei rechnen?

Wie Sie feststellen können, ergeben sich unsererseits noch viele offene Fragen. Dies hat nichts mit mangelndem Mut zu tun, sondern beruht auf bereits gemachten Erfahrungen in unserem Kanton. Denn es liegt in der Verantwortung des Parlaments, dass sich betreffend Transparenz und insbesondere Finanzierung dieselben Fehler und Unterlassungen nicht wiederholen, wie wir sie in jüngster Vergangenheit bei anderen Hauptprojekten erleben mussten.

Pour toutes ces raisons, notre groupe regrette que le Conseil d'Etat n'est pas apte et disposé à nous présenter un projet plus approfondi, affiné et avec moins d'incertitudes. Nous prenons alors acte de ce rapport. Et notre groupe va soutenir les deux décrets.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a bien sûr pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce sujet. Il y a longtemps qu'il était préoccupé, occupé et intéressé par la question de la mise en valeur du site blueFACTORY.

Il est convaincu, comme le Gouvernement, qu'il s'agit d'un projet phare du canton pour quelques décennies et un défi considérable, mais aussi une opportunité unique que le canton a de pouvoir se projeter dans le vingt-et-unième siècle. Je me limiterai ici aux aspects généraux de la mise en œuvre du site. On parlera, lorsque le temps viendra, des plates-formes particulières dont on prévoit l'installation sur le site.

Ce qui me paraît particulièrement intéressant c'est l'ambition. Il y clairement l'ambition d'un projet d'envergure nationale, voire internationale, ce qui est peut-être un peu risqué, mais signale au fond l'importance de cette opération-là.

Le caractère de quartier de l'innovation nous paraît important à souligner, dans le sens où il ne s'agit pas d'avoir un parc isolé du reste de l'Agglomération fribourgeoise, mais plutôt un morceau de ville au centre de l'Agglomération de Fribourg. C'est ce qui fait d'ailleurs aussi une partie de son attractivité. Il y a peu d'endroits similaires, sur l'ensemble du Plateau suisse, qui peuvent se targuer de pareils avantages de localisation.

Finalement, le fait que cette opération permette à Fribourg de participer au Parc national d'innovation (PNI) nous paraît essentiel. Effectivement, cela permet de remettre Fribourg sur la carte du pays. Il y a plusieurs opérations menées actuellement au niveau fédéral qui nous voient malheureusement constater le fait que Fribourg n'apparaît plus. On peut mentionner pour exemple le Projet de territoire Suisse. C'est une des manières importantes qui permet à Fribourg d'exister au plan national.

Les deux ou trois observations que j'aimerais faire en complément ne sont pas des critiques destructrices, mais plutôt des soucis que nous aimerions voir pris en compte pour compléter et parfaire le projet en question. Nous ne pouvons pas être être meilleurs et bons du premier coup.

Le premier doute est qu'il nous semble qu'il y a un besoin de consolider l'option zéro carbone. Il y a des progrès qui ont été faits, des choses qui ont été précisées et proposées. Mais selon nous, le concept et la mise en œuvre pèchent encore par trop d'aspects vagues et généraux. Si nous voulons être exemplaires au niveau international, nous pouvons encore améliorer cette dimension essentielle dans la carte de visite du parc zéro carbone. Son insertion dans la ville nous semble aussi pouvoir être retravaillée un peu plus, en particulier pour l'accueil des services à la collectivité. Si l'on pense par exemple à des crèches, on va se demander comment elles vont être insérées, sachant que toutes les surfaces seront en location. Donc, une crèche devrait, elle aussi, payer une location élevée sur le site, ce qui ne va pas faciliter son installation.

La question du parc urbain qui reviendrait à la charge de la commune nous paraît un peu extravagante. Il fait partie de l'opération et devrait être pris dans l'ensemble des constructions prévues. On construit un parc et il n'y a pas de raison que la Ville soit la seule et la principale intéressée à son entretien et à sa construction.

Finalement, le dernier point concerne le niveau financier. Là aussi, deux préoccupations: la première est directement liée à l'opération blueFACTORY qui, je vous le rappelle, nous a permis de constater que dans le budget 2014, il y avait zéro franc sous la rubrique blueFACTORY. Si nous avons bien compris, toute la direction du parc va être assumée par les locations perçues par les locaux construits peu à peu sur le site. Cela ne nous paraît pas être des conditions idéales pour faire la promotion et la stimulation d'un parc, qui doit être

exemplaire en matière zéro carbone au niveau international. Il y a là le besoin de mobiliser des fonds pour pouvoir faire vivre ce site sur cette option zéro carbone; nous avons quand même pu constater qu'avec l'arrivée de l'Ecole polytechnique sur le site, le canton de Fribourg se trouve maintenant face à trois grandes institutions académiques qu'il doit financer: l'Université, la HES-SO//Fribourg et l'EPFL. Est-ce que cela n'est pas un peu beaucoup pour un canton de 300 000 habitants? Dans ce sens, nous avons pris note avec satisfaction de l'intérêt et de la prédisposition du Conseil d'Etat à nous présenter un rapport à ce sujet avant les demandes de crédits qui accompagneront les deux prochaines plates-formes qu'on aura l'honneur de traiter en automne 2014.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le projet présenté est de haute qualité, ambitieux et certainement extrêmement porteur pour le canton de Fribourg. Il mélange des aspects conceptuels, techniques et concrets dans un domaine phare du canton de Fribourg, celui de la construction. Le lien avec l'EPFL est aussi très profitable pour le canton et la synergie à créer avec l'Université et les HES doit être aussi soulignée.

Maintenant, cela ne signifie pas encore qu'il faut applaudir les yeux fermés et s'engager dans des voies que l'on ne pourra pas assumer. Certes, il restera toujours une part d'inconnu, mais en qualité de responsables politiques, il nous appartient d'utiliser au mieux les deniers publics et d'exercer tout de même un certain contrôle.

Dans ce sens, en commission, plusieurs questions ont été posées et n'ont pas toutes reçu les réponses escomptées.

A titre préliminaire d'abord, il convient de souligner le manque d'instruments de contrôle, après l'octroi du montant de 26,2 millions de francs, pour le suivi de ces dépenses et pour la vérification de l'avancement du projet. Il apparaît au groupe socialiste que le montage financier de ce projet a été établi d'une manière extrêmement rapide et il nous semble, dans de telles conditions, qu'il peut être facile de confondre vitesse et précipitation. Si le projet SICHH est un projet très bien ficelé et demande un prêt remboursable, il n'en va pas du tout de même avec le projet Smart Living Lab qui contient une part d'inconnu relativement grande. Il ne s'agit bien évidemment pas de faire capoter ce projet par une non-entrée en matière comme certains le voudraient, mais il ne faut pas perdre de vue, M. le Commissaire, que nous nous trouvons à quelques millimètres du référendum financier obligatoire et que de ce fait, nous devons faire preuve d'une prudence accrue, surtout lorsqu'il s'agit de dépenser 26 millions de francs de la main droite, alors que de la main gauche, on n'arrive pas encore à digérer les mesures de restrictions budgétaires que vous voulez imposer avec le deuxième paquet de mesures pour économiser 2,3 millions de francs.

Cela étant, le groupe socialiste souhaite que ces montants ne soient alloués uniquement qu'après un contrôle minutieux et que le suivi de ce projet soit vraiment transparent, tant au niveau des coûts que de l'avancement des travaux; et pour cela, nous comptons sur vous. Par ailleurs, pour que le groupe socialiste donne son aval, un point doit absolument être éclairci: selon ce projet, l'EPFL va recevoir un subvention-

nement important de 19,1 millions de francs pour la phase initiale de cinq ans, puis 6,4 millions de francs dès 2019. La convention conclue avec l'EPFL porte sur vingt ans. D'un autre côté, pour la même période, l'Université de Fribourg recevra 3,1 millions de francs et la Haute école d'ingénieurs et d'architectes, 4,1 millions de francs. Et dès 2019, seule une contribution réduite à 0,6 million de francs pour l'Université et à 0,7 million de francs pour l'EIA-FR sera attribuée et intégrée dans leur budget courant.

Or, pour le groupe socialiste, il est essentiel que l'UniFR et l'EIA-FR restent des partenaires à part entière de ce projet et ne doivent pas en être écartées après cinq ans pour des raisons financières. De même, si la subvention pour l'EPFL est assurée pour la période post-2018, qu'en est-il pour les deux HES fribourgeoises?

Ce n'est que si le Conseil d'Etat s'engage ce jour formellement et définitivement pour que l'UniFR et l'EIA-FR demeurent, quoi qu'il arrive, partenaires de ce projet et pour que le financement qui leur sera accordé après 2018 soit suffisant – en plus de leur budget ordinaire et non pas pris sur leur budget ordinaire, quand bien même d'autres difficultés financières peuvent surgir pour l'Etat –, que le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra ce projet.

Il est en effet exclu pour nous que l'EPFL soit privilégiée au détriment de nos deux Hautes écoles. Au début, il était évoqué l'idée d'une convention écrite entre le Gouvernement et nos deux Hautes écoles. Mais pour ne pas rendre impossible la réalisation de ce projet, ni figer un accord dans des réalités qui peuvent être très différentes en 2018, il nous faut, M. le Commissaire du Gouvernement, votre engagement ferme sur ces deux points, avec l'aval du Conseil d'Etat, pour que nous puissions vous le rappeler si votre mémoire devait faillir ou si un successeur éventuel allait ne pas s'en souvenir.

Quant aux propos tenus par le président du parti radical et à ses railleries sur le parti socialiste, je me permets juste deux remarques: d'abord, ce qu'il faut savoir, c'est que pour l'établissement d'un PNI sur deux sites en lien avec les deux EPFL, deux parlementaires fédéraux ont porté ce projet à bout de bras; M. Beat Vonlanthen pourra vous le confirmer tout à l'heure et il l'avait déjà dit lors des séances avec la CAPE, il s'agit de M. Jean-François Steiert et de M^{me} Christine Bulliard-Marbach. Je ne crois pas que l'un des deux soit radical; deuxièmement, ceux qui s'opposent à ce projet, soit en commission avec une froideur relativement importante, soit aujourd'hui, ce n'est pas le groupe socialiste; ce sont les personnes qui se trouvent juste à côté de vous, les députés du groupe de l'Union démocratique du centre. Et justement l'un de ses membres, peut-être le porte-parole, se retrouvera sur la liste que vous défendez au Conseil d'Etat. Et c'est cette personne là que vous essayerez de faire passer au Conseil d'Etat. Donc, peut-être avant de railler les adversaires, il vaut mieux balayer devant sa porte et prendre les dispositions qui doivent être prises chez vous pour que le projet soit porté au Conseil d'Etat après 2016 également.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'apprends par le biais du député Mauron que Emanuel Waeber, notre collègue, sera

candidat pour le Conseil d'Etat. Je ne sais pas si j'ai mal interprété, mais enfin il n'y a que vous qui le savez.

Je n'ai aucun lien d'intérêts avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui, si ce n'est d'avoir été le premier à souhaiter la création d'un parc technologique dans ce canton avec le postulat que j'ai déposé en 2007 déjà. Le projet n'a pas vraiment démarré en juin 2011, comme pourrait le laisser penser l'historique mentionné dans le rapport, mais bien en 2007 par le dépôt de ce postulat qui a été accepté en février 2010 par le plénum avec 88 oui et une abstention, celle de M. le député Claude Chassot. Vous conviendrez donc que cela fait parfois du bien de se rafraîchir la mémoire.

Je commencerais par rappeler le positif du projet. C'est un projet certes enthousiasmant, plein de promesses, qui permet surtout à notre canton de se profiler dans des domaines extrêmement prometteurs qui ont un potentiel de croissance extraordinaire. Je suis convaincu que c'est aussi le début d'une aventure qui marquera certainement l'histoire économique de notre canton. Mais il y a une certaine euphorie qui ne devrait pas être enivrante. Il faut être plutôt pragmatique et j'aimerais à ce propos rappeler deux choses: au-delà de la création d'emplois à haute valeur ajoutée et du fait de profiler Fribourg dans le domaine du high-tech, il faut absolument garantir le retour sur investissement par le transfert technologique dans des industries existantes ou à créer, et si possible pour la majorité dans notre canton. Qui pourrait cautionner la dépense de ces millions de francs, puisqu'aujourd'hui on est en train de parler de plusieurs dizaines de millions de francs, pour voir finalement s'exporter nos produits, nos entreprises ou les nouvelles entreprises dans d'autres cantons ou dans d'autres pays? Je pense que le transfert technologique est un point crucial qui doit être réussi, soit le retour sur investissement pour notre canton avec un transfert technologique dans ledit canton. Il ne faudrait pas que blueFACTORY devienne un club formateur, comme on peut le connaître dans le hockey ou le football, et qui verrait ensuite partir ses talents dans d'autres cantons, d'autres clubs ou d'autres pays;

Un autre point important, est ce fameux triangle d'or: innovation, fiscalité et politique foncière active. Il est clair que nous faisons un grand pas dans le sens de l'innovation; c'est ce que l'on souhaite. Par contre, je pense que si les deux autres côtés du triangle que sont la fiscalité et la politique foncière active ne répondent pas, si l'on n'a pas le foncier ni une fiscalité attractive, on pourra bien avoir un niveau d'innovation extraordinaire, je pense que cela ne servira à rien. Et en termes de fiscalité, mon collègue Castella l'a mentionné tout à l'heure, c'est vrai qu'il y a des cantons qui sont extrêmement offensifs comme le canton de Vaud qui a annoncé dernièrement un taux unique à 13,5% ou 13,8%. On voit que des cantons voisins sont extrêmement offensifs et il faudra bien que notre canton se positionne aussi sur cette question, cela ne fait aucun doute. Donc le foncier et la fiscalité sont absolument nécessaires.

Je fais aussi un petit clin d'oeil en guise de conclusion: blueFACTORY, c'est vrai que c'est beaucoup d'espoir, mais c'est aussi pas mal d'incertitudes. Il est donc crucial d'éviter des

ratages aussi invraisemblables que celui qu'on a pu vivre dernièrement avec Farmwood.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais communiquer sur trois éléments: premièrement, et M. Vonlanthen, vous serez le premier à vous en réjouir, j'avais émis assez de doutes sur la manière dont le dossier blueFACTORY avait été amorcé pour me réjouir aujourd'hui que vous nous présentiez ce rapport et que les deux plates-formes sur lesquelles nous allons voter soient lancées et bien en route. Je remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour que ces choses se mettent en place de manière valable; le deuxième élément concerne le reste des activités blueFACTORY: les plates-formes représentent une partie des activités, mais les autres seront réparties selon un principe de location qui interviendra entre la SA et les futurs locataires. Et là, j'aurai le souci que, comme on a eu une exigence de qualité d'innovation véritable par rapport aux plates-formes qui nous sont proposées aujourd'hui, on poursuive sur la même voie pour n'admettre sur blueFACTORY que des sociétés qui répondent véritablement à des critères d'innovation d'une part, mais qui répondent aussi aux exigences zéro carbone, lesquelles sont l'un des aspects excessivement positifs du site et qui le distinguent au niveau suisse. Donc, à ce niveau-là, M. le Commissaire du Gouvernement, j'aimerais vous entendre sur la manière dont les locataires vont être sélectionnés, sur le comité de sélection qui opérera et sur les critères qui seront mis en place, lesquels, pour l'instant dans la première version qu'on a vue, étaient à mon avis trop peu exigeants; le troisième élément porte sur une question de langage, une question qui, pour moi, relève aussi un peu d'une mentalité. En p. 6 du rapport qui nous est soumis aujourd'hui, en bas du tableau récapitulatif du coût et du financement des projets, on peut lire les termes «à fonds perdus: 26,3 millions de francs». Je n'ai jamais vu dans un crédit d'engagement pour une route ou pour un bâtiment que l'argent engagé l'était à fonds perdus. Et j'ose espérer qu'ici il soit engagé, comme pour d'autres choses, en tant qu'investissement pour assurer le futur de notre canton.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Lors de sa séance préparatoire, les députés de la Ville de Fribourg ont examiné le rapport sur le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY.

Nous soutenons vivement ces plates-formes technologiques qui valorisent le canton de Fribourg en termes d'image, mais aussi au niveau économique. Je ne ferai pas de commentaires sur les dégâts d'image énormes du dossier Farmwood.

Le dynamisme de ces plates-formes a d'ailleurs été relevé hier au journal télévisé de 19 h 30 de la RTS, par le rédacteur en chef de l'Hebdo, dans le cas d'un dossier à paraître sur le dynamisme économique de la Suisse romande.

Cependant, nous vous posons la question suivante: combien d'entreprises non subventionnées sont parties prenantes de ces plates-formes et, si possible, lesquelles? Ceci dans le but de créer des emplois et de dynamiser de manière effective le développement économique du site et donc de toute la région.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: j'appartiens au conseil d'administration de blueFACTORY en collaboration avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, mais également en collaboration avec des représentants du monde économique et du monde des écoles polytechniques, puisque nous avons, dans ce conseil d'administration, non seulement un représentant du polytechnicum de Lausanne, mais également un représentant du polytechnicum de Zurich.

Je vous dis cela pour vous assurer que dans ce domaine-là, les travaux qui ont commencé à partir de la création de la Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) vont bon train et qu'il est évident que nous sommes au courant de l'ensemble du dossier, tant en ce qui concerne le contenu que le contenant. Dans ce domaine-là, j'aimerais déjà vous dire que s'il y a eu des travaux à financer dans le cadre des études préliminaires, ces travaux ont été financés par les organes qui ont précédé cette création de la société BFF SA, à savoir le comité de pilotage politique; ceci dans le cadre des montants que tant que le Grand Conseil et le Conseil Général avaient accordés en 2012 pour l'achat de ces terrains.

J'aimerais également vous dire que les travaux vont bon train. Evidemment ces deux dossiers, dont nous aurons à discuter sous l'angle des décrets, correspondent tout à fait aux domaines de compétences de notre économie. Certains l'ont rappelé, mais j'aimerais insister sur quelques éléments: l'enjeu est énorme, parce qu'il s'agit évidemment de régler ou d'avoir quelques éléments complémentaires pour notre économie et d'être conscient de la concurrence interne à notre pays, puisque l'on sait qu'il y a d'autres projets dans notre pays, mais qu'il y a également une énorme concurrence internationale. En fonction de nos relations avec l'Europe, qui est quand même un élément non négligeable, les dossiers de correspondance avec le monde économique international sont absolument vitaux pour notre région.

Je suis conscient du fait que tout n'est pas parfait à l'heure actuelle, mais vous avez un dossier qui est évolutif et qui, chaque jour, évolue dans le sens de certaines préoccupations que j'ai entendues. C'est bel et bien dans ce sens que nous devons agir. Pour y parvenir et pour permettre à notre canton de disposer d'un nouvel élan, car c'est l'enjeu dont il s'agit aujourd'hui, je ne puis que vous demander non seulement de prendre acte avec satisfaction du rapport, mais également d'apporter votre soutien le plus unanime possible à ces deux décrets.

La Ville de Fribourg que je représente ici est évidemment heureuse d'être associée à cette démarche. La Ville de Fribourg, capitale de notre canton, est fière de participer activement à la concrétisation d'un centre cantonal fort. J'aimerais dire à l'intention de M. Collomb, qui a parlé d'une politique active dans le domaine de la politique foncière que nous avons déjà été actifs dans ce domaine-là, puisque grâce à votre appui, grâce à l'appui du Conseil Général de la Ville de Fribourg, nous avons pu acquérir ce terrain à un prix suffisamment intéressant pour nous permettre d'investir dans ce projet.

C'est dans ce sens-là que je vous demande évidemment d'apporter votre soutien, indépendamment des visées électoralistes que certains ont démontrées tout à l'heure.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). C'est juste pour préciser un petit élément que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure et qui intéresse le Grand Conseil en particulier: en commission, nous avons eu la possibilité de prendre connaissance de la création, dans le système de gouvernance de blueFACTORY, d'un groupe stratégique d'accompagnement. Composé de personnalités internationales de renom qui devraient permettre à la direction et au Conseil d'Etat de pouvoir avoir des inputs pour évaluer et faire des propositions sur la manière d'orienter blueFACTORY. Il me semblerait important que ce groupe et ces réflexions puissent être aussi à la portée du Grand Conseil. Effectivement, nous serons tôt ou tard interpellés par des projets de financement qui toucheront le développement futur de blueFACTORY; il reste encore à trouver une modalité qui permette au Grand Conseil de prendre connaissance de certaines des réflexions et des propositions de ce groupe. On attend encore, de ce point de vue, des précisions de la part du Conseil d'Etat. C'est pour cela que je me suis permis de reprendre la parole.

La Rapporteuse. Au nom de la commission, je constate avec satisfaction que tous les groupes et tous les orateurs qui se sont exprimés relèvent l'importance du projet pour le canton de Fribourg. Et tous ne remettent pas en cause la nécessité d'assurer la place de Fribourg au centre de la Confédération, ainsi que sur un plan international.

Je relève aussi que plusieurs orateurs ont souligné l'importance de l'enjeu que représentent ces deux projets dans l'ensemble de la structure blueFACTORY pour le positionnement du canton.

Les questions relatives au financement, à la transparence, ainsi que les inconnues qui subsistent encore et qui signifient une certaine prise de risques, ont également été abordées au sein de la commission. Il est clair que la commission a entendu les explications qui ont été données par MM. les Commissaires du Gouvernement. Nous devons partir de l'idée que pour des projets comme ceux-ci, nous ne pourrions jamais avoir des garanties absolues, mais en revanche, si nous nous limitons à la frilosité et que nous voulons avoir des certitudes, nous ne pourrions jamais nous lancer dans des projets d'envergure pour ce canton. Et cela, je crois que la commission l'a bien compris, puisqu'elle a été tout à fait favorable à l'ensemble de ces projets.

Je rappellerai aussi qu'il y a quand même un certain nombre de garde-fous qui ont été mis en place pour la gestion et la gouvernance des éléments contenus dans ce site. En particulier, une charte d'utilisation a été édictée et cette charte fixe les conditions auxquelles les sociétés, ainsi que les entreprises qui viendront s'implanter sur ce site, devront se soumettre.

Je laisserai le soin à M. le Commissaire du Gouvernement de développer davantage ces aspects de financement, de transparence et de gouvernance. Je voudrais simplement préciser que l'idée qui est à la base est qu'il y ait un retour impor-

tant sur investissement, raison pour laquelle, évidemment, les efforts financiers – par rapport à ce qui est consenti pour l'Université de Fribourg ou pour les Hautes écoles – peuvent s'expliquer ici, parce qu'on va donner beaucoup, mais on va recevoir encore plus. C'est en tout cas l'option qui est prise dans ce dossier.

Je rappelle aussi que la Ville de Fribourg a beaucoup insisté sur cet aspect innovant à la fois pour le centre cantonal et pour le canton tout entier. Effectivement, je pense qu'ici, nous ne pouvons pas nous permettre de nous limiter à de pures questions de stratégie financière. Nous devons nous lancer dans une aventure qui demande un minimum de prise de risque.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci à tous les intervenants pour leurs prises de position et leurs questions. Je vais faire quelques remarques introductives, puis donner des réponses à ces différentes questions et aussi prendre position sur les différentes remarques.

Dès les années cinquante, notre canton a connu une mutation décisive, qui nous a conduit d'une société agraire à une société industrielle. Désormais, nous vivons une nouvelle mutation, tout aussi cruciale, qui nous conduit vers la société de l'innovation. L'innovation est aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la croissance. L'innovation permet d'assurer la compétitivité et la pérennité des entreprises, donc de préserver et de créer des emplois, mais aussi de la richesse. Le canton de Fribourg dispose d'institutions et d'outils performants pour soutenir les défis de cette mutation. Pensons à l'Université, aux HES, à l'Adolphe Merkle Institut, à la politique des clusters et d'autres. Nous avons une base solide pour profiler notre canton dans le domaine de l'innovation. Le quartier d'innovation blueFACTORY représente en quelque sorte la clé de voûte de l'édifice.

Fribourg doit prendre sa place dans le dispositif d'innovation de la Suisse. Ce positionnement est essentiel pour garantir le développement économique de notre canton. Il ne s'agit pas de se focaliser sur les entreprises étrangères high-tech. Le processus d'innovation concerne autant les entreprises industrielles existantes, nos PME, que notre promotion exogène. La seule manière de défendre pour notre population un niveau de vie parmi les plus hauts de la planète est d'imaginer sans cesse des produits nouveaux et plus performants pour assurer la compétitivité et la pérennité de nos entreprises et de notre économie.

Deux mots sur le financement: nous avons fait une distinction entre le contenant et le contenu. Pour le contenant, pour les maisons et les bâtiments, c'est la société BFF SA qui a la responsabilité de s'occuper de les mettre en place. Sur la base de ce capital-actions qu'elle a à disposition – capital-actions de la Ville et du canton de Fribourg –, elle peut avoir des crédits bancaires et financer ces bâtiments via ce biais.

Pour le contenu, c'est différent. Là, nous devons avoir des plates-formes comme les quatre plates-formes qui sont prévues maintenant et dont nous vous présentons les deux premières. Il doit y avoir un certain soutien de l'Etat, en tout cas

pour la phase de démarrage. Je me permets maintenant d'en venir aux différentes remarques et questions.

Ja, es eilt effektiv. Wir müssen vorwärts gehen, wenn wir unser Projekt realisieren wollen.

Vous avez demandé que l'on vous présente les quatre projets en même temps. Les projets n'ont pas le même degré de préparation. Il y a deux projets de plates-forme qui sont prêts à être réalisés. Nous vous avons fait un rapport pour vous expliquer le cadre général. Nous avons été transparents et nous avons répondu à vos questions en commission. Je suis prêt à donner de plus amples explications aujourd'hui.

Sie haben von der visionären Idee gesprochen, die unsere Vorgänger eben gehabt haben. Das ist richtig. Wir haben das in unserer Botschaft mit Recht entsprechend erwähnt.

Diese Visionen müssen wir auch heute haben, meine sehr geehrten Grossrätinnen und Grossräte. Wenn wir für die nachkommenden Generationen Wohlstand schaffen wollen, dann müssen wir heute diesen visionären Ansatz haben und unsere Verantwortung übernehmen. Sie können nicht nur poltern, Herr Waeber, sondern Sie müssen auch Verantwortung übernehmen. Sie müssen auch Verantwortung für die zukünftigen Generationen übernehmen und damit komme ich zum dritten Punkt, den Sie erwähnt haben.

Vous nous demandez pourquoi nous avons signé un accord, une convention avant de venir au Grand Conseil. Si on venait maintenant avec la demande suivante: «Donnez-nous, s'il-vous-plaît, le feu vert pour pouvoir discuter avec la présidence de l'EPFL», qu'auriez-vous dit? Vous auriez eu raison de nous dire que le Conseil d'Etat ne fait pas son travail, car il n'anticipe pas. Nous avons eu des heures et des heures de discussion avec la présidence, des négociations pour avoir un dossier bien ficelé. Comme toujours, nous devons dire que c'est sous réserve de l'acceptation du Parlement. Bien évidemment, c'est sous réserve de l'acceptation par le peuple. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités.

Je reviens encore une fois sur la question de l'urgence. Si on n'entre pas en matière aujourd'hui, si vous refusez d'accepter le projet SLL, le train part sans nous. On peut oublier l'antenne EPFL, ainsi que la participation au PNI. Nous pouvons essayer de faire quelque chose dans le cadre de l'innovation, mais l'innovation doit pouvoir utiliser les contacts internationaux. Sans cela, ça ne va pas.

J'en viens aux autres questions. Vous avez demandé les coûts des études pour la phase initiale: le détail du budget d'études de 2,5 millions de francs pour dix-huit mois – sous le contrôle du CPP, du Conseil des pouvoirs publics composé entre la Ville et l'Etat de Fribourg – est le suivant, en précisant que les coûts liés au masterplan sont encore en cours d'engagement, que je vous mentionne seulement les grands coûts, mais que je vous peux vous fournir la liste complète: 207 000 francs de frais de mutation, registres fonciers, mandats juridiques; 237 000 francs de coûts opérationnels, y compris salaires et charges des collaborateurs; 124 000 francs d'études préliminaires sur l'inventaire du site avant concours d'urbanisme; 535 000 francs pour le concours d'urbanisme; 180 000 francs

pour les études de masterplan et la préparation du plan d'affectation cantonal; 200 000 francs d'études de mobilité.

Je peux vous fournir plus de détails. Le Grand Conseil doit pouvoir avoir cette information et également la Commission des finances et de gestion, qui a toujours la possibilité d'avoir ces informations.

Je fais une dernière remarque concernant les start-up. M. Weber, les start-up sont une approche très importante. Dans le cadre de la promotion économique, nous ne pouvons pas seulement nous concentrer sur l'implantation des nouvelles entreprises étrangères, que nous avons toujours plus de difficultés à attirer chez nous. Nous ne pouvons pas non plus nous concentrer uniquement sur des projets concrets des entreprises déjà implantées, qui ont des projets d'élargissement et de développement. Nous devons aussi pouvoir valoriser la connaissance qui est produite dans nos Hautes écoles spécialisées. C'est la raison pour laquelle blueFACTORY et ses différentes plates-formes ont une importance cruciale pour notre économie. Les start-up sont des entreprises à gros risques. Toutes les entreprises et les start-up n'ont forcément du succès. Si l'on n'essaie pas, nous ne pouvons pas avoir de résultats.

M. Thévoz, vous avez, à juste titre, dit qu'il faut faire vivre ce site et se focaliser sur l'option zéro carbone. C'est une orientation cruciale. Nous avons pu constater dans nos contacts internationaux que, quand on parle de ce parc d'innovation blueFACTORY zéro carbone, tous nos partenaires étaient très intéressés à entrer en matière. Il y a un grand potentiel pour le développement futur. La deuxième remarque que vous avez faite concerne le rapport et la transparence en lien avec le projet académique et la planification des priorités au sein du canton de Fribourg. Le Gouvernement est prêt à suivre votre proposition de fournir un rapport détaillé en vue de la discussion des deux autres plates-formes. Ce sera fait cet automne de manière très étendue, pour que vous ayez la possibilité de discuter les priorités que nous allons développer.

M. le Député Mauron, vous avez souligné le contrôle des finances. Vous avez raison de dire qu'il est très important qu'un contrôle minutieux soit fait pour chaque projet, en collaboration à l'interne, avec la Direction des finances, mais aussi de la Commission des finances et de gestion, qui aura un œil critique. C'est une mission très claire pour chaque projet. Le gouvernement va jeter un œil très attentif sur cet aspect.

Vous avez souligné un point important: l'Université. Il y a eu quelques discussions, notamment l'année passée, où les doyens vous ont écrit des lettres, en se plaignant qu'ils n'étaient pas tout à fait impliqués. M. le Recteur m'a écrit une lettre datée du 7 mai. Je voulais savoir s'il soutenait vraiment le projet. Je vous fais lecture de quelques phrases importantes: «Die Entwicklung des Innovationsquartiers BlueFactory ist eine wichtige Chance für den Standort Freiburg. Mit dem Innovationsquartier BlueFactory besitzt der Kanton Freiburg innerhalb der sich stark entwickelnden Schweizer Innovationslandschaft einen wertvollen Trumpf, und die Universität Freiburg ist selbstverständlich bereit und sehr daran inter-

essiert, mit ihrem Innovations- und Forschungspotential zu dessen Erfolg beizutragen.»

Il y a un grand enthousiasme de la part de l'Université à collaborer dans tout le projet blueFACTORY. M. le Conseiller d'Etat Siggen va vous présenter tout à l'heure le projet SICHH, où l'Université a créé la première société anonyme pour pouvoir l'utiliser. M. le Recteur Vergauwen le dit aussi pour le projet SLL. Même s'il n'était pas impliqué depuis le début, il nous dit que c'est important pour lui de collaborer. Vous n'avez pas souligné ceci. Vous avez notamment dit que vous vouliez entendre un engagement ferme du Gouvernement, pour qu'il ne laisse pas de côté l'Université et l'Ecole d'ingénieurs. Pour le Smart Living Lab, le Conseil d'Etat a dit qu'il mettait pour les cinq premières années 7,2 millions de francs pour l'Université et l'Ecole d'ingénieurs. A partir de 2019, on mettra dans le budget 1,3 million de francs par année pour l'Université et l'Ecole d'ingénieurs. C'est un engagement moral du Gouvernement de vouloir assurer la pérennité de ce projet. Le projet ne peut pas fonctionner uniquement avec l'EPFL. Il doit pouvoir collaborer avec les deux autres institutions. C'est dans ce contexte qu'on le mettra dans nos Plans financiers. Pour l'instant nous ne pouvons pas encore le faire, puisque c'est à partir de 2019. Je peux dire au procès-verbal que le Conseil d'Etat a la ferme volonté de le faire. Le moment venu, il faudra analyser la question et voir si on ne doit pas encore augmenter les montants. Il faut aussi analyser ces institutions à l'interne et voir si on ne veut pas mettre une priorité sur ces projets, par exemple avoir de l'argent dans ce contexte. De ce côté, le Gouvernement fribourgeois veut que le projet puisse continuer avec nos institutions universitaires et hautes écoles spécialisées.

M. Colomb, vous avez parlé à juste titre du return on investment. C'est crucial. On ne peut pas créer un projet «l'art pour l'art», en disant simplement que, scientifiquement, c'est fantastique. Ceci doit avoir des retombées directes ou indirectes pour la société fribourgeoise et pour l'économie fribourgeoise. C'est le cas. Je vous donne rapidement quelques éléments pour le Smart Living Lab: le point de départ était la force de notre construction; 10,5% des EPT sont dans ce secteur. Pour profiter du développement du bâtiment du futur, je suis convaincu que la compétitivité de cette branche va gagner en images et aussi dans le cadre des nouvelles technologies. Il y a aussi le positionnement du canton comme canton innovant et exemplaire dans le développement durable. Il y a notamment aussi le Solar Decathlon que Patrick Aebischer avait annoncé. Si vous acceptez le projet SLL, Fribourg sera dans la vitrine mondiale avec ce projet extrêmement important. On peut montrer que Fribourg est un site très important. Il y aura non seulement des fruits à cueillir dans le contexte de la collaboration scientifique internationale, mais la promotion économique pourra aussi en profiter, notamment via le Parc national d'innovation, qui sera une vitrine formidable vers l'extérieur.

M. Suter, vous avez parlé des différentes réalisations au sein du site blueFACTORY. Je dois vous rendre attentif au fait que nous avons développé ensemble, avec la Ville, une charte d'utilisation du site blueFACTORY, laquelle sert de ligne

directrice pour le conseil d'administration, afin de pouvoir suivre les différentes règles et les principes d'utilisation du site. On a fait plusieurs catégories. Il est intéressant pour les députés d'avoir à disposition cette charte, que l'on peut d'ailleurs lire sur le site blueFACTORY.

M. le Député Laurent Dietrich a parlé des entreprises non subventionnées. Dans le cadre de ce retour sur investissement, on ne peut pas seulement soutenir les entreprises qui ont des subventions. Mis à part les projets SLL et SICHH, où des contacts directs se feront, notamment avec le secteur de la construction, il y aura le projet Inno2 qui sera un élément important de cette collaboration avec les PME fribourgeoises. Maintenant déjà, plusieurs projets sont en train d'être mis en place, projets où des entreprises fribourgeoises comme Meggitt, Liebherr, Johnson Electric, Polytype, qui sont actifs dans ce contexte, pourront profiter directement de la recherche qui sera développée.

Zusammenfassend kann gesagt werden, sehr geehrte Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte: BlueFactory ist ein ganz wichtiges Instrument des Kantons zur Verstärkung der Innovationspolitik, zur Profilierung des Kantons, zur Verbesserung der Konkurrenzfähigkeit und schliesslich auch für mehr Wohlstand, für uns und für die zukünftigen Generationen.

Ich bitte Sie, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen und freue mich auf die weiteren Diskussionen, die wir haben werden. Diese werden Offenheit und Transparenz zeigen, damit Sie hier immer Ihre Meinung sagen können.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA)¹

Rapporteure: Erika Schnyder (PS/SP, SC).

Commissaire: Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Je vais faire court, car beaucoup de choses ont déjà été dites.

Ce projet est une plate-forme destinée à proposer une activité de recherche appliquée et de développement attractive pour différents acteurs de l'innovation, liée à la santé humaine, à la technologie et à la biotechnologie. Ce centre de compétences met à disposition des équipements de pointe et des spécialistes hautement qualifiés aux cliniciens, entreprises et chercheurs, actifs dans les domaines des technologies médicales, de la biotechnologie et des sciences de la santé. Quatre

¹ Message pp. 1028ss.

domaines sont visés: le séquençage clinique du génome; l'interaction humain-machine; la microscopie et la caractérisation des matériaux; l'analyse et l'interprétation de résultats, ainsi que la modélisation et la simulation des données.

Dans ce concept, une SA est créée, sous l'égide de l'Université de Fribourg. Pour démarrer les travaux, l'Etat a prévu un prêt de 3 millions de francs au titre de contribution de frais de fonctionnement au début des travaux et une caution de 9 millions de francs au maximum auprès d'une banque pour l'investissement et l'acquisition des appareils techniques.

Au cours des débats, la question de financement s'est à nouveau posée, en particulier s'agissant du remboursement et des délais. Une vue d'ensemble des quatre projets aurait été plus judicieuse et la question de l'urgence du décret a fait débat, mais le Conseil d'Etat a insisté sur la nécessité d'acheter le matériel, car les projets sont déjà existants. Il s'agit de maintenir le positionnement du canton dans le cadre du PNI qui pourra donner lieu à une importante subvention de la Confédération.

La commission a voté l'entrée en matière par 10 voix contre 1 et vous invite à en faire autant.

Le Commissaire. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour sa présentation. Le projet SICHH est un projet de contenu que l'Etat propose de soutenir dans le cadre du développement de blueFACTORY dont on vient de faire le rapport. J'aimerais relever un ou deux points forts de ce message.

Le décret qui vous est soumis propose une aide au démarrage pour la société anonyme SICHH sous la forme d'un prêt à un taux préférentiel et remboursable, ainsi que par une garantie bancaire. Ainsi, une fois le prêt remboursé et la garantie reprise par la société, ce soutien ne devrait avoir aucune conséquence financière pour l'Etat. Si nous vous soumettons le décret, c'est parce qu'un tel projet comporte évidemment des risques que nous ne pouvons pas exclure. La société SICHH SA existe depuis maintenant presque une année (juillet 2013) et elle bénéficie depuis septembre 2013 d'un financement de 300 000 francs versés par le biais de la Nouvelle Politique Régionale.

Deux éléments du projet – qui en compte quatre – ont été lancés: le Forum, qui est le lieu de rencontre entre les scientifiques et les entreprises, et l'unité administrative – le Project Management Center – qui procède à l'élaboration et à la gestion des projets pour les clients et à la gestion évidemment de l'entier de la structure. Cette unité administrative fonctionne et a déjà acquis trois projets dont l'exécution, faute d'équipement pour lequel nous vous demandons un soutien de démarrage, doit être actuellement sous-traitée à des partenaires à l'extérieur du canton. C'est l'un des éléments qui entraîne cette urgence. Ces plates-formes sont le cœur du projet. Il s'agit de réunir un équipement de pointe et surtout les spécialistes qui permettent l'utilisation et l'exploitation de ces équipements de pointe dans les domaines du séquençage du génome, des matériaux que cela suppose, la visualisation et de l'interprétation des résultats, donc une approche complémentaire. Cette approche intégrative est l'originalité de cette

plate-forme. Cette approche met en lien, dans la plate-forme, le monde académique et l'extérieur du monde académique, qui sont les entreprises, start-up ou autres PME. Cela permet une utilisation plus rationnelle de la plate-forme. Cela permet la mise à disposition, tant des scientifiques pour la recherche fondamentale que des entreprises, des moyens techniques très onéreux. Enfin, c'est la création d'un lieu de rencontre entre le monde académique et l'économie, ce qui est propice au transfert des connaissances et aux projets collaboratifs.

La structure est prête. De nombreux partenaires académiques sont prêts à collaborer. Une cinquantaine d'entreprises ont annoncé leur intérêt en signant des lettres d'intention, dont une trentaine sont signées et les autres en attente ou en cours de signatures. Il manque le noyau, à savoir la production. Pour cela, nous avons besoin de locaux et d'argent. Pour les locaux, la société SICHH SA loue des locaux à blueFACTORY.

Pour le financement, la société anonyme a élaboré un business plan, qui arrive à la conclusion d'un montant de 3 millions de francs pour le fonctionnement lors du démarrage et de 9 millions de francs pour l'acquisition d'équipements techniques, ceci au cours des trois premières années. L'entreprise devrait devenir rentable après six à sept ans, le bénéfice devant être réinvesti dans la mise à jour des équipements. Nous vous proposons d'octroyer à la société SICHH SA un prêt remboursable avec un intérêt préférentiel de 1% pour le montant maximum de 3 millions de francs et une garantie bancaire de 9 millions de francs. Si vous approuvez le décret, ces deux interventions de l'Etat feront l'objet d'une convention qui spécifiera les conditions auxquelles elles seront soumises. Par exemple, il est prévu que le remboursement du prêt commence après trois ans et s'étale sur dix ans. L'Etat aura également un droit à un siège au sein du conseil d'administration de la société; et l'administration des finances recevra régulièrement, au moins trimestriellement, des informations sur l'état financier et le développement de la société.

Pour conclure, le Conseil d'Etat considère le projet SICHH SA comme un modèle original et prometteur d'un centre de compétences de haut niveau, susceptible de constituer un pôle d'attraction au sein de blueFACTORY, comme on le souhaite. Ces caractéristiques correspondent pleinement à ce qui est attendu d'un parc d'innovation avec la synergie qu'on peut imaginer entre le secteur privé et public. C'est à ce titre et étant donné l'indépendance financière visée que le Conseil d'Etat considère le soutien initial à SICHH comme une très bonne solution. Je vous remercie pour ce soutien.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret sous l'angle financier. La construction financière par rapport à cette aide de l'Etat pour SICHH est cohérente. Le risque de l'Etat est mesuré et raisonnable. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande de soutenir ce projet de décret.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung in Zusammenhang mit diesem Dekret: Ich bin Mitglied des Senats der Universität Freiburg.

Mit der Schaffung der nicht gewinnorientierten AG Suisse Integrative Center for Human Health (SICHH) hat unsere Universität eine rechtlich unabhängige, gleichzeitig aber operationell mit der Uni Freiburg verbundene Einrichtung geschaffen. Da das SICHH keinem bestimmten Forschungsinstitut angegliedert ist, kann es sich ganz auf die Bedürfnisse der industriellen Nutzer einstellen und so seinen Kunden optimale Nutzungsbedingungen anbieten. Für die Universität erschliesst sich mit dem SICHH Zugang zu Spitzentechnologie, zu attraktivem technischem Know-how, das aufgrund der hohen Kosten rein für Forschungszwecke sonst nicht finanzierbar wäre. Die SICHH AG strebt mittelfristig eine Selbstfinanzierung an, jedoch braucht es für den Erwerb der technischen Ausstattung und für die Betriebskosten der Anfangsphase eine Anschubfinanzierung.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt einstimmig das Eintreten auf dieses Dekret.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Vous connaissez mes liens d'intérêts: aujourd'hui, je suis disciple d'Esculape et non d'Hippocrate.

Le centre d'intégration pour la santé humaine, en anglais SICHH, est une SA qui a toute sa place dans blueFACTORY. C'est une idée innovante de créer une plate-forme entre l'industrie et la recherche de pointe en santé humaine. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Elle fait le lien entre les Hautes écoles et le monde économique. La recherche nécessite des moyens financiers importants en matière d'infrastructures notamment, en appareillage qui, comme vous le savez, vieillissent très vite et deviennent vite démodés. Le projet SICHH mettra à disposition, en location, de nos Hautes écoles et de l'industrie des instruments nécessaires pour la recherche de pointe.

Le Conseil d'Etat nous demande une aide financière de l'Etat de 3 millions de francs en prêt remboursable et une garantie d'Etat pour 9 millions de francs, pour pouvoir faire des emprunts bancaires. La Faculté des sciences a besoin d'une telle plate-forme pour pouvoir être concurrentielle vis-à-vis des autres Hautes écoles. Le groupe de l'Union démocratique du centre a entendu le message du Conseil d'Etat et votera l'entrée en matière.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Me liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université.

Le projet SICHH est le fruit d'une collaboration heureuse entre l'Université de Fribourg et l'HFR. Il implique de nombreux autres partenaires académiques et privés dans le domaine de la santé. La santé est de toute évidence un domaine en plein développement, faisant appel à une technologie de pointe, où l'innovation n'est pas seulement garante de succès économique, mais également de qualité de vie. Ce projet entre pleinement dans les objectifs de blueFACTORY. Il constitue une chance, une vitrine à saisir pour notre Université, notre Hôpital et notre Ecole d'ingénieurs. C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce décret, en souhaitant d'ores et déjà plein succès aux entreprises et start-

up qui vont s'investir dans ce projet et permettra à terme son autofinancement.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec plaisir de ce premier projet d'implantation et de développement d'une activité sur le site blueFACTORY. Il soutiendra à l'unanimité ledit projet.

Les raisons suivantes ont conduit à cette décision: on salue avec plaisir le caractère innovant de l'initiative prise par l'Université de créer une société anonyme pour se doter d'infrastructures et d'équipements, qui seraient sinon hors de sa portée. Ceci lui permettra d'assurer la concurrence qui existe aussi dans le monde universitaire avec d'autres institutions de formation en Suisse, en disposant d'un accès à ce parc d'équipements et d'infrastructures. Il est essentiel pour ces activités de recherche. Elle a fait ce montage innovant en combinant ses besoins internes avec les besoins du secteur privé de la région dans laquelle elle se trouve. Nous avons apprécié particulièrement l'analyse de viabilité économique, qui a été faite par le SICHH. La recherche de partenariat et de lettre d'intention a permis d'établir, dans la mesure du possible, la capacité concurrentielle de cette société anonyme, ce qui est essentiel pour une entreprise qui doit se développer sur une base privée. Ces éléments de business plan nous paraissent bienvenus et nous aimerions avoir des éléments similaires dans des projets où l'Etat investit dans une entreprise qui a un caractère privé. On aura l'occasion d'en reparler à l'occasion du projet du Lac Noir, qui nous occupera tout à l'heure.

Finalement, on ne peut pas écarter le risque lié à cette opération. Il faut l'assumer en espérant que la présence au conseil d'administration d'un délégué du Conseil d'Etat permettra de surveiller cet aspect. C'est un bon exemple des retombées positives, nouvelles et économiques de l'Université sur la région. C'est avec ces paroles que le groupe soutiendra ce projet.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Pour toutes les bonnes raisons évoquées jusqu'alors, qu'il ne vaut pas la peine de répéter, le groupe socialiste entrera en matière à l'unanimité sur ce décret.

La Rapporteuse. Je constate qu'aucun groupe ne s'oppose à l'entrée en matière; je n'ai donc plus rien à ajouter.

Le Commissaire. Pour l'entrée en matière, je m'associe aux remarques et soutiens que les députés ont évoqués dans leurs interventions.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. L'art. 1 concerne le prêt de 3 millions de francs pour l'établissement des centres de compétences.

- > Adopté.

ART. 2

La Rapporteuse. L'art. 2 concerne les modalités de remboursement du prêt, ainsi que la garantie.

> Adopté.

ART. 3

La Rapporteuse. L'art. 3 se rapporte à la caution.

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE,

ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 94.*

S'est abstenu:

Gander (FV, UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Projet de décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY¹

Rapporteuse: Erika Schnyder (PS/SP, SC).

Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Il s'agit ici d'un décret qui concerne un centre de recherches sur l'habitat du futur qui réunit plusieurs partenaires: l'EPFL, les Hautes écoles et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, ainsi que l'Université de Fribourg. L'idée est de rendre les bâtiments de plus en plus efficaces pour l'habitation dans des quartiers à basse énergie – le fameux concept zéro carbone –, de gérer les conflits confort/énergie et de mesurer les impacts économiques des nouveaux standards.

Pour ce faire, une convention a été signée entre l'EPFL et l'Etat de Fribourg. Selon cette convention, l'EPF va transférer cinq chaires d'études à Fribourg sur cinq ans, avec un partage des coûts entre l'EPFL et le canton. Cela permettra ainsi au canton de Fribourg de se positionner comme un centre de compétences national et international.

Encore une fois sur ce projet-là, au sein de la commission, la discussion a laissé entrevoir un manque d'informations sur le partenariat public-privé, ainsi que sur les implications concernant notamment l'Université de Fribourg. Il semblerait que plusieurs inconnues – voire trop d'inconnues – subsistent encore sur ce projet.

Au sujet du financement, des imprécisions sur les chiffres ont été relevées. La commission a souhaité entendre l'avis de la Commission de gestion et certains députés se sont abstenus dans l'attente, justement, de cette position de la CFG.

Finalement, l'entrée en matière a été acquise par 7 voix contre 2 et 2 abstentions.

Le Commissaire. Ich werde mich kurz fassen.

¹ Message pp. 882ss.

Le projet Smart Living Lab (SLL) est un projet vraiment d'importance stratégique. Nous pouvons créer cette antenne de l'EPFL et nous avons la possibilité, par ce biais-là, de faire partie du PNI. Ce projet a donc le potentiel de positionner le canton de Fribourg et blueFACTORY dans une politique fédérale de l'innovation de pointe.

Sur le plan financier, l'Etat de Fribourg met à disposition la somme de 26,2 millions de francs pour les cinq premières années de démarrage du projet. Il les prend dans le fonds d'infrastructures. Une partie importante de ce budget – 7,2 millions de francs – est destinée aux Hautes écoles fribourgeoises; nous avons pu en discuter tout à l'heure; 4,2 millions de francs seront consacrés au processus de recherche, de conception et de planification du complexe du bâtiment expérimental qui abritera le SLL sur le site blueFACTORY. Enfin, 15,7 millions de francs serviront à financer directement les activités académiques de l'antenne EPFL-Fribourg; mais sur ce dernier poste, l'EPFL apportera également 14,8 millions de francs de financement supplémentaire pris sur ses propres budgets. Au-delà de la période de démarrage de cinq ans, les coûts de l'exploitation du SLL seront intégrés dans la planification financière de l'Etat et des différents partenaires, y compris l'Université, les HES et l'EPFL. Je souligne encore une fois ce que j'ai dit auparavant en réponse à M. le Député Mauron: c'est un engagement moral du Gouvernement fribourgeois de les mettre dans les budgets à partir 2019.

Avec ces quelques remarques, je vous prie d'entrer en matière et de voter ce décret.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé également sous l'angle financier ce projet de décret. Les montants nécessaires sont conséquents pour le décollage de blueFACTORY – 26,2 millions de francs –, mais néanmoins indispensables pour, d'une part, sceller ce premier et nouveau partenariat avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et, d'autre part, permettre à notre canton de se doter des outils indispensables à la création d'une plus-value que le canton de Fribourg cherche depuis si longtemps.

Néanmoins, pour répondre à la remarque de M^{me} la Rapporteuse, les besoins financiers pour la construction du bâtiment ont également interpellé tous les membres de la Commission. Ce sont 20 millions de francs qui seront nécessaires pour construire ce premier bâtiment sur les 60 millions de francs que le site va avoir en finalité. Ces 20 millions de francs, cela a été dit par le commissaire du Gouvernement, en principe, c'est BFF SA, le porteur du projet, qui va financer cet élément-là. La Commission des finances et de gestion a demandé que des indicateurs fiables soient mis en place pour avoir un suivi et pour pouvoir jauger les résultats au fur et à mesure de l'avancement de ce projet dans le temps.

Avec ces informations, la Commission des finances et de gestion, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce projet de décret et vous demande d'en faire de même.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis toujours membre du Sénat de l'Université.

Bien que largement soutenu, le projet de bâtiment du futur n'a pas connu en commission le succès qu'il méritait, à mon avis. Certains ont vu en l'EPFL un concurrent à l'Université avec lequel il ne fallait pas pactiser. J'y vois, pour ma part un partenaire à l'aura internationale incroyable, qui apporte une visibilité, une crédibilité et une reconnaissance de compétences nécessaires à nos objectifs internationaux ambitieux; un partenaire qui participe de manière importante au financement de ce projet que nous ne pouvons pas assumer seuls; un partenaire qui apporte également des compétences dont l'ensemble de nos entreprises fribourgeoises actives dans le milieu de la construction pourront profiter.

Ce centre d'excellence international que sera le Smart Living Lab comble une lacune helvétique et nous permettra ainsi de devenir le leader suisse en la matière. Il constitue donc une opportunité incroyable pour nos Hautes écoles de profiter d'un rayonnement international avec des retombées directes dans le milieu économique fribourgeois.

Autre point fort de ce projet, il permettra, par l'étude de l'évolution du comportement humain en milieu bâti, l'implication non seulement des milieux techniques, tels que l'école d'architecture, mais également l'innovation dans le domaine des sciences humaines où notre Université excelle. Enfin, il est en lien direct avec les objectifs de développement durable de blueFACTORY et touche un thème crucial pour notre société, l'économie d'énergie.

Certes, son financement devra se faire dans la durée. Certes, il ne bénéficie pas d'un plan financier détaillé et précis sur le long terme. Mais, comme annoncé, en matière de développement de compétences, de soutien à l'innovation, nous devons assumer une prise de risques mesurée, assumer un rôle de leader pour le lancement de projets en acceptant quelques incertitudes. C'est le prix à payer pour un Etat visionnaire.

La Suisse, avec son avance technologique en la matière, constitue, dans le domaine du bâtiment intelligent et du bâtiment du futur, un laboratoire géant idéal pour tester des innovations applicables à l'échelle de notre planète. Ce centre est une opportunité unique d'avoir une aura internationale à Fribourg dans une branche économique dont il est le leader suisse. Ne soyons pas frileux, osons l'acte visionnaire dont Fribourg a besoin.

C'est avec un regard confiant sur le long terme que le groupe libéral-radical vous encourage à soutenir ce décret.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). En entendant les propos de M. Castella sur les remarques concernant l'EPFL, j'ai l'impression de ne pas avoir participé à la même commission, parce que je ne sais pas qui a parlé de ceci. Le groupe socialiste a émis deux remarques pour lesquelles il n'y a pas eu de réponse en commission.

La première était la question du référendum financier obligatoire ou facultatif. A ce titre-là, on a vu maintenant la réponse de la Commission des finances et de gestion, qui nous dit qu'on peut accepter ce décret, que la CFG se prononce en sa faveur. Moi, j'aurai quand même une question au président de la Commission des finances et de gestion. L'article 25 al. 3

de la loi sur les finances de l'Etat dit: «Lorsqu'un acte entraîne à la fois une dépense unique et une dépense périodique, la décision relative à sa soumission au referendum financier est prise sur la base de l'addition de ces deux dépenses.» Ici, on voit les montants octroyés sont, dans un premier temps, de 19,1 millions de francs, puis de 6,4 millions de francs dès 2019 pour une période conséquente – on parle de vingt ans de convention avec l'EPFL – et que le référendum financier obligatoire est à 31 359 000 francs. On est donc à un chouïa près, suivant qu'on prend une année de plus ou pas. Pourquoi vous êtes-vous arrêtés à cinq ans? N'aurait-il pas fallu prendre plus d'années? Je souhaiterais plus d'explications sur ce montant-là. Vous savez bien que la population déteste qu'on ne lui dise pas tout. S'il y a des raisons pour lesquelles on s'arrête après un certain moment, il faut qu'on les connaisse. Si c'est une pratique de la Commission des finances et de gestion, j'aimerais bien la connaître aussi. Ceci est le premier élément dont on n'avait pas connaissance.

Pour le deuxième élément, c'était la question de la situation de l'Université et de l'Ecole d'ingénieurs. Suite aux propos de M. le Commissaire du Gouvernement, qui ont grandement rassuré le groupe socialiste sur la continuation de la collaboration entre ces entités, sur ce point-là, le doute est levé et je remercie M. le Commissaire d'avoir donné ces précisions.

Avec la réponse de la Commission des finances et de gestion, nous pourrions voter ce décret et l'entrée en matière.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec plaisir de ce deuxième projet d'occupation du site blueFACTORY, en particulier en saluant l'effort institutionnel qui a été réalisé, puisqu'on a quatre partenaires: un partenaire politique – le canton – et trois institutions de formation de haut niveau qui se sont mis d'accord.

C'est le moment peut-être de parler plus spécifiquement de contenu dans le sens où si l'innovation est importante, on ne peut pas penser à l'innovation pour l'innovation, à l'innovation pour continuer à consommer de la planète, comme nous le faisons encore de manière trop irresponsable. C'est pour cette raison que ce projet est important, parce qu'il permet de réaliser une contribution très significative à la transition à laquelle nous devons penser, la transition vers un monde plus durable, plus soutenable avec une planète viable et vivable pour chacun d'entre nous. Dans le domaine immobilier, il y a des besoins extrêmement importants, puisqu'on sait que le secteur immobilier reste encore responsable à peu près de 35% du réchauffement climatique. Il y a donc là un enjeu extrêmement important auquel ce centre pourra certainement contribuer et collaborer.

Les autres éléments de satisfaction sont la complémentarité entre les trois Hautes écoles, qui se sont réunies et qui ont permis, au fond, ce qu'on appelle une fertilisation croisée, chacun apportant en fonction de ses spécialités. En particulier, on souligne le fait qu'en plus de l'aspect technologique, ont été inclus des aspects sociaux, environnementaux et juridiques avec, entre autres, la prise en compte des usagers, qui sont absolument essentiels – l'innovation en tant que telle ne résout rien; elle est au service de l'homme; encore faut-il qu'il

l'utilise bien – et de l'aspect zéro carbone, avec un centre qui va se spécialiser dans la recherche dans ce domaine-là et des aspects juridiques.

Finalement, un autre aspect qu'il faut souligner, c'est l'innovation dans le financement pour l'Etat. Effectivement, un financement d'aide à la mise en place pour cinq ans est, après ça, relayé par la prise en compte des montants correspondants et nécessaires par les institutions universitaires et académiques elles-mêmes. Cela nous paraît un bon moyen, pour le canton, de donner une priorité en matière de politique de développement et pour l'Université d'y contribuer avec ses propres moyens, après une aide de départ.

Finalement, on espère quand même que d'autres partenariats seront encore possibles, de construire avec des constructeurs immobiliers locaux. Pourquoi ne pas envisager la participation, dans les opérations concrètes, de la Banque cantonale, de l'ECAB, de Groupe E et, pourquoi pas, de certains d'entre nous comme investisseurs privés?

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas changé de liens d'intérêts.

Concernant ce message, le groupe l'a bien entendu étudié. Nous avons constaté avec satisfaction que blueFACTORY qui, à notre avis, était une coquille presque vide, commence à prendre corps. Le développement d'une habitation intelligente, zéro carbone, est une aubaine pour nous, pour le monde scientifique de notre canton. Nous saluons les efforts de collaboration entre l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et l'EPFL, laquelle mène actuellement une politique de décentralisation, profitable naturellement pour nous.

Cette nouvelle plate-forme scientifique ne peut qu'être profitable pour nos écoles, qui ont besoin de se profiler dans ce monde scientifique. L'exposé du professeur Aebischer, sur le projet SLL lors de l'apéritif de printemps de la Commission économique, m'a laissé une très bonne impression.

C'est dans ce sens que le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, entrera en matière.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Ich deklariere hier meine Interessenverbindung: Ich bin immer noch Senatmitglied der Universität Freiburg. Herrn Thévoz kann ich sagen: Ich muss auch deklarieren, dass ich Investor und Verwaltungsrat eines Startup-Unternehmens im blueFACTORY-Park bin, das, Herr Waeber, immer noch aktiv und sehr erfolgreich ist und bereits sehr viele Arbeitsplätze geschaffen hat.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt einstimmig dieses Dekret. Das SLL-Projekt bedeutet für unseren Kanton die Schaffung einer hochkarätigen Forschungsplattform rund um das Wohnen der Zukunft.

Mit dem Aufbau einer Antenne der ETH Lausanne, in Zusammenhang mit der kantonalen Ingenieurschule und der Universität Freiburg, hat das Projekt das Potential, ein landesweit einzigartiges Kompetenzzentrum zu werden.

Einige kritische Stimmen, wir haben es gehört, sind der Meinung, dass das Projekt dazu führe, dass unsere eigene Universität damit geschwächt werde und mit der Antenne der ETH Lausanne eine Konkurrenz bekomme und dass das SLL mehr Mittel bekomme als die Universität. Nein, wir in der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei haben das besprochen und ich kann Ihnen bestätigen, dass genau das Gegenteil der Fall ist. Der Rektor der Universität hat dies kürzlich noch einmal bestätigt.

Wenn wir dieses Projekt nicht realisieren würden, dann würden wir den wirtschaftlichen und akademischen Standort Freiburg schwächen. Darum laden wir Sie ein, ja zum SLL zu sagen, damit wir eine zukünftige Arbeitsstätte haben von bis zu 50 Forscherstellen mit internationaler Ausstrahlung und somit auch Teil sind des Schweizerischen Nationalen Innovationsparks.

Aus diesen Überlegungen stimmt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei einstimmig für dieses Dekret.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Par rapport au questionnaire du député Mauron, ce problème a été soulevé également en commission. Nous, membres de la Commission des finances et de gestion, n'aimons pas être soumis à des projets qui sont à la limite du référendum financier obligatoire. Les réponses fournies par le commissaire du Gouvernement nous ont donné satisfaction, dans le sens où c'est bien la société BFF SA qui sera le porteur de l'ensemble des projets sur ce site en tant que propriétaire des installations. L'engagement de l'Etat de Fribourg est un engagement initial pour le projet SLL. Par la suite, compte tenu du partenariat signé avec l'EPFL, c'est un engagement d'1 million de francs par an pour la location que l'EPFL devrait payer à blueFACTORY et que l'Etat se substitue à l'EPFL pour assumer cet engagement de location. On aura aussi ce matin un autre projet sur lequel on devra se prononcer. On est à la limite aussi du référendum obligatoire pour le camp du Lac Noir, où on est en train de saucissonner peut-être certaines choses. Ça, c'est quelque chose qui irrite les députés et qu'il faut éviter de faire. Donc, c'est un souci permanent de la Commission. Les garanties que nous avons eues de la part du commissaire du Gouvernement – il pourra encore le préciser – nous ont donné satisfaction.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'ai juste besoin d'un éclaircissement parce que dans le message blueFACTORY, le Conseil d'Etat dit: «En l'état, le financement des projets n'est pas assuré sur le long terme. Il dépendra des possibilités budgétaires de l'Etat.» Et puis, dans le message qui nous occupe actuellement, on a effectivement une phase de cinq ans, puis une deuxième période, non limitée dans le temps, mais d'au minimum vingt ans, donc correspondant à la durée minimale de la convention avec l'Etat.

D'un côté, on dit que cela dépendra en fait des possibilités budgétaires de l'Etat et que donc, on verra bien un peu ce qu'on a dans les caisses. D'un autre côté, on dit qu'on est quand même engagé pour un minimum de vingt ans. J'ai donc découvert une contradiction.

La Rapporteuse. Je constate que la majorité des groupes accepte l'entrée en matière. Je constate aussi que M. le Président de la Commission des finances et de gestion a levé l'ambiguïté qui restait concernant le référendum financier.

En tout cas, dans sa majorité, la commission vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Le Commissaire. Ich danke ebenfalls allen für das Eintreten zu diesem Geschäft. Es gibt noch zwei offene Fragen.

Tout d'abord la question du référendum facultatif ou obligatoire: nous avons fait une analyse approfondie par les juristes. Comme M. le Président de la Commission des finances et de gestion l'a dit, nous avons conclu que c'est pour la phase de démarrage que ces 26,2 millions de francs seront mis à disposition. Les 20 millions de francs utilisés pour la construction du bâtiment seront pris en charge par la société BFF SA.

Concernant les remarques de M. le Député Collomb, là oui, nous avons conclu avec l'EPFL que c'est une phase de démarrage de cinq ans. Après les cinq ans, il faut au moins avoir une vingtaine d'années pendant lesquelles le projet pourra continuer. C'est vraiment important pour nous que cela soit vraiment un projet durable. L'EPFL, dans sa philosophie, pour toutes les autres antennes – avec Valais, avec Neuchâtel, avec Genève –, demande aussi que cela ne soit pas un feu de paille, mais que cela soit vraiment permanent ou que cela dure sur un certain nombre d'années. C'est dans ce contexte-là que nous avons dit qu'on doit pouvoir s'engager à mettre les montants dans le budget. Je l'ai dit tout à l'heure aussi pour l'Université et l'Ecole d'ingénieurs. J'ai manifesté la ferme volonté du Conseil d'Etat de les mettre dans le budget et définir, dans ce cadre-là, les priorités pour ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. L'art. 1 concerne le crédit d'engagement de 26 176 000 francs, desquels 19 060 000 francs pour l'antenne EPFL.

> Adopté.

ART. 2

La Rapporteuse. Dans cet article, les modalités d'utilisation du crédit sont à déterminer par le Conseil d'Etat et, notamment, pour ce qui est de la période d'utilisation dudit crédit d'engagement. Il est prévu que le financement soit prélevé sur un fonds d'infrastructures qui est constitué par l'Etat de Fribourg.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 91.*

S'est abstenu:

Emonet (VE, PS/SP). *Total: 1.*

—

Projet de loi 2013-DEE-7 sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR)¹

Rapporteur: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

ART. 1 À 14

La Rapporteuse. A l'art. 6, nous avons la question du terme «Ra&D». Il avait été demandé qu'il soit écrit en toutes lettres, mais la commission, qui s'est réunie entre les deux lectures, vous propose de garder tel que mentionné dans le projet initial. Au premier article où l'on parle de recherche appliquée et de développement – l'art. 6 al. 1 –, c'est écrit en toutes lettres, suivi, entre parenthèses, de l'abréviation. Dans tous les autres articles, vous ne trouvez plus que l'abréviation, cela par analogie avec la convention intercantonale sur la HES-SO.

Le Commissaire. Frau Berichterstatterin hat gesagt, dass wir im Zusammenhang mit dem Ausschreiben der angewandten Forschung und Entwicklung hier wie üblich vorgehen und es das erste Mal in ganzen Buchstaben schreiben und dann in Klammern.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il est rare d'avoir raison tout seul. Le canton de Fribourg a décidé, en matière de Hautes écoles spécialisées, de confier cette tâche à la Direction de l'économie, contrairement à tous les autres cantons, qui l'ont confiée aux Directions de l'instruction publique. Nous voyons de plus en plus que les synergies entre tous les départements de la formation – qui ne fait qu'une – se développent de manière concrète: nous le savions déjà, en matière de santé et de travail social, notamment en ce qui concerne la formation médicale au niveau universitaire et la formation des infirmiers au niveau des HES. Ce matin, si nous revoyons le programme que nous avons traité avec beaucoup d'énergie durant tout le début de la matinée, nous pouvons voir que sous le même thème de blueFACTORY, nous avons eu droit à deux conseillers d'Etat qui sont intervenus pour deux décrets différents. Les synergies sont donc immanquablement obligatoires. Nous avons non seulement deux conseillers d'Etat, mais trois niveaux de formation impliqués: les Hautes écoles, au niveau de l'ingénierie, l'Université et maintenant, en plus, l'EPFL. Samedi dernier, j'étais à l'inauguration de Microcity à Neuchâtel. Je me suis rendu compte de toutes les synergies nécessaires entre la recherche fondamentale sur le toit de Microcity pour les cellules photovoltaïques et la recherche appliquée faite par les écoles d'ingénieurs en matière de réalisation concrète d'étude sur les produits, pour avoir des panneaux solaires performants.

L'exemple de blueFACTORY, ce matin, est l'exemple typique du fait qu'il nous sera nécessaire, à moyen terme de réunir

¹ Message pp. 552ss, BGC mars 2014.

tous les lieux de formation sous une même Direction. Nous aurons les mêmes crédits – nous en avons déjà discuté ce matin –, crédits qu'il faudra partager entre l'Université, l'EIA-FR et entre les contrats que nous avons avec l'EPFL. Comme je le disais précédemment, il est toujours difficile d'avoir raison seul. Je suis persuadé que, dans ce domaine, nous avons fait fausse route. Je suis persuadé aussi que, dans ce domaine, nous devons réunir toutes ces activités sous une Direction de formation à court ou moyen terme. Il y a des décisions, comme l'était celle touchant à l'assurance maternité, au droit de vote des femmes, etc., qui prennent du temps à mûrir. En fonction du résultat de la première lecture, je ne maintiendrai pas mon amendement, en étant persuadé qu'il faudra le faire à moyen terme.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 3 al. 1: «La HES-SO//FR est placée sous la haute surveillance du Conseil d'Etat, qui l'exerce par l'intermédiaire de la Direction chargée de la formation de niveau des Hautes écoles.»

Zusammen mit der Sozialdemokratischen Fraktion bedaure ich es, dass der Änderungsantrag von Kollege Rey in der ersten Lesung – trotz seiner Stichhaltigkeit – keine Mehrheit fand. Angesichts dieser Situation möchte ich mit meinem Abänderungsantrag in Erinnerung rufen, dass es – zumindest mittelfristig – von Bedeutung sein wird, dass die Hochschulen des Kantons Freiburg ein und derselben Direktion unterstehen.

Dazu ein Element: Bisher gab es die Universitätskonferenz, in der die Bildungsdirektoren der 10 Universitätskantone Einsitz hatten. Mit dem neuen Gesetz wird es eine einzige neue Schweizerische Hochschulkonferenz geben, die für alle drei Typen von Hochschulen vorgesehen ist (Universitäten, Fachhochschulen und pädagogische Hochschulen der ganzen Schweiz) und in der nur die Bildungsdirektorinnen aller Konkordatskantone Einsitz nehmen. Tagt die Konferenz als Hochschulrat, sind dort neu die Bildungsdirektoren der 14 Hochschulkantone vertreten. In einer Fachkonferenz werden wiederum allein die Dienstchefs der Bildungsdepartemente sitzen.

Die einschlägigen Informationen fliessen in diesen Gremien. Dort werden die wichtigen hochschulpolitischen Entscheidungen vorbereitet und getroffen.

Unsere Universität und unsere pädagogische Hochschule werden somit am Tisch der geladenen Gäste in Bern sitzen und an den oft so wichtigen Tischgesprächen teilnehmen können, nicht aber unsere Fachhochschulen. Sie bleiben draussen vor der Tür.

Ich schlage vor, die Änderung des Artikels 3 Abs. 1 so zu formulieren, dass der Staatsrat die Möglichkeit hat, sobald es ihm – allenfalls nach einer Evaluation – als opportun erscheint, eine neue Aufteilung der Departementsgeschäfte vorzunehmen und alle Hochschulen in einem einzigen Departement – zur Zeit sind es deren zwei – anzusiedeln. Der Text bringt den Willen des Parlaments zum Ausdruck, dass der Staatsrat

mittel- oder langfristig eine neue Departementsaufteilung an die Hand nimmt.

Es geht nicht darum, die heutige Volkswirtschaftsdirektion eines grossen Teils ihrer Substanz zu entleeren und gleichzeitig diejenige der heutigen Erziehungsdirektion zu überfüllen. Es geht allein darum, im Kanton Freiburg, der als einziger Kanton der Schweiz die Hochschulbildung nicht im selben Departement angesiedelt hat, unsere hervorragenden Fachhochschulen der Universität und der pädagogischen Hochschule gleichzustellen.

La Rapporteure. Nous avons largement discuté de ce sujet en première lecture. Je n'ai pas d'autres commentaires.

Le Commissaire. Nous avons discuté très longuement lors de la première lecture. M. le Député et deuxième Vice-président Rey a dit qu'il y a des synergies qui sont déjà réalisées. A Fribourg, nous avons un système particulier avec la formation professionnelle qui, depuis longtemps, est à la Direction de l'économie et de l'emploi. Ce lien avec l'application est indispensable. C'est la formation professionnelle qui est la voie royale pour les HES, d'où son importance de figurer dans la Direction de l'économie et de l'emploi. La collaboration sera bien évidemment assurée. Elle est déjà assurée maintenant entre le Directeur de l'instruction publique et le Directeur de l'économie.

Frau Hänni, ich muss Ihnen sagen, dass die Vertretung auf interkantonalen Ebene in erster Linie in der Westschweiz geschehen muss und im *comité gouvernemental*, wo die wesentlichen Punkte entschieden werden, ist der Volkswirtschaftsdirektor vertreten. Was die interkantonale Ebene auf nationaler Stufe anbelangt, da ist Kollege Siggen vertreten. Wir werden die Koordination selbstverständlich sicherstellen. Wir sind nicht einfach draussen vor der Tür.

Ihr Antrag, diesen Artikel 3 Abs. 1 anders zu formulieren, bringt nichts. Ich erinnere noch einmal daran, dass wir hier ein Grundsatzproblem haben. Es liegt in der Verantwortlichkeit des Staatsrates, diese Zuteilung zu machen.

Peut-être que dans deux ou trois ans, le Conseil d'Etat arrivera à la conclusion qu'il doit faire une nouvelle répartition entre les Directions et qu'il prendra en considération cette nouvelle répartition. S'il veut faire une nouvelle répartition, il doit aussi inclure la formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle je vous prie de confirmer la première lecture.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Hänni-Fischer à l'art. 3 al. 1.
- > Au vote, la proposition d'amendement Hänni-Fischer, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 52 voix contre 23 et 3 abstentions.

Ont voté pour l'amendement Hänni-Fischer:

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/

MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 23.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 52.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP), Rapporteur (,), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

ART. 15 À 31

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission de la HES-SO//Fribourg. C'est la raison pour laquelle je représente deux alinéas complémentaires à l'art. 20. Leur objectif est d'assurer des bonnes relations entre le Grand Conseil et la HES-SO//FR. Dans l'art. 20, la loi crée un conseil composé de manière paritaire par des représentants des milieux de l'économie et du Grand Conseil lui-même. L'idée est de donner des attributions, préciser les compétences de ce Grand Conseil pour qu'il puisse remplir son rôle d'interface, de charnière entre la direction de la Haute école et le Grand Conseil. Les deux thèmes que je propose de traiter sont importants pour donner du contenu concret aux compétences de ce conseil.

Je vous propose donc l'amendement suivant à l'art. 20 al. 6: «Il prend acte du rapport annuel d'activités de la HES-SO//FR.» Ceci signifie de permettre d'assurer un rituel annuel qui permette au conseil et à la direction de la HES-SO//FR de se rencontrer pour faire le bilan de l'année, écouter les questions, les observations et les propositions du conseil, de manière à orienter mieux et à consolider la gestion de la HES-SO//Fribourg.

J'en profite pour vous proposer l'amendement suivant à l'art. 20 al. 7: «Il prévise le soutien à la création d'entreprises et d'institutions, selon l'article 8 al. 1.» A l'art. 8 al. 1,

la loi prévoit que la HES-SO//FR peut prendre des parts ou créer des sociétés, comme à l'exemple de ce que l'Université a fait avec le projet SICHH, dont on a analysé le projet tout à l'heure. L'idée est que, pour ces opérations extrêmement importantes, le conseil puisse faire connaître son avis de manière autorisée et pour les autorités qui sont concernées, c'est-à-dire le Grand Conseil, lorsqu'il doit se prononcer sur des aspects aussi importants que la création d'entreprises.

La Rapporteuse. Il s'agit des deux amendements dont nous avons discuté en première lecture. La commission n'a pas pris position sur ces amendements, car nous ne savions pas s'ils allaient être proposés à nouveau. Je n'ai pas d'autres remarques que celles faites lors de la première lecture.

Le Commissaire. J'ai pu en discuter avec M. le Député Thévoz avant la séance. La voie qu'il propose, avec ses propositions, est tout à fait compréhensible. Je lui ai dit qu'en principe, il est acquis que le conseil de la HES-SO doit pouvoir discuter les rapports d'activités annuels et qu'il doit aussi pouvoir s'exprimer sur la question de la création d'entreprises et d'institutions. Mais je ne les vois pas préavisés ces choses-là. Sinon, nous aurons un problème de temps et ça va compliquer les choses. Je propose à M. Thévoz de retirer ses amendements et je confirme que je vais décrire ceci dans les règlements que nous allons développer. Il y a un règlement sur l'organisation que le Conseil d'Etat accepte. Il y aura aussi un règlement du conseil qui sera élaboré. Dans ce contexte, nous pourrions concrétiser ces deux points. Je ne trouve pas bien de les mettre dans la loi. Je demande à M. Thévoz de les retirer et je m'engagerai à les mettre dans les règlements.

La Présidente. M. Thévoz, maintenez-vous vos deux amendements?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai pris note des propos de M. le Conseiller d'Etat que je remercie. Je préfère que le Grand Conseil puisse se prononcer directement; donc, je les maintiens.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas aux propositions d'amendements Thévoz à l'art. 20 al. 6 et 7.
- > Au vote, la proposition d'amendement Thévoz à l'art. 20 al. 6, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 44 voix contre 31 et 5 abstentions.

Ont voté pour l'amendement Thévoz à l'art. 20 al. 6:

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Gasser (SC, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Rapporteur (,), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 5.*

- > Au vote, la proposition d'amendement Thévoz à l'art. 20 al. 7, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 46 voix contre 27 et 6 abstentions.

Ont voté pour l'amendement Thévoz à l'art. 20 al. 7:

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 46.*

Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Rapporteur (,), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 6.*

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

ART. 32 à 34

La Rapporteuse. A l'art. 32 al. 4, il y avait une question posée sur la tournure de l'article retenu par le projet bis: «[...] Elle est approuvée par la direction générale.» Nous ne savions pas à quoi renvoyait le «Elle». Nous en avons discuté en commission et M. le Commissaire propose la phrase suivante en lieu et place de celle retenue par le projet bis: «[...] *L'organisation proposée par l'école est approuvée par la direction générale.*»

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter. Nous avons fait la proposition. C'est une amélioration en termes de lisibilité.

- > Confirmation de la première lecture, avec la prise en compte de la modification à l'art. 32 al. 4 proposée par le Conseil d'Etat.

CHAPITRE 4

ART. 35 à 40

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5

ART. 41 à 50

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 6

ART. 51 à 59

La Rapporteuse. A l'art. 56 al. 2, il avait été proposé de remplacer le terme «pensum» par le terme «temps de travail». Après discussion en commission et sur proposition du commissaire du Gouvernement, nous proposons au Grand Conseil de se rallier à la proposition suivante du Conseil d'Etat: «*total des équivalents plein temps*».

Ensuite, à l'al. 2, il y avait eu un amendement Castella, qui avait été retiré et le projet bis était le suivant: «Un cinquième»; la commission s'est ralliée par la suite à l'amendement Castella qui a été redéposé et qui propose les termes suivants: «*Au moins*».

Le Commissaire. Tout d'abord, concernant la clarification du texte – «*total des équivalents plein temps*» –, je pense que c'est juste. Dans la version allemande, ce serait «*Vollzeitäquivalente aller*».

Concernant la proposition de M. le Député Castella, le Conseil d'Etat reste sur sa position initiale, soit: «En principe».

Castella Didier (PLR/FDP, GR). En effet, en première lecture, j'avais retiré cet amendement pour obtenir des informations et des discussions supplémentaires. Je reviens aujourd'hui, à la suite de cette réflexion. Nous en parlons depuis plusieurs heures. La Suisse dépend, en matière de compétitivité économique, essentiellement de sa capacité d'innovation. Les pays émergents ont compris le modèle de réussite de la Suisse et investissent de plus en plus dans la recherche et le développement, car ils ont bien saisi l'importance d'une industrie créative et de son potentiel de croissance, notamment lors des

crises économiques. Pour rester le leader de l'innovation et garder son niveau d'excellence, la Suisse doit attirer les meilleurs chercheurs en encourageant les activités de recherche. Avec le soutien blueFACTORY, Fribourg a fait aujourd'hui un pas dans ce sens. Je salue l'audace et la clairvoyance des autorités fribourgeoises. L'encouragement aux activités de recherche et de développement dans les Hautes écoles constitue indéniablement une source d'attractivité pour les entreprises innovantes et, pour les start-up, lesquelles contribuent à la solidité économique de leur région.

Je vous propose donc l'amendement suivant à l'art. 56 al. 2: «*Au moins un cinquième du total des équivalents plein temps des membres du corps professoral des écoles devant exercer des activités de Ra&D est consacré à ce type d'activités.*»

Par cet amendement, je propose de ne pas fixer de manière définitive cette activité de manière absolue à un cinquième du corps professoral, mais de laisser une marge de manœuvre, une flexibilité d'application au Conseil d'Etat, en précisant qu'il s'agit bien d'un minimum et non d'un plafond non négociable sans modification de loi. Il serait incompréhensible et malheureux que les écoles doivent refuser un soutien financier privé pour satisfaire un article de loi qui ne laisse aucune possibilité d'interprétation. Cela me semble relever du bon sens. Je vous demande donc de pallier à une formulation dangereuse, pour le bien de notre canton, de nos HES, en acceptant cet amendement qui, je tiens à le préciser, n'implique aucun financement supplémentaire obligatoire de la part de l'Etat, mais laisse la porte ouverte à une flexibilité nécessaire au bon fonctionnement des activités de recherche et de développement de nos HES.

Je vous précise encore que j'ai introduit directement la proposition de M. le Commissaire : «*total des équivalents plein temps*». Je remercie la commission pour son soutien.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Wir haben in der Kommission dieses Alinea 2 in diesem Artikel eingehend besprochen.

Die Kommission war sich in dem Punkt einig, dass «en principe» oder «in der Regel» eine Formulierung ist, die so nicht geht, wenn man den Standort Freiburg bezüglich der Forschung stärken will. Deshalb unterstützen wir – und auch die Sozialdemokratische Fraktion – diese Formulierung von Grossrat Castella. Die Befürchtung von Herrn Staatsrat war auf dem Hintergrund der vermeintlich schlechten finanziellen Situation des Staatsrates. Ich glaube, wir sind schlecht beraten, heute ein Gesetz zu machen, das auf der heutigen finanziellen Situation beruht, wo dieses «en principe» vielleicht zulässig wäre, aber sicher nicht zukunftsweisend ist für das Gesetz und für die Forschung in unserem Kanton.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Nous voulons simplement apporter le soutien du groupe Alliance centre gauche à cette proposition d'amendement. Il est effectivement essentiel que nous puissions développer ces activités de recherche et surtout utiliser les moyens mis à disposition par des recherches, que ce soit au niveau du fonds national ou d'autres éléments. Donc, je vous propose de soutenir cet amendement.

La Rapporteuse. Comme je vous l'ai dit, la commission, lors de sa réunion entre les deux lectures, a discuté de cet amendement; et ce texte va dans le sens de ce que souhaitait la commission, c'est-à-dire de ne pas restreindre ou limiter la recherche dans le cadre de nos Hautes écoles fribourgeoises.

Donc, la commission se rallie à cet amendement.

J'aurais juste une petite remarque par rapport à l'amendement Castella, qui contient les termes «recherche appliquée et développement» en toutes lettres; or, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'acronyme «Ra&D» qui sera utilisé.

Le Commissaire. Sur le principe, on est vraiment sur la même longueur d'onde. Le Conseil d'Etat a dit qu'il voulait avoir 20% de la totalité des équivalents plein temps qui puissent vraiment s'occuper de la recherche. Mais le Gouvernement doit vous rendre attentifs: si on voulait vraiment atteindre tout de suite la cible, soit avoir ces 20%, cela voudrait dire qu'on doit pouvoir mettre 2,5 millions de francs dès la mise en vigueur de la loi. Dans le message, le Conseil d'Etat a mentionné qu'il veut vraiment mettre en place ceci de façon échelonnée, en fonction des disponibilités financières de l'Etat, sur la base d'une planification et en prenant en compte aussi les priorités des autres secteurs de l'enseignement.

C'est la raison pour laquelle, au nom du Gouvernement, je vous prie de ne pas accepter l'amendement Castella.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je soutiens la correction formelle de M^{me} la Rapporteuse quant à l'acronyme, bien évidemment. Et je rassure M. le Conseiller d'Etat: nous ne regarderons pas de manière définitive, au terme de la première année, son application, mais sur le moyen terme, bien sûr.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Castella à l'art. 56 al. 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Castella (intégrant la proposition du Conseil d'Etat: «*équivalents plein temps*»), opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 81 voix contre 2 et 2 abstentions. Cet article nécessitera ainsi une troisième lecture.

Ont voté pour l'amendement Castella à l'art. 56 al. 2:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE,

PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 81.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture:

Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

CHAPITRE 7

ART. 60 À 67

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 8

ART. 68 À 72

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 9

ART. 73 À 75, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

ART. 56 AL. 2

Le Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat – mais je dois être têtue –, je vous demande d'en rester à la version initiale: «En principe».

- > le Conseil d'Etat ne se rallie pas au résultat de la deuxième lecture à l'art. 56 al. 2.
- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture à l'art. 56 al. 2, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 75 oui contre 1 et 0 abstention.

A voté pour le résultat de la première lecture:

Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément

(FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 75.*

- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 72 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer

(SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 72.

Rapport 2013-CE-137 sur la votation cantonale du 9 février 2014¹

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil, ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs²

Rapporteuse: **Gabrielle Bourguet** (PDC/CVP, VE).
Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Je vais commencer par décliner mon lien d'intérêts avec l'objet dont nous traitons: je préside l'Association fribourgeoise des sports.

La commission, chargée d'examiner le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil, ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs, a siégé le 14 avril dernier dans les locaux qui font l'objet de ce décret. Je remercie une nouvelle fois mes collègues d'avoir accepté de se déplacer sur place au Lac Noir, au demeurant durant les vacances de Pâques, au vu de l'urgence de ce dossier. Nous avons ainsi été accueillis dans le bâtiment A et avons siégé dans le bâtiment B.

Le décret qui nous est soumis porte sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de 27 730 000 francs en vue de la transformation du camp du Lac Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil (Zivildienst), et non de la protection civile (Zivilschutz) – j'avais promis de faire cette distinction, car il semble que la confusion soit fréquente –, ainsi que les écoles, clubs sportifs et autres sociétés de niveau régional, mais également interrégional.

Sur le plan historique, vous vous souvenez que la Confédération, dans le cadre du nouveau plan de stationnement de l'armée, a décidé de ne pas renouveler la convention qui la lie au canton de Fribourg pour l'utilisation du cantonnement du Lac Noir, convention qui arrive à échéance en 2016. Parallèlement, l'association belge Intersoc, principale utilisatrice du camp, a également décidé de ne plus organiser ses camps au Lac Noir. Les quelque 44 000 m² de surface constructible et

un peu moins de 8000 m² de surface brute de plancher des bâtiments existants sont propriété de l'Etat de Fribourg. Le camp est situé au cœur d'une région touristique.

Le Conseil d'Etat a alors mis sur pied un groupe de travail pour son éventuelle réhabilitation. Ce groupe de travail avait proposé, fin 2009, un premier projet de centre sports-loisirs devisé à 22 millions de francs. Entretemps, en 2013, le Directeur de la sécurité et de la justice a eu des contacts avec des représentants de l'organe d'exécution du service civil et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique intéressés par ce camp pour y installer un centre de formation des civilistes. Un deuxième projet est donc né, celui qui est soumis aujourd'hui à notre examen.

Ce projet comprend deux volets: un volet «service civil» et un volet «sports-loisirs», également très important pour notre canton. Si la partie sportive a été redimensionnée par rapport au premier projet, il n'en reste pas moins qu'avec les 2,6 millions de francs prévus pour l'amélioration des installations sportives, elle s'avère très intéressante, voire essentielle, pour les besoins des écoles et des associations sportives, pour le sport de loisirs en général. Ce besoin nous a été confirmé par M. Gisler, chef du Service du sport, qui nous a réaffirmé que les différents centres existants sont complets et que le camp du Lac Noir offre un véritable potentiel pour le sport de loisirs et les écoles de notre canton. Outre les associations sportives, le camp pourra encore également accueillir d'autres types de sociétés, comme les sociétés culturelles, les fanfares, chorales ou autres troupes de théâtre, par exemple.

Dernier volet – et non des moindres –, les retombées à attendre pour le tourisme et l'économie sont importantes non seulement pour cette région, mais également pour tout notre canton. La commission parlementaire a accueilli le projet du Conseil d'Etat avec enthousiasme et sa rapidité d'action a été saluée. Elle relève le fait qu'un partenaire pérenne a pu être trouvé pour l'exploitation des locaux propriété de l'Etat. Les membres de la commission se réjouissent également des retombées de ce projet, non seulement pour le district de la Singine, mais également pour tout le canton de Fribourg. Les membres de la commission ont toutefois soulevé des questions concrètes.

Premièrement, à la question de savoir si ce projet est évolutif, notamment au cas où son affectation devait changer un jour, il leur a été répondu que le concept modulaire projeté permet, outre sa rapidité de réalisation, une grande flexibilité.

Deuxièmement, de nombreuses questions ont été posées en lien avec la salle de gymnastique et son degré de vétusté. Une grande partie des membres ont soulevé la question de son éventuelle démolition et son éventuel remplacement par une salle triple. Il leur a été répondu que la solution présentée par le Conseil d'Etat a été privilégiée pour des raisons de coûts, mais également de délai de réalisation.

Troisièmement, certains députés ont soulevé la question de la mise en valeur du site. Il leur a été répondu que de nombreux contacts ont déjà été pris, comme par exemple avec des responsables des services du sport d'autres cantons, qui sont

¹ Rapport pp. 880ss.

² Message pp. 1041ss.

d'ores et déjà intéressés par le site, ainsi qu'avec les remontées mécaniques. En outre, le site est déjà commercialisé de manière active, par exemple, par Schwarzsee Tourismus dont il est membre ou le Westschweizer Verband der Massenunterkünfte.

Il s'affiche également sur le site www.ferienlager.ch.

M. le Commissaire du Gouvernement nous a également informés qu'il gardait contact avec les responsables de l'armée. Celle-ci sera toujours la bienvenue, en cas de besoin, pour organiser des cours de répétition, par exemple. M. le Conseiller d'Etat a enfin précisé que le projet a été aménagé de manière à rendre les locaux compatibles avec un partage clair entre les civilistes et les sportifs ou les écoliers. Partant du principe que vous avez tous étudié le message complet que nous avons reçu et que le projet a déjà fait l'objet d'articles relativement détaillés dans la presse, je renonce à procéder maintenant à un descriptif plus précis de ces différents éléments.

Sur la base de ces remarques, la commission parlementaire vous invite, à l'unanimité, à entrer en matière sur ce décret et à l'approuver dans la version initiale du Conseil d'Etat. Le décret concrétisant ce qui vient d'être décrit et au vu de son avancée, partant du principe que vous l'avez tous sous les yeux et que vous l'avez tous lu, je renonce par avance à en commenter les articles lors de la lecture de détail.

Je voudrais encore remercier mes collègues de la commission, M. le Commissaire du Gouvernement et tous les représentants des Services venus répondre à nos questions lors de la séance relative à cet objet. Je remercie également ici les concierges du camp du Lac Noir qui nous ont réservé un magnifique accueil. Je vous remercie pour votre attention.

Le Commissaire. Es ist dies ein mit grosser Spannung erwarteter Tag, nach eineinhalb Jahren intensivster Arbeit. Ich bin glücklich, Ihnen hier dieses Dekret vorstellen zu dürfen. Es ist mir ein Anliegen, mit Danken zu beginnen und zwar allen Beteiligten, die sich sehr intensiv mit diesem Projekt beschäftigt haben. Ich beginne mit den Freiburger Dienststellen: le Service du sport, le Service de la protection de la population et des affaires militaires, le Service des bâtiments, l'Administration des finances et surtout aussi mes collaboratrices et collaborateurs, à commencer par la secrétaire générale.

Ebenfalls auf Bundesebene gab es eine grosse Arbeit mit der Vollzugstelle für Zivildienst, mit dem Bundesamt für Bundesbauten und Logistik und auch mit der Armee. Ich möchte hier vor allem die Arbeit unserer Freiburgerin Frau Wyssbrod hervorheben, die die Leitung der Ausbildung für Zivildienst inne hat und hier anwesend ist. Schliesslich möchte ich auch dem Grossen Rat und der Berichterstatterin danken für die einstimmige Annahme und ebenfalls der Kommission für Finanzen.

Welches sind die Eckpfeiler dieses Projektes? Die Fakten sind, die Präsidentin hat es gesagt, das ist unser Eigentum. Der Schwarzsee, dieses Arsenal von 115 000 Quadratmetern, 44 000 davon in der zone inconstructible, gehört den Frei-

burgerinnen und Freiburgern. Bis jetzt wurde es vor allem von der Armee genutzt aber auch von der Gesellschaft Intersoc aus Belgien. Jugend und Sport war anwesend und es gab Lager von Schulen.

Fakt ist, wenn wir nichts machen, werden diese Anlagen quasi zusammenfallen. Es gibt eine Studie, die sagt, dass wir 6,7 Millionen Franken brauchen, um das Nötigste zu machen wie die Heizung, die elektrischen Anlagen und so weiter.

C'est un souci que le Directeur de la sécurité et de la justice a depuis 2008 déjà. Que va-t-on faire? On savait que l'armée allait partir, que Intersoc allait partir. Qu'allait-on faire avec ces casernes militaires? Le Conseil d'Etat a institué deux groupes de travail. Le deuxième groupe de travail, institué en 2011, est arrivé à la conclusion qu'on peut faire un camp de sport et de loisirs. C'était aussi cela qui avait été pris dans le Programme gouvernemental. Mais, évidemment, créer un centre sportif et de loisirs, ce n'est presque pas possible de le rentabiliser.

Nous avons eu la chance – quelqu'un a dit «un 6 au loto»: au début 2013, j'ai effectivement été abordé par M^{me} Wyssbrod qui m'informe que le service civil doit quitter Schwarzenburg où se trouve la protection civile et qu'il doit déménager pour le 1^{er} janvier 2016. C'est donc extrêmement rapide. Pour son centre de formation, le service civil, durant quarante-cinq semaines, amènera entre 220 et 240 personnes, soit 225, plus les instructeurs.

Aufgrund dieser Information haben wir die Bedürfnisse der ZIVIs studiert: Schulungsräume, Beherbergungsmöglichkeiten, Verpflegung, Transporte usw.

Et nous avons fait une étude de faisabilité avec le Service des bâtiments. Nous avons toujours mis l'accent sur le fait qu'il faut qu'il y ait une compatibilité entre ce service et le sport; sinon, je n'aurais pas été d'accord. Dans l'étude de faisabilité, nous avons donné clairement le mandat qu'il faut une compatibilité.

Au mois de novembre de l'année passée, nous avons fait une offre à la Confédération. L'attribution par l'Office fédéral des constructions et de la logistique nous est parvenue le 14 février 2014. Je vous rappelle que nous étions en concurrence avec trois autres projets, notamment dans les cantons d'Argovie et de Berne.

En ce qui concerne le projet, vous avez reçu les plans et les tables. Je ne vais donc pas aller dans le détail, mais simplement dire que le bâtiment B sera rénové dans le sens que l'on va transformer les dortoirs en classes. En ce qui concerne le bâtiment A, qui est dans un état vétuste, il sera en grande partie démolé. Il reste encore les deux salles de récréation qui comportent chacune 220 places, donc pour manger ou pour d'éventuelles réunions.

Ensuite, il faut construire deux bâtiments modulaires – le modulaire a été choisi pour une question de pression du temps – assez grands, à l'instar de ce qui a été fait pour la troisième année de la Faculté de médecine. Ces bâtiments modulaires seront en bois et seront de type Minergie. L'ap-

pel d'offres sera fait prochainement, après votre décision – que j'espère positive. Là, il est possible qu'une offre en trois dimensions se présente: le fabricant fabrique directement, il vient avec un camion et il dépose le tout au Lac Noir. Sinon, il y a la production en bidimensionnel, c'est-à-dire que le constructeur fabrique chez lui les parois, le sol, le toit et qu'il monte ses constructions directement au Lac Noir.

Quatrième projet ou sous-projet, c'est le sport: on va améliorer les infrastructures sportives, un terrain de foot synthétique (petit terrain), un mur d'escalade, une place multisports, etc. J'aimerais simplement dire aussi ici qu'on avait prévu une halle triple de gym au début, mais, notamment pour des raisons financières, nous avons dû y renoncer. L'actuelle halle de gym est encore utilisable. Cela ne signifie pas que d'ici cinq ans ou dix ans, on ne va pas devoir quand même devoir construire une triple halle. J'aimerais ajouter encore que pour les lutteurs, la Fête de lutte – M. Schläfli – est toujours la bienvenue; c'est toujours compatible.

Un mot sur la procédure: tout de suite après votre décision, nous allons demander le permis de construire, lancer la procédure. Nous allons également lancer la procédure d'appel d'offres pour le bâtiment modulaire qui sera une entreprise totale. Elle aura pour tâche aussi de faire l'appel d'offres pour les autres travaux. Nous avons déjà eu une conférence de presse et nous allons prochainement, avec la commune de Planfayon, faire une soirée d'information pour les habitants.

En ce qui concerne les contrats, il faudra les finaliser – après votre oui, que j'espère – avec la Confédération. Il faut négocier avec la commune, notamment sur la question de la gestion des places de parc, mais également éventuellement sur celle d'une piste finlandaise que la commune sera invitée à construire. Nous avons finalisé les contrats avec les sociétés de restauration, avec le blanchissage, avec les TPF pour les transports. C'est un travail très intensif. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de nommer un coordinateur en la personne de M. Pierre Ecoffey – que vous connaissez – ancien directeur de l'ECAB, bilingue, colonel et qui a un grand réseautage à Fribourg, mais également à Berne. Il va négocier comme représentant de ma Direction. Nous avons également institué un comité de pilotage – que je préside – et une commission technique. Dans le comité de pilotage, la région est également représentée.

J'en arrive maintenant aux coûts: le coût des constructions, ce sont 27,7 millions de francs. J'espère qu'à la fin, ce sera un peu moins, mais c'est sérieux. Nous avons reçu des offres pour les bâtiments et pour les autres constructions. Ces 27,7 millions de francs sont donc tout à fait sérieux.

Un mot sur les frais d'exploitation: j'ai dit que c'était très difficile de rentabiliser, mais je crois qu'ici on peut rentabiliser effectivement nos installations. Nous allons recevoir chaque année plus de 2,2 millions de francs de la part de la Confédération. En regardant les frais d'exploitation – qui sont aussi annexés à votre décret –, si vous déduisez les frais financiers qui sont prévus pour plus de 1,7 million de francs, nous arrivons non pas à un déficit de 436 000 francs, mais à une rentabilité de plus de 1,3 million de francs. Quant aux frais finan-

ciers, il faut dire qu'on compte ici 2,5% de taux hypothécaire. Aujourd'hui, lorsque vous faites un placement, est-ce que vous trouvez quelqu'un qui vous donne 2,5% pour le placement de votre argent? Il y a aussi les amortissements. Ça, c'est purement comptable, mais si je déduis ces frais financiers, je n'ai plus de déficit. Je n'ai pas pu bénéficier du fonds d'infrastructures pour ce projet.

Je termine en disant que je suis heureux et un peu fier d'avoir trouvé une solution pour ces bijoux de la famille. Je crois qu'on a même trouvé une bonne solution, pas seulement pour garder ces bijoux de famille, mais aussi pour les valoriser, cela d'une manière durable.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce dossier. Après les explications fournies par M. le Commissaire du Gouvernement, ses membres recommandent à l'unanimité d'accepter ce décret tel que présenté.

Permettez-moi, à titre personnel, une remarque: pour ce décret, comme je l'ai dit tout à l'heure pour blueFACTORY, on est proche de la limite du référendum financier obligatoire, soit 27 millions et quelques francs par rapport aux 33 millions de francs. Par contre, on voit que la halle triple coûterait au minimum 10 millions de francs. Venir dans cinq ans avec une demande d'une halle triple sur ce site-là, ça serait très maladroit et très malheureux.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich bin schon lange Gast hier im Grossratssaal und ich glaube, es ist das erste Mal, dass der Staatsrat einen Betrag von 27,7 Millionen Franken für eine Investition verlangt und gleichzeitig in einem Businessplan aufzeigt, dass wir durch das neu geschaffene Werk allein in den ersten zehn Jahren mit Bruttomieteinnahmen in der Höhe von 22 Millionen Franken rechnen dürfen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist über das vorliegende Dekret hochofret. Es ist ein wahrer Glücksfall. Packen wir diese einmalige Chance. Damit es so weit kommen konnte, waren viele nimmermüde Hände am Werk. Nichts kommt von allein, schon gar nicht ein solches Vorhaben. Wir danken daher dem Staatsrat und allen Beteiligten, welche zum guten Gelingen beigetragen haben für ihren grossen, unschätzbaren Einsatz. Und das alles in einem beispielhaften Tempo, welches man von ihnen eigentlich nicht gewohnt ist.

Ein besonderes Kränzchen möchten wir auch unserer Frau Barbara Wyssbrod, Direktorin des Zivildienstausbildungszentrums, widmen. Sie war es, die den Anstoss gab und den Wunsch äusserte, nach Schwarzsee zu ziehen. Der Umbau des Lagers Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes, für die Schulen sowie für Sport- und Freizeitvereine ist ein Segen für die Region und für den ganzen Kanton Freiburg. Viele haben sich darum gerissen, Freiburg hat den Zuschlag bekommen.

Gestatten Sie mir zum Schluss noch folgenden Hinweis. In der allgemeinen Euphorie vergiesst man schnell, dass wir heute über dieses innovative Projekt nur abstimmen können, weil am 22. September 2013 das Schweizer Stimmvolk die

Initiative der GSOA und ihrer Verbündeten, die allgemeine Wehrpflicht aufzuheben, mit über 73 Prozent ablehnte. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die ganze Freisinnig-demokratische Fraktion das vorliegende Dekret einstimmig.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé avec attention ce projet de décret et a participé activement aux travaux de la commission. Le titre de notre quotidien préféré, sous la plume de Claude-Alain Gaillet, le mardi 6 mai, disait que c'était un dossier mené au pas de charge.

Ce titre reflète bien la réalité et nous tenons à dire que, grâce à l'engagement du conseiller d'Etat Directeur et de sa Direction, mais aussi grâce à l'engagement et à l'appui du duo fribourgeois au Conseil des Etats, Urs Schwaller et Christian Levrat, nous constatons encore une fois que les contacts entre le canton et nos élus fédéraux permettent la réalisation de projets dans notre canton. Le groupe socialiste remercie donc le duo fort et complémentaire du Conseil des Etats ainsi que le Conseil d'Etat pour leur engagement; sans cela, c'est un dossier qui n'aurait – peut-être – pas vu le jour à Fribourg.

Le décret proposé permet la réalisation d'infrastructures qui seront mises à disposition du service civil, mais aussi des écoles, des sociétés de notre canton et d'ailleurs. Le message accompagnant le décret est très complet et il faut saluer la volonté du Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour garder ce site, mais surtout pour le développer. C'est une propriété l'Etat et qui, maintenant, va le rester. Le groupe socialiste se pose cependant la question de savoir pour quelles raisons aucun montant n'a été prélevé dans le fonds d'infrastructures. En fait, c'est un fonds qui est important; et là, c'est une réalisation qui pourrait répondre aux critères. Nous nous posons la question de savoir pourquoi il n'y a eu aucun prélevement.

L'accueil des civilistes permettra un apport financier stable et le contrat de dix ans permet de voir l'avenir avec sérénité. Le groupe socialiste regrette cependant que le Conseil d'Etat n'a pas eu la volonté d'investir quelques millions de francs de plus pour permettre la construction d'une halle de sports répondant aux normes actuelles. Il y a également le fait que la commune – ou les communes – avec l'appui des clubs sportifs de la région, devrait réfléchir et s'engager à participer activement à la réalisation et aussi au développement de certaines infrastructures qui enrichiront tout le site; je parle là de parcours divers, genre parcours mesurés, parcours Vita, Helsana Trail, etc.

Il est indéniable que ce projet va dynamiser toute la région et va apporter une plus-value non négligeable de manière générale, aussi du point de vue touristique.

Le délai de réalisation est certes court, mais je ne doute pas que toutes les forces seront mises en commun pour que ce projet se développe selon le calendrier prévu.

L'Etat peut montrer qu'il peut construire un projet aussi rapidement que s'il s'agissait d'un projet privé.

Le groupe socialiste entre en matière et votera ce décret à l'unanimité.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens ici à titre personnel. Je n'ai aucun lien d'intérêts spécifique avec l'objet traité à ce jour, si ce n'est que l'endroit accueillait il y a quelques décennies déjà les étudiants de l'Ecole normale; celle-ci formait les futurs instituteurs de ce canton, dont vous avez devant vous l'un des derniers exemplaires, semble-t-il, si l'on s'en réfère aux 14% de présence masculine du corps enseignant primaire (chiffres cités dans le rapport 2013 de la Direction de l'instruction publique).

Le 16 mai 2013, un groupe de députés dont je faisais partie vous accompagnait, M. le Conseiller d'Etat, dans ce lieu mythique, cher au cœur des Fribourgeois, pour plagier un refrain bien connu. Cette visite nous avait donné l'occasion de prendre note de l'état des lieux et de l'ampleur de la tâche dans la perspective d'une nouvelle affectation de ces infrastructures.

Personnellement, je dois vous avouer qu'un certain scepticisme m'avait envahi au terme de cette sortie en campagne. A ce jour, je ne puis que constater que vous avez réussi un tour de force et maîtrisé ce dossier. Bravo, M. le Conseiller d'Etat. Je ne sais si, comme le camp du Lac Noir, vous aviez eu ou vous avez encore une certaine vocation militaire – pour un socialiste, je peux en douter –, mais vous avez du moins mis en application le formel du «épauler-viser-tirer» avec succès. A nous, maintenant, Grand Conseil et chers collègues, d'assurer. En acceptant le crédit demandé, nous démontrerons ainsi à la Confédération qu'elle a fait le bon choix.

Quant à l'autre affectation du site, il serait judicieux d'encourager les écoles à s'y rendre, au vu des infrastructures à disposition. J'ose imaginer – pourquoi pas – un éventuel tarif préférentiel pour nos chères têtes blondes. Avec un brin de marketing bien placé, le canton aurait l'opportunité de promouvoir aussi ces installations, auprès, notamment, de ses voisins plus urbanisés, comme Genève, lorsque l'on sait qu'il y a plus de 80 000 Dzodzets au bout du lac.

Les travaux de rénovation devront être effectués au même rythme que celui adopté à ce jour. Pour la suite, nous souscrivons à l'idée que les diverses autorisations émanant de la mise à l'enquête adopteront le même tempo. Nous en sommes convaincus et nous sommes convaincus que la DAEC fera le nécessaire.

Je vous remercie et vous invite à accepter ce crédit avec confiance.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin im Gemeinderat von Plaffeien.

Dekret «Verpflichtungskredit für den Umbau des Lagers Schwarzsee»: Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Dekret analysiert und ausgiebig diskutiert und unterstützt es fast einstimmig.

Vorab möchte ich dem Staatsrat danken, dass es überhaupt möglich war, in einer so kurzen Zeit einen so ausführlichen und detaillierten Dekretsentwurf zu verfassen und uns vorzulegen. An dieser Stelle möchte ich Herrn Staatsrat Jutzet

und allen daran beteiligten Stellen und Personen in aller Form danken.

Seit längerer Zeit wusste man, dass die belgischen Gäste der Intersoc nicht mehr nach Schwarzsee kommen werden und sich die Armee in Zusammenhang mit der Armee reform aus dem Schwarzsee verabschieden wird. So mussten neue Ideen und neue Akteure gesucht werden. Dies war auch der Grund, weshalb ich im Jahre 2008 an den Staatsrat gelangte. Vieles konnte man hören und lesen zum Lager Schwarzsee. Ich denke, Herrn Staatsrat Jutzet – vielleicht der Gesamtstaatsrat – war nicht immer in einer einfachen Situation, wenn es darum ging zu entscheiden, wie und was unternommen werden sollte, um das Bestmögliche für den Schwarzsee, den Bezirk und vor allem auch den Kanton herauszuholen. Ich bin überzeugt, das Projekt, das wir heute vor uns haben, ist wie ein Sechser im Lotto und zwar nicht nur – wie ich schon hören musste – für die Gemeinde. Ich bin einverstanden, meine Damen und Herren, auch die Gemeinde soll ihren Beitrag leisten. Nein, es geht hier um Kanton oder nicht Kanton, nicht zuletzt auch darum, weil der Kanton Freiburg in den letzten Jahren ab und zu mal das Nachsehen hatte gegenüber anderen Kantonen.

Ich möchte Sie, liebe Grossrätinnen und Grossräte, daran erinnern – Herr Staatsrat Vonlanthen hat es heute Morgen schon gesagt –, wie wichtig solche Projekte touristisch und wirtschaftlich sind. Das Projekt ist um und in der Agglomeration sowie in den Randregionen ebenso wichtig. Nebst dem nationalen Ausbildungszentrum für den Zivildienst noch eine Sparte – wie hier den Sport – und Freizeitsektor – zu haben, kommt mir vor wie die Butter auf dem Brot und jetzt haben wir sogar noch die Konfitüre, um auf das Brot zu streichen.

Im Weiteren habe ich mir auch einige Gedanken zum Projekt als solches gemacht. Einerseits hoffe ich und zähle ich – wenn das Projekt die Hürde im Rat geschafft hat – auf die Flexibilität, die Bereitschaft und den gesunden Menschenverstand unserer Ämter und Verbände, denn der Zeitplan zur Umsetzung ist äussert sportlich.

Des Weiteren habe ich einen Wunsch an den Staatsrat: Wir befinden uns in der Metropole des einzigen nachwachsenden Rohstoffes, des Holzes, und so wünsche ich mir, dass man beim Realisieren dieses wichtigen Projektes den Baustoff Holz nicht vergisst und so weit möglich auch Holz aus unseren Gegenden nimmt.

Das Letzte: Wir konnten im Dekret lesen, dass die Heizung ansteht. Für mich ist es unausweichlich, ökologisch und nachhaltig zu sein und zu bleiben. Das heisst im Klartext, dass Holzheizung, Fernwärme, Prüfen eines Wärmeverbundes unumgebar sind.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei das Dekret und ladet Sie ein, das Gleiche zu tun.

Hayoz Linus (PDC/CVP, SE). Zu Beginn meine Interessensbindung: Ich bin Präsident von «Schwarzsee Tourismus» und Einwohner von Plaffeien.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat sich mit grossem Interesse mit dem Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für den Umbau des Lagers Schwarzsee beschäftigt. Ich kann vorweg nehmen, dass die Fraktion dem vorgeschlagenen Projekt, namentlich der Ansiedelung des neuen Ausbildungszentrums des Bundes für die Zivildienstleistenden und der Schaffung eines Sport- und Freizeitentrums für Schulen und Vereine, sehr positiv gegenüber steht. Die CVP-BDP Fraktion dankt allen, die sich für das Projekt eingesetzt haben.

Die Gebäude des Lagers Schwarzsee sind in vielen Bereichen stark renovationsbedürftig. Mit dem Ausstieg der zwei Hauptnutzer, nämlich der Armee und der belgischen Intersoc, ist ein Deckungsbeitrag von fast zwei Drittel an die jährlichen Betriebskosten weggefallen, was zwingend die Suche nach einer neuen Lösung nötig machte.

Es ist erfreulich, dass in dieser doch recht schwierigen Ausgangslage für das Lager Schwarzsee nun ein neuer und zukunftsorientierter Zweck gefunden werden konnte.

Die Chance mit der Installation des Ausbildungszentrums für die Zivildienstleistenden ist einmalig und darf auf keinen Fall verpasst werden. Ein Mieter mit so grossem Potential findet sich nicht so schnell wieder. Mit den rund 2,2 Millionen Franken jährlichen Bruttoeinnahmen können die Folgekosten des 27 Millionen-Projektes sowie die übrigen Betriebskosten zu einem grossen Teil finanziert werden. Da sich der Grosse Rat in den letzten Tagen schon mit vielen Zahlen beschäftigt hat, verzichte ich darauf, aufzulisten, wieviel Wertschöpfung der Region und dem ganzen Kanton durch den neuen Verwendungszweck des Campus Schwarzsee entstehen wird.

Diese Investition geht aus Sicht der CVP-BDP-Fraktion aber sowohl aus wirtschaftlicher als auch aus touristischer und gesellschaftlicher Sicht in die richtige Richtung – dies nicht nur für die Tourismusregion Schwarzsee und den Sensebezirk, sondern für den ganzen Kanton Freiburg.

Die Zivildienstleistenden sowie die Besucher der Schul- und Sportlager werden unsere zukünftigen Gäste sein. Ein Beweis dafür sind die während der letzten fünfzig Jahren regelmässig organisierten Ferienlager der Intersoc. Die Region Freiburg kann jedes Jahr über 5 000 Hotelübernachtungen aus Belgien verzeichnen, ohne den belgischen Markt regelmässig zu bearbeiten.

Auch die Dienstleistungs- und Lebensmittelbetriebe werden profitieren können. Die Kurs- und Lagerbesucher müssen gepflegt werden und werden abends wohl auch einmal in den Ausgang gehen. Mehr Umsatz der Betriebe wird auch dem Kanton mehr Steuern einbringen.

Aus all den genannten Gründen empfiehlt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei einstimmig, dem Vorschlag der vorberatenden Kommission zu folgen und dem Investitionskredit gemäss dem vorliegenden Dekret zuzustimmen.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je suis chargé, au nom du groupe Alliance centre gauche, de vous faire part de notre prise de position. Le groupe s'est penché avec beaucoup d'intérêt et d'attention sur ce projet d'importance régionale et cantonale. Il soutiendra, à l'unanimité, le projet. Soyons positifs. Je vais passer très rapidement sur le pourquoi de cet appui décidé avant de faire une petite observation finale.

Je ne vais pas répéter en détail les arguments qui ont été mentionnés, mais cela vaut la peine de dire que c'est un site exceptionnel, aux mains du canton, que le canton doit en garder la propriété pour le mettre en valeur, que c'est un élément important pour l'économie régionale, du canton et de la Singine en particulier. C'est une chance unique, un «6 au loto» – on l'a dit – avec un contrat pour les cours du service civil. Il faut souligner aussi la rapidité d'action et la détermination du Conseil d'Etat et du conseiller d'Etat.

Si nous avons un certain sentiment d'inachevé, c'est plutôt quant à la partie financière de la préparation de ce projet, parce qu'au groupe Alliance centre gauche, nous aussi, nous savons compter. C'est un projet présenté comme un projet de transformation de bâtiments, mais, en fait, c'est aussi et peut-être surtout un projet d'investissement de l'Etat dans des activités appelées à générer un certain nombre de revenus, qui s'approche beaucoup d'un investissement de type privé.

On a pris note du fait qu'il y aurait un excédent des charges dès le début. Il devrait diminuer – on l'espère – avec le temps. Nous avons pris note aussi des explications de M. le Conseiller sur le compte de fonctionnement. J'aimerais seulement lui faire remarquer que si on veut vraiment être rigoureux, on devrait aussi mettre dans ce compte le prix et la valeur des terrains et des bâtiments qui sont mis à disposition gratuitement par le canton, cela pour avoir vraiment un compte équilibré.

Finalement, notre sentiment provient aussi du fait qu'on a eu l'impression qu'il y a eu peu d'efforts pour répondre à certaines suggestions – nous les avons aussi faites en commission – pour réduire l'incertitude. S'il doit y avoir un déficit, il y a aura un excédent de charges, il n'y a pas de problème, mais qu'on essaye de réduire cette incertitude. Par exemple, nous avons proposé en vain d'avoir un certain nombre d'éléments concrets, sérieux sur l'intérêt de clients potentiels. Tout à l'heure, lors du projet SICHH, nous avons pris connaissance de lettres d'intérêts présentées par des clients potentiels: pourquoi n'avons-nous pas pu avoir des éléments similaires dans ce cas-là, puisqu'il y a, paraît-il, des associations intéressées? De la même manière, on aurait aimé disposer de saines données sur la capacité concurrentielle. Il y a d'autres offres semblables en Suisse. Quelle est la qualité de l'offre fribourgeoise par rapport aux autres? C'est une information assez simple qui nous aurait rassurés un peu.

Finalement, nous osons espérer que nous aurons des garanties sur le profil du gestionnaire, que ce soit une personne qui ait un caractère entrepreneurial et chargée de vendre ce site – il s'agit de le placer – et pas un administrateur bureaucratique. En attendant, nous espérons que la mise en œuvre du

projet se passera bien et permettra de répondre à ces inquiétudes.

Schneuwly Patrick (PS/SP, SE). Ich kenne den Schwarzsee schon lange. Ich gehe schon seit einigen Jahren dort in die Lager und ich muss sagen, es wäre wunderbar, wenn unsere Jungen – wir müssen nicht vergessen, dass viele leider, leider die Bergwelt nicht mehr so gut kennen – weiterhin die Möglichkeit hätten, im Schwarzsee oben neben dieser Bergwelt zu sein. Das Konzept ist wirklich sehr durchdacht – ich möchte der Direktion und auch den beiden Ständeräten danken –, weil es multifunktional ist. Das ist der grosse Unterschied zu jetzt. Ich denke, es ist eine grosse Chance, dass die Schulen weiterhin im Schwarzsee oben sein können, aber auch alle Organisationen.

Ich bin überzeugt, dass mit diesem Werk ein grosser Wunsch in Erfüllung geht und dass man damit diese Region noch besser vermarkten kann.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Je parle ici à titre personnel et surtout associatif. Tout d'abord, je décline mes liens d'intérêts: je suis l'administrateur et propriétaire d'une entreprise de construction susceptible de faire les travaux, mais je suis surtout l'ancien président de l'Association des métiers du bois du canton de Fribourg. La transformation du camp militaire du Lac Noir en Centre de service civil et sportif est une mutation salutaire et stratégique. Pour cette superbe région, je l'approuve absolument et je voterai pour le décret.

Mon propos, suivi de deux questions, porte sur le mode de procédure pour la réalisation, soit l'entreprise totale sans concours d'architecture. Après les pavillons modulaires de l'Université de Pérolles, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions semble se faciliter la tâche. Ce mode de faire signifie les choses suivantes: pas de soumissions de détail, pratiquement aucune chance pour beaucoup d'entreprises d'avoir du travail sur place. Les offres d'entreprises doivent comprendre l'ensemble des corps de métier. C'est un énorme travail d'études. Seules deux à trois entreprises du canton sont susceptibles de pouvoir remplir une telle offre. Les autres offres proviennent de l'extérieur. Cela veut dire que seules deux ou trois entreprises de maçonnerie, deux ou trois installateurs fribourgeois, deux ou trois électriciens, deux ou trois carreleurs seront appelés à remplir une offre pour cet objet. Conséquence: la probabilité d'avoir quelques entreprises fribourgeoises sur le chantier est extrêmement faible. Elle dépendra en particulier de la performance des entreprises totales. En cas d'adjudication à l'extérieur, il n'y aura aucune entreprise fribourgeoise au Lac Noir. Ce système est la négation de la concurrence pourtant prônée par le libre marché. Le temps à disposition pour déposer une offre en entreprise totale est de quarante jours, une gageure pour prendre connaissance du dossier, réunir une équipe performante, remplir une offre fiable. Un architecte mandaté a tout son temps pour un tel mandat et, en plus, il est rétribué pour le faire. Pour un tel travail, l'entreprise, elle, n'est pas rémunérée.

D'où mes deux questions: tout en respectant les marchés publics, pourquoi l'architecte ne prépare-t-il pas les soumis-

sions selon le mode traditionnel, offrant ainsi à toutes les entreprises, surtout fribourgeoises, de soumissionner dans leur spécialité? Le Conseil d'Etat entend-il persister avec ce système d'entreprise totale? Si oui, pourquoi?

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je serai très bref, au vu des visages de mes collègues.

C'est à titre personnel que je prends aussi la parole ici. Mes liens d'intérêts: je fais partie du CO de la Fête de lutte du Lac Noir, qui emploie annuellement les lieux du camp du Lac Noir.

Ce projet sportif est une chance pour toutes les sociétés sportives du canton, mais aussi de l'extérieur. Une halle de sport est une halle de sport qui doit être multifonctionnelle et qui répond aux besoins actuels des standards. Investir 200 000 francs dans une isolation, quand on sait que d'ici à moyen ou court terme, la halle de gym existant au Lac Noir sera remplacée.

Ich habe nur eine Frage an Sie, Herr Staatsrat. 200 000 Franken für eine Isolation investieren, wenn Sie wissen, dass sehr wahrscheinlich innerhalb von fünf Jahren eine neue Halle bestehen wird? Finden Sie es wirklich notwendig, dieses Geld dort zu investieren?

La Rapporteuse. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés et je prends note que tous et tous les groupes soutiennent ce projet. Je me joins, à titre personnel, mais aussi au nom de la commission, aux félicitations qui ont été adressées au Conseil d'Etat, même si plusieurs questions ont été soulevées.

La question de la halle triple, respectivement de la halle de gym, a fait l'objet d'une discussion nourrie au sein de la commission, qui a reçu les explications qui ont déjà été données lors du débat d'entrée en matière. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement les compléter s'il le souhaite.

Sur les questions des choix faits par le Conseil d'Etat aux niveaux financier, procédural et technique, je laisserai également M. le Commissaire du Gouvernement nous expliquer ici les motifs qui ont justifié ces choix. Quant à la question d'une collaboration entre le canton et les communes, évidemment, ce sont aux acteurs de cette collaboration de se prononcer.

En résumé, la commission a salué ce projet. Elle a pris connaissance qu'il représente une véritable chance pour notre canton. Le train passe maintenant. Il faut pouvoir agir rapidement.

La commission vous invite une nouvelle fois, à l'unanimité, à soutenir ce projet.

Le Commissaire. J'essaye de répondre brièvement aux différents intervenants que je remercie en passant.

D'abord, le président de la Commission des finances et de gestion: la halle triple – et là, je réponds aussi à M. Schläfli – n'est pas envisagée comme ça, mais je dis que ce n'est pas exclu. Mes successeurs, vos successeurs d'ici cinq ou dix ans, vont peut-être ajouter cette halle triple et il y aura de nouveau un débat ici. Mais, pour le moment, cela ne fait pas l'objet de

ce décret. Il n'y a pas d'arrière-pensée. C'est clair, il y avait plusieurs intervenants qui disaient que ce serait nice to have, mais, avec les temps qui courent, on ne peut pas l'avoir.

En ce qui concerne l'isolation, effectivement, le concierge me dit qu'en hiver, parfois, il ne peut pas aller au-delà de six degrés; c'est donc vraiment froid. Mais, quand on voit les jeunes, ce n'est peut-être pas indispensable de faire ces travaux-là. On a un budget de 2,6 millions de francs pour le sport et on va le tenir.

Herr Ruedi Vonlanthen, vielen Dank. Ich erröte fast ein bisschen, wenn ich Sie höre.

Es ist effektiv ein Glücksfall. Ich möchte nur aufnehmen, was Sie gesagt haben. Nichts kommt von alleine. Wir haben auf die Hilfe unserer Bundesparlamentarier zählen können, als es um das Lobbing ging in Bern, damit Freiburg den Zuspruch erhielt. Das hat sehr gut funktioniert.

M^{me} Berset a posé la question du fonds d'infrastructures. Je réponds qu'il y avait 180 millions de francs. Maintenant, il reste encore environ 20 millions de francs. C'est donc plus ou moins épuisé. Au sein du Conseil d'Etat, nous avons eu une discussion et avons considéré que pour les civilistes, nous n'allions pas puiser dans ce fonds d'infrastructures.

M. Chassot, merci aussi. On va essayer d'encourager les écoles et les clubs sportifs du canton de Fribourg avec, si possible, un tarif préférentiel.

Herr Alfons Piller, danke auch für Ihre Unterstützung. Ich komme gerne auf Sie zu, was Ihr Versprechen betrifft. Die Gemeinde Plaffeien wird ihren Beitrag leisten. Das war nämlich eine Kritik, die ich oft hören konnte: Soll denn die Gemeinde nicht auch etwas leisten? In der Kommission kam der Vorschlag, la suggestion, par exemple, pour une piste finlandaise mais il y a aussi la gestion de la place de parc où il faudrait négocier avec la commune. Là, j'espère que vous allez contribuer aussi à ce projet.

Was das Holz betrifft, kann ich Ihnen versprechen, dass die beiden Modulbauten in einheimischem Holz gemacht werden, soweit dies möglich ist. Wir wollen die Freiburger Holzwirtschaft unterstützen. Bei der Heizung möchten wir gerne einen Wärmeverbund, wenn dies zustande kommt, eine Holzheizung und Fernwärme, aber das müssen wir auch mit der Gemeinde und mit den Leuten vom Schwarzsee zusammen erarbeiten.

Herr Linus Hayoz hat auf die Wertschätzung hingewiesen. Effektiv wird es nach einer Grobschätzung mindestens 1,5 Millionen Franken Wertschätzung geben für die Region.

M. Laurent Thévoz, au nom de son groupe, a un sentiment d'inachevé sur le plan financier. Il lui manque un peu un esprit entrepreneurial. Je suis un peu étonné, je dois dire, car on en a discuté déjà. Un autre député a dit qu'on a un business plan. Normalement, on n'en a pas ici. Vous dites qu'on a un excédent de charges. Je vous ai dit en entrée en matière que si on ne prend pas en compte les frais financiers, ce projet est plus que rentable et les frais financiers sont purement

comptables. N'est-ce pas le cas si on compte 2,5% de frais de placement de l'argent que l'Etat a déjà dans sa caisse et qu'il pourrait le placer? Le trésorier nous a dit l'autre jour que c'est à 1,2% qu'il peut placer l'argent; c'est déjà pas mal, a-t-il dit, parce que la Confédération et la Banque cantonale ne vous donnent plus rien pour le placement. Là, on a compté 2,5%. Si on n'avait pas ça et aussi les amortissements qui sont très généreux, on n'aurait pas de déficit. Mais je peux aussi vous rassurer: on a cet esprit entrepreneurial. On va essayer de mieux vendre ce projet du Lac Noir pour les écoles, pour les sociétés de sport. Vous avez mis le doigt sur un point que l'on peut certainement améliorer et qu'on va améliorer.

Maintenant, les questions les plus difficiles, puisqu'elles sont très techniques – et je ne suis pas spécialiste en la matière –, celles de M. le Député Jacques Vial, comme ancien président de l'Association des métiers du bois.

Au sujet du mode de procédure, je peux vous garantir qu'on va respecter les lois du marché public. Vous parlez de la négation de la concurrence. En même temps, vous avez quand même dit: «Attention, il faudrait privilégier les entreprises fribourgeoises.» C'est un peu contradictoire. Mais je peux vous dire qu'on va essayer, qu'on a tout fait pour faire l'appel d'offres; je vous l'ai dit en guise d'introduction. On avait une offre pour le calcul des coûts seulement en tridimensionnel, donc une entreprise qui viendrait avec le camion et avec le préfabriqué. Sur intervention, on a toujours travaillé avec l'architecte cantonal. On a travaillé avec le Service des bâtiments. On va aussi mettre au concours le bidimensionnel. Donc, vous pourriez aussi, avec la production des parois dans la fabrique et ensuite les monter. Deux ou trois entreprises fribourgeoises seront aptes à faire cela. C'est vrai que ce n'est pas tout le monde. Il y a une situation spéciale. En une année, il faut que ces bâtiments soient opérationnels. Le 1^{er} janvier 2016, le service civil doit emménager. On fait tout pour respecter le marché mais, comme pour la Faculté de médecine, il y avait ces modulaires. On va mettre au concours, on va faire un appel d'offres pour une entreprise totale et cette entreprise totale aura la charge ensuite de demander des offres pour les autres travaux. Il est évident qu'une telle entreprise devrait s'associer avec des techniciens, avec aussi peut-être un architecte. Je ne sais pas si dans le détail, j'ai vraiment répondu à vos deux questions. Sinon, on veut bien discuter en bilatérale, aussi avec M. l'Architecte cantonal et M. Ducrot, qui nous a toujours accompagnés. Vous pouvez être sûr que je vais tout faire aussi pour que les entreprises soient aussi dans le bain.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 68 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlan-

then (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/
CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 68.*

—

- La séance est levée à 12 h 45.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

Quatrième séance, vendredi 16 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/ Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg); prise en considération. – Motion d'ordre Didier Castella (admissibilité d'amendements en cours de débat); dépôt et prise en considération. – Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire); deuxième lecture. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 35.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Emanuelle Kaelin Murith, Pascal Kuenlin, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet; sans: Pascal Andrey.

MM. et M^{mes} Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Ich muss Ihnen mitteilen, dass sich Herr Beat Zbinden, Weibel der Staatskanzlei, nach 36 Jahren Dienst beim Staat in den Ruhestand begeben wird. Herr Zbinden amtierte auch viele Jahre im Grossen Rat, vor der Trennung zwischen dem Sekretariat des Grossen Rates und der Staatskanzlei.

Herr Zbinden, lieber Beat, Sie könnten uns wahrscheinlich viele Anekdoten erzählen aus ihrer langen Dienstzeit, sei es in offizieller oder in inoffizieller Mission, in der Sie tätig waren. Im Namen des Parlaments möchte ich Ihnen ganz herzlich für Ihr Engagement danken und ich wünsche Ihnen einen angenehmen und auch einen erlebnisreichen Ruhestand oder Unruhestand. Vielen Dank! (*Langanhaltender Applaus.*)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/ Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg)¹

Prise en considération

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz d'être présent à la séance, vu le changement accepté par le Bureau de déplacer la discussion ce matin pour ce plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg, demandé par ce mandat. Concernant mes liens d'intérêt, j'habite la ville de Fribourg. Je m'exprime en tant que motionnaire et au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Ce mandat, soutenu par les députés de toutes les sensibilités politiques de notre Grand Conseil demande la mise en place rapide et efficace d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg à Fribourg et en particulier pour les nombreux services administratifs de l'Etat. La fermeture du pont de Zaehringen est un événement majeur, historique, important pour la ville et pour la capitale de Fribourg. L'opération de revitalisation et de mise en valeur du quartier par le Conseil communal de la ville nécessite un partenariat entre les différentes personnes, soit la population résidente, les commerçants locaux et l'Etat de Fribourg. L'Etat de Fribourg, propriétaire immobilier et surtout important employeur public dans le quartier avec plus de 520 collaborateurs, est incontournable dans la réussite de cette revitalisation délicate et indispensable et cela déjà à court terme. L'équilibre des efforts à entreprendre des différents partenaires pour permettre à ce quartier de la ville de garder ou d'augmenter son attractivité touristique, économique, les logements et les emplois, dépend aussi de la volonté marquée et soutenue de l'Etat de Fribourg d'être actif avec toute une série de mesures à entreprendre, par ce plan de mobilité demandé.

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2013, BGC février 2014 p. 379; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril, BGC p. 1118.

Avec ces arguments et ces éléments, aux noms des motionnaires et au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je vous prie de soutenir ce mandat, comme le fait également le Conseil d'Etat.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mon lien d'intérêt avec cet objet: je suis membre du comité de l'Association transports et environnement (ATE). En mon nom personnel et également au nom de l'ATE, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour sa volonté d'aller de l'avant dans ce dossier, en demandant d'accepter ce mandat. J'aimerais également saluer le fait que le projet-pilote prévu à Givisiez est en cours de finalisation. Je voudrais apporter encore deux autres éléments. Il y a en France l'Institut Gustave Roussy, un centre hospitalier de l'Ile de France, qui a mis en place un plan de mobilité d'entreprise en l'an 2000, qui concerne 4000 salariés et visiteurs. La mise en place de ce plan de mobilité a permis de diminuer le taux d'accidents liés aux déplacements domicile-travail. L'institut a ainsi obtenu une diminution de sa cotisation à la Caisse régionale d'assurance-maladie de 90 000 euros par an. L'établissement de plans de mobilité est également une prévention d'accidents.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié ce mandat avec attention. Le canton de Fribourg, avec une démographie galopante, entretient un fonctionnariat bien en selle mais toujours plus nombreux. Ici c'est Fribourg avec le taux le plus élevé de véhicules automobiles par habitant. Malgré l'incitation de l'Etat à demander aux collaborateurs d'utiliser les transports publics, il est indispensable d'organiser cette mobilité dans le secteur du Bourg. Ce quartier du Bourg, c'est au moins 23 services et organes cantonaux, c'est environ 520 collaborateurs de l'Etat qui exercent souvent leurs talents professionnels, parfois leurs travers professionnels, dans des bureaux et des locaux situés dans ce quartier. De plus, une opération de mise en valeur de la Vieille Ville autour du parvis de la Cathédrale St-Nicolas, la libération de la place du Marché aux poissons, celle de la place des Ormeaux et celle de la place Notre-Dame, comme le propose la commune de Fribourg, encore avec la fermeture annoncée du pont de Zaehringen, avec l'ouverture du pont de la Poya, sont autant de raisons et d'arguments qui nécessitent la mise en place d'un plan de mobilité pour les collaborateurs de l'administration cantonale. Des mesures d'ailleurs en phase avec les 21 actions appelées développement durable cantonal.

A titre personnel, j'ose espérer que les collaborateurs et services en charge de ce dossier oublieront leurs liens d'intérêt, voire leur sensibilité personnelle afin de proposer un plan de mobilité neutre, qui correspond aux besoins et aux visions de toutes les sensibilités politiques et autant pour les automobiles que pour les vélos.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce mandat.

Demont Gilberte (UDC/SVP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt. Développer la qualité de vie et l'attractivité touristique de Fribourg fait partie des objectifs de la ville de Fribourg. Pour cela, une importante opération de revitalisation, avec plan directeur de la ville historique, est mise en place. La

place des Ormeaux, celle voisine du Marché aux poissons et celle de Notre-Dame seraient libérées des voitures qui y sont stationnées. Cela engendre bien sûr une compensation de ces places de stationnement. Au niveau cantonal, bon nombre de services occupent des locaux situés dans le quartier du Bourg et, de ce fait, le personnel occupe des places de parc. 520 collaborateurs de l'Etat y travaillent, cela dans 23 services, secrétariats, police et tribunal. Cette question fait d'ailleurs partie du cadre des actions promues dans l'agenda 21 du Conseil d'Etat, prévoyant les plans de mobilité pour son administration. Les mandats prient le Conseil d'Etat d'élaborer, d'adopter et mettre en œuvre d'ici 2 ans un plan de mobilité pour l'ensemble des services administratifs du quartier du Bourg, incluant la HEP située à la rue de Morat. Etant entendu que, se souciant de l'attractivité de notre capitale, le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que la fermeture définitive du pont de Zaehringen n'est pas une alternative optimale. Une circulation à sens unique serait une variante à ne pas exclure. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne conteste toutefois pas la nécessité de l'établissement d'un plan de mobilité. La concrétisation d'un projet-pilote sur un périmètre élargi est bien sûr raisonnable et intéressante. Toutefois, si tout est déjà prévu au niveau cantonal, l'utilité du mandat est relative. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte timidement le mandat concernant le plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Fraktion freut sich, dass der Staatsrat bereit ist, den Auftrag anzunehmen. Die SP wird dies selbstverständlich auch tun.

Die Stadt Freiburg verfügt bereits seit Juli 2012 über einen Mobilitätsplan für sein Personal, jetzt will der Kanton nachziehen. Insbesondere auch aus der Sicht der Stadtbewohnerin, die ich bin, ist dies eine erfreuliche Nachricht. Die Unterstützung des Staatsrats zu diesem Plan reiht sich in die Bemühungen ein, die der Kanton und die Stadt gemeinsam unternehmen, um dem Burgquartier – auch im Hinblick auf die Öffnung der Poyabrücke – neue Perspektiven zu geben und das Quartier von den derzeit mit Autos überstellten Plätzen und Strassen zu befreien.

Es ist aus Koordinations- und Effizienzgründen sicher auch sinnvoll, den Perimeter für den Mobilitätsplan zu erweitern. Diese an sich gute Idee darf allerdings nicht dazu benutzt werden, den Mobilitätsplan auf den «Sankt-Nimmerleinstag» zu verschieben.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche, comptant dans ses rangs des cosignataires, a reçu avec beaucoup de plaisir la position du Conseil d'Etat et avec une grande satisfaction l'acceptation dudit mandat, ce d'autant plus que c'est un mandat d'une ampleur considérable, avec une grande portée et une grande signification. L'ampleur provient du fait que dans un espace réduit, un périmètre circonscrit, on a plus de 500 personnes qui travaillent, ce n'est pas partout le cas, et puis la portée, c'est que 7 ensembles de fonctionnaires publics se trouvent dans un lieu emblématique pour la capitale et le canton, autour de la Cathédrale.

Et c'est bien ça, un peu, l'objectif même du plan de mobilité, c'est contribuer au plan communal qui vise à libérer le parvis de la Cathédrale et à donner de l'espace à respirer autour de celle-ci. Nous avons l'espoir que ce projet sera un coup d'envoi d'une politique systématique et volontaire du Conseil d'Etat en la matière, ailleurs dans les endroits où il y a aussi la nécessité d'améliorer les conditions de trafic et d'accessibilité. Nous espérons fortement que son acceptation se traduira dans les faits, avec l'inscription dans le budget 2015 déjà des montants nécessaires à la réalisation du plan. Nous osons espérer que ce plan de mobilité permettra entre autres de réaliser ce qu'on appelle un parc Mobility, c'est-à-dire un endroit où quelques voitures Mobility sont stationnées, à la disposition des employés cantonaux, de manière à réduire leurs propres mouvements avec leurs propres voitures. Personnellement et professionnellement, j'ai eu la chance de voir comment ça fonctionnait dans d'autres cantons et au niveau fédéral, c'est assez impressionnant, la facilité que ça offre et l'efficacité que ça a.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je vous donne mon lien d'intérêt: je suis le syndic de la ville de Fribourg. A la suite de ces interventions multipartites, j'aimerais faire part, malgré la timidité exprimée par M^{me} la représentante du groupe de l'Union démocratique du centre, de mes remerciements auprès de l'ensemble des groupes politiques qui se sont exprimés ce matin au sujet de cette transmission. C'est bien le signe que votre sensibilité concernant l'avenir de votre capitale n'est absolument pas éteinte. C'est un dossier dans lequel, vous l'avez remarqué, nous travaillons ensemble. C'est la nécessité de continuer à effectuer entre conseil communal et Conseil d'Etat ce travail commun et dans ce sens-là, je me réjouis avec vous de l'avancement de ce dossier.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants et prends acte que ce mandat demande au Conseil d'Etat de mettre en œuvre dans les deux ans un plan de mobilité pour ses services administratifs situés dans le quartier du Bourg. Il y a lieu de rappeler qu'environ 520 collaboratrices et collaborateurs de l'Etat travaillent dans ce quartier, entre la route de Bourguillon et la rue du Varis et que 112 collaboratrices et collaborateurs ont accès à une place de parc, aux conditions prévues par l'arrêté du 12 juillet 1991 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement. Ce nombre, il faut le dire, correspond aux besoins minimum selon la norme VSS en matière de stationnement. Il est donc en soi erroné de lier la présence d'employés de l'Etat aux problèmes de circulation et de parcage qui pourraient être constatés en ville de Fribourg et dans le quartier en particulier. Le Conseil d'Etat considère cependant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des plans de mobilité pour les employés de l'administration cantonale. Vous le savez, un premier projet-pilote est en cours de finalisation pour le futur site de Givisiez, où trois services emménageront encore cette année. Il s'appuie sur une analyse de base composée d'une enquête de mobilité effectuée auprès des collaboratrices et des collaborateurs des différents services et aussi d'un diagnostic des déplacements et des mesures d'accompagnement. Le Gouvernement estime également nécessaire d'évaluer si la

mise en œuvre de ce plan de mobilité demandé aujourd'hui, dans un périmètre élargi, ne serait pas peut-être plus opportun et il se réserve de déterminer le secteur le plus approprié pour son prochain projet-pilote. Je pense en particulier qu'il pourrait être utile d'intégrer également tous les collaborateurs qui œuvrent à la Direction des finances. Le Conseil d'Etat envisage également en parallèle d'entamer une révision des règles d'attribution des places de stationnement afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins des services de l'Etat, mais aussi qu'elles n'aient pas un effet pénalisant pour les collaborateurs qui viennent des régions périphériques.

J'émetts quand même une réserve sur ce mandat en vous rappelant qu'il ne faut pas non plus avoir des attentes démesurées sur l'impact concret de ce mandat de mobilité; ce n'est pas ce plan de mobilité qui va simplement améliorer de manière catégorique la circulation dans le quartier du Bourg. C'est un élément parmi d'autres, mais je pense que les mesures fortes proviendront avant tout de l'ouverture du pont de la Poya au mois d'octobre prochain, des mesures d'aménagement et de complément qui sont mis en œuvre au niveau de la Ville. La qualité de la mobilité dépendra aussi de l'avenir qui sera prévu pour le parking de la Grenette, avec la politique de stationnement qui en découle pour la ville de Fribourg, respectivement la requalification du quartier du Bourg.

C'est avec ces considérations et ces remarques que le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 89 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schor-

deret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Grivet (VE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire)¹

Rapporteuse: **Yvonne Stempf-Horner** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Deuxième lecture

La Rapporteuse. Avant de passer à la lecture des articles, j'aimerais faire quelques remarques.

La commission parlementaire s'est réunie le 5 mai pour discuter les résultats de la première lecture de la présente loi scolaire, surtout pour prendre position par rapport aux amendements qui ont été acceptés par le Parlement. La commission n'a pas changé sa position. Elle maintient le projet bis, à l'exception d'un article. J'y reviendrai au moment de la lecture de l'article. Il y a eu, dans la commission également, trois propositions, qui sont plutôt d'ordre rédactionnel. J'y reviendrai quand nous serons dans ce chapitre.

CHAPITRE PREMIER

La Rapporteuse. L'amendement Suter à l'article 12 alinéa 1 avait été accepté par le Parlement. La commission ne se rallie pas à cet amendement. La commission vous propose de maintenir le projet bis avec les considérations suivantes. Nous avons un concept des langues et cet article donne la base légale pour le concept des langues. Le concept des langues prévoit de commencer des filières bilingues au CO, mais il autorise les projets de classes bilingues ou d'autres projets en classes primaires. Avec cet article, si vous acceptez l'amendement, vous forcez des communes à faire des classes bilingues déjà à l'école primaire. Pour certains cercles scolaires ou petites communes, ceci engendrerait d'énormes coûts. Il faut voir les situations. La commission est d'avis qu'avec l'article du projet bis de la commission, les bases légales sont suffisantes pour faire des projets bilingues, sans forcer les communes et en laissant une certaine sensibilité. Le canton de Fribourg a la chance d'être un canton bilingue. Il faut tout de même lais-

ser une certaine liberté aux communes et les sensibiliser. Je vous rends attentifs au fait qu'il y aurait peut-être un problème si tout d'un coup St. Silvester sollte eine zweisprachige Primarklasse führen ou que la commune du Châtelard dût faire une classe bilingue. Il faut tenir compte des sensibilités régionales. La commission s'oppose à cet amendement.

Le Commissaire. Je rejoins M^{me} la Rapporteuse.

J'aimerais rappeler que le concept des langues est conçu pour commencer au CO. Au niveau du CO, il y a déjà les moyens en personnes pour donner l'enseignement, par exemple l'enseignement bilingue, ainsi que les moyens d'enseignement qui ont été créés et développés pour un tel enseignement. C'est moins le cas pour les plus petites écoles. C'est un élément important.

Dans le texte même, on supprime la possibilité pour la Direction de rendre obligatoire un certain nombre d'éléments du concept des langues. Cette expression est importante dans la loi, de manière que l'on puisse l'imposer le cas échéant. Je pense aux séquences de cours données dans l'autre langue, par exemple un cours d'histoire qui serait donné en allemand pour des romands. On est dans une situation où l'on pourrait rétorquer que l'enseignement de base doit être fait dans la langue maternelle. Le fait de dire dans l'article que des dispositifs peuvent peut-être être rendus obligatoires pourra permettre à la Direction d'imposer ce type de dispositif en faveur du concept des langues. Si on le supprime, ceci va donner lieu à de la controverse, ce que l'on aimerait éviter. Le terme même de «classes bilingues» ne pourra pas être rendu obligatoire, car on irait un pas trop loin, dû au fait que l'enseignement de base doit être fait dans la langue maternelle. J'attire votre attention sur le concept des langues et sur «comment» il a été conçu.

Il n'y a pas rien du tout à l'heure actuelle. Il y a par exemple le projet «Eole», qui offre une ouverture à la langue étrangère, où des éléments sont déjà donnés. Je vous invite à revenir à la version de la commission et à ne pas suivre en deuxième lecture l'amendement accepté en première.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt. Je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone. L'amendement de notre collègue Suter a semblé très attrayant en première lecture et a été accepté par une grande majorité lors de notre dernière session. Cependant, aujourd'hui, avec le recul et une réflexion plus approfondie sur le contenu et les conséquences engendrées par cet amendement, il convient de revenir sur cette décision. J'argumente mon soutien à la version initiale en trois points.

Tout d'abord, l'obligation de la mise en œuvre du dispositif particulier nous semble aller trop loin. L'enseignement dans la langue partenaire ne peut se décréter sur l'ensemble du canton, sans une analyse différenciée et sans y laisser une certaine flexibilité. De nombreux facteurs, qui plaident en faveur de la position potestative de l'article initial du projet, entrent en ligne de compte. L'encouragement doit rester le moteur du développement de projets voulus par les établissements et

¹ Message pp. 130ss.

soutenus par les communes et par la Direction de l'Instruction publique. Rien ne freine aujourd'hui la mise en œuvre de dispositifs tels que demandés dans l'amendement. A tout vouloir rendre obligatoire, on risque de provoquer l'inverse de l'effet désiré par des réticences, sur le terrain en particulier.

Deuxièmement et cela a été évoqué par M^{me} la Présidente et M. le Commissaire, le concept cantonal de l'enseignement des langues, daté de janvier 2009 et discuté dans cette enceinte, contient neuf propositions, parmi lesquelles la proposition 5, qui veut favoriser l'ouverture aux langues de l'école enfantine à la 6^eP, ainsi que la proposition 8, qui cherche à encourager et soutenir la conduite sous forme expérimentale de séquences d'enseignement, intégrant la langue maternelle et la langue partenaire et favoriser ce type d'apprentissage, aussi bien dans les activités conduites au primaire que dans les autres degrés de la scolarité. On le voit, les volontés exprimées dans le concept sont reprises dans l'article de la version initiale et les bases posées sont là pour tirer profit de la situation privilégiée de notre canton.

Enfin, une généralisation des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme aura un coût et des ressources devront être mises à disposition. Sommes-nous prêts à faire de cet enseignement une priorité au détriment d'autres?

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à revenir sur les décisions de la première lecture et à faire preuve de pragmatisme en soutenant le projet initial soutenu par la commission.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Avant de développer mon intervention, il semble y avoir un véritable malentendu qui, je dois dire, me déçoit un peu, au vu de ce qui a été dit par la présidente de la commission. Elle a laissé entendre qu'il s'agissait d'ouvrir des classes bilingues déjà à l'école primaire. A aucun moment et dans aucune des phrases que j'ai formulées dans mon amendement il s'agit d'ouvrir des classes bilingues. Il n'y a absolument rien qui dise cela. Je ne comprends donc pas cette manière de présenter les choses.

Dans notre canton, nous avons la chance d'avoir deux cultures et deux langues qui se côtoient. D'un point de vue pédagogique, on sait que le fait d'apprendre la langue de l'autre en étant très jeune, le fait de s'ouvrir à la culture de l'autre en étant très jeune, est un avantage indéniable. Le fait d'entendre une langue, le fait de pouvoir l'entendre pour un cours ou l'autre, à une occasion ou l'autre, le fait de pouvoir échanger sur la culture de l'un et de l'autre doit être encouragé dès la prime jeunesse. C'est une chose qui va rester pour toute la vie. Les arguments pédagogiques vont dans ce sens. Il ne s'agit pas d'ouvrir des classes bilingues, je le répète, mais simplement de donner des possibilités progressives, avec bien sûr des temps progressifs aussi, à l'école, pour s'ouvrir à l'autre et à la langue de l'autre.

Deuxièmement, ce côtoiement des deux cultures et des deux langues est un atout pour le canton de Fribourg. C'est une mine d'or. Un atout, Mesdames et Messieurs, on le joue. Un atout majeur comme celui-là pour notre canton, on le joue d'autant plus. Dans nos bistrotts, quand on joue aux cartes, on

se moque de celui qui est pomme avec le buur. S'il vous plaît, ne soyons pas pomme avec le buur.

Troisième élément, la forme potestative retenue par le Conseil d'Etat. La forme potestative est superbe, mais on voit les résultats qu'elle amène. Il y a une commune, à part Fribourg, qui se déclare bilingue dans notre canton. On constate de très rares initiatives pour développer des projets autour de la compréhension mutuelle, autour du bilinguisme. C'est trop peu. On a vu qu'au moment où notre canton a adopté le concept Harmos, il a aussi adopté certains principes, par exemple l'introduction dès l'école primaire de l'enseignement de l'anglais. Je crois que c'est un très grand avantage et ce sera un très grand avantage pour nos élèves d'apprendre l'anglais dès l'école primaire. On ne s'est pas posé la question de savoir si l'on pouvait apprendre l'anglais. C'était une règle qui était donnée avec l'accord Harmos et je crois que tout le monde en bénéficiera. Pour une langue qui est si proche de nous culturellement, si proche par le voisinage, s'il vous plaît, donnez cette chance à l'allemand et au français, aux futurs citoyens de notre canton!

La question suivante est la question du délai, comme pour l'anglais, comme pour l'introduction des deux années d'école enfantine. On n'a pas fait ça du jour au lendemain. J'imagine que la loi scolaire pourrait entrer en vigueur peut-être l'année prochaine si elle est acceptée aujourd'hui. On peut laisser un délai pour mettre en place un vrai dispositif intelligent, sensé et progressif de l'apprentissage de la langue et de l'apprentissage de la culture de l'autre. La question a déjà été envisagée en 2000. Elle avait été refusée de justesse en votation populaire. 15 ans plus tard pratiquement, donnons la chance à notre canton de mettre un dispositif valable en place.

La dernière chose et c'est le bonus, car vous avez pratiquement tous été sages pendant la première partie de mon intervention: Saint-Nicolas, comment a-t-il appris l'allemand? Je suis personnellement né à Berne, je vous l'avais déjà dit peut-être. J'avais 3 ans et demi quand j'étais à l'école enfantine en allemand. J'ai appris le suisse allemand à l'école enfantine, alors que je venais d'une famille francophone. C'est une chose qui m'a servi durant toute ma vie. J'ai ensuite déménagé avec mes parents à Bienne, dans une ville bilingue, qui réclame son bilinguisme comme un atout et j'ai continué à parler indifféremment en français et en allemand. Je suis arrivé à Fribourg à 15 ans environ. Il y a 15 ans, j'ai constaté à Fribourg une certaine crispation, que l'on peut encore percevoir aujourd'hui, mais moins – heureusement. J'ai été frappé par le fait que Saint-Nicolas, du haut de son balcon de Cathédrale, ne s'exprimait qu'en français. Je vous demande de ne pas le répéter, les journalistes surtout s'il vous plaît, au moment où je faisais partie du comité d'organisation de la Saint-Nicolas, j'étais assez amoureux d'une fille suisse-allemande. Je me suis dit qu'il fallait faire un effort du côté du bilinguisme et je lui ai demandé de traduire le discours de Saint-Nicolas en allemand, pour que Saint-Nicolas s'adresse aussi aux enfants de Fribourg avec quelques mots d'allemand. Elle a traduit ce discours. Après, il s'agissait de faire en sorte que Saint-Nicolas le prononce véritablement. Or, Saint-Nicolas était un peu flemmard et un peu réticent à cette idée. Le

jour de la Saint Nicolas, au moment où je lui ai demandé s'il savait le discours en allemand, histoire que je n'aie pas l'air trop stupide vis-à-vis de mon amie que j'aimais vraiment fort, Saint-Nicolas m'a dit qu'il n'avait pas appris le discours. Je ne pouvais pas me résigner à cette idée. Finalement, nous avons conclu un dispositif avec Saint-Nicolas. J'étais juste derrière lui sur le balcon de la Cathédrale. Au moment où il a fait son discours, j'étais là et je disais «liebe Kinder» et Saint-Nicolas répétait «liebe Kinder». Je lui soufflais «ich freue mich sehr» et il répétait «ich freue mich sehr». Voilà comment Saint-Nicolas a appris l'allemand à Fribourg. Aujourd'hui, au collègue Saint-Michel, on choisit toujours des Saint-Nicolas qui savent s'exprimer correctement dans les deux langues, c'était il y a 35 ans. Je voudrais encore vous préciser que, Saint-Nicolas, avant d'apprendre l'allemand, a appris le français aussi, puisqu'à l'origine, il est turc.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich danke Kollege Suter für sein Plädoyer für einen zweisprachigen Kanton. Alle Elemente, die er aufgeführt hat, unterstütze ich persönlich sehr.

Ich möchte nur noch ein Element klären: Ich meine von der Kommissionspräsidentin gehört zu haben, dass die Gemeinden jetzt dann gleich alles einrichten müssen. Nein! Das Amendement gibt dem Kanton die Verantwortung. Die Schulhoheit liegt beim Kanton. Der Kanton sollte – in meinen Augen – der Motor für diese Fragen sein und entsprechend ist dieses Amendement formuliert: «Le Conseil d'Etat met en œuvre des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme.» Damit ist er es, der die Karte in der Hand hat. So soll es auch sein.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Hier, nous avons débattu avec beaucoup d'enthousiasme pour l'innovation. Pourquoi ne veut-on pas être innovateur aussi pour notre école dans le canton de Fribourg? Dans le sens d'avoir la volonté de prendre un rôle dans la Suisse pour souder les deux cultures ensemble. Ceci commence dès le plus jeune âge. J'ai eu l'occasion hier de parler avec des apprentis commerciaux qui étaient sur la tribune et qui m'ont dit que leurs collègues francophones du canton avaient beaucoup de peine à parler allemand quand ils avaient des cours. Je m'exprime ici en français, car je parle aussi l'allemand, c'est parce que j'ai parlé en français à ma fille depuis son plus jeune âge. J'ai habité en Suisse dans le canton de Saint-Gall et de Zürich. Elle est parfaitement bilingue maintenant. Ceci ne commence pas en 3^e année seulement. Venant d'un district qui a deux cultures, le district du Lac, je vois que l'on doit faire des ponts entre les cultures. Ce sont nos enfants, les générations futures, qui ont la possibilité de rencontrer l'autre culture. Avec cet amendement, nous serions innovateurs pour notre école. C'est important pour nous de prendre ce rôle pour souder la Suisse entre la partie romande et la partie alémanique. Je vous invite à soutenir cet amendement.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Wie wir gehört haben, wird bereits sehr viel in diesen Artikel hineininterpretiert und ich bin etwas über diese Interpretationen überrascht. Ich habe nichts davon gelesen, dass die Gemeinden verpflichtet werden sollen. Ich habe auch nicht im Artikel gelesen – wenig-

tens nicht konkret –, dass man in der Primarschule jetzt unbedingt zweisprachige Klassen führen müsste. Davon lese ich nichts.

Mich interessiert, Frau Berichterstatterin, wie in der Kommission diskutiert wurde. Ist die Interpretation, die Sie gebracht haben wirklich diejenige der Kommission? Meine zweite Frage geht an den Staatsrat: Was bedeutet «favoriser le bilinguisme» in diesem Kontext? Welche Verpflichtung ist damit wirklich verbunden? Ich sehe da keine nähere Verpflichtung als diejenige beim Artikel wie im ursprünglichen Projekt. Ich kann daraus nicht mehr herauslesen, ausser der Verpflichtung, dass man das schon sehr früh in der Primarschule tun sollte.

Wie man das tut, steht nicht im Artikel. Mich würde interessieren, wie der Staatsrat dies zu tun gedenkt, falls wir die erste Lesung in der zweiten Lesung bestätigen.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). L'enseignement bilingue dès le début de la scolarité s'avère difficile et pénible pour l'élève. L'apprentissage de la langue partenaire se fait au détriment des autres compétences essentielles. La formation de base est beaucoup plus facile à acquérir dans la langue maternelle. Le programme scolaire peut rendre bien entendu des séquences obligatoires et moduler cet enseignement. Les difficultés rencontrées pour acquérir la matière font qu'un nombre trop important d'élèves se retrouvent en situation d'échec en fin d'année. Ceci a parfois de lourdes conséquences. Cet enseignement bilingue nécessite aussi des ressources et des moyens d'enseignement importants, d'où des coûts importants. L'obligation est contraignante et s'avère problématique, notamment avec les enfants migrants. Le concept des langues actuel permet une souplesse dans cette application. La commission a maintenu sa position et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, à l'unanimité des personnes présentes, vous propose de rejeter cet amendement.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ich unterstütze den Antrag von Olivier Suter zu hundert Prozent! Wir haben mit diesem Schulgesetz wieder einmal eine Chance, der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg einen besonderen Wert zu geben. Verpassen wir diese nicht!

Zusätzlich – und das ist doch die Basis – haben wir eine pädagogische Hochschule, die zweisprachige Lehrer ausbildet. Es gibt sogar ein Diplom für zweisprachige Lehrer.

Wie schon gesagt wurde, geht es nicht darum, zweisprachige Klassen zu machen. Die Ausgestaltung und die Umsetzung dieses Artikels kann im Reglement geklärt werden. Setzen wir ein klares Zeichen für unsere beiden Sprachen im Rahmen der obligatorischen Schulzeit, auch im Schulgesetz.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi d'intervenir brièvement, peut-être pas pour avoir des confidences privées, mais comme nous sommes dans les anecdotes, je pourrais aussi raconter que ma fille est en train d'apprendre une 4^e langue et qu'elle est devenue bilingue d'abord à Fribourg malgré l'école.

Nous avons la chance d'avoir un environnement bilingue qui permet aux enfants de toucher à la deuxième langue. Pour les enfants, ce n'est pas quelque chose de difficile. M. Grandgirard, ça devient difficile si on veut devenir bilingue à 15-16 ans ou encore plus tard. Si les enfants peuvent toucher à la deuxième langue dès leur plus jeune âge, ils l'acquièrent facilement, comme dans un jeu. Il s'agit de soutenir les écoles qui ont des projets de motivation. Le canton doit prendre enfin la responsabilité de favoriser le bilinguisme pour les communes qui sont motivées. On ne va pas contraindre la commune de Saint-Sylvestre si elle ne veut pas le faire. Une commune non motivée ne le fera jamais bien.

Ich möchte hier vor allem auch jenen Lehrerinnen und Lehrern danken, die solche Pilotprojekte und Programme schon seit Langem durchführen, wenn sie können. Ich möchte jenen Lehrerinnen und Lehrern danken, die sich nicht gegen die Zweisprachigkeit wehren, Monsieur Emonet, sondern die heute zum Teil mit zweisprachigen Kindern und mit Kindern, die sehr schwache Kompetenzen in der zweiten Sprache haben, umgehen, die Sonderprogramme für verschiedene Kompetenzen machen, zum Beispiel auf Gymnasialstufe.

Wir haben Leute, die dies umsetzen möchten. Wir möchten, dass der Kanton das von jetzt an fördert und nicht mehr behindert. Es geht nicht an, dass wir immer sagen, die Zweisprachigkeit sei ein Wirtschaftsfaktor, diese auf der Schulseite aber nicht fördern. Es geht nicht an, dass das eine Familienangelegenheit wird, dass die einen Familien die Chance haben, ihre Kinder zweisprachig werden zu lassen und die anderen nicht.

J'ai côtoyé ces dernières 15 années beaucoup d'enfants de migrants qui parlaient allemand et espagnol à la maison et qui ont appris très facilement le français, ou qui parlaient turc et français à la maison, ou portugais et italien et français et qui ont fait l'acquisition de la troisième langue facilement. Il s'agit d'enfants qui comprennent dès leur plus jeune âge comment on apprend une langue. Pour les enfants qui sont dans un environnement favorable, c'est un atout formidable. Il faudrait donner cet atout à davantage d'enfants aujourd'hui. Il faudrait que le canton fasse le pas.

Ich appelliere an Sie, Frau Stempfel, Ihre Lektüre in der Kommission war offensichtlich ein Irrtum. Ich bitte die Kommissionsmitglieder, der Diskussion Rechnung zu tragen und diesen Schritt des Kantons nach vorne zu unterstützen.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Je constate que ce sont essentiellement des germanophones qui sont pour cet amendement. Je me lève en tant que francophone, car je ne comprends pas pourquoi les francophones ont cette frilosité envers l'allemand. Nous, francophones, avons tout à gagner à mieux maîtriser l'allemand, ne serait-ce que pour les places de travail. Donnons cette chance à nos enfants!

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Nous avons déjà échoué avec le bilinguisme il y a quelques années en votation populaire à cause notamment de la pression des enseignants qui avaient fait une forte pression sur les parents des élèves pour

qu'on échoue avec ce bilinguisme. Nous avons la chance de corriger cette erreur. Soutenons ce bilinguisme!

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Hier, nous avons eu un débat très nourri en ce qui concerne les paris sur l'avenir. Je reste encore très reconnaissant de la manière dont les choses se sont résolues dans le cadre des investissements à faire pour le blueFACTORY. Aujourd'hui, nous avons des opportunités nouvelles et la notion de pari sur l'avenir est une notion qui doit l'emporter sur toute une histoire que nous avons connue. En fonction des expériences que j'ai rencontrées dans le cadre de mes mandats, la question du bilinguisme doit être dépassée par celle de la culture. Dans ce sens, je vous enjoins de suivre la proposition de M. Suter, dans la mesure où je pense que c'est peut-être le moment de passer, permettez-moi cette image, du Röstigraben au Fonduebrücke.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Vu la tournure des événements, je présente à nouveau l'alinéa 4 de l'article 12, que j'avais retiré en première lecture, étant donné l'acceptation de l'amendement de mon collègue Suter. Comme celui-ci est remis en question, je me permets de le présenter à nouveau de manière à ce que un changement au moins soit enregistré dans cette loi. Je lis le texte d'abord pour commencer avant de vous présenter l'argumentation.

«L'Etat contribue au financement de mesures proposées par les communes et qui mettent en œuvre la conception générale de l'apprentissage des langues élaboré par la Direction.» Der Staat gewährt Gemeinden, die Massnahmen zur Umsetzung des von der Erziehungsdirektion ausgearbeiteten Sprachkonzepts vorschlagen, finanzielle Unterstützung.

Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis coprésident du Forum des langues partenaires à Fribourg. Cette proposition, avec la DFAG et notre association, nous l'avons travaillée avant de prendre connaissance de la proposition de mon collègue Suter. L'objectif général, que nous partageons avec M. Suter, c'est celui de mettre en œuvre des dispositions qui permettent de traduire dans les faits à l'école le bilinguisme. J'aimerais donner ma lecture de la conception des langues, dans laquelle il y a des passages qui, explicitement, demandent une base légale pour leur mise en œuvre. En tant que tel, il ne peut pas être mis en œuvre. Ce concept des langues a besoin d'une base légale pour être mis en œuvre. Dans ce concept, rien ne dit que l'on doit commencer par en haut pour descendre. Nulle part il n'est dit ceci.

Le principe sur lequel nous sommes partis est de respecter trois éléments.

Le premier, c'est de commencer là où c'est le plus facile. Toutes les études scientifiques démontrent qu'il est plus facile d'apprendre une langue en bas âge. Le plus tôt est le mieux. Il n'y a aucune discussion possible à ce sujet. Je suis étonné des propos de certains de nos collègues le concernant.

Le deuxième principe que nous appliquons dans cette proposition, c'est le principe de subsidiarité. Bien connu, il donne la liberté et la flexibilité aux communes de présenter leurs propositions dans le cadre de la conception des langues approuvée par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre les mesures,

entre autre 5 et 8, comme le souligne notre collègue Emonet, qui seraient particulièrement adaptées. Ceci permet d'avoir une appropriation par les autorités, le corps enseignant et les parents.

Le troisième principe a été signalé par mon collègue Schneuwly. Nous sommes en train de former des enseignants bilingues sans leur donner d'opportunité pour exercer. Ils doivent s'expatrier dans d'autres cantons bilingues pour pouvoir exercer leur apprentissage. Ces trois raisons répondent en grande partie aux arguments des opposants de l'option de mon collègue Suter, que je soutiendrai avec beaucoup de force, puisqu'elle me paraît prioritaire. Je maintiens ceci seulement au cas où elle serait refusée en deuxième lecture.

Berset Solange (PS/SP, SC). En première lecture, j'étais venue avec un amendement pour compléter l'article 3 dans les buts de l'école. Je le redépose aujourd'hui, car j'aimerais vous rendre attentifs au fait qu'il y a une incohérence dans ce que le Conseil d'Etat annonce comme vision et projet phare de sa législature. Pour faire court, je cite: «Faire de Fribourg un canton durable, exemplaire.» Je regrette que la vision du Conseil d'Etat, qui est rappelée dans presque tous les discours, se résume à de belles phrases. Dans la loi scolaire, dont on parle ce jour, nous avons une possibilité concrète d'inscrire cette volonté.

C'est tiré du programme de législature du Conseil d'Etat où il est dit: «Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futurs citoyens et citoyennes en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire.» Aujourd'hui, on pourrait concrétiser quelque chose et ne pas faire en sorte que la volonté ne reste qu'un vœu pieux.

Je vous remercie de voter l'amendement suivant. Il est un peu petit, je vous le lis. C'est un prolongement de l'alinéa 3 de l'article 3: «A cette fin, l'école intègre le développement durable dans la formation de l'élève et soutient la mise en œuvre de projets durables dans son établissement.» Bien sûr, on me dit que l'on pourrait ajouter d'autres éléments dans cette loi et on le remarque dans le cadre de ces débats. On m'a dit que l'article 3 était suffisant. Non, chers collègues! Montrons clairement notre volonté de compléter cet article, afin de concrétiser la vision et le projet phare du Conseil d'Etat, qui est d'aller dans le sens d'un développement durable dans l'école. Tout le monde ici en est convaincu et je vous remercie d'inscrire cela dans l'école pour montrer la volonté du canton.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je pratique dans un groupe où nous avons 80% de bilingues. Les deux plus gros du groupe, nous sommes un petit peu des ploucs, quand vous avez des orateurs comme Benoît, qui n'est pas là, Laurent Thévoz, Olivier Suter, nous deux, on fait semblant de comprendre mais on ne comprend rien du tout! Si vous allez comme moi en Suisse allemande et que vous demandez la route à quelqu'un en lui disant «wie alt bist du», le type se dit que je suis complètement roillé. J'ai été une fois à Saint-Gall et on m'a servi à l'époque une bière et j'ai dit «Grazie». Ils se sont dit «ça c'est un Italien, pas de problème!». Je voterais l'amendement de M. Suter.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich wollte eigentlich nicht sprechen, muss aber trotzdem vielleicht noch zwei, drei Worte sagen, auch auf die gefallenen Voten hin.

Ich denke, es ist möglich, als Lehrperson die Zweisprachigkeit zu unterstützen und diesen Antrag von Herrn Suter nicht zu unterstützen. Wir haben dies lange diskutiert und sind zum Schluss gekommen, auf die erste Version zurückzukommen.

Meine Argumente dafür: Herr Suter aber auch Frau Aebischer haben geschildert, wie sie persönlich oder ihre Kinder zweisprachig geworden sind, nämlich indem sie in der anderen Sprachgemeinschaft gelebt haben. Dort lernt man eine Sprache wirklich, dort lernt man auch die Kultur. Dies in unserem Schulsystem zu realisieren, ist einfach nicht möglich. Wir haben dies in Murten gesehen, wo wir die besten Voraussetzungen haben für dieses zweisprachige Lernen. Ich kann Ihnen sagen, dass dies ein sehr schwieriger Weg ist und ich kann mir nicht vorstellen, wie dies in Plaffeien oder in Bulle geschehen soll.

Ich stelle auch noch etwas Anderes in Frage. Wir Lehrpersonen von Deutschfreiburg hatten am 1. Mai die Gelegenheit, einen Vortrag von Herrn Niggli anzuhören. Er hat Untersuchungen zum Sprachenerlernen vorgestellt. Einige Untersuchungen konnten nicht bestätigen, dass Kinder, die früher mit dem Erlernen einer Sprache anfangen, diese später auch besser beherrschen, da sie im jungen Alter noch nicht die Struktur haben, diese Sprache zu verstehen, ausser sie sind ständig mit dieser Sprache konfrontiert und leben in einem zweisprachigen Milieu. Dies wird man in der Schule jedoch nicht simulieren können.

Aus meinen persönlichen Erfahrungen heraus werde ich den Antrag von Herr Suter nicht unterstützen können. Kollege Gaétan Emonet hat meiner Ansicht nach bereits erwähnt, dass mit dem Sprachenkonzept alles was möglich ist, jetzt schon gemacht werden kann. Dies muss meiner Ansicht nach aber auf freiwilliger Basis geschehen.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je ne vais pas vous raconter ma vie, mais quand même vous dire que je ne sais pas l'allemand que et j'en souffre. A la première lecture, j'ai soutenu l'amendement Suter. Il faut faire tout ce qu'on peut pour encourager nos enfants à connaître la langue partenaire. En commission, les arguments de M. le Commissaire m'ont convaincu à revenir en arrière. Je suis revenu à la position du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, quand j'entends les discussions, je ne sais plus ce que je dois faire. Des arguments ont été donnés par rapport à l'amendement Suter en commission, où M. le Commissaire nous disait que si on acceptait l'amendement Suter, il n'y aurait plus la possibilité d'obliger les élèves à participer aux dispositifs particuliers. Sans cette disposition, l'Etat ne dispose pas de base légale. Faudrait-il déjà transformer l'amendement de M. Suter? J'aimerais entendre des explications de M. le Commissaire. Quand j'entends les interventions, j'aurais plutôt tendance à revenir à ma première idée et à encourager mon groupe à faire de même en soutenant l'amendement Suter. M. le Commissaire, arrivez-vous à me convaincre à nouveau à soutenir la commission?

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Aujourd'hui, des éclaircissements ont été apportés. Il a été dit dans un premier temps qu'il y aurait des classes bilingues imposées et que les communes devraient faire des classes bilingues. Ceci a certainement modifié le débat dans un premier temps. Des éclaircissements ont été donnés par M. Suter. Ce n'est pas ce qu'il désire et ceci ne figure pas dans le texte. Des mesures aussi extrêmes ne figurent pas dans le texte et ne seront donc pas appliquées. Il est vrai qu'il est important de pratiquer le bilinguisme depuis le plus jeune âge. Vu la position des représentants du corps enseignant aujourd'hui, je me dis qu'il n'y aura peut-être pas un volontarisme si on ne le met pas dans la loi. Je pense qu'il est opportun de le mettre dans la loi, de manière à s'assurer que ceci se fasse. Ça ne va pas se faire de manière volontaire si on ne l'introduit pas dans la loi. De ce côté, je le soutiendrai.

On peut aussi prendre des mesures privées pour que nos enfants deviennent bilingues. On peut les placer dans des endroits où ils apprendront l'allemand. Cependant, il n'y a pas toujours des possibilités. On ne peut pas trouver des familles pendant les vacances tout le temps pour les placer pour qu'ils deviennent bilingues. Toutes les familles n'ont pas les moyens de donner des cours annexes. Personnellement, j'ai pu donner des cours privés à mes enfants depuis leur plus jeune âge, depuis l'école enfantine. Ceci les a aidés plus tard pour l'école, mais tout le monde n'a pas les moyens de le faire. Aujourd'hui, cette loi permet de réaliser l'égalité des chances par rapport à l'enseignement bilingue. Je vous propose de soutenir l'amendement Suter.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). J'ai aussi été membre de la commission. Comme vous le savez, je m'occupe des écoles de la Ville de Fribourg. Quand vous vous occupez des écoles, vous quittez un peu la façon idéaliste que l'on a, où l'on croit qu'il suffit d'avoir une classe alémanique et une classe francophone l'une à côté de l'autre pour qu'il y ait des échanges entre les francophones et les suisses allemands. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il faut savoir qu'il y a deux cultures différentes et deux mentalités différentes. Nous aimerions que ces deux cultures s'échangent et qu'elles aient du plaisir à être ensemble. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Je vais vous donner deux exemples.

Nous avons introduit la deuxième année d'école enfantine, ce qui a engendré que, dans une école où il y a une filière allemande et une filière francophone, nous pensions qu'il était mieux que la récréation se fasse tous les petits ensemble, francophones et alémaniques. On a proposé au responsable d'établissement de faire un groupe composé des élèves en enfantine et jusqu'en 3ème primaire francophones et alémaniques et que les grands ensuite aient leur récréation à eux. N'ayant qu'une seule cour, on ne pouvait pas les mettre tous ensemble. Nous avons fait cette proposition. Nous pensions qu'il était opportun de mélanger les petits, pour qu'ils ne se fassent pas taper par les grands par exemple. Deux ou trois mois après on retourne dans cette école et je demande comment se passe la récréation. Finalement, on me répond que l'on trouve que c'est mieux que les francophones soient ensemble car les aînés protègent les petits et les alémaniques

sont aussi bien ensemble. Pourquoi ça? Parce que les enseignants aussi aiment se retrouver ensemble. Les francophones aiment prendre leur récréation ensemble et les alémaniques aiment prendre leur récréation ensemble. Il y a même deux tables différentes dans les salles de professeurs. J'aimerais, comme vous, me dire qu'il suffit de mettre une disposition contraignante et elle est contraignante. Là, on *place* alors que dans l'autre, on *encourage la mise en œuvre*. Il y a des projets qui se font. Le plus important est que deux enseignants veulent le faire. Grâce à la nouvelle instruction bilingue qui se fait à la HEP, les enseignants veulent le faire. Nous avons en tête de le faire aussi dans nos écoles. Pour cela, il faut une volonté d'abord des enseignants. Je suis sûre que ça se fera. En mettant une disposition contraignante, on risque de créer des attentes auprès de certains parents, car tous ne le veulent pas. Certains parents deviendront très exigeants auprès de communes qui ne sont pas du tout bilingues et qui ne peuvent pas mettre en place un tel projet. Ceci va créer d'énormes difficultés et des attentes auxquelles on ne peut pas répondre. Soyons raisonnables. Avec la disposition de l'article 12 de l'avant-projet, c'est suffisant. Comme l'a relevé mon collègue Schorderet, elle peut rendre ces dispositions obligatoires pour les élèves, car il faudra aussi convaincre certains parents. Cette disposition, en l'état actuel, est nécessaire, juste et suffisante. Gardons ce texte, merci.

Schneuwly Patrick (*PS/SP, SE*). Ich bin auch Sekundarlehrer und wenn man diese Diskussion hört, wird klar, dass die Meinungen ganz klar auseinander gehen. Ich denke, dass es – wie Frau de Weck gesagt hat – nicht nur mit der Sprache zu tun hat, sondern auch mit der Kultur. Vermutlich sind wir ein bisschen ein Spiegelbild eines Problems, das wir in Zukunft vielleicht noch einmal anschauen sollten. Die Kultur ist wahrscheinlich viel zentraler als die Sprache.

Ich bin damit einverstanden, dass die Sprache in einem anderen Milieu, in einer anderen Gegend erlernt werden kann und man dort sicher grosse Fortschritte machen kann. Ich bin aber sehr mit Herrn Ducotterd einverstanden, dass die Lehrperson von dem, was sie in der Schule macht, überzeugt sein muss. Nur bei einer Überzeugung gelangen wir auch zum Erfolg. Und bei uns gehen – wie man spürt – die Meinungen auseinander.

Ich werde den Staatsrat unterstützen, weil ich überzeugt bin, dass wir eine Kultur entwickeln müssen, die zum Erfolg führt, eine Kultur, die aber nicht nur in der Schule stattfindet, sondern im ganzen Kanton. Ich lade Sie und auch den Staatsrat ein, über unsere Kulturen und die Verschiedenheiten nachzudenken und über die Chancen, die wir haben.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Je suis enseignante spécialisée et j'ai été auparavant enseignante tout court. Apprendre l'allemand, c'est une chance, oui une grande chance! Pour transmettre véritablement l'amour de cette langue, il faut qu'elle soit donnée par des enseignants qui sont de langue maternelle allemande. C'est là toute la différence. On dit que les enseignants primaires sont des généralistes et qu'ils doivent pouvoir enseigner toutes les branches, c'est vrai. Lorsque j'étais enseignante primaire, j'ai fait des échanges avec ma collègue suisse allemande, dans la même

école. Je trouvais que c'était magnifique d'entendre ces enfants qui chantaient et qui parlaient mieux que moi, car ils avaient appris tout de suite avec la bonne prononciation, ce que je ne peux pas leur transmettre. D'ailleurs, je suis allée en Allemagne pendant 6 mois et lorsque j'allais à Berne et que je parlais le bon allemand, tout le monde me disait «vous parlez français?». Je n'ai pas parlé longtemps allemand. C'est une chance, il est vrai. Je suis aussi conseillère communale et dans notre école, la commune paie une enseignante de langue maternelle allemande, qui vient 6 unités par semaine donner des cours de langue allemande à tous les élèves de l'école, de l'école infantine jusqu'à la 6P. Les résultats sont magnifiques.

Berset Solange (PS/SP, SC). Tout le monde est d'accord sur une chose. Aucune personne n'est opposée à l'apprentissage de la langue partenaire, c'est évident. On discute sur la forme que l'on souhaite donner à cette volonté. C'est aussi une volonté que nous devons avoir dans les communes. La commune de Belfaux est par exemple pionnière. Elle paie une enseignante qui vient parler en allemand dès l'école infantine. Par contre, il ne faut pas oublier que nous sommes confrontés à un problème. On apprend le bon allemand à l'école et après on parle le dialecte. C'est aussi une réalité du terrain, face à laquelle nous devons être sensibles.

Je suis plutôt encline à accepter, comme j'étais aussi membre de la commission, la proposition du Conseil d'Etat. Comme cela a déjà été dit, il y a un concept des langues qui a été voté dans ce parlement. Ce concept paraît répondre aux besoins. J'aimerais savoir quelles sont les directives claires que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour aller dans ce sens complet et quelles sont les règles qui sont en vigueur.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Vor mehr als 15 Jahren gab ich in diesem Saal eine Motion ein, die das Schulgesetz durch einen Sprachenartikel ändern wollte, der es erlauben würde, in der Schule durch «Immersion» zu unterrichten. Wir haben dies in Düdingen begonnen. Wir haben einen Austausch gemacht mit dem Kindergarten in Marly. Das hat wunderbar funktioniert. Hier im Saal waren alle – mit Ausnahme von ein, zwei Stimmen, die dagegen waren – alle dafür, dass man diesen Artikel ändert.

Und jetzt muss ich noch auf Frau de Weck zurückkommen: Es war schon damals so, dass die Lehrpersonen diese Initiative gebodigt haben, weil sie nicht auf Deutsch oder auf Französisch unterrichten wollten. Machen wir eine Schule für die Lehrerinnen und Lehrer oder machen wir eine Schule für die Schüler, für unsere Kinder, damit diese zweisprachig aufwachsen?

Ich kann Ihnen nur sagen: Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmer mehr.

La Rapporteure. Wir haben in diesem Kapitel bei Artikel 3 und Artikel 12 verschiedene Meinungen. Ich werde zuerst den Artikel 3 behandeln und dann zu Artikel 12 kommen.

Zu Artikel 3: Frau Berset stellt einen Änderungsantrag. Wir haben diesen in der ersten Lesung bereits diskutiert, er wurde mit grossem Mehr abgelehnt. In der Kommission sind wir dann zum Schluss gekommen, dass der Artikel 3, so wie er in

der ursprünglichen Fassung vorgestellt ist, für unsere Schule genügt. In verschiedenen Schulen gibt es verschiedene Projekte, die auch unterstützt werden. Die gesetzlichen Grundlagen sind aber in Artikel 3 in der ursprünglichen Fassung enthalten.

Zu Artikel 12: Ich möchte meine Äusserung «Zweisprachige Klassen müssen schon von Primarschule an eingesetzt werden» präzisieren. Dem ist nicht so. Es ist sehr wahrscheinlich schon ein Missverständnis. Es könnte sein, dass man in irgendeinem Schulkreis eine zweisprachige Klasse führen möchte. Ich denke, dass mit dieser Disposition in Artikel 12 die gesetzlichen Grundlagen für das Sprachenkonzept, das wir bereits im Grossen Rat zur Kenntnis genommen haben, vorhanden sind. Es ist also nicht so, dass in Zukunft alle Gemeinden zweisprachige Klassen führen müssen. Es könnte sein, dass es Gemeinden gibt, die dies einführen möchten.

Noch zum anderen Punkt. Es könnte den Anschein erwecken, dass die Kommission gegen die Zweisprachigkeit ist. Dem ist durchaus nicht so. Wir haben auch in der Kommission diskutiert und die Chance gesehen, die der Kanton Freiburg mit der Zweisprachigkeit hat und mit dem Zusammenleben der beiden Kulturen. Er sieht die Möglichkeiten gegeben, dass sich diese beiden Kulturen auch auf Schulebene austauschen können und dass man dies auch fördern kann.

Es war wichtig für den Kanton und ich denke auch für die Direktion, dass das Sprachenkonzept, das wir hier diskutiert haben, die gesetzlichen Grundlagen erhält. Mit dem Artikel 12 ist dies gegeben. Der Änderungsantrag von Herrn Suter, dass die Zweisprachigkeit bereits von der Primarschule an gefördert werden sollte, ist sicher zu loben. Die Kommission ist jedoch der Meinung, dass dies – in einer ersten Phase – vor allem auch auf freiwilliger Basis geschehen sollte. Vielleicht wird es einmal eine strukturelle Lösung geben, aber im Moment müssen wir die beiden Sprachkulturen respektieren und es ihnen selber überlassen, freiwillig Projekte in zweisprachiger Ausführung zu fördern.

Der Änderungsantrag von Herrn Suter hat noch einen wichtigen nachteiligen Punkt. In der ursprünglichen Fassung ist festgehalten, dass die Direktion Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit der Schülerinnen und Schüler obligatorisch erklären kann. Mit dem Änderungsantrag von Herrn Suter ist diese Verpflichtung nicht mehr vorhanden, was meiner Ansicht nach nicht gut wäre.

Il y avait encore une deuxième raison, selon la commission, pour voter contre l'amendement Suter. La disposition obligatoire n'existe plus dans cet amendement. Si vous prenez la version originale, il est mentionné que la Direction peut rendre ces dispositifs obligatoires pour les élèves. Cette disposition tombe avec l'amendement de M. Suter. C'est une des raisons pour laquelle la commission a refusé cet amendement Suter.

J'en viens à l'alinéa 4 article 12, amendement de M. le Député Thévoz. Les dispositions dans la version originale sont, à mon avis, suffisantes pour mettre en œuvre ce concept des langues. Dans le concept des langues, il est aussi dit que l'Etat doit

mettre les moyens à disposition. Je pense que cela suffit. Le conseiller d'Etat peut encore le préciser. Au nom de la commission, je dois refuser l'amendement à l'article 12 alinéa 4.

Le Commissaire. J'essaie d'être succinct pour ne pas redire ce que M^{me} la Rapporteuse a déjà dit.

Pour l'article 3, l'amendement de M^{me} Berset à l'alinéa 3. Je ne conteste pas avec elle que le terme de développement durable est retrouvé dans le grand texte qu'est le programme de législation. Dans le domaine scolaire, on le retrouve également et dans les conventions scolaires aussi. C'est vrai qu'il y a un souci. Précisément, c'est une expression très générale et ici, nous sommes dans les buts de l'école. Dans une approche plus précise et ciblée, on regarde ce que l'on attend et ce que l'école doit faire pour favoriser l'enfant. L'élément clé à cet alinéa 3 est celui de l'autonomie. On attend de l'enfant qu'il développe une personnalité autonome. Cette autonomie lui permet par l'acquisition de connaissances et de compétences, qui est le propre de l'école, de respecter les autres, la société, l'environnement et les générations futures. C'est la mise en œuvre de ces grands principes que sont par exemple le développement durable, par le biais de la loi scolaire, dans un secteur précis. Je ne vois pas l'intérêt de renvoyer au concept général. Il y a encore d'autres grands principes. Ici, nous avons l'articulation propre à la loi scolaire qui est cette autonomie de l'enfant, qui le mène au respect de l'environnement, etc. Par souci de cohérence et de synthèse, la proposition qui est faite par la commission, la proposition d'origine, convient parfaitement et remplit sa mission à cet égard. Je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

Concernant l'amendement de M. Suter que vous avez accepté en première lecture, j'ai l'impression, en vous écoutant ce matin, que l'on découvre que le canton de Fribourg est bilingue et qu'il faudrait peut-être faire quelque chose en la matière. Je suis évidemment presque choqué de cela, car c'est oublier le débat que nous avons eu, pas le seul, dans ce domaine, il y a quelques années, sur le concept des langues.

Ce concept prévoit tout un train de mesures, en tout 9:

1. apprentissage au sein de la discipline;
2. échanges scolaires linguistiques;
3. dixième année linguistique;
4. prise en compte des langues de la migration.
5. Ces quatre premières mesures sont un renforcement du dispositif actuel. Voici les nouveautés:
6. éveil et ouverture aux langues;
7. deuxième langue étrangère dès la 5^e primaire;
8. portfolio européen des langues;
9. séquence d'enseignement dans la langue partenaire;
10. classes bilingues.

Il y a déjà un dispositif auquel renvoient la loi et l'article 12 dont nous avons discuté. Nous avons discuté du concept avant la base légale. Nous ne sommes pas restés inactifs avec un concept qui propose ces neuf mesures sans les mettre en œuvre. La DICS, depuis l'époque, a comme rôle de les mettre en œuvre. Dans le concept des langues, vous avez fixé la manière de le faire, les priorités, l'articulation de la mise en

œuvre de ce concept. Je me permets de relever qu'il faut tenir compte de la chose suivante. Le développement du concept peut présenter des priorités différentes selon les régions linguistiques pour le respect de cette culture francophone et alémanique. Le concept prévoit qu'elle respecte cette différence. Elle prévoit la création d'un calendrier d'exécution raisonnable, qui prend en compte les ressources à disposition, tant humaines, matérielles que financières. Il y a aussi l'harmonisation des mesures cantonales et des décisions nationales et intercantionales en la matière. Il faut relever le défi. Le concept des langues consiste avant tout en l'équilibre à trouver entre la dynamique des propositions que je viens d'évoquer et le nécessaire pragmatisme qui devra présider à ces réalisations. C'est ce pragmatisme, M. le Député Thévoz, qui nous fait dire que nous devons partir de ce que nous avons déjà. Nous avons des personnes formées avec des moyens d'enseignement pour l'allemand, ce qui n'est pas le cas de l'enseignant qui se retrouve tout seul. Au niveau CO, il peut y avoir d'autres personnes qui interviennent pour appliquer le concept des langues. C'est l'élément de subsidiarité qui a été relevé. On veut qu'il y ait de nouveaux apports de la didactique des langues pour aider à cela, mais il faut les introduire et les élaborer. Il y a une possibilité réelle offerte par le champ éducatif, mais qui a des limites. L'importance d'apprendre la langue partenaire veut aussi dire que l'on est capable de maîtriser sa langue maternelle. C'est aussi une limite et une condition. La place des langues doit être intégrée, à l'aune de l'entier du programme éducatif. La chance du potentiel du bilinguisme dans le canton doit être exploitée.

Je rappelle l'objectif du concept des langues. Il n'est pas dans les objectifs du concept d'apprentissage des langues de rendre chaque élève parfaitement bilingue ou plurilingue au terme de la scolarité. Or, on veut qu'il ait une capacité d'utilisation de l'autre langue. Tout ce que je viens de vous évoquer, vous l'avez décidé, nous le mettons en œuvre. Je vous remercie de vous soucier de la mise en œuvre, mais laissez la Direction le mettre en œuvre en tenant compte des aspects pragmatiques que j'ai évoqués tout à l'heure. Lorsque l'on applique le principe de prendre un enfant francophone et de le mettre dans un cadre alémanique pour qu'il apprenne la langue, il y a un programme scolaire qui existe aussi. Il y a des maths, de l'histoire et bien d'autres branches à acquérir en plus de l'apprentissage de la langue.

Ce qu'on constate, c'est que les parents sont convaincus que le cerveau est une véritable éponge en matière linguistique, qu'il suffit de les lancer dans une école d'une autre langue pour qu'ils acquièrent automatiquement, spontanément, à cet âge, les bases de l'autre langue. Bien sûr que c'est plus facile, je ne le conteste pas, et qu'il faut encourager cet effort-là, mais combien de parents retirent leurs enfants qui sont en échec scolaire parce qu'ils n'ont pas surmonté les difficultés du programme? Par ailleurs, là aussi, laissez les choses prendre un cours pragmatique et réaliste.

J'aimerais relever un point concernant le texte lui-même, pour être totalement clair, de l'amendement de M. Suter. Je ne conteste pas le bien-fondé, la bienveillance, la dynamique et tout ce que je peux dire, merci M. Suter. Mais j'aimerais

quand même préciser que notre dispositif actuel tient compte de cette progressivité que vous avez relevée dans votre intervention, c'est précisément ce que nous faisons! C'est pour cela que nous ne le disons pas comme vous précisez, qu'il faut le faire dès les premières écoles, mais qu'on ait le concept qui prévoit d'y aller. Là, vous demandez une mise en œuvre dès les premières écoles. Ce qui veut dire que les mesures que je vous ai citées, hop, on les impose. Ce que je demande au Grand Conseil, c'est de nous laisser la capacité de le faire progressivement, mais on doit le faire! Et le concept des langues nous dit comment. Pour ceux qui m'ont demandé quelles étaient ces capacités qu'on a de favoriser ou de promouvoir l'apprentissage approfondi des langues, ce sont les éléments que je vous ai cités à l'instant.

Enfin, le dernier élément, que peut-on rendre obligatoire dans ce dispositif? C'est là qu'il y a cette phrase: «La Direction peut rendre ces dispositifs obligatoires pour les élèves». C'est potestatif parce que je ne peux pas tout rendre obligatoire. Obliger un enfant à aller dans une classe bilingue, je ne vais pas pouvoir le faire. On ne peut pas imposer de cette manière le bilinguisme, parce que ça reste un choix de vouloir faire sa classe primaire dans sa langue maternelle. En revanche, à la limite, on trouve les séquences de langue dans l'autre langue et cela touche peut-être de manière beaucoup plus forte l'obligation: je vais imposer à des enfants de suivre dans une autre langue un cours, qui peut être de l'histoire par exemple. Donc là, j'ai besoin de pouvoir rendre obligatoire. C'est pour cela que cette disposition m'est utile. Si je ne l'ai pas et que j'impose la séquence d'allemand pour un francophone, j'aurai des revendications, des parents qui ne seront pas d'accord et qui diront: «On étudie l'histoire à l'école primaire dans sa langue maternelle» et je n'aurai pas le moyen de l'imposer à ce moment. Donc c'est bien en faveur du bilinguisme que je vous demande d'en rester à la solution qu'a recommandée également M^{me} le Rapporteur.

Si vous me le permettez, je fais un peu l'impasse sur les autres remarques qui ont été faites. Je pense y avoir répondu, c'est la base légale. M. le Député Schorderet, voilà les éléments que j'avais en résumé expliqués à la commission. La base légale, c'est cet article-là et le concept des langues est là et on le met en application.

Je crois avoir aussi répondu à ceux qui disaient qu'ils étaient étonnés qu'on allait imposer les classes bilingues. Je crois avoir été clair en la matière: ce n'est pas le cas.

J'aimerais venir enfin aux dernières propositions, l'article 12 alinéa 4. Si j'ai bien compris, M. le Député Thévoz, si vous confirmez la première lecture, vous retirez votre alinéa ou votre amendement ou est-ce que vous le maintenez? Là, je ne suis pas sûr du résultat. J'aimerais simplement relever que vous introduisez à l'article 12 une notion de financement qui n'a pas lieu d'être à cet article. Vous-même, vous proposez la même notion à l'article 67, qui, lui, concerne le financement. Donc là, à ma connaissance, il faudrait choisir entre les deux. Mais je ne serais pas favorable à introduire une notion de finances à l'article 12, qui est tout simplement la promotion de l'apprentissage des langues et non pas le financement de mesures. Je le redis formellement, la mise en œuvre de ce

concept, c'est la charge de la Direction. L'article 95 de la loi le dit, l'aspect de conduite pédagogique, c'est la Direction qui doit le faire. Ce n'est pas la commune qui vient avec son projet ou avec des propositions. Bien entendu que la discussion avec la commune a lieu; on écoute les propositions qu'elle peut avoir, mais c'est bien la Direction qui a la charge de mettre en œuvre et de développer le concept sous cet angle.

J'aimerais préciser aussi que l'essentiel des frais liés à ces mesures de l'apprentissage des langues, notamment au niveau primaire, c'est évidemment les salaires des enseignants. Sur ce point, on fait l'effort de passer à 50% la participation du canton aux salaires, alors qu'elle n'était que de 35% avant dans le système en vigueur. Il y a là un effort qui est entrepris.

Enfin, les moyens d'enseignement, les méthodes pédagogiques, la formation des enseignants etc., tout cela est de toute façon exclusivement à la charge du canton et le restera. Donc, il y a déjà cette contribution significative pour moi et en amélioration pour une proposition d'amendement qui à mon avis est au mauvais endroit, dans la mesure où on pourrait discuter du fond.

> Au vote, l'amendement Berset à l'article 3 al. 3, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 61 voix contre 32 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Berset à l'article 3 al. 3:
Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP).
Total: 32.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:
Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/

FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 61.*

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis) concernant l'article 12 al. 3, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 61 voix contre 25 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis) concernant l'article 12 al. 3:

Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 25.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

- > L'amendement Thévoz à l'article 12 al. 4 est retiré par son auteur
- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

La Rapporteur. Confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Die Ablehnung meines Änderungsantrages zu Artikel 19 «Schulkalender» in der ersten Lesung hat insbesondere im Seebezirk Reaktionen und Leserbriefe provoziert, was mich in der Wichtigkeit des Anliegens bestärkt hat und weshalb ich jetzt in der zweiten Lesung noch einmal nachdopple.

Ich möchte zuerst Eines klarstellen: Es geht mir mit meinem Vorstoss in keiner Weise um einen Angriff auf die religiöse Tradition des Kantons Freiburg. Die kirchlichen Feiertage würden mit dem vorgeschlagenen Systemwechsel des Schulkalenders nichts von ihrer Wichtigkeit in der Gesellschaft und im Kalenderjahr einbüßen. Ein Ferienplan muss aber in erster Linie pädagogischen Kriterien genügen und das Wohl der Kinder und der Jugendlichen ins Zentrum stellen. Mit meinem Änderungsantrag kann diesem Anspruch Rechnung getragen werden.

In der Praxis könnte ein lernfördernder Schulkalender etwa so aussehen: Das Schuljahr wird unterteilt in etwa ausgeglichene Lernphasen von sieben bis acht Schulwochen und Erholungsphasen von mindestens zwei Wochen. So können grosse Schwankungen in der Länge der Lernphasen verhindert und die Lernbedingungen verbessert werden. In sehr kurzen Lernphasen kommt man nämlich kaum in einen Lern- und Arbeitsrhythmus, in langen Lernphasen sinkt die Konzentration- und Lernbereitschaft, Müdigkeitserscheinungen treten auf, die Aufnahmefähigkeit leidet. Gleichzeitig werden die Sommerferien um eine Woche gekürzt, das zu Gunsten einer zweiten Sportferienwoche im Winter. Zu lange Ferien sind lerntechnisch nämlich nicht sinnvoll. Dafür kann in den verlängerten Sportferien eine echte Erholung stattfinden, welche mit einer Woche nicht möglich ist und Familien werden vielleicht wieder vermehrt Skiferien geniessen, wovon die Bergbahnen und ganz allgemein der Tourismus profitieren werden.

Mit der Änderung kann aber noch weiteren wichtigen Anliegen Rechnung getragen werden. Die Betreuung der Kinder wird nämlich während sehr langen Sommerferien für Alleinerziehende oder Familien, in denen beide Elternteile berufstätig sind, zusehends schwieriger. Dieses Problem kann zumindest gemildert werden.

Weiter wird der häufig kritisierte späte Zeitpunkt der Herbstferien etwas vorgelegt. Familien werden sich wegen den noch wärmeren Wetterverhältnissen vielleicht wieder vermehrt für Ferien im Kanton oder in der Schweiz entscheiden und müssen nicht weg fliegen. Davon profitieren wiederum die Bergbahnen und der Tourismus.

Es gibt meiner Ansicht nach also genügend Gründe, hier Mut zu zeigen und meinen Änderungsantrag zu unterstützen.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). La grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette proposition. M. Raemy, la vie n'est pas réglée comme du papier à musique. L'école est un apprentissage pour préparer l'enfant à entrer dans la vie professionnelle, dans la vie active et dans la vie active, ce n'est pas toujours réglé comme ça. Donc, il faut aussi apprendre aux enfants que parfois c'est

un peu plus long, un peu plus dur et que parfois on a plus de vacances. Donc voilà l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre, on ne soutiendra donc pas cet amendement.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Si cet amendement a suscité des réactions dans le district de mon collègue Hugo Raemy, il en a aussi suscitées dans mon district bien évidemment, mais forcément pour d'autres raisons. Nous sommes dans une Broye intercantonale et à l'heure actuelle les systèmes vaudois et fribourgeois des vacances sont très similaires, ce qui nous arrange fortement. Je crois qu'il n'y a qu'une semaine de différence. Il faut savoir que beaucoup de personnes qui habitent dans la Broye fribourgeoise travaillent dans la Broye vaudoise et vice versa bien entendu. Imaginez encore si on va au-delà, nous avons, je vous le rappelle, un gymnase intercantonal; nous ne pouvons dès lors pas imaginer un système de calendrier où l'enfant plus jeune serait à l'école obligatoire avec un calendrier fortement différent de celui de l'école vaudoise et au gymnase intercantonal, où on doit gérer aussi une année sur deux d'autres vacances, on arriverait encore à un système beaucoup trop différent, donc la complexité pour les parents de prendre des vacances ou de chaque année changer leurs vacances, ce qui n'est pas forcément très bien.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je suis totalement opposé à cet amendement. Dans les fêtes religieuses, il n'y a pas que le côté religieux mais aussi le côté de la société qui vit différemment pendant les fêtes de Noël et de Pâques, alors commencer à avoir les enfants à l'école durant ces fêtes, je trouve que c'est une aberration. Les fêtes de Noël et de Pâques sont un peu les murs porteurs de notre société. De plus, diminuer la période des vacances d'été posera de gros problèmes à l'économie pour donner les vacances aux employés qui ont des enfants, parce que si on les diminue, tous les employés ne pourront pas être en vacances en même temps. Donc je pense que ce serait une aberration et si quelque chose va bien, il faut le garder. Notre société a besoin de ces murs porteurs pour notre suite.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Nous n'avons pas tous les mêmes centres d'intérêt. Je suis producteur de tabac et pour moi, les vacances scolaires d'été étaient toujours trop courtes. En effet, mes quatre filles ont travaillé toute leur scolarité durant les vacances d'été à la récolte du tabac. J'emploie de nombreux jeunes enfants en âge de scolarité durant le tabac vraiment à satisfaction de ma part et aussi des jeunes enfants. Le calendrier scolaire que propose M. Raemy ne me convient pas du tout et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique sera cette fois beaucoup plus uni que lors de l'objet précédent et rejettera dans sa grande majorité l'amendement de M. Raemy.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis ist sich nicht einig. Es besteht effektiv ein kultureller Unterschied. Die Deutschsprachigen möchten gerne eine Veränderung, eine Anpassung, und die Französischsprachigen halten eher am gegenwärtigen Ferienplan fest. Im Sensebezirk ist man – im Vergleich zum Seebezirk – der Meinung, dass die Herbstferien zu spät sind. Die Argumentation geht in die gleiche Richtung wie diejenige von Hugo Raemy. Die Freiburger Bergbahnen sind Mitte/Ende Oktober bereits

geschlossen. Es ist effektiv so, dass sich die Herbstferien immer mehr zu Familienferien entwickelt haben und diese sind doch relativ spät. Es wäre mir ein Anliegen zu überlegen, ob man nicht zumindest eine Woche früher mit den Herbstferien beginnen könnte. Dann sind wir aber wieder nicht im Schulrhythmus.

Demont Gilberte (UDC/SVP, LA). Je m'exprime ici en mon nom personnel, en indiquant à mon collègue Pierre-Alain que j'ai laissé ma timidité au vestiaire.

Pour moi, l'établissement d'un calendrier scolaire, plus précisément la répartition du temps de scolarisation et du temps de vacances, n'est pas en soi une chose très simple. En effet, tout d'abord plusieurs acteurs entrent en scène: les enfants, les adolescents, les enseignants, les parents, les autorités communales et les autorités cantonales. Les facteurs à prendre en considération: notre culture chrétienne, qui comprend la partie catholique et la partie réformée de notre canton, la vie familiale et professionnelle des parents, les offres d'accueil extrascolaire. A ce stade, il est très difficile de pouvoir répondre aux attentes de chacun. La nécessité d'attribuer des priorités à tous ceux qui sont concernés est donc inéluctable. L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation à l'enfant. L'enfant et ses intérêts restent donc le centre du débat. Lorsqu'il est prouvé, par bon nombre de spécialistes, que le rythme scolaire est un élément crucial dont dépendent la croissance de l'enfant et son pouvoir de concentration, nous, Mesdames et Messieurs, politiciens, ne pouvons pas nous permettre de l'ignorer. Pour cette raison, je soutiendrai l'amendement de M. Raemy.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Herr André Schneuwly, ein Kollege von uns, hat es auf den Punkt gebracht. Wir sind manchmal schon ein bisschen ein komplizierter Kanton. Wir haben verschiedene Kulturen, zwei Sprachen und da kann man einfach nicht immer alles über die gleichen Leisten schlagen. Wir haben in Kerzers von je her unseren Schulferienplan immer auch ein bisschen an den Kanton Bern angepasst, nicht zuletzt, weil – früher vielleicht noch mehr als heute – die Schüler in die Gymnasien nach Bern gefahren sind – heute vielleicht ein bisschen mehr nach Freiburg. Dies macht die Sache noch komplizierter. Wir haben ungefähr 450 bis 500 Pendler, die alle am Morgen auf den Zug gehen, um in Bern zu arbeiten. Der Lehrplan ist nach Freiburg ausgerichtet, die Ferien der in Bern Arbeitenden sind nach Bern ausgerichtet.

Ich plädiere für den Antrag von Hugo Raemy, damit wir ein bisschen flexibler sind. Und wenn es nicht möglich ist, den kantonalen Ferienplan ein bisschen an die peripheren Orte anzupassen – dies betrifft auch die Broye –, dann müssen wir einfach zwei Ferienpläne haben.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je rejoins l'avis notamment de M. Grandjean. Nous faisons véritablement partie d'une société rythmée par les fériés professionnels et par le rythme scolaire. L'unité familiale est aussi un élément prédominant dans le développement de l'enfant. Je pourrais juste rajouter que les grandes vacances sont nécessaires. D'une part, elles permettent à l'enfant de sortir du système

scolaire, de se dégager des soucis qu'il aurait pu avoir durant cette période, de jouer et de faire d'autres activités. Il y a aussi le facteur de la chaleur de juin, lorsque la scolarité obligatoire termine jusqu'au mois d'août: il y a des périodes où il peut faire très chaud et recommencer à la mi-août semble complètement déraisonné. Les enfants ont souvent trop chaud dans les classes, ont la tête ailleurs et dans ce cadre-là, je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée.

La Rapporteuse. In unserem Kanton haben wir tatsächlich zwei Kulturen und verschiedene Sensibilitäten. Ich habe vor allem Reaktionen aus dem deutschsprachigen Teil unseres Kantons erhalten, der ein bisschen eine andere Sichtweise der Schulrhythmen hat. Ich möchte die verschiedenen Argumente nicht wiederholen. Im Namen der Kommission muss ich diesen Antrag aber zurückweisen.

Ich möchte zudem noch kurz auf den Punkt, die Sommerferien zu kürzen, zu sprechen kommen. Wir müssen in unserem Kanton auch die Wirtschaftspfeiler, die kleinen und mittleren Betriebe, berücksichtigen. Für die Arbeitsgeber ist es wichtig, dass die Sommerferien in der Sommerperiode ein bisschen länger sind, damit allen Angestellten die Möglichkeit gegeben werden kann, mit ihren Kindern Ferien zu machen, ohne dass der Betrieb Nachteile daraus ziehen muss.

Wir können den einen oder anderen Schulrhythmus wählen. Es wird immer jemanden geben, der mit diesem nicht einverstanden ist. Die Erziehungsdirektion hat in den letzten Jahren aber grosse Fortschritte gemacht, zum Beispiel bei den Osterferien, die an den Rhythmus angepasst wurden.

Eventuell könnte die Erziehungsdirektion bei den Herbstferien ebenfalls einen Schritt machen und die Ferien eine Woche vorverlegen. Man könnte auch die Freiburger Bergbahnen anfragen, ob sie die Bergbahnen erst Ende Oktober schliessen.

Wie gesagt: Im Namen der Kommission bitte ich Sie, diesen Antrag abzulehnen.

Le Commissaire. Le rythme pédagogiquement idéal, comme on pourrait l'imaginer, n'existe pas comme tel parce qu'il est vécu dans un contexte, dans une famille, dans une société et là il y a évidemment des contradictions. Le rythme de la société ne permet tout simplement pas d'alterner deux semaines de vacances, huit semaines d'école, deux semaines de vacances, etc., soit le principe des vacances normées ou du rythme normé. Cela va bien entendu également toucher la vie familiale, qui est fondée sur le rythme de la société, lequel n'est pas le même, mais une modification comme celle-là va aussi toucher d'autres branches d'enseignement, puisque le calendrier dans ce domaine s'applique aussi à d'autres branches, je pense notamment au domaine de l'apprentissage, qui, lui, est évidemment directement en lien avec la vie professionnelle et des entreprises.

M^{me} la Députée Savary l'a relevé, on n'est pas seuls, il y a d'autres cantons et on tient aussi compte un peu de ce qui se fait à côté de nous pour pouvoir avoir une certaine coordination. Cela est l'aspect coordination, mais il y a également l'aspect rythme qui n'est pas absent des réflexions à la Direc-

tion et dans le canton. Comme M^{me} la Rapporteuse l'a dit, on a introduit une flexibilité à Pâques; cette année, comme le temps entre Pâques et les grandes vacances est plutôt faible, on a mis une semaine avant et une semaine après. L'année passée, on avait mis deux semaines après et l'année prochaine on remettra deux semaines après. On a là une capacité de rythmer un peu mieux aussi, d'ajuster notre système à ce souci du rythme qui existe aussi. J'ajoute qu'avec les fériés et autres ponts, on a encore d'autres occasions d'avoir un certain rythme en la matière.

Enfin, dernière remarque, le système proposé des vacances normées n'est pas parfait dans son application en lui-même et M^{me} la Députée Loetscher l'a relevé. Les cantons qui l'ont appliqué ont aussi dû faire des exceptions eux-mêmes à ce principe, notamment parce que, l'été, on n'évite pas de devoir donner des congés lorsqu'il fait très chaud, donc le système n'est pas aussi parfait qu'il peut paraître, en tout cas à mon sens, pas applicable et coordonné avec le reste de la société.

Je vous propose donc, comme à ma première lecture, de ne pas suivre cet amendement et de s'en tenir à la position de la commission.

> Au vote, l'amendement Raemy à l'article 19 al. 1, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 58 voix contre 28 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Raemy à l'article 19 al. 1: Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 28.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentiini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP),

Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 58.*

S'est abstenu:

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

La Rapporteure. Bestätigung der ersten Lektüre mit Ausnahme in Artikel 32.

Die Kommission beantragt, bei Artikel 32 den Begriff «Oberamtman» in der französischen Fassung auf «préfecture» umzuändern. Es ist so, dass man in der deutschen Fassung immer von «Oberamtman und Oberamtman» sprechen müsste. Man hat sich deshalb für «Oberamt» entschieden. Damit es zwischen dem deutschen und dem französischen Text eine Einheit gibt, möchte man auf Französisch auch «la préfecture» verwenden.

Diese Änderung ist eher redaktioneller Art.

Le Commissaire. Nous nous rallions aussi à la première lecture, ainsi qu'à la modification qui vient d'être faite concernant le mot «préfet» qui sera remplacé par «préfecture». Ça sera également le cas aux articles 56, 60, 76, 92, 94. Nous nous y rallions d'avance.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung ist zu sagen, dass ich stellvertretender Direktor der OS Plaffeien bin. Wie ich schon anlässlich der ersten Lesung zum Schulgesetz darlegte, ist für mich Elternmitwirkung in der Schule absolut zentral, notwendig und für den schulischen Erfolg unabdingbar. Gerne möchte ich darlegen, warum ich die von der Kommission vorgeschlagene Version nicht vollständig unterstützen kann.

Ich stehe klar für Elternmitwirkung ein, will mich aber nicht auf den Elternrat als einzige Form von Elternmitwirkung festlegen. Elternmitwirkung kann gut organisiert und auf die örtliche Begebenheit abgestimmt einen grossen Nutzen bringen. Elternmitwirkung kann die gegenseitige Anteilnahme und Wertschätzung fördern. Elternmitwirkung kann Verständnis für die jeweils andere Seite wecken. Von einer Zusammenarbeit aller Erziehungsverantwortlichen können Schule und Elternhaus profitieren. Dabei gilt es Ziele, Aufgaben und Kompetenzen klar zu regeln.

La proposition de la commission demande à chaque établissement scolaire d'installer un conseil des parents, indépendamment de la grandeur de l'établissement ou de la situation locale. La participation des parents peut être mise en œuvre de manière très différente. Il n'y a pas seulement le conseil de parents. Il y a encore beaucoup d'autres formes de participation. Par exemple:

- > die Entgegennahme von Anregungen aus Klassen und Elterngesprächen;
- > Direktmeinungen einholen und die Resultate kommunizieren;

- > ein offener Briefkasten bei der Schulleitung: Feedbacks, Anregungen zum Schulbetrieb als Ganzes können hier deponiert werden;
- > Schulqualitätsevaluation mittels Elternbefragung, was auch online geschehen kann;
- > Elternabende zu schulspezifischen Themen;
- > Projektgruppen, bestehend aus Lehrpersonen und Eltern;
- > ständige Ressortgruppen, offene ständige Schulen und Elternkontaktgruppe.

Pour moi, une combinaison judicieuse d'autres formes de participation des parents peut apporter de meilleurs résultats avec moins d'efforts.

Denn ein Elternrat ist meistens schwerfällig in seinem Funktionieren. Das Aufwand-Nutzen-Verhältnis ist oft gering. Le changement fréquent de personnes empêche la continuité. Qui peut parler de continuité, si par exemple un tiers des membres du conseil des parents au CO doit être remplacé chaque année ? Elternmitwirkung gehört zur sogenannten geleiteten Schule, zu einer Schule, deren Schulleitung definieren muss, wie sie mit den Partnern zusammenarbeitet. Die Eltern sind in erster Linie als Partner zu sehen. Den lokalen Begebenheiten gilt es aber unbedingt Rechnung zu tragen, das heisst, dass die Schule vor Ort entscheiden muss, welche Form von Elternmitwirkung in ihrem Umfeld wohl die beste und effizienteste Wirkung erzielen kann.

Wie schon anlässlich der ersten Lesung dargelegt, sind die lokalen Umstände bei der Institutionalisierung von Elternmitwirkung unbedingt zu berücksichtigen. In Jaun beispielsweise kann man mit einer anderen Partizipationsform eventuell bessere Resultate erzielen als mit einem Elternrat. In Murten oder in der Stadt Freiburg ist der Elternrat allenfalls die richtige Mitwirkungsform.

C'est au responsable des établissements de choisir la meilleure forme de participation pour leur établissement.

Zwingen wir ihnen nicht per Gesetz den Elternrat als einzige Form auf. So hält eine vom Nationalfonds unterstützte Befragung von 270 Schulleiterinnen und Schulleitern – die Resultate wurden am 27. März veröffentlicht und in den Freiburger Nachrichten am 28. März kommuniziert – fest, dass die Aufgaben von Elternräten primär darin bestünden, den Dialog zwischen Eltern, Schülern und Lehrpersonen zu fördern und das schulische Leben mit Veranstaltungen zu bereichern. Gemäss dieser Befragung schätzen die Schulleitungen das freiwillige Engagement der Eltern, bezweifeln aber, dass dieses in Form eines Elternrates verankert werden soll, weil es so zu einem unproduktiven Ritual geraten könnte. Der Elternrat ist für mich nicht die allein selig machende Form von Elternpartizipation.

In diesem Sinne bitte ich Sie, den Antrag zu unterstützen und die Form von Elternpartizipation zu erweitern.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement de notre collègue Schafer. Ce conseil peut certainement être un bon outil d'échange, mais il faut laisser une marge de manœuvre aux

communes et aux responsables d'établissements. Il serait faux de croire que toutes les communes ont besoin d'une telle structure. Selon moi, ce sera quelque peu frustrant pour les membres, car ce sera uniquement un lieu d'échange mais sans compétence décisionnelle. C'est bien là le problème. Comment motiver des gens sur le long terme sans leur donner la possibilité de prendre des décisions et de pouvoir, après avoir débattu de certains problèmes, prendre les mesures qui s'imposent? La conséquence sur le long terme sera le manque de candidats pour ces conseils des parents et donc des soucis supplémentaires pour les petites communes. Donc, si les conseils communaux et les responsables d'établissement le veulent, oui, mais il ne faut pas le leur imposer.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bitte ich Sie, diesem Änderungsantrag nicht zuzustimmen. Der geplante Elternrat ist ein sehr gutes und klares Konzept zur Elternmitwirkung für einen besseren Austausch zwischen Schule und Elternhaus, aber die sehr vage Formulierung «oder andere Formen von Elternmitwirkung» – auch wenn Herr Schafer jetzt ein paar denkbare Wege aufgezeigt hat, die allerdings nicht alle als tauglich erachtet werden können, um einen Elternrat zu ersetzen – lässt diese offene Formulierung einen sehr grossen Interpretationsspielraum und Tür und Tor offen für unbefriedigende Lösungen.

Vielmehr muss das Ausführungsreglement zum Elternrat nur den groben Rahmen abstecken und genug Spielraum lassen, damit jede Schule die Ausgestaltung ihres Elternrates den lokalen Bedingungen und Bedürfnissen anpassen kann. Ein Elternrat in Jaun wird sicher nicht gleich aussehen wie ein solcher in Murten, das ist klar. In dem Sinn muss man im Ausführungsreglement genug Spielraum für die Ausgestaltung dieses Elternrates lassen.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Jusqu'à l'été passé, j'étais présidente de «Schule und Elternhaus», l'organisation de parents du côté alémanique du canton. Dans cette organisation, nous étions le partenaire de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en matière de consultation autour des questions de formation et de scolarité. Si nous nous opposons aujourd'hui à un Elternrat, un conseil des parents, nous perdons cette forme institutionnalisée et les parents ne pourraient plus s'organiser à une échelle cantonale pour rester le partenaire, je pense agréable et apprécié, de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Je vous remercie de vous opposer à l'amendement de notre collègue Schafer.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich habe eine Frage an meinen Kollegen Schafer. Meine Fantasie reicht leider nicht aus, um mir konkreter vorzustellen, was «andere Formen der Elternmitwirkung» sein könnten. Sie haben einige Erklärungen gegeben, die mir aber nicht ausreichen. Ich bin für mehr Klarheit im Gesetzestext. Wir haben ja dann keine Möglichkeit mehr, beides zu tun, da Sie «oder» sagen – «oder» impliziert im Deutschen, dass man wählen muss.

Geben Sie mir bitte ein paar bessere oder klarere Beispiele, was andere Formen der Mitwirkung wären.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Ich habe vorhin versucht aufzuzählen, was mögliche Formen sind. Wenn wir, wie vorgeschlagen, nur den Elternrat haben, dann haben wir zwanzig Mitglieder im Elternrat und keine anderen Möglichkeiten der Elternmitwirkung. Die Schulen werden sich sträuben, eine andere Elternmitwirkungsform einzuführen.

Dies wird anders sein, wenn wir den Schulen die Möglichkeit geben, zwischen Elternrat und einer anderen Form zu wählen. Eine andere Form der Elternmitwirkung kann eine institutionalisierte, jährliche Befragung der Eltern sein, die heute ohne Weiteres online geschehen kann. Die Schule muss aber definieren, was sie will.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). L'introduction du conseil des parents a pour objectif de responsabiliser les parents d'élèves. Une structure claire est nécessaire. Le groupe comprendra le responsable d'établissement, une majorité de parents d'élèves, comme le demande l'amendement, un représentant des enseignants et un représentant des autorités communales. Donc, ce conseil des parents est très apte à fonctionner comme proposé. Il doit être obligatoire, ce qui n'empêche pas les communes d'instituer des commissions scolaires selon les besoins et selon les sentiments des communes et des parents. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, dans sa large majorité, soutiendra la proposition de la commission et la version initiale du Gouvernement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'aurais voulu une explication de M. Schafer: je n'ai pas compris si son amendement concernait aussi les alinéas 2, 3 et 4 ou si ces alinéas étaient maintenus, parce que je vois l'alinéa 3 qui est très important. La ville de Fribourg a plusieurs établissements et je ne peux pas imaginer qu'on ait un conseil des parents pour chaque établissement. Il faudrait faire une union des conseils.

Quant au fond, je reviens à ce qui a été dit précédemment, «d'autres formes de participation» c'est vraiment trop vague. On sait qu'il y a certains parents qui font vraiment du mobbing dans des établissements et je n'aimerais pas que eux prennent la main sur ces conseils en dictant les lois, en dictant la manière dont ces conseils doivent être faits. Le responsable d'établissement et les autorités communales doivent avoir leur mot à dire et c'est pour ça que je trouve que ces dispositions qui définissent comment ça va fonctionner, quelles sont les compétences, sont pour moi importantes. Les rôles doivent être bien définis.

C'est la raison pour laquelle je trouve que «d'autres formes de participation» c'est beaucoup trop vague et que ça, certainement, créera des abus.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis syndic de la commune de Grolley et pour moi il est important que l'autorité communale soit représentée quelle que soit l'institution qui s'occupera du rapport entre les parents et les élèves. Vous savez qu'il y aura quand même toujours un lien par rapport aux bâtiments, à la halle de sport, à l'extérieur, à la récréation,

aux infrastructures qui seront nécessaires pour la gym, il y aura plein de questions qui seront débattues avec les parents et le corps enseignant. S'il n'y a pas un représentant de l'autorité communale pour participer à ces discussions, on aura de toute façon une confrontation entre ce qui sera mis en place et l'autorité communale. On ne pourra pas accéder à leurs demandes parce qu'ils n'auront peut-être pas été préparés en connaissance de cause et là je pense qu'il est important que l'autorité communale soit représentée.

C'est pourquoi je refuserai cet amendement et je vous en remercie.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ich habe bereits in der ersten Lesung gesagt: Die Schule braucht einen Partner. Entweder ist dies der Elternrat, der zwar keine Kompetenzen hat, oder es ist die Schulkommission. Bei dieser Frage sind wir in einem Clinch und deshalb ist es auch schwierig, diese Entscheidung zu fällen.

Die Schwäche des Elternrates ist meiner Ansicht nach: Findet man genügend Eltern, die mitmachen? Wie wird dieser Elternrat strukturiert? Der Elternrat hat keine Kompetenzen, so wie es Mobbing geben kann im Hintergrund, kann es auch hier Mobbing geben. Das ist vergleichbar. Und eine grosse Frage ist die Kontinuität. Mit dem Elternrat haben wir keine längerfristige Struktur, die der Schulleitung oder dem OS-Direktor zur Verfügung steht.

Die Grundsatzfrage ist meines Erachtens: Schulkommission obligatorisch oder Elternrat obligatorisch? Ich denke immer noch, die Schulkommission ist eine Struktur, die geklärt ist, die politisch gewählt ist. Dort sind auch die Eltern und die Gemeinde drinnen und dort kann die Schulleitung als beratendes Organ vertreten sein.

Aus diesem Grunde sollte meiner Meinung nach die Schulkommission das Bindeglied zwischen dem Gemeinderat und der Schule sein.

La Rapporteure. Wir haben diesen Vorschlag in der Kommission bereits diskutieren können, da Herr Schneuwly, Mitglied der Kommission, diesen Vorschlag in der Kommission bereits vorgetragen hat. Im Namen der Kommission muss ich Ihnen sagen, dass die Kommission diesen Vorschlag zurückweisen wird.

Es wurden verschiedene Argumente vorgebracht. Der Elternrat ist ein Kernstück dieses neuen Schulgesetzes und es ist der Wunsch, dass man die Eltern in der Schule mitdiskutieren lässt, sie über dieses Instrument aber auch in die Pflicht nimmt. Wenn Sie jetzt andere Formen annehmen, stellt sich die Frage, welche andere Formen. Herr Schafer hat als Beispiel eine institutionalisierte Befragung der Eltern genannt. Doch wer soll diese alljährliche Befragung machen? Die Lehrpersonen, der Schulleiter oder die Schulbehörde respektive der Gemeinderat?

Und wie ist es, wenn in einer Schule mehrere Kulturen in einer Klasse sind? Wir müssen den Antrag der Kommission befolgen und diesen Elternrat unterstützen. Im Ausführungsreglement wird dann festgelegt, wie dieser Elternrat

zusammengesetzt sein wird. Wenn Sie befürchten, dass die Gemeindebehörde nirgendwo mehr drinnen ist: Im projet bis ist ganz klar gesagt, dass im Elternrat die Gemeindebehörde auch vertreten ist. Hier besteht die Kommunikation zwischen der Schule und der Gemeindebehörde. Diese ist jetzt sogar durch das Gesetz gewährleistet.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diesen Antrag abzulehnen.

Le Commissaire. Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais relever la cohérence, l'horlogerie fine, c'est l'expression que j'ai utilisée dans notre loi avec un certain nombre de nouveautés et le conseil des parents obligatoire est une de ces nouveautés. Celle-ci doit être comprise avec le rôle du responsable d'établissement qui est nouveau et la position de la commune également, qui n'aura plus une commission scolaire, si elle en veut encore une, avec un rôle d'autorité scolaire. Ces éléments vont ensemble et ont une cohérence entre eux. Mais il est évident que le conseil des parents, dans la loi maintenant, ce sont des principes qui sont fixés et c'est dans le règlement d'application où on a une large liberté et cette large liberté, les autorités communales qui seront à la pointe pour mettre en œuvre ce conseil des parents, pourront évidemment en bénéficier pour lui donner une mesure, une caractéristique, selon des cercles scolaires, selon des établissements scolaires, qui conviennent de ce que les uns et les autres souhaitent en termes de rythme, de constitution etc. Donc on a une marge de manœuvre. Quand M. le Député Kolly dit qu'il faut laisser une marge de manœuvre; mais ce conseil des parents, dans sa constitution, laisse aux communes cette marge de manœuvre. En revanche, sa raison d'être, en cohérence avec les responsables d'établissement et le rôle de la commune, nécessite évidemment qu'elle soit obligatoire.

J'ai aussi un peu de peine avec les «autres formes de participation». Lorsqu'on a, à l'article 30 alinéa 3, le fait que les parents sont régulièrement informés par le corps enseignant du parcours des élèves et qu'eux-mêmes, réciproquement, informent le corps enseignant, toute cette collaboration école-parents est finalement fondée sur cet organe du conseil des parents. Si vous le supprimez, si vous ne le rendez pas obligatoire ou si vous imaginez des formes qui permettent d'éviter finalement le conseil des parents, vous mettez tout simplement en péril cette collaboration, parce que vous ne lui donnez pas les moyens de le faire dans un cadre légal minimal pour que les choses puissent se faire.

Donc là, j'en appelle vraiment à la cohérence et au soutien à la cohérence du principe.

J'ajoute enfin que, comme l'a relevé M. le Député Ducotterd, avec une forme qui n'aurait pas la base que prévoit l'article 31, on n'aura évidemment pas l'implication des représentants des communes – si dans le cercle scolaire il y a plusieurs communes et un conseil des parents, voire pas de représentant de l'établissement – j'ai un peu de peine avec une boîte aux lettres qui pourrait faire conseil des parents ou d'autres enquêtes qui sont moins fondées. Là aussi, je crois que ce sont des moyens d'éviter le conseil des parents parce qu'on y est opposé sur le principe, mais on ne le met pas en cohérence avec le reste de la loi. Donc je le répète: cohérence. La liberté

de manœuvre est là et le règlement donnera des éléments pour sa réalisation et ce sera évidemment aux autorités communales, aussi à la conduite de la constitution de ces conseils de parents, de tenir compte de la réalité communale et des éléments propres aux régions.

Je vous recommande donc de refuser cet amendement.

- > Au vote, l'amendement Schafer à l'article 31 al. 1, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 59 voix contre 26 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Schafer:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 26.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

- > Confirmation du résultat de la première lecture (avec modifications rédactionnelles).

CHAPITRE 4

La Rapporteuse. In der ersten Lesung haben wir in Artikel 34 Abs. 3^{bis} einen Änderungsantrag von Herrn Castella angenommen. Die Kommission hat diesen Antrag diskutiert und schliesst sich diesem Änderungsantrag mit 6 zu 5 Stimmen an.

Weiter gab es einen Änderungsantrag in Artikel 35 Abs. 1. Dieser Antrag wurde vom Parlament angenommen. Die Kommission hat diesen Antrag diskutiert und hält an der ursprünglichen Fassung fest. Sie beantragt, den Artikel 35 Abs. 1 nicht anzunehmen und zwar mit folgender Begründung: Man möchte nicht irgendeine Filière im Gesetz speziell erwähnen. Dies kann später im Ausführungsgesetz genau aufgeführt werden. Es gibt nicht nur Bedürfnisse in der Filière Sport und Kunst, die Schüler haben auch noch andere Bedürfnisse. Mit diesem Antrag würde man vielleicht nur eine Direktive oder eine Direktion befürworten.

Aus diesem Grund möchte man es im Gesetz offen halten. Dies heisst jedoch nicht, dass es dann im Ausführungsreglement beibehalten werden könnte. Zudem ist zu sagen, dass wir ein Gesetz über den Sport haben. Dort ist ganz klar aufgelistet, dass diejenigen, die sich im Sport weiterentwickeln möchten, unterstützt und gefördert werden sollen.

Le Commissaire. Sur ces différents éléments, le Conseil d'Etat suit la commission. Vous avez mentionné à l'article 34 qu'il y avait un amendement de M. Castella qui a passé. La commission soutient cet amendement. Je vous informe que le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cet amendement.

Je m'exprimerai par la suite sur les autres points.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis adjoint de direction au secondaire II et je n'ai plus d'enfant concerné par le sport-art-formation (SAF) à l'école obligatoire, donc aucun intérêt privé.

Je rappelle qu'avec le SAF on parle d'enfants pratiquant le sport ou un art à un très haut niveau pendant la scolarité obligatoire. Le SAF n'est pas gage de réussite sportive. L'amendement accepté en première lecture a été déposé car le SAF, bien présent dans la scolarité, n'est exprimé de manière explicite dans aucune loi, pas non plus dans la loi sur le sport, ce qui ne va pas sans poser de problème dans les faits. C'est tout de même plusieurs centaines d'enfants qui sont SAF chaque année au secondaire I et ce n'est pas rien. Pour éliminer toute ambiguïté, le SAF doit être inscrit de manière pérenne dans la loi et non pas seulement figurer dans un règlement. Cela doit aussi permettre de clarifier enfin l'existence du SAF et de décriper cette zone grise existant actuellement pour tous les partenaires, enfant, parents, enseignants et direction. L'amendement proposé est d'une simplicité extrême. Il clarifie la situation mais démontre aussi la volonté du canton de Fribourg et de ses autorités d'apporter un soutien unanime à ces jeunes sportifs de talent.

Pour rappel, en première lecture, il avait été souligné que plusieurs cantons ont déjà intégré le SAF dans la révision de leur loi, que des observateurs externes avaient trouvé surprenant, pour ne pas dire plus, de lire dans notre loi scolaire tout un article, le 23, composé de trois alinéas et plus de dix lignes pour affirmer simplement un cours d'enseignement religieux – cours facultatif, au passage – et pratiquement rien pour le SAF, même pas une ligne! Nous avons aussi soulevé le manque total de Fribourgeois aux derniers JO et la médaille remarquable d'une jeune hockeyeuse suisse encore en âge de

scolarité. La relève sportive et artistique, cela se prépare déjà à l'école obligatoire, après c'est trop tard!

Nous investirons également des millions dans des infrastructures sportives. Je pense à un futur bassin olympique de natation, par exemple. C'est bien d'investir pour le sport mais il faut aussi que des jeunes Fribourgeois puissent participer aux compétitions de haut niveau qui y seront organisées et non pas seulement être spectateurs dans les gradins et applaudir les sportifs des autres cantons où le SAF est reconnu.

J'ai cru entendre que le mot «filière» dans l'amendement chicanait certains. Alors, je vais préciser. Il n'est nullement question de demander au Conseil d'Etat de créer une future école réunissant tous les élèves SAF ou des classes spéciales coûteuses – cela serait absurde – ni tout à coup d'inventer une filière par cet amendement. Tous les élèves SAF que je côtoie sont d'ailleurs unanimes sur cette question, ils veulent se retrouver en classe avec les autres élèves dans le système actuel. Mais alors pourquoi le mot filière a été mentionné? Eh bien, M. le Conseiller d'Etat, on a essayé d'être bon élève! C'est parce que dans la dénomination de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le mot *filière* est utilisé depuis plusieurs années! Les parents qui doivent s'inscrire doivent aller sur le site Internet de la DICS. Cela prend dix minutes à peu près, c'est très strict. Vous pouvez vous-même regarder dans une directive du 31 août 2011, il est clairement mentionné: «la procédure pour être admis dans la filière SAF», signé: document de la DICS; donc, nous n'inventons rien! Un élève qui actuellement est dans le SAF, on dit qu'il est dans la filière SAF. Voilà, on l'a réutilisé. Je vous le montre ici pour que les choses soient claires. Peut-être que M^{me} la Présidente de la commission peut s'en souvenir, on a eu le postulat 2019.08, demandé par notre collègue Eric Colomb, sur le SAF. Vous pourrez aller le revoir vous-même. En page 6 et en page 7, il était bien mentionné «filière SAF». C'est la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qui mentionne ce terme et c'est pour cette raison que cela paraît être la formulation la plus adéquate.

Pour conclure, la loi scolaire ne sera rafraîchie que dans longtemps, il ne faudrait pas que Fribourg perde encore trente années supplémentaires par rapport aux autres cantons qui ont déjà le SAF aujourd'hui dans leur loi et qui, durant les prochaines décennies, nous auront complètement dépassés. Je crois en nos jeunes talents fribourgeois. Je suis aussi persuadé que vous aussi! Donnons-leur enfin les moyens de percer avec une base légale. A ce titre, je ne peux que vous demander de soutenir cet amendement et confirmer le vote de la première lecture.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich verzichte auf eine langatmige, über sechs Minuten andauernde Intervention betreffend dieses Artikels 31 Abs. 3.

Je vous propose la formulation suivante pour l'article 34 al. 3^{bis}: «Les élèves fréquentent l'école dans une tenue correcte et tête nue.»

Das Amendement hat zum Ziel, nicht nur das Gesicht sondern auch den Kopf frei zu halten. Das heisst, die Schülerinnen

und Schüler besuchen die Schulen in korrekter Kleidung und mit freiem Kopf und der Kopf beinhaltet eben auch das Gesicht.

Es geht darum, unseren Schulbehörden auf Gemeindeebene Rechtssicherheit in die Hand zu geben. Sie kennen die Fälle, die bereits bis zum Bundesgericht gezogen und von diesem entschieden wurden, mit dem Hinweis, dass die lokale Schulbehörde kein Mittel habe, ihre Regeln durchzusetzen, weil es eben nicht ausreicht, diese Regelung auf Stufe Schulreglement, auf Stufe Gemeinde niederzuschreiben. Es braucht gemäss Bundesgericht – das ist keine Erfindung des Fraktionschefs der SVP Freiburg – auf kantonaler Ebene zwingend eine klare und deutliche Regelung.

Deshalb empfehlen wir Ihnen einstimmig, dieses Amendement zum Artikel 34 Abs. 3 bis zu unterstützen.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je veux tout d'abord lire un extrait de la brochure «Diversité religieuse et culturelle à l'école», préparée par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et diffusée à l'intention des enseignants et des autorités scolaires, extrait page 14: «L'école fribourgeoise, fondée sur le respect des droits fondamentaux de la personne, admet le port du foulard islamique pour les élèves. Elle considère, en effet, que la prise en compte de cette prescription religieuse pour les élèves, pour autant qu'elle soit exempte de tout prosélytisme, ne met pas en cause un enseignement ordonné et efficace. Par contre, le port d'un voile dissimulant le visage n'est pas autorisé car il empêche une bonne communication non verbale entre les élèves et l'enseignante. La singularisation d'un élève ou d'une élève par un signe aussi visible que le port du foulard peut toutefois gêner son intégration et sa socialisation dans un groupe, classe, et plus largement au sein de l'ensemble des élèves fréquentant l'établissement scolaire. Comme pour les autres questions, les enseignantes et enseignants et les directions d'écoles sont invités à attirer l'attention des parents concernés sur cette problématique et à ouvrir le dialogue. Cette approche respectueuse permettra à l'établissement de prendre en compte les intentions recherchées par la famille tout en amenant celle-ci à bien comprendre les exigences de la formation et le cadre scolaire.»

Je n'ai pas besoin de développer plus loin sur l'amendement de M. Waeber, ni sur celui de M. Castella, adopté en première lecture. La pratique actuelle suffit. Il n'y a pas lieu de stigmatiser une communauté ni d'introduire dans la nouvelle loi scolaire un alinéa qui ne résout rien. Bien au contraire, il met en exergue une pratique particulière que nous n'avons jamais constatée dans nos classes.

En conclusion, le groupe socialiste s'oppose avec force tant à l'amendement de M. Waeber qu'à celui de M. Castella et vous invite à en faire de même.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Frauen im Iran möchten sich vom Kopftuch befreien. Und wir Freiburger Christen sollten das Kopftuch in den Schulen tolerieren und einige möchten das Kreuzifix an der Wand entfernen? Wo sind wir, im Abendland oder im Orient? Wir verkaufen somit unsere Identität und das Christentum.

Jeder Politiker hier im Saal sollte bei Gelegenheit einmal den Koran lesen. Vielleicht würde sich noch mancher Gedanken darüber machen. Der Islam ist bei uns so im Vormarsch, ohne dass wir Christen dies merken. Es könnte sein, dass in einigen Jahren hier im Grossratsaal Grossrätinnen mit Kopftuch sitzen. Also, bitte keine Kopftücher in unseren Schulen.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Qu'est-ce qu'une tenue correcte? J'ai hésité ce matin à prendre une casquette pour vous faire une démonstration mais j'y renoncerais. Je renoncerais aussi à vous montrer le boxer avec les jeans tout en bas, y compris le string avec le jean taille basse.

En cas d'abus, l'école dispose de toute une panoplie de mesures pour régler ces abus. La plus grande majorité de ces cas se règle très rapidement. Le port du foulard n'est pas un problème car il ne couvre pas le visage et permet une communication visuelle, cela a été dit par notre collègue, le député Gaétan Emonet. Il est important de voir le visage, la mimique du visage pour transmettre les connaissances et pouvoir vérifier leur acquisition.

En résumé, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra l'amendement Castella à l'unanimité, moins une abstention.

La Présidente. Ich möchte etwas klar stellen: Wir haben einen Änderungsantrag von Herrn Waeber zu Artikel 34 Abs. 3. Wir haben in erster Lesung den Antrag von Herrn Castella akzeptiert. Wir haben keinen Rückkommensantrag auf die Initialversion des Staatsrates. Diesen benötige ich schriftlich, sonst kann ich über den Initialantrag des Staatsrates nicht abstimmen lassen. Ich bitte also um einen schriftlichen Änderungsantrag.

Ich möchte auch für den Rest der zweiten Lesung klar stellen: Wenn Sie zurückkommen wollen auf einen Kommissionsantrag, der in erster Lesung nicht bestätigt wurde oder auf einen Initialantrag des Staatsrates, dann muss zwingend ein schriftlicher Antrag vorliegen, sonst kann ich nicht darüber abstimmen lassen. Und weil dies jetzt unklar war, habe ich erlaubt, dass dieser Antrag noch nachgereicht werden kann, ausser es komme jetzt eine Motion d'ordre.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je peux comprendre qu'on intervienne dans une discussion pour contrer une motion. Mais, dans quel sens allons-nous si chaque fois après la discussion nous pouvons tous déposer des motions pour modifier des textes que nous n'avons pas eus à disposition, dont nous n'avons pas discuté. Cette procédure, je la conteste. Je pense qu'on n'a pas à voter sur une motion qui n'a pas été déposée, sur un amendement qui n'a pas été déposé avant la discussion.

La Présidente. Es ist nicht ein Änderungsantrag, den wir nicht kennen. Es ist der Antrag der ursprünglichen Fassung des Staatsrates, Herr Castella. Sie können einen Ordnungsantrag einreichen, sonst haben wir keine andere Möglichkeit.

Motion d'ordre Didier Castella (admissibilité d'amendements en cours de débat)

Dépôt et prise en considération

La Présidente. Es ist ein Ordnungsantrag von Didier Castella eingetroffen. Dieser lautet wie folgt:

Aucun amendement n'est accepté durant la discussion d'articles sur la loi scolaire.

> Au vote, la motion d'ordre Castella Didier est acceptée par 40 voix contre 36 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

—

Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire)¹

Deuxième lecture: suite

CHAPITRE 4: SUITE

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich komme nun noch auf die Diskussion zurück, die wir geführt haben. Ich möchte trotz allem Herrn Schuwey noch zu bedenken geben, dass man bei einer solchen Frage keinen Religionskrieg veranstalten sollte in diesem Saal. Er hat etwas ausser Acht gelassen von wegen Christentum. Wenn wir den Antrag von Herrn Waeber annehmen, dann unterrichtet keine Ordensschwester mehr in einem Schulzimmer!

Thomet René (PS/SP, SC). Avec un tel amendement, on n'acceptera pas l'intégration des enfants victimes de leucémie, par exemple, et qui retournent en classe avec un foulard ou une casquette pour cacher leur tête qui n'a plus de cheveux. Il n'y a pas plus d'élèves avec des foulards dans les classes que d'enfants atteints de leucémie!

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Wir haben hier jetzt das Problem, dass wir auf eine grundsätzliche Frage nicht mehr grundsätzlich zurückkommen können, weil wir zwei ähnlich lautende Anträge gegeneinander haben. Ich denke, dass es in diesem Fall von der Formulierung her gut wäre, den Antrag von Kollege Emanuel Waeber zu unterstützen, damit wir eine Differenz kreieren und dies in der dritten Lesung noch einmal anschauen können.

Es hat mir sowieso gefallen, dass die Kinder mit freiem Kopf in die Schule kommen können. Das wäre ja toll, wenn die Kinder unbelastet aller Sorgen in der Schule einträfen, nicht mehr an den Ärger zu Hause denken müssten, sondern sich ganz mit freiem Kopf auf den Unterricht konzentrieren könnten.

Wir haben diese Debatte über Kopfbedeckung in der Schule vor relativ Kurzem hier grundsätzlich geführt und grundsätzlich entschieden und es scheint mir nicht sehr korrekt, hier auf diese Frage zurückzukommen.

Wir müssten wirklich die Gelegenheit haben, die Ausgangsversion in dritter Lesung noch einmal behandeln zu können. Es ist mir jetzt nicht klar, ob man in dritter Lesung dann noch eine neue Formulierung einbringen kann – vermutlich nicht. Wir werden also auf jeden Fall mit einer pädagogisch verwerflichen Formulierung leben müssen.

Ich denke aber schon, dass es gut wäre, Waeber zu unterstützen, um das noch einmal zu diskutieren.

Berset Solange (PS/SP, SC). Moi, j'ai quand même une question d'ordre formel parce que j'étais dans la commission. L'amendement de M. Castella est passé en première lecture certes, mais nous n'avons pas voté en deuxième lecture. Pour moi, ce n'est pas parce que la commission a donné un préavis

pour un amendement que le Parlement ne peut pas encore voter sur le texte initial parce que la commission a donné un préavis. Mais il me semble que le parlement devrait pouvoir se prononcer sur les deux variantes avant de s'opposer.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Suite à la discussion par rapport au déroulement de ces votations, nous avons décidé de retirer notre amendement en faveur de la version que vous avez soutenue après la première lecture, c'est-à-dire la version de l'amendement de notre collègue député Castella.

La Rapporteuse. Ich habe bereits eingangs zu diesem Kapitel gesagt, dass sich die Kommission mit 6 zu 5 Stimmen dem Antrag Castella anschliesst.

Jetzt zu Artikel 35 Abs. 1: Da schliesst sich die Kommission nicht an. Sie hat den Antrag Bonny mit 7 zu 4 Stimmen abgelehnt. Wir möchten – wie ich bereits gesagt habe – nicht irgendeine spezielle Art im Gesetz verankert haben, das könnte dann im Ausführungsreglement aufgelistet werden. Es gibt noch andere Bedürfnisse als Sport und Kunst. Aus diesem Grund möchte man dies nicht hier im Gesetz regeln, sondern offen halten für das Ausführungsreglement. Das Gesetz als Rahmengesetz sollte es möglich machen, auch andere Dinge, die besonders gefördert werden müssen, zu fördern oder andere Massnahmen zu treffen.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ne s'opposait pas à l'amendement de M. Castella. Cela veut dire qu'on se rallie. (*Rumeurs et contestations dans la salle!*) J'ai dit qu'on ne s'oppose pas. Voilà pour le premier point!

Pour le deuxième point, je vous recommande de ne pas accepter la proposition de texte qui a été faite par M. David Bonny. C'est la même qu'à la première lecture.

J'aimerais rappeler qu'il y a une loi qui indique que le canton soutient le sport de performance, c'est la loi sur le sport, qui renvoie la législation scolaire, à savoir, en l'occurrence, le règlement de la loi scolaire que nous allons mettre au point. Pourquoi pas directement la loi? Parce qu'il y a une dizaine de mesures de soutien qui sont visées dans cet article 35 et qu'il est nécessaire d'avoir la possibilité de les faire évoluer. Ces mesures de soutien, elles sont nécessaires. Je ne pense pas que si on ne met pas dans la loi, que cela signifie qu'on ne va pas prendre des mesures pour soutenir les enfants qui ont des dyslexies ou qui ont des difficultés de comportement ou qui sont HPI. S'il faut à chaque fois tout mettre dans loi, cela ne sera évidemment pas possible. Mais je rassure M. le Député Bonny, il n'est nullement notre intention de supprimer le programme «sport-art-formation». Je rappelle que c'est le premier point que j'ai traité ici en venant comme conseiller d'Etat, il y a six mois de cela. Le règlement de la loi sur le sport donne les détails et le règlement de la loi scolaire confirmera les éléments d'ajustement de l'horaire, des congés, des changements de cercles scolaires, qui sont liés à l'application du programme «sport-art-formation». Donc, sous cet angle-là, il n'y a aucune crainte à avoir.

J'aimerais dire que je n'ai pas contrôlé encore toutes les pages du site de la Direction de l'instruction publique, de la culture

¹ Message pp. 130ss.

et du sport. Je remercie M. le Député Bonny de me signaler cette erreur car, évidemment, filière, dans le langage courant, ça peut être utilisé pour désigner «sport-art-formation» mais, ici, nous sommes au niveau de la loi et dans la loi, on ne parle pas de filière mais de programme, comme dans le règlement. S'il y a encore un formulaire où il n'y a pas cette indication correcte, eh bien, c'est le formulaire qu'il faut corriger et évidemment pas la loi! Sous cet angle-là, je ne vois pas non plus de difficulté.

Cependant, je rappelle l'élément clé pour moi, c'est de ne pas ressortir, en particulier, une mesure de soutien dans un domaine alors qu'il y en a toute une série d'autres qui sont tout autant justifiées et qui se retrouvent énumérées dans le règlement d'application de la loi scolaire.

Je vous recommande donc de rejeter cet amendement.

- > Au vote, la proposition de la commission concernant l'article 35 al. 1^{bis} (ne pas introduire cet alinéa), opposé au résultat de la première lecture (l'introduire), est rejetée par 56 voix contre 24 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (pas d'article 35 al. 1^{bis}):

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rapporteur (), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 24.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (introduction art. 35 al. 1^{bis}):

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 56.*

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Confirmation de la première lecture.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste n'accepte pas la manière de faire tel que cela s'est passé pour l'article 34. Ça s'est joué à une voix près en commission. Le fait de déposer ou pas un amendement dépendait de la réponse de M. le Commissaire du gouvernement qu'on ne connaissait pas avant qu'il l'a dise. Dès le moment où il dit qu'il se rallie, le groupe doit avoir le temps pour déposer l'amendement de façon à ce qu'il puisse être traité. Cette manière n'est pas correcte et si ce vote-là n'est pas répété, nous nous opposerons par les moyens légaux à cette décision parce que ce n'est pas une manière de procéder. Un parlement est démocratique, il y a des votes qui se font. Ne pas laisser à un groupe le temps de déposer un amendement quand on apprend, en séance, la position du commissaire n'est pas une manière légale de fonctionner.

Je demande que ce vote soit répété lors de la prochaine séance.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). J'ai quand même essayé de bien écouter ce matin les débats qui ont eu lieu. Je suis sûr à 100% que lors du débat, M. le Commissaire a confirmé que le gouvernement pouvait soutenir... (*rumeurs!*) ne s'oppose pas à l'amendement du député Castella.

Vu cette déclaration, je pense que la discussion peut être close maintenant.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Afin d'éviter tout problème, bien que je critique la procédure qui a été faite, parce que cela a été annoncé au début et qu'on ne dépose pas un amendement après la fin de la discussion, je propose qu'on procède au vote, qu'il y ait une position claire et nette sur cet article.

Je vous demande de soutenir mon amendement.

La Présidente. Herr Castella, man kann leider einen Ordnungsantrag nicht zurückziehen. Sie können einen neuen Ordnungsantrag einreichen, dass wir darüber abstimmen.

Leider ist diese Möglichkeit nicht mehr gegeben, dass wir über diesen Artikel abstimmen können. Ich schliesse somit die Diskussion über die zweite Lesung des Schulgesetzes heute.

- > La lecture des articles est ici interrompue.

—

Clôture

La Présidente. Je vous informe que M. François Bosson a remis son mandat de député avec effet au 16 mai 2014. Il s'agit donc aujourd'hui de prendre congé de lui.

Cher François, je te remercie pour ton engagement en faveur de notre population fribourgeoise et te souhaite plein succès dans ta nouvelle fonction de président du comité de direction de la nouvelle Banque Raiffeisen du Sud du canton. Merci beaucoup! (*Applaudissements!*)

—

- La séance est levée à 12 h 00.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—

Rapport 2013-CE-137

18 mars 2014

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif à la votation cantonale du 9 février 2014**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur la votation cantonale du 9 février 2014. A cette date, le peuple fribourgeois s'est rendu aux urnes pour se prononcer sur deux objets, soit le décret du 12 septembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg et le décret du 9 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot.

En application de l'article 27 al. 4 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), nous vous transmettons les résultats du scrutin et les actes relatifs à cette votation. Les résultats ont été donnés dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 février 2014 indiquant le résultat de la votation populaire cantonale du 9 février 2014 et publiés dans la *Feuille officielle* N° 7 du 14 février 2014.

Les résultats sont les suivants:

Décret du 12 septembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg.

> Electeurs inscrits:	191 460 (dont Suisses et Suissesses de l'étranger: 4349)
> Votants:	103 715
> Bulletins blancs:	2 039
> Bulletins nuls:	365
> Bulletins valables:	101 311
> Participation:	54,17%

Le décret a été accepté par 28 085 non contre 73 226 oui.

Décret du 9 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot.

> Electeurs inscrits:	191 460 (dont Suisses et Suissesses de l'étranger: 4349)
> Votants:	103 648
> Bulletins blancs:	2 767
> Bulletins nuls:	413
> Bulletins valables:	100 468
> Participation:	54,14%

Le décret a été accepté par 39 109 non contre 61 359 oui.

Les recours ayant trait à la validité de cette votation devaient être adressés par écrit au Tribunal cantonal, dans le délai de dix jours dès la parution de l'arrêté dans la *Feuille officielle* (art. 152 al. 2 LEDP), soit jusqu'au lundi 24 février 2014. Aucun recours n'a été déposé.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.

Bericht 2013-CE-137

18. März 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
über die kantonale Volksabstimmung vom 9. Februar 2014**

Am 9. Februar 2014 stimmte das Freiburger Stimmvolk über das Dekret vom 12. September 2013 über einen Verpflichtungskredit für den Bau eines neuen Gebäudes für die Fachhochschule Freiburg für Soziale Arbeit und die Hochschule für Gesundheit Freiburg am Standort des ehemaligen Zeughauses in Freiburg und das Dekret vom 9. Oktober 2013 über einen Verpflichtungskredit für den Bau eines Polizeigebäudes in Granges-Paccot ab.

In Anwendung von Artikel 27 Abs. 4 des Gesetzes vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (PRG) übermitteln wir Ihnen die Ergebnisse des Urnengangs und die Akten zu dieser Volksabstimmung. Die Ergebnisse wurden mit dem Beschluss des Staatsrates vom 11. Februar 2014 über die Ergebnisse der kantonalen Volksabstimmung vom 9. Februar 2014 erwahrt und im *Amtsblatt* Nr. 7 vom 14. Februar 2014 veröffentlicht.

Die Ergebnisse lauten wie folgt:

Dekret vom 12. September 2013 über einen Verpflichtungskredit für den Bau eines neuen Gebäudes für die Fachhochschule Freiburg für Soziale Arbeit und die Hochschule für Gesundheit Freiburg am Standort des ehemaligen Zeughauses in Freiburg.

- > Eingeschriebene
Stimmberechtigte: 191 460 (davon Auslandschweizer/
innen: 4349)
- > Stimmende: 103 715
- > Leere Stimmzettel: 2 039
- > Ungültige Stimmzettel: 365
- > Gültige Stimmzettel: 101 311
- > Stimmbeteiligung: 54,17%

Das Dekret wurde vom Stimmvolk mit 28 085 Nein gegen 73 226 Ja angenommen.

Dekret vom 9. Oktober 2013 über einen Verpflichtungskredit für den Bau eines Polizeigebäudes in Granges-Paccot.

- > Eingeschriebene
Stimmberechtigte: 191 460 (davon Auslandschweizer/
innen: 4349)
- > Stimmende: 103 648
- > Leere Stimmzettel: 2 767
- > Ungültige Stimmzettel: 413
- > Gültige Stimmzettel: 100 468
- > Stimmbeteiligung: 54,14 %

Das Dekret wurde vom Stimmvolk mit 39 109 Nein gegen 61 359 Ja angenommen.

Beschwerden gegen die Gültigkeit dieser Abstimmung konnten innert 10 Tagen nach der Veröffentlichung der Ergebnisse im *Amtsblatt* beim Kantonsgericht (Art. 152 Abs. 2 PRG) eingereicht werden. Die Frist lief am Montag, 24. Februar 2014, ab. Es wurde keine Beschwerde eingereicht.

Wir bitten Sie um Kenntnisnahme dieses Berichts.

Message 2014-DEE-22

11 mars 2014

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du
projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole
polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation
blueFACTORY**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif au financement du projet Smart Living Lab (SLL). Le projet SLL est un projet de recherche conjoint de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de l'Université de Fribourg (UniFR) et de l'Ecole d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg (EIA-FR) qui vise à réaliser à Fribourg, sur le site blueFACTORY, un centre de référence national et international dans le domaine de **l'habitat du futur**.

Ce projet implique notamment la création à Fribourg d'une antenne de l'EPFL avec 5 chaires EPFL, la mise à disposition dans les 5 ans d'un bâtiment expérimental (Bâtiment SLL) qui hébergera les équipes de l'EPFL, les groupes de recherche de l'UniFR (3 groupes) et de l'EIA-FR (2 groupes) qui participeront à ce programme de recherche conjoint ainsi que des logements expérimentaux qui permettront la mise en application de concepts et de technologies développées au sein du SLL.

Par sa nature unique en Suisse, ce projet multidisciplinaire ciblé sur une problématique forte doit permettre de positionner non seulement blueFACTORY, mais Fribourg comme centre de compétence sur cette thématique porteuse dans le futur. Des collaborations industrielles fortes, notamment avec le cluster Energie-Bâtiment, permettront de garantir le transfert de technologies vers les entreprises de la construction, profilant notre canton et ses entreprises dans un domaine-clé de son économie.

Le financement du projet SLL fait partie des projets de contenu prévus sur le site BlueFACTORY. Le cadre de financement de l'ensemble de ces projets est traité dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 11 mars 2014 concernant le financement des plate-formes technologiques sur le site blueFACTORY (2014-DEE-23).

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Genèse du projet	1
2. Smart Living Lab (SLL)	2
3. Impacts économiques pour le canton de Fribourg	7
4. Financement	8
5. Conclusion	9

1. Genèse du projet

Depuis le début des démarches relatives à la création d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie Cardinal, en 2011, un groupe de travail a lancé une réflexion sur le positionnement du site: plutôt que de le spécialiser dans un domaine technologique unique, l'idée de profiler le quartier au niveau de son infrastructure comme le premier « quartier zéro-carbone » de suisse s'est imposée comme un objectif ambitieux, mais réaliste dans l'état actuel de la technologie.

En parallèle, la réflexion sur l'intégration urbaine de ce quartier, qui pouvait également constituer un facteur de différenciation important en comparaison avec d'autres sites à vocation similaire en Suisse, a conduit progressivement à se distancer de l'appellation «Parc technologique» pour privilégier le terme de «Quartier d'innovation» faisant référence à la vision d'intégration dans la ville qui privilégie une conception ouverte et connectée à la ville, ainsi qu'à l'ouverture des futurs utilisateurs non seulement sur les aspects technologiques de l'innovation, mais également sur les aspects socio-culturels. Cette volonté d'ouverture est décrite dans la Charte

d'utilisation du site qui a été validée par l'Etat (Conseil d'Etat du 22 mai 2013) et par la ville (Conseil général du 30 septembre 2013).

Sur la base de ce positionnement, le quartier blueFACTORY peut s'ouvrir à une gamme d'utilisateurs relativement large, dans la mesure où ils ont en commun une démarche d'excellence dans l'innovation. Plusieurs sociétés startup ont d'ores et déjà demandé leur admission comme locataire du site, les locaux existants rapidement disponibles (environ 1000 m²) ont tous été rapidement loués. L'incubateur Fri-Up, avec une quinzaine de sociétés hébergées, a notamment été l'un des premiers locataires. De nombreuses demandes sont pour l'instant en attente, faute de locaux immédiatement disponibles.

A la suite du concours d'idées réalisé en 2011, plusieurs plate-formes technologiques ont continué à développer leur concept initial et sont prêtes à démarrer leurs activités en 2014. Le soutien de l'Etat au démarrage de ces plate-formes fait l'objet du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 11 mars 2014 concernant le financement des plate-formes technologiques sur le site blueFACTORY (2014-DEE-23).

Le projet SLL est l'une de ces plate-formes, qui revêt un caractère particulier puisqu'il cible directement le positionnement central du quartier blueFACTORY en termes d'intégration énergétique et de construction du futur. Le projet SLL a vu se rapprocher dans un premier temps l'EIA-FR et l'EPFL, puis l'UniFR, autour d'un projet commun qui vise à développer une plate-forme de recherche de haut niveau dans «**l'habitat du futur**». Il est apparu rapidement que ce projet justifiait le déploiement à Fribourg, sur le site blueFACTORY, d'une antenne EPFL dédiée à cette thématique et que les possibilités de collaboration avec l'EIA-FR et l'UniFR avaient le potentiel de faire de ce projet un centre de compétence unique en Suisse, qui peut assurer à Fribourg et au site blueFACTORY un rayonnement national et international, tout en développant des compétences de pointes sur le bâtiment du futur, transférables progressivement dans l'économie de la construction qui reste un pilier économique très important de notre canton.

Un groupe de travail réunissant l'EIA-FR et l'EPFL a travaillé depuis 2012 sur le concept du SLL qui, dans un premier temps, visait principalement la technologie du bâtiment (bâtiment intelligent, «smart building»). Au fur et à mesure de ces travaux, il est apparu que la dimension liée à l'utilisateur présentait un intérêt évident. La technologie du bâtiment permet déjà aujourd'hui de réaliser des bâtiments à très basse énergie, voir à énergie positive, avec des technologies de plus en plus pointues. Par contre, la manière dont les utilisateurs vont vivre, travailler et se comporter dans des environnements à basse énergie reste largement à explorer. Le futur bâtiment SLL et l'ensemble du quartier blueFACTORY représentent de ce point de vue un environnement d'expéri-

mentation unique à l'échelle d'un quartier entier d'une ville. C'est dans cette optique que l'Uni-FR a été progressivement intégrée au projet comme partenaire dans les domaines qui touchent à l'économie, le droit de la construction et les interactions homme-bâtiment.

Un premier accord de principe a été signé le 24 avril 2013 entre l'Etat de Fribourg et l'EPFL pour réaliser le projet SLL en collaboration avec les institutions fribourgeoises. Cet accord prévoyait la conclusion d'ici fin 2013 d'une convention qui définirait les modalités de cette collaboration. Cette convention, soumise aux réserves liées aux compétences du Grand Conseil et au droit de referendum financier, a été signée par le Conseil d'Etat le 11 mars 2014. Elle lie dans un premier temps, de manière bilatérale, l'Etat de Fribourg et l'EPFL pour l'établissement d'une antenne de l'EPFL à Fribourg, avec mission pour cette antenne de collaborer avec les Hautes écoles fribourgeoises pour la réalisation d'un projet SLL réunissant trois partenaires de recherche (EPFL, UniFR, EIA-FR).

2. Smart Living Lab (SLL)

La vision du projet SLL est de créer, au cœur de blueFACTORY, un espace de travail et de vie en avance permanente sur son temps qui héberge un centre d'excellence, interinstitutionnel et interdisciplinaire, dans le domaine des technologies et concepts innovants liés à l'habitat du futur.

Pour réaliser cette vision, cinq types d'activités sont prévues dans le cadre du SLL:

- 1) recherche (fondamentale et appliquée),
- 2) développement et transfert de concepts et de technologies,
- 3) démonstrateurs et installations-pilotes,
- 4) formation (uniquement post-graduée et continue),
- 5) réseautage.

Les ambitions du centre sont que celui-ci soit reconnu comme:

- > un centre d'excellence de niveau international dans le domaine précité;
- > un lieu particulièrement attractif pour développer, tester et promouvoir de nouveaux concepts et solutions technologiques liés au bâtiment;
- > un laboratoire pour explorer les relations entre le bâtiment du futur et ses utilisateurs ainsi que la société;
- > un accélérateur du transfert technologique et d'innovation.

Ce centre offrira ainsi un environnement collaboratif et d'interaction unique permettant de développer à la fois des activités à la pointe de la recherche de base sur les questions d'optimisation énergétique, de design intégré et de confort (EPFL), des activités de recherche appliquée et de démon-

tration sur des questions d'architecture d'une part et d'installations techniques et de technologies du bâtiment d'autre part (EIA-FR), ainsi que des travaux de recherche liés à la construction intégrant les sciences sociales et économiques (UniFR).

2.1. Activités du SLL

2.1.1. Recherche fondamentale et appliquée

Le centre réunit des acteurs plus orientés vers une recherche conceptuelle et fondamentale (comme l'EPFL et l'UniFR) et d'autres acteurs plus orientés vers l'application (comme l'EIA-FR et le REB – Réseau Energie Bâtiment). Ainsi, le centre donnera accès à des compétences et connaissances diverses et complémentaires. Par la complémentarité des acteurs impliqués, il se positionnera de manière à profiter de sources de financement diversifiées (UE, FNS, CTI, OFEN, OFEV, HES-SO, collectivités publiques, partenaires industriels, partenaires contractuels, etc.). Les recherches effectuées s'orienteront en fonction des stratégies nationales et internationales dans le domaine. En particulier, la stratégie européenne dans le domaine «Energy Efficient Buildings» sera prise en compte ainsi que les questions d'innovation au niveau non seulement des constructions nouvelles mais également de la réhabilitation et transformation d'infrastructures existantes. Dans le domaine des sciences humaines, le centre développera ses recherches sur les questions juridiques et économiques que pose la mise en œuvre efficiente de ces innovations. Par ailleurs, le centre suivra une approche multidisciplinaire, combinant informatique et sciences sociales, afin d'améliorer les interactions humain-bâtiment au travers d'interfaces homme-machine innovantes et d'études portant sur les impacts cognitifs et sur les pratiques sociales.

2.1.2. Développement et transfert de concepts et de technologies

En collaboration étroite avec des partenaires privés, les équipes du centre mèneront des projets de développement de produits et de services innovants. Le centre sera dans ce sens un accélérateur du transfert vers le marché, de concepts et technologies de pointe étudiés dans des centres de recherche plus fondamentale (domaine des EPF et Universités). Une recherche active de partenariats avec des acteurs-clés du domaine sera menée.

2.1.3. Démonstrateurs et installations-pilotes

De par la flexibilité de son infrastructure et les opportunités offertes de tester différentes technologies et concepts en grandeur nature, le centre et ses installations deviendront une excellente vitrine technologique (démonstrateurs, installations-pilotes, etc.). Les équipes du centre apporteront une «caution scientifique et neutre» aux concepts et produits

développés et testés sur le site. A l'instar du projet «Creative Energy Homes» de l'Université de Nottingham, une part du financement de l'infrastructure devrait venir d'acteurs privés.

L'infrastructure vise à explorer des dimensions innovantes qui ne sont pas encore aisément disponibles sur le marché. Dans cette optique, elle consiste en un prototype qui n'intègre délibérément que des développements technologiques issus de recherches de pointe. Elle constituera ainsi une vitrine des recherches en matière d'architecture durable, de design intégré, de gestion intelligente de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables (solaire, géothermique, etc.), de gestion améliorée des procédures, des contrats et des litiges.

L'infrastructure du SLL vise par ailleurs à démontrer le potentiel de certaines technologies dans un futur envisageable, que ce soit pour l'enveloppe du bâtiment, ses installations techniques ou sa régulation active. Le SLL est hébergé dans un bâtiment-pilote, novateur et intégré, dont la vocation est pérenne. Il se positionne par conséquent comme un complément naturel au projet «NEST» mené par l'EMPA. L'objectif est en effet de préfigurer un bâtiment du futur en site réel, non de faire des tests sur des unités restreintes. Les dispositifs relatifs aux sources d'énergies renouvelables, de même que les études en matière d'optimisation du cycle de vie du bâtiment et du confort des usagers par des moyens efficaces au niveau énergétique, occuperont une place de choix. Ils seront accompagnés par une recherche innovante sur les réglementations, les procédures, les contrats, la gestion des litiges: on anticipe en effet que la construction du futur pourrait faire appel à des modèles d'affaires innovants qui pourraient remettre en cause de manière assez fondamentale les usages actuels en matière de procédures légales et contractuelles.

2.1.4. Formation

Les compétences et connaissances acquises par les acteurs du centre dans le cadre des projets et collaborations formeront le socle de formations de tous types dispensées par les acteurs du projet à leur public cible. Les formations dispensées sur le site seront de type formation continue et post-grade («Advanced Studies» de type Master [MAS], Diplôme [DAS] et Certificat [CAS] p.ex.), école doctorale, workshops, académies d'été, laboratoire sur les installations-pilotes, formations certifiantes pour les groupements professionnels comme la Fédération suisse des avocats, la Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques ou encore le Collège suisse des experts architectes, etc.

Aucune formation de base ne sera dispensée sur le site blueFACTORY: ce genre d'intervention des membres du SLL se fera par principe au sein de leurs institutions respectives. Par contre, des projets de diplôme (Bachelor et Master) et des thèses de doctorat se dérouleront en son sein et pourront

bénéficier de l'infrastructure expérimentale unique offerte par le SLL.

2.1.5. Réseautage

Un centre tel que le SLL est une plate-forme idéale pour réunir les acteurs du domaine de la construction et de l'énergie et permettra d'ouvrir le réseau des institutions respectives à une dimension internationale autour de cette thématique. La présence d'acteurs majeurs du marché renforcera ce phénomène au fur et à mesure de la croissance du centre.

2.2. Gouvernance et organisation

Le déploiement du projet SLL est structuré en deux phases temporelles distinctes:

- > **Une première période de 5 ans**, qui se termine par la mise à disposition du bâtiment SLL hébergeant les activités du centre. Les équipes participantes au projet SLL sont démarrées de manière progressive sur ces 5 ans; certains groupes sont dédiés spécifiquement à la conception ou au projet du bâtiment SLL.
- > Une deuxième période **non limitée dans le temps** (au minimum 20 ans, correspondant à la durée minimale de la convention de l'Etat avec l'EPFL).

La participation de l'EPFL est régie par la convention du 11 mars 2014 entre l'Etat de Fribourg et l'EPFL. La participation des Hautes écoles fribourgeoises est régie de manière bilatérale par l'Etat de Fribourg avec chaque institution.

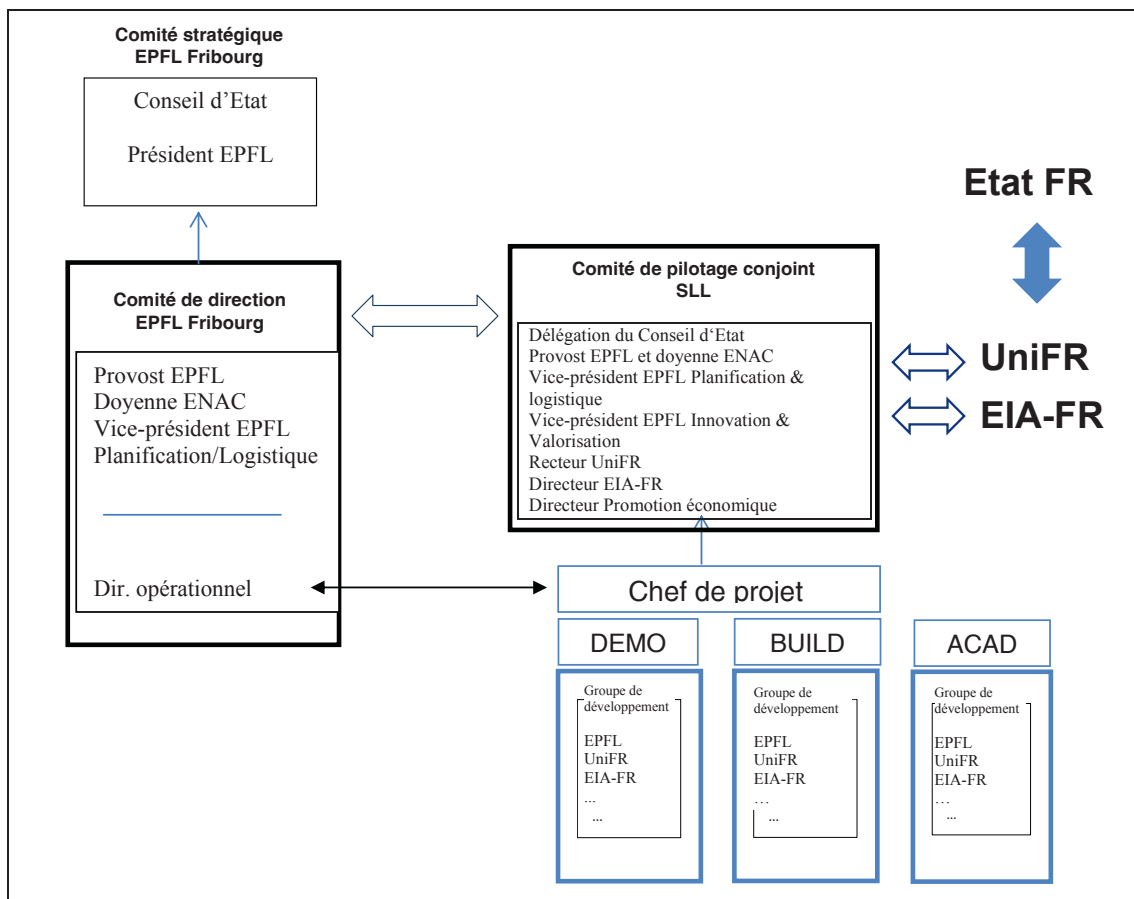
Un groupe de pilotage conjoint (EPFL – UniFR – EIA-FR – Etat de Fribourg) chapeaute le projet SLL. Il est responsable de l'affectation des ressources, de la communication et du respect des objectifs envers ses mandants.

L'organisation du projet SLL est structurée en trois entités principales, avec des durées de vie très différentes.

- > **DEMO**: environ 18–24 mois.
Conçoit et réalise un premier pavillon SLL disponible dans les 12 à 18 mois
- > **BUILD**: environ 5 ans
Conçoit et réalise le bâtiment SLL
- > **ACAD**: illimité (au minimum 20 ans après la phase initiale de 5 ans)
Développe dans la durée le projet de recherche propre au SLL.

Chaque entité est pilotée par un **groupe de travail** spécialisé. Un **chef de projet SLL** (technique expérimenté) pilote les deux phases DEMO et BUILD. La phase ACAD est sous le contrôle des cadres académiques (professeurs).

Organigramme de gouvernance du projet SLL



Le **groupe DEMO** a pour mission de réaliser sur le site blueFACTORY, dans un délai court (de 12 à 18 mois), un bâtiment de démonstration de type «pavillon» qui exploite à une échelle réduite une partie des fonctions du futur bâtiment SLL. Ce pavillon sera complètement autonome et pourra fonctionner de manière déconnectée de tous les réseaux d'énergie. Il aura prioritairement une mission de communication, mais il servira également de lieu de réunion pour des groupes d'une quinzaine de personnes. Equipé de vidéo-conférence et des dernières technologies de travail interactif, il pourra être loué comme lieu de réunion à des utilisateurs du quartier blueFACTORY, mais également à des groupes ou des entreprises de l'extérieur du site. Le pavillon DEMO sera déplaçable sur le site en fonction de l'avancement des travaux.

Le rôle du **groupe BUILD** consiste à mettre en place et à suivre le processus de conception, de développement et de construction du bâtiment SLL. Les bases de la conception sont issues des sous-projets BUILDING 2050 et VISION 2050. En été 2015, Fribourg réunirait notamment, sous forme d'ateliers, les meilleurs spécialistes mondiaux pour participer à la conception du bâtiment SLL, ouvrant de fait un réseau global de collaborations scientifique et technique pour le site de Fribourg et les partenaires des Hautes écoles fribourgeoises.

Le **groupe ACAD** définit le positionnement stratégique des chaires et des domaines traités. Le groupe ACAD veille au bon développement des recherches et des synergies qui en découlent, et s'assure que ces recherches et synergies répondent aux objectifs du projet SLL. Le recrutement des professeurs et des équipes de collaborateurs reste sous la responsabilité de chaque institution, en respectant ses procédures propres.

2.3. La plate-forme de recherche (ACAD)

Les trois pôles de compétence EPFL Fribourg, UniFR et EIA-FR proposent plusieurs thématiques orientées vers le projet SLL, dans une démarche transdisciplinaire dont l'objectif est le *bien-être de l'être humain dans l'environnement construit du futur*. Ces thématiques peuvent s'inscrire dans six domaines couvrant les aspects techniques et les aspects sociétaux.

La réalisation de ces recherches est portée par une structure comprenant 5 chaires EPFL Fribourg, 3 groupes de recherches de l'UniFR et 2 groupes de recherche de l'EIA-FR. Des collaborations intra-institutionnelles sont également prévues en fonction des besoins.

2.3.1. Thématiques de recherche et synergies

Les trois pôles de compétence se coordonnent au niveau de la plate-forme SLL pour développer une recherche transdisciplinaire. Ceci implique un transfert des résultats de la

recherche fondamentale vers une utilisation fonctionnelle par/pour l'utilisateur final. Les domaines identifiés sont les suivants:

Domaine technique:

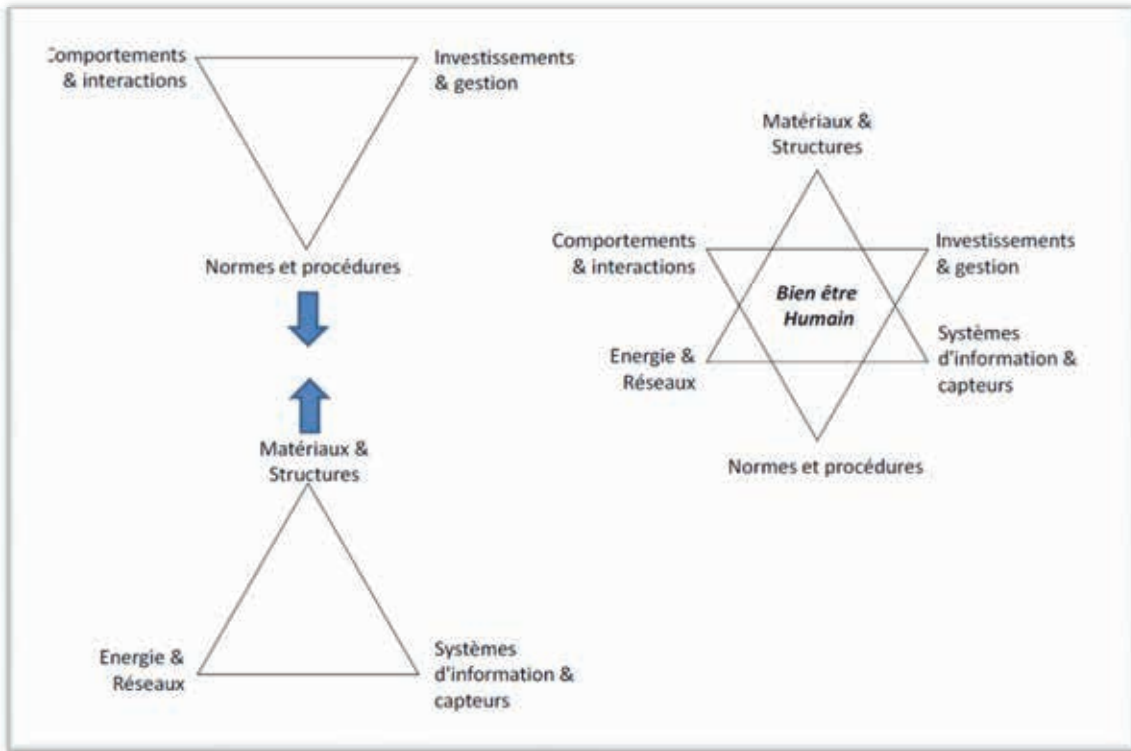
- > Matériaux et structures;
- > Energie et réseaux;
- > Systèmes d'information et capteurs

Domaine sociétal:

- > Normes et procédures;
- > Investissements et gestion;
- > Comportements et interactions

Chacun de ces domaines peut regrouper plusieurs thématiques de recherche, comme d'ailleurs une thématique peut s'étendre sur plusieurs domaines. La plate-forme SLL cherchera à ce que ces deux axes (technique et sociétal) s'imbriquent l'un dans l'autre (voir figure ci-dessous), de manière à créer un ensemble d'interfaces de recherche entre les disciplines mentionnées ci-dessus autour d'une question centrale (objectif stratégique commun à ces efforts de recherche), *le bien-être de l'occupant*.

Complémentarité des axes technique et sociétal



2.3.2. EPFL Fribourg

Les activités de l’EPFL dans le SLL se veulent complémentaires aux activités déjà présentes sur le Campus de Lausanne, en particulier au sein de la Faculté de l’Environnement Naturel, Architectural et Construit (ENAC). Au sein du SLL seront ainsi développés de nouveaux champs de recherche. Dans le cadre de la convention liant l’Etat de Fribourg et l’EPFL, cinq chaires sont prévues pour l’EPFL au sein du SLL:

- > Le financement de 2 chaires du SLL sera assuré sur le long terme par le canton de Fribourg;
- > 2 chaires additionnelles seront installées à Fribourg, dont le financement sera assuré par l’EPFL afin de renforcer la masse critique et le rayonnement international du SLL;
- > Le financement d’une cinquième chaire de professeur invité, créée une fois le bâtiment SLL mis en service, est également assuré sur le long terme par le canton de Fribourg.

Les chaires de l’EPFL recouvriront dans leur ensemble les thématiques décrites dans le plan académique détaillé, à savoir un accent particulier sur les sciences des matériaux et la mécanique des fluides pour les aspects de ventilation et d’isolation par exemple, sur les systèmes de production d’énergie renouvelable intégrées au bâtiment et sa régulation intelligente en interface avec ces systèmes, ainsi que sur les aspects de confort, santé et qualité de l’air intégrant également les aspects comportementaux des usagers. Par principe,

les dispositifs qui seront créés dans le cadre de cette infrastructure n’existeront pas encore dans le monde scientifique en général et au sein de l’EPFL en particulier: la complémentarité des activités du SLL par rapport à celles menées sur le campus de Lausanne fait partie des priorités du projet pour éviter une redondance en équipements ou infrastructures.

Les nouvelles chaires collaboreront par contre étroitement avec les autres entités de l’EPFL et participeront en particulier à l’enseignement dispensé au sein de la Faculté ENAC (sur le campus d’Ecublens en ce qui concerne la formation de base).

A terme, quelques 40–50 chercheurs (professeurs, post-doctorants, doctorants) seront engagés dans le projet académique EPFL Fribourg. La première chaire devrait être opérationnelle durant l’année académique 2014–2015, avec une augmentation du nombre de chaires et groupes de recherche associés sur le site jusqu’en 2018–2019.

2.3.3. UniFR

Chaque groupe de recherche UniFR sera dirigé par un chercheur confirmé avec un statut adéquat au sein de l’UniFR. Trois groupes pourraient être constitués, en lien avec les thématiques proposées:

- > **Droit de la construction** (réglementation, risques, procédures, propriété intellectuelle):
Les objectifs consistent à:

- prendre en compte les expertises juridiques disponibles à Fribourg et les intégrer à celles de l'EPFL;
 - reproduire dans le domaine juridique l'esprit et les objectifs du laboratoire, à savoir le développement in situ de nouveaux « produits » (aspects techniques et réglementaires intégrés);
 - outrepasser les frontières naturellement locales de l'ordre juridique et développer des solutions qui puissent être exportées sur la scène internationale.
- > **Interactions Homme–Machines pour le Bâtiment:**
L'approche sera multidisciplinaire en ce qu'elle suivra deux lignes complémentaires:
- la première utilisant les sciences computationnelles pour développer de nouvelles technologies d'interaction pour le bâtiment;
 - la deuxième utilisant les sciences humaines pour comprendre les besoins, les spécificités de l'humain et les pratiques sociales en matière de technologies interactives au sein du bâtiment.

Le groupe de recherche «Interaction Homme–Machine pour le Bâtiment» développera des synergies fortes avec l'institut Human-IST de l'Université de Fribourg. L'institut Human-IST (The Human Centered Interaction Science and Technology Institute) sera officiellement créé à mi 2014 à l'Université de Fribourg.

- > **Low Carbon Society**
Dans la perspective du groupe de recherche «Low Carbon Society», les questions de recherche suivantes sont essentielles pour l'approche globale:
- Low Carbon Economy – société à faible émission de carbone: promouvoir une croissance durable grâce à l'intégration de la technologie et des processus à faibles émissions, des solutions énergétiques à haut rendement, des énergies renouvelables et l'éco-innovation.
 - Low Carbon Enterprises – entreprises à faible émission de carbone: pour une transition réussie vers le développement durable, les entreprises doivent et veulent également apporter de plus en plus une contribution à la société. La croissance ne peut plus être mesurée par des normes purement économiques et financières.
 - Low Carbon Government – administration publique à faible émission de carbone: les administrations publiques en Suisse doivent également se préparer aux changements des conditions et des défis. Les exigences légales et, le cas échéant, réglementaires doivent être créées au niveau du gouvernement pour créer la base économique, politique et juridique d'une société à faible émission de carbone.

Cette approche de recherche holistique et interdisciplinaire aura lieu au sein du Smart Living Lab (SLL) et l'Université

de Fribourg apporte ses compétences à la mise en œuvre de ce projet.

A terme, quelques 20 chercheurs seront impliqués dans le développement des thématiques de l'UniFR. Le premier groupe de recherche devrait être constitué durant l'année académique 2014/2015.

2.3.4. EIA-FR

Le projet SLL est pour l'EIA-FR une opportunité majeure de créer une équipe interdisciplinaire intégrant des spécialistes des domaines de l'architecture et de l'ingénierie. Les compétences et les capacités de recherche de l'EIA-FR seront ainsi fortement valorisées autour d'un dénominateur commun: l'intégration intelligente de technologies et processus novateurs dans la transformation de l'espace habité en tenant compte de ses valeurs d'usage et culturelles. Cette thématique est totalement en phase avec les axes de recherche de deux instituts de recherche de l'EIA-FR, l'institut TRANSFORM et l'institut ENERGY. En fonction des besoins spécifiques de certains projets, les compétences des autres instituts de l'EIA-FR pourront être activées.

Les deux grands axes développés par l'EIA-FR porteront sur:

- > Enjeux architecturaux et urbanistiques (transformation du bâtiment, habitat du futur;
- > Enjeux de nature technologique (systèmes de contrôle et de monitoring énergétique, intégration énergétique à l'échelle du bâtiment et du quartier, etc.)

Avec une orientation claire vers la recherche appliquée, l'équipe de l'EIA-FR sera particulièrement attentive à la valorisation économique des projets menés au sein du SLL et au transfert de savoir et de technologie vers l'économie. Ce transfert se fera en collaborant étroitement avec des partenaires privés pour la mise à disposition de produits/services innovants ainsi qu'avec des collectivités publiques pour des questions plus liées aux processus.

A terme, une vingtaine de chercheurs seront actifs dans le développement des thématiques de l'EIA-FR. Le premier groupe de recherche devrait être actif durant l'année académique 2014/2015.

3. Impacts économiques pour le canton de Fribourg

Par sa nature de centre de recherche fondamentale et appliquée, les retours sur investissements attendus pour l'économie du canton vont logiquement se développer sur le moyen et le long terme.

Il faut toutefois relever qu'en termes de valorisation de la recherche fondamentale, le SLL sera une première en Suisse.

En mettant en commun, sur un **même site** et dans un **même programme académique**, des compétences de recherche fondamentale d'une EPF, celles complémentaires en sciences sociales d'une Université, la recherche appliquée d'une HES, ainsi que la présence sur le même site d'une structure de gestion de cluster comme le Réseau Energie Bâtiment (REB), ce dispositif offre une infrastructure unique de transfert rapide des compétences fondamentales vers l'industrie de la construction.

Pour le canton de Fribourg, dont l'**industrie de la construction** est un pilier fort, la présence d'un tel centre de compétence de niveau national et international ne peut que renforcer son tissu économique en lui offrant de nouvelles compétences compétitives.

De manière plus large, alors que l'empreinte environnementale et la consommation d'énergie de l'activité humaine vont devenir un enjeu de compétition majeur pour tous les secteurs de l'industrie, l'empreinte carbone des bâtiments pèse pour près d'un tiers dans le bilan mondial de CO₂. On peut donc anticiper que le domaine de la construction et la gestion de l'environnement construit vont subir dans les prochaines années des évolutions considérables, tant sur le plan technologique que dans la manière dont nous habitons cet environnement construit. L'investissement de l'Etat dans le projet SLL cible donc une problématique et des opportunités qui toucheront directement notre économie cantonale dans le futur.

Sur le plan national, la collaboration avec l'EPFL sur ce thème-clé permet de formaliser la présence de l'EPFL avec une antenne à Fribourg, participant ainsi au réseau d'antennes EPFL en Suisse occidentale. Cette collaboration est stratégique pour notre canton, à l'heure où la politique suisse de l'innovation, notamment au travers du Parc National

d'Innovation (PNI), reconnaît de fait les deux EPF comme les «hubs» de cette politique, c'est-à-dire les deux plate-formes principales du PNI. S'intégrer dans une coordination régionale des compétences technologiques entre les différents cantons de Suisse occidentale offre également pour le canton de Fribourg une opportunité de reconnaissance et de positionnement dans les politiques fédérales du futur. blueFACTORY et le projet SLL constituent des points d'ancrage pour ce positionnement qui doit offrir des retours à moyen et long terme pour notre canton. A l'inverse, ne pas participer à cette politique fédérale de l'innovation constituerait un risque majeur de marginalisation, sachant le rôle croissant que va prendre la capacité d'innovation dans création de valeur et la compétitivité de l'économie suisse du futur. L'investissement dans le projet SLL constitue donc aussi la contribution de notre canton à l'effort commun des cantons de Suisse occidentale pour participer à cette politique coordonnée de l'innovation.

4. Financement

Les besoins en financement du projet SLL sont importants, à la hauteur des enjeux pour l'économie fribourgeoise.

Dans le rapport sur le financement des projets de contenus, le Conseil d'Etat identifie ce projet comme différent des autres plate-formes technologiques par sa nature: on ne peut pas attendre de cette activité de recherche fondamentale qu'elle soit autoporteuse, elle implique un engagement à long terme de l'Etat; quand bien même des financements complémentaires de l'économie peuvent être attendus et devraient servir à la croissance du Centre dans le futur, l'Etat doit assurer les coûts d'investissement et de fonctionnement d'une structure de base.

Les besoins en financement sont les suivants:

	MCHF	EPFL-FR + EPFL	SLL bâtiment + EPFL	UniFR	EIA-FR		
Coût initial pour 5 ans	DEMO		0.9				
	BUILD concept	1.7					
	BUILD projet			0.75	0.75		
	BUILD opération			1.8			
	ACAD	14.0	14.8		3.1	4.1 ³	
	Total	15.7	14.8	3.4	0.75	3.1	4.1
	<i>Financement par EtatFR</i>			26.2			
	<i>Financement par EPFL</i>			15.5			
	<i>Financement par EtatFR dans EPFL-FR</i>			19.1			
	Coût total du projet			41.7			
coût par an dès 2019	MCHF	EPFL-FR + EPFL	SLL bâtiment + tiers	UNIFR	EIA-FR		
	BUILD opération		1.1				
	BUILD extension		0.75 ¹	0.75 ²			
	ACAD	4.5	4.2		0.6	0.7	
	Total	4.5	4.2	1.9	0.75	0.6	0.7
	<i>Financement par EtatFR</i>			7.7			
	<i>Financement par EPFL et tiers</i>			4.9			
	<i>Financement par EtatFR dans EPFL-FR</i>			6.4			
	Coût total du projet			12.6			

¹ Attribution à un fonds pour l'évolution du bâtiment, matching 50% avec fonds de tiers apportés par l'EPFL

² Matching 50% avec fonds de tiers apportés par l'EPFL

La contribution de l'EPFL est importante, puisqu'elle apporte 15,5 millions de francs dans la phase initiale de 5 ans, puis ensuite de 4,9 millions de francs par an dès 2019.

La contribution de l'Etat de Fribourg serait de 19,1 millions de francs pour l'antenne EPFL Fribourg dans la phase initiale de 5 ans, puis ensuite de 6,4 millions de francs/an dès 2019.

En parallèle, une contribution extraordinaire serait attribuée par l'Etat à l'UniFR (3,1 mios) et à l'EIA-FR (4,1 mios) pour leur participation au projet SLL durant la phase initiale de 5 ans. Dès 2019, une contribution de 0,6 million de francs pour l'UniFR et de 0,7 million de francs pour l'EIA-FR sera alors intégrée à leur budget courant.

Concernant les **sources de financement** et outre les participations externes qui pourraient entrer en considération, la proposition du Conseil d'Etat est la suivante: compte tenu de la nature d'investissement fort pour notre économie et de la nature exceptionnelle du projet, le Conseil d'Etat propose de prélever le montant correspondant aux besoins initiaux, pour le financement de EPFL Fribourg et la participation des institutions fribourgeoises durant la **période initiale de 5 ans, soit 26,2 millions de francs**, du fonds d'infrastructure au bilan de l'Etat de Fribourg.

Dès 2019, le budget de **6,4 millions de francs par an** correspondant à la participation de l'Etat à EPFL Fribourg devra être intégré dans la planification financière et sera comprise dans le budget courant de l'Etat. Les participations des institutions fribourgeoises seront également intégrées à leur budget courant.

L'Etat de Fribourg se porte garant, dans la convention avec l'EPFL, de **mettre à disposition le bâtiment SLL** dans un délai d'environ 5 ans. Il n'est pas prévu que l'Etat investisse ou construise ce bâtiment, par contre le budget de 6,4 millions de francs par an dès 2019 comprend un montant de 1 million de francs qui servira à assurer la location du bâtiment et sa mise à disposition des équipes du SLL. Dans ces conditions, le bâtiment SLL pourra être financé par un tiers, par exemple et idéalement BlueFACTORY Fribourg-Freiburg SA. 100 000 francs sont également prévus pour assurer les coûts de fonctionnement hors location (énergie, entretien courant). De plus, un fonds de transformation à hauteur de 750 000 francs par an sera constitué par l'Etat pour des investissements liés à des travaux d'évolution du bâtiment. Ce poste se justifie par la nature expérimentale et particulière du bâtiment SLL. Toutefois, ce fonds ne sera mis à contribution que si l'EPFL apporte, sur son budget ou de la part de tiers, un co-financement pour ce type de travaux (matching 50%).

5. Conclusion

A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'autorisation d'attribuer au projet SLL un financement de

26,2 millions de francs pour la période initiale de 5 ans. Ce montant sera prélevé du fonds d'infrastructure et sera attribué à une provision SLL, qui sera ensuite investie sur décision du Conseil d'Etat, selon un calendrier de mise en œuvre qui sera adapté au développement du projet.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'euro compatibilité.

Etant donné que l'aide financière prévue implique la participation de l'Etat pour un montant total de 26,2 millions de francs qui dépasse 1/4% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés, le décret est soumis au référendum facultatif.

Botschaft 2014-DEE-22

11. März 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über eine Finanzhilfe für das Projekt Smart Living Lab (SLL) und die
Errichtung einer Zweigstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne
(ETHL Freiburg) im Innovationsquartier blueFACTORY**

Wir unterbreiten Ihnen eine Botschaft zum Dekretsentwurf über die Finanzierung des Projekts Smart Living Lab (SLL). Das SLL-Projekt ist ein gemeinsames Forschungsprojekt der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne (ETH Lausanne), der Universität Freiburg (UniFR) und der Hochschule für Technik und Architektur Freiburg (HTA-FR), das bezweckt, auf dem blueFACTORY-Gelände in Freiburg ein nationales und internationales Kompetenzzentrum zum **Wohnen der Zukunft** aufzubauen.

Dieses Projekt beinhaltet namentlich die Schaffung einer Zweigstelle der ETH Lausanne in Freiburg mit 5 Lehrstühlen und den Bau eines Versuchsgebäudes (SLL-Gebäude) innerhalb von fünf Jahren, in dem die Teams der ETH Lausanne sowie die Forschungsgruppen der UniFR (3 Gruppen) und der HTA-FR (2 Gruppen) untergebracht werden, die an diesem gemeinsamen Forschungsprogramm teilnehmen. Das Gebäude wird ferner mit Versuchswohnungen ausgestattet, in denen die vom SLL entwickelten Konzepte und Technologien umgesetzt werden können.

Da es sich um ein landesweit einzigartiges, multidisziplinäres Projekt auf einem zukunftssträchtigen Gebiet handelt, sollte es nicht nur blueFACTORY, sondern auch Freiburg als Kompetenzzentrum in diesem Bereich positionieren. Eine enge Zusammenarbeit mit der Industrie, insbesondere mit dem Cluster Energie & Gebäude, wird den Technologietransfer hin zu den Bauunternehmen gewährleisten und so den Kanton und seine Unternehmen in einem Schlüsselbereich seiner Wirtschaft profilieren.

Das SLL-Projekt gehört zu den inhaltlichen Projekten, die auf dem BlueFACTORY-Gelände vorgesehen sind. Die Grundsätze zur Finanzierung dieser Projekte werden im Bericht des Staatsrats an den Grossen Rat vom 11. März 2014 über die Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände (2014-DEE-23) behandelt.

Die Botschaft ist wie folgt aufgebaut:

1. Entstehung des Projekts	10
2. Smart Living Lab (SLL)	11
3. Wirtschaftlicher Nutzen für den Kanton Freiburg	17
4. Finanzierung	18
5. Schluss	19

1. Entstehung des Projekts

Seit den ersten Schritten für die Errichtung eines Technologieparks auf dem Gelände der ehemaligen Cardinal-Brauerei im Jahr 2011 hat eine Arbeitsgruppe Überlegungen zur Positionierung des Standorts angestellt: Statt das Quartier auf einen einzigen technologischen Bereich zu spezialisieren, setzte sich die Idee durch, das Quartier in Bezug auf seine Infrastrukturen als erstes CO₂-neutrales Quartier der Schweiz

zu profilieren. Dies ist ein ehrgeiziges, aber realistisches Ziel angesichts des aktuellen Stands der Technik.

Die parallel dazu angestellten Überlegungen zur städtischen Integration des Quartiers, die ebenfalls ein wichtiges Unterscheidungsmerkmal zu anderen Schweizer Standorten mit ähnlichem Zweck darstellen kann, führten dazu, dass man sich von der Bezeichnung «Technologiepark» distanziert und statt dessen die Bezeichnung «Innovationsquartier» gewählt hat. Damit wird ein Bezug zur Vision einer städtischen Ein-

bettung geschaffen, die eine zur Stadt hin offene Planung privilegiert und auch die künftigen Nutzer des Geländes nicht nur auf den Bereich der technologischen Innovation beschränkt, sondern auf die sozialen und kulturellen Aspekte ausdehnt. Diese angestrebte Offenheit wird im Nutzungsleitbild des Geländes beschrieben, das der Staat (Staatsrat am 22. Mai 2013) und die Stadt (Generalrat am 30. September 2013) genehmigt haben.

Durch diese Positionierung steht das blueFACTORY-Quartier einer relativ breiten Palette von Benutzern offen, wobei das Streben nach höchster Qualität in der Innovation der gemeinsame Nenner darstellt. Mehrere Start-ups haben sich bereits als Mieter des Geländes beworben und die bestehenden Räumlichkeiten, die kurzfristig zur Verfügung gestellt werden konnten (etwa 1000 m²), sind sehr rasch vermietet worden. Einer der ersten Mieter war insbesondere das Gründerzentrum Fri-Up mit rund fünfzehn darin untergebrachten Firmen. Zahlreiche Anfragen befinden sich zurzeit auf der Warteliste, da momentan keine Räumlichkeiten mehr verfügbar sind.

Seit dem Ideenwettbewerb von 2011 haben mehrere Technologieplattformen ihr ursprüngliches Konzept weiterentwickelt und sind bereit, im Jahr 2014 ihre Tätigkeit aufzunehmen. Die Unterstützung des Staats für den Start dieser Plattformen ist Gegenstand des Berichts des Staatsrats an den Grossen Rat vom 11. März 2014 über die Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände (2014-DEE-23).

Das SLL-Projekt ist eine dieser Plattformen, hat aber die besondere Eigenschaft, direkt auf die zentrale Positionierung des blueFACTORY-Geländes in Bezug auf die Energieintegration und den Hochbau der Zukunft abzielen. Das SLL-Projekt führte erst die HTA-FR mit der ETH Lausanne zusammen, danach stiess auch die UniFR zum gemeinsamen Projekt, mit dem eine hochkarätige Forschungsplattform rund um das **«Wohnen der Zukunft»** aufgebaut werden soll. Sehr rasch hat sich gezeigt, dass dieses Projekt den Aufbau einer Zweigstelle der ETH Lausanne, die dieser Thematik gewidmet ist, auf dem blueFACTORY-Gelände in Freiburg rechtfertigt. Weiter hat sich gezeigt, dass die Zusammenarbeit mit der HTA-FR und der UniFR das Potenzial hat, aus dem Projekt ein landesweit einzigartiges Kompetenzzentrum zu machen, das Freiburg und dem blueFACTORY-Gelände nationale und internationale Bekanntheit verleihen kann. Das Projekt erlaubt es nämlich, Know-how in Spitzentechnologien im Bereich der Gebäude der Zukunft zu entwickeln, das schrittweise an das Baugewerbe, einen wichtigen Wirtschaftszweig unseres Kantons, weitergegeben werden kann.

Eine Arbeitsgruppe aus Vertreterinnen und Vertretern der HTA-FR und der ETH Lausanne hat seit 2012 am Konzept des SLL gearbeitet, das ursprünglich vor allem auf die Gebäu-

detechnik ausgerichtet war (intelligente Gebäude, «Smart Buildings»). Im Verlaufe der Arbeiten hat sich gezeigt, dass die Erweiterung des Projekts um die Dimension der Gebäudenutzer von Interesse ist. Die Gebäudetechnik erlaubt es dank immer höher entwickelter Technologien bereits heute, Gebäude mit tiefem Energieverbrauch oder gar mit positiver Energiebilanz zu bauen. Doch die Art und Weise, wie die Benutzer in diesem Umfeld mit tiefem Energieverbrauch leben, arbeiten und sich verhalten, ist noch weitgehend unerforscht. Das künftige SLL-Gebäude und das gesamte blueFACTORY-Quartier stellen unter diesem Gesichtspunkt ein einzigartiges Versuchsfeld von der Grössenordnung eines ganzen Stadtquartiers dar. Deshalb wurde die UniFR schrittweise als Partner im Bereich der Wirtschaft, des Baurechts und der Interaktion von Mensch und Gebäude in das Projekt integriert.

Der Staat Freiburg und die ETH Lausanne haben am 24. April 2013 eine erste Grundsatzvereinbarung abgeschlossen, um das SLL-Projekt in Zusammenarbeit mit den Freiburger Instituten zu realisieren. Diese Vereinbarung sah vor, bis Ende 2013 eine Vereinbarung abzuschliessen, die die Modalitäten der Zusammenarbeit festlegt. Diese Vereinbarung wurde unter Vorbehalt der Kompetenzen des Grossen Rats und des Finanzreferendumsrechts am 11. März 2014 vom Staatsrat unterzeichnet. Damit haben sich fürs Erste der Staat Freiburg und die ETH Lausanne bilateral zur Errichtung einer Zweigstelle der ETH Lausanne in Freiburg verpflichtet. Diese Zweigstelle hat den Auftrag, mit den Freiburger Hochschulen zusammenzuarbeiten, um das SLL-Projekt zu realisieren, an dem drei Forschungspartner beteiligt sind (ETH Lausanne, UniFR, HTA-FR).

2. Smart Living Lab (SLL)

Die Vision des SLL-Projekts ist es, im Herzen von blueFACTORY einen Arbeits- und Lebensraum zu schaffen, der stets seiner Zeit voraus ist und in dem ein interinstitutionelles und interdisziplinäres Kompetenzzentrum im Bereich der innovativen Technologien und Konzepte in Verbindung mit dem Wohnen der Zukunft untergebracht ist.

Um diese Vision zu realisieren, sind im Rahmen des SLL fünf Arten von Tätigkeiten vorgesehen:

- 1) Grundlagenforschung und angewandte Forschung,
- 2) Entwicklung und Transfer von Konzepten und Technologien,
- 3) Vorführungs- und Pilotanlagen,
- 4) Nachdiplom- und Weiterbildung,
- 5) Networking.

Das Zentrum will anerkannt werden als:

- > internationales Kompetenzzentrum auf dem oben erwähnten Gebiet;

- > besonders attraktiver Ort, um neue Konzepte und technologische Lösungen im Hochbau zu entwickeln, zu testen und zu fördern;
- > Labor für die Erforschung der Beziehungen zwischen dem Gebäude der Zukunft und seiner Nutzer sowie der Gesellschaft;
- > Beschleuniger des Technologie- und Innovationstransfers.

Das Zentrum wird also ein einzigartiges Umfeld für Zusammenarbeit und Interaktion bieten. Die Tätigkeiten dieses Zentrums stehen an der Spitze der Grundlagenforschung, wenn es um Fragen der Energieoptimierung, des integrierten Designs und des Komforts (ETH Lausanne) geht. Weitere Tätigkeiten des Zentrums liegen in der angewandten Forschung und der Vorführung von Lösungen im Bereich Architektur, technische Anlagen und Gebäudetechnologien (HTA-FR) sowie in der Forschung im Bereich Hochbau in Verbindung mit den Sozial- und Wirtschaftswissenschaften (UniFR).

2.1. Tätigkeiten des SLL

2.1.1. Grundlagenforschung und angewandte Forschung

Das Zentrum bringt Akteure zusammen, von denen die einen stärker auf Grundlagenforschung (wie die ETH Lausanne und die UniFR) und die anderen stärker auf die Anwendung ausgerichtet sind (wie die HTA-FR und das Netzwerk Energie & Gebäude). Das Zentrum bietet somit Zugang zu verschiedenen und komplementären Kompetenzen und Kenntnissen. Dank der Komplementarität der beteiligten Akteure wird es von verschiedenen Finanzierungsquellen profitieren (EU, SNF, KTI, BFE, BAFU, HES-SO, öffentliche Hand, industrielle Partner, Vertragspartner usw.). Die Forschung wird sich nach den nationalen und internationalen Strategien auf dem Gebiet ausrichten. Insbesondere wird sie die europäische Strategie im Bereich «Energy Efficient Buildings» sowie die Innovation bei Neubauten, aber auch bei Sanierungen und Umbauten von bestehenden Infrastrukturen berücksichtigen. Im Bereich der Geisteswissenschaften wird das Zentrum seine Forschung auf rechtliche und wirtschaftliche Fragen ausdehnen, die sich bei der effizienten Umsetzung dieser Innovationen stellen. Im Übrigen wird das Zentrum einen multidisziplinären Ansatz verfolgen, der die Informatik und die Sozialwissenschaften kombiniert, um die Interaktion zwischen Mensch und Gebäude zu verbessern und zwar mittels innovativer Benutzerschnittstellen und Studien über die kognitiven Auswirkungen und die sozialen Praktiken.

2.1.2. Entwicklung und Transfer von Konzepten und Technologien

In enger Zusammenarbeit mit privaten Partnern werden die Teams des Zentrums Projekte zur Entwicklung innovativer Produkte und Dienstleistungen durchführen. Das Zentrum wird den Markttransfer von Konzepten und Spitzentechnologien aus Forschungsinstituten beschleunigen, die der reinen Grundlagenforschung gewidmet sind (Bereich der ETH und Universitäten). Es wird aktiv nach Partnerschaften mit wichtigen Akteuren auf dem Gebiet gesucht.

2.1.3. Vorführungs- und Pilotanlagen

Dank der Flexibilität der Infrastrukturen und der Möglichkeit, verschiedene Technologien und Konzepte realitätsnah zu testen, wird sich das Zentrum mit seinen Anlagen zu einem hervorragenden Technologieschaufenster entwickeln (Vorführungs- und Pilotanlagen usw.). Die Forschungsteams des Zentrums werden den vor Ort entwickelten und getesteten Produkten «eine wissenschaftliche und neutrale Grundlage» geben. Nach dem Vorbild des Projekts «Creative Energy Homes» der Universität Nottingham sollte ein Teil der Infrastrukturen von privaten Akteuren finanziert werden.

Mit der Infrastruktur sollen innovative Dimensionen erforscht werden, die auf dem Markt noch nicht leicht erhältlich sind. Sie bildet somit einen Prototyp, der bewusst nur mit Technologien aus der Spitzenforschung ausgestattet ist. Sie wird ein Aushängeschild sein für die Forschung im Bereich der nachhaltigen Architektur, des integrierten Designs, des intelligenten Energiemanagements, der Nutzung erneuerbarer Energien (Sonnenenergie, Erdwärme usw.) und des verbesserten Managements von Verfahren, Verträgen und Streitfällen.

Die Infrastruktur des SLL zielt im Übrigen darauf ab, das in absehbarer Zukunft bestehende Potenzial gewisser Technologien nachzuweisen, sei dies im Bereich der Gebäudehülle, der Gebäudetechnik oder ihrer aktiven Regulierung. Das SLL wird in einem neuartigen und integrierten Versuchsgebäude untergebracht, das auf Dauerhaftigkeit ausgerichtet ist. Somit positioniert es sich als natürliche Ergänzung zum Projekt «NEST» der EMPA. Das Ziel ist es nämlich, ein ganzes Gebäude der Zukunft an einem realen Standort aufzustellen und sich nicht auf Tests an einer begrenzten Zahl von Einheiten zu beschränken. Die Einrichtungen in Verbindung mit den erneuerbaren Energiequellen sowie die Studien über die Optimierung des Lebenszyklus eines Gebäudes sowie über den Benutzerkomfort mittels energieeffizienter Methoden werden einen wichtigen Platz einnehmen. Begleitet werden sie durch eine innovative Forschung im Bereich der Reglemente, Verfahren, Verträge und Behandlung von Streitfällen: In der Tat wird davon ausgegangen, dass sich der künftige Hochbau auf innovative Geschäftsmodelle abstützen könnte,

die die heutige Praxis im Bereich der gesetzlichen und vertraglichen Verfahren grundlegend in Frage stellen könnten.

2.1.4. Nachdiplom- und Weiterbildung

Die Kompetenzen und Kenntnisse, die sich die Akteure des Zentrums im Rahmen der Projekte und der Zusammenarbeit aneignen, bilden die Grundlage für alle Arten von Bildungsangeboten der SLL-Partner für ihr Zielpublikum. Bei der am Standort erteilten Bildung handelt es sich um Weiterbildungs- und Nachdiplomstudiengänge (z. B. «Advanced Studies» vom Typ Master [MAS], Diplom [DAS] und Zertifikat [CAS]) sowie um Bildung in Form von Graduate Schools, Workshops, Sommerakademien, Laboratorien an Pilotanlagen, Zertifikatausbildungen für Berufsorganisationen wie den Schweizerischen Anwaltsverband, die schweizerische Kammer technischer und wissenschaftlicher Gerichtsexperten oder das Kollegium der schweizerischen Expert-Architekten usw.

Auf dem blueFACTORY-Gelände wird **keine Grundbildung** angeboten: Dafür sind die jeweiligen Institutionen der SLL-Mitglieder zuständig. Diplomarbeiten (Bachelor und Master) sowie Doktorarbeiten können dagegen am Zentrum durchgeführt werden, wo sie von den einzigartigen Versuchsanlagen des SLL profitieren.

2.1.5. Networking

Ein Zentrum wie das SLL ist eine ideale Plattform, um Akteure aus dem Baugewerbe und dem Energiebereich zusammenzuführen, und wird es erlauben, das Netzwerk der jeweiligen Institutionen um eine internationale Dimension rund um diese Thematik zu erweitern. Die Präsenz wichtiger Akteure auf dem Markt wird dieses Phänomen verstärken, je mehr das Zentrum wächst.

2.2. Führung und Organisation

Die Umsetzung des SLL-Projekts erfolgt in zwei Phasen:

- > **Die erste Phase erstreckt sich über fünf Jahre** und endet mit der Inbetriebnahme des SLL-Gebäudes, in dem die Aktivitäten des Zentrums untergebracht werden. Die Forschungsteams, die am SLL-Projekt teilnehmen, werden während dieser fünf Jahre schrittweise ihre Tätigkeit aufnehmen; gewisse Gruppen werden speziell für die Planung und den Bau des SLL-Gebäudes gebildet.
- > Die zweite Phase **ist zeitlich unbegrenzt** (Minstdauer von 20 Jahren, was der Minstdauer der Vereinbarung des Staats mit der ETH Lausanne entspricht).

Die Beteiligung der ETH Lausanne wird durch die Vereinbarung vom 11. März 2014 zwischen dem Kanton Freiburg und der ETH Lausanne geregelt. Die Beteiligung der Freiburger

Hochschulen wird auf bilaterale Weise zwischen dem Kanton Freiburg und den einzelnen Institutionen geregelt.

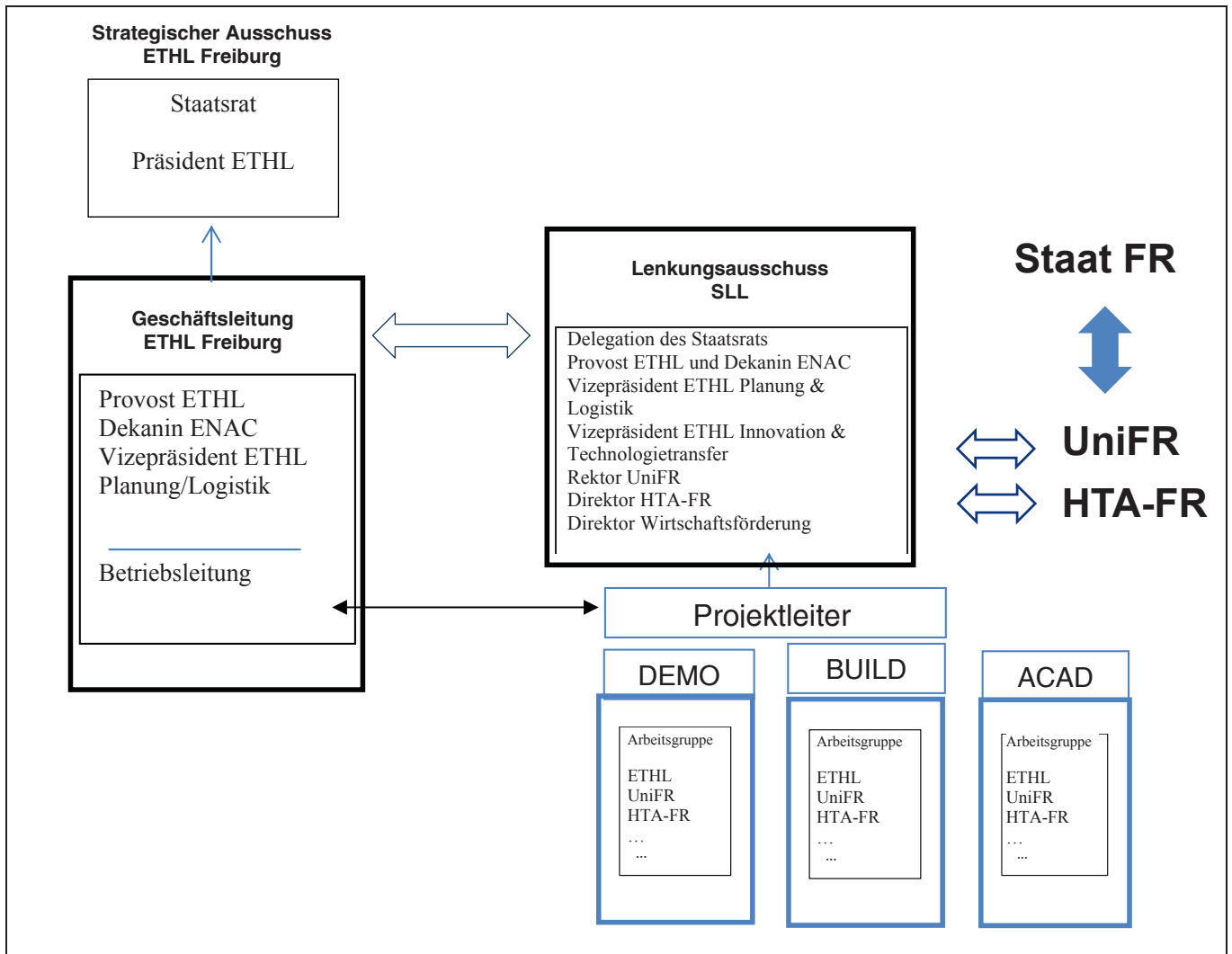
Ein gemeinsamer Lenkungsausschuss (ETH Lausanne – UniFR – HTA-FR – Kanton Freiburg) leitet das SLL-Projekt. Er ist für die Zuteilung der Ressourcen, die Kommunikation und die Einhaltung der Ziele gegenüber seinen Auftraggebern verantwortlich.

Die Organisation des SLL-Projekts beinhaltet drei Haupteinheiten, die unterschiedlich lang bestehen werden.

- > **DEMO:** etwa 18–24 Monate.
Plant und baut ein erstes SLL-Provisorium, das innerhalb von 12 bis 18 Monaten bezugsbereit ist.
- > **BUILD:** etwa 5 Jahre
Plant und baut das SLL-Gebäude
- > **ACAD:** unbegrenzt (Minimum 20 Jahre nach der fünfjährigen Startphase)
Entwickelt das eigentliche Forschungsprojekt des SLL auf lange Sicht.

Jede Einheit wird von einer spezialisierten **Arbeitsgruppe** geleitet. Ein erfahrener technischer **SLL-Projektleiter** steht den beiden Einheiten DEMO und BUILD vor. Die ACAD-Einheit steht unter der Kontrolle der akademischen Leitung (Professoren).

Führungsstruktur des SLL-Projekts



Die **Arbeitsgruppe DEMO** hat den Auftrag, auf dem blueFACTORY-Gelände innert kurzer Frist (12 bis 18 Monate) einen Demonstrationspavillon aufzustellen, der im Kleinen einen Teil der Funktionen des künftigen SLL-Gebäudes erfüllen kann. Dieser Pavillon wird komplett autark sein, denn er wird ohne Anschluss an jegliche Energienetze betrieben. Er wird vorrangig für die Kommunikation genutzt, wird aber auch als Versammlungsort für Gruppen von etwa fünfzehn Personen dienen. Der Pavillon ist mit den neusten Technologien für interaktive Arbeit und für die Durchführung von Videokonferenzen ausgestattet und kann für Sitzungen gemietet werden. Er steht nicht nur den Benutzern des blueFACTORY-Quartiers, sondern auch Gruppen und Unternehmen ausserhalb des Geländes zur Verfügung. Der DEMO-Pavillon kann auf dem Gelände umgestellt werden, wenn es der Fortschritt der Bauarbeiten verlangt.

Die **Arbeitsgruppe BUILD** hat die Aufgabe, das Verfahren für die Planung, die Entwicklung und den Bau des SLL-Gebäudes aufzustellen und zu überwachen. Die Planungsgrundlagen stützen sich auf die Unterprojekte BUILDING

2050 und VISION 2050. Im Sommer 2015 wird Freiburg die weltweit besten Spezialisten versammeln, damit sie in Form von Workshops an der Konzeption des SLL-Gebäudes teilnehmen können. Daraus wird sich ein globales Netzwerk für wissenschaftliche und technische Zusammenarbeit zugunsten des Standorts Freiburg und der Partner der Freiburger Hochschulen ergeben.

Die **Arbeitsgruppe ACAD** definiert die strategische Positionierung der Lehrstühle in den behandelten Bereichen. Die Arbeitsgruppe sorgt für die erfolgreiche Entwicklung der Forschung und der Synergien, die sich daraus ergeben. Sie gewährleistet ferner, dass diese Forschungsprojekte und Synergien den Zielen des SLL-Projekts entsprechen. Für die Rekrutierung der Professoren und Forschungsteams sind weiterhin die einzelnen Institutionen zuständig, die dabei ihre eigenen Verfahren beachten.

2.3. Die Forschungsplattform (ACAD)

Die drei Kompetenzzentren ETHL Freiburg, UniFR und HTA-FR bieten mehrere Themen, die sich für das SLL-Projekt eignen und einen multidisziplinären Ansatz fordern, um folgendes Ziel zu erreichen: *Wohlbefinden des Menschen in der gebauten Umwelt der Zukunft*. Diese Themen lassen sich in sechs Bereiche einteilen, die die technischen und gesellschaftlichen Aspekte abdecken.

Für die Realisierung dieser Forschungsthemen ist eine Struktur verantwortlich, die sich aus 5 Lehrstühlen der ETHL Freiburg, 3 Forschungsgruppen der UniFR und 2 Forschungsgruppen der HTA-FR zusammensetzt. Je nach Bedarf ist vorgesehen, dass die Institute auch zusammenarbeiten.

2.3.1. Forschungsthemen und Synergien

Die drei Kompetenzzentren koordinieren ihre Tätigkeit im Rahmen der SLL-Plattform, um eine fächerübergreifende Forschung zu entwickeln. Dies setzt voraus, dass ein Transfer der Resultate aus der Grundlagenforschung hin zur konkre-

ten Nutzung durch den Endverbraucher stattfindet. Die vordefinierten Themen lauten wie folgt:

Technischer Bereich:

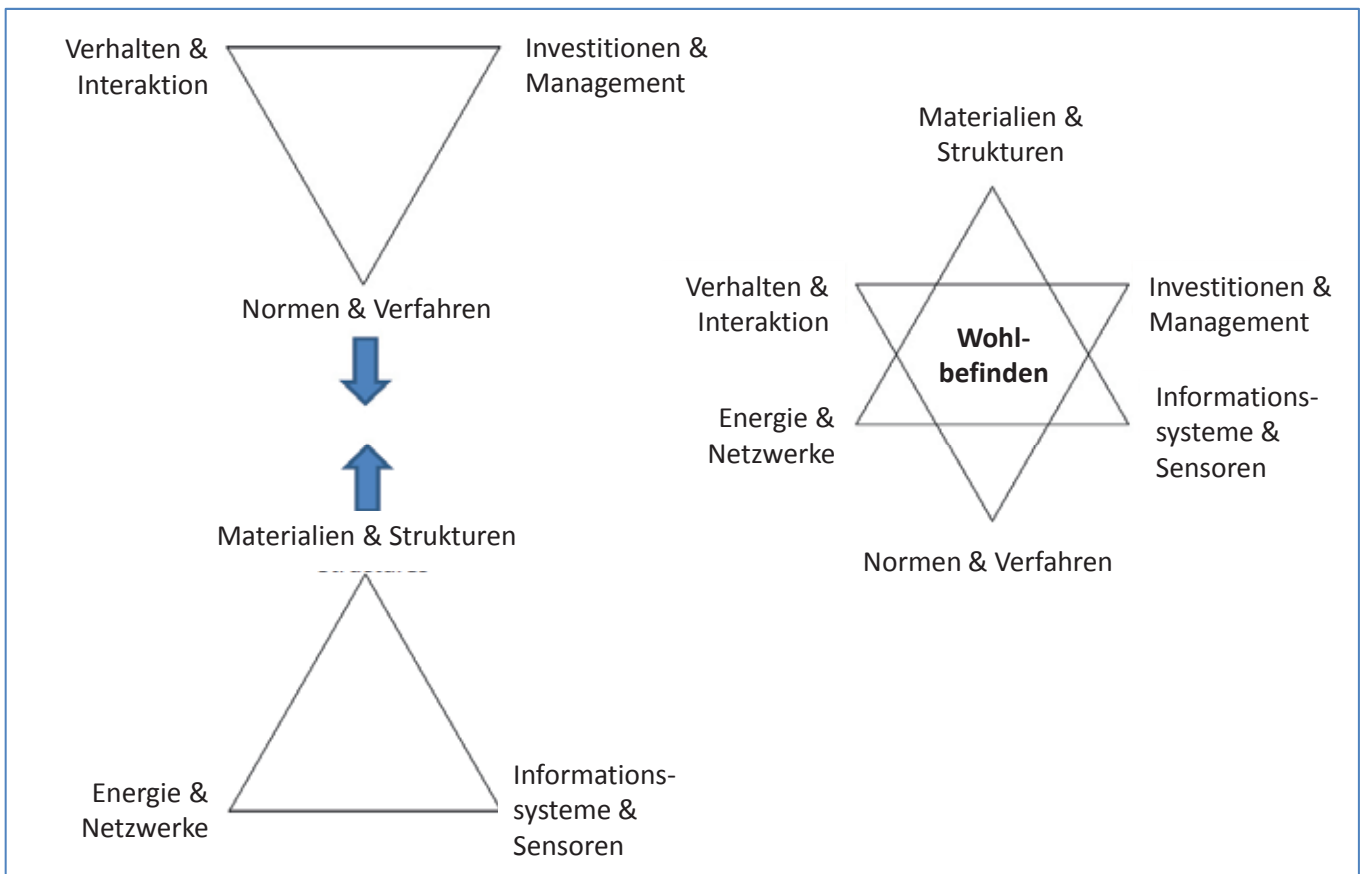
- > Materialien und Strukturen
- > Energie und Netzwerke
- > Informationssysteme und Sensoren

Gesellschaftlicher Bereich:

- > Normen und Verfahren
- > Investitionen und Management
- > Verhalten und Interaktion

Alle diese Themen können mehrere Unterthemen enthalten oder auch andere Themen überdecken. Über die SLL-Plattform wird versucht, den technischen und den gesellschaftlichen Bereich miteinander zu verknüpfen (vgl. untenstehende Grafik) und so eine Reihe von Forschungsschnittstellen zwischen den oben erwähnten Themen zu schaffen, die alle um eine zentrale Frage (das gemeinsame strategische Ziel der verschiedenen Forschungsrichtungen) kreisen, nämlich *das Wohlbefinden des Benutzers*.

Komplementarität der technischen und der gesellschaftlichen Richtung



2.3.2. ETHL Freiburg

Die Tätigkeiten der ETH Lausanne im SLL sollen eine Ergänzung zu den Tätigkeiten auf dem Campus von Lausanne und insbesondere der *Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et Construit (ENAC)* sein. Im SLL werden somit neue Forschungsgebiete eröffnet. Die Vereinbarung zwischen dem Staat Freiburg und der ETH Lausanne sieht fünf Lehrstühle der ETH im SLL vor:

- > Der Kanton Freiburg wird langfristig 2 Lehrstühle des SLL finanzieren.
- > Die ETH Lausanne wird 2 weitere Lehrstühle in Freiburg finanzieren, um die kritische Masse zu erreichen und dem SLL internationale Aufmerksamkeit zu beschern.
- > Der Kanton Freiburg wird ferner langfristig den fünften Lehrstuhl eines Gastprofessors finanzieren. Dieser Lehrstuhl wird geschaffen, sobald das SLL-Gebäude in Betrieb ist.

Die Lehrstühle der ETH Lausanne werden gemeinsam alle Themen abdecken, die im detaillierten akademischen Plan aufgeführt sind. Sie legen folglich den Akzent auf die Materialwissenschaft und Fluidmechanik etwa für die Aspekte Lüftung und Wärmedämmung, auf die in Gebäude integrierten Anlagen zur Nutzung erneuerbarer Energiequellen und die intelligente Regulierung der Gebäudetechnik in Verbindung mit diesen Anlagen sowie auf Aspekte des Komforts, der Gesundheit und der Luftqualität unter Berücksichtigung des Benutzerverhaltens. Die Einrichtungen, die im Rahmen dieser Infrastruktur geschaffen werden, gibt es grundsätzlich noch nicht in der Wissenschaftswelt im Allgemeinen und in der ETH Lausanne im Besonderen: Es gehört zu den Prioritäten des Projekts, die Tätigkeit des SLL so zu gestalten, dass sie die Tätigkeiten auf dem Lausanner Campus ergänzen. Eine Verdoppelung der Ausrüstung oder Infrastruktur soll vermieden werden.

Die neuen Lehrstühle werden jedoch mit den anderen Einheiten der ETH Lausanne eng zusammenarbeiten und sich insbesondere am Unterricht beteiligen, der in der Fakultät ENAC erteilt wird (auf dem Campus von Ecublens, was die Grundausbildung betrifft).

Langfristig werden 40–50 Forscherinnen und Forscher (Dozierende, Postdoktoranden, Doktoranden) im Rahmen des akademischen Projekts der ETHL Freiburg tätig sein. Der erste Lehrstuhl sollte im Studienjahr 2014–2015 in Betrieb gehen, während die restlichen Lehrstühle und assoziierten Forschungsgruppen ihre Tätigkeit auf dem Gelände schrittweise bis 2018–2019 aufnehmen werden.

2.3.3. UniFR

Jede Forschungsgruppe der UniFR wird von einer Person mit Forschungserfahrung und geeigneter Stellung an der UniFR

geleitet. Drei Gruppen könnten aufgestellt werden, die in Verbindung mit den vorgeschlagenen Themen stehen:

- > **Baurecht** (Regulierung, Risiken, Verfahren, geistiges Eigentum):
Die Ziele sind:
 - Das in Freiburg verfügbare juristische Expertenwissen nutzen und es in das Wissen der ETH Lausanne einfließen lassen.
 - Den Sinn und die Ziele des Forschungslabors auf die rechtliche Ebene übertragen, das heisst, neue «Produkte» entwickeln und unter realen Bedingungen erproben (technische und regulatorische Aspekte vereint).
 - Die natürlichen Grenzen der Rechtsordnung überschreiten und Lösungen entwickeln, die auf internationaler Ebene exportiert werden können.
- > **Interaktion zwischen Mensch und Maschine im Gebäudebereich:**
Der Ansatz wird multidisziplinär sein, da zwei komplementäre Richtungen verfolgt werden:
 - Die erste Richtung nutzt die computergestützten Ingenieurwissenschaften zur Entwicklung neuer interaktiver Technologien im Gebäudebereich.
 - Die zweite Richtung nutzt die Geisteswissenschaften, um die Bedürfnisse und Besonderheiten des Menschen sowie die sozialen Praktiken in Verbindung mit den interaktiven Technologien im Gebäude zu verstehen.

Die Forschungsgruppe «Interaktion zwischen Mensch und Maschine im Gebäudebereich» wird starke Synergien mit dem Institut Human-IST der UniFR aufbauen. Das Institut Human-IST (The Human Centered Interaction Science and Technology Institute) wird an der Universität Freiburg Mitte 2014 offiziell geschaffen.

- > **Low Carbon Society**
Die Forschungsgruppe «Low Carbon Society» wird sich mit den folgenden Fragen befassen, die für den globalen Ansatz wichtig sind:
 - Low Carbon Economy – Gesellschaft mit tiefem CO₂-Ausstoss: Förderung eines nachhaltigen Wachstums dank Technologien und Prozessen mit tiefem CO₂-Ausstoss, Energielösungen mit hohem Wirkungsgrad, erneuerbaren Energien und Ökoinnovation.
 - Low Carbon Enterprises – Unternehmen mit tiefem CO₂-Ausstoss: Für den erfolgreichen Übergang zur nachhaltigen Entwicklung müssen und wollen die Unternehmen immer mehr einen Beitrag an die Gesellschaft leisten. Das Wachstum kann nicht mehr allein in rein wirtschaftlichen und finanziellen Massstäben gemessen werden.

- Low Carbon Government – öffentliche Verwaltung mit tiefem CO₂-Ausstoss: die öffentlichen Verwaltungen in der Schweiz müssen sich ebenfalls auf die veränderten Bedingungen und Herausforderungen vorbereiten. Die rechtlichen und gegebenenfalls regulatorischen Anforderungen müssen auf Regierungsebene geschaffen werden, um die wirtschaftliche, politische und rechtliche Grundlage einer Gesellschaft mit tiefem CO₂-Ausstoss zu schaffen.

Dieser ganzheitliche und interdisziplinäre Forschungsansatz wird im Smart Living Lab (SLL) verfolgt und die UniFR lässt ihre Kompetenzen in die Umsetzung dieses Projekts einfließen.

Langfristig werden 20 Forschende an der Entwicklung der Themen der UniFR beteiligt sein. Die erste Forschungsgruppe sollte im Studienjahr 2014/2015 aufgestellt werden.

2.3.4. HTA-FR

Das SLL-Projekt ist für die HTA-FR eine vorzügliche Gelegenheit, eine interdisziplinäre Gruppe zu bilden, an der Spezialisten aus den Bereichen Architektur und Ingenieurwissenschaften zusammenarbeiten. Die Kompetenzen und Forschungskapazitäten der HTA-FR werden auf diese Weise stark aufgewertet, dies rund um einen gemeinsamen Nenner: intelligente Integration von innovativen Prozessen und Technologien in die Umwandlung des Wohnraums unter Einbezug der Nutzungskriterien und kulturellen Parameter. Dieses Thema liegt ganz auf der Linie der Forschungsrichtungen zweier Forschungsinstitute der HTA-FR: des Instituts TRANSFORM und des Instituts ENERGY. Abhängig von den spezifischen Bedürfnissen bestimmter Projekte können die Kompetenzen der anderen Institute der HTA-FR beigezogen werden.

Die beiden Hauptrichtungen, auf die sich die HTA-FR konzentrieren wird, sind:

- > architektonische und städtebauliche Herausforderungen (Transformation des bewohnten Raums, Wohnen der Zukunft);
- > technologische Herausforderungen (Kontroll- und Überwachungssysteme im Energiebereich, Energieintegration auf Ebene des Gebäudes und des Quartiers usw.).

Durch seine klare Ausrichtung auf die angewandte Forschung wird das Team der HTA-FR der wirtschaftlichen Nutzung der im SLL durchgeführten Projekte und dem Transfer der Technologien in die Wirtschaft besondere Aufmerksamkeit schenken. Dieser Transfer erfolgt in enger Zusammenarbeit mit privaten Partnern für die Bereitstellung von innovativen Produkten und Dienstleistungen sowie mit den öffentlichen Körperschaften in Bezug auf Verfahrensfragen.

Langfristig werden rund zwanzig Forschende im Themenbereich der HTA-FR tätig sein. Die erste Forschungsgruppe wird voraussichtlich im Studienjahr 2014/2015 aufgestellt.

3. Wirtschaftlicher Nutzen für den Kanton Freiburg

Da es sich beim SLL um ein Forschungszentrum handelt, das sich der Grundlagenforschung und der angewandten Forschung widmet, wird erwartet, dass der Return on Investment für die Freiburger Wirtschaft mittel- und langfristig einsetzen wird.

Erwähnenswert ist jedoch, dass das SLL in Bezug auf die Übertragung der Grundlagenforschung in die Praxis eine Schweizer Premiere darstellt. Indem an **einem gemeinsamen Standort** und in einem **einzigem akademischen Programm** die Kompetenzen von Grundlagenforschern einer ETH mit den komplementären Kompetenzen in Geisteswissenschaften einer Universität sowie der angewandten Forschung einer FH zusammengelegt werden, während am gleichen Ort auch eine Cluster-Managementstruktur wie das Netzwerk Energie & Gebäude tätig ist, wird eine einzigartige Infrastruktur für den schnellen Transfer von grundlegenden Kompetenzen in das Baugewerbe angeboten.

Für den Kanton Freiburg, in dem das **Baugewerbe** ein wichtiger Wirtschaftszweig darstellt, stärkt die Existenz eines derartigen Kompetenzzentrums von nationaler und internationaler Bedeutung das bestehende Wirtschaftsnetz und verleiht ihm neue Kompetenzen, die seine Wettbewerbsfähigkeit steigern.

Während sich ausserdem der ökologische Fussabdruck und der Energieverbrauch der menschlichen Tätigkeit immer mehr zu einem zentralen Wettbewerbsfaktor für alle Industrien entwickelt, gilt es zu bedenken, dass der CO₂-Fussabdruck der Gebäude weltweit knapp einen Drittel der CO₂-Bilanz ausmacht. Daraus lässt sich ableiten, dass das Baugewerbe und die Bewirtschaftung der gebauten Umwelt in den kommenden Jahren grosse Veränderungen erleben werden, dies sowohl in Bezug auf die Technik als auch die Art und Weise, wie wir diese gebaute Umwelt bewohnen. Die Investition des Staats in das SLL-Projekt ist also auf eine Problematik ausgerichtet, die unserer kantonalen Wirtschaft Chancen für die Zukunft bietet.

Auf nationaler Ebene erlaubt es die Zusammenarbeit mit der ETH Lausanne auf diesem Gebiet, die Präsenz der ETH Lausanne durch eine Freiburger Zweigstelle zu sichern und so das Netzwerk von Zweigstellen der ETH Lausanne in der Westschweiz auszudehnen. Diese Zusammenarbeit ist für unseren Kanton von strategischer Bedeutung. Die Schweizer Innovationspolitik anerkennt nämlich im Rahmen des Projekts eines nationalen Innovationsparks (NIP) die beiden ETH als «Hubs», das heisst als die beiden Hauptträger

des NIP. Die Integration in die regionale Koordination von technologischen Kompetenzen zwischen den verschiedenen Westschweizer Kantonen bietet auch dem Kanton Freiburg die Chance, sich zu positionieren und von der künftigen Bundespolitik anerkannt zu werden. blueFACTORY und das SLL-Projekt stellen die Grundlage dieser Positionierung dar, die sich mittel- und langfristig für unseren Kanton bezahlt machen sollte. Würden wir uns nicht an dieser Innovationspolitik des Bundes beteiligen, so wäre das Risiko gross, dass wir ins Abseits geraten. Schliesslich spielt die Innovationsfähigkeit eine wichtige Rolle für die Wertschöpfung und die künftige Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Wirtschaft. Die Investition in das SLL-Projekt stellt deshalb auch einen Beitrag unseres Kantons an die gemeinsame Bemühung der Westschweizer Kantone, an dieser koordinierten Innovationspolitik teilzuhaben.

4. Finanzierung

Das SLL-Projekt verlangt hohe Investitionen, entsprechend hoch sind aber auch die Herausforderungen der Freiburger Wirtschaft, die es zu meistern hilft.

Im Bericht über die Finanzierung der inhaltlichen Projekte erklärt der Staatsrat, dass sich dieses Projekt von den anderen Technologieplattformen unterscheidet: Es kann von diesem Projekt nicht erwartet werden, dass es selbsttragend ist. Das Projekt wird vielmehr vom Staat ein langfristiges Engagement verlangen. Zwar kann davon ausgegangen werden, dass die Wirtschaft einen finanziellen Beitrag leisten und künftig zum Wachstum des Zentrums beitragen wird, doch der Staat muss für die Investitions- und Betriebskosten der Grundstruktur aufkommen.

Der finanzielle Bedarf sieht wie folgt aus:

	MCHF	ETHL-FR + ETHL	SLL Gebäude + ETHL	UniFR	EIA-FR
Kosten Startphase (5 J)	DEMO		0.9		
	BUILD Konzept	1.7			
	BUILD Projekt		0.75	0.75	
	BUILD Betrieb		1.8		
	ACAD	14.0	14.8	3.1	4.1
	Total	15.7	14.8	3.1	4.1
	<i>Beitrag Staat Freiburg</i>		26.176000		
	Beitrag ETHL		15.5		
	<i>Beitrag Staat Freiburg an ETHL-FR</i>		19.060000		
	Gesamtkosten des Projekts		41.7		

	MCHF	ETHL-FR + ETHL	SLL Gebäude + Dritte	UniFR	EIA-FR
Kosten pro Jahr ab 2019	BUILD Betrieb		1.1		
	BUILD Erweiterung		0.75 ¹	0.75 ²	
	ACAD	4.5	4.2	0.6	0.7
	Total	4.5	4.2	0.6	0.7
	<i>Beitrag Staat Freiburg</i>		7.7		
	Beitrag ETHL und Dritte		4.9		
	<i>Beitrag Staat Freiburg an ETHL-FR</i>		6.4		
	Gesamtkosten des Projekts		12.6		

¹ Übertragung an einen Fonds für die Weiterentwicklung des Gebäudes, Matching 50 % mit von der ETHL beschafften Drittmitteln

² Matching 50 % mit Drittmitteln, die von der ETHL beschafft werden

Die ETH Lausanne leistet einen grossen Beitrag, denn sie schießt 15,5 Millionen Franken in die fünfjährige Startphase ein und ab 2019 wird sie 4,9 Millionen Franken pro Jahr bezahlen.

Der Beitrag des Kantons Freiburg beläuft sich auf 19,1 Millionen Franken für die Freiburger Zweigstelle der ETH Lausanne während der fünfjährigen Startphase. Ab 2019 wird dieser Beitrag 6,4 Millionen Franken pro Jahr betragen.

Daneben leistet der Kanton einen ausserordentlichen Beitrag an die UniFR (3,1 Millionen) und die HTA-FR (4,1 Millionen) für ihre Teilnahme am SLL-Projekt während der fünfjährigen Startphase. Ab 2019 beläuft sich der Beitrag auf 0,6 Millionen Franken pro Jahr für die UniFR und auf 0,7 Millionen Franken für die HTA, wobei diese Beträge in ihr ordentliches Budget integriert werden.

Bezüglich der **Finanzierungsquellen** jenseits allfälliger Beiträge durch Dritte lautet der Vorschlag des Staatsrats wie folgt: Da es sich um eine für unsere Wirtschaft wichtige Investition handelt und das Projekt ausserordentlicher Natur ist, könnte der Betrag, der für die ETHL-Zweigstelle in Freiburg und die Projektteilnahme der Freiburger Institute während der **fünfjährigen Startphase vorgesehen ist, das heisst 26,2 Millionen Franken**, über den in der Staatsbilanz ausgewiesenen Infrastrukturfonds finanziert werden.

Ab 2019 muss das Budget von **6,4 Millionen Franken pro Jahr**, das dem Beitrag des Kantons an die ETHL-Zweigstelle in Freiburg entspricht, in die Finanzplanung und den Staatsvoranschlag aufgenommen werden. Die Freiburger Institute werden ihre Beiträge ebenfalls in ihr ordentliches Budget aufnehmen.

In der Vereinbarung mit der ETH Lausanne sichert der Kanton Freiburg zu, dass innerhalb von etwa fünf Jahren das **SLL-Gebäude zur Verfügung gestellt wird**. Es ist nicht vorgesehen, dass der Staat dieses Gebäude baut oder darin investiert. Dagegen beinhaltet der jährliche Beitrag von 6,4 Millionen Franken ab 2019 einen Betrag von 1 Million Franken für die Miete des Gebäudes und dessen Nutzung durch die SLL-Teams. Unter diesen Bedingungen kann das SLL-Gebäude durch Dritte finanziert werden, idealerweise etwa durch die BlueFACTORY Fribourg-Freiburg SA. Ausserdem sind 100 000 Franken vorgesehen, um die Mietnebenkosten zu finanzieren (Energie, betrieblicher Unterhalt). Darüber hinaus wird der Kanton einen Umbaufonds in der Höhe von 750 000 Franken pro Jahr aufstellen, der für Investitionen in Verbindung mit Arbeiten an der Weiterentwicklung des Gebäudes bestimmt ist. Dies wird dadurch gerechtfertigt, dass es sich beim SLL-Gebäude um ein besonderes und experimentelles Gebäude handelt. Dieser Fonds wird aber nur genutzt, wenn die ETH Lausanne selber oder Dritte diese Art von Arbeiten zur Hälfte mitfinanziert.

5. Schluss

Der Staatsrat beantragt somit beim Grossen Rat einen Betrag von 26,2 Millionen Franken für die fünfjährige Startphase des SLL-Projekts. Dieser Betrag wird dem Infrastrukturfonds entnommen und der SLL-Rückstellung zugewiesen, die danach auf Staatsratsbeschluss gestützt auf einen Umsetzungsplan investiert wird, der sich nach der Entwicklung des Projekts richtet.

Das Dekret hat keine direkten personellen Auswirkungen. Es hat auch keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen dem Kanton und den Gemeinden. Es ist mit dem Bundesrecht und dem europäischen Recht vereinbar.

Da die vorgesehene Finanzhilfe einen Beitrag des Staats in der Höhe von insgesamt 26,2 Millionen Franken beinhaltet, der 1/4% der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung übersteigt, unterliegt das Dekret dem fakultativen Finanzreferendum.

Décret

du

relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le message du Conseil d'Etat du 11 mars 2014;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

Pour la période 2015 à 2018, un crédit d'engagement de 26 176 000 francs est ouvert en faveur du projet SLL, dont 19 060 000 francs pour l'antenne EPFL Fribourg, afin que soit établi un centre de compétence dans le domaine de l'habitat du futur (projet Smart Living Lab – SLL) participant au positionnement du quartier d'innovation blueFACTORY.

Art. 2

¹ Les modalités (échelonnement et autres conditions) d'utilisation de ce crédit d'engagement sont fixées par le Conseil d'Etat. Ce dernier est compétent pour reporter la période d'utilisation du crédit d'engagement.

² Le financement de ce crédit est assuré par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures constitué par l'Etat de Fribourg.

Art. 3

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Dekret

vom

über eine Finanzhilfe für das Projekt Smart Living Lab (SLL) und die Errichtung einer Zweigstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne (ETHL Freiburg) im Innovationsquartier blueFACTORY

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 11. März 2014;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Für den Zeitraum 2015–2018 wird für das SLL-Projekt ein Verpflichtungskredit von 26 176 000 Franken eröffnet. Von diesem Verpflichtungskredit sind 19 060 000 Franken für die Zweigstelle ETHL Freiburg bestimmt, damit ein Kompetenzzentrum im Bereich des Wohnens der Zukunft aufgebaut wird (Projekt Smart Living Lab – SLL), das zur Positionierung des Innovationsquartiers blueFACTORY beiträgt.

Art. 2

¹ Die Modalitäten für die Nutzung des Verpflichtungskredits (Aufteilung in Raten und andere Bedingungen) werden vom Staatsrat festgelegt. Der Staatsrat ist befugt, den Zeitraum für die Nutzung des Verpflichtungskredits zu verschieben.

² Der Verpflichtungskredit wird über den Infrastrukturfonds des Staates Freiburg finanziert.

Art. 3

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL

2014-DEE-22

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lan (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil

Entrée en matière

Tacitement, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 13 voix sans opposition ni abstention, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 30 avril 2014

Anhang

GROSSER RAT

2014-DEE-22

Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Dekretsentwurf über eine Finanzhilfe für das Projekt Smart Living Lab (SLL) und die Errichtung einer Zweigstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne (ETHL Freiburg) im Innovationsquartier blueFACTORY

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 13 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Den 30. april 2014

Rapport 2014-DEE-23

11 mars 2014

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
concernant le financement des plate-formes technologiques sur le site blueFACTORY****1. Introduction**

L'objectif du présent rapport est de présenter un aperçu des plate-formes technologiques actuellement prévues sur le site du parc technologique blueFACTORY et d'informer sur les modalités de financement envisagées pour ces projets de plate-formes. Le rapport vise aussi à donner une première estimation des incidences financières des différents projets. Il vise enfin, sur la base des connaissances actuelles, à donner une vue d'ensemble des besoins financiers liés au projet blueFACTORY, principalement pour ceux relevant de l'Etat de Fribourg. Il convient ici d'insister sur la difficulté à donner des chiffres précis sur tous les postes de coût, compte tenu notamment de leur degré très variable de maturité.

**2. Rappel: historique des décisions
concernant le projet blueFACTORY**

Le 9 juin 2011, le Grand Conseil adoptait par 93 voix contre 1 et aucune abstention le décret N° 246 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du site de la brasserie du Cardinal en société simple avec la Ville de Fribourg. En plus de l'achat des terrains et des immeubles, ce dernier comprenait des frais d'étude et des travaux d'aménagement, pour un montant total de 12 500 000 francs, représentant la moitié de la valeur de l'investissement (BGC 2011, p. 1173), l'autre part étant acquise par la ville. L'entrée en jouissance est intervenue le 30 juin 2012.

En mars 2013, un concours d'urbanisme a défini un projet lauréat qui propose les grandes lignes de l'occupation du terrain par le futur quartier blueFACTORY. Sur cette base, les travaux de Masterplan ont été lancés en juillet 2013, préparant la légalisation du nouveau quartier sous forme d'un plan cantonal d'affectation (PAC). Ces travaux, confiés au bureau lauréat du concours, sont encadrés par un groupe d'accompagnement conduit conjointement par la Ville et l'Etat et devraient permettre la mise à l'enquête publique du PAC en juin 2014.

Le 19 juin 2013, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport N° 60 du Conseil d'Etat l'informant de la création, conjointement avec la Ville de Fribourg, de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), avec transfert de la propriété des terrains dans les actifs de la nouvelle société (BGC

2013, p. 727). Le Conseil d'Etat en a décidé dans sa séance du 22 mai 2013 et le conseil général de la Ville de Fribourg a accepté sa participation à la même société anonyme le 30 septembre 2013. La composition du Conseil d'administration de cette nouvelle société, sous la présidence de M. Maurice Pasquier, a été décidée par le Conseil d'Etat et le Conseil communal le 4 février 2014. La société a été créée par acte authentique le 12 février 2014 et elle est aujourd'hui opérationnelle. Son activité est régie par ses statuts, par une convention d'actionnaires entre l'Etat et la Ville de Fribourg, ainsi que par une Charte d'utilisation du site annexée à la convention d'actionnaires (ces documents de référence sont publiés sur le site internet <http://www.bluefactory.ch>).

3. Situation générale du projet

La vocation de quartier d'innovation implique, comme mission de base, l'accueil de projets d'innovation et de développement avec une orientation technologique. Environ 1000 m² de locaux disponibles rapidement, moyennant des rénovations mineures (anciens bureaux d'administration de la brasserie Cardinal), ont été mis à disposition des premières entreprises dès l'automne 2012. L'incubateur d'entreprises Fri-up a ainsi déménagé dans ces locaux en septembre 2012, avec une quinzaine d'entreprises startups hébergées, ainsi qu'une dizaine d'entreprises directement locataires du site blueFACTORY. Le site offrait déjà plus de 60 emplois à la fin de l'année 2012.

La demande de locaux est importante, une liste d'attente est enregistrée pour plusieurs milliers de m². Les projets de plate-formes représentent à eux seuls plus de 2000 m². La demande concerne des bureaux, mais également des ateliers pour exploiter des équipements techniques ou des machines pour des projets-pilotes. Des travaux urgents sont donc prévus dans les prochains mois pour mettre à disposition progressivement, courant 2014, des espaces pour les projets d'entreprises ou de plate-formes techniques qui sont aujourd'hui prêts à se développer. Ces travaux urgents devraient permettre aux différents projets locataires de débiter leur activité en attendant la mise à disposition de nouveaux bâtiments prévus conformément au Masterplan.

La construction de ces nouveaux bâtiments dépend de la planification de réalisation (notamment les études d'architecture

sur une première phase de réalisation 2015–2017) qui sera mise en œuvre par la nouvelle société BFF SA, ainsi que de la légalisation préalable du quartier par la procédure de PAC durant l'année 2014.

L'intégration du quartier blueFACTORY à l'espace urbain, ainsi que l'accueil d'activités non technologiques (culture, services et commerces, espaces publics, logement, etc.), demeurent des aspects importants du site blueFACTORY qui sont décrits dans la Charte d'utilisation et sont traités dans le PAC, sous le contrôle du groupe d'accompagnement bipartite Ville–Etat.

La vocation «Zéro carbone» du site blueFACTORY est un atout important pour ce quartier unique en Suisse. La conception énergétique du site fait l'objet d'études qui seront intégrées à court et moyen termes dans la planification des constructions. L'intégration de cet objectif qualitatif ambitieux, de même que la collaboration étroite sur ce sujet avec l'EPFL, permettent d'envisager l'intégration du quartier blueFACTORY dans le projet de Parc National d'Innovation, en positionnant Fribourg dans la politique fédérale de l'innovation.

4. Structure financière du projet

Le financement du projet blueFACTORY est conçu de manière à séparer la partie construction et exploitation de l'infrastructure de la partie financement ou soutien éventuel à certains «projets de contenu».

Le but de cette séparation est de compartimenter le financement entre des risques très différents, permettant ainsi d'optimiser les sources de financement en fonction de ceux-ci. Ainsi, l'activité de construction et d'exploitation des bâtiments, confiée à la société BFF SA, peut être financée – du moins dans la première étape de croissance – par des prêts bancaires hypothécaires classiques, car la société dispose de l'actif représenté par la valeur des terrains de l'ancien site Cardinal à son bilan. Dans une deuxième étape de croissance, en fonction des montants plus élevés, il est vraisemblable que des stratégies de financement plus évoluées doivent intervenir. La structure ouverte de BFF SA, qui sera alors à l'équilibre financier et aura démontré la pertinence de son projet, permettra d'envisager alors toutes les variantes utiles de financement.

Le mandat donné à BFF SA par ses actionnaires (Etat et Ville de Fribourg) consiste à construire, à exploiter et à promouvoir des espaces en location, mis à la disposition de projets de contenus en accord avec la mission du site (entreprises ou autres projets prévus dans la Charte d'Utilisation). Des revenus seront tirés du produit des locations.

De manière indépendante, tout projet de contenu éligible au sens de la charte d'utilisation devra assurer son propre finan-

cement, en fonction de sa nature et de son plan d'affaires. Sa relation avec la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sera celle d'un locataire d'espace, selon un contrat qui pourra tenir compte d'aspects liés à la flexibilité (locations à court terme, locations de services additionnels, etc.) inhérents aux activités d'un parc technologique. Les conditions contractuelles ne devront toutefois pas représenter un vecteur de subventionnement indirect, puisque la société BFF SA devra garantir sa propre autonomie financière. A terme, la majorité des utilisateurs du site sera donc représentée par des entreprises privées disposant de leurs propres sources de financement, et pour qui BFF SA jouera le rôle de bailleur de surfaces.

Dans une phase initiale, il est toutefois crucial que l'Etat s'engage pour soutenir le démarrage d'un certain nombre de projets de contenus (plate-formes technologiques) qui constitueront des locataires d'une nature particulière, puisqu'ils serviront, dans leur domaine respectif, de noyau de croissance pour attirer d'autres entreprises et d'autres activités sur le site. Ce type d'activités, non-lucratives ou faiblement lucratives, a besoin du soutien de l'Etat en raison de ses impacts indirects sur l'économie du canton en général et sur la croissance du quartier blueFACTORY en particulier. Axés principalement sur l'innovation et sur le transfert technologique, les projets concernés ont pour fonction de positionner le canton dans des domaines porteurs pour son économie et ses entreprises. Chaque projet devra développer de manière plus détaillée, dans sa demande de financement, les retours attendus sur l'économie cantonale.

Le présent rapport présente donc une approche globale pour le financement de tels projets. En fonction de son importance, chaque projet devra par la suite faire l'objet d'un message et d'un décret séparés à l'attention du Grand Conseil.

5. Première vue d'ensemble des incidences financières du projet blueFACTORY

De manière synthétique, les impacts financiers totaux sur les collectivités publiques (Etat et Ville de Fribourg) du projet blueFACTORY peuvent se répartir en quatre types:

1. Investissements dans l'infrastructure: cette partie est confiée à la société BFF SA. L'investissement principal est constitué par le transfert à son capital par la Ville et l'Etat des terrains Cardinal pour une valeur de 24 millions de francs. A ce capital s'est ajouté un million de francs (50% Etat, 50% Ville), assuré, pour l'Etat, par le solde de la provision réalisée pour l'achat des terrains Cardinal. Les aspects de construction «zero carbone» et la production d'énergie renouvelable devront être traités dans le cadre des investissements réalisés par BFF SA, à l'exception de projets exceptionnels et indépendants en soi de blueFACTORY (exemple: éventuel projet de

géothermie profonde) qui ne seraient évidemment pas portés par BFF SA et auraient leur propre planification financière.

2. Soutien aux projets de plate-formes technologiques (projets de contenus): ce volet fait l'objet du chapitre 6 du présent rapport;
3. Soutien éventuel à des projets socio-culturels: il est vraisemblable de penser que la Ville et/ou l'Etat pourraient également être sollicités par l'une ou l'autre association qui souhaite développer sur le site blueFACTORY un projet socio-culturel. De tels projets devraient être évalués au cas par cas. De manière cohérente, ils devraient être locataires de BFF SA et justifier de leur propre financement. Toutefois, la disponibilité de locaux existants qui pourraient être offerts à des coûts raisonnables reste un aspect attractif du site pour ce type d'utilisation. Il n'est toutefois pas possible à ce stade d'estimer les éventuels impacts financiers de ce poste.
4. Impacts indirects dans l'infrastructure urbaine: il est très vite apparu que le développement du quartier blueFACTORY génèrera des coûts indirects importants sur les collectivités, en particulier sur la Ville de Fribourg. A ce titre, on peut notamment mentionner:
 - la réalisation du parc public vert du côté du quartier de Beaumont, y compris la mise à disposition du quartier des Mazots 2. Dès lors que cette zone de 6530 m² est propriété de l'Etat (y compris le bâtiment actuel qui accueille certains de ses services), son éventuelle intégration dans le site et la réalisation à terme du parc public projeté nécessiteront une indemnisation de la part de la Ville de Fribourg ou d'autres partenaires financiers. Une évaluation financière du site sera menée par l'Etat en temps utile, tenant compte du prix du terrain et du coût de remplacement du bâtiment (démolition et reconstruction);
 - l'élargissement du passage du Cardinal, avec ses impacts sur la voie CFF;
 - la réalisation d'une liaison de mobilité douce depuis la gare, idéalement jusqu'au plateau de Pérolles (voie industrielle) et en direction du quartier de Beaumont;
 - à court et moyen terme, la connexion au réseau routier sur la Route de la Fonderie et/ou sur le passage du Cardinal;
 - à plus long terme, l'augmentation du trafic dans la zone Gare-Pérolles-autoroute par Villars-sur-Glâne, dans un secteur déjà fortement congestionné;
 - à plus long terme, l'intérêt d'une liaison directe piétons/vélos de blueFACTORY vers le quartier des Arsenaux.

Plusieurs de ces impacts ne sont pas imputables uniquement au projet blueFACTORY mais sont partagés avec d'autres projets de développement dans la zone sud de la

Gare. Une étude de mobilité est en cours, financée par le budget d'études du site blueFACTORY, pour comprendre les enjeux du développement de la zone Gare-Pérolles-blueFACTORY. Le financement de ces différents investissements liés aux infrastructures dépasse le cadre strict du projet blueFACTORY et reste à définir. On peut d'ores et déjà indiquer que les coûts seront importants. Ils pourraient osciller entre 20 et 40 millions de francs. Actuellement, la prise en charge de ces coûts n'est pas définie.

En résumé, on peut constater que le développement urbain du secteur sud de la Gare, y compris le quartier blueFACTORY, va générer des impacts non négligeables en termes d'infrastructures urbaines. Par contre, les investissements nécessaires peuvent être échelonnés dans le temps sur 10 à 20 ans. Il semble toutefois important de développer une vision de ces investissements, sans quoi le développement du projet blueFACTORY, comme d'ailleurs les autres projets de développement au sud de la Gare de Fribourg, pourrait être limité tôt ou tard par des infrastructures insuffisantes.

6. Les premières plate-formes technologiques

Au début de l'année 2011, un concours d'idées a été lancé incitant les fribourgeois de divers horizons à imaginer des projets propres à se développer sur un tel site. Plus de 150 idées, à des degrés divers de maturation, ont été soumises par un large public, démontrant l'intérêt de la population pour le projet blueFACTORY. Dans ce contexte, il est intéressant de rappeler que les quatre plate-formes technologiques projetées à ce jour faisaient elles-mêmes partie des 150 idées déposées dans le cadre du concours. Elles font l'objet d'un bref descriptif ci-après, qui sera complété par le contenu des messages accompagnant les décrets en vue du financement de chaque projet, lesquels seront soumis séparément au Grand Conseil.

Les quatre plate-formes technologiques peuvent se répartir en deux groupes.

6.1. Un centre de recherche thématique:

Smart Living Lab (SLL): il s'agit d'un projet de centre de recherche commun entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Fribourg (UniFR) et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) portant sur la thématique de l'habitat intelligent du futur. Ce projet fort, tout à fait en ligne avec le positionnement «zéro carbone» du quartier blueFACTORY, a mûri depuis les premières propositions de l'EIA-FR en 2011 sur un projet d'envergure nationale et internationale qui a rallié l'intérêt de l'EPFL. La création de l'antenne EPFL Fribourg est directement liée à la réalisation de ce projet SLL.

Il s'agit de la plate-forme aux incidences financières les plus élevées. De par sa nature de centre de recherche, ce projet nécessite un investissement financier d'une part sur une première période de démarrage de 5 ans (conduisant à la construction d'un bâtiment expérimental dédié – bâtiment SLL – qui hébergera les activités des équipes du SLL). D'autre part et conformément à la convention établie avec l'EPFL, il implique un engagement financier de longue durée de l'Etat (20 ans dès la construction du bâtiment SLL).

Les incidences financières de cette plate-forme, comprenant les coûts liés à l'antenne EPFL et les coûts des institutions fribourgeoises partenaires, sont actuellement estimées à 41,7 millions de francs dans sa phase de démarrage (5 ans), dont 26,2 millions de francs à la charge de l'Etat de Fribourg (y compris 19,1 millions de francs pour l'antenne EPFL). Passé cette première phase, le coût du projet est estimé à 12,6 millions de francs par année, dont 7,7 millions de francs par année à la charge de l'Etat (y compris 6,4 millions de francs pour l'antenne EPFL).

6.2. Des plate-formes de services (SA ou associations) ayant un objectif d'autofinancement à moyen terme:

- > **SICHH – «Swiss Integrative Center for Human Health»:** il s'agit d'un centre de services de recherche et de développement dans le domaine de la santé humaine, à disposition des entreprises et des clients académiques, qui vise la réalisation, en sous-traitance, de projets de recherche et de développement. Equipé d'appareillages de pointe (séquenceurs ADN, centre de traitement de données, simulateur 3D, etc.), ce centre permettra de nouvelles activités économiques de se développer en mutualisant les coûts d'investissement et d'exploitation d'équipements sophistiqués.
Le besoin de financement initial de cette plate-forme est actuellement estimé à 12 millions de francs sur les cinq premières années (démarrage), soit 3 millions de francs pour l'exploitation et 9 millions de francs pour l'équipement. Passé la phase de démarrage, le projet devrait s'autofinancer.
- > **Inno2 – «Innosquare»:** ce projet vise la création d'un centre de services destiné au développement de nouveaux produits pour les entreprises industrielles endogènes. Plusieurs grandes entreprises fribourgeoises ont d'ores et déjà annoncé leur intérêt à collaborer avec cette plate-forme, qui sera également destinée à supporter les efforts de développement et d'innovation des PME endogènes. Cette plate-forme pourrait par ailleurs servir à regrouper sur blueFACTORY un certain nombre d'activités existantes de support à l'innovation.
Les incidences financières de cette plate-forme sont actuellement estimées à 5,9 millions de francs sur les

cinq premières années (démarrage). Par la suite, le coût du projet est estimé à 600 000 francs par année.

- > **BCC – «Biofactory Competence Center»:** il s'agit d'un centre de formation continue dans le domaine des techniques de production bio-pharma. Ce centre sera idéalement placé sur le site blueFACTORY pour répondre aux besoins de formation continue de toutes les entreprises suisses actives dans la production bio-pharma, tout en offrant également des opportunités au niveau international. Le projet bénéficie déjà du support des principaux acteurs du domaine en Suisse occidentale et répond aux besoins immédiats en formation dans un domaine industriel d'avenir pour le canton de Fribourg.
Les incidences financières de cette plate-forme sont actuellement estimées à 3,6 millions de francs sur trois ans (démarrage), soit 600 000 francs pour l'exploitation et 3 millions de francs pour l'équipement. Passé la phase de démarrage, le projet devrait s'autofinancer.

En fonction du développement et du succès du site, il est possible que de nouveaux besoins se fassent sentir. Ceux-ci seront analysés le moment venu. Il n'est pas possible actuellement de les chiffrer et leur couverture financière n'est pas assurée.

7. Les mécanismes de financement proposés

En raison de sa nature particulière, le Conseil d'Etat propose de séparer le financement du Smart Living Lab, y compris l'antenne EPFL, des autres projets de contenu et d'adopter des stratégies de financement différentes:

7.1. Smart Living Lab (SLL)

Le Conseil d'Etat propose de consacrer une partie importante des 30 millions de francs réservés dans le Fonds d'infrastructures pour le projet blueFACTORY, en vue de financer le démarrage de l'antenne EPFL Fribourg pour une période de 5 ans, ainsi que la participation des institutions fribourgeoises durant la même période, finançant ainsi le démarrage pour 5 ans du projet SLL Inclut dans le budget de démarrage.

Au-delà de la période initiale, les coûts de l'antenne EPFL Fribourg, des institutions fribourgeoises et de l'exploitation du bâtiment devront être intégrés au budget courant de l'Etat. Le coût de la construction du bâtiment expérimental SLL est estimé à 20 millions de francs. La convention passée avec l'EPFL prévoit que l'Etat de Fribourg se porte garant de cette construction, ce qui permet d'envisager plusieurs options:

- > Le bâtiment est construit par un tiers, sur le modèle d'un partenariat public-privé. L'Etat en assume la location jusqu'à hauteur d'un million de francs par année, pendant 20 ans, dès l'échéance de la phase de démarrage du projet;

- > Le bâtiment est construit par BFF SA comme les autres bâtiments du site blueFACTORY. L'Etat en assume la location tel que décrit ci-dessus;
- > L'Etat participe lui-même à tout ou partie du financement du bâtiment. Dans ce cas, son engagement serait limité au maximum à 20 millions de francs et la prise en charge du loyer serait adaptée proportionnellement à son investissement.

Le financement du SLL fera l'objet d'un message détaillé au Grand-Conseil, décrivant les enjeux et les retours, pour le canton de Fribourg et son économie, de ce projet et de la présence de l'EPFL à Fribourg. La convention signée entre l'Etat et l'EPFL le 11 mars 2014 est conditionnée par l'acceptation du projet SLL par le Grand Conseil et sous réserve d'un éventuel referendum financier.

7.2. Les autres plate-formes technologiques (SICHH – Inno2 – BCC)

Chaque projet de plate-forme fera l'objet d'un message séparé au Grand Conseil, décrivant ses enjeux et son potentiel de retour économique pour le canton. Chaque plate-forme est portée par une institution et vise à un autofinancement à terme par les services qu'elle propose à ses partenaires économiques. Il paraît donc important d'encourager cette dynamique entrepreneuriale tout en assurant un financement et un soutien au démarrage de la part de l'Etat.

Les modes de financement proposés sont les suivants:

- > Financement des coûts de démarrage (jusqu'à concurrence de 3 millions de francs par projet) par des prêts.
Ces prêts proposeront un taux d'intérêt bas fixé actuellement à 1%, susceptible d'évoluer en fonction du marché. Ces prêts resteront au bilan de l'Etat et seront remboursables à partir du moment où la structure devient bénéficiaire, à des conditions fixées contractuellement par le CE.
La garantie de ces prêts sera constituée par la provision de 6 millions de francs constituée sur le résultat des comptes de l'Etat pour l'exercice 2012, déjà attribuée par le Conseil d'Etat au financement des projets de contenu blueFACTORY, ainsi que par le solde du plan de relance 2010–2013 à hauteur d'environ 6 millions de francs.
Dans le scénario le plus négatif où l'un ou l'autre des prêts serait perdu en raison de l'arrêt d'une plate-forme, il n'engendrerait pas de nouvelle perte comptable pour l'Etat, dans la mesure où les montants sont déjà provisionnés au bilan de l'Etat. Dans le scénario le plus positif, ces montants seront remboursés à l'Etat avec intérêts et pourraient ainsi servir à d'autres projets d'innovation dans le futur;
- > Financement des investissements (jusqu'à concurrence de 10 millions de francs par projet) par un cautionnement de l'Etat sur un financement bancaire: l'Etat joue

un rôle subsidiaire et n'immobilise pas de liquidités, tout en permettant aux plate-formes d'avoir accès à des financements bancaires à un taux attractif compte tenu de son cautionnement. Il disposera par ailleurs d'un droit de gage sur les équipements financés, de telle manière que dans le cas le plus négatif (insolvabilité de la plate-forme), il puisse en transférer la propriété à une autre structure (Haute école, par exemple). Dans le scénario le plus positif, l'Etat aura permis, sans intervention directe, des investissements d'équipements de haute technologie financièrement autoporteurs. Ces cautionnements pourraient toutefois nécessiter d'augmenter la provision de 25 millions de francs pour les engagements hors bilan inscrite au bilan 2013 de l'Etat de Fribourg;

- > De manière marginale et en fonction des moyens disponibles et des opportunités, l'Etat pourra mandater l'une ou l'autre des plate-formes pour réaliser des tâches relevant du soutien à l'innovation (par exemple gestion de clusters);
- > Certains projets ont reçu en 2013 (ou auront reçus en 2014) un financement préalable à hauteur d'un maximum de 300 000 francs sur les fonds disponibles dans le plan de la nouvelle politique régionale (NPR) pour des projets liés au site blueFACTORY. Ces fonds ont servi à lancer des premières études de faisabilité et à préparer les projets qui seront soumis au Grand Conseil en 2014. Chaque projet mentionnera expressément les fonds déjà reçus à ce titre et les résultats en cours.

8. Tableau récapitulatif du coût et du financement des projets (estimation)

Projet		2014–2018	Dont Etat	Source	Dès 2019	Dont Etat	Source
		MCHF	MCHF		MCHF/an	MCHF/an	
SLL		41.7	26.2	Fonds infrastructures	12.6	7.7	Budget
SICHH	Opération	3.0			-	-	
	Equipement	9.0			-	-	
		12.0	3.0	Prêt/caution	-	-	-
INNO2	Opération	3.4			0.6	-	
	Equipement	2.5			-	-	
		5.9	1.3	Prêt/caution	0.6	-	Budget
BioFactory	Opération	0.6			-	-	
	Equipement	3.0			-	-	
		3.6	0.3	Prêt/caution	-	-	-
TOTAL		63.2	30.8	A fonds perdus: 26.2 Prêts: 4.6	13.2	7.7	Budget

9. Les outils possibles de financement par l'Etat de Fribourg

Le financement par l'Etat du projet blueFACTORY n'est à ce stade pas assuré, en particulier à partir de 2019. Comme relevé ci-dessus, une partie du fonds d'infrastructures (30 millions de francs), une provision constituée à fin 2012 (6 millions) et le solde du fonds de relance seront affectés à ce projet.

Pour le reste, en fonction des possibilités offertes par le budget de l'Etat, il conviendra de s'appuyer sur les bases légales et outils suivants:

- > la loi sur la promotion économique du 3 octobre 1996 (LPec; RSF 900.1);
- > le fonds de la nouvelle politique régionale;
- > le fonds cantonal de l'énergie (loi sur l'énergie; RSF 770.1);
- > Capital Risque Fribourg SA et la Fondation Seed Capital qui disposent toutefois de capitaux modestes.

Parmi les autres possibilités de financement qui restent à explorer, on peut citer:

- > des subventions fédérales éventuelles pour des bâtiments ou des projets de contenus (fonds national, etc.);
- > l'appel à des sponsors ou des partenariats privés intéressés par certaines activités du site;
- > le financement ponctuel de certains projets par des partenaires privés;

- > les contributions de la Ville de Fribourg et de l'agglomération;
- > les contributions fédérales éventuelles pour le futur Parc National d'Innovation.

10. Calendrier

Le degré de maturité des projets et leur état d'avancement ne permette pas au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil une évaluation financière globale et définitive de l'ensemble de ceux-ci. En l'état, le financement des projets n'est pas assuré sur le long terme. Il dépendra des possibilités budgétaires de l'Etat.

Chaque projet de contenu fera l'objet, en principe dans le courant 2014, d'un message au Grand Conseil, qui aura ainsi l'occasion d'évaluer la qualité des projets présentés et leur retour sur investissement pour l'économie fribourgeoise.

Chaque message fera référence dans sa demande de financement aux différents modes de financement présentés dans le présent rapport. Selon l'importance des projets, le crédit d'engagement sera ou non exposé au referendum financier facultatif ou obligatoire.

En l'état, le calendrier de présentation des projets est établi comme suit:

- > Session de mai 2014: présentation du présent rapport; Message et décret de financement pour le projet SICHH; Message et décret de financement pour le projet SLL
- > Session de juin ou septembre 2014: Message et décret de financement pour le projet Innosquare; Message et décret de financement pour le projet BCC

11. Conclusions

Le projet blueFACTORY représente pour le canton de Fribourg une chance extraordinaire de se propulser dans le 21^e siècle et de développer un profil fort en termes d'innovation et de développement durable. Ce quartier d'innovation lui permettra de se distinguer de ses concurrents et de développer – comme un site avec une position unique en plein centre-ville – une culture de l'innovation exemplaire.

blueFACTORY aura un impact important sur le développement économique et scientifique du canton. Le retour sur investissement de chaque projet ne peut pas aujourd'hui être évalué de manière précise, mais on constate déjà que l'existence du quartier d'innovation développe une dynamique impressionnante et attire l'intérêt national et international sur Fribourg.

La réalisation d'un tel projet d'avenir n'est bien évidemment pas gratuite. A l'instar des autorités qui nous ont précédés et qui ont par exemple créé l'Université ou ceux qui ont construit les infrastructures énergétiques, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent montrer aujourd'hui le même courage en cherchant des solutions adéquates pour le financement de ce projet phare pour l'avenir de notre canton.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.

Bericht 2014-DEE-23

11. März 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
über die Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände****1. Einleitung**

Dieser Bericht soll einen Überblick über die auf dem blueFACTORY-Gelände vorgesehenen Technologieplattformen geben und über die geplanten Finanzierungsmodalitäten dieser Plattformprojekte informieren. Der Bericht enthält ferner eine erste Schätzung der finanziellen Auswirkungen der verschiedenen Projekte. Er soll auch einen Überblick nach aktuellem Stand des Wissens über die in Verbindung mit dem blueFACTORY-Projekt stehenden finanziellen Bedürfnisse geben, die hauptsächlich den Kanton Freiburg betreffen. An dieser Stelle ist zu erwähnen, dass es schwierig ist, für alle Kostenstellen genaue Zahlen zu nennen, da die verschiedenen Posten sehr unterschiedlich weit fortgeschritten sind.

2. Rückblick: Chronologie der Entscheidungen über das blueFACTORY-Projekt

Am 9. Juni 2011 verabschiedete der Grosse Rat mit 93 Ja-Stimmen und einer Nein-Stimme ohne Enthaltungen das Dekret Nr. 246 über den Erwerb des Cardinal-Areals in einfacher Gesellschaft mit der Stadt Freiburg und bewilligte damit einen Verpflichtungskredit von 12 500 000 Franken für den Grundstückserwerb sowie für die Studienkosten und die Ausbauarbeiten. Dieser Betrag entspricht der Hälfte des Kaufwerts (*TGR* 2011, S. 1173). Die andere Hälfte wurde von der Stadt erworben. Das Gelände konnte am 30. Juni 2012 in Besitz genommen werden.

Im März 2013 fand ein Städtebauwettbewerb statt, dessen Gewinner in groben Zügen die Geländennutzung durch das künftige blueFACTORY-Quartier definiert hat. Gestützt auf diese Grundlage wurden im Juli 2013 die Arbeiten am Masterplan aufgenommen, damit der kantonale Nutzungsplan (KNP) des neuen Quartiers aufgestellt werden kann. Diese Arbeiten wurden dem Architekturbüro anvertraut, das den Städtebauwettbewerb gewonnen hat. Eine Begleitgruppe unter der Leitung der Stadt und des Kantons überwacht die Arbeiten, die die öffentliche Auflage des KNP im Juni 2014 ermöglichen sollten.

Am 19. Juni 2013 hat der Grosse Rat den Bericht Nr. 60 des Staatsrats über die Gründung der Aktiengesellschaft Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) zusammen mit der

Stadt Freiburg und die Übertragung der Liegenschaften an die neue Aktiengesellschaft zur Kenntnis genommen (*TGR* 2013, S. 727). Der Staatsrat hat sich am 22. Mai 2013 für die Gründung der Aktiengesellschaft ausgesprochen und der Generalrat der Stadt Freiburg hat seiner Beteiligung daran am 30. September 2013 zugestimmt. Die Zusammensetzung des Verwaltungsrats dieser neuen Gesellschaft unter dem Vorsitz von Maurice Pasquier wurde vom Staatsrat und vom Gemeinderat am 4. Februar 2014 festgelegt. Die Gesellschaft wurde am 12. Februar 2014 mit öffentlicher Urkunde gegründet und ist heute in Betrieb. Ihre Tätigkeit richtet sich nach ihren Statuten, dem Aktionärsvertrag zwischen dem Kanton und der Stadt Freiburg und einem Nutzungsleitbild, das dem Aktionärsvertrag beigelegt ist (diese Unterlagen können auf der Website www.bluefactory.ch eingesehen werden).

3. Allgemeiner Stand des Projekts

Die Hauptaufgabe des Innovationsquartiers ist es, Innovations- und Entwicklungsprojekte mit technologischer Ausrichtung zu beherbergen. Etwa 1000 m² Räumlichkeiten (ehemalige Verwaltungsräume der Brauerei Cardinal), die mit kleineren Instandsetzungsarbeiten innert kurzer Frist nutzbar gemacht werden konnten, wurden ab Herbst 2012 den ersten Unternehmen zur Verfügung gestellt. Das Gründerzentrum Fri-up ist im September 2012 mit rund fünfzehn beherbergten Start-ups eingezogen. Ein Dutzend weitere Unternehmen sind direkte Mieter von blueFACTORY. Ende 2012 befanden sich auf dem Gelände bereits über 60 Arbeitsplätze.

Die Nachfrage nach Räumlichkeiten ist gross und auf der Warteliste befinden sich Interessenten für mehrere tausend Quadratmeter. Allein für die Plattformprojekte muss mit 2000 m² gerechnet werden. Nachgefragt werden Büros, aber auch Werkstätten für den Betrieb technischer Instrumente oder von Maschinen für Pilotprojekte. Dringliche Arbeiten sind deshalb in den nächsten Monaten vorgesehen, um im Laufe des Jahres 2014 schrittweise neue Räumlichkeiten zur Verfügung stellen zu können, damit Unternehmensprojekte und technische Plattformen einziehen können, die heute bereit sind, ihre Tätigkeit aufzunehmen. Diese dringlichen Arbeiten sollten es den verschiedenen eingemieteten Pro-

jekten ermöglichen, ihrer Tätigkeit nachzugehen, bis die im Masterplan vorgesehenen Neubauten zur Verfügung stehen.

Der Bau dieser neuen Gebäude hängt von der Umsetzungsplanung (insbesondere von den Architekturstudien zur ersten Umsetzungsphase 2015–2017) ab, die von der neuen Gesellschaft BFF SA aufgestellt wird, aber auch von der vorgängigen Genehmigung des kantonalen Nutzungsplans (KNP) des Quartiers im Jahr 2014.

Die Integration des blueFACTORY-Quartiers in das städtische Umfeld und die Aufnahme von nicht-technologischen Tätigkeiten (Kultur, Dienstleistungen, Läden, öffentliche Räume, Wohnungen usw.) bleiben wichtige Aspekte des blueFACTORY-Geländes, die im Nutzungsleitbild beschrieben und im KNP unter der Kontrolle der Begleitgruppe behandelt werden, die sich aus Mitgliedern von Stadt und Kanton zusammensetzt.

Die vorgesehene «CO₂-Neutralität» des blueFACTORY-Geländes ist ein wichtiger Trumpf für dieses landesweit einzigartige Quartier. Zur Energieplanung des Geländes werden Studien durchgeführt, die kurz- und mittelfristig in die Architekturplanung einbezogen werden. Die Integration dieses qualitativ ehrgeizigen Ziels sowie die enge Zusammenarbeit mit der ETH Lausanne in diesem Bereich bieten die Chance, dass das blueFACTORY-Quartier in das Projekt eines nationalen Innovationsparks aufgenommen wird und so Freiburg an der Innovationspolitik des Bundes teilnimmt.

4. Projektfinanzierung

Das blueFACTORY-Projekt ist so ausgestaltet, dass die Finanzierung des Baus und des Betriebs der Infrastrukturen von der allfälligen Finanzierung oder Unterstützung einzelner «inhaltlicher Projekte» getrennt wird.

Damit wird bezweckt, die Bereiche mit unterschiedlichen finanziellen Risiken voneinander zu trennen und so die Finanzierungsquellen dieser Bereiche zu optimieren. Der Bau und der Betrieb der Gebäude, die der BFF SA anvertraut sind, können so zumindest in der ersten Wachstumsphase über klassische Hypothekarkredite finanziert werden, da die Gesellschaft mit den Liegenschaften der ehemaligen Cardinal-Brauerei über die nötigen Aktiven verfügt. Für die zweite Wachstumsphase ist es wahrscheinlich, dass aufgrund des höheren Mittelbedarfs weiter fortgeschrittene Finanzierungsstrategien angewendet werden müssen. Da die BFF SA zu diesem Zeitpunkt ausgeglichene Finanzen haben wird und bis dann auch der Nutzen ihres Projekts erwiesen sein wird, werden dank der offenen Struktur der BFF SA alle Arten von Finanzierungsmöglichkeiten denkbar sein.

Der Auftrag, den die Aktionäre (Stadt und Kanton Freiburg) der BFF SA erteilen, beinhaltet den Bau und den Betrieb von Räumlichkeiten sowie die Werbung für den Park. Die Räum-

lichkeiten werden inhaltlichen Projekten zur Miete angeboten, wobei der Zweck des Geländes berücksichtigt werden muss (Unternehmen und andere Projekte, die im Nutzungsleitbild vorgesehen sind). Die Vermietung der Räumlichkeiten wird Einnahmen generieren.

Alle inhaltlichen Projekte, die im Sinne des Nutzungsleitbilds zulässig sind, müssen sich je nach ihrer Art und ihrem Businessplan selber finanzieren. Ihr Verhältnis zur Aktiengesellschaft bluefactory Fribourg-Freiburg SA ist das eines Mieters. Der Mietvertrag kann Klauseln in Bezug auf die Flexibilität vorsehen (kurzfristige Miete, Miete zusätzlicher Dienste usw.), wie dies für Technologieparks üblich ist. Er darf aber nicht für indirekte Subventionen genutzt werden, da die BFF SA finanziell unabhängig bleiben muss. Langfristig wird sich die Mehrheit der Nutzer des Geländes aus Privatunternehmen zusammensetzen, die über ihre eigenen Finanzierungsquellen verfügen und denen gegenüber die BFF SA als Vermieter von Räumlichkeiten auftritt.

Während der Startphase ist es jedoch wichtig, dass sich der Staat engagiert, um den Start einer Zahl von inhaltlichen Projekten zu unterstützen (Technologieplattformen), die als besondere Mieter gelten, denn sie dienen auf ihrem jeweiligen Fachgebiet als Magnete, die andere Unternehmen und Aktivitäten auf dem Gelände anziehen. Diese Aktivitäten, die nicht oder wenig gewinnbringend sind, benötigen die Unterstützung des Staats, da sie einen indirekten Einfluss auf die Wirtschaft des Kantons im Allgemeinen und auf das Wachstum des blueFACTORY-Quartiers im Besonderen haben. Die betroffenen Projekte sind hauptsächlich auf die Innovation und den Technologietransfer ausgerichtet und haben die Aufgabe, den Kanton in Bereichen zu positionieren, die seiner Wirtschaft und seinen Unternehmen zugute kommen. Jedes Projekt, für das eine finanzielle Unterstützung beantragt wird, muss genau darlegen, welchen Nutzen es der Wirtschaft des Kantons bringen soll.

Dieser Bericht bietet deshalb allgemeine Informationen zur Finanzierung derartiger Projekte. Je nach Umfang muss danach für jedes einzelne Projekt dem Grossen Rat eine Botschaft und ein Dekretsentwurf vorgelegt werden.

5. Erster Überblick über die finanziellen Auswirkungen des blueFACTORY-Projekts

Die gesamten finanziellen Auswirkungen des blueFACTORY-Projekts für die öffentliche Hand (Staat und Stadt Freiburg) können in vier Kategorien eingeteilt werden:

1. **Investitionen in die Infrastruktur:** Dieser Teil wird der BFF SA anvertraut. Die Hauptinvestition besteht darin, dass die Liegenschaften des Cardinal-Areals von Stadt und Kanton im Wert von 24 Millionen Franken sowie der Betrag von einer Million Franken (50% Staat, 50% Stadt), der dem Saldo der für den Liegenschafts Kauf

realisierten Rückstellung entspricht, an die BFF SA übertragen werden. Die Aspekte des CO₂-neutralen Baus und der Produktion aus erneuerbaren Energiequellen müssen im Rahmen der Investitionen durch die BFF SA behandelt werden. Davon ausgenommen sind ausserordentliche und von blueFACTORY unabhängige Projekte (z.B. ein allfälliges Projekt für Tiefengeothermie), die natürlich nicht von der BFF SA getragen werden und über ihre eigene Finanzplanung verfügen.

2. Unterstützung von Technologieplattform-Projekten (inhaltliche Projekte): Dieser Teil ist Gegenstand von Kapitel 6 des vorliegenden Berichts.
3. Allfällige Unterstützung für soziokulturelle Projekte: Es ist durchaus denkbar, dass die Stadt bzw. der Staat vom einen oder anderen Verein angefragt wird, die Entwicklung eines soziokulturellen Projekts auf dem blueFACTORY-Gelände zu unterstützen. Derartige Projekte müssen von Fall zu Fall beurteilt werden. Sie sollten Mieter der BFF SA sein und ihre eigene Finanzierung nachweisen. Die Verfügbarkeit von Räumlichkeiten, die zu angemessenen Preisen angeboten werden könnten, macht den Standort allerdings attraktiv für diese Art von Nutzung. Zum jetzigen Zeitpunkt ist es aber nicht möglich, allfällige finanzielle Auswirkungen auf dieser Ebene zu beziffern.
4. Indirekte Auswirkungen auf die städtische Infrastruktur: Es hat sich sehr rasch gezeigt, dass die Entwicklung des blueFACTORY-Quartiers mit hohen indirekten Kosten für die öffentliche Hand und insbesondere für die Stadt Freiburg verbunden ist. Zu diesem Punkt kann insbesondere Folgendes erwähnt werden:
 - Realisierung der öffentlichen Grünanlage auf der Seite zum Beaumont-Quartier einschliesslich der Bereitstellung des Quartiers Mazots 2. Da diese 6530 m² grosse Zone im Besitz des Staats ist (einschliesslich des Gebäudes, das einzelne seiner Dienststellen beherbergt), verlangt ihre Integration in den Standort und in den geplanten öffentlichen Park, dass die Stadt Freiburg oder andere finanzielle Partner dafür eine Entschädigung bezahlen. Der Staat wird die Zone zu gegebener Zeit finanziell beurteilen, wobei er dem Liegenschaftspreis und den Kosten für den Ersatz des Gebäudes (Abbruch und Neubau) Rechnung tragen wird.
 - Verbreiterung der Cardinal-Unterführung mit ihrer Auswirkung auf die SBB-Gleise;
 - Realisierung einer Verbindung für den Langsamverkehr idealerweise vom Bahnhof bis zur Pérolles-Ebene (Industriegeleise) und in Richtung des Beaumont-Quartiers.
 - Kurz- und mittelfristiger Anschluss an das Strassenetz über die Route de la Fonderie und/oder über die Cardinal-Unterführung.

- Längerfristige Zunahme des Verkehrs im Raum Bahnhof-Pérolles-Autobahn Villars-sur-Glâne in einem bereits stark verstopften Sektor.
- Längerfristig besteht das Interesse an einer direkten Fuss- und Veloverbindung vom blueFACTORY-Gelände in Richtung Arsenaux-Quartier.

Verschiedene Auswirkungen sind nicht allein auf das blueFACTORY-Projekt zurückzuführen, sondern werden auch durch weitere Entwicklungsprojekte südlich des Bahnhofs verursacht. Eine über das Studienbudget des blueFACTORY-Geländes finanzierte Mobilitätsstudie wird zurzeit durchgeführt, um die Herausforderungen zu verstehen, die die Entwicklung des Raums Bahnhof-Pérolles-blueFACTORY stellt. Die Finanzierung dieser verschiedenen Investitionen in die Infrastrukturen geht über das eigentliche blueFACTORY-Projekt hinaus und muss noch definiert werden. Schon jetzt wird aber davon ausgegangen, dass die Kosten hoch sein werden. Sie werden sich auf 20 bis 40 Millionen Franken belaufen. Zurzeit ist aber noch nicht festgelegt, wie diese Kosten bezahlt werden.

Zusammenfassend kann festgestellt werden, dass die städtische Entwicklung südlich des Bahnhofs einschliesslich des blueFACTORY-Quartiers erhebliche Auswirkungen auf die städtischen Infrastrukturen haben wird. Die erforderlichen Investitionen können aber auf einen Zeitraum von 10 bis 20 Jahren verteilt werden. Dennoch ist es wichtig, diese Investitionen im Auge zu behalten, denn andernfalls könnte die Entwicklung des blueFACTORY-Projekts wie auch der anderen Entwicklungsprojekte südlich des Bahnhofs Freiburg früher oder später durch unzureichende Infrastrukturen gehemmt werden.

6. Die ersten Technologieplattformen

Anfang 2011 wurde ein Ideenwettbewerb lanciert, bei dem die Freiburgerinnen und Freiburger aller Horizonte aufgefordert wurden, sich Entwicklungsprojekte für einen derartigen Standort auszudenken. Über 150 Ideen mit unterschiedlichem Reifegrad wurden von einem breiten Publikum zusammengetragen und zeigten das Interesse der Bevölkerung für das blueFACTORY-Projekt. In diesem Zusammenhang ist es interessant, in Erinnerung zu rufen, dass die vier heute vorgesehenen Technologieplattformen zu den 150 Ideen des Ideenwettbewerbs gehören. Im Folgenden werden sie kurz beschrieben. Ausführlichere Erläuterungen zu den einzelnen Projekten werden in den Botschaften gegeben, die dem Grossen Rat mit den Dekretsentwürfen für ihre Finanzierung einzeln vorgelegt werden.

Die vier Technologieplattformen können in zwei Gruppen eingeteilt werden.

6.1. Ein thematisches Forschungszentrum:

Smart Living Lab (SLL): Dies ist das Projekt eines gemeinsamen Forschungszentrums der Eidgenössischen Technischen Hochschule (ETH) Lausanne, der Universität Freiburg (UniFR) und der Hochschule für Technik und Architektur Freiburg (HTA-FR) im Bereich des intelligenten Wohnens der Zukunft. Dieses starke Projekt, das vollständig im Einklang mit der Positionierung als «CO₂-neutrales» Quartier steht, hat sich seit den ersten Vorschlägen der HTA-FR im Jahre 2011 zu einem Projekt von nationaler und internationaler Bedeutung entwickelt, das das Interesse der ETH Lausanne geweckt hat. Die Gründung einer Freiburger Zweigstelle der ETH Lausanne steht in direkter Verbindung mit der Realisierung dieses SLL-Projekts.

Dies ist die Plattform mit den grössten finanziellen Auswirkungen. Da es sich um ein Forschungszentrum handelt, benötigt dieses Projekt eine finanzielle Investition für eine fünfjährige Startphase (die zum Bau des SLL-Gebäudes, eines speziellen Versuchsgebäudes, führt, in dem die Tätigkeiten der SLL-Teams untergebracht werden). Daneben verlangt das Projekt gemäss der mit der ETH Lausanne abgeschlossenen Vereinbarung eine langfristige finanzielle Verpflichtung des Staats (20 Jahre ab dem Bau des SLL-Gebäudes).

Die finanziellen Auswirkungen dieser Plattform, die sich aus den Kosten in Verbindung der Zweigstelle der ETH Lausanne und den Kosten der Freiburger Partnerinstitute zusammensetzen, werden heute für die fünfjährige Startphase auf 41,7 Millionen Franken geschätzt, wobei sich der Beitrag des Kantons Freiburg auf 26,2 Millionen Franken beläuft (einschliesslich der 19,1 Millionen Franken für die ETH-Zweigstelle). Nach dieser Startphase werden die Kosten des Projekts auf 12,6 Millionen Franken pro Jahr geschätzt, wobei sich der Beitrag des Kantons auf 7,7 Millionen Franken pro Jahr beläuft (einschliesslich der 6,4 Millionen Franken für die ETH-Zweigstelle).

6.2. Dienstleistungsplattformen (Aktiengesellschaften oder Vereine), die mittelfristig die Selbstfinanzierung anstreben:

- > **SICHH – «Swiss Integrative Center for Human Health»:** Dies ist ein Zentrum für technologische Dienstleistungen im Bereich der Humanmedizin. Das Zentrum steht den Unternehmen und akademischen Kunden für die Durchführung von Forschungs- und Entwicklungsprojekten im Auftragsverhältnis zur Verfügung. Es wird mit hochtechnologischen medizinischen Geräten ausgestattet (DNA-Sequencer, Datenverarbeitungszentrum, 3D-Simulator usw.) und wird die Entwicklung neuer Wirtschaftstätigkeiten erlauben, indem die Investitions- und Betriebskosten von hochentwickelten Geräten gemeinsam getragen werden.

Die finanziellen Bedürfnisse dieser Plattform werden zurzeit für die ersten fünf Jahre (Startphase) auf 12 Millionen Franken geschätzt, wobei 3 Millionen Franken für den Betrieb und 9 Millionen Franken für die Ausrüstung vorgesehen sind. Nach dieser Startphase sollte das Projekt selbsttragend sein.

- > **Inno2 – «Innosquare»:** Dieses Projekt zielt darauf ab, ein Dienstleistungszentrum für ansässige Industrieunternehmen für die Entwicklung neuer Produkte zu errichten. Mehrere Freiburger Grossunternehmen haben bereits ihr Interesse an einer Zusammenarbeit mit dieser Plattform bekundet, die auch die Bemühungen der lokalen KMU um Entwicklung und Innovation unterstützen wird. Diese Plattform könnte im Übrigen auch dazu dienen, eine Zahl von bestehenden Aktivitäten zur Innovationsförderung auf dem blueFACTORY-Gelände zusammenzulegen.

Die finanziellen Auswirkungen dieser Plattform werden für die ersten fünf Jahre (Startphase) auf 5,9 Millionen Franken geschätzt. Für die Zeit danach werden die Projektkosten auf 600 000 Franken pro Jahr geschätzt.

- > **BCC – «Biofactory Competence Center»:** Dies ist ein Weiterbildungszentrum im Bereich der Herstellung von Biopharmaka. Dieses Zentrum wird auf dem blueFACTORY-Gelände einen idealen Standort finden, um die Weiterbildungsbedürfnisse von Schweizer Biopharma-Unternehmen zu decken. Es bietet aber auch Chancen auf internationaler Ebene. Das Projekt geniesst bereits die Unterstützung der wichtigsten Westschweizer Akteure auf dem Gebiet und entspricht den aktuellen Weiterbildungsbedürfnissen eines für den Kanton Freiburg zukunftssträchtigen Industriezweigs. Die finanziellen Auswirkungen dieser Plattform werden zurzeit auf 3,6 Millionen Franken für die ersten drei Jahre (Startphase) geschätzt, wobei 600 000 Franken für den Betrieb und 3 Millionen Franken für die Ausrüstung vorgesehen sind. Nach dieser Startphase sollte das Projekt selbsttragend sein.

Je nach Entwicklung und Erfolg des Standorts, könnten mit der Zeit neue Bedürfnisse entstehen. Diese werden zu gegebener Zeit geprüft. Zurzeit ist es jedoch nicht möglich, diese zu beziffern und ihre finanzielle Deckung ist nicht gewährleistet.

7. Die vorgeschlagenen Finanzierungsmechanismen

Da das Smart Living Lab von besonderer Art ist, schlägt der Staatsrat vor, dieses einschliesslich der Zweigstelle der ETH Lausanne separat zu finanzieren und eine unterschiedliche Finanzierungsstrategie anzuwenden:

7.1. Smart Living Lab (SLL)

Der Staatsrat schlägt vor, einen grossen Teil der 30 Millionen Franken, die im Infrastrukturfonds für das blueFACTORY-Projekt reserviert sind, einzusetzen, um während fünf Jahren den Start der Freiburger Zweigstelle der ETH Lausanne und die Zusammenarbeit der Freiburger Institutionen – und damit die Startphase des SLL-Projekts – zu finanzieren.

Nach der Startphase müssen die Kosten der Freiburger ETH-Zweigstelle und der Freiburger Institutionen sowie die Betriebskosten des Gebäudes ins ordentliche Budget des Staats aufgenommen werden. Die Kosten für den Bau des SLL-Versuchsgebäudes werden auf 20 Millionen Franken geschätzt. Die zwischen der ETH Lausanne und dem Kanton Freiburg abgeschlossene Vereinbarung stellt diesen Bau sicher, sodass mehrere Optionen offen stehen:

- > Das Gebäude wird durch Dritte im Rahmen einer öffentlich-privaten Partnerschaft gebaut. Der Kanton kommt nach Ablauf der fünfjährigen Startphase des Projekts für die Miete auf, die während zwanzig Jahren maximal eine Million Franken pro Jahr beträgt.
- > Das Gebäude wird wie die anderen Gebäude auf dem blueFACTORY-Gelände von der BFF SA gebaut. Der Kanton kommt danach wie oben beschrieben für die Miete auf;
- > Der Kanton finanziert den Bau ganz oder teilweise. In diesem Fall würde sich seine finanzielle Verpflichtung auf höchstens 20 Millionen Franken beschränken und die Höhe der Miete würde im Verhältnis zu seiner Investition angepasst werden.

Der Staatsrat wird zur Finanzierung des SLL eine detaillierte Botschaft an den Grossen Rat richten, in der er beschreibt, worum es geht und welchen Nutzen das Projekt und die Präsenz der ETH Lausanne in Freiburg für den Kanton und seine Wirtschaft haben wird. Die am 11. März 2014 abgeschlossene Vereinbarung zwischen dem Staat und der ETH Lausanne setzt die Annahme des SLL-Projekts durch den Grossen Rat unter Vorbehalt eines allfälligen Finanzreferendums voraus.

7.2. Die anderen Technologieplattformen (SICHH – Inno2 – BCC)

Für jedes Plattformprojekt wird der Staatsrat dem Grossen Rat eine separate Botschaft vorlegen, in der er beschreibt, worum es geht und welches wirtschaftliche Potenzial das Projekt für den Kanton birgt. Jede Plattform wird von einer Institution getragen. Langfristig streben diese Plattformen die Selbstfinanzierung an, und zwar über die Dienstleistungen, die sie den wirtschaftlichen Partnern anbieten. Es scheint also wichtig, diese unternehmerische Dynamik zu fördern, indem der Staat die Startphase finanziert und unterstützt.

Die folgenden Finanzierungsmodalitäten werden vorgeschlagen:

- > Finanzierung der Kosten während der Startphase (bis 3 Millionen Franken pro Projekt) über Darlehen. Diese Darlehen werden mit einem tiefen Zinssatz vergeben, der zurzeit bei 1% liegt und je nach Marktlage schwanken kann. Die Darlehen werden in der Staatsbilanz ausgewiesen und sind rückzahlbar, sobald die Strukturen einen Gewinn erzielen. Die genauen Bedingungen werden vom Staatsrat vertraglich festgelegt. Diese Darlehen werden finanziert über die Rückstellung von 6 Millionen Franken auf das Jahresergebnis 2012, die der Staatsrat bereits der Finanzierung von inhaltlichen blueFACTORY-Projekten zugesprochen hat, sowie aus dem Saldo des Plans zur Stützung der Wirtschaft 2010–2013, der sich auf 6 Millionen Franken beläuft. Sollte im schlimmsten Fall das eine oder andere Darlehen verloren gehen, weil eine Plattform geschlossen wird, würde dies für den Staat keinen neuen buchhalterischen Verlust bedeuten, da die Beträge in der Staatsbilanz bereits als Rückstellungen ausgewiesen sind. Sollten diese Beträge im besten Fall mit Zinsen zurückerstattet werden, könnten sie künftig für weitere innovative Projekte genutzt werden.
- > Finanzierung der Investitionen (bis 10 Millionen Franken pro Projekt) über eine Bürgschaft des Staats auf einen Bankkredit: Der Staat behält so eine subsidiäre Rolle und muss keine flüssigen Mittel binden, gibt aber den Plattformen die Möglichkeit, Bankkredite zu einem interessanten Zinssatz aufzunehmen, da der Staat die Bürgschaft übernimmt. Der Staat verfügt im Übrigen über ein Pfandrecht auf die finanzierte Ausrüstung, sodass er diese im schlimmsten Fall (Insolvenz der Plattform) ins Eigentum einer anderen Einrichtung ihrer Wahl überführen kann (z.B. Hochschule). Im besten Fall hat der Staat ohne direkte Unterstützung Investitionen in hochtechnologische Geräte ermöglicht, die finanziell selbsttragend sind. Diese Bürgschaften könnten jedoch verlangen, dass die Rückstellung von 25 Millionen Franken, die in der Staatsbilanz 2013 für nicht bilanzierte Verpflichtungen aufgeführt ist, erhöht wird.
- > Nebenbei kann der Staat je nach den verfügbaren Mitteln, und falls sich die Gelegenheit bietet, die eine oder andere Plattform mit Aufgaben im Bereich der Innovationsförderung beauftragen (z.B. Verwaltung von Clustern).
- > Gewisse Projekte haben 2013 (oder werden 2014) eine Vorfinanzierung von höchstens 300 000 Franken erhalten, dies im Rahmen des Umsetzungsprogramms der neuen Regionalpolitik, das für Projekte des blueFACTORY-Geländes ebenfalls Mittel bereitstellt. Diese Mittel wurden für die ersten Machbarkeitsstudien und für die Vorbereitung der Projekte genutzt, die 2014 dem Grossen Rat vorgelegt werden. Jedes Projekt wird ausdrücklich die bereits erhaltenen Mittel und die laufenden Resultate erwähnen.

8. Übersicht über die Kosten und die Finanzierung der Projekte (Schätzung)

Projekt		2014–2018	Davon Staat	Quelle	ab 2019	Davon Staat	Quelle
		MCHF	MCHF		MCHF/Jahr	MCHF/an	
SLL		41.7	26.2	Infrastrukturfonds	12.6	7.7	Voranschlag
SICHH	Betrieb	3.0			-	-	
	Ausrüstung	9.0			-	-	
		12.0	3.0	Darlehen/Bürgschaft	-	-	-
INNO2	Betrieb	3.4			0.6	-	
	Ausrüstung	2.5			-	-	
		5.9	1.3	Darlehen/Bürgschaft	0.6	-	Voranschlag
BioFactory	Betrieb	0.6			-	-	
	Ausrüstung	3.0			-	-	
		3.6	0.3	Darlehen/Bürgschaft	-	-	-
TOTAL		63.2	30.8	A-fonds- perdus: 26.2 Darlehen: 4.6	13.2	7.7	Voranschlag

9. Die möglichen Finanzierungsinstrumente des Staats Freiburg

Die Finanzierung des blueFACTORY-Projekts durch den Staat ist momentan besonders für die Zeit ab 2019 nicht gesichert. Wie weiter oben erwähnt, erfolgt die Finanzierung des Projekts über einen Teil des Infrastrukturfonds (30 Millionen Franken), eine Rückstellung von Ende 2012 (6 Millionen Franken) und über den Saldo des Wiederankurbelungsfonds.

Die weitere Finanzierung hängt von den Möglichkeiten des Staatsvoranschlags ab und stützt sich auf die folgenden gesetzlichen Grundlagen und Instrumente:

- > Gesetz vom 3. Oktober 1996 über die Wirtschaftsförderung (WFG; SGF 900.1);
- > Wirtschaftsförderungsfonds;
- > Kantonaler Energiefonds (Energiegesetz vom 9. Juni 2000; SGF 770.1);
- > Risikokapital Freiburg AG und Stiftung Seed Capital, die jedoch über begrenzte Mittel verfügen.

Weitere Finanzierungsmöglichkeiten, die noch zu prüfen sind:

- > Allfällige Bundessubventionen für Gebäude oder inhaltliche Projekte (Nationalfonds usw.);
- > Finanzierung über Sponsoren oder private Partner, die sich für gewisse Tätigkeiten am Standort interessieren;

- > Punktuelle Finanzierung gewisser Projekte durch private Partner;
- > Beiträge der Stadt Freiburg und der Agglomeration;
- > Allfällige Bundesbeiträge für den künftigen nationalen Innovationspark.

10. Zeitplan

Der aktuelle Reifegrad und Entwicklungsstand der Projekte erlauben es dem Staatsrat zurzeit nicht, dem Grossen Rat eine definitive Gesamtbeurteilung der finanziellen Bedürfnisse vorzulegen. Zurzeit ist die langfristige Finanzierung der Projekte nicht gesichert. Diese hängt von den finanziellen Möglichkeiten des Staats ab.

Für jedes inhaltliche Projekt wird grundsätzlich im Laufe des Jahres 2014 eine Botschaft an den Grossen Rat gerichtet, damit er die Qualität der vorgelegten Projekte beurteilen und den Nutzen der Investitionen für die Freiburger Wirtschaft abschätzen kann.

Jede Botschaft wird beim Finanzierungsantrag auf die verschiedenen Finanzierungsmethoden verweisen, die im vorliegenden Bericht vorgestellt wurden. Je nach Bedeutung des Projekts wird der Verpflichtungskredit dem fakultativen oder obligatorischen Finanzreferendum unterstehen.

Nach heutigem Stand sieht der Terminkalender für die Vorlage der Projekte wie folgt aus:

- > Maisession 2014: Präsentation des vorliegenden Berichts; Botschaft und Dekret für die Finanzierung des SICHH-Projekts; Botschaft und Dekret für die Finanzierung des SLL-Projekts
- > Juni- oder Septembersession 2014: Botschaft und Dekret für die Finanzierung des Innosquare-Projekts; Botschaft und Dekret für die Finanzierung des BCC-Projekts

11. Schluss

Das blueFACTORY-Projekt ist für den Kanton Freiburg eine einzigartige Gelegenheit, sich im 21. Jahrhundert zu etablieren und ein starkes Profil in Bezug auf die Innovation und die nachhaltige Entwicklung aufzubauen. Dieses Innovationsquartier wird es ihm erlauben, sich von der Konkurrenz abzuheben und dank dem einmaligen Standort im Herzen der Stadt eine vorbildliche Innovationskultur zu entwickeln.

blueFACTORY wird einen grossen Einfluss auf die wirtschaftliche und wissenschaftliche Entwicklung des Kantons haben. Heute kann der Return on Investment der einzelnen Projekte noch nicht genau beurteilt werden. Doch allein die Existenz des Innovationsquartiers bewirkt bereits eine eindruckliche Dynamik und erweckt nationales und internationales Interesse für Freiburg.

Die Realisierung eines derartigen Projekts für die Zukunft ist natürlich nicht gratis. Nach dem Vorbild unserer Vorgänger, die zum Beispiel die Universität geschaffen oder unsere Stauwerke erbaut haben, müssen der Staatsrat und der Grosse Rat heute den gleichen Mut zeigen bei der Suche nach geeigneten Lösungen für die Finanzierung dieses Grossprojekts für die Zukunft unseres Kantons.

Wir bitten Sie, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Annexe

GRAND CONSEIL

Propositions de la commission ordinaire

Rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY

Projet de décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA)

Projet de décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY

La commission ordinaire,

composée de Didier Castella, Eric Collomb, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Pierre Mauron, Thomas Rauber, Laurent Thévoz, Emanuel Waeber, Jean-Daniel Wicht et Michel Zadory, sous la présidence d'Erika Schnyder,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Rapport 2014-DEE-23 (financement des plates-formes technologiques sur le site blueFACTORY)

La commission prend acte de ce rapport et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Anhang

GROSSER RAT

Antrag der ordentlichen Kommission

Bericht 2014-DEE-23 über die Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände

Dekretsentwurf 2014-DICS-32 über eine Finanzhilfe an die Aktiengesellschaft Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH AG)

Dekretsentwurf 2014-DEE-22 über eine Finanzhilfe für das Projekt Smart Living Lab (SLL) und die Errichtung einer Zweigstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne (ETHL Freiburg) im Innovationsquartier blueFACTORY

Die ordentliche Kommission

unter dem Präsidium von Erika Schnyder und mit den Mitgliedern Didier Castella, Eric Collomb, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Pierre Mauron, Thomas Rauber, Laurent Thévoz, Emanuel Waeber, Jean-Daniel Wicht und Michel Zadory

stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Bericht 2014-DEE-23 (Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände)

Die Kommission nimmt Kenntnis von diesem Bericht und lädt den Grossen Rat ein, dasselbe zu tun.

Projet de décret 2014-DICS-32 (Swiss Integrative Center for Human Health - SICHH)

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret par 10 voix contre 1.

Vote final

Par 10 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Projet de décret 2014-DEE-22 (Smart Living Lab - SLL)

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret par 7 voix contre 2 et 2 abstentions.

Vote final

Par 6 voix contre 2 et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que ces objets soient traités par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 28 avril 2014

Dekretsentwurf 2014-DICS-32 (Swiss Integrative Center for Human Health - SICHH)

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit 10 gegen 1 Stimme, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit 10 gegen 1 Stimme, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Dekretsentwurf 2014-DEE-22 (Smart Living Lab - SLL)

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit 7 gegen 2 Stimmen bei 2 Enthaltungen, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit 6 gegen 2 Stimmen bei 3 Enthaltungen, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass diese Gegenstände vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt werden.

Den 28. April 2014

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

- 1. Les résultats généraux..... 4**
- 2. Le compte de résultats..... 8**
 - 2.1. Des charges maîtrisées mais légèrement supérieures au budget 8
 - 2.2. Les charges et les effectifs de personnel..... 12
 - 2.2.1. Fléchissement du rythme de croissance 12
 - 2.2.2. Augmentation toujours soutenue des effectifs..... 13
 - 2.3. Des charges de fonctionnement dans la cible du budget 17
 - 2.4. Des amortissements en hausse..... 19
 - 2.5. Augmentation du poids du subventionnement... 21
 - 2.5.1. Les catégories de transferts 21
 - 2.5.2. Le poids des charges de subventionnement s'accroît 23
 - 2.6. L'évolution des flux financiers Etat–communes .. 25
 - 2.7. Les attributions aux provisions et aux fonds 27
 - 2.8. Les résultats par Directions..... 28
 - 2.9. L'affectation des charges brutes du compte des résultats de l'Etat 30
 - 2.10. Un service de la dette à nouveau réduit 32
- 3. Les revenus du compte de résultats..... 34**
 - 3.1. Des revenus en légère progression 34
 - 3.2. La méthode de comptabilisation des impôts..... 37
 - 3.3. Des revenus fiscaux en progression..... 37
 - 3.4. Lente érosion du poids des impôts 41
 - 3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux..... 42
- 4. Le compte des investissements 43**
 - 4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget, mais stable par rapport à 2012 43
 - 4.2. Les principaux objets (dépenses brutes) 45
 - 4.3. Un degré d'autofinancement en recul 46
- 5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP)..... 47**
- 6. L'évolution de quelques indicateurs-clés 51**
- 7. Le bilan de l'Etat 53**
 - 7.1. Le bilan à fin 2013..... 53
 - 7.1.1. L'actif 53
 - 7.1.2. Le passif 56

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

- 1. Die Gesamtergebnisse 4**
- 2. Erfolgsrechnung..... 8**
 - 2.1. Aufwand unter Kontrolle, aber leicht höher als veranschlagt..... 8
 - 2.2. Personalaufwand und Personalbestände..... 12
 - 2.2.1. Geringere Zunahme 12
 - 2.2.2. Weiter markante Zunahme der Personalbestände 13
 - 2.3. Laufender Aufwand im budgetierten Rahmen 17
 - 2.4. Höhere Abschreibungen..... 19
 - 2.5. Subventionierung anteilmässig gestiegen 21
 - 2.5.1. Transferzahlungskategorien 21
 - 2.5.2. Subventionsaufwand fällt immer stärker ins Gewicht 23
 - 2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat–Gemeinden 25
 - 2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds 27
 - 2.8. Die Ergebnisse nach Direktionen 28
 - 2.9. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates 30
 - 2.10. Weiter reduzierter Schuldendienst 32
- 3. Ertrag der Erfolgsrechnung 34**
 - 3.1. Leicht zunehmender Ertrag 34
 - 3.2. Steuerverbuchungsmethode 37
 - 3.3. Steigender Steuerertrag 37
 - 3.4. Schleichender anteilmässiger Rückgang der Steuererträge..... 41
 - 3.5. Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen 42
- 4. Investitionsrechnung 43**
 - 4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert, aber praktisch unverändert gegenüber 2012 43
 - 4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben) 45
 - 4.3. Rückläufiger Selbstfinanzierungsgrad 46
- 5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)..... 47**
- 6. Entwicklung einiger Kennzahlen 51**
- 7. Staatsbilanz 53**
 - 7.1. Die Bilanz per Ende 2013..... 53
 - 7.1.1. Die Aktiven 53
 - 7.1.2. Die Passiven..... 56

7.2. L'évolution du bilan.....	57
7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2003.....	57
7.2.2. Les variations par rapport à 2012.....	57
7.3. La situation et l'évolution de la dette publique	59
7.3.1. La situation à fin 2013	59
7.3.2. L'évolution récente	61
8. Les engagements hors bilan	64
9. Conclusion.....	65
Projet de décret	67

7.2. Bilanzentwicklung	57
7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2003	57
7.2.2. Veränderungen gegenüber 2012.....	57
7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden	59
7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2013	59
7.3.2. Die jüngste Entwicklung	61
8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen	64
9. Schluss	65
Dekretsentwurf.....	67

**MESSAGE No 2013-DFIN-27
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour
l'année 2013**

Fribourg, le 11 mars 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances du 25 novembre 1994, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2013.

Les comptes établis par l'Administration des finances ont été arrêtés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 17 février 2014.

Dans le présent message, nous vous présentons les principaux résultats des comptes 2013. Nous analysons les charges et les revenus. Nous commentons le compte des investissements ainsi que les principaux résultats du bilan.

Il importe également de relever qu'en raison de l'introduction du nouveau financement des hôpitaux en 2012, une adaptation systématique des données détaillées des exercices antérieurs dans certains tableaux et graphiques a été effectuée afin de rendre pertinentes les comparaisons dans le temps.

**BOTSCHAFT Nr. 2013-DFIN-27
des Staatsrats an den Grossen Rat
zur Staatsrechnung des
Kantons Freiburg für
das Jahr 2013**

Freiburg, den 11. März 2014

Sehr geehrter Frau Präsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Vorschriften des Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen hiermit die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2013.

Die von der Finanzverwaltung aufgestellte Rechnung wurde vom Staatsrat in seiner Sitzung vom 17. Februar 2014 verabschiedet.

In dieser Botschaft stellen wir Ihnen die Hauptergebnisse der Staatsrechnung 2013 vor. Wir analysieren die Aufwand- und Ertragsentwicklung und kommentieren die Investitionsrechnung sowie die hauptsächlichen Bilanzergebnisse.

Weiter wurden im Zuge der neuen Spitalfinanzierung im Jahr 2012 auch die Detailzahlen der Rechnung der Vorjahre in gewissen Tabellen und Grafiken für aussagekräftige zeitliche Vergleiche systematisch angepasst.

1. Les résultats généraux

Les comptes 2013 de l'Etat se solde par un léger déficit. Bien que proche de l'équilibre, ce résultat confirme la tendance à la détérioration des perspectives financières relevée dans le plan financier de législature ainsi que la pertinence du programme de mesures structurelles et d'économies.

Les comptes de l'Etat pour l'année 2013 présentent les résultats globaux suivants, en millions de francs :

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3234,1	3233,2	- 0,9
Compte des investissements Investitionsrechnung	187,6	45,5	- 142,1

Le compte de résultats présente un excédent de charges de 0,9 million de francs. Le compte des investissements boucle avec un excédent de dépenses de 142,1 millions de francs.

Il faut noter que la définition de la notion d'autofinancement a été modifiée avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et suite à la publication de nouvelles recommandations. Ainsi, compte tenu d'un volume de charges d'amortissements, d'attributions et de prélèvements sur les fonds s'élevant à 124,7 millions de francs :

- > l'autofinancement s'élève à 123,8 millions de francs (124,7 millions de francs d'amortissements ainsi que d'attributions et prélèvements sur les fonds moins 0,9 million de francs d'excédent de charges du compte de résultats) ;
- > l'insuffisance de financement est de 18,3 millions de francs (l'autofinancement de 123,8 millions de francs moins les investissements nets de 142,1 millions de francs) ;
- > le degré d'autofinancement des investissements nets atteint ainsi 87,1 %.

1. Die Gesamtergebnisse

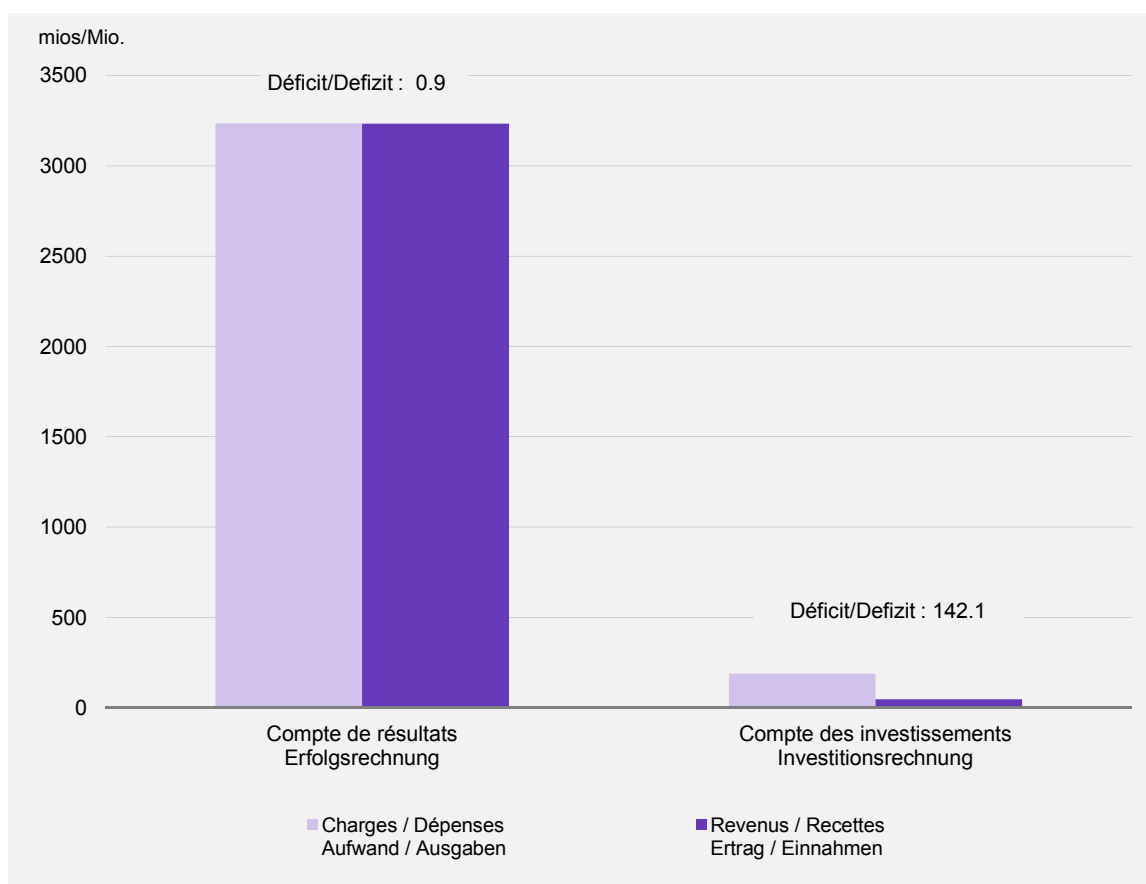
Die Staatsrechnung 2013 ist leicht defizitär. Obwohl dies kaum ins Gewicht fällt, bestätigt sich der Trend hin zu einer Verschlechterung der finanziellen Perspektiven, wie im Legislatufinanzplan angekündigt; dies zeigt auch, dass das Struktur- und Sparmassnahmenprogramm durchaus seine Berechtigung hatte.

Die Staatsrechnung für das Jahr 2013 weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

Die Erfolgsrechnung weist einen Aufwandüberschuss von 0,9 Millionen Franken aus. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 142,1 Millionen Franken.

Der Begriff der Selbstfinanzierung ist mit der Einführung des neuen harmonisierten Rechnungslegungsmodells HRM2 und nach der Veröffentlichung neuer Empfehlungen geändert worden. Bei einem Abschreibungsaufwand sowie Fondseinlagen und -entnahmen im Umfang von 124,7 Millionen Franken:

- > beträgt die Selbstfinanzierung 123,8 Millionen Franken (124,7 Millionen Franken Abschreibungen sowie Fondseinlagen und -entnahmen, minus 0,9 Millionen Franken Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung);
- > beträgt der Finanzierungsfehlbetrag 18,3 Millionen Franken (Selbstfinanzierung mit 123,8 Millionen Franken minus Nettoinvestitionen von 142,1 Millionen Franken);
- > beträgt der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen somit 87,1 %.



La comparaison des résultats du compte de résultats avec le budget 2013 se présente ainsi :

Der Vergleich der Ergebnisse der Erfolgsrechnung mit dem Voranschlag 2013 ergibt folgendes Bild:

Compte de résultats Erfolgsrechnung	Comptes	Budget	Variations	
	Rechnung	Voranschlag	Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	3233,2	3204,4	+ 28,8	+ 0,9
Charges Aufwand	3234,1	3203,9	+ 30,2	+ 0,9
Excédent (+) / Déficit (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)	- 0,9	+ 0,5	- 1,4	- 280,0

Les résultats généraux appellent les commentaires suivants :

Dazu folgende Kommentare:

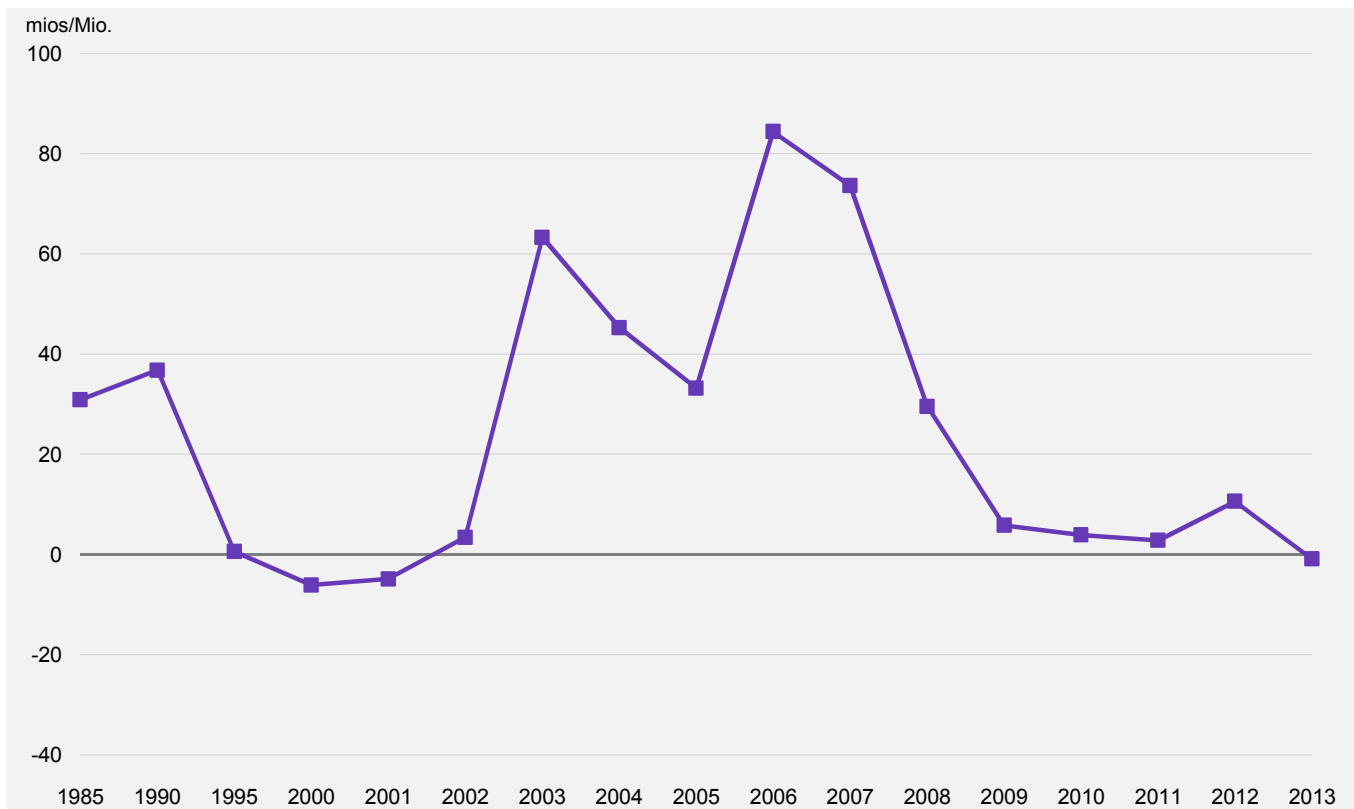
- > le résultat du compte de résultats est légèrement déficitaire. La détérioration par rapport au budget est de 1,4 million de francs ;

- > Das Ergebnis der Erfolgsrechnung ist leicht defizitär und um 1,4 Millionen Franken schlechter ausgefallen als veranschlagt.

- > il s'agit du premier excédent de charges depuis 2001 ;
- > le dépassement constaté au niveau des charges est principalement dû aux dédommagements des collectivités publiques (en particulier les hospitalisations hors canton), aux amortissements, à une hausse compensée de près de 8 millions de francs des charges au titre des financements externes de l'Université ;
- > l'amélioration de certains revenus a permis de compenser le prélèvement sur la fortune budgétisé en 2013. Cependant, l'insuffisance de financement de quelque 18 millions de francs va tout de même entamer la fortune ;
- > le degré d'autofinancement des investissements, qui ascende à 87,1 %, peut être considéré comme juste suffisant dans la situation conjoncturelle actuelle.
- > Die Erfolgsrechnung weist zum ersten Mal seit 2001 einen Aufwandüberschuss aus.
- > Die Überschreitung bei den Aufwendungen ist hauptsächlich auf die Entschädigungen an Gemeinwesen (insbesondere Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons), auf die Abschreibungen und auf einen kompensierten Aufwandszuwachs um fast 8 Millionen Franken bei den externen Finanzierungsquellen der Universität zurückzuführen.
- > Mit der Aufstockung einiger Einnahmen konnte die 2013 budgetierte Eigenkapitalentnahme kompensiert werden. Allerdings wird der Finanzierungsfehlbetrag in Höhe von rund 18 Millionen Franken trotzdem am Vermögen zehren.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen ist mit 87,1 % in der aktuellen Wirtschaftslage knapp ausreichend.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de l'excédent du compte de résultats depuis 1985 :

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags der Erfolgsrechnung seit 1985 auf:



Les comptes 2013 ne comportent qu'une seule opération de clôture qui n'induit aucun effet financier sur le résultat de l'exercice, car celle-ci est compensée intégralement par un prélèvement sur une provision existante.

Die Staatsrechnung 2013 umfasst eine einzige Abschlussbuchung ohne finanzielle Auswirkungen auf das Rechnungsergebnis, da sie vollumfänglich mit einer Entnahme aus einer bestehenden Rückstellung kompensiert worden ist.

Le tableau ci-après confirme la nette tendance à la baisse des excédents du compte de résultats avant opérations de clôture observée depuis 2010 :

Die folgende Tabelle bestätigt die deutlich sinkenden Ertragsüberschüsse der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen seit 2010:

	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Comptes Rechnung 2011	Comptes Rechnung 2010	Variation Veränderung 2012-2013
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Excédent de revenus (+) / charges (-) avant opérations de clôture					
Ertragsüberschuss (+) / Aufwandüberschuss (-) vor Abschlussbuchungen	- 0,9	38,4	144,9	94,9	- 39,3

2. Le compte de résultats

Le compte de résultats présente un excédent de charges de 0,9 million de francs (2012 : excédent de revenus de 10,6 millions de francs).

2.1. Des charges maîtrisées mais légèrement supérieures au budget

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2013 s'élève à 3234,1 millions de francs, soit 30,2 millions de francs ou 0,9 % de plus qu'au budget.

2. Erfolgsrechnung

Die Erfolgsrechnung weist einen Aufwandüberschuss von 0,9 Millionen Franken aus (2012: Ertragsüberschuss von 10,6 Millionen Franken).

2.1. Aufwand unter Kontrolle, aber leicht höher als veranschlagt

Der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung des Jahres 2013 beläuft sich auf 3234,1 Millionen Franken, das sind 30,2 Millionen Franken oder 0,9 % mehr als budgetiert.

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1179,8	1174,0	+ 5,8	+ 0,5
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	327,7	323,5	+ 4,2	+ 1,3
Charges financières Finanzaufwand	14,0	14,5	- 0,5	- 3,4
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	70,4	66,1	+ 4,3	+ 6,5
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	41,2	42,9	- 1,7	- 4,0
Charges de transferts Transferaufwand	1534,3	1517,5	+ 16,8	+ 1,1
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	40,2	38,9	+ 1,3	+ 3,3
Imputations internes Interne Verrechnungen	26,5	26,5	+ 0,0	+ 0,0
Total	3234,1	3203,9	+ 30,2	+ 0,9

Le tableau précédent nécessite les explications suivantes :

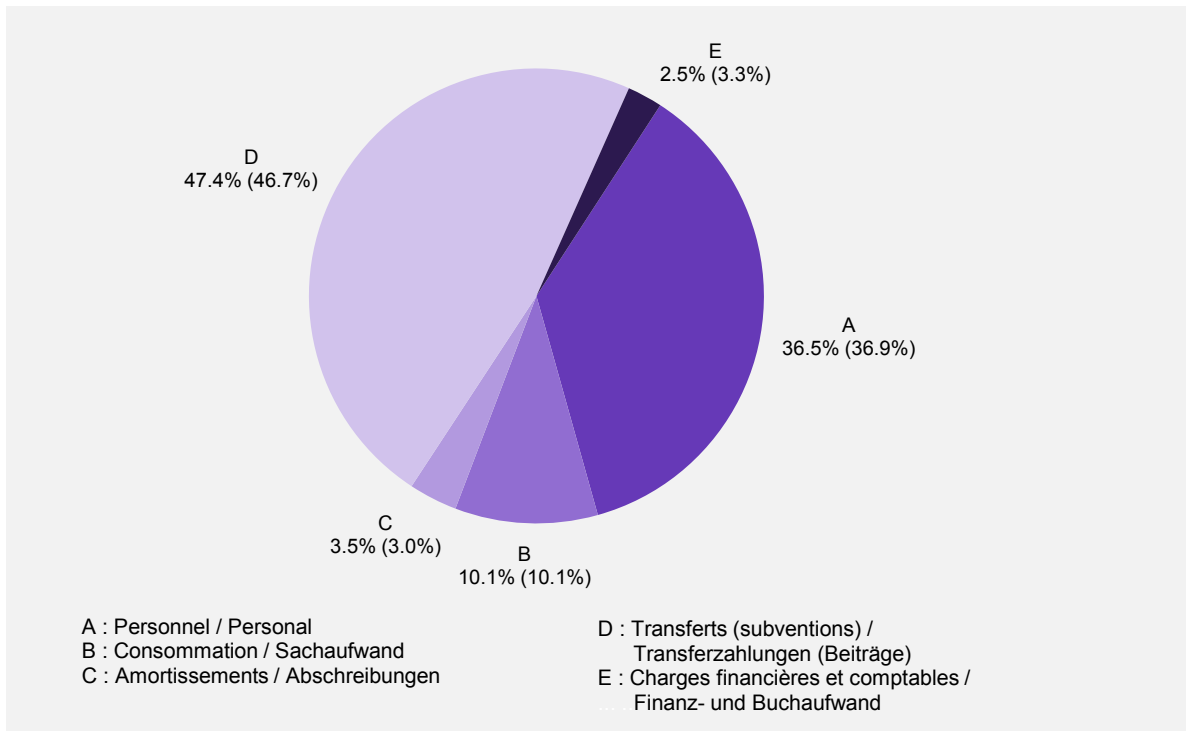
- > contrairement aux années précédentes, même si l'on écarte les principales augmentations de charges « comptables », à savoir l'opération de clôture, les amortissements complémentaires et celles se rapportant aux sources externes de financement de l'Université, les charges totales sont effectivement supérieures au budget. On constate qu'il n'existe plus de marge de manœuvre entre le budget et les comptes comme par le passé ;

Erläuterungen zu dieser Tabelle:

- > Anders als in den Vorjahren fällt der Gesamtaufwand effektiv höher aus als budgetiert, selbst wenn man von den hauptsächlichsten Zunahmen beim «Buchaufwand» absieht, das heisst von der Abschlussbuchung, den zusätzlichen Abschreibungen und dem Aufwand in Zusammenhang mit den Fremdfinanzierungsquellen der Universität. Es ist festzustellen, dass es anders als bisher keinen Spielraum mehr zwischen Voranschlag und Rechnung gibt.

- > même si l'on tient compte de l'écart par rapport au budget de 4,6 millions de francs des charges de personnel de l'Université financées entièrement par des sources externes, les charges de personnel restent légèrement supérieures au budget de 1,2 million de francs ou de 0,1 %. Ce dépassement s'explique en particulier par des dépenses pour le personnel enseignant et par des contributions au pont pré-AVS supérieures au budget. En règle générale, le budget des charges salariales n'était pas entièrement consommé ;
 - > le dépassement de 1,3 % par rapport au budget des charges de consommation de biens et services tient avant tout à des coûts plus importants que prévu dans le poste « Prestations de service et honoraires » et dans ceux consacrés à l'entretien des routes et aux autres charges d'exploitation ;
 - > les amortissements du patrimoine administratif excèdent le budget à cause de la hausse des amortissements des routes. Ces derniers sont en effet plus élevés qu'au budget en raison de subventions fédérales moins importantes que prévu et d'amortissements complémentaires compensés par un prélèvement sur provision ;
 - > le recul du poste amortissements des prêts et subventions d'investissements trouve son explication principale dans le fait que les amortissements liés aux subventions d'investissements pour l'énergie sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2013 ;
 - > les subventions accordées sont quant à elles en progression par rapport au budget, principalement en raison des conséquences du nouveau financement hospitalier. En effet, les dépenses liées aux hospitalisations hors canton et au financement des cliniques privées fribourgeoises en particulier ont connu une croissance bien plus importante que prévu au budget ;
 - > enfin, le poste « Financements spéciaux » ne connaît qu'une faible variation par rapport au budget, car aucune constitution de provisions n'a pu être effectuée aux comptes 2013. Ce point sera repris sous le chapitre 2.7.
- Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi aux comptes 2013 (2012) :
- > Der Personalaufwand liegt um 1,2 Millionen Franken oder 0,1 % leicht über den Voranschlagszahlen, selbst wenn man die Abweichung um 4,6 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag beim Personalaufwand der Universität berücksichtigt, der vollständig mit Drittmitteln finanziert ist. Die Gründe dafür liegen insbesondere in den Ausgaben für das Lehrpersonal und den Beiträgen an die AHV-Überbrückungsrente, die über den Voranschlagszahlen liegen. In der Regel wurde das Lohnkostenbudget nicht vollständig aufgebraucht.
 - > Beim Sachaufwand ist die Überschreitung um 1,3 % gegenüber dem Voranschlag vor allem darauf zurückzuführen, dass die Kosten in der Position « Dienstleistungen und Honorare » und die Kosten für Strassenunterhalt und übrigen Betriebsaufwand höher ausgefallen sind als vorgesehen.
 - > Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen sind höher ausgefallen als veranschlagt, und zwar wegen der höheren Abschreibungen auf Strassen. Diese sind deshalb höher als im Voranschlag, weil weniger Bundesbeiträge als vorgesehen gewährt wurden und zusätzliche Abschreibungen mit einer Rückstellungsentnahme kompensiert wurden.
 - > Der Rückgang der Abschreibungen auf Darlehen und Investitionsbeiträgen ist hauptsächlich darauf zurückzuführen, dass die Abschreibungen in Zusammenhang mit den Investitionsbeiträgen für die Energie deutlich geringer ausgefallen sind als im Voranschlag 2013 eingestellt.
 - > Bei den eigenen Beiträgen ist eine Zunahme gegenüber dem Voranschlag zu verzeichnen, hauptsächlich aufgrund der Folgen der neuen Spitalfinanzierung. So waren insbesondere die Ausgaben für Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons und für die Finanzierung der Freiburger Privatspitäler wesentlich höher als budgetiert.
 - > Die nur geringfügige Abweichung vom Voranschlag in der Position « Spezialfinanzierungen » ist darauf zurückzuführen, dass in der Rechnung 2013 keine Rückstellungen gebildet werden konnten. Darauf wird in Punkt 2.7. näher eingegangen.

Der laufende Aufwand teilt sich somit in der Staatsrechnung 2013 (2012) wie folgt auf:



La diminution de l'importance des charges financières et comptables (catégorie E) apparaît nettement dans la comparaison. A relever aussi l'accroissement du poids des charges d'amortissements découlant de la progression des investissements et de celles de subventionnement dans le total des charges de fonctionnement.

Der geringere Umfang des Finanz- und Buchaufwands (Kategorie E) zeigt sich deutlich im Vergleich, ebenso der gestiegene Anteil des Abschreibungsaufwands am gesamten laufenden Aufwand aufgrund der Zunahme der Investitionen sowie der Subventionen.

Les rubriques de charges qui enregistrent des fluctuations importantes par rapport au budget 2013 sont les suivantes :

Die folgenden Aufwandpositionen weisen im Vergleich zum Voranschlag 2013 die grössten Veränderungen auf:

	mios / Mio.
Charges en plus Mehraufwand	
Contributions pour les hospitalisation hors canton Beiträge für Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons	+ 15,6
Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen	+ 7,5*
Amortissements des routes (principales et cantonales) Abschreibungen auf Strassen (Haupt- und Kantonsstrassen)	+ 5,6*
Prestations du HFR à charge de l'Etat Leistungen des HFR zulasten des Staates	+ 5,2*
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 4,4
Part du canton au financement des cliniques privées fribourgeoises Kantonsanteil an der Finanzierung der Freiburger Privatspitäler	+ 4,1*
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 3,4*
Traitements des assistants (Université : autres sources externes de financement) Gehälter der Assistenten (Universität: sonstige Fremdfinanzierungsquellen)	+ 3,3*
Charges en moins Minderaufwand	
Paiements directs généraux (agriculture) Allgemeine Direktzahlungen (Landwirtschaft)	- 6,3*
Part du canton au financement du HIB Kantonsanteil an der Finanzierung des interkantonalen Spitals der Broye	- 4,4
Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton Kantonsbeiträge für erwachsene Behinderte in Heimen im Kanton	- 4,2*
Impôts irrécouvrables Uneinbringliche Steuern	- 3,5
Versements au fonds de nouvelle politique régionale Einlagen in den Fonds für die Neue Regionalpolitik	- 3,3
Subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales du canton Kantonsbeiträge für behinderte Minderjährige in Sonderschulen im Kanton	- 3,2*
Prestations du RFSM à charge de l'Etat Leistungen des FNPG zu Lasten des Staates	- 3,0

* Entièrement ou partiellement compensées sur le plan des revenus

* Vollständiger oder teilweiser Ausgleich auf der Ertragsseite

2.2. Les charges et les effectifs de personnel

2.2.1. Fléchissement du rythme de croissance

En 2013, le total des charges effectives de personnel a atteint le montant de 1179,8 millions de francs. Par rapport aux prévisions budgétaires, chiffrées à 1174 millions de francs, on enregistre un « dépassement » de 0,5 %. Celui-ci découle avant tout du surplus (+ 4,6 millions de francs aux comptes par rapport au budget) du coût du personnel (hors effectif de l'Etat) relevé dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures.

Abstraction faite de ce cas particulier, les charges réelles de personnel sont en définitive supérieures par rapport au budget de 0,1 %. Ce surcoût découle d'une plus grande occupation effective globale des postes budgétisés.

L'évolution de la masse salariale depuis le début de la précédente législature se présente ainsi :

2.2. Personalaufwand und Personalbestände

2.2.1. Geringere Zunahme

2013 beläuft sich der effektive Personalaufwand auf insgesamt 1179,8 Millionen Franken. Verglichen mit den Voranschlagszahlen ohne Spitalnetze von 1174 Millionen Franken ist eine «Überschreitung» um 0,5 % festzustellen. Diese ergibt sich vor allem aus den Personalmehrkosten im besonderen, vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität (nicht im Stellenetat des Staates, + 4,6 Millionen Franken in der Rechnung gegenüber dem Voranschlag).

Abgesehen von diesem Sonderfall fällt der tatsächliche Personalaufwand letztlich um etwas über 0,1 % höher aus als veranschlagt. Diese Mehrkosten sind darauf zurückzuführen, dass allgemein mehr budgetierte Stellen effektiv besetzt sind.

Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung der Lohnsumme seit Beginn der vergangenen Legislatur:

Charges de personnel totales hors Réseaux hospitaliers
Gesamtpersonalaufwand ohne Spitalnetze

Comptes Staatsrechnung	mios / Mio.	Variations / Veränderungen en / in %
2008	974,4	+ 5,1
2009	1026,1	+ 5,3
2010	1068,8	+ 4,2
2011	1117,5	+ 4,6
2012	1158,3	+ 3,7
2013	1179,8	+ 1,9

Alors qu'au cours de la précédente législature la croissance moyenne de la masse salariale avoisinait les 50 millions de francs ou 5 % par an, la progression a tendance à se tasser depuis lors, passant de + 40,8 millions de francs (+ 3,7 %) en 2012, puis à + 21,5 millions de francs (+ 1,9 %) en 2013.

L'évolution des charges de personnel s'opère avant tout sous le double effet de l'augmentation réelle des salaires et de la croissance du nombre de postes de travail. La compensation du renchérissement n'a joué qu'un rôle mineur quant à l'évolution de la masse des traitements, dans la mesure où les prix à la consommation n'ont guère évolué à la hausse depuis 2007 et qu'ils auraient même tendance à baisser depuis 2010.

Während die Lohnsumme in der vergangenen Legislaturperiode durchschnittlich pro Jahr um gegen 50 Millionen Franken oder 5 % zugenommen hat, ist ihre Zuwachsrate nun tendenziell rückläufig und sinkt von + 40,8 Millionen Franken (+ 3,7 %) im Jahr 2012 auf + 21,5 Millionen Franken (+ 1,9 %) im Jahr 2013.

Die Zunahme des Personalaufwands ist vor allem auf zwei Faktoren zurückzuführen, nämlich auf die Reallohn-erhöhungen und die steigende Stellenzahl. Der Teuerungs- ausgleich hat für den Lohnsummenanstieg keine grosse Rolle gespielt, da die Konsumentenpreise seit 2007 kaum gestiegen und seit 2010 sogar tendenziell rückläufig sind.

La croissance de la masse salariale relevée en 2013 découle essentiellement :

- > de l'adaptation des rémunérations réelles, sous forme des paliers légaux ;
- > de l'augmentation du nombre de postes occupés de quelque 132 unités.

Il faut rappeler que les charges de personnel sont en partie couvertes par des participations fédérales, communales ou de tiers. Ainsi, en lien direct avec les traitements versés, les récupérations atteignent 200,9 millions de francs en 2013 (soit le 17 % du total des charges de personnel). A quoi s'ajoute le financement indirect des traitements via les contributions de la Confédération et des autres cantons en faveur de l'Université et des Hautes écoles spécialisées, qui représentent un apport estimé à quelque 130 millions de francs (équivalent à 11 % du total des charges de personnel).

2.2.2. Augmentation toujours soutenue des effectifs

La statistique de l'emploi évalue l'occupation moyenne durant l'année 2013 à 7991 équivalents plein temps (EPT). Le tableau qui suit présente l'évolution de l'effectif du personnel équivalent plein temps depuis 2008, exclusion faite du personnel des deux réseaux hospitaliers :

2013 ergibt sich der Lohnsummenanstieg zur Hauptsache aus:

- > der Anpassung der Reallöhne in Form der gesetzlichen jährlichen Lohnerhöhungen (Gehaltsstufen),
- > der Zunahme der besetzten Arbeitsstellen um rund 132 Einheiten.

Der Personalaufwand wird übrigens zum Teil durch Bundes- oder Gemeindebeteiligungen oder auch Beteiligungen Dritter finanziert. So belaufen sich 2013 die Rückerstattungen in direktem Zusammenhang mit den Gehaltszahlungen auf 200,9 Millionen Franken (17 % des Gesamtpersonalaufwands). Dazu kommt die indirekte Finanzierung der Gehälter über die Beiträge des Bundes und der anderen Kantone zugunsten der Universität und der Fachhochschulen mit schätzungsweise rund 130 Millionen Franken (11 % des Gesamtpersonalaufwands).

2.2.2. Weiter markante Zunahme der Personalbestände

Die Personalstatistik weist für das Jahr 2013 eine durchschnittliche Beschäftigung zu 7991 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung des Personalbestands in VZÄ seit 2008 auf, ausgenommen das Personal der beiden Spitalnetze:

Evolution des effectifs du personnel et occupation moyenne durant les années 2008 à 2013
 Entwicklung des Personalbestandes und durchschnittliche Beschäftigung in den Jahren 2008–2013

Années Jahr	Effectif sans Réseaux hospitaliers Bestand ohne Spitalnetze	Postes équivalents plein temps (EPT) Vollzeitäquivalente (VZÄ)	Variations par rapport à l'année précédente Veränderungen gegenüber dem Vorjahr
		absolues / absolut	en / in %
2008	7087,7	+ 135,8	+ 2,0
2009	7264,1	+ 176,4	+ 2,5
2010	7485,5	+ 221,4	+ 3,0
2011	7687,4	+ 201,9	+ 2,7
2012	7859,1	+ 171,7	+ 2,2
2013	7991,0	+ 131,9	+ 1,7

Traduisant une volonté de mieux contenir l'évolution des effectifs, l'augmentation en 2013 du nombre de postes occupés est inférieure à la moyenne relevée durant la précédente législature (+ 161 EPT par an).

Cette croissance de 131,9 unités EPT se ventile de la manière suivante entre les différents secteurs :

2013 hat sich die Zahl der besetzten Stellen etwas weniger erhöht als im Durchschnitt in der vergangenen Legislatur (+ 161 VZÄ pro Jahr), was zeigt, dass man die Zunahme der Personalbestände besser in den Griff bekommen will.

Die Zunahme um 131,9 VZÄ teilt sich wie folgt auf:

Variations des effectifs par secteur d'activités (par rapport aux comptes 2012)
 Veränderungen des Personalbestandes nach Tätigkeitsbereichen (im Vergleich zur Rechnung 2012)

	EPT / VZÄ
Secteurs : Sektoren:	
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	+ 77,4
Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias»)	+ 2,3
Administration centrale Zentralverwaltung	+ 47,8
Secteurs spéciaux Besondere Sektoren	+ 4,4
Total	+ 131,9

Dans le secteur de la formation, l'évolution des effectifs de personnel se présente ainsi :

Der Personalbestand im Bildungswesen hat sich wie folgt verändert:

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschulstufe	+ 30,2
Enseignement primaire Primarstufe	+ 15,0
Cycle d'orientation Orientierungsstufe	+ 6,2
Secondaire II Sekundarstufe II	+ 0,5
Hautes écoles santé et travail social Hochschule für Gesundheit-Soziale Arbeit	+ 0,6
Université Universität	+ 5,8
Conservatoire Konservatorium	- 1,7
Formation professionnelle Berufsbildung	+ 9,1
Haute école de technique et de gestion Fachhochschule für Technik und Wirtschaft	+ 11,7

L'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants, la généralisation de la 2^e année d'école enfantine expliquent notamment cette importante poussée du personnel enseignant.

Dans le secteur de la santé, l'augmentation des effectifs concerne exclusivement l'EMS « Les Camélias » à Marsens. Elle est compensée par des recettes liées.

Les accroissements d'effectifs dans l'administration générale sont plus diffus et concernent de nombreux services ou établissements dans toutes les Directions, comme l'atteste le tableau ci-après.

Gründe für den starken Zuwachs beim Lehrpersonal sind namentlich die steigende Zahl von Schülern und Studierenden und die allgemeine Einführung des 2. Kindergartenjahres.

Im Gesundheitswesen betrifft die Zunahme des Personalbestands ausschliesslich das Pflegeheim «Les Camélias» in Marsens. Sie wird durch gebundene Einnahmen kompensiert.

In der allgemeinen Verwaltung lassen sich die Bestandeserhöhungen weniger genau zuordnen, und sie betreffen viele Ämter und Anstalten in allen Direktionen, wie die folgende Tabelle zeigt.

Evolution 2012-2013 des effectifs du personnel administratif Entwicklung 2012-2013 der Verwaltungspersonalbestände

	EPT / VZÄ
Pouvoir judiciaire Gerichtsbehörden	+ 4,7
Chancellerie Kanzlei	+ 0,8
DICS EKSD	+ 4,0
DSJ SJD	+ 19,4
DIAF ILFD	+ 8,2
DEE VWD	+ 0,3
DSAS GSD	+ 3,2
DFIN FIND	+ 5,5
DAEC RUBD	+ 1,7

A relever, en se basant toujours sur l'occupation moyenne annuelle, en particulier les renforcements opérés au niveau de la Police (+ 18,8 EPT), au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (+ 4,7 EPT), ainsi qu'au Service de l'informatique et des télécommunications (+ 6,2 EPT), secteurs qui à eux trois assurent plus de 60 % de la croissance totale des effectifs du personnel administratif.

La croissance dans les secteurs spéciaux est concentrée à l'Institut agricole de Grangeneuve (+ 2,9 unités) et aux Etablissements pénitentiaires de Bellechasse (+ 2,1 EPT), alors que l'on enregistre une réduction d'effectifs au Service des forêts (- 0,8 EPT).

Par le passé, le budget «postes de travail» avait toujours pu être tenu, bien que les écarts comptes / budgets en la matière se soient fortement restreints au cours de ces dernières années. Pour la première fois en 2013, ce ne sera pas le cas et l'occupation effective des postes surpasse le nombre de postes prévu au budget, essentiellement dans le secteur de l'enseignement. Le dépassement net est de 13,1 EPT, soit + 0,2 %, taux à rapprocher au demeurant du surcoût relevé au niveau de la masse salariale.

Erwähnenswert sind - immer noch basierend auf der durchschnittlichen jährlichen Beschäftigung - insbesondere die Personalaufstockung bei der Polizei (+ 18,8 VZÄ), beim Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (+ 4,7 VZÄ) sowie beim Amt für Informatik und Telekommunikation (+ 6,2 VZÄ); allein auf diese drei Sektoren entfallen mehr als 60 % der Gesamtzunahme der Verwaltungspersonalbestände.

Die Zunahme in den besonderen Sektoren betrifft in erster Linie das Landwirtschaftliche Institut in Grangeneuve (+ 2,9 VZÄ) und die Anstalten von Bellechasse (+ 2,1 VZÄ), während beim Waldamt ein Personalarückgang zu verzeichnen ist (- 0,8 VZÄ).

Bisher konnte das Stellenbudget immer eingehalten werden, obwohl die Differenz zwischen Rechnung und Voranschlag in den letzten Jahren wesentlich kleiner geworden ist. 2013 wird dies erstmals nicht mehr der Fall sein, und es werden mehr Stellen effektiv besetzt sein als im Voranschlag vorgesehen, hauptsächlich im Bildungswesen, und zwar netto 13,1 VZÄ oder + 0,2 %, eine ähnliche Rate übrigens wie bei den Mehrkosten für die Lohnsumme.

Secteurs : Sektoren:	Comptes ¹⁾ Rechnung ¹⁾ 2013	Budget Voranschlag 2013	Ecarts Differenz
	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	2591,31	2635,65	- 44,34
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5051,15	4998,71	+ 52,44
Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias»)	14,54	12,95	+ 1,59
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat Besondere Sektoren und Anstalten des Staates	334,05	330,59	+ 3,46
Total hors pool Total ohne Stellenpool	7991,05	7977,90	+ 13,15

¹⁾ Les effectifs sont calculés sur la base de la moyenne annuelle d'occupation des postes

¹⁾ Die Berechnung der Stellenbestände basiert auf der durchschnittlichen jährlichen Stellenbesetzung

2.3. Des charges de fonctionnement dans la cible du budget

Le poste « Biens, services et autres charges d'exploitation » représente, aux comptes 2013, un montant de 327,7 millions de francs. Il est supérieur de 1,3 % ou de 4,2 millions de francs au budget. L'évolution par rapport au budget des principales charges de consommation de biens et services est la suivante :

2.3. Laufender Aufwand im budgetierten Rahmen

Der «Sach- und übrige Betriebsaufwand» beläuft sich in der Rechnung 2013 auf 327,7 Millionen Franken. Er liegt um 1,3 % oder 4,2 Millionen Franken über dem Voranschlag. Die wichtigsten Sachaufwandpositionen haben sich gegenüber dem Voranschlag wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	32,3	33,5	- 1,2	- 3,6
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge	31,5	33,5	- 2,0	- 6,0
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	13,1	15,0	- 1,9	- 12,7
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	107,6	105,8	+ 1,8	+ 1,7
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	45,9	43,1	+ 2,8	+ 6,5
Prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen	15,0	15,9	- 0,9	- 5,7
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	19,2	19,9	- 0,7	- 3,5
Dédommagements Spesenentschädigungen	10,4	9,0	+ 1,4	+ 15,6
Pertes sur créances Forderungsverluste	13,7	13,6	+ 0,1	+ 0,7
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	39,0	34,2	+ 4,8	+ 14,0
Total	327,7	323,5	+ 4,2	+ 1,3

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > comme lors des exercices précédents, les charges de fonctionnement restent maîtrisée, en particulier si l'on précise que celles-ci intègrent des charges compensées par des revenus à hauteur de 3,3 millions de francs pour l'Université. Même si d'une manière générale les écarts sont faibles par rapport au budget, on note une croissance des dépenses, notamment les prestations de tiers pour l'entretien des immeubles et les autres charges d'exploitation ;
- > la baisse du poste « Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets » s'explique principalement par un recul de 19,4 % des frais d'éclairage ;
- > la hausse globale des charges consacrées aux prestations de service et honoraires provient principalement de l'opération de clôture qui prévoit la prise en charge

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Der laufende Aufwand ist wie in den Vorjahren weiter unter Kontrolle, vor allem wenn man bedenkt, dass darin über Erträge kompensierte Aufwendungen von 3,3 Millionen Franken für die Universität berücksichtigt sind. Auch wenn die Differenzen zum Voranschlag generell gering sind, ist doch eine Ausgabenzunahme festzustellen, insbesondere bei den Leistungen Dritter für den Liegenschaftsunterhalt und beim übrigen Betriebsaufwand.
- > Der Rückgang der Position «Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung» ist vor allem auf die um 19,4 % geringeren Beleuchtungskosten zurückzuführen.
- > Die insgesamt zunehmenden Aufwendungen für Dienstleistungen und Honorare beruhen hauptsächlich auf der Abschlussoperation, die vorsieht, dass 2013

en 2013, dans les frais de gestion dus à la Caisse de compensation, des coûts du nouveau logiciel informatique à hauteur de la provision constituée à cet effet, soit quelque 7,4 millions de francs.

A noter cependant que d'autres prestations de service liées aux mensurations officielles, à l'informatique ainsi qu'au fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle sont, elles, inférieures aux prévisions budgétaires ;

- > le poste « Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles » est supérieur au budget en raison des dépenses supplémentaires consenties pour l'entretien des routes (+ 2,7 millions de francs) ;
- > les charges de loyer sont en recul par rapport au budget, mais elles sont stables par rapport à 2012. La volonté de l'Etat, qui s'est concrétisée dans plusieurs cas récents, de se porter acquéreur des bâtiments dont il a besoin à long terme, se répercute désormais sur le montant des locations payées et ce, malgré l'augmentation des surfaces occupées ;
- > les dédommagements, avant tout les frais de déplacements, excèdent les prévisions budgétaires. Cela s'explique par des montants supplémentaires (près de 1,4 million de francs) imputés à l'Université en lien avec ses sources externes de financement. Ces montants sont entièrement compensés par des revenus ;
- > pour les autres charges d'exploitation, l'augmentation de 4,8 millions de francs provient notamment d'une croissance des dépenses d'exploitation en lien avec les autres sources externes de financement de l'Université, des dépenses liées à l'activité interne, particulièrement dans les collèges, la Haute école pédagogique et les écoles professionnelles ainsi que des frais de l'assistance judiciaire.

2.4. Des amortissements en hausse

Cette catégorie de charges a subi un changement significatif avec l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2. Les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements figurent dorénavant sous les charges de transferts et s'élèvent à 41,2 millions de francs aux comptes 2013.

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils atteignent 70,4 millions de francs et sont en progression de 4,3 millions de francs par rapport au budget 2013.

die Kosten der neuen Software bis zum Betrag der dazu gebildeten Rückstellung, das heisst 7,4 Millionen Franken, in die Verwaltungskosten für die Ausgleichskasse übernommen werden.

Andere Dienstleistungen in der amtlichen Vermessung, in der Informatik sowie bei den kantonalen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung liegen hingegen unter den Voranschlagsschätzungen.

- > In der Position «Leistungen Dritter Unterhalt Mobili- und immaterielle Anlagen» ist der Aufwand höher ausgefallen als veranschlagt, und zwar aufgrund der Mehrausgaben für den Unterhalt der Strassen (+ 2,7 Millionen Franken).
- > Der Mietaufwand ist geringer als veranschlagt, aber praktisch unverändert gegenüber 2012. Der Staat hat in jüngster Zeit mehrere Liegenschaften erworben, für die es einen langfristigen Bedarf gibt, und dies wirkt sich künftig trotz der Zunahme der genutzten Fläche positiv auf die Mietkosten aus.
- > Die Spesenentschädigungen, vor allem für Reise-spesen, sind höher als budgetiert. Der Grund dafür sind höhere Beträge (fast 1,4 Millionen Franken), die der Universität in Zusammenhang mit ihren externen Finanzierungsquellen verrechnet wurden. Diese Beträge wurden mit entsprechenden Einnahmen vollständig kompensiert.
- > Beim übrigen Betriebsaufwand ist die Zunahme um 4,8 Millionen Franken insbesondere auf höhere Betriebsausgaben in Zusammenhang mit den sonstigen Fremdfinanzierungsquellen der Universität, den Ausgaben bezüglich interne Aktivität insbesondere an den Kollegien, der Pädagogischen Hochschule und den verschiedenen Berufsfachschulen sowie höhere Kosten der unentgeltlichen Rechtspflege zurückzuführen.

2.4. Höhere Abschreibungen

In dieser Aufwandkategorie ist es mit der Einführung des neuen Rechnungslegungsmodells HRM2 zu signifikanten Änderungen gekommen. Die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen laufen künftig unter dem Transferaufwand und betragen in der Staatsrechnung 2013 41,2 Millionen Franken.

Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen belaufen sich auf 70,4 Millionen Franken, das sind 4,3 Millionen mehr als im Voranschlag 2013.

L'évolution des différentes catégories d'amortissements du patrimoine administratif est en ligne avec le volume des investissements nets enregistrés en 2013 et se présente ainsi :

Die verschiedenen Kategorien von Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen haben sich in Entsprechung zum 2013 verzeichneten Nettoinvestitionsvolumen wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	35,2	36,2	- 1,0	- 2,8
Amortissements des routes Abschreibungen auf Strassen	29,8	24,1	+ 5,7	+ 23,7
Amortissements des investissements dans les forêts Abschreibungen auf Investitionen in Waldungen	0,4	0,5	- 0,1	- 20,0
Amortissements d'équipements et d'installations Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	5,0	5,3	- 0,3	- 5,7
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	70,4	66,1	+ 4,3	+ 6,5

Les amortissements supplémentaires se rapportant aux routes concernent avant tout la H189. Ceux-ci sont compensés par un prélèvement équivalent sur la provision constituée à cet effet. Ils n'influencent dès lors pas le résultat total des comptes 2013.

Le recul des amortissements relatifs aux équipements et aux installations s'explique en grande partie par la non réalisation en 2013 du renouvellement des équipements multimédia prévus au budget du Grand Conseil.

Die zusätzlichen Abschreibungen auf Strassen betreffen hauptsächlich die H189. Diese höheren Abschreibungen wurden durch eine entsprechende Entnahme aus der dazu gebildeten Rückstellung kompensiert. Sie haben daher keinen Einfluss auf das Gesamtergebnis 2013.

Die rückläufigen Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen sind grösstenteils darauf zurückzuführen, dass 2013 auf die im Budget des Grossen Rates vorgesehene Erneuerung der Multimedia-Ausstattung verzichtet wurde.

2.5. Augmentation du poids du subventionnement

2.5.1. Les catégories de transferts

Les 1575,5 millions de francs de transferts octroyés en 2013 dans le compte de résultats se composent de la manière suivante :

Catégories Kategorien	Comptes	Budget	Ecarts
	Rechnung 2013	Voranschlag 2013	Differenz
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	30,3	30,1	+ 0,2
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	171,9	153,4	+ 18,5
Péréquation financière et compensation des charges Finanz- und Lastenausgleich	41,8	42,5	- 0,7
Subventions accordées Eigene Beiträge	1068,3	1063,3	+ 5,0
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	41,2	42,9	- 1,7
Autres charges de transferts Übriger Transferaufwand	0,1	-	+ 0,1
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	221,9	228,2	- 6,3
Total	1575,5	1560,4	+ 15,1

Selon le nouveau modèle de comptes et ainsi que cela a été relevé plus haut, les charges de transferts comprennent dorénavant en leur sein les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements, qui figuraient précédemment dans la catégorie spécifique des amortissements.

Le total des charges de transferts tel qu'il ressort du tableau ci-avant se situe en dessus du budget (+ 15,1 millions de francs ou + 1 %). Ce dépassement est en grande partie dû aux effets de l'introduction du nouveau financement hospitalier. En effet, les dépenses 2013 dans ce domaine ont fortement influencé cette catégorie de charges à la hausse. Ainsi, les coûts des hospitalisations hors canton et le financement par l'Etat des cliniques privées fribourgeoises ont surpassé de beaucoup les estimations retenues dans le cadre du budget. Des crédits

2.5. Subventionierung anteilmässig gestiegen

2.5.1. Transferzahlungskategorien

2013 sind in der Erfolgsrechnung Transferausgaben in Höhe von 1575,5 Millionen Franken zu verzeichnen, die sich wie folgt zusammensetzen:

Wie schon gesagt umfasst der Transferaufwand nach dem neuen Rechnungslegungsmodell künftig die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen, die bisher in der spezifischen Kategorie der Abschreibungen aufgeführt waren.

Der Gesamttransferaufwand, wie er aus der oben stehenden Tabelle hervorgeht, ist höher als veranschlagt (+ 15,1 Millionen Franken oder + 1,0 %). Dies ist grösstenteils auf die Einführung der neuen Spitalfinanzierung zurückzuführen. Die Ausgaben 2013 in diesem Bereich haben nämlich diese Aufwandkategorie stark steigen lassen. So haben die Kosten für Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons und die Finanzierung der Freiburger Privatspitäler die Voranschlagsschätzung bei weitem überstiegen, und es mussten hohe Nachtragskredite

supplémentaires importants ont d'ailleurs dû être sollicités.

Néanmoins, la progression de ces charges a été quelque peu atténuée par une diminution des dépenses au niveau des subventions à redistribuer, même si celle-ci est compensée par une baisse correspondante sous les revenus.

Il faut aussi souligner qu'avec une quote-part des subventions cantonales de 40,36 % (2012 : 39,79 %), la limite légale prévue à l'article 21 de la loi sur les subventions du 17 novembre 1999 est respectée puisqu'elle est fixée à 41 %. Elle connaît toutefois une progression marquée par rapport à l'année dernière et se rapproche d'autant plus de la limite légale exigeant des mesures de correction.

La catégorie « Parts de revenus destinées à des tiers » présente un résultat stable. On peut signaler cependant que la part des communes aux impôts sur les véhicules, qui représente l'essentiel de ces dépenses, dépasse quelque peu le budget en raison d'une augmentation du nombre de véhicules plus importante que prévu.

La forte croissance observée dans les « Dédommagements à des collectivités publiques » provient d'une évolution à la hausse par rapport aux prévisions budgétaires des hospitalisations hors canton (+ 15,6 millions de francs) et dans une moindre mesure de l'ensemble des contributions versées pour les étudiants et les apprentis fréquentant un établissement d'enseignement hors du canton (+ 2,7 millions de francs).

L'augmentation par rapport au budget du poste des subventions octroyées par le canton cache en fait des évolutions internes opposées : les baisses constatées dans les domaines des transports publics, du financement du HIB, des prestations du RFSM à charge de l'Etat, des institutions spécialisées situées dans le canton, des écoles spéciales et des prestations complémentaires AVS ne suffisent pas à compenser les progressions constatées notamment dans les prestations du HFR à charge de l'Etat, la part au financement des cliniques privées fribourgeoises, les subsides versés aux institutions et aux maisons d'éducation hors du canton, aux EMS, pour l'assurance maladie ainsi qu'au titre de l'aide sociale pour les réfugiés. La maîtrise de ce poste important du budget de l'Etat est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de l'équilibre budgétaire.

Quant à la baisse des amortissements portant sur les prêts, participations et subventions d'investissements, elle tient en grande partie à des subventions d'investissements inférieures aux prévisions budgétaires, notamment dans le secteur de l'énergie.

Le recul des subventions à redistribuer s'explique par des paiements directs moins importants qu'estimés au budget et par un décalage dans le temps de la contribution des employeurs aux places d'accueil extrafamilial.

beantragt werden.

Allerdings ist diese Kostensteigerung durch eine Ausgabensenkung bei den durchlaufenden Beiträgen etwas aufgefangen worden, auch wenn diese durch einen entsprechenden Ertragsrückgang ausgeglichen wird.

Die gesetzliche Obergrenze für die kantonale Subventionsquote nach Artikel 21 des Subventionsgesetzes vom 17. November 1999 (41 %) ist ihrerseits mit einer Quote von 40,36 % (2012: 39,79%) eingehalten; diese Quote ist gegenüber dem Vorjahr jedoch deutlich gestiegen und kommt der gesetzlichen Grenze, ab der Korrekturmassnahmen erforderlich sind, umso näher.

Die Kategorie «Ertragsanteile an Dritte» ist praktisch unverändert geblieben. Allerdings liegt der Anteil der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer als wichtigster Ausgabenfaktor dieser Kategorie aufgrund der grösseren Zahl von Fahrzeugen als geplant etwas über den Voranschlagszahlen.

Dass die «Entschädigungen an Gemeinwesen» stark zugenommen haben, ist darauf zurückzuführen, dass die Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons (+ 15,6 Millionen Franken) und in etwas geringerem Mass alle Beiträge für Studierende und Lernende, die ein Bildungsinstitut ausserhalb des Kantons besuchen (+ 2,7 Millionen Franken), über den Voranschlagsschätzungen liegen.

Die vom Kanton gewährten Beiträge sind gegenüber dem Voranschlag gestiegen, was auf entgegengesetzten internen Entwicklungen beruht: Die Abnahme in den Bereichen öffentlicher Verkehr, Finanzierung des interkantonalen Spitals der Broye, Leistungen des FNPG zu Lasten des Staates, Sondereinrichtungen im Kanton, Sonderschulen und AHV-Ergänzungsleistungen reichen nicht, um die Zunahmen insbesondere bei den Leistungen des HFR zu Lasten des Staates, dem Anteil an der Finanzierung der Freiburger Privatspitäler, den Unterstützungsbeiträgen an die Sonderschulen und Sondereinrichtungen ausserhalb des Kantons, an die Pflegeheime, für die Krankenversicherung sowie bei der Sozialhilfe für Asylsuchende wettzumachen. Diese bedeutende Budgetposition im Staatshaushalt im Griff zu behalten, ist eine unabdingbare Voraussetzung für das Erreichen eines ausgeglichenen Haushalts.

Die Abschreibungen auf den Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen haben vor allem deshalb abgenommen, weil namentlich im Energiebereich geringere Investitionsbeiträge gesprochen wurden als veranschlagt.

Die rückläufigen durchlaufenden Beiträge sind auf weniger hohe Direktzahlungen als budgetiert und auf den zeitlich verzögerten Arbeitgeberbeitrag an die ausserschulischen Betreuungsplätze zurückzuführen.

2.5.2. Le poids des charges de subventionnement s'accroît

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons pertinentes concernant le poids du subventionnement au cours des dernières années, les données des comptes 2011 et 2010 ont été adaptées en excluant la problématique des réseaux hospitaliers. Partant de ces chiffres, on constate que le poids du subventionnement progresse régulièrement depuis ces trois dernières années tant par rapport aux charges de fonctionnement que par rapport aux dépenses effectives. En 2013, cette catégorie de charges absorbe désormais plus de 48 % des dépenses de l'Etat, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

2.5.2. Subventionsaufwand fällt immer stärker ins Gewicht

Um aussagekräftige Vergleiche bezüglich des Anteils der Subventionen in den letzten Jahren anstellen zu können, sind die Spitalnetze aus den Zahlen der Jahresrechnungen 2011 und 2010 ausgeklammert worden. Anhand der so bereinigten Zahlen ist festzustellen, dass die Subventionen in diesen letzten drei Jahren immer stärker ins Gewicht gefallen sind, und zwar sowohl was ihren Anteil am laufenden Aufwand als auch an den effektiven Ausgaben betrifft. 2013 macht diese Aufwandkategorie mehr als 48 % der Staatsausgaben aus, wie aus den folgenden Zahlen ersichtlich ist:

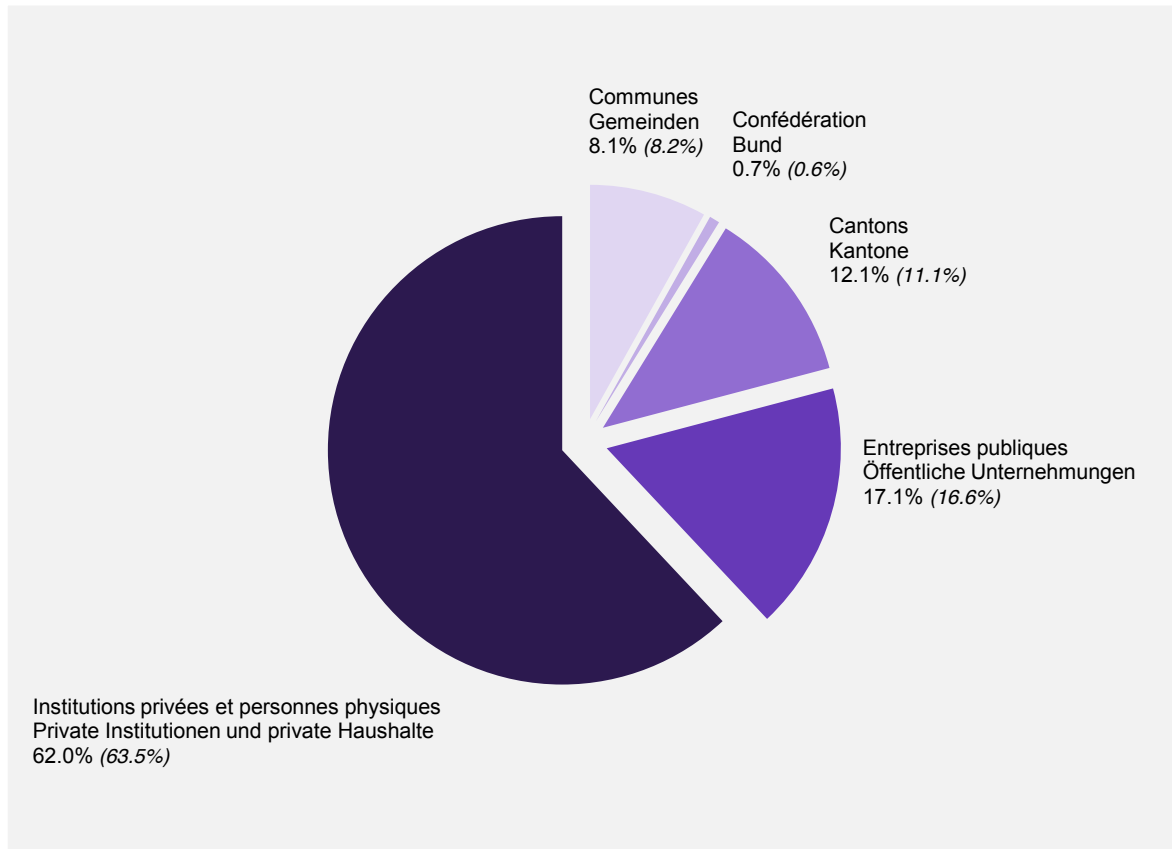
	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Comptes Rechnung 2011*	Comptes Rechnung 2010*
Part des subventions en % : Anteil der Subventionen in %:				
des charges de fonctionnement des laufenden Aufwandes	48,7	47,7	45,9	46,0
des dépenses effectives der effektiven Ausgaben	48,6	47,7	47,1	46,7

* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst unter Berücksichtigung der Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

Quant à leur répartition selon les bénéficiaires, le graphique ci-après démontre, pour 2013 (2012), que ces transferts bénéficient en premier lieu aux institutions privées et aux personnes physiques. On assiste aussi à un déplacement des aides vers les cantons et les entreprises publiques (hospitalisations hors canton, financement des hôpitaux).

Was ihre Aufteilung auf die jeweiligen Empfänger betrifft, so zeigt die folgende Grafik, dass diese Transferausgaben im Jahr 2013 (2012) in erster Linie privaten Institutionen und privaten Haushalten zugute kommen. Es findet auch eine Verschiebung der Subventionszahlungen zu den Kantonen und öffentlichen Unternehmungen statt (Spitalweisungen ausserhalb des Kantons, Spitalfinanzierung).



2.6. L'évolution des flux financiers Etat–communes

Par rapport à l'exercice précédent, le solde des flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes progresse en 2013 sous l'effet notamment d'une augmentation des subventions d'investissements. Les apports effectifs de l'Etat, comme ceux des communes, correspondent parfaitement aux prévisions. En conséquence de quoi, le solde des prestations financières de 97,1 millions de francs enregistré en 2013 est très voisin du montant inscrit au budget (96,1 millions de francs). Globalement, par rapport à leur budget, les comptes 2013 des communes ne devraient dès lors pas être péjorés par ces dépenses liées.

Les relations financières Etat–communes ont ainsi connu l'évolution suivante au cours des quatre dernières années :

2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat–Gemeinden

Der Saldo der Netto-Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden hat 2013 im Vergleich zum Vorjahr insbesondere aufgrund höherer Investitionsbeiträge zugenommen. Die effektiven Zahlungen des Staates wie auch die der Gemeinden entsprechen genau den Voranschlags-schätzungen. Demzufolge liegt der 2013 verzeichnete Saldo der finanziellen Leistungen mit 97,1 Millionen Franken sehr nah beim budgetierten Betrag (96,1 Millionen Franken). Die Rechnungen 2013 der Gemeinden sollten sich also im Vergleich zu ihren Budgets wegen dieser gebundenen Ausgaben nicht verschlechtern.

Die Finanzbeziehungen Staat–Gemeinden haben sich in den letzten vier Jahren wie folgt entwickelt:

	Flux de l'Etat en faveur des communes Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden mios / Mio.	Flux des communes en faveur de l'Etat Finanzströme der Gemeinden zugunsten des Staates mios / Mio.	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden mios / Mio.
Fonctionnement			
Laufender Aufwand			
Comptes 2010 Rechnung 2010	373,5	325,2	48,3
Comptes 2011 Rechnung 2011	399,5	339,6	59,9
Comptes 2012 Rechnung 2012	411,1	360,9	50,2
Comptes 2013 Rechnung 2013	419,9	368,4	51,5
Investissements			
Investitionen			
Comptes 2010 Rechnung 2010	17,3	3,3	14,0
Comptes 2011 Rechnung 2011	16,7	2,5	14,2
Comptes 2012 Rechnung 2012	13,4	2,0	11,4
Comptes 2013 Rechnung 2013	20,3	1,5	18,8
Parts aux recettes			
Einnahmenanteile			
Comptes 2010 Rechnung 2010	24,5	–	24,5
Comptes 2011 Rechnung 2011	25,4	–	25,4
Comptes 2012 Rechnung 2012	26,2	–	26,2
Comptes 2013 Rechnung 2013	26,8	–	26,8
Total			
Comptes 2010 Rechnung 2010	415,3	328,5	86,8
Comptes 2011 Rechnung 2011	441,6	342,1	99,5
Comptes 2012 Rechnung 2012	450,7	362,9	87,8
Comptes 2013 Rechnung 2013	467,0	369,9	97,1

Si depuis 2010, la croissance des apports des communes s'élevait en moyenne à 16,2 millions de francs ou à 4,9 % par an, ces contributions ne progressent plus que de 7 millions de francs ou de 1,9 %. Cette augmentation se concentre dans les trois domaines mentionnés ci-après et pour lesquels, il faut le souligner, l'Etat subit les mêmes pressions à la hausse de ses dépenses :

Die finanziellen Beiträge der Gemeinden, die seit 2010 eine jährliche Zunahme von durchschnittlich 16,2 Millionen oder 4,9 % verzeichneten, nehmen nur noch um 7 Millionen Franken bzw. 1,9 % zu. Diese Zunahme betrifft vor allem die folgenden drei Bereiche, die beim Staat gleichermassen auf der Ausgabenseite zu Buche schlagen:

	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Augmentation Zunahme	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Enseignement préscolaire et primaire Vorschul- und Primarstufe	144,2	139,7	+ 4,5	+ 3,2
Institutions spécialisées Sondereinrichtungen	65,3	63,7	+ 1,6	+ 2,5
EMS Pflegeheime	44,4	43,2	+ 1,2	+ 2,8

2.7. Les attributions aux provisions et aux fonds

Les attributions aux provisions et aux fonds s'élèvent à 40,2 millions de francs en 2013 et représentent une légère progression par rapport au budget 2013 de 1,3 million de francs. Cette catégorie de charges est toutefois en net retrait comparé aux versements effectués lors des comptes 2012.

En effet, au vu des résultats de l'exercice 2013, il n'a pas été possible, contrairement aux années précédentes, de constituer des provisions à la clôture. Ainsi, les versements aux fonds 2013 correspondent quasiment au volume inscrit dans le cadre du budget.

Les attributions aux fonds pour un montant total de quelque 40,2 millions de francs portent notamment sur l'allocation de 9,2 millions de francs au fonds de l'énergie, de 9,1 millions de francs au fonds de l'emploi, de 7,5 millions de francs au fonds de l'aménagement des routes principales, 2,1 millions de francs au fonds cantonal des sites pollués ainsi que de 1,4 million de francs pour l'alimentation du fonds des contributions employeurs aux places d'accueil extrafamilial. Ont également été effectuées en 2013 des attributions aux fonds cantonaux d'incitation à la création de places d'accueil extrascolaire et de places de crèches, initialement prévues en 2012. L'alimentation du fonds relatif aux contributions de remplacement de la Protection civile est supérieure aux prévisions budgétaires, car l'activité dans la construction, notamment de logements, a progressé notablement en 2013. Cette tendance a par conséquent été suivie dans la

2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds

Die Einlagen in Rückstellungen und Fonds belaufen sich 2013 auf 40,2 Millionen Franken, 1,3 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2013. Diese Aufwandkategorie ist jedoch im Vergleich zu den Einlagen gemäss Staatsrechnung 2012 deutlich rückläufig.

Angesichts der Rechnungsergebnisse 2013 konnten im Gegensatz zu den Vorjahren beim Rechnungsabschluss keine Rückstellungen gebildet werden. So entsprechen die Fondseinlagen 2013 praktisch den veranschlagten Beträgen.

Die Fondseinlagen im Gesamtbetrag von rund 40,2 Millionen Franken entfallen hauptsächlich auf die Einlage von 9,2 Millionen Franken in den Energiefonds, von 9,1 Millionen Franken in den Beschäftigungsfonds, von 7,5 Millionen Franken in den Fonds für den Ausbau der Hauptstrassen, von 2,1 Millionen Franken in den kantonalen Altlastenfonds sowie von 1,4 Millionen Franken zur Äufnung des Fonds der Arbeitgeberbeiträge für ausser-schulische Betreuungsplätze. Ausserdem wurden 2013 ursprünglich für 2012 vorgesehene Einlagen in die kantonalen Fonds zur Förderung von Krippenplätzen und ausser-schulischen Betreuungsplätzen getätigt. Die Äufnung des Ersatzabgabefonds des Zivilschutzes fiel höher aus als budgetiert, da die Bautätigkeit, insbesondere der Wohnungsbau, 2013 stark zugenommen hat, was sich auch in höheren Bezügen bei den Ersatzabgaben niederschlug. Zudem sind diverse weitere Fondseinlagen

perception des contributions de remplacement. De plus, diverses autres attributions aux fonds en rapport notamment avec l'asile et la Loterie romande ont été effectuées. A signaler que toutes ces attributions ont été effectuées en application de dispositions légales précises.

2.8. Les résultats par Directions

La majorité des Directions présentent des comptes meilleurs que le budget. On peut le constater avec l'analyse qui suit :

- > au pouvoir judiciaire, l'amélioration s'explique principalement par des revenus liés aux émoluments, débours et amendes supérieurs aux prévisions budgétaires. Cette augmentation fait plus que compenser la hausse constatée au niveau des pertes sur créances et les frais d'assistance judiciaire. Les dépenses de personnel sont dans la cible du budget ;
- > pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, l'amélioration du résultat par rapport au budget provient d'abord d'une progression plus importante des revenus, notamment les remboursements et dédommagements ainsi que les contributions des cantons non universitaires et de la HES-SO. Les charges sont également en léger recul. La hausse constatée au niveau du personnel est plus que compensée par des subventions moindres aux écoles spéciales ;
- > pour la Direction de la sécurité et de la justice, une diminution des charges, en particulier celles de personnel de la gendarmerie et des recettes supplémentaires, notamment au niveau des contributions de remplacement et des émoluments pour les passeports et la biométrie expliquent l'amélioration constatée par rapport au budget. Concernant les revenus fiscaux, les montants perçus sont dans la cible budgétaire. Néanmoins, ce résultat cache en fait des mouvements divergents. La nette baisse relevée au niveau de l'impôt sur le produit brut des jeux est plus que compensée par une progression des impôts sur les véhicules à moteur due à une augmentation du nombre de véhicules plus importante que prévu ;
- > pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, l'amélioration de l'excédent de charges provient principalement d'une augmentation de revenus par rapport au budget, notamment l'impôt sur la diminution de l'aire agricole, les remboursements et dédommagements ainsi que des prélèvements sur les fonds non prévus au budget (fonds de la faune, vignes) ;
- > pour la Direction de l'économie et de l'emploi, l'excédent de charges se péjore par rapport au budget. Bien que certaines charges (attributions aux fonds et

notamment en Zusammenhang mit dem Asylwesen und der Loterie Romande getätigt worden. Alle diese Fondseinlagen erfolgten in Anwendung genauer Gesetzesbestimmungen.

2.8. Die Ergebnisse nach Direktionen

Die meisten Direktionen weisen in der Rechnung bessere Zahlen aus als veranschlagt, wie folgende Analyse zeigt:

- > Bei der richterlichen Behörde beruht die Verbesserung hauptsächlich auf höheren Einnahmen als veranschlagt bei den Gebühren, Auslagen und Bussen. Diese wiegen die Zunahme bei den Forderungsverlusten und den Kosten für die unentgeltliche Rechtspflege bei weitem auf. Die Personalkosten bewegen sich im budgetierten Rahmen.
- > Bei der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist die Verbesserung in erster Linie darauf zurückzuführen, dass die Mehreinnahmen höher ausgefallen sind als veranschlagt, namentlich bei den Rückzahlungen und Entschädigungen sowie bei den Betriebsbeiträgen der Nidthochschulkantone und der HES-SO. Der Aufwand ist ebenfalls leicht rückläufig. Die Zunahme beim Personalaufwand wird durch geringere Subventionen für die Sonderschulen bei weitem aufgewogen.
- > Bei der Sicherheits- und Justizdirektion beruht die Verbesserung gegenüber dem Voranschlag auf einer Aufwandminderung insbesondere beim Personalaufwand der Gendarmerie sowie auf Mehreinnahmen insbesondere bei den Ersatzabgaben und den Gebühren für Pässe und Biometrie. Die Steuereinnahmen liegen im budgetierten Rahmen, wobei dieses Ergebnis auf zwei gegensätzlichen Entwicklungen beruht. Der markante Rückgang bei der Bruttospielertragssteuer wird durch eine Zunahme bei der Motorfahrzeugsteuer aufgrund einer über den Schätzungen liegenden Fahrzeugzunahme mehr als kompensiert.
- > Bei der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ist der gegenüber dem Voranschlag abnehmende Aufwandüberschuss hauptsächlich auf höhere Einnahmen zurückzuführen, namentlich bei der Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes, den Rückerstattungen und Entschädigungen sowie nicht budgetierten Fondsentnahmen (Fonds für das Wild, Staatsreben).
- > Bei der Volkswirtschaftsdirektion nimmt der Aufwandüberschuss gegenüber dem Voranschlag zu. Obwohl gewisse Aufwandkategorien (Fondseinlagen

subventions accordées) n'atteignent pas le budget, les charges de personnel, notamment dans l'enseignement, ainsi que les prestations de tiers dépassent sensiblement les montants budgétisés. Du côté des revenus, le fait que les prélèvements sur les fonds (nouvelle politique régionale, emploi) soient inférieurs au budget a altéré l'effet de progression de certaines recettes, telles que la participation de la HES-SO ;

- > pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le déficit aux comptes est supérieur à celui du budget. La cause en est plusieurs dépassements au niveau des hospitalisations hors canton, du financement des cliniques privées et du HFR, des subventions cantonales pour l'assurance maladie, l'aide sociale, les EMS et les institutions hors canton ainsi que des frais de gestion de la Caisse de compensation. Ces dépassements de crédits ont été compensés d'une part, par des participations de tiers plus importantes et d'autre part, par des prélèvements sur des provisions constituées à cet effet. Bien que ces opérations aient permis d'améliorer le volume des recettes, elles n'ont cependant pas suffi à compenser entièrement l'excédent de charges supplémentaire ;
- > pour la Direction des finances, l'amélioration de 1,1 million de francs de l'excédent de revenus résulte d'une bonne maîtrise de l'ensemble des charges qui a permis de compenser des revenus inférieurs au budget. Ce recul s'explique tout d'abord par le fait que le prélèvement sur la fortune de 38 millions de francs prévu dans le cadre budgétaire n'a pas été effectué aux comptes. Si l'on ne tient pas compte de cette opération extraordinaire au budget, les revenus totaux ont en fait augmenté de près de 27 millions de francs. Cette amélioration est due pour l'essentiel aux rentrées supplémentaires au titre de l'impôt à la source (+ 8,7 millions de francs), de la part à l'IFD (+ 6,8 millions de francs), de la part au bénéfice de la Banque cantonale (+ 5,5 millions de francs) et des droits de mutations (+ 5,4 millions de francs) ;
- > l'excédent de charges des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est proche de la cible du budget. La baisse de certains revenus, notamment la part aux droits fédéraux d'entrée sur les carburants et la part à la redevance sur le trafic des poids lourds a péjoré quelque peu l'excédent de charges.

Le tableau qui suit compare l'excédent du compte de résultats des Directions aux comptes et au budget :

und eigene Beiträge) unter den Voranschlagszahlen bleiben, liegen der Personalaufwand (insbesondere im Unterrichtswesen) sowie die Leistungen Dritter deutlich über den budgetierten Beträgen. Auf der Einnahmenseite machen die geringeren Fondsentnahmen als budgetiert (Neue Regionalpolitik, Beschäftigung) den bei gewissen Einnahmen wie der Beteiligung der HES-SO verzeichneten Einnahmewachstum zunichte.

- > Bei der Direktion für Gesundheit und Soziales fallen die Rechnungsergebnisse schlechter aus als veranschlagt. Der Grund dafür sind verschiedene Budgetüberschreitungen, so bei den ausserkantonalen Spitalweisungen, der Finanzierung der Privatspitäler und des HFR, den Kantonsbeiträgen für die Krankenversicherung, der Sozialhilfe, den Pflegeheimen, den ausserkantonalen Heimen sowie den Verwaltungskosten der Ausgleichskasse. Diese Kreditüberschreitungen wurden durch höhere Drittbeteiligungen sowie durch Entnahmen aus für diesen Zweck gebildeten Rückstellungen kompensiert. Obwohl damit das Einnahmenvolumen verbessert werden konnte, liess sich der zusätzliche Aufwandüberschuss nicht vollumfänglich kompensieren.
- > Bei der Finanzdirektion beruht der gegenüber dem Voranschlag um 1,1 Millionen Franken höhere Ertragsüberschuss auf einer durchgehend guten Aufwandkontrolle, so dass der Einnahmerrückgang kompensiert werden konnte. Der Grund für diesen Rückgang liegt hauptsächlich im Verzicht auf die budgetierte Eigenkapitalentnahme von 38 Millionen Franken. Sieht man von dieser ausserordentlichen Budgetierung ab, ist bei den Gesamteinnahmen ein Zuwachs um fast 27 Millionen Franken zu verzeichnen. Diese Verbesserung ergibt sich hauptsächlich aus Mehreinnahmen bei der Quellensteuer (+ 8,7 Millionen Franken), beim Anteil an der DBSt (+ 6,8 Millionen Franken), beim Anteil am Ertrag der Freiburger Kantonalbank (+ 5,5 Millionen Franken) und bei den Handänderungssteuern (+ 5,4 Millionen Franken).
- > Der Aufwandüberschuss in der Rechnung der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion liegt nahe beim Voranschlag. Der Rückgang bei gewissen Einnahmen, namentlich beim Anteil am eidgenössischen Treibstoffzollertrag und an der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe, hat den Aufwandüberschuss etwas erhöht.

In der folgenden Tabelle wird der Überschuss der Erfolgsrechnung der Direktionen mit Rechnung und Voranschlag verglichen:

Excédent du compte de résultats par Direction (comparaison budget / comptes)
Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung nach Direktionen (Vergleich Voranschlag / Rechnung)

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Veränderung
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Pouvoirs législatif et judiciaire Gesetzgebende Behörde und richterliche Behörde	36,5	39,3	- 2,8
Conseil d'Etat et Chancellerie d'Etat Staatsrat und Staatskanzlei	11,4	11,5	- 0,1
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport Direktion für Erziehung, Kultur und Sport	551,2	558,7	- 7,5
Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion	43,4	45,2	- 1,8
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft	83,7	86,1	- 2,4
Direction de l'économie et de l'emploi Volkswirtschaftsdirektion	112,7	109,4	+ 3,3
Direction de la santé et des affaires sociales Direktion für Gesundheit und Soziales	650,4	637,1	+ 13,3
Direction des finances (excédent de revenus) Finanzdirektion (Ertragsüberschuss)	1599,9	1598,8	+ 1,1
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion	111,5	111,0	+ 0,5

2.9. L'affectation des charges brutes du compte des résultats de l'Etat

Aux comptes 2013, l'enseignement et la formation, la santé, la prévoyance et les assurances sociales ainsi que les hôpitaux absorbent le 67,7 % des charges totales de l'Etat. Par rapport à l'exercice 2012, les domaines de la sécurité, de la santé, de la prévoyance sociale et du trafic gagnent du terrain alors que le poids des autres secteurs faiblit. Le domaine de la santé est le secteur qui connaît la plus grande progression. Cela confirme les conséquences financières induites par l'introduction du nouveau financement hospitalier. Dans le détail, les charges totales de l'Etat (compte de résultats) se répartissent ainsi par fonction :

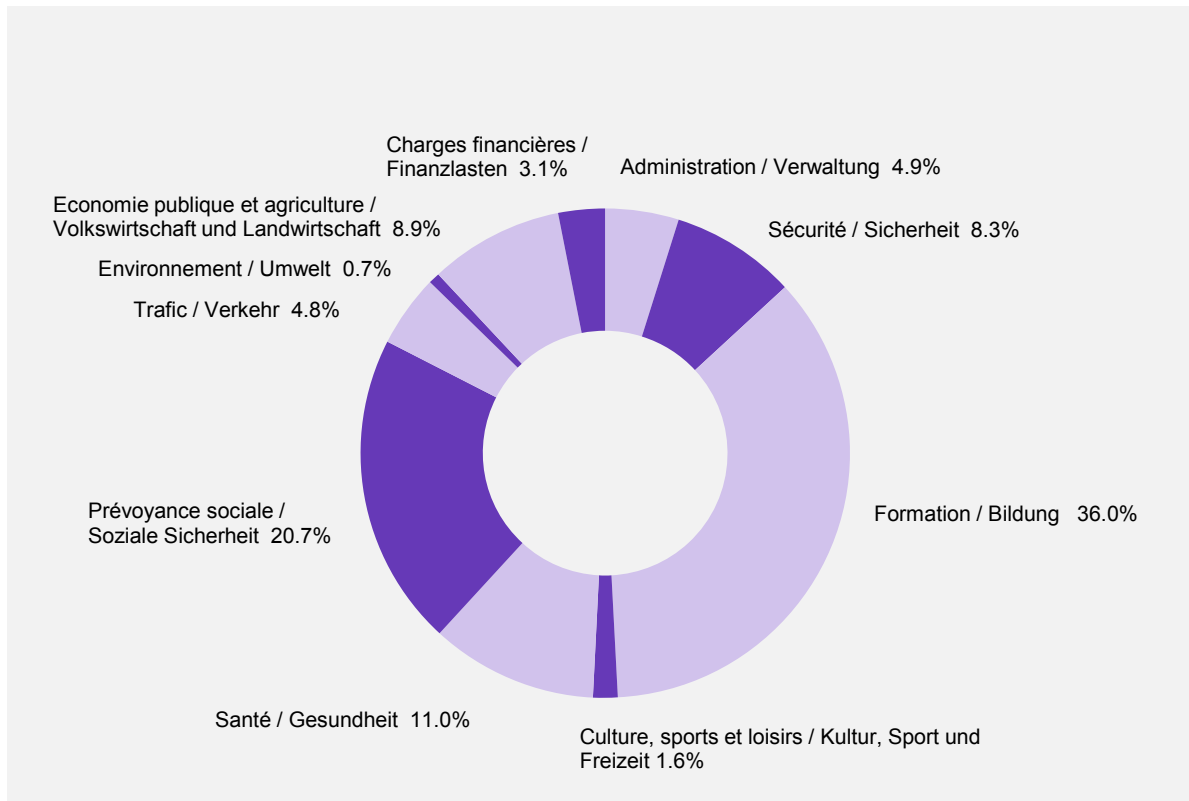
2.9. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates

In der Staatsrechnung 2013 beanspruchen Bildung, Gesundheit, Sozialvorsorge und Sozialversicherungen sowie die Spitäler 67,7 % des Gesamtaufwands des Staates. Gegenüber dem Rechnungsjahr 2012 fallen die Bereiche Sicherheit, Gesundheit, soziale Sicherheit und Verkehr stärker ins Gewicht, während der Aufwand in anderen Bereichen rückläufig ist. Die stärkste Zunahme ist im Gesundheitswesen zu verzeichnen, was die finanziellen Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung bestätigt. Im Einzelnen teilt sich der Gesamtaufwand des Staates (Erfolgsrechnung) nach funktionaler Gliederung wie folgt auf:

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction, aux comptes 2013
 Aufteilung des Bruttoaufwands des Staates in der Staatsrechnung 2013 nach funktionaler Gliederung

	mios / Mio.	en / in %
Administration générale Allgemeine Verwaltung	156,9	4,9
Ordre et sécurité publics (justice, police) Öffentliche Ordnung und Sicherheit (Justiz, Polizei)	268,1	8,3
Formation Bildung	1165,1	36,0
Culture, sports et loisirs Kultur, Sport und Freizeit	53,0	1,6
Santé Gesundheit	356,8	11,0
Prévoyance sociale Soziale Sicherheit	669,2	20,7
Trafic Verkehr	154,5	4,8
Protection de l'environnement / aménagement du territoire Umweltschutz und Raumordnung	23,7	0,7
Economie publique / agriculture Volkswirtschaft / Landwirtschaft	286,8	8,9
Charges financières Finanzlasten	100,0	3,1
Total	3234,1	100,0

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction en % :
Verteilung der Bruttoaufwands nach funktionaler Gliederung in %:



2.10. Un service de la dette à nouveau réduit

Les dépenses de l'Etat consacrées à la rémunération des emprunts ainsi qu'au paiement des intérêts sur les dépôts des fonds et les restitutions d'impôts représentent, en 2013, 14 millions de francs. Le service de la dette au sens large représente 1,2 % du produit de la fiscalité cantonale. La variation absolue enregistrée entre 2012 et 2013 (– 2,3 millions de francs) s'explique avant tout par des intérêts plus bas servis sur les dépôts des fonds. A signaler que les remboursements effectués en 2013 ont entraîné une diminution équivalente des placements. Depuis 2005, la charge du service de la dette a évolué ainsi :

2.10. Weiter reduzierter Schuldendienst

Die Staatsausgaben für die Darlehensverzinsung und -tilgung, die Verzinsung der Fondsdepots sowie die Steuerrückerstattungen belaufen sich im Jahr 2013 auf 14 Millionen Franken. Der Schuldendienst im weiteren Sinne entspricht 1,2 % des kantonalen Steueraufkommens. Die Veränderung in absoluten Zahlen zwischen 2012 und 2013 (– 2,3 Millionen Franken) ist vor allem auf eine geringere Verzinsung der Fondsdepots zurückzuführen. Die 2013 vorgenommenen Rückzahlungen hatten übrigens einen entsprechenden Rückgang der Anlagen zur Folge. Seit 2005 hat sich der Schuldendienst wie folgt entwickelt:

Charge du service de la dette Schuldendienst

Années Jahr	mios Mio.	en % de la fiscalité in % des Steueraufkommens	en francs par jour in Franken pro Tag
2005	27,0	3,2	75 000
2006	24,3	2,7	67 500
2007	24,8	2,5	68 900
2008	26,0	2,6	72 200
2009	24,3	2,3	67 500
2010	23,5	2,2	65 300
2011	22,1	2,0	61 400
2012	16,3	1,5	45 300
2013	14,0	1,2	38 900

Quant aux intérêts affectés uniquement à la dette à moyen et long termes (50 millions de francs au 31.12.2013), ils se montent à 9,6 millions de francs en 2013. Le taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat calculé sur la base des emprunts et des intérêts grevant l'ensemble de l'exercice est de 3,31 %.

Die Zinsen für die mittel- und langfristigen Schulden (50 Millionen Franken per 31.12.2013) belaufen sich 2013 auf 9,6 Millionen Franken. Der anhand der Darlehen und Zinsen des gesamten Rechnungsjahres berechnete mittlere Zinssatz für die Staatsschulden beträgt 3,31 %.

3. Les revenus du compte de résultats

Les revenus de l'exercice 2013 se sont élevés à 3233,2 millions de francs, soit un chiffre de seulement 0,9 % supérieur au budget (+ 28,8 millions de francs).

3.1. Des revenus en légère progression

Les diverses catégories de revenus ont évolué ainsi entre les comptes et le budget 2013 :

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Evolution Entwicklung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1137,0	1114,1	+ 22,9	+ 2,1
Revenus des biens / Taxes, émoluments, contributions Vermögenserträge / Entgelte	370,4	348,8	+ 21,6	+ 6,2
dont part au bénéfice de la BNS wovon Anteil am SNB-Gewinn	23,7	23,6	+ 0,1	+ 0,4
Revenus de transferts Transferertrag	1625,7	1600,8	+ 24,9	+ 1,6
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil an der DBSt	76,4	74,1	+ 2,3	+ 3,1
dont : Part à l'impôt anticipé wovon: Anteil an der Verrechnungssteuer	19,3	15,0	+ 4,3	+ 28,7
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Eidgenössischer Finanzausgleich	467,4	465,6	+ 1,8	+ 0,4
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	371,3	357,5	+ 13,8	+ 3,9
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	411,2	401,9	+ 9,3	+ 2,3
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	223,2	228,2	- 5,0	- 2,2
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen	73,6	114,2	- 40,6	- 35,6
Imputations internes Interne Verrechnungen	26,5	26,5	+ 0,0	+ 0,0
Total	3233,2	3204,4	+ 28,8	+ 0,9

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > la progression des revenus constatée de 28,8 millions de francs entre le budget et les comptes s'explique par

3. Ertrag der Erfolgsrechnung

Der Ertrag des Rechnungsjahres 2013 beläuft sich auf 3233,2 Millionen Franken und liegt somit um lediglich 0,9 % über dem Voranschlag (+ 28,8 Millionen Franken).

3.1. Leicht zunehmender Ertrag

Die diversen Ertragskategorien haben sich zwischen Rechnung und Voranschlag 2013 wie folgt verändert:

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Die Ertragszunahme um 28,8 Millionen Franken zwischen Voranschlag und Rechnung ist auf gegenläufige

des évolutions divergentes. Alors que les recettes fiscales, les revenus des biens, taxes et émoluments et ceux des transferts croissent globalement de plus de 69 millions de francs. Les prélèvements sur les fonds et provisions diminuent de plus de 40 millions de francs ;

- > l'évolution du produit des revenus fiscaux sera traitée en détail sous le point 3.3. ;
- > la progression soutenue du poste « Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions » s'explique par une augmentation de diverses taxes, telles que la contribution de remplacement de la protection civile et les émoluments (+ 2,3 millions de francs). Les prestations de service pour de tiers sont en hausse (+ 5 millions de francs), notamment concernant les tâches réalisées pour les routes nationales et les travaux informatiques effectués pour des tiers. Quant aux remboursements et dédommagements, ils progressent sensiblement (+ 5,3 millions de francs). Les revenus financiers participent également à la croissance de ce poste (+ 6,9 millions de francs), principalement grâce à une part au bénéfice de la BCF plus importante que celle retenue au budget et à des intérêts sur les placements à long terme plus élevés ;
- > la croissance sensible dans le poste « Revenus de transferts » comprend 7,2 millions de francs de recettes supplémentaires liées aux sources externes de financement de l'Université. Les parts à des recettes fédérales telles que l'IFD des personnes morales et l'impôt anticipé connaissent une progression notable par rapport au budget. Il en est de même de la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, des contributions des cantons non universitaires et des récupérations pour l'aide sociale des réfugiés. En ce qui concerne les subventions acquises, des dépenses accrues ont généré également des recettes complémentaires, plus particulièrement celles provenant des parts communales concernant les frais d'accompagnement dans les EMS et les participations de tiers dans la haute école fribourgeoise de technique et de gestion. Quant aux subventions redistribuées, elles sont en baisse. Les ressources de la péréquation fédérale correspondent quasiment (+ 1,8 million de francs) aux prévisions budgétaires ;
- > la diminution du poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » est due à des recours aux fonds moins importants que prévu. Ainsi, les prélèvements sur le fonds de l'emploi, le fonds de l'énergie, le fonds des sites pollués et le fonds de nouvelle politique régionale n'atteignent qu'un peu plus de 63 % des montants budgétisés. A noter qu'en raison du dépassement de certains crédits budgétaires, les dissolutions de provisions ont été plus nombreuses que celles envisagées dans le cadre budgétaire. Les principales opérations sont présentées sous le point 3.5.

Entwicklungen zurückzuführen. So haben sich die Steuererträge, Vermögenserträge, Entgelte und Transfererträge insgesamt um mehr als 69 Millionen Franken erhöht, während die Entnahmen aus Fonds und Rückstellungen um mehr als 40 Millionen Franken rückläufig sind.

- > Auf die Entwicklung des Steuerertrags wird in Punkt 3.3. im Einzelnen eingegangen.
- > Die starke Zunahme in der Kategorie «Vermögenserträge, Entgelte» beruht auf der Zunahme verschiedener Entgelte wie der Ersatzabgabe für den Zivildienst sowie der Gebühren (+ 2,3 Millionen Franken). Die Dienstleistungen für Dritte nehmen um 5 Millionen Franken zu, namentlich was Arbeiten für die Nationalstrassen und Informatikarbeiten für Dritte betrifft, und die Rückerstattungen fallen ebenfalls deutlich höher aus als budgetiert (+ 5,3 Millionen Franken). Der Finanzertrag trägt ebenfalls zum Ertragszuwachs in dieser Kategorie bei (+ 6,9 Millionen Franken), und zwar hauptsächlich aufgrund des höheren Anteils am Ertrag der FKB als budgetiert und höherer langfristiger Anlagezinsen.
- > Der erhebliche Zuwachs in der Position «Transferertrag» beinhaltet Mehreinnahmen von 7,2 Millionen Franken in Zusammenhang mit den externen Finanzierungsquellen der Universität. Die Anteile an Bundeseinnahmen wie DBSt der juristischen Personen und Verrechnungssteuer sind merklich höher ausgefallen als budgetiert. Dasselbe gilt für die Beteiligung der Fachhochschule Westschweiz, die Beiträge der Nidhochschulkantone und die Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Flüchtlinge. Bei den Beiträgen für eigene Rechnung haben höhere Ausgaben auch Mehreinnahmen generiert, insbesondere die Anteile der Gemeinden an den Individualbeiträgen für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen und die Beteiligungen Dritter für die Fachhochschule Freiburg für Technik und Wirtschaft. Die durchlaufenden Beiträge ihrerseits sind rückläufig. Die Einnahmen aus dem Finanzausgleich des Bundes stimmen praktisch mit den Voranschlagsschätzungen überein (+ 1,8 Millionen Franken).
- > Die Abnahme in der Kategorie «Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen» beruht auf geringeren Fondesentnahmen als vorgesehen. So wurde aus dem Beschäftigungsfonds, dem Energiefonds, dem Altlastenfonds und dem Fonds für die Neue Regionalpolitik etwas über 63 % der budgetierten Beträge entnommen. Aufgrund gewisser Budgetkreditüberschreitungen wurden mehr Rückstellungen aufgelöst als im Voranschlag vorgesehen. Auf die wichtigsten Operationen wird in Punkt 3.5 eingegangen.

Les rubriques de revenus qui connaissent des fluctuations importantes par rapport au budget 2013 sont notamment les suivantes :

Folgende Ertragspositionen weichen stark vom Voranschlag 2013 ab:

	mios / Mio.
Revenus en plus	
Mehrertrag	
Prélèvements sur provisions (manco tarifaire HFR, travail de nuit au HFR, cliniques privées, informatique ECAS) Entnahmen aus Rückstellungen (Tarifmanko HFR, Nachtdienst beim HFR, Privatspitäler, Informatik KSVA)	+ 16,8*
Impôts à la source Quellensteuern	+ 8,7
Participation de tiers (Université : autres sources externes de financement) Beteiligung Dritter (Universität: Finanzierung mit Drittmitteln)	+ 6,1*
Part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg Anteil am Ertrag der Freiburger Kantonalbank	+ 5,5
Participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Beteiligung der Fachhochschule Westschweiz	+ 5,4
Part à l'impôt anticipé Anteil an der Verrechnungssteuer	+ 4,4
Péréquation des ressources – part de la Confédération Ressourcenausgleich – Anteil des Bundes	+ 4,2
Part des communes aux subventions pour les frais d'accompagnement dans les EMS Anteil der Gemeinden an den Individualbeiträgen für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen	+ 4,1*
Part à l'impôt fédéral direct des personnes morales Anteil an der direkten Bundessteuer der juristischen Personen	+ 3,3
Contributions des cantons non universitaires pour l'exploitation Betriebsbeiträge der Nichthochschulkantone	+ 3,0
Revenus en moins	
Minderertrag	
Prélèvement sur la fortune Eigenkapitalentnahme	– 38,0
Prélèvements sur le fonds de nouvelle politique régionale Entnahmen aus dem Fonds für die Neue Regionalpolitik	– 7,6
Paiements directs généraux (agriculture) Allgemeine Direktzahlungen (Landwirtschaft)	– 6,3*

* Entièrement ou partiellement compensés par des charges liées

* Vollständig oder teilweise durch gebundene Aufwendungen kompensiert

3.2. La méthode de comptabilisation des impôts

Le message sur les comptes 2006 traitait en détail de la problématique du changement de la méthode de comptabilisation des impôts intervenu dès les comptes 2005. En raison de leur importance, nous rappelons ici les principes en vigueur.

La méthode utilisée consiste à répartir la comptabilisation des recettes d'une année fiscale sur son année comptable et sur les deux exercices suivants. Depuis l'exercice comptable 2006, la comptabilisation du potentiel de facturation d'une année fiscale est répartie de la manière suivante pour les 4 rubriques concernées :

Année fiscale N Steuerjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N+1	Année comptable Rechnungsjahr N+2
Revenu des PP Einkommen nP	93 %	3 %	4 %
Fortune des PP Vermögen nP	90 %	5 %	5 %
Revenu des PM Gewinn jP	70 %	10 %	20 %
Capital des PM Kapital jP	70 %	10 %	20 %

Le potentiel des recettes est réévalué lors de chaque bouclage des comptes. Lors de la troisième année, il y a concordance entre les montants facturés et les montants comptabilisés.

3.3. Des revenus fiscaux en progression

En 2013, l'Etat a comptabilisé 1137 millions de francs au titre des revenus fiscaux. Les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 2,1 %, soit une hausse de 22,9 millions de francs. Les rentrées fiscales dépassent donc les prévisions budgétaires. Dans le détail, les principaux impôts ont évolué ainsi :

3.2. Steuerverbuchungsmethode

In der Botschaft zur Staatsrechnung 2006 war im Detail auf die Problematik der ab der Staatsrechnung 2005 geänderten Steuerverbuchungsmethode eingegangen worden. Da die diesbezüglich geltenden Grundsätze sehr wichtig sind, sei hier kurz darauf hingewiesen.

Die angewandte Methode besteht darin, dass die Verbuchung der Einnahmen eines Steuerjahres auf das entsprechende Rechnungsjahr und auf die beiden folgenden Rechnungsjahre aufgeteilt wird. Seit dem Rechnungsjahr 2006 wird das Fakturierungspotenzial eines Steuerjahres für die vier betroffenen Rubriken buchhalterisch wie folgt aufgeteilt:

Die potenziellen Einnahmen werden bei jedem Rechnungsabschluss neu geschätzt. Im dritten Jahr stimmen fakturierte und verbuchte Beträge überein.

3.3. Steigender Steuerertrag

Im Jahr 2013 hat der Staat 1137 Millionen Franken an Steuereinnahmen verbucht. Die Steuererträge sind um 2,1 % bzw. 22,9 Millionen Franken höher ausgefallen als veranschlagt und liegen somit über den Voranschlags-schätzungen. In den Hauptsteuerkategorien sind im Einzelnen folgende Entwicklungen festzustellen:

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Comptes / Budget Veränderungen Rechnung / Voranschlag	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	693,6	693,0	+ 0,6	+ 0,1
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	73,6	71,0	+ 2,6	+ 3,7
Impôts à la source Quellensteuern	32,7	24,0	+ 8,7	+ 36,3
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	6,8	4,4	+ 2,4	+ 54,5
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	109,3	108,0	+ 1,3	+ 1,2
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	22,2	23,0	- 0,8	- 3,5
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	4,7	4,1	+ 0,6	+ 14,6
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	49,2	46,4	+ 2,8	+ 6,0
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	45,1	39,7	+ 5,4	+ 13,6
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	3,7	4,5	- 0,8	- 17,8
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	3,7	5,2	- 1,5	- 28,8
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	92,4	90,8	+ 1,6	+ 1,8
Total	1137,0	1114,1	+ 22,9	+ 2,1

Les écarts constatés dans le tableau qui précède appellent les remarques suivantes :

- > rappelons une nouvelle fois que le passage à la taxation annuelle postnumerando a eu pour effet de devoir comptabiliser un potentiel estimé d'impôts à facturer sur un exercice donné. En effet, il faut savoir que, par exemple, le revenu et la fortune 2013 des personnes physiques devaient être déclarés jusqu'au

Zu den Abweichungen in dieser Tabelle ist Folgendes zu sagen:

- > Mit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung muss ein geschätztes Steuerfaktoringpotenzial in einem bestimmten Rechnungsjahr verbucht werden. So mussten beispielsweise Einkommen und Vermögen 2013 der natürlichen Personen bis zum 1. März 2014 deklariert sein. Die deklarierten

1^{er} mars 2014. Les revenus déclarés ne seront donc connus qu'en 2014 et ils ne pourront être taxés que durant les années 2014 et 2015 ;

- > s'agissant des impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget a été établi en tenant compte d'une comptabilisation provisoire de 645 millions de francs pour l'année fiscale 2013, d'un complément 2012 de 21 millions de francs et d'un solde de 27 millions de francs pour 2011, soit un total de 693 millions de francs. En réalité, pour 2013, la part provisoire 2013 a été comptabilisée pour 641 millions de francs et, sur la base des taxations notifiées en 2012 et 2011, des compléments respectivement de 19 millions de francs et de 33,6 millions de francs ont été enregistrés. Ainsi, l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'établit au total à 693,6 millions de francs pour 2013, ce qui correspond aux prévisions budgétaires ;
- > s'agissant de l'impôt sur la fortune : les comptes de l'année 2013 comprennent un montant de 66 millions de francs comme part provisoire pour l'année 2013 ainsi qu'un complément de 4 millions de francs de l'année 2012 et un solde de 3,6 millions de francs pour 2011. Le montant total comptabilisé ascende à 73,6 millions de francs. L'augmentation de cet impôt s'explique avant tout par l'amélioration des rendements des 3 dernières années ;
- > la hausse significative de l'impôt à la source tient principalement à une budgétisation et une comptabilisation trop prudente de compléments des périodes antérieures. L'augmentation de la population étrangère et la conjoncture favorable du domaine de la construction sont aussi à l'origine de cette évolution malgré tout extraordinaire ;
- > s'agissant des impôts sur le bénéfice des personnes morales, le montant comptabilisé de 109,3 millions de francs est en hausse de 1,2 % par rapport au budget. Cette légère progression s'explique de la façon suivante :

Les facturations de l'année 2011 se situent à 104 millions de francs, soit une augmentation de quelque 2 millions de francs par rapport à l'exercice 2010. Cette opération comprend la baisse de la charge fiscale de 10 % opérée sur le barème représentant une réduction des revenus à ce titre de 10 millions de francs. Un solde de 22 millions de francs est mis en compte sur l'année 2013, ce qui représente 1 million de francs de plus que les prévisions budgétaires.

Les déclarations de l'année 2012 sont en cours de taxation et produisent pour l'instant un impôt sur le bénéfice notifié de 75,1 millions de francs alors que le potentiel facturable de l'impôt présumé 2012 est évalué à 106 millions de francs. Une deuxième part provisoire de 11 millions de francs est mise en compte

Einkommen sind also erst 2014 bekannt und können erst im Laufe der Jahre 2014 und 2015 veranlagt werden.

- > Einkommenssteuern der natürlichen Personen: Für die Berechnung im Voranschlag wurden eine provisorische Fakturierung von 645 Millionen Franken für das Steuerjahr 2013, ein Mehrbetrag von 21 Millionen Franken für das Jahr 2012 und ein Saldo von 27 Millionen Franken für das Jahr 2011 berücksichtigt, also insgesamt 693 Millionen Franken. Tatsächlich wurde für 2013 ein provisorischer Anteil von 641 Millionen Franken verbucht, und anhand der in den Jahren 2012 und 2011 eröffneten Veranlagungen wurden zusätzliche Beträge von 19 Millionen Franken bzw. 33,6 Millionen Franken verbucht. Das Total der Einkommenssteuer der natürlichen Personen für das Jahr 2013 entspricht mit 693,6 Millionen Franken dem Voranschlag.
- > Vermögenssteuern: Die Staatsrechnung 2013 enthält einen Betrag von 66 Millionen Franken als provisorischen Betrag für das Jahr 2013, einen Mehrbetrag von 4 Millionen Franken für das Jahr 2012 sowie einen Restbetrag von 3,6 Millionen Franken für das Jahr 2011. Der verbuchte Gesamtbetrag beläuft sich auf 73,6 Millionen Franken. Die Zunahme dieses Steuerertrags ist vor allem auf die höheren Erträge der letzten drei Jahre zurückzuführen.
- > Quellensteuer: Der signifikant höhere Quellensteuerertrag geht vor allem auf eine zu zurückhaltende Budgetierung und Verbuchung von Mehrerträgen der Vorperioden zurück. Die Zunahme der ausländischen Bevölkerung und die günstige Konjunktur im Bau-sektor sind mit ein Grund für diese doch ausser-ordentliche Entwicklung.
- > Gewinnsteuern der juristischen Personen: Der verbuchte Betrag von 109,3 Millionen Franken ist um 1,2 % höher ausgefallen als budgetiert. Diese leichte Zunahme lässt sich folgendermassen erklären:

Die Fakturierungen 2011 belaufen sich auf 104 Millionen Franken, das sind rund 2 Millionen Franken mehr als 2010. Darin enthalten ist die Senkung des Steuertarifs um 10 %, die mit einer Einnahmehinbusse von 10 Millionen Franken zu Buche schlägt. Weiter wurde für 2013 ein Restbetrag von 22 Millionen Franken verbucht, das ist 1 Million Franken mehr als in den Voranschlagsschätzungen.

Die Steuererklärungen der Steuerperiode 2012 werden gegenwärtig veranlagt und ergeben zurzeit einen Gewinnsteuerbetrag von 75,1 Millionen Franken, während sich das Fakturierungspotenzial der geschätzten Steuer 2012 auf 106 Millionen Franken beläuft. Ein zweiter provisorischer Anteil von

sur l'année 2013.

A ces montants, il faut ajouter une première part provisoire de 75 millions de francs pour l'année 2013 en escomptant un rendement potentiel atteignant 107 millions de francs.

Enfin, des rectifications se traduisent par une augmentation de cette recette de 1,3 million de francs.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice est essentiellement imputable à un nombre restreint de sociétés. Le lien très étroit entre l'évolution de la conjoncture et la variation de cette recette n'est plus à démontrer. La plupart des entreprises ont ainsi atteint, sans plus, les bénéfices escomptés pris en compte lors des prévisions budgétaires.

- > l'évolution de l'impôt sur le capital est en recul de 3,5 % par rapport au chiffre du budget. Cet écart découle principalement de la non atteinte des prévisions de rentrées pour la part 2013 ;
- > l'impôt sur les gains en capital surpasse le budget de 2,8 millions de francs. A signaler que le produit de cet impôt enregistre une progression de 15,2 % par rapport aux comptes 2012 ;
- > tant l'impôt sur les mutations d'immeubles que celui appliqué aux gages immobiliers (droits de mutation) continuent de progresser de façon marquée par rapport aux prévisions budgétaires (+ 13,6 %). Ils sont également supérieurs aux comptes 2012 (+ 5,1 %). La demande importante et le bas niveau des taux d'intérêt stimulent toujours le marché de l'immobilier ;
- > l'impôt sur les successions, par définition imprévisible, est largement inférieur au budget. Il se situe également à un niveau moins élevé que celui de l'année précédente ;
- > sous la pression de la concurrence, l'impôt sur les maisons de jeu est, quant à lui, en net recul par rapport à une prévision budgétaire trop optimiste. On note cependant que le produit est, en 2013, inférieur aux deux derniers exercices ;
- > les impôts sur la propriété et sur la dépense touchent avant tout l'impôt sur les véhicules à moteur. Cette recette dépasse de 1,9 % le montant budgété. Cela est dû au fait que l'augmentation du nombre de véhicules par rapport à l'année précédente a été plus forte en réalité que l'hypothèse retenue au budget.

En matière de rentrées fiscales directement influencées par la conjoncture (cf. tableau ci-après), la progression observée en 2013 montre une tendance de reprise bien plus marquée qu'en 2012. En effet, la croissance des rentrées à ce titre dépasse les 10 %, soit une augmentation de 11 millions de francs. Elle s'approche ainsi de la progression constatée en 2011, comme le montrent les chiffres qui suivent :

11 Millions Franken ist für 2013 verbucht worden.

Zu diesen Beträgen muss noch ein erster provisorischer Anteil von 75 Millionen Franken für 2013 hinzugerechnet werden, wenn man von einem potenziellen Steuerertrag von 107 Millionen Franken ausgeht.

Nach einigen Berichtigungen nehmen diese Einnahmen schliesslich um 1,3 Millionen zu.

Für die Entwicklung bei der Gewinnsteuer sind hauptsächlich einige wenige Gesellschaften verantwortlich. Der enge Zusammenhang zwischen Konjunkturverlauf und Entwicklung der Gewinnsteuererträge liegt auf der Hand. So lagen die Gewinne der meisten Unternehmen im Rahmen der Voranschlagsschätzungen, aber auch nicht darüber.

- > Der Vermögenssteuerertrag ist um 3,5 % niedriger ausgefallen als budgetiert. Dies ist insbesondere darauf zurückzuführen, dass die Schätzungen für 2013 nicht erreicht worden sind.
- > Vermögensgewinnsteuer: Bei dieser Steuer liegen die Einnahmen um 2,8 Millionen Franken über dem Voranschlag, und es ist eine Zunahme um 15,2 % gegenüber der Rechnung 2012 zu verzeichnen.
- > Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern: Beide Steuern verzeichnen weiterhin einen deutlichen Zuwachs gegenüber den Budgetschätzungen (+ 13,6 %) und sind auch höher ausgefallen als in der Staatsrechnung 2012 (+ 5,1 %). Die grosse Nachfrage und das niedrige Zinsniveau kurbeln den Immobilienmarkt nach wie vor an.
- > Erbschafts- und Schenkungssteuer: Diese definitionsgemäss unvorhersehbaren Steuererträge sind deutlich niedriger ausgefallen als veranschlagt und liegen auch auf einem tieferen Niveau als im Vorjahr.
- > Spielbankenabgabe: Unter dem Konkurrenzdruck ist dieser Steuerertrag deutlich rückläufig gegenüber den viel zu optimistischen Voranschlagsschätzungen und auch geringer als in den letzten beiden Rechnungsjahren.
- > Besitz- und Aufwandsteuern: Zu diesen Steuern gehört in erster Linie die Motorfahrzeugsteuer, bei der ein Einnahmewachstum um 1,9 % gegenüber dem Voranschlag zu verzeichnen ist. Dieses Plus beruht darauf, dass die Zahl der Fahrzeuge viel stärker zugenommen hat als nach den Voranschlagsschätzungen.

Bei den unmittelbar von der Konjunktur beeinflussten Steuereinnahmen (s. folgende Tabelle) zeigt die Zunahme 2013 einen viel deutlicheren Aufwärtstrend als 2012. So haben diese Einnahmen gegenüber dem Vorjahr mit 11 Millionen Franken um mehr als 10 % zugenommen, fast wieder so wie 2011, wie die folgenden Zahlen zeigen:

	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Comptes Rechnung 2011	Variations Veränderung 2012-2013
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts sur les gains immobiliers et la plus-value Grundstückgewinn- und Mehrwertsteuern	30,7	24,9	25,9	+ 23,3
Impôts à la source Quellensteuern	32,7	30,3	29,8	+ 7,9
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	45,1	42,9	38,0	+ 5,1
Montant compensatoire pour la diminution de l'aire agricole Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes	4,7	4,1	4,1	+ 14,6
Total	113,2	102,2	97,8	+ 10,8

3.4. Lente érosion du poids des impôts

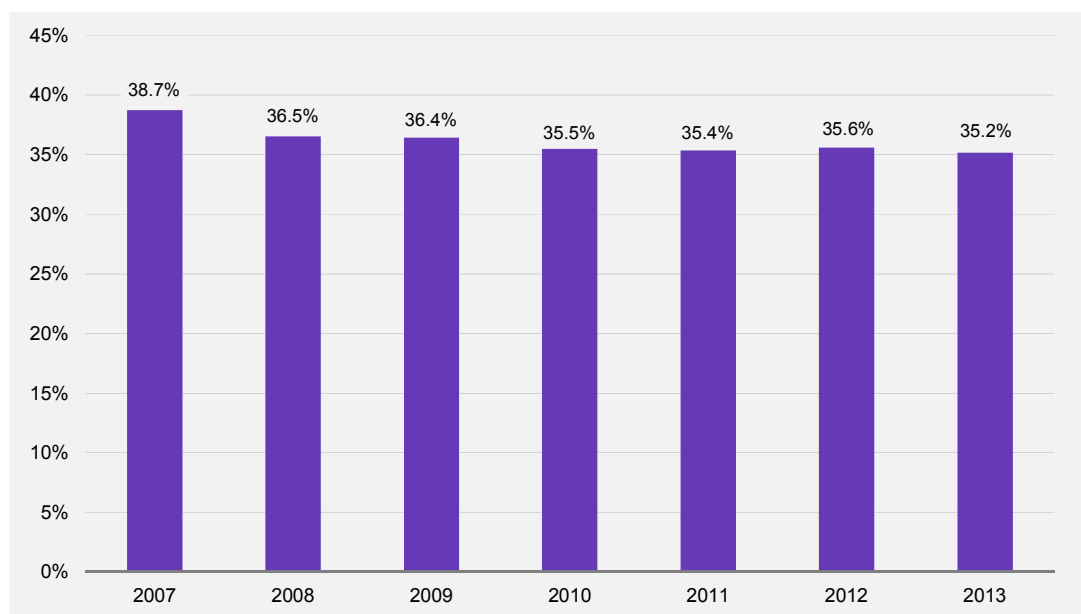
Sous l'effet des diminutions successives d'impôts accordées de 2008 à 2011, le poids des impôts dans les revenus du compte de résultats a diminué régulièrement. Même si le taux progresse légèrement en 2012 à 35,6 % en raison d'un volume des revenus totaux moins important, l'exercice 2013 confirme néanmoins cette tendance à la baisse constante entamée lors de la précédente législature.

Le graphique ci-après présente l'évolution du poids des impôts de 2007 à 2013, exercices ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers.

3.4. Schleichender anteilmässiger Rückgang der Steuererträge

Im Zuge der sukzessiven Steuersenkungen in den Jahren 2008-2011 ist der Anteil der Steuern am Ertrag der Erfolgsrechnung stetig zurückgegangen. Obwohl ihr Anteil 2012 aufgrund des gegenüber dem Vorjahr niedrigeren Gesamtertragsvolumens wieder leicht auf 35,6 % angestiegen ist, bestätigt sich 2013 der seit der vorangehenden Legislatur feststellbare stetige Rückgang ihres Anteils am Ertrag.

Die folgende Grafik zeigt den Anteil des Steuerertrags über die Rechnungsjahre 2007-2013, unter Berücksichtigung der Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze.



3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux

Par rapport au budget, le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux en 2013 a été sensiblement moins important (– 40,6 millions de francs ou – 35,6 %). A noter que dans les montants figurant au budget, le prélèvement extraordinaire sur la fortune de 38 millions de francs est intégré. Au vu des résultats de l'exercice 2013, cette opération n'a pas été nécessaire. Cela explique donc en grande partie la différence conséquente entre les comptes et le budget.

Défalcation faite de cette opération, les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ne sont inférieurs que de 2,6 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Néanmoins, cette apparente concordance comptes / budget cache en réalité des évolutions divergentes.

Au niveau des financements spéciaux, divers prélèvements ont été finalement plus faibles que les estimations retenues au budget, notamment en ce qui concerne le fonds de l'emploi, le fonds de l'énergie, le fonds des sites pollués et le fonds de l'asile. A noter qu'aucun prélèvement sur le fonds de nouvelle politique régionale n'a été effectué en raison de correctifs à apporter à des opérations comptabilisées à fin 2011.

Au niveau des fonds, le prélèvement sur le fonds d'infrastructures n'a pas été concrétisé aux comptes. En effet, la stratégie relative à l'utilisation de ce fonds n'ayant pas été arrêtée définitivement lors de l'élaboration du budget, aucun prélèvement, en particulier pour le pont de la Poya, n'a été effectué dans le cadre de cet exercice.

Quant au poste « Provisions », il a connu en 2013 des prélèvements relativement conséquents rendus nécessaires afin de s'acquitter des dépenses supplémentaires, notamment dans le domaine de la santé.

Les prélèvements se sont élevés au total à 46,5 millions de francs dont, en particulier, 10 millions de francs afin de financer l'introduction de la 2e année d'école enfantine, 6 millions de francs pour compenser les surcoûts de la H189, 12,2 millions de francs pour faire face aux dépenses supplémentaires liées à un rattrapage en matière de réduction de primes à l'assurance maladie et à celles relatives aux investissements informatiques de la caisse de compensation (dont 7,4 millions de francs en tant qu'opération de clôture). On citera également les prélèvements, non prévus au budget, effectués afin de couvrir les surcoûts liés au manco tarifaire du HFR, au financement des cliniques privées, aux indemnités du travail de nuit et aux nouveaux tarifs des soins dans les EMS qui atteignent ensemble un peu plus de 11 millions de francs.

3.5. Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen

2013 wurde deutlich weniger auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen als budgetiert (– 40,6 Millionen Franken oder – 35,6 %). In den budgetierten Beträgen ist eine ausserordentliche Eigenkapitalentnahme von 38 Millionen Franken enthalten, auf die angesichts der Rechnungsergebnisse 2013 verzichtet werden konnte, was zu einem Grossteil die beträchtliche Differenz zwischen Rechnung und Voranschlag erklärt.

Davon abgesehen fallen die Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen lediglich um 2,6 Millionen Franken tiefer aus als veranschlagt. Diese vordergründige Übereinstimmung von Rechnung und Voranschlag beruht jedoch auf gegenläufigen Entwicklungen.

Spezialfinanzierungen: Verschiedene Entnahmen aus Spezialfinanzierungen fielen letztlich niedriger aus als veranschlagt, namentlich beim Beschäftigungsfonds, dem Energiefonds, dem Altlastenfonds und dem Asylfonds. Aus dem Fonds für die Neue Regionalpolitik wurden aufgrund von Korrekturen an Ende 2011 vorgenommenen Buchungen keine Gelder entnommen.

Fonds: In der Rechnung wurde auf die Entnahme aus dem Infrastrukturfonds verzichtet. Da bei der Aufstellung des Voranschlags die Strategie für die Verwendung dieses Fonds nicht endgültig beschlossen worden war, wurde für dieses Rechnungsjahr insbesondere für die Poyabrücke keine Entnahme aus diesem Fonds getätigt.

Rückstellungen: 2013 brauchte es ziemlich hohe Entnahmen aus Rückstellungen namentlich zur Deckung der Mehrausgaben im Gesundheitswesen.

Die Entnahmen beliefen sich 2013 auf insgesamt 46,5 Millionen Franken, wovon insbesondere 10 Millionen Franken zur Finanzierung der Einführung des 2. Kindergartenjahres, 6 Millionen Franken zur Kompensation der Mehrkosten der H189, 12,2 Millionen Franken zur Finanzierung der Mehrausgaben für Rückstände bei den Prämienverbilligungen für die Krankenversicherung und bei den Informatikinvestitionen der Ausgleichskasse (wovon 7,4 Millionen Franken als Abschlussbuchung). Weiter erfolgten nicht budgetierte Entnahmen von insgesamt etwas mehr als 11 Millionen Franken zur Deckung der Mehrkosten in Zusammenhang mit dem Tarifmanko des HFR, der Finanzierung der Privatspitäler, der Nachtarbeitsentschädigungen und der neuen Pflgetarife in den Pflegeheimen.

4. Le compte des investissements

4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget, mais stable par rapport à 2012

En 2013, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 187,6 millions de francs. Ce chiffre est inférieur (- 9,2 %) à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2013 en raison principalement d'investissements pour les routes et de prêts au titre de la nouvelle politique régionale moins importants que prévu. Les subventions d'investissements ont également connu une légère baisse, notamment les subventions à redistribuer. Le montant des investissements bruts est cependant supérieur à celui de l'exercice 2012. Si l'on y ajoute les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes (34,1 millions de francs), le volume total des travaux atteint 221,7 millions de francs, soit 6,5 % des dépenses brutes totales de l'Etat (2012 : 6,6 %). Il est stable par rapport aux comptes 2012, à l'instar du montant des dépenses.

Les investissements bruts se répartissent de la manière suivante :

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Comptes Rechnung 2012
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres			
Sachgüter	126,7	135,9	118,0
Prêts et participations permanentes			
Darlehen und Beteiligungen	8,4	15,1	12,1
Subventionnement d'investissements			
Investitionsbeiträge	52,5	55,5	48,2
Total des dépenses d'investissements	187,6	206,5	178,3
Total Investitionsausgaben			
Entretien des bâtiments et routes			
Gebäude- und Strassenunterhalt	34,1	33,1	39,6
Total général	221,7	239,6	217,9
Gesamttotal			

L'entretien des bâtiments et des routes, bien qu'inférieur aux comptes 2012, dépasse les montants prévus au budget, principalement pour les routes. Même si ce type de dépenses n'atteint pas le niveau des exercices précédents, les montants correspondent néanmoins à la cible budgétaire.

Si l'on tient compte des recettes d'investissements provenant des contributions fédérales, communales et de tiers, les investissements nets de l'Etat (sans l'entretien)

4. Investitionsrechnung

4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert, aber praktisch unverändert gegenüber 2012

Im Jahr 2013 beliefen sich die Ausgaben der Investitionsrechnung auf 187,6 Millionen Franken. Dieser Betrag ist etwas geringer (- 9,2 %) als im Investitionsprogramm 2013 vorgesehen, und zwar hauptsächlich aufgrund geringerer Investitionen für die Strassen und niedrigerer Darlehen für die Neue Regionalpolitik. Die Investitionsbeiträge sind ebenfalls leicht zurückgegangen, namentlich die durchlaufenden Beiträge. Die Bruttoinvestitionen sind jedoch höher ausgefallen als im Rechnungsjahr 2012. Rechnet man die aufgewendeten Kredite für den Gebäude- und Strassenunterhalt dazu (34,1 Millionen Franken), so beläuft sich das Gesamtinvestitionsvolumen auf 221,7 Millionen Franken, was 6,5 % der Brutto-Gesamtausgaben des Staates entspricht (2012: 6,6 %). Es ist ebenso wie die aufgewendeten Beträge gegenüber der Rechnung 2012 praktisch unverändert.

Die Bruttoinvestitionen teilen sich wie folgt auf:

Der Gebäude- und Strassenunterhalt ist zwar gegenüber der Rechnung 2012 rückläufig, fällt aber hauptsächlich beim Strassenunterhalt höher aus als im Voranschlag vorgesehen. Obwohl die Ausgaben hier geringer sind als in den Vorjahren, bewegen sich die entsprechenden Beträge im budgetierten Rahmen.

Trägt man den aus den Beiträgen des Bundes, der Gemeinden und Dritter stammenden Investitionseinnahmen Rechnung, so entwickeln sich die Nettoinvestitionen

présentent l'évolution suivante :

des Staates (ohne Unterhalt) wie folgt:

	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Comptes Rechnung 2011*	Comptes Rechnung 2010*
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Total des dépenses d'investissements Total Investitionsausgaben	187,6	178,3	238,0	198,8
Recettes Einnahmen	45,5	67,7	86,0	68,5
Investissements nets Nettoinvestitionen	142,1	110,6	152,0	130,3

* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst unter Berücksichtigung der Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

Les investissements nets 2013 se rapprochent du volume atteint en 2011 et 2010. Par rapport aux comptes 2012, ils enregistrent une hausse significative de 31,5 millions de francs ou de 28,5 %. Cette progression marquée est due d'une part, à une augmentation des dépenses (+ 9,3 millions de francs), notamment pour les routes et les subventions d'investissements et d'autre part, à un net recul des recettes. En effet, ces dernières connaissent une diminution de 22,2 millions ou de 32,8 % par rapport à l'exercice 2012 qui provient principalement de subventions fédérales pour les routes moins importantes que celles inscrites aux comptes précédents. La raison en est que le décompte final pour la H189 prévu initialement en 2013 a été effectué en 2012 déjà.

Die Nettoinvestitionen 2013 nähern sich dem Stand von 2011 und 2010. Im Vergleich zum Vorjahr verzeichnen sie eine markante Zunahme um 31,5 Millionen Franken oder 28,5 %. Diese Zunahme beruht erstens auf deutlich höheren Ausgaben (+ 9,3 Millionen Franken) insbesondere für die Strassen und bei den Investitionsbeiträgen und zweitens auf merklich rückläufigen Einnahmen. Die Einnahmen sind im Vergleich zum Rechnungsjahr 2012 um 22,2 Millionen Franken oder 32,8 % zurückgegangen, und zwar hauptsächlich aufgrund geringerer Bundesbeiträge für die Strassen als in der Vorjahresrechnung, weil die Schlussabrechnung für die H189 bereits 2012 und nicht wie ursprünglich geplant 2013 vorgenommen wurde.

4.2. Les principaux objets (dépenses brutes)

4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben)

	mios / Mio.
Canton en tant que maître d'œuvre	
Kanton als Bauherr	
Routes cantonales et principales : aménagement Kantons- und Hauptstrassen: Ausbau	61,0
Constructions et aménagement d'immeubles (Service des autoroutes / Commanderie St-Jean / Prieuré St-Augustin / Chancellerie / Chemin du Musée 4 / Daillettes 6 / SITel) Bau und Ausbau von Gebäuden (Autobahnamt, Johanniterkomturei, ehem. Augustinerkloster / Kanzlei / Chemin du Musée 4 / Daillettes 6 / ITA)	15,8
Université Universität	13,3
Police : projet POLYCOM Polizei: POLYCOM-Projekt	11,0
Collège de Gambach Kollegium Gambach	10,0
Ecole d'ingénieurs et d'architectes (achats d'appareils) Hochschule für Technik und Architektur (Anschaffung von Geräten)	2,5
Collège du Sud Kollegium des Südens	2,0
Subventionnement d'investissements (y compris subventions fédérales)	
Investitionsbeiträge (einschl. Bundesbeiträge)	
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	18,4
Energie Energie	8,8
Transports publics Öffentlicher Verkehr	7,0
Constructions des hôpitaux de districts (Meyriez) Bau der Bezirksspitäler (Merlach)	8,0
Endiguement Wasserbau	5,1
Constructions scolaires Schulbauten	4,1
Protection de l'environnement Umweltschutz	0,4
Prêts et participations	
Darlehen und Beteiligungen	
Prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte	4,6
Prêts par le fonds rural Darlehen des Landwirtschaftsfonds	4,2

4.3. Un degré d'autofinancement en recul

Les investissements nets des comptes 2013 (142,1 millions de francs) ne sont pas entièrement couverts par l'autofinancement qui n'atteint que 123,8 millions de francs.

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable et suite à la publication de nouvelles recommandations, la définition de l'autofinancement a été modifiée. Ce dernier est désormais composé des amortissements du patrimoine administratif, des attributions (+) et prélèvements (-) sur les fonds (hors opérations sur les provisions) et de l'addition ou de la soustraction respectivement de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats. Aux comptes 2013, le degré d'autofinancement est de 87,1 %. Ce degré d'autofinancement ne permet pas à l'Etat de financer la totalité de ses investissements et le recours à la fortune est donc nécessaire.

Depuis 2006, on observe une tendance au recul du degré d'autofinancement.

Le graphique qui suit présente l'évolution depuis 2000 du total des investissements nets en millions de francs et du degré d'autofinancement en %.

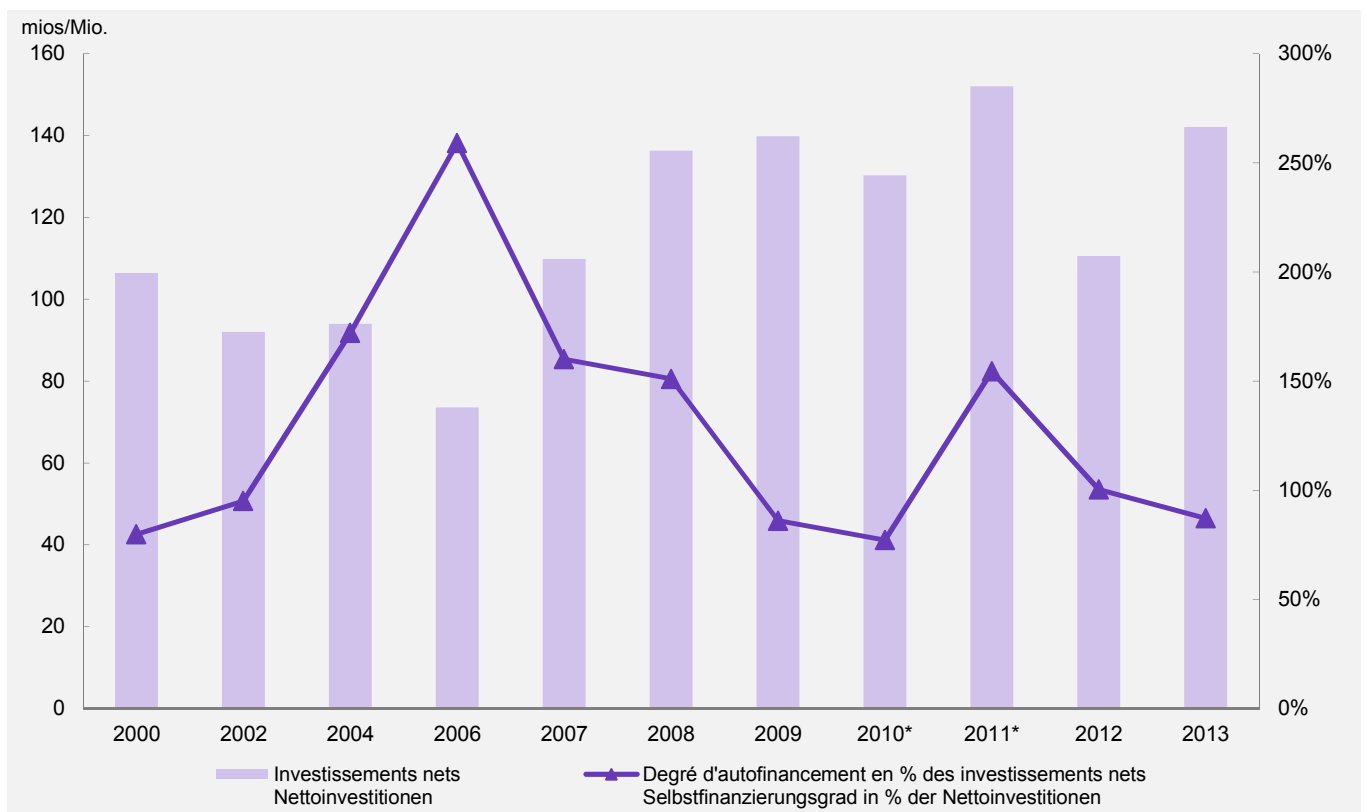
4.3. Rückläufiger Selbstfinanzierungsgrad

Die Nettoinvestitionen der Staatsrechnung 2013 (142,1 Millionen Franken) sind mit 123,8 Millionen Franken nicht vollständig selbstfinanziert.

Mit der Einführung des neuen Rechnungsmodells und nach der Veröffentlichung neuer Empfehlungen hat sich die Definition der Selbstfinanzierung geändert. Diese setzt sich künftig aus den Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Fondseinlagen (+) und -entnahmen (-) zusammen, plus Ertragsüberschuss bzw. minus Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung. In der Staatsrechnung 2013 beträgt der Selbstfinanzierungsgrad 87,1 %. Mit diesem Selbstfinanzierungsgrad kann der Staat nicht seine gesamten Investitionen finanzieren und muss somit auf das Vermögen zurückgreifen.

Der Selbstfinanzierungsgrad ist seit 2006 tendenziell rückläufig.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung der Nettoinvestitionen (in Millionen Franken) und des Selbstfinanzierungsgrades (in %) seit 2000:



* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst nach Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP)

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), huit unités administratives pratiquent en 2013 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service archéologique, le Service des biens culturels, les Etablissements de Bellechasse, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des forêts et de la faune, l'Administration des finances, le Service informatique et des télécommunications et le Service des ponts et chaussées.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à leur excédent de charges se présente ainsi par rapport au budget :

5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) gab es im Jahr 2013 acht Verwaltungseinheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF). Es handelt sich dabei um das Amt für Archäologie, das Amt für Kulturgüter, die Anstalten von Bellechasse, das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Amt für Wald, Wild und Fischerei, die Finanzverwaltung, das Amt für Informatik und Telekommunikation und das Tiefbauamt.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss entspricht, zeigt im Vergleich zum Budget folgende Entwicklung:

	Comptes Rechnung 2013	Budget Voranschlag 2013	Variations Veränderungen
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Service archéologique Amt für Archäologie	6,607	6,837	- 0,23
Sauvegarde du patrimoine archéologique Schutz der archäologischen Kulturdenkmäler	3,205	3,493	- 0,288
Valorisation du patrimoins archéologique Auswertung archäologischer Kulturdenkmäler	3,402	3,343	+ 0,059
Service des biens culturels Amt für Kulturgüter	2,683	2,745	- 0,062
Etablissements de Bellechasse Anstalten von Bellechasse	5,926	5,475	+ 0,451
Hébergement sécurisé des détenus Gesicherte Insassenunterkunft	2,400	2,399	+ 0,001
Production surveillée Überwachte Produktion	2,683	2,272	+ 0,411
Encadrement des détenus Insassenbetreuung	0,618	0,579	+ 0,039
Exploitation du domaine Nutzung des Gebietes	0,225	0,226	- 0,001
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	20,737	21,791	- 1,054
Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung	13,748	14,624	- 0,876
Prestations de services Dienstleistungen	6,989	7,167	- 0,178
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	11,710	13,021	- 1,311
Forêt, Faune, Dangers naturels Wald, Wild und Naturgefahren	10,941	11,843	- 0,902
Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFF Staatswälder und andere vom WaldA bewirtschaftete Güter	0,769	1,177	- 0,408
Administration des finances Finanzverwaltung	5,674	6,223	- 0,549
Budget et plan financier Budget und Finanzplan	0,223	0,238	- 0,015
Comptabilité et service financier Buchhaltung und Finanzdienst	2,142	2,572	- 0,43
Prestations de service en gestion financière et logistique Finanzverwaltungsdienstleistungen und Logistik	3,309	3,412	- 0,103

Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	30,337	35,620	– 5,283
Gouvernance IT de l'Etat IT-Governance des Staates	3,467	3,512	– 0,045
Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen	10,019	14,104	– 4,085
Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support	16,851	18,003	– 1,152
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	34,458	36,295	– 1,837
Surveillance du réseau routier public Überwachung des öffentlichen Strassennetzes	1,619	1,830	– 0,211
Entretien du réseau routier cantonal Unterhalt des Kantonsstrassennetzes	28,346	28,298	+ 0,048
Développement du réseau routier cantonal Entwicklung des Kantonsstrassennetzes	2,218	3,222	– 1,004
Gestion des lacs et cours d'eau Gewässerbewirtschaftung	2,275	2,945	– 0,67

Remarque : en raison de l'arrondi, les totaux ne représentent pas forcément l'addition des montants du détail

Hinweis: Aufgrund der Rundungen stimmt das Total jeweils nicht unbedingt genau mit der Summe der Einzelbeträge überein

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

Diese Ergebnisse geben Anlass zu folgenden Bemerkungen:

- > quasiment toutes les unités gérées par prestations bouclent leurs comptes en amélioration par rapport au budget ;
- > aux comptes, les effectifs en personnel de ces unités sont inférieurs globalement de 2,8 % aux effectifs budgétisés. Les effectifs en personnel de ces huit unités regroupent plus de 722 équivalents plein-temps contre 743 postes au budget. Quant au total des heures productives, il se monte à 1 034 220 contre 1 117 230 au budget (– 7,4 %).

- > praktisch alle Einheiten mit leistungsorientierter Führung weisen in der Rechnung bessere Ergebnisse aus als im Voranschlag.
- > In der Rechnung sind die Personalbestände dieser Einheiten um insgesamt 2,8 % geringer als budgetiert. Diese acht Einheiten weisen einen Personalbestand von mehr als 722 VZÄ gegenüber 743 VZÄ im Budget aus. Es wurden insgesamt 1 034 220 Arbeitsstunden geleistet, gegenüber 1 117 230 Stunden im Budget (– 7,4 %).

Le poids des coûts directs des salaires et des coûts directs par nature en % des coûts complets se présente ainsi :

Der Anteil der direkten Lohnkosten und der direkten Kosten nach Kostenart in % der Vollkosten präsentiert sich wie folgt:

	Salaires en % Löhne in %	Coûts par nature en % Kosten nach Kostenart in %
Service archéologique Amt für Archäologie	57,8	7,6
Service des biens culturels Amt für Kulturgüter	60,2	5,3
Etablissements de Bellechasse Anstalten von Bellechasse	40,9	23,8
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	42,2	19,3
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	47,1	29,3
Administration des finances Finanzverwaltung	59,7	13,8
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	41,2	29,9
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	31,3	41,3

Selon la nature des tâches des unités, le poids de ces deux catégories de charges varie. Les charges salariales représentent toutefois une part significative, à l'exception du Service des ponts et chaussées.

D'une manière générale, on peut constater que les unités gérées par prestations respectent les attributions budgétaires et les dotations en personnel allouées. Les justificatifs détaillés des unités indiquent que la plupart des indicateurs et objectifs fixés sont atteints.

Der Anteil dieser zwei Aufwandkategorien variiert je nach Art der Aufgabe der Einheiten. Die Lohnkosten machen jedoch einen ganz wesentlichen Anteil aus, ausser beim Tiefbauamt.

Generell ist festzustellen, dass die Einheiten mit leistungsorientierter Führung die Budgetvorgaben und die Personaldotation einhalten. Den detaillierten Nachweisen der Einheiten ist zu entnehmen, dass die meisten vorgegebenen Indikatoren und Ziele erreicht worden sind.

6. L'évolution de quelques indicateurs-clés

Le tableau qui suit présente l'évolution depuis 2010 de quelques indicateurs-clés des finances de l'Etat. Il appelle les remarques suivantes :

- > suite à l'introduction du nouveau financement hospitalier, les données des comptes 2010 et 2011 ont été adaptées en conséquence afin de permettre des comparaisons pertinentes dans le temps ;
- > la plupart des indicateurs retenus attestent d'une situation financière en déclin par rapport aux résultats 2012. Même si plusieurs chiffres sont plus favorables que lors de l'exercice précédent, ils sont pour la grande majorité inférieurs à la moyenne de la période ;
- > les comptes de l'année 2013 se soldent par un excédent de charges du compte de résultats. Il s'agit du premier résultat déficitaire depuis 2001 ;
- > lors de l'exercice 2013, une seule opération de clôture, neutre sur le plan des résultats des comptes, a été effectuée. L'évolution de l'excédent du compte de résultat avant opérations de clôture démontre bien la tendance à la péjoration de la situation financière. La moyenne des 3 exercices précédents qui se situe à un niveau plutôt élevé (92,7 millions de francs) confirme également la rapidité de la dégradation ;
- > les comptes 2013 de l'Etat se clôturent avec une insuffisance de financement de 18,3 millions de francs. Un recours à la fortune est donc indispensable pour couvrir les dépenses d'investissements 2013 ;
- > le volume des investissements nets se situent au niveau des volumes des exercices 2010 et 2011. A noter que les investissements pour les routes demeurent élevés. C'est d'ailleurs le seul indicateur qui est supérieur à la moyenne des 4 derniers exercices ;
- > les amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds qui se situent, en moyenne annuelle, aux environs de 138 millions de francs s'approchent quelque peu de ce niveau en 2013. L'exercice 2011 fausse toutefois quelque peu la moyenne ;
- > le degré d'autofinancement 2013 est sensiblement plus faible que celui de la moyenne de la période. Bien que respectant la limite de 80 % inscrite dans le règlement sur les finances, ce taux n'est pas particulièrement satisfaisant en regard de la situation conjoncturelle en 2013.

6. Entwicklung einiger Kennzahlen

Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung einiger Kennzahlen der Staatsfinanzen seit 2010 auf. Dazu ist Folgendes zu sagen:

- > Mit der neuen Spitalfinanzierung wurden die Zahlen der Staatsrechnung 2010 und 2011 entsprechend angepasst, damit aussagekräftige zeitliche Vergleiche angestellt werden können.
- > Die meisten Kennzahlen zeugen von einer Verschlechterung der Finanzlage gegenüber 2012. Auch wenn einige Zahlen besser ausfallen als im Vorjahr, liegen sie zum Grossteil unter dem Durchschnitt des Berichtszeitraums.
- > Die Staatsrechnung 2013 schliesst mit einem Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung. Es handelt sich um das erste Defizit seit 2001.
- > Im Rechnungsjahr 2013 wurde eine einzige Abschlussbuchung vorgenommen, die keinen Einfluss auf die Erfolgsrechnung hatte. An der Entwicklung des Aufwandüberschusses der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen zeigt sich deutlich die tendenzielle Verschlechterung der Finanzlage. Am eher hohen Durchschnitt der letzten drei Jahre (92,7 Millionen Franken) ist auch erkennbar, wie rasch die Verschlechterung vorangeht.
- > Die Staatsrechnung 2013 schliesst mit einem Finanzierungsfehlbetrag von 18,3 Millionen Franken. Zur Deckung der Investitionsausgaben 2013 muss somit auf das Vermögen zurückgegriffen werden.
- > Das Nettoinvestitionsvolumen bewegt sich auf dem Stand der Jahre 2010 und 2011. Die Strasseninvestitionen hingegen bleiben auf hohem Niveau, wobei es sich um die einzige Kennzahl handelt, die über dem Durchschnitt der letzten vier Jahre liegt.
- > 2013 nähern sich die Abschreibungen sowie Fondseinlagen und –entnahmen wieder dem durchschnittlichen jährlichen Betrag von rund 138 Millionen Franken, wobei das Rechnungsjahr 2011 den Durchschnitt etwas verfälscht.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad des Rechnungsjahres 2013 liegt deutlich unter dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums. Obwohl der im Finanzhaushaltsreglement vorgegebene minimale Selbstfinanzierungsgrad von 80 % eingehalten wird, ist er angesichts der Konjunkturlage 2013 nicht besonders zufriedenstellend.

	Comptes Rechnung 2013	Comptes Rechnung 2012	Comptes Rechnung 2011*	Comptes Rechnung 2010*	Moyenne Durchschnitt 2013-2010
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats : excédent de revenus / de charges (-) Erfolgsrechnung: Ertragsüberschuss	- 0,9	+ 10,6	+ 2,8	+ 3,9	+ 4,1
Excédent de de revenus / de charges (-) avant opérations de clôture Überschuss / Fehlbetrag (-) der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen	- 0,9	+ 38,4	+ 144,9	+ 94,9	+ 69,3
Excédent / insuffisance (-) de financement Finanzierungsüberschuss / -fehlbetrag (-)	- 18,3	+ 0,3	+ 82,7	- 29,8	+ 8,7
Investissements nets Nettoinvestitionen	142,1	110,6	152,0	130,3	133,8
Amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds Abschreibungen, Fondseinlagen und -entnahmen	124,7	100,3	231,9	96,6	138,4
Autofinancement Selbstfinanzierung	123,8	110,9	234,7	100,5	142,5
Degré d'autofinancement en % des investissements nets Selbstfinanzierungsgrad in % der Nettoinvestitionen	87,1	100,3	154,4	77,1	104,7

* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst nach Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

7. Le bilan de l'Etat

Le bilan de l'Etat constitue, à côté des comptes généraux, la deuxième composante du compte d'Etat. Il donne l'image de la situation financière du canton à la date de la clôture annuelle.

Le fascicule des comptes de l'Etat reproduit le détail de tous les chiffres se rapportant à l'actif et au passif du bilan. Il comprend évidemment l'ensemble des opérations de clôture indiquées au début de ce message. Nous ne commenterons ci-après que les évolutions et les chiffres les plus significatifs.

7.1. Le bilan à fin 2013

Le total du bilan de l'Etat est de 2624 millions de francs à fin 2013. Les fonds propres constitués du capital, des financements spéciaux, des préfinancements et des réserves s'élèvent à 1552,2 millions de francs. Ce total tient compte d'un correctif apporté au fonds de la nouvelle politique régionale et de la transformation de subventions d'investissements en prêts pour l'Hôpital intercantonal de la Broye.

7.1.1. L'actif

L'actif comprend les biens du patrimoine financier qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe encore les biens du patrimoine administratif affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. Au 31.12.2013, l'actif se répartit de la façon suivante :

7. Staatsbilanz

Die Staatsbilanz bildet neben der Gesamtrechnung die zweite Komponente der Staatsrechnung. Sie zeigt die Finanzlage des Kantons zum Zeitpunkt des Jahresabschlusses auf.

Die Sonderpublikation der Staatsrechnung gibt sämtliche Zahlen über die Aktiven und Passiven im Detail wieder, natürlich mit allen Abschlussbuchungen, die eingangs dieser Botschaft angesprochen wurden. Im Folgenden wird nur auf die signifikantesten Veränderungen eingegangen.

7.1. Die Bilanz per Ende 2013

Die Bilanzsumme beläuft sich per Ende 2013 auf 2624 Millionen Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1552,2 Millionen Franken. Darin berücksichtigt sind eine Korrektur am Fonds für die Neue Regionalpolitik und die Umwandlung von Investitionsbeiträgen in Darlehen für das interkantonale Spital der Broye.

7.1.1. Die Aktiven

Die Aktivseite umfasst die Vermögenswerte des Finanzvermögens, die ohne Beeinträchtigung der öffentlichen Aufgabenerfüllung verwertbar sind. Sie führt auch die Vermögenswerte des Verwaltungsvermögens mit dauernder Zweckbindung an die Erfüllung gesetzlich vorgeschriebener Aufgaben auf. Per 31. Dezember 2013 teilen sich die Aktiven wie folgt auf:

Actif Aktiven

	mios Mio.	en % du total in % des Totals
Patrimoine financier Finanzvermögen		
Disponibilités Flüssige Mittel	402,3	15,3
Créances à court terme Kurzfristige Forderungen	611,9	23,3
Placements financiers Finanzanlagen	597,4	22,8
Immobilisations Sachanlagen	19,4	0,7
Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen	159,6	6,1
Total	1790,6	68,2
Patrimoine administratif Verwaltungsvermögen		
Investissements Investitionen	513,0	19,6
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	320,4	12,2
Total	833,4	31,8
Total de l'actif Total Aktiven	2624,0	100,0

Les disponibilités au 31.12.2013 comprennent principalement les soldes en comptes postaux et le solde disponible sur notre compte courant auprès de la Banque cantonale de Fribourg.

Les créances à court terme sont composées principalement du compte courant avec la Confédération (213,3 millions de francs) et des créances fiscales (127,9 millions de francs).

La part la plus importante du poste « Placements » est constituée par les placements à terme (587 millions de francs au 31.12.2013).

Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour un montant de 111,8 millions de francs et des impôts à facturer pour 47,7 millions de francs.

Le poste « Investissements » regroupe l'ensemble des biens mobiliers, immobiliers et forestiers de l'Etat évalués

Die flüssigen Mittel per 31. Dezember 2013 umfassen hauptsächlich den verfügbaren Saldo auf den Postkonten und den verfügbaren Saldo auf unserem Kontokorrent bei der Freiburger Kantonalbank.

Die kurzfristigen Forderungen bestehen hauptsächlich aus dem Kontokorrent mit dem Bund (213,3 Millionen Franken) sowie Steuerforderungen (127,9 Millionen Franken).

Der Grossteil der «Anlagen» entfällt auf Festgeldanlagen (587 Millionen Franken per 31.12.2013).

Die aktiven Rechnungsabgrenzungen umfassen ausstehende Erträge in Höhe von 111,8 Millionen Franken und zu fakturierende Steuern im Betrag von 47,7 Millionen Franken.

Der Bilanzposten «Investitionen» berücksichtigt sämtliche Mobilien, Immobilien und Waldungen des Staates, die mit

à 513 millions de francs. Les immeubles en service représentent une part importante de ce montant avec 137 millions de francs. Les dépenses d'investissements en cours de réalisation ou à intégrer dans les immeubles mis en service se montent à 152,3 millions de francs. Pour les routes, ce chiffre est de 174,4 millions de francs.

Quant à la rubrique « Prêts et participations permanentes », elle se compose avant tout du capital de dotation de la Banque Cantonale de Fribourg (70 millions de francs), du capital-actions du Groupe E SA (54 millions de francs qui représentent le 78,5 % du capital-actions du groupe) ainsi que des prêts accordés, principalement en faveur du Groupe E SA (40 millions de francs). Les prêts pour les personnes physiques sont constitués essentiellement des prêts par le fonds rural et des aides aux exploitations paysannes pour un total de 38,3 millions de francs.

Les prêts au HFR, au RFSM et au HIB s'élèvent à 71,2 millions de francs et résultent de la remise des immeubles et des installations aux hôpitaux. Le prix fixé a été transformé en prêts remboursables sur 30 ans. En 2013, un premier remboursement est intervenu.

513 Millionen bewertet sind. Ein Grossteil dieses Betrags, nämlich 137 Millionen Franken, entfällt auf die in Betrieb stehenden Immobilien. Die Ausgaben für laufende Investitionen und für in Betrieb stehende Immobilien belaufen sich auf 152,3 Millionen Franken. Für die Strassen sind es 174,4 Millionen Franken.

Die Rubrik «Darlehen und Beteiligungen» umfasst vor allem das Dotationskapital der Freiburger Kantonalbank (70 Millionen Franken) und die Aktienkapitalbeteiligung an der Groupe E AG (54 Millionen Franken, die 78,5 % des Aktienkapitals dieser AG ausmachen) sowie gewährte Darlehen, hauptsächlich an die Groupe E AG (40 Millionen Franken). Die Darlehen an private Haushalte bestehen vor allem aus Darlehen aus dem Landwirtschaftsfonds und Betriebshilfen in Höhe von insgesamt 38,3 Millionen Franken).

Die Darlehen an das HFR, das FNPG und das interkantonale Spital der Broye belaufen sich auf 71,2 Millionen Franken und resultieren aus der Überlassung der Liegenschaften und Anlagen an die Spitäler. Der vereinbarte Preis wurde in rückzahlbare Darlehen über 30 Jahre umgewandelt. 2013 erfolgte eine erste Rückzahlung.

7.1.2. Le passif

La répartition du passif est la suivante :

Passif Passiven	mios Mio.	en % du total in % der Bilanzsumme
Engagements courants Laufende Verpflichtungen	455,8	17,4
Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen	335,3	12,8
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	50,0	1,9
Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten	230,7	8,8
Capital propre Eigenkapital	1552,2	59,1
Total du passif Total Passiven	2624,0	100,0

Les engagements courants comprennent principalement le poste « Créanciers » pour 90,8 millions de francs et le poste « IFD acomptes anticipés » à hauteur de 202,4 millions de francs.

Les « Passifs de régularisation » contiennent les régularisations (les transitoires) relatives aux investissements (120 millions de francs) et les impôts facturés et reçus à l'avance (152,8 millions de francs).

Le poste « Dettes à moyen et à long termes » n'est plus composé que de l'emprunt de 50 millions de francs auprès de Axa AG. Cet emprunt est échu en 2014.

7.1.2. Die Passiven

Die Passiven teilen sich wie folgt auf:

Die laufenden Verpflichtungen umfassen hauptsächlich den Bilanzposten «Kreditoren» mit 90,8 Millionen Franken und den Posten «DBSt-Akontovorauszahlungen» mit 202,4 Millionen Franken.

Die «Passiven Rechnungsabgrenzungen» enthalten die Abgrenzungen auf den Investitionen (120 Millionen Franken) sowie die fakturierten und im Voraus erhaltenen Steuern (152,8 Millionen Franken).

Der Bilanzposten «Mittel- und langfristige Schulden» enthält nur noch die Anleihe von 50 Millionen Franken bei der Axa AG, die 2014 fällig wird.

Créanciers
Kreditoren

	Nombre Anzahl	Echéance Fälligkeit	mios Mio.
Compagnies d'assurances Versicherungsgesellschaften	1	2014	50
Total	1		50

Les engagements à long terme sont principalement constitués de provisions à long terme (162 millions de francs) et de provisions relatives aux investissements (24,7 millions de francs).

Enfin, le capital propre (59,1 % du bilan) se subdivise en financements spéciaux (104,8 millions de francs), fonds et réserves (220 millions de francs dont 180 millions de francs pour le fonds d'infrastructures) et excédent d'actif (1227,4 millions de francs net) après enregistrement de la perte de l'exercice.

7.2. L'évolution du bilan

7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2003

Le total du bilan a évolué ainsi depuis 2003 :

Années Jahr	Total au bilan en mios Bilanzsumme in Mio.	Variations en % par rapport à l'année précédente Veränderung in % gegenüber dem Vorjahr
2003	1379	- 1,1
2004	1342	- 2,7
2005	2098	+ 56,3
2006	2201	+ 4,9
2007	2528	+ 14,9
2008	2896	+ 14,6
2009	2959	+ 2,2
2010	3133 MCH2/HRM2 : 3081	+ 4,1
2011	3119	+ 1,2
2012	3012	- 3,4
2013	2624	- 12,9

Le recul du total du bilan constaté entre 2012 et 2013 s'explique principalement par le remboursement de la dette de 310 millions de francs, dont la contrepartie à l'actif est un recul des placements.

7.2.2. Les variations par rapport à 2012

Par rapport au bilan de l'exercice 2012, l'actif 2013 enregistre les principales variations suivantes :

Die langfristigen Verbindlichkeiten bestehen hauptsächlich aus langfristigen Rückstellungen (162 Millionen Franken) und Rückstellungen für Investitionen (24,7 Millionen Franken).

Das Eigenkapital (59,1 % der Bilanzsumme) schliesslich unterteilt sich in Spezialfinanzierungen (104,8 Millionen Franken), Fonds und Reserven (220 Millionen Franken, wovon 180 Millionen Franken für den Infrastrukturfonds) und Bilanzüberschuss (1227,4 Millionen Franken netto) nach Berücksichtigung des Jahresergebnisses (Fehlbetrag).

7.2. Bilanzentwicklung

7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2003

Die Bilanzsumme hat sich seit 2003 wie folgt verändert:

Der Rückgang der Bilanzsumme zwischen 2012 und 2013 ist hauptsächlich auf die Schuldentrückzahlung von 310 Millionen Franken zurückzuführen, mit der eine Abnahme der Anlagen bei den Aktiven einhergeht.

7.2.2. Veränderungen gegenüber 2012

Verglichen mit der Bilanz des Rechnungsjahres 2012 verzeichnen die Aktiven 2013 im Wesentlichen die folgenden Veränderungen:

Actif Aktiven

	mios / Mio.
Patrimoine financier Finanzvermögen	- 422,1
Disponibilités Flüssige Mittel	+ 39,0
Créances à court terme Kurzfristige Forderungen	- 195,6
Placements financiers Finanzanlagen	- 250,0
Immobilisations Sachanlagen	- 0,4
Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen	- 15,1
Patrimoine administratif Verwaltungsvermögen	+ 34,3
Investissements Investitionen	+ 36,0
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	- 1,7

La diminution du patrimoine financier s'explique avant tout par le recul des placements utilisés pour rembourser les dettes arrivant à échéance. La baisse des créances à court terme tient notamment au fait que les comptes courants des hôpitaux sont créditeurs au 31.12.2013 alors qu'ils étaient encore débiteurs au 31.12.2012. De plus, des acomptes anticipés d'impôts cantonaux et fédéraux particulièrement importants ont réduit le total des créances fiscales cantonales et le poste « Débiteurs IFD ».

L'accroissement des investissements en cours, tant pour les immeubles que pour les routes, est à l'origine de la progression du patrimoine administratif entre 2012 et 2013.

Das Minus im Finanzvermögen ist vor allem auf den Rückgang der Anlagen zur Rückzahlung fälliger Schulden zurückzuführen. Die geringeren kurzfristigen Forderungen sind damit zu erklären, dass die Kontokorrente der Spitäler per 31.12.2013 Kreditorenkonti sind, während sie per 31.12.2012 noch Debitorenkonti waren. Ausserdem gingen mit besonders hohen Akontovorauszahlungen für die Kantons- und Bundessteuern die Gesamtsteuerforderungen und der DBSt-Debitorenposten zurück.

Grund für die Zunahme des Verwaltungsvermögens zwischen 2012 und 2013 sind die höheren laufenden Investitionen sowohl in Liegenschaften als auch in Strassen.

Par rapport au bilan de l'année 2012, le passif varie de la façon suivante :

Gegenüber der Bilanz des Jahres 2012 hat sich die Passivseite wie folgt verändert:

**Passif
Passiven**

	mios / Mio.
Engagements courants Laufende Verpflichtungen	- 71,4
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	- 310,0
Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten	- 45,4
Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen	+ 25,0
Capital propre Eigenkapital	+ 14,0

La variation (- 71,4 millions de francs) constatée sur les « Engagements courants » tient essentiellement à une diminution des factures à payer au 31.12.2013.

Die Veränderung (- 71,4 Millionen Franken) bei den «Laufenden Verpflichtungen» beruht in erster Linie auf dem Rückgang der ausstehenden Rechnungen per 31.12.2013.

Le remboursement en 2013 de quatre emprunts, dont 200 millions de francs à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, a entraîné une baisse significative des dettes à moyen et long termes.

Die Rückzahlung 2013 von vier Anleihen, wovon 200 Millionen Franken an die Pensionskasse des Staatspersonals, hatte einen deutlichen Rückgang der mittel- und langfristigen Schulden zur Folge.

La baisse relevée au niveau des engagements à long terme résulte de l'utilisation des provisions constituées pour faire face à des dépenses supplémentaires dans certains domaines.

Der Rückgang bei den langfristigen Verpflichtungen beruht auf der Verwendung von für Mehrausgaben in gewissen Bereichen gebildeten Rückstellungen.

7.3. La situation et l'évolution de la dette publique

7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden

7.3.1. La situation à fin 2013

7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2013

La dette brute atteint 152,6 millions de francs à fin 2013. Elle se compose de la façon suivante :

Ende 2013 beliefen sich die Brutto-Staatsschulden auf 152,6 Millionen Franken. Sie setzen sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Engagements courants envers les communes Laufende Verpflichtungen gegenüber den Gemeinden	21,1
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	50,0
Dépôts, legs et fondations Depotgelder, Legate und Stiftungen	81,5
Total	152,6

La dette brute s'élève ainsi à 524 francs par habitant à fin 2013. Le poste « Intérêts passifs », qui comprend aussi les intérêts des dépôts des fonds et les intérêts lors de la restitution d'impôts, représente 14 millions de francs (2012 : 16,3), soit le 1,2 % des recettes fiscales cantonales. Le taux d'intérêt moyen de la seule dette à moyen et long termes est de 3,31 % en 2013.

A fin 2013, la fortune nette de l'Etat était de 997,4 millions de francs, soit 3423 francs par habitant. Voici comment nous déterminons la fortune nette :

Die Bruttoverschuldung pro Einwohner beträgt somit per Ende 2013 524 Franken. Die Position «Passivzinsen», die sowohl die Fondsdepotzinsen als auch die Verzinsung bei Steuerrückerstattungen umfasst, macht 14 Millionen Franken aus (2012: 16,3 Millionen Franken), das sind 1,2 % der kantonalen Steuereinnahmen. Der mittlere Zinssatz allein für die mittel- und langfristigen Schulden betrug im Jahr 2013 3,31 %.

Ende 2013 belief sich das Reinvermögen des Staates auf 997,4 Millionen Franken, das heisst 3423 Franken pro Einwohner. Es setzt sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Total de la dette brute Total Bruttoverschuldung	– 152,6
Disponibilités Flüssige Mittel	402,3
Avoirs auprès des communes Guthaben bei Gemeinden	25,1
Placements financiers Finanzanlagen	587,0
Actions et autres placements Aktien und übrige Anlagen	0,4
Prêts ¹⁾ Darlehen ¹⁾	135,2
Total de la fortune nette Total Reinvermögen	997,4

¹⁾ sans le capital de dotation de la BCF, le capital-actions du Groupe E SA et les prêts aux réseaux hospitaliers

¹⁾ ohne Dotationskapital FKB, Aktienkapital der Groupe E AG und Darlehen an die Spitalnetze

7.3.2. L'évolution récente

Depuis 2003, la dette publique de l'Etat a évolué ainsi :

7.3.2. Die jüngste Entwicklung

Die Staatsverschuldung hat sich seit dem Jahr 2003 wie folgt verändert:

Evolution de la dette publique brute et nette depuis 2003
Entwicklung der Brutto- und Nettostaatsschulden seit dem Jahr 2003

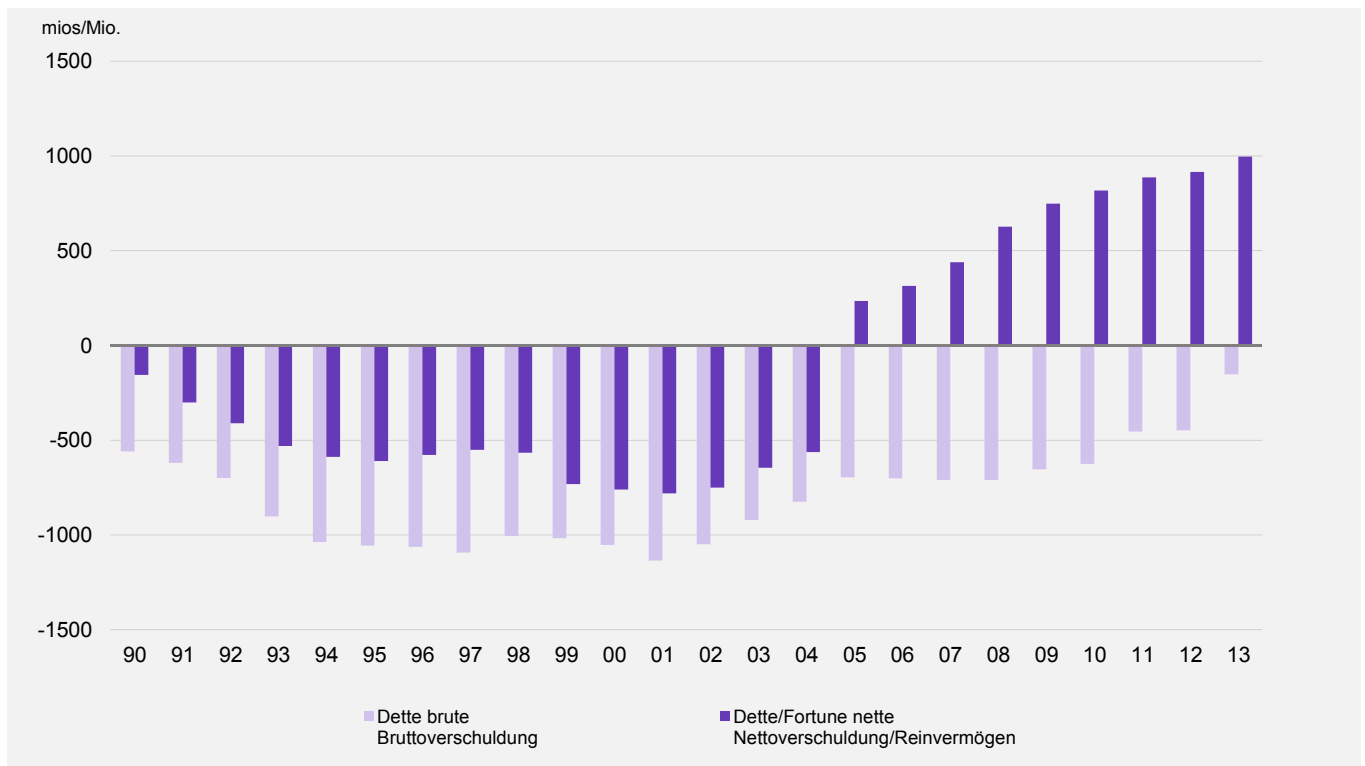
Années Jahr	Dette brute Bruttoverschuldung	Dette nette (-) / Fortune nette Nettoverschuldung (-) / Reinvermögen
	mios / Mio.	mios / Mio.
2003	921,0	- 645,5
2004	824,0	- 563,5
2005	695,7	+ 234,3
2006	700,9	+ 313,4
2007	710,2	+ 438,9
2008	709,2	+ 626,5
2009	654,2	+ 748,7
2010	625,8	+ 817,0
2011	453,9	+ 886,4
2012	448,4	+ 914,9
2013	152,6	+ 997,4

Le recul constaté de la dette brute s'explique par des remboursements d'emprunts. L'évolution du capital net ne doit pas être interprétée comme une augmentation durable de la fortune nette mais comme une situation momentanée de fin d'année. Elle résulte avant tout d'importants versements anticipés d'acomptes d'impôts cantonaux et fédéraux qui entrent en considération dans le calcul de la fortune nette.

Der Rückgang der Bruttoverschuldung erklärt sich aus der Rückzahlung von Anleihen. Die Nettokapitalentwicklung ist nicht als dauerhafte Reinvermögenszunahme zu interpretieren, sondern als Momentaufnahme am Jahresende zu sehen. Sie ist vor allem auf umfangreiche Akontovorauszahlungen für die Kantons- und die Bundessteuern zurückzuführen, die bei der Berechnung des Reinvermögens berücksichtigt werden.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la dette brute et de la dette/fortune nette depuis 1990.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung von Brutto- und Nettoverschuldung/Reinvermögen seit 1990.



Le résultat exceptionnel de 2005 est dû au versement du produit de la vente d'or excédentaire de la BNS attribué au canton de Fribourg. Il a permis de diminuer la dette brute et de disposer ainsi d'une fortune nette que les résultats des exercices bénéficiaires 2006 à 2012 ont encore renforcée. Il faut relever que les excédents de revenus enregistrés ces dernières années ainsi que la part de l'Etat au produit de la vente d'or de la BNS ont permis la constitution de provisions et de fonds, en particulier le fonds d'infrastructures. Enfin, il est important de souligner que plus de la moitié de la fortune nette de l'Etat n'est pas à libre disposition, car elle est d'ores et déjà affectée à des objets et projets précis tels que le fonds évoqué plus haut. On peut citer également les montants réservés pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, le renouvellement des remontées mécaniques, pour faire face aux aléas liés à la péréquation fédérale des ressources et aux bénéfices futurs de la BNS, pour la H189 et la Poya, pour les routes principales en régions de montagne et périphériques, pour la nouvelle politique régionale, l'asile, les fonds de l'emploi, de l'énergie, de la mensuration officielle ainsi que le fonds de relance. Le fonds des sites pollués et celui des contributions de remplacement de la protection civile se sont ajoutés récemment à cette liste.

Das ausserordentlich gute Ergebnis des Jahres 2005 war auf die Auszahlung unseres Kantonsanteils am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds zurückzuführen. Damit konnte die Bruttoverschuldung abgebaut und in ein Reinvermögen umgewandelt werden, das mit den positiven Rechnungsergebnissen der Jahre 2006-2012 ausgebaut werden konnte. Übrigens konnten dank der Ertragsüberschüsse der letzten Jahre sowie des Anteils des Staates am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds Rückstellungen und verschiedene Fonds, namentlich der Infrastrukturfonds gebildet werden. Allerdings ist das Reinvermögen des Staates zu mehr als der Hälfte nicht frei verfügbar, sondern bereits an ganz konkrete Vorhaben und Projekte wie den oben erwähnten Fonds gebunden. Zu erwähnen sind aber auch die Beträge, die für die Einführung des zweiten Kindergartenjahres, für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte, zur allfälligen Abfederung von Einbussen beim eidgenössischen Ressourcenausgleich und bei den künftigen Gewinnausschüttungen der SNB, für die H189 und die Poyabrücke, für die Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen, für die Neue Regionalpolitik, das Asylwesen, den Beschäftigungsfonds, den Energiefonds, den Fonds für die amtliche Vermessung sowie den Konjunkturfonds reserviert sind. Der Altlastenfonds und der Ersatzabgabefonds des Zivilschutzes sind kürzlich zu dieser Liste hinzugekommen.

De plus, on le constate d'ailleurs en 2013, le recours à la fortune non affectée s'avère nécessaire pour compenser l'insuffisance de financement. La fortune de l'Etat va donc permettre au canton de financer son important programme d'investissement et ainsi de faire face aux défis qu'il devra relever en matière d'infrastructures à l'avenir.

Überdies muss, wie dies 2013 der Fall ist, zur Kompensation des Finanzierungsfehlbetrags auf das nicht zweckgebundene Vermögen zurückgegriffen werden. Der Staat kann also dank seines Vermögens sein umfangreiches Investitionsprogramm finanzieren und ist so in der Lage, die künftigen Aufgaben in diesem Bereich wahrzunehmen.

8. Les engagements hors bilan

Pour les collectivités publiques, les engagements hors bilan prennent de plus en plus d'importance dans l'appréciation qui est portée sur leur santé financière. Depuis plusieurs années déjà, l'Etat de Fribourg dresse, à la fin du fascicule des comptes, un inventaire de ses principaux engagements hors bilan. Ces derniers sont pris notamment en considération dans la détermination de la notation du canton par les instituts bancaires et les prêteurs. C'est ainsi par exemple, que, la garantie totale donnée par l'Etat pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg ou la garantie couvrant jusqu'à concurrence de 30 % au maximum des engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat 2013 : 947,6 millions de francs (2012 : 1005 millions de francs) sont pris en compte pour l'évaluation de la santé financière du canton. Parmi les autres engagements hors bilan significatifs, on peut citer les crédits fédéraux d'investissements agricoles qui se montent à plus de 173,5 millions de francs. Les pertes éventuelles consécutives à l'octroi de ces prêts doivent être assumées par les cantons. Enfin, l'Etat répond de la maîtrise des pertes qui pourraient toucher les aides en matière d'investissements dans les régions de montagne 28 millions de francs à fin 2013. Des exemples récents démontrent que, dans certains cas, l'Etat peut être actionné. La provision pour engagements hors bilan est actuellement de 25 millions de francs.

S'agissant des procès et autres revendications contre l'Etat, il a été procédé comme de coutume à un recensement auprès de toutes les Directions de l'Etat. L'inventaire a porté sur les revendications en cours à fin 2013, de plus de 500 000 francs à charge de l'Etat, après intervention le cas échéant d'un assureur. Il faut constater que la plupart des prétentions élevées contre l'Etat relèvent de son contrat d'assurance responsabilité civile (RC). Pour couvrir ce risque, l'Etat a conclu un contrat global – certains établissements ont toutefois leur propre contrat – qui porte sur une somme d'assurance de 10 millions de francs par sinistre et par année.

L'enquête menée indique que les cas signalés seraient couverts par l'assurance. Toutefois, dans un cas important, déjà signalé depuis quelques années et relevant de l'hôpital fribourgeois, si les prétentions présentées étaient partiellement ou totalement admises, l'établissement pourrait subir un préjudice financier car, à l'époque, le montant maximum assuré par son contrat n'était que de 3 millions de francs. Il faut relever qu'en raison du décès de la personne gravement invalide concernée, le montant initial du dommage s'est abaissé de façon substantielle. A ce stade, il n'est pas possible de dire si le montant maximum assuré sera oui ou non dépassé, mais ce risque s'est fortement réduit.

8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen

Für die öffentliche Hand fallen bei der Beurteilung ihrer finanziellen Gesundheit die nicht bilanzierten Verpflichtungen immer mehr ins Gewicht. Bereits seit einigen Jahren erstellt der Staat Freiburg am Schluss der Sonderpublikation der Staatsrechnung ein Inventar seiner hauptsächlichlichen nicht bilanzierten Verpflichtungen. Diese werden insbesondere für das Rating des Kantons durch die Bankinstitute und Darlehensgeber berücksichtigt. So werden beispielsweise die volle Garantie des Staates für die finanziellen Verbindlichkeiten der Freiburger Kantonbank oder die Garantie zur Deckung bis maximal 30 % der versicherungstechnischen Verpflichtungen der Pensionskasse des Staatspersonals (2013: 947,6 Millionen Franken, 2012: 1005 Millionen Franken) bei der Beurteilung der finanziellen Gesundheit des Kantons berücksichtigt. Weitere wichtige nicht bilanzierte Verpflichtungen sind die Investitionskredite in der Landwirtschaft, die sich auf mehr als 173,5 Millionen Franken belaufen. Die allfälligen Verluste aus dieser Darlehensgewährung müssen von den Kantonen getragen werden. Schliesslich muss der Staat auch für die Verluste haften, die sich bei den Investitionshilfen für die Berggebiete ergeben können (28 Millionen Franken per Ende 2013). Jüngste Beispiele zeigen, dass der Staat in gewissen Fällen belangt werden kann. Die Rückstellung für nicht bilanzierte Verpflichtungen beläuft sich aktuell auf 25 Millionen Franken.

Wie gewohnt wurde bei allen Direktionen des Staates ein Verzeichnis der Prozesse und sonstigen Forderungen gegenüber dem Staat erstellt. Darin aufgeführt wurden alle 2013 hängigen Forderungen im Betrag von über 500 000 Franken zu Lasten des Staates nach allfälliger Deckung durch eine Versicherung. Die meisten dem Staat gegenüber geltend gemachten Forderungen betreffen seine Haftpflicht. Der Staat hat diesbezüglich einen Globalvertrag (gewisse Anstalten haben aber eigene Verträge) über eine Versicherungssumme von 10 Millionen Franken pro Schadenfall und Jahr abgeschlossen.

Den Abklärungen zufolge sollten die gemeldeten Fälle von der Versicherung übernommen werden. Es bleibt aber ein grosser, schon seit einigen Jahren bekannter Schadenfall, der das freiburger Spital betrifft und sehr teuer werden könnte, falls die geltend gemachten Ansprüche teilweise oder vollständig gutgeheissen werden, da die Versicherungssumme nach dem damaligen Vertrag nur 3 Millionen Franken betrug. Nachdem die betroffene schwerbehinderte Person gestorben ist, hat sich der ursprüngliche Schadensbetrag allerdings erheblich reduziert. Zum jetzigen Zeitpunkt kann noch nicht gesagt werden, ob der versicherte Höchstbetrag überschritten wird oder nicht, das Risiko dafür hat aber deutlich abgenommen.

9. Conclusion

Comme l'annonçait le plan financier de la législature 2012-2016, l'élaboration du budget 2013 s'est révélée compliquée. La poussée des dépenses conjuguée à un sérieux coup de frein à la croissance des revenus provoquaient un important déficit. Ce dernier a été résorbé difficilement grâce à de nombreux ajustements et en renonçant à une baisse fiscale de 25 millions de francs qui était initialement projetée. De plus, pour respecter l'exigence constitutionnelle de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a dû se résoudre à budgétiser un prélèvement de 38 millions de francs sur la fortune non affectée. Une telle opération ne pouvant pas être répétée, le Conseil d'Etat s'est attaché, dès le début 2013, à définir un dispositif susceptible de rétablir la situation. Ces travaux se sont concrétisés au travers du programme de mesures structurelles et d'économies qui vous a été soumis à la session d'octobre 2013.

Les résultats des comptes 2013 doivent être placés dans un contexte qui voit les finances cantonales entrer dans une période plus délicate. Si l'analyse des résultats 2013 révèle quelques signaux positifs, elle atteste néanmoins clairement de la pertinence et de la nécessité des mesures prises pour prévenir une détérioration rapide des perspectives financières de l'Etat.

Au titre des facteurs favorables des comptes 2013, on peut citer :

- > la possibilité de renoncer au prélèvement budgétisé à titre exceptionnel sur la fortune,
- > un volume d'investissements nets élevé,
- > un fléchissement du rythme de croissance des effectifs et des charges du personnel,
- > des remboursements d'emprunts permettant une nouvelle diminution du service de la dette,
- > enfin, un budget de fonctionnement sous contrôle dans la majorité des Directions du Conseil d'Etat.

Plusieurs indicateurs confirment toutefois que les finances fribourgeoises sont entrées dans une phase plus difficile, en particulier :

- > un résultat qui se solde par le premier excédent de charges depuis 2001,
- > un déficit qui s'inscrit dans une tendance nette à la détérioration (excédent de charges de 0,9 million de francs en 2013 contre un excédent moyen annuel de revenus avant opérations de clôture de 92,7 millions de francs de 2010 à 2012),
- > le renoncement à des opérations de clôture en 2013,

9. Schluss

Wie schon im Legislaturfinanzplan 2012-2016 angekündigt war die Aufstellung des Voranschlags 2013 eine komplexe Angelegenheit. Steigende Ausgaben in Verbindung mit stark gedrosselten Einnahmen haben zu einem erheblichen Defizit geführt. Dieses konnte dank zahlreicher Anpassungen und des Verzichts auf eine ursprünglich geplante Steuersenkung im Umfang von 25 Millionen Franken mit Mühe und Not wettgemacht werden. Um den verfassungsmässig vorgeschriebenen ausgeglichenen Haushalt einhalten zu können, sah sich der Staatsrat ausserdem gezwungen, eine Entnahme aus dem nicht zweckgebundenen Vermögen im Umfang von 38 Millionen Franken zu budgetieren. Da sich dies nicht wiederholen lässt, begann der Staatsrat Anfang 2013 mit der Ausarbeitung eines Dispositivs zur Haushalts-sanierung; daraus resultierte das Struktur- und Spar-massnahmenprogramm, das Ihnen in der Oktobersession 2013 unterbreitet worden ist.

Die Ergebnisse der Staatsrechnung 2013 sind in einem Kontext zu sehen, in dem die Situation für die Kantonsfinanzen immer schwieriger wird. Auch wenn die Ergebnisse 2013 bei näherer Betrachtung einige positive Signale erkennen lassen, geht doch klar daraus hervor, dass die getroffenen Massnahmen sinnvoll und notwendig waren, um eine rapide Verschlechterung des Finanzhaushalts des Staates zu verhindern.

Positiv zu Buche schlagen in der Staatsrechnung 2013 folgende Faktoren:

- > Verzicht auf die budgetierte ausserordentliche Eigenkapitalentnahme,
- > hohes Nettoinvestitionsvolumen,
- > geringere Zunahme der Personalbestände und des Personalaufwands,
- > Anleihrückzahlungen mit einem weiteren Schuldenabbau,
- > Betriebsbudget in den meisten Direktionen des Staatsrats unter Kontrolle.

An einigen Indikatoren lässt sich jedoch klar ablesen, dass für die Finanzen schwierigere Zeiten angebrochen sind:

- > Rechnungsergebnis erstmals seit 2001 mit einem Aufwandüberschuss,
- > Defizit in deutlichem Abwärtstrend (2013 Aufwandüberschuss von 0,9 Millionen Franken gegenüber einem durchschnittlichen jährlichen Ertragsüberschuss vor Abschlussbuchungen von 92,7 Millionen Franken von 2010 bis 2012),
- > 2013 Verzicht auf Abschlussbuchungen,

- > un degré d'autofinancement en recul, juste suffisant compte tenu du contexte économique, et qui se traduit par une insuffisance de financement de 18,3 millions de francs,
- > des charges qui restent sous contrôle mais qui, contrairement aux exercices précédents, dépassent pour la première fois le budget. Ce constat est également stable pour les charges salariales,
- > une progression de plus en plus préoccupante des dépenses de subventionnement, en particulier dans le domaine de la santé,
- > un ralentissement de la croissance des revenus laquelle repose par ailleurs en 2013 essentiellement sur les impôts liés à la conjoncture économique et au marché de l'immobilier.

Les résultats des comptes 2013 confirment ainsi l'à-propos du programme de mesures structurelles et d'économies accepté par le Grand Conseil à la session d'octobre 2013. Ce programme a grandement facilité la préparation du budget 2014. Le Conseil d'Etat espère qu'il en sera de même pour l'exercice 2015. Il va débiter prochainement l'actualisation du plan financier 2015-2016 et la planification des années 2017-2018. Les premiers résultats permettront de faire le point sur les perspectives financières du canton. On sait déjà que celles-ci seront mises sous pression par les principaux facteurs suivants :

- > la croissance démographique et ses conséquences notamment sur les besoins liés à la population scolaire et âgée,
- > les solutions retenues en matière de péréquation financière fédérale et celles en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises,
- > le financement futur des hôpitaux cantonaux, des cliniques privées et des hospitalisations hors canton sous le triple effet de l'accroissement des besoins, de la hausse de la part financière de l'Etat et de l'évolution du coût des soins,
- > l'avenir de notre part au bénéfice de la BNS,
- > la nécessité de garantir le financement à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Etat,
- > l'arrivée à échéance à fin 2016 de plusieurs mesures du programme d'économies, en particulier celles se rapportant au personnel,
- > les demandes de nouvelles prestations et d'allègements de la fiscalité.

Le Conseil d'Etat aura l'occasion de faire un état des lieux dans son message sur le budget 2015 et dans son rapport sur l'actualisation du plan financier 2015-2018.

- > sinkender, im aktuellen wirtschaftlichen Kontext knapp ausreichender Selbstfinanzierungsgrad, der zu einem Finanzierungsfehlbetrag von 18,3 Millionen Franken führt,
- > Aufwand unter Kontrolle, aber anders als in den Vorjahren erstmals über den Voranschlagszahlen; diese Feststellung gilt gleichermaßen für die Lohnkosten,
- > immer besorgniserregendere Zunahme der Subventionsausgaben, besonders im Gesundheitswesen,
- > rückläufiger Ertragszuwachs, der 2013 überdies vorwiegend auf den direkt von der Wirtschaftskonjunktur und vom Immobilienmarkt beeinflussten Steuereinnahmen beruht.

Die Rechnungsergebnisse 2013 bestätigen die Relevanz des vom Grossen Rat in der Oktobersession 2013 verabschiedeten Struktur- und Sparmassnahmenprogramms. Dieses Programm hat die Aufstellung des Voranschlags 2014 erheblich erleichtert. Der Staatsrat hofft, dass dies auch für das Rechnungsjahr 2015 der Fall sein wird. Er wird demnächst mit der Finanzplanaktualisierung 2015-2016 und der Planung der Jahre 2017-2018 beginnen. Anhand der ersten Resultate wird man sich ein Bild der Finanzperspektiven unseres Kantons machen können, wobei schon jetzt klar ist, dass folgende Faktoren diese Perspektiven trüben werden:

- > das Bevölkerungswachstum mit seinen Folgen insbesondere für die Bedarfsentwicklung bei der Schul- und Altersbevölkerung,
- > die für den eidgenössischen Finanzausgleich und in Zusammenhang mit der Unternehmenssteuerreform getroffenen Entscheide,
- > die künftige Finanzierung der kantonalen Spitäler, der Privatspitäler und der ausserkantonalen Spitalweisungen, die mit den steigenden Bedürfnissen, dem höheren Finanzierungsanteil des Staates und den zunehmenden Pflegekosten dreifach erschwert wird,
- > die Zukunft unseres Anteils am Nationalbankgewinn,
- > die Notwendigkeit, die langfristige Finanzierung der Pensionskasse des Staates zu garantieren,
- > das Auslaufen mehrerer Massnahmen des Sparprogramms Ende 2016, vor allem im Personalwesen,
- > die Nachfrage nach neuen Leistungen und Steuersenkungen.

Der Staatsrat wird sich in seiner Botschaft zum Voranschlag 2015 und in seinem Bericht zur Aktualisierung des Finanzplans 2015-2018 zum Stand der Dinge äussern können.

Projet du 11 mars 2014

Entwurf vom 11. März 2014

Décret*du***relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2013***Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu les articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2014-128 du 17 février 2014 ;

Vu le message du Conseil d'Etat du 11 mars 2014 ;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décète :***Art. 1**¹ Le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté.² Il présente les résultats suivants :

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
Revenus	3 233 245 871.72	
Charges	<u>3 234 145 827.37</u>	
Excédent de charges		899 955.65
Compte des investissements:		
Recettes	45 515 473.09	
Dépenses	<u>187 597 063.78</u>	
Excédent de dépenses		142 081 590.69
Insuffisance de financement		18 290 237

Art. 2

Le présent décret n'est pas soumis au référendum financier.

Dekret*vom***zur Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2013***Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf die Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004;

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2014-128 vom 17. Februar 2014;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrates vom 11. März 2014;

auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:***Art. 1**¹ Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2013 wird genehmigt.² Sie weist folgende Ergebnisse aus:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
Ertrag	3 233 245 871.72	
Aufwand	<u>3 234 145 827.37</u>	
Aufwand-überschuss		899 955.65
Investitionsrechnung:		
Einnahmen	45 515 473.09	
Ausgaben	<u>187 597 063.78</u>	
Ausgaben-überschuss		142 081 590.69
Finanzierungsfehlbetrag		18 290 237

Art. 2

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Annexe**GRAND CONSEIL COMPTE D'ETAT 2013/2013-DFIN-27***Propositions de la Commission des finances et de gestion*

- Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2013
- Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2013
- Rapports et comptes d'établissements pour l'année 2013

La Commission des finances et de gestion, qui a siégé à 7 reprises entre le 31 mars et le 9 mai 2014 pour examiner les objets suivants, propose au Grand Conseil :

1. d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'année 2013 et, par 10 voix sans opposition ni abstention (1 membre excusé et 2 membres ont quitté la séance), d'adopter le projet de décret 2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat pour l'année 2013 tel que présenté par le Conseil d'Etat ;
2. par 10 voix sans opposition ni abstention (1 membre excusé et 2 membres ont quitté la séance), d'approuver le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2013 ;
3. d'approuver les rapports d'activité et comptes 2013 de :
 - > l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), par 11 voix sans opposition ni abstention (2 membres excusés) ;
 - > l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), par 10 voix sans opposition ni abstention (3 membres ont quitté la séance) ;
 - > la Banque cantonale de Fribourg (BCF), par 10 voix sans opposition et 1 abstention (1 membre excusé et 1 membre a quitté la séance) ;

Anhang**GROSSER RAT Staatsrechnung 2013/2013-DFIN-27***Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

- Staatsrechnung 2013
- Tätigkeitsbericht des Staatsrats für das Jahr 2013
- Tätigkeitsberichte und Rechnungen von Anstalten für das Jahr 2013

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat zwischen dem 31. März und dem 9. Mai 2014 in 7 Sitzungen die folgenden Gegenstände geprüft; sie beantragt dem Grossen Rat:

1. auf die Staatsrechnung für das Jahr 2013 einzutreten, und mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt und 2 Mitglieder haben die Sitzung verlassen), das Dekret 2013-DFIN-27 zur Staatsrechnung für das Jahr 2013 in der Fassung des Staatsrats anzunehmen;
2. mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt und 2 Mitglieder haben die Sitzung verlassen), den Tätigkeitsbericht des Staatsrats für das Jahr 2013 zu genehmigen;
3. folgende Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2013 zu genehmigen:
 - > der Kantonalen Gebäudeversicherung (KGV), mit 11 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (2 Mitglieder sind entschuldigt);
 - > der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt (KSVA), mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (3 Mitglieder haben die Sitzung verlassen);
 - > der Freiburger Kantonalbank (FKB), mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und 1 Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt und 1 Mitglied hat die Sitzung verlassen);

4. de prendre acte des rapports d'activité et comptes 2013 des établissements suivants :

- > Office cantonal du matériel scolaire
- > Office de la circulation et de la navigation
- > Etablissement d'assurance des animaux de rente ;

5. de traiter tous ces objets selon la catégorie I (débat libre).

Le 9 mai 2014

4. die Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2013 der folgenden Anstalten zur Kenntnis zu nehmen:

- > Kantonale Lehrmittelverwaltung;
- > Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt;
- > Nutztiersicherungsanstalt;

5. die Geschäfte nach der Kategorie I (freie Debatte) zu behandeln.

Den 9. Mai 2014

Projet du 08.04.2014

Entwurf vom 08.04.2014

Décret

2014-DIAF-47

du

relatif aux naturalisations

Ce décret sur les naturalisations est disponible, en version papier, sur demande, auprès de la Chancellerie d'Etat.

Dekret

2014-DIAF-47

vom

über die Einbürgerungen

Dieses Dekret über die Einbürgerungen ist auf Verlangen auf Papier bei der Staatskanzlei erhältlich.

Rapport 2013-DIAF-88

17 février 2014

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 sur le postulat 2013.12¹ Glauser Fritz/Losey Michel
 concernant les surfaces d'assolement**

Le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre comprend les points suivants:

1. Introduction	1
2. Généralités	2
2.1. Utilisation du sol à l'échelle du canton	2
2.2. Exigences fédérales et stratégie cantonale	3
2.3. Définition des surfaces d'assolement	3
2.4. Evolution de l'agriculture	4
2.5. Principes de localisation	4
2.6. Coordination et répartition des tâches	5
2.7. Limites du système actuel et perspectives	5
2.8. Effet de la mise en œuvre de la nouvelle LAT	6
2.9. Modification de la loi fédérale sur les forêts (LFo)	6
2.10. Modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance d'application	7
2.11. Révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement	8
3. Etat des lieux	8
3.1. Localisation des surfaces d'assolement sur le territoire cantonal	8
3.2. Inventaire et outils de contrôle	10
3.3. Statistiques	10
3.3.1. Etat de la surface totale de SDA par district	10
3.3.2. Evolution de la surface totale de SDA	11
3.3.3. Extrait de l'inventaire des surfaces agricoles	12
3.3.4. Surfaces d'assolement en zone libre	13
4. Conclusions	13
Annexe	15

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 3 mai 2012 (*BGC* 2012 juin, p. 1387) les députés Glauser et Losey ont demandé au Gouvernement d'établir et de publier l'inventaire précis des surfaces d'assolement (SDA) dans le canton. Les postulants demandent si le quota imposé par la Confédération est toujours respecté. Ils souhaiteraient connaître les outils de contrôle des nouvelles emprises sur la SDA. En cas de non-respect du quota, ils aimeraient également connaître les moyens dont dispose le canton afin de compenser les pertes.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 8 octobre 2012, a proposé au Grand Conseil d'accepter le postulat. Il est prêt à établir un inventaire des surfaces agricoles. Les questions portant sur les moyens existants et/ou à mettre en œuvre pour limiter les nouvelles emprises sur les SDA, ou la compensation de ces surfaces, ont une portée politique qui doit être analysée en détail.

Le 8 novembre 2012, le Grand Conseil a accepté le postulat par 87 voix contre 0 (1 abstention) et ainsi demandé au Conseil d'Etat de rédiger un rapport sur la question.

¹ Déposé et développé le 03.05.2012, *BGC* p. 1084–1085; pris en considération le 8 novembre 2012, *BGC* p. 2328–2330

Les Directions de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) ont contribué à la rédaction de ce rapport.

Son objectif est de présenter les outils dont dispose l'administration cantonale pour tenir à jour l'état des SDA. Ce sera également l'occasion de donner l'état de situation par rapport à la compensation des surfaces perdues et la révision du plan directeur cantonal (PDCant) à venir.

Ce rapport revient également sur l'historique des surfaces d'assolement, qui remontent à 1992, soit plus de vingt ans d'histoire. Il est également fait mention du projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), voté le 3 mars 2013, qui prévoit une protection accrue des surfaces d'assolement. La loi devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2014 et ses instruments de mise en œuvre sont actuellement en consultation auprès des cantons jusqu'à la fin novembre 2013.

2. Généralités

2.1. Utilisation du sol à l'échelle du canton

La superficie du canton est de 167 000 ha, la surface boisée représente 45 000 ha, les pâturages d'altitude (estivage) environ 16 000 ha. La surface improductive couvre quelques 14 000 ha. La surface d'habitat et d'infrastructure correspond à 14 000 ha. Sur cette surface, environ 11 500 ha sont des surfaces en zone à bâtir selon la typologie retenue par la Confédération, le solde est constitué par des surfaces de transports et des zones à bâtir spéciales (zones d'exploitations des matériaux, zones libres, zones réservées, zones de protec-

tion de la nature ou des sites construits, zones occupées par l'armée, zones de golf). Le solde, soit 78 000 ha représente la surface agricole.

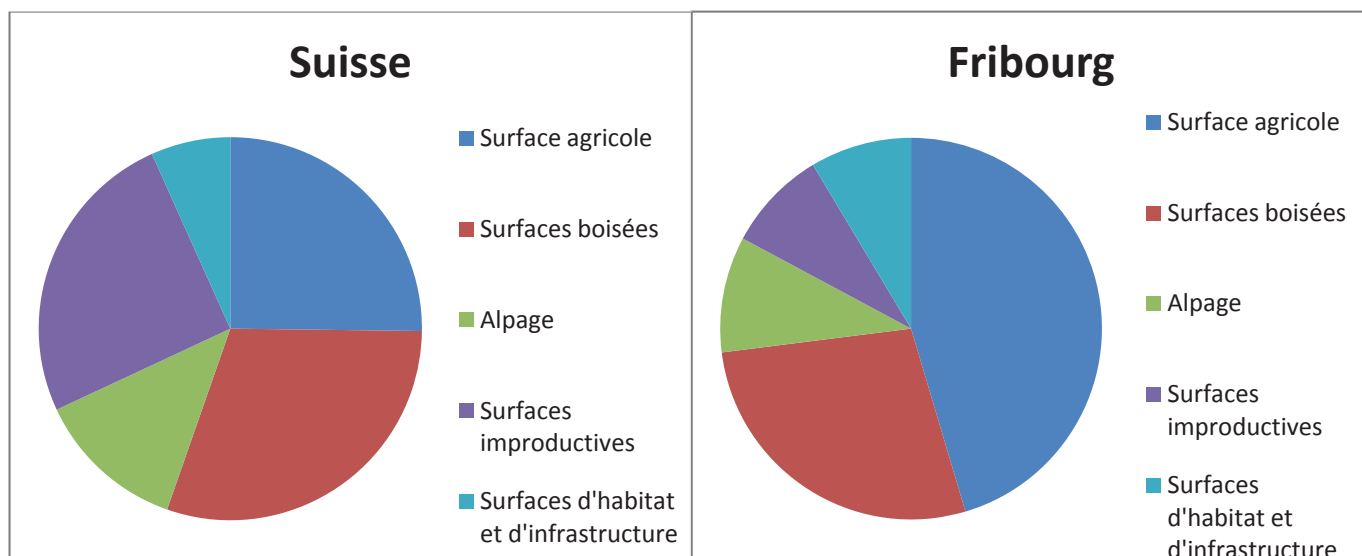
Lorsqu'il est question de surface agricole, le terme désigne généralement les surfaces exploitées par l'agriculture. En font partie également les surfaces sur lesquelles se trouve les bâtiments d'exploitation ainsi que les chemins d'accès aux parcelles.

Par surface agricole utile (SAU), l'ordonnance sur la terminologie agricole entend la superficie d'une exploitation qui est affectée à la production végétale, à l'exclusion des surfaces d'estivage, dont l'exploitant dispose pendant toute l'année. La SAU comprend notamment les terres assolées, les surfaces herbagères, les cultures pérennes, les zones riveraines, les haies, bosquets et berges boisées. La surface agricole utile est recensée chaque année auprès de chaque agriculteur. En 2013, presque 76 000 ha ont été annoncés au Service de l'agriculture. Cette surface comprend également des terrains situés sur les cantons voisins et également certaines surfaces situées en zone à bâtir.

La zone agricole est une notion d'aménagement du territoire. Elle n'est pas directement définie en tant que telle, elle correspond plutôt à la surface résiduelle entre la zone à bâtir et la forêt.

En 1992 le canton comptait 260 communes. Au 1^{er} janvier 2013, il reste 164 communes. Le nombre d'habitants est lui passé de 220 000 à 292 000. Les graphiques ci-dessous représentent la répartition de l'utilisation du sol en Suisse et dans le canton de Fribourg.

Graphiques de l'utilisation du sol



Source: OFS et SStat

Ces graphiques mettent en évidence la part plus importante de l'agriculture à Fribourg. Il est également visible que les surfaces improductives sont moins importantes dans le canton et que par contre la part des surfaces d'habitats et d'infrastructures est légèrement supérieure.

Le tableau ci-dessous met en relation le nombre d'habitants du canton avec la surface sise en zone à bâtir.

Tableau 1: Surface de zone à bâtir en mètre carré par habitant

1989	2002	2013
589	456	392

Source: SeCA

Sur cette période d'un quart de siècle, l'espace en zone à bâtir par habitant s'est significativement réduit. Cette évolution s'explique en premier par la croissance démographique importante et en second par le dimensionnement de la zone à bâtir selon les critères du PDCant. Les données de 1989 et 2002 sont issues d'une typologie simplifiée des zones à bâtir à partir de laquelle il n'est pas possible d'identifier les types de zones exclues aujourd'hui. La comparaison entre la période actuelle et les années antérieures doit donc être considérée avec une certaine prudence.

2.2. Exigences fédérales et stratégie cantonale

Les exigences fédérales sont actuellement décrites dans les articles 26 à 30 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). La Confédération demande aux cantons de préserver suffisamment de bonnes terres agricoles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en cas de crise grave. En 1992, la Confédération a publié un plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA) qui attribue à chaque canton un quota de surfaces à garantir. Pour le canton de Fribourg, la surface totale à préserver s'élevait initialement à 35 900 hectares. Suite aux travaux de construction de l'autoroute A1 dans la Broye, une diminution de 100 ha a été admise en compensation de l'emprise de l'ouvrage sur les surfaces d'assolement. Depuis 2004, le quota dévolu au canton de Fribourg se monte à 35 800 ha.

Le Conseil d'Etat a estimé, depuis l'origine des quotas fédéraux, que le quota cantonal était trop élevé et que cette exigence figeait les possibilités d'évolution de la structure économique du canton. La Confédération n'a jamais expliqué comment les quotas étaient fixés pour chaque canton. Entre 1992 et 1994, des négociations ont eu lieu entre la Confédération et le canton afin de pouvoir prendre en compte les surfaces remplissant les critères requis, mais situées entre 700 et 800 m d'altitude. C'est en comptabilisant ces surfaces (catégo-

ries ABI) que le canton a pu démontrer en 1994 qu'il remplissait le quota fixé en 1992. La surface recensée au 31 décembre 1994 était alors de 36 150 ha.

La stratégie fribourgeoise pour la protection des meilleures terres agricoles est définie dans le thème «Surfaces agricoles et d'assolement» du PDCant. L'inventaire des surfaces agricoles du canton de Fribourg de 1987 constitue l'étude de base de cette politique cantonale, mais également l'instrument de contrôle dynamique. Les surfaces agricoles y sont classées en cinq catégories (A, ABI, B1, B2 et C). Les catégories A et ABI de cet inventaire constituent les surfaces d'assolement selon les critères fédéraux.

Basée essentiellement sur des objectifs de garantie de l'approvisionnement en denrées alimentaires, la préservation des surfaces d'assolement focalise aujourd'hui divers intérêts tels que la protection du paysage, la limite de l'étalement urbain, la protection qualitative des sols, la préservation de bonnes conditions de production pour l'ensemble des produits agricoles. Un lien particulier a toujours été établi entre protection des SDA et dimensionnement correct des zones à bâtir. Du point de vue cantonal, la seule protection des surfaces d'assolement ne suffit toutefois pas à assurer de bonnes conditions à l'agriculture. En effet, si les SDA sont principalement vouées au labour, les prairies permanentes, y compris situées en altitude, jouent également un rôle important dans l'économie agricole du canton. L'élevage est une branche de production traditionnelle du canton, fortement liée à la fabrication de fromage. La production laitière est ainsi une façon de mettre en valeur les fourrages grossiers produits hors des surfaces d'assolement. C'est sur la base de ce constat que le Conseil d'Etat a proposé, dans le PDCant, de préserver les bonnes terres agricoles et non seulement les surfaces d'assolement. Cette vision ne correspond pas à celle du PS SDA qui n'est pas de viser la production actuelle ni le degré d'auto-approvisionnement en temps normal, mais à pouvoir disposer en cas de nécessité de sol en suffisance afin d'être en mesure d'assurer l'approvisionnement alimentaire en période de crise.

Le but du canton est par conséquent de conserver les meilleures terres cultivables/agricoles du canton et de garantir les surfaces d'assolement tout en tenant compte des besoins de l'urbanisation et du développement économique d'importance cantonale et régionale. Les meilleures terres agricoles sont comprises dans les catégories A, ABI et B1 de l'inventaire des surfaces agricoles du canton de Fribourg. Ce sont donc quelques 42 000 ha de surfaces agricoles qui sont à gérer judicieusement.

2.3. Définition des surfaces d'assolement

Les surfaces d'assolement doivent répondre à des contraintes liées aux propriétés du sol, à l'altitude et à la pente. Le critère pédologique principal étant la profondeur utile qui doit être

de 50 cm au moins pour garantir une réserve suffisante en eau et en éléments nutritifs. En altitude, les surfaces d'assolement sont limitées par les conditions climatiques. Une durée de végétation de 165 jours est considérée comme minimale pour les céréales. La carte des aptitudes climatiques de Jeanneret et Vautier (1977) situe cette limite à environ 800 m d'altitude. Mais il est envisageable que cette limite se déplace vers le haut avec le réchauffement climatique constaté dans les dernières décennies.

Quant à la pente, les seuils sont définis en fonction des capacités des moyens de mécanisation. Dans la catégorie «A», la limite est définie à 15% de pente. Cette pente est en effet la limite maximale pour l'utilisation des récolteuses totales notamment pour les pommes de terre et les betteraves. Etant donné que les moissonneuses-batteuses ont la capacité de travailler jusqu'à 18% de pente, c'est le seuil maximal défini dans le PS SDA. Pour la catégorie «B1», la limite se situe à 25%. Cette pente est la limite maximale pour l'utilisation d'un tracteur conventionnel avec une auto-chargeuse ou des machines de récolte simples dans les cultures sarclées.

La majeure partie des surfaces d'assolement est située en zone agricole. Il est cependant admis que certains secteurs en zones à bâtir puissent tout de même être comptabilisés en tant que surface d'assolement pour autant qu'ils puissent rapidement être rendus exploitables pour l'agriculture. C'est le cas des zones de golf. Dans le canton de Fribourg, les surfaces d'assolement situées en zones de golf représentent 27 ha. Dans l'inventaire, ces zones sont différenciées à l'aide d'un attribut spécifique.

Il en est de même pour les surfaces d'assolement qui seront englobées dans l'espace réservé aux eaux. Ces surfaces pourront toujours être comptabilisées tant que leur qualité agricole sera conservée. Elles recevront cependant le statut de SDA potentielles.

La nouvelle politique agricole 2014–2017 évolue vers une écologisation des surfaces agricoles. La mise en place de haies et de vergers haute-tige ou la recréation de zones humides est financièrement encouragée et peut être intéressante pour les agriculteurs. Le canton a cependant choisi de conserver le statut de SDA à ces surfaces, puisqu'il est possible de rendre ces terres à nouveau labourables.

Les SDA sont choisies, principalement en fonction des propriétés du sol, de l'altitude et la pente, pour être les terres labourables les plus productives. Si cette décision se justifie du point de vue sécurité en cas de crise d'approvisionnement, les autres terres agricoles jouent un rôle tout aussi important. En effet, la production herbagère des surfaces de moins bonne qualité et situées plus en altitude représente la base de la production laitière. La défense de la surface agricole ne revêt pas seulement un caractère mathématique d'approvisionnement de denrées alimentaires, mais elle participe également à la

promotion du terroir du canton ainsi qu'à l'entretien du paysage et la protection de l'environnement.

2.4. Evolution de l'agriculture

Ces vingt dernières années, l'évolution structurelle a été importante dans l'agriculture. En 1990, 5089 exploitations agricoles ont été recensées dans le canton de Fribourg, alors qu'en 2011, 3099 exploitations sont comptabilisées.

La surface exploitée, en revanche, est restée plus stable, 76 455 ha en 1990 et 75 902 ha en 2011. A noter que cette différence est plus à imputer à l'évolution des techniques de recensement qu'à une différence effective. La différence entre la surface exploitée (76 000 ha) et la surface agricole totale qui figure plus loin (72 000) s'explique par la surface située en zone à bâtir et toujours exploitée par les agriculteurs ainsi que par les surfaces exploitées hors du canton. A noter également que le recensement des surfaces effectivement exploitées ne se fait pas encore de manière géographique. Dès 2014, avec la nouvelle politique agricole, ce sera cependant le cas, le canton disposera alors de chiffres clairement établis.

La surface agricole joue un rôle économique essentiel pour l'agriculteur. Elle est non seulement la base de toutes productions agricoles, elle est également le facteur principal d'attribution des paiements directs.

L'ensemble des surfaces agricole est soumis au droit foncier (loi fédérale sur le droit foncier rural, 211.412.11) et son prix de vente est limité. Dans le canton de Fribourg les prix par mètre carré s'échelonnent généralement de 1 à 5 francs, en fonction de la qualité, de l'altitude et de la pente notamment. Dès le moment où la surface agricole passe en zone à bâtir, son prix ne sera plus agricole, mais il correspondra à un prix de terrain à bâtir. Il augmentera donc fortement.

2.5. Principes de localisation

Selon le PDCant, le canton, les régions et les communes doivent assurer la protection des meilleures terres agricoles. Pour que le canton accepte de nouvelles emprises sur ces terres, la preuve doit être apportée qu'aucun autre secteur voisin des zones à bâtir existantes, classés dans une catégorie inférieure de l'inventaire des surfaces agricoles, n'est disponible. Une nouvelle emprise sur les meilleures terres agricoles est possible pour étendre le périmètre des zones à bâtir existantes du centre cantonal, des centres régionaux et des centres intercommunaux (cf. thème «Structure urbaine» du PDCant) ou pour l'extension de zones d'activités d'importance cantonale reconnues par le biais du plan sectoriel du même nom.

Les emprises, en dehors de la structure urbaine cantonale et des zones d'activités d'importance cantonale, sont également possibles dans le respect des principes de dimensionnement de la zone à bâtir prévus par le PDCant (thèmes «Concept

d'urbanisation», «Gestion de la zone à bâtir à l'échelle locale» et «Zones d'activités et politique foncière active cantonale»), mais avec une démonstration du dimensionnement adéquat des zones à bâtir dans tous les types de zones.

Lors de la mise en consultation publique du PDCant en avril 2001, il était initialement prévu d'exiger la compensation de chaque nouvelle emprise sur les meilleures terres agricoles en dehors de la structure urbaine cantonale et des zones d'activités d'importance cantonale. Mais le projet a suscité beaucoup de réactions négatives et le Conseil d'Etat a décidé d'assouplir les règles. A l'époque le monde paysan était opposé à la compensation.

2.6. Coordination et répartition des tâches

Dans le cadre des révisions et modifications de leur planification, les communes justifient les nouvelles emprises sur les meilleures terres agricoles conformément aux principes de localisation du PDCant. Lors de l'examen de la planification par le canton, le Service de l'agriculture (SAgri) préavise les projets sous l'angle de la protection des meilleures terres agricoles. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) examine la qualité SDA des sols lorsque des surfaces en zone à bâtir retournent en zone agricole. Le résultat est ensuite transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) qui tient à jour l'inventaire sur support informatique (voir chapitre «Inventaire et outils de contrôle»).

Le SeCA informe la Confédération de toute emprise sur les surfaces d'assolement de plus de trois hectares conformément à l'article 46 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire. Dans le cadre des discussions entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et l'ODT en vue de l'approbation du PDCant, l'ODT souhaitait qu'un principe de compensation systématique de toute emprise sur les SDA soit instauré par le canton (dézonage d'une surface de zone à bâtir équivalente).

Le canton a refusé cette demande, mais a assuré que les emprises sur les SDA ne se feraient que dans des cas dûment justifiés et de manière mesurée. Il a accepté, comme condition d'approbation du PDCant, d'annoncer systématiquement à l'ODT toute nouvelle emprise de zones à bâtir supérieure à 3 ha sur les SDA.

En cas de modification d'une seule zone représentant une emprise de plus de 3 ha, l'ODT est consulté dès l'examen préalable.

Lors des révisions générales de plan d'aménagement local avec des emprises de plus de 3 ha, l'ODT est informé par la transmission de la décision d'approbation.

A titre d'illustration, le projet de mise en zone à bâtir destinée à accueillir le magasin IKEA à Bussy a été préavisé négativement par le canton et par plusieurs Offices fédéraux. Si le

projet n'était pas conforme à plusieurs dispositions fédérales et aux principes de localisation du PDCant en matière d'implantation de centres commerciaux à fort impact territorial, il présentait également une emprise de 10 ha sur des surfaces d'assolement. Dans son préavis, l'ODT exigeait une compensation de l'emprise par un dézonage simultané d'une surface équivalente.

Depuis 2005 et l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le Tribunal fédéral, l'ODT dispose d'un droit de recours en cas d'emprise sur les surfaces d'assolement. Il en a fait usage une fois dans le canton de Fribourg. Le Tribunal fédéral a récemment annulé la décision d'approbation du canton et renvoyé le dossier de la cause à l'autorité compétente en invoquant notamment le fait que le dimensionnement de la zone à bâtir ne devait pas être réalisé uniquement à l'échelon communal. L'instance fédérale a d'autre part repris l'argumentation du Tribunal cantonal qui soulignait que la planification de zones à bâtir de faible densité sur des surfaces d'assolement était inadéquate et qu'il fallait viser plus de densité.

2.7. Limites du système actuel et perspectives

Comme indiqué précédemment, le canton de Fribourg a toujours estimé que le quota qui lui avait été attribué était trop important. Il apparaît essentiel de revoir si la manière dont les quotas ont été calculés doit être uniformisée et de vérifier si les quotas de SDA attribués entre les cantons est toujours d'actualité.

Le PS SDA date de 1992 et n'a jamais été révisé malgré les demandes répétées de la part des cantons dont le canton de Fribourg. Seule une notice d'aide à la mise en œuvre du PS SDA a été publiée en 2006 par l'ODT, mais sans pour autant entraîner une mise à jour du PS SDA.

La mise en œuvre du PS SDA a donné lieu à diverses négociations entre les cantons et la Confédération. Il en résulte que les critères de définition ne sont plus uniformes au niveau suisse. A titre d'exemple, le canton du Valais peut définir des surfaces d'assolement jusqu'à 1300 mètres d'altitude, le canton de Vaud jusqu'à 900 mètres, alors que les cantons de Fribourg et du Jura sont limités à 800 mètres. De plus, certains cantons n'ont pas toujours effectué une vérification de la qualité agricole des sols à l'image du travail effectué par l'Institut agricole de Grangeneuve pour le canton de Fribourg. Ceux-ci se contentent d'annoncer les surfaces qui remplissent les critères de pente et d'altitude sans autre vérification. Les cantons qui ont fait un travail soigné d'inventaire agricole sont en réalité pénalisés. Une plus grande protection des surfaces d'assolement ne saurait être mise en œuvre sans une redéfinition des quotas et des critères de délimitation et sans un nouveau relevé uniforme à l'échelle nationale.

Il est cependant clair que l'inventaire des surfaces agricoles ne constitue pas une cartographie de la qualité des sols telle

qu'elle peut être comprise aujourd'hui. L'élaboration d'un tel instrument nécessiterait des ressources très importantes notamment financières. Il n'est pas certain que toutes les surfaces reconnues aujourd'hui en tant que SDA rempliraient les critères des sols de meilleure qualité. Ceci est notamment le cas pour les sols tourbeux qui au fil des années perdent de l'épaisseur s'ils sont drainés et cultivés.

La Confédération n'a pas accepté l'élargissement proposé (catégorie B1 en plus des catégories A et AB1) par le canton de Fribourg dans son plan directeur pour la définition des bonnes terres agricoles. Au niveau fédéral, seules les surfaces d'assolement doivent être maintenues. Il se peut que les travaux de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, 2^e étape) reviennent sur cette question.

La notion de surfaces d'assolement étant définie dans l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), des modifications ou de nouvelles propositions sont pourtant susceptibles d'être faites dans le domaine. En 2004, dans le cadre d'une consultation fédérale préalable sur une mise à jour du PS SDA qui n'a finalement pas abouti, le canton de Fribourg avait demandé à la Confédération que:

- > L'espace non construit soit préservé par le biais d'un instrument qui ne se limite pas uniquement aux surfaces d'assolement;
- > La protection quantitative du sol ne soit plus uniquement justifiée sous l'angle alimentaire, mais également sur la base du développement durable et de la préservation du sol;
- > Les buts recherchés par le PS SDA soient clairement définis, dans la mesure où l'utilisation faite actuellement semble être détournée de la méthode qui a prévalu lors de la définition des surfaces d'assolement (buts possibles: sécurité alimentaire, maintien d'une agriculture compétitive, limite d'extension à l'urbanisation, préservation de l'espace non construit, préservation des meilleures sols,...);
- > Les quotas attribués aux cantons soient revus et que les critères pour l'attribution des quotas soient communiqués;
- > Les relevés soient effectués de manière uniforme au niveau suisse;
- > La Confédération tienne compte des nouvelles politiques fédérales qui peuvent avoir des emprises sur les surfaces d'assolement (réaménagement de cours d'eau, compensations écologiques, espace nécessaire au cours d'eau, ...) lors de la définition des quotas.

2.8. Effet de la mise en œuvre de la nouvelle LAT

Dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée qui entrera en vigueur vraisemblablement en 2014, les aspects traitant de la préservation des surfaces d'assolement

ont été intégrés directement dans la loi. Cette évolution conduira à un renforcement des mesures de protection des surfaces d'assolement. Il sera notamment plus difficile de mettre en zone à bâtir de nouveaux terrains situés en surface d'assolement.

Le Conseil d'Etat remarque toutefois que la législation fribourgeoise répond déjà en grande partie aux préoccupations des postulants.

De manière générale, la nouvelle LAT met fortement l'accent sur l'utilisation des zones à bâtir déjà légalisées (lutte contre la thésaurisation) et sur la densification du tissu bâti existant. Les effets de sa mise en œuvre toucheront l'ensemble du territoire et pas uniquement les surfaces d'assolement. Les possibilités d'extensions de la zone à bâtir seront donc plus limitées qu'aujourd'hui. Le dimensionnement ne pourra plus se faire à l'échelle communale.

L'impact de la nouvelle LAT n'est aujourd'hui pas connu. En 2013, la Confédération a mis en consultation les instruments de mise en œuvre de la loi. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a demandé que la révision du PS SDA soit réalisée à court terme afin de pouvoir mettre en œuvre les évolutions prévues par la LAT révisée. Le PS SDA révisé devra redéfinir la finalité de la protection des SDA et coordonner cette protection avec toutes les autres politiques fédérales concernées. En outre, il sera indispensable que la définition et la méthode de relevé des surfaces d'assolement soient unifiées dans chaque canton.

Dans tous les cas, la révision du PDCant débutera suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée et elle s'échelonnera de 2015 à 2019. Les enjeux principaux de cette révision seront l'établissement de nouveaux principes de dimensionnement des zones à bâtir, la détermination de l'espace urbanisable à l'échelle du canton, la définition d'une stratégie cantonale en matière de densification et finalement la définition de nouveaux principes pour la protection des SDA.

2.9. Modification de la loi fédérale sur les forêts (LFo)

La forêt est concernée par la thématique de la conservation des surfaces d'assolement essentiellement par la problématique des reboisements de compensation suite à des défrichements. Dans ce contexte, il est important de se référer à la modification récente de la loi fédérale sur la forêt (LFo) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013. Elle assouplit en particulier les règles relatives à la compensation du défrichement dans certaines régions.

En fait, la possibilité de prendre des mesures équivalentes en faveur de la protection de la nature et du paysage dans certaines régions – au lieu de fournir une compensation en nature d'un défrichement – y a notamment été introduite (art. 7 al. 2 LFo) :

- a. *dans les régions où la surface forestière augmente;*
- b. *dans les autres régions, à titre exceptionnel, si cela permet d'épargner des terres agricoles ou des zones d'une grande valeur écologique ou paysagère.*

Afin que la non-compensation exceptionnelle en nature ne devienne pas la règle où des terres agricoles sont concernées, l'article 9 al. 1 OFo révisée (en vigueur également depuis le 1^{er} juillet 2013) prescrit aux autorités d'exécution devant se prononcer sur la préservation exceptionnelle de terres agricoles selon l'article 7 al. 2 let. b LFo de renoncer à la compensation en nature plus spécialement sur des surfaces d'assolement.

A noter que, s'il est désormais possible de renoncer à toute compensation du défrichement s'il s'agit de récupérer des terres agricoles sur des surfaces conquises par la forêt au cours des 30 dernières années (art. 7 al. 3 let. a LFo), cette disposition ne s'applique guère aux surfaces d'assolement qui se trouvent essentiellement dans la région du Plateau fribourgeois, mais plutôt dans la zone des Préalpes.

De plus, selon l'article 7 al. 3 let. b et c LFo, la possibilité de renoncer entièrement à la compensation d'un défrichement existe aussi pour assurer la protection contre les crues et la revitalisation des cours d'eau ainsi que pour préserver et valoriser des biotopes selon les articles 18a et 18b al. 1 LPN. Il arrive assez fréquemment que de tels cours d'eau et biotopes se trouvent entourés de surfaces d'assolement, surtout dans la région de plaine.

En résumé, il sera désormais possible, dans des régions avec présence abondante de surfaces d'assolement, de compenser un défrichement par des mesures équivalentes en faveur de la protection de la nature et du paysage plutôt qu'en nature. En fonction du type de projet nécessitant un défrichement ou pour récupérer des terres agricoles sur des surfaces conquises par la forêt au cours des 30 dernières années, il sera même possible de renoncer complètement à la compensation du défrichement.

La législation forestière contribue ainsi d'une manière considérable à la préservation de ces très bonnes terres fertiles.

2.10. Modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance d'application

En 2011, les modifications de la loi fédérale du 24 janvier 1991 (LEaux; RS 814.20) et de son ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.20) sont entrées en vigueur. Suite à ces modifications, les cantons sont tenus de déterminer l'espace nécessaire aux eaux superficielles (espace réservé aux eaux) (art. 36a LEaux) et de veiller à revitaliser les eaux (art. 38a LEaux).

L'espace réservé aux eaux permet de garantir les fonctions naturelles des eaux superficielles, la protection contre les crues et leur utilisation. Pour que les cours d'eau soient à même de remplir leurs fonctions naturelles, l'espace réservé aux eaux doit faire l'objet d'un aménagement et d'une exploitation extensive (art. 36a al. 3 LEaux). L'article 41c al. 3 OEaux interdit tout épandage d'engrais ou de produits phytosanitaires dans l'espace réservé aux eaux. Les surfaces exploitées dans l'espace réservé aux eaux restent, dans la mesure du possible, en possession de l'agriculteur. Elles sont considérées comme une surface de compensation écologique (art. 68 al. 5 LEaux). Leur exploitation n'est admise que si elle est conforme aux exigences définies par l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD, RS 910.13) pour les surfaces à litière, les haies, les bosquets champêtres, les berges boisées, les prairies extensives, les pâturages extensifs ou les pâturages boisés. Les exploitants de l'espace réservé aux eaux sont indemnisés selon la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr, RS 910.1) pour l'exploitation extensive de leurs surfaces. Le budget fédéral des paiements directs est augmenté en conséquence de 20 millions par année. Proportionnellement à la surface agricole, cela représente 1,4 million pour le canton de Fribourg.

L'article 36a al. 3 LEaux précise que l'espace réservé aux eaux n'est pas considéré comme surface d'assolement (SDA) et que la disparition de surfaces d'assolement doit être compensée conformément au PS SDA. La mise en œuvre des exigences découlant de l'article 36a LEaux n'est pas régie par l'OEaux, mais au niveau de l'aide à la mise en œuvre du PS SDA publiée en 2006 par la Confédération.

Les surfaces d'assolement situées dans l'espace réservé aux eaux au sens des articles 41a et 41b OEaux sont traitées comme suit:

Seules les pertes effectives en sols de qualité SDA doivent être compensées, ceci en principe hors procédure du projet ayant généré ces pertes. Il y a une perte effective de SDA si les sols perdent leur fertilité, s'ils sont altérés par l'érosion ou consommés dans des projets de revitalisation.

Les cantons identifient séparément les sols se trouvant dans l'espace réservé aux eaux et qui conservent une qualité de SDA. Ces sols peuvent, à titre de potentiel, continuer à figurer dans le contingent, mais ils acquièrent un statut particulier.

En cas de crise et conformément à la décision d'urgence afférente, les sols de qualité SDA sis dans l'espace réservé aux eaux ne doivent être destinés à une exploitation intensive (provisoire) qu'en dernier recours et uniquement en cas d'extrême urgence.

Les surfaces de compensation écologiques (même boisées, telles des haies ou des «zones riveraines», le nouveau type de surface proposé dans le cadre du développement du système

des paiements directs) sont compatibles avec des SDA. Cette compatibilité correspond aussi à l'aide à la mise en œuvre de 2006 du PS SDA.

La Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture a également pris position en faveur du modèle retenu. A savoir que les surfaces qui se trouvent dans l'espace réservé des cours d'eau et qui conservent une qualité de SDA peuvent toujours être comptabilisées dans le contingent cantonal des SDA.

Comme précisé ci-dessus, seules les pertes effectives de SDA doivent être compensées. Lors des revitalisations des cours d'eau, il est fréquent que des sols en qualité de SDA soient consommés. En effet, la revitalisation passe souvent par un reprofilage du cours d'eau (élargissement) lui offrant plus d'espace. Conformément à l'article 38a LEaux, le canton doit planifier la revitalisation de ses cours d'eau. Celle-ci doit être adoptée d'ici au 31 décembre 2014. Tant que cette planification n'est pas établie, il n'est pas possible de déterminer les pertes effectives de SDA liés aux futures revitalisations.

Une estimation provisoire a été toutefois faite en se basant sur une étude réalisée en 2010 par les services de l'Etat, qui estimaient le potentiel de revitalisation des cours d'eau fribourgeois. Cette étude a identifié au total 130 km de cours d'eau potentiellement à revitaliser. Selon les ressources financières prévues pour les 80 prochaines années par la Confédération (60 millions par an pour toute la Suisse), la revitalisation des cours d'eau dans le canton de Fribourg pourrait potentiellement atteindre approximativement 160–240 km. Par conséquent, le résultat de l'étude sur le potentiel de revitalisation semble cohérent.

Tirés de cette étude, les tronçons à revitaliser ont été intégrés aux plans de la SDA du canton. Ainsi, il a été possible de déterminer, en considérant une largeur moyenne de cours d'eau revitalisé de 10 mètres, que 3 ha de SDA pourraient disparaître suite aux revitalisations. Cette perte correspond à 0.008% de la SDA totale du canton (35 575 ha). Pour une largeur moyenne de cours d'eau revitalisé de 20 m, la perte de SDA serait alors de 9 ha (0.025% de la SDA totale). Une analyse plus fine pourrait être établie en distinguant l'emprise des revitalisations selon la largeur naturelle effective des cours d'eau. Au regard de cette première estimation, qui a tendance à surestimer les largeurs des futurs cours d'eau corrigés, il semble que les pertes de SDA dues aux revitalisations soient limitées et tolérables.

2.11. Révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement

Le canton de Fribourg est actuellement en déficit par rapport au quota de SDA imposé par la Confédération. Cette situation, d'autres cantons la connaissent, et dans une autre mesure que notre canton. L'ODT mène des réflexions quant à l'avenir du PS SDA de 1992. La DIAF a adressé un cour-

rier le 2 avril 2013 à l'ODT sur le devenir du PS SDA. Dans sa réponse du 1^{er} mai 2013, l'ODT informe qu'il mène des réflexions sur l'adaptation de la mise en œuvre de 2006, mais pas sur une révision du plan en tant que tel.

L'ODT n'apporte en revanche aucune réponse à la demande de solutions, puisqu'une application stricte du PS SDA ne semble plus possible, que ce soit dans le canton de Fribourg comme ailleurs en Suisse. Selon la LAT, la Confédération doit réviser ses plans sectoriels tous les dix ans. Le PS SDA reste inchangé depuis 1992. Or, depuis vingt ans, le contexte fédéral a fortement évolué.

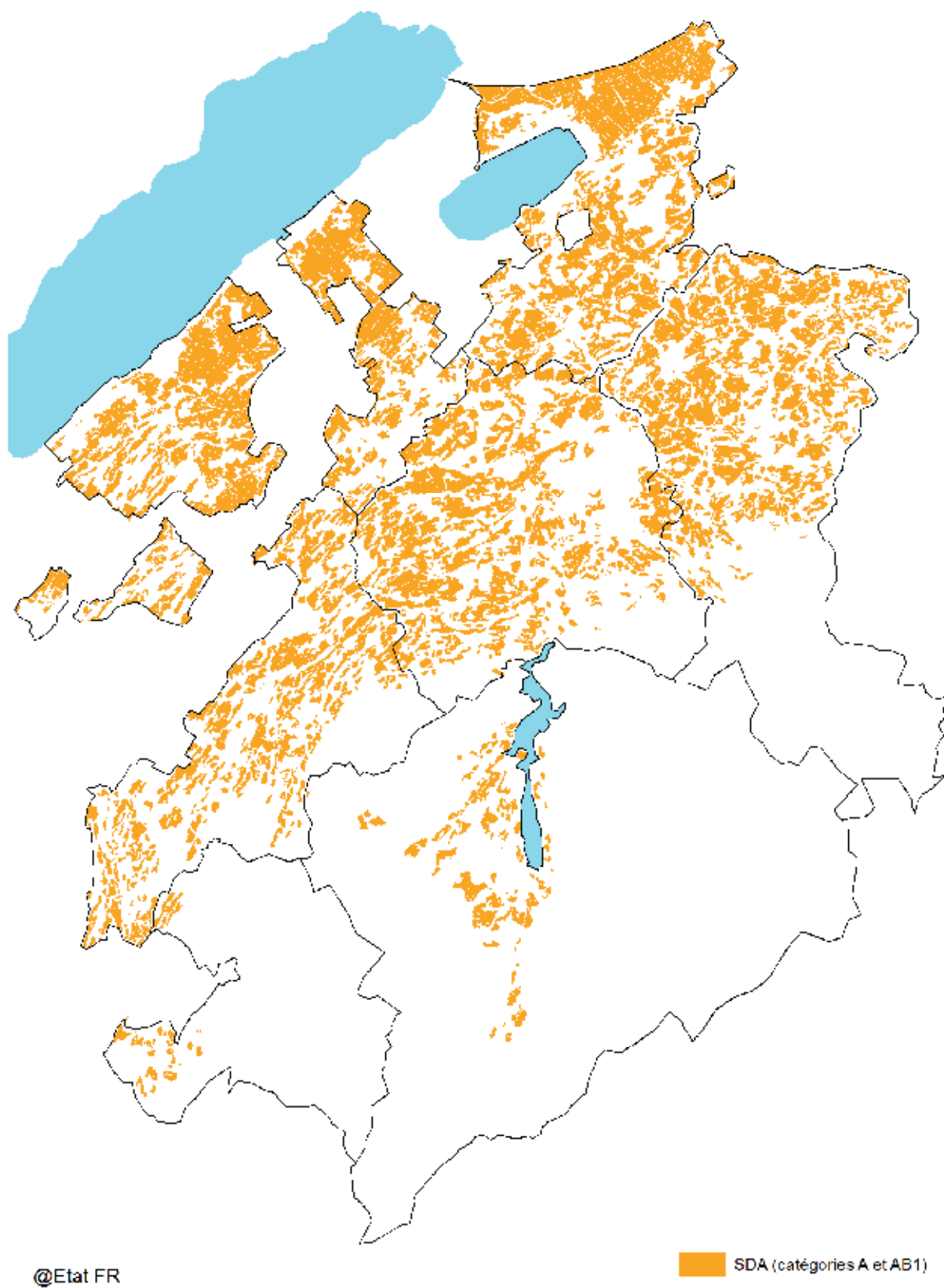
3. Etat des lieux

3.1. Localisation des surfaces d'assolement sur le territoire cantonal

Les centres urbains principaux du canton de Fribourg sont pour la plupart entourés de terres de qualité SDA. Une protection accrue des bonnes terres agricoles pourrait orienter le futur développement de l'urbanisation vers des communes certes moins concernées par les surfaces d'assolement en raison de leur altitude ou de leur topographie, mais moins bien situées par rapport à la structure urbaine cantonale définie par le PDCant.

Sur la carte ci-dessous, la couleur orange représente toutes les surfaces d'assolement inventoriées à l'échelle du canton.

Carte 1: Surfaces d'assolement du canton de Fribourg



3.2. Inventaire et outils de contrôle

Dès 1977, le canton de Fribourg se dote d'un inventaire des surfaces agricoles. En 1987, l'inventaire est retravaillé au niveau de la catégorisation des surfaces agricoles: les surfaces sont classées en A, B1, B2 et C. La catégorie A est celle des surfaces d'assolement. Suite à des discussions avec la Confédération, les terres classées en catégorie B1 entre 700 et 800 m sont également considérées depuis 1989 comme des surfaces d'assolement et forment une nouvelle catégorie: AB1. L'inventaire mis à jour en 1987 est le document de référence utilisé aujourd'hui.

Jusqu'en 2002, le suivi de l'évolution des surfaces agricoles a été effectué sur la base de plans analogiques. En 2002, le SeCA a digitalisé l'ensemble des plans dans un système d'information géographique (SIG). Le SIG constitue aujourd'hui l'outil central de contrôle et de suivi de l'inventaire. Il est géré par le SeCA.

Jusqu'en 2012, l'échange d'informations nécessaire à la tenue à jour de l'inventaire entre le SeCA et l'IAG était réalisé une fois par année à l'aide d'impression de cartes extraites du SIG (voir ci-dessus le chapitre «Coordination et répartition des tâches»). Depuis 2012, la ressource SIG est partagée par les deux instances concernées. Cela permet à l'IAG de saisir les résultats de ses analyses directement dans la base de données géographiques et au SeCA de consolider rapidement l'information. Cette optimisation réduit la charge de travail des opérateurs responsables, diminue les risques d'erreurs et augmente considérablement la fréquence des mises à jour de l'inventaire.

Le SIG permet de réaliser en tout temps des bilans statistiques et de contrôler l'évolution du quota de surfaces d'assolement. Le canton est ainsi doté d'un véritable outil de monitoring qui fonctionne pratiquement en temps réel. Le canton est doté d'un guichet cartographique disponible sur internet (www.geo.fr.ch) permettant de visualiser des données spatiales. Aujourd'hui les données relatives aux SDA ne sont pas visibles. Un mandat a été donné afin de publier cette information sur le guichet dans le courant 2014.

3.3. Statistiques

3.3.1. Etat de la surface totale de SDA par district

Les surfaces agricoles du canton sont réparties comme suit entre les différentes catégories (A et AB1, B1, B2 et C) sur le territoire fribourgeois (état au 15 juillet 2013).

Tableau 2: Répartition par district des surfaces agricoles par catégorie

Districts	Cat. A	AB1	B1	B2	C	Total surfaces agricoles
Broye	7977	22	876	1666	364	10905
Glâne	3921	812	1636	4913	412	11695
Gruyère	442	911	924	4990	2088	9355
Lac	7083	12	535	1130	309	9069
Sarine	6723	234	624	3189	1102	11872
Singine	6947	157	1482	3570	1346	13502
Veveyse	0	344	785	3472	858	5459
Total canton	33093	2491	6863	22930	6480	71856

Source: SeCA, état au 15 juillet 2013

La répartition par districts des surfaces d'assolement (catégorie A et AB1) est la suivante:

Tableau 3: Répartition par district des surfaces d'assolement

Districts	A en ha	AB1 en ha	SDA (A + AB1) en ha	SDA selon PDCant 2002 en ha	Evolution 2002-2013
Broye	7977	22	7999	8076	-77 ha
Glâne	3921	812	4733	4819	-86 ha
Gruyère	442	911	1353	1405	-52 ha
Lac	7083	12	7095	7078	+17 ha
Sarine	6723	234	6956	6990	-34 ha
Singine	6947	157	7104	7119	-15 ha
Veveyse	0	344	344	329	+15 ha
Total canton	33093	2491	35584	35815	-231 ha

Source: SeCA, état au 15 juillet 2013

En juillet 2013, le canton de Fribourg n'atteint pas le quota de 35 800 ha fixé par le PS SDA (- 216 ha).

La surface agricole qui n'a pas le statut de SDA comprend 36 272 ha. Ce chiffre conséquent montre que la surface agricole «résiduelle» est importante et qu'il ne faut pas la négliger.

En annexe, le détail des surfaces d'assolement par commune.

3.3.2. Evolution de la surface totale de SDA

Tableau 4: Evolution de la surface d'assolement de 1994 à 2013

	Surface totale des SDA en ha	Evol. par rapport à la période précédente
15.07.2013	35 584	+16
31.12.2009	35 568	-223
31.12.2008	35 791	-24
01.01.2003	35 670	-480
31.12.1994	36 150	

Source SeCA

En 1992, le quota des surfaces d'assolement pour le canton de Fribourg était fixé à 35 900 ha. Le premier relevé transmis à la Confédération en 1994 faisait état d'une surface de 36 150 ha. Entre 1994 et 2003 (voir tableau ci-dessus), la surface totale de SDA a été réduite de 480 ha. La comparaison entre ces deux périodes est délicate étant donné que la méthode de relevée a évolué: calcul sur la base de plans planimétrés en 1994, calcul automatique via un système d'information géographique plus précis en 2003. Sur les 480 ha de diminution, 117 sont à mettre sur le compte de la construction de l'autoroute A1 et de la route de contournement de Bulle. Les informations à disposition ne permettent pas de dire quelle part de la diminution est attribuable à de nouvelles mises en zone à bâtir et laquelle est imputable à des imprécisions liées à des erreurs ou à des conséquences du passage du relevé analogique au relevé digital.

Selon le tableau présenté ci-dessus, la surface totale en SDA a diminué de 24 ha entre 2003 et 2008, ce qui est très peu par rapport à la période précédente. Une diminution conséquente est à nouveau constatée entre 2008 et 2009 (- 223). Une telle diminution en si peu de temps ne peut pas s'expliquer uniquement par des pertes réelles de surfaces d'assolement. Il apparaît que durant ce laps de temps, le SeCA a procédé à un gros travail d'optimisation et de nettoyage de l'inventaire. En particulier, l'instrument a été retravaillé pour correspondre avec les données de la mensuration officielle digitalisée. Cette opération a consisté en un recalage des polygones de l'inventaire pour qu'ils correspondent à ceux des parcelles et à une élimination de toutes les surfaces dévolues aux chemins et routes agricoles qui n'étaient pas déduites jusque-là.

Pour les années suivantes, une augmentation des surfaces d'assolement, de 35 568 en 2009 à 35 584 ha en 2013, est constatée, soit un gain de 16 ha. Durant le même intervalle de temps (2009 à 2013), la surface des zones à bâtir sur l'ensemble du canton a diminué de 43 ha, soit de 11 512 à 11 469 ha. Pour des raisons techniques, la comparaison pour les périodes antérieures est soumise à réserve pour les raisons suivantes:

- > Il n'existe pas de relevé annuel pour les zones à bâtir avant 2009
- > Avant 2002, les zones à bâtir n'étaient pas recensées sous forme numériques
- > Avant 2007, les données étaient issues d'une typologie simplifiée des zones à bâtir à partir de laquelle il n'est pas possible d'identifier les types de zones qui sont aujourd'hui exclues du relevé annuel (par ex. les zones d'exploitation de matériaux et les zones de protection de la nature)

Tableau 5: Evolution de la surface totale en zone à bâtir

	1989	2002	2009	2013
Surface totale en zone à bâtir en ha	11500*	11300*	11512	11469

*ancienne méthode de relevé

Source: SeCA

A l'échelle du canton, ces statistiques expliquent que le déficit n'est pas attribuable uniquement à de nouvelles emprises de la zone à bâtir sur les surfaces d'assolement, mais à une augmentation de la qualité et de la précision des données sur lesquelles l'inventaire des surfaces agricole est construit.

En outre, le redimensionnement des zones à bâtir ne permet pas forcément de récupérer des surfaces agricoles remplissant les critères de SDA. Néanmoins, l'augmentation des zones à bâtir ne peut être la seule cause de la diminution des SDA, il faut notamment aussi tenir compte de l'exclusion, dans les plans cadastraux digitalisés, des surfaces de transport (routes et chemins agricoles par exemple), la réalisation des projets de reboisement, de nouvelles constructions agricoles, la création de biotopes, etc. Ces différents éléments représentent des surfaces non négligeables, mais difficiles à évaluer avec précision.

La comparaison dans le temps, autant des données de surfaces en zone à bâtir que celles en SDA est extrêmement difficile à réaliser, en particulier en raison de l'évolution des méthodes de relevé et de la précision des données disponibles aujourd'hui.

Le dimensionnement des zones à bâtir et la protection des surfaces agricoles sont des éléments indissociables. Depuis 2002, le renforcement de ces mesures au niveau du PDCant déploie ses effets.

Aujourd'hui, une cinquantaine de communes ont un plan d'aménagement local (PAL) approuvé selon les règles du PDCant en vigueur. La révision des PAL selon la loi doit être effectuée tous les 15 ans. Une centaine de communes doit encore réviser sa planification prochainement.

A noter également que les infrastructures sises en zone agricole évoluent rapidement. Les exploitations agricoles se res-

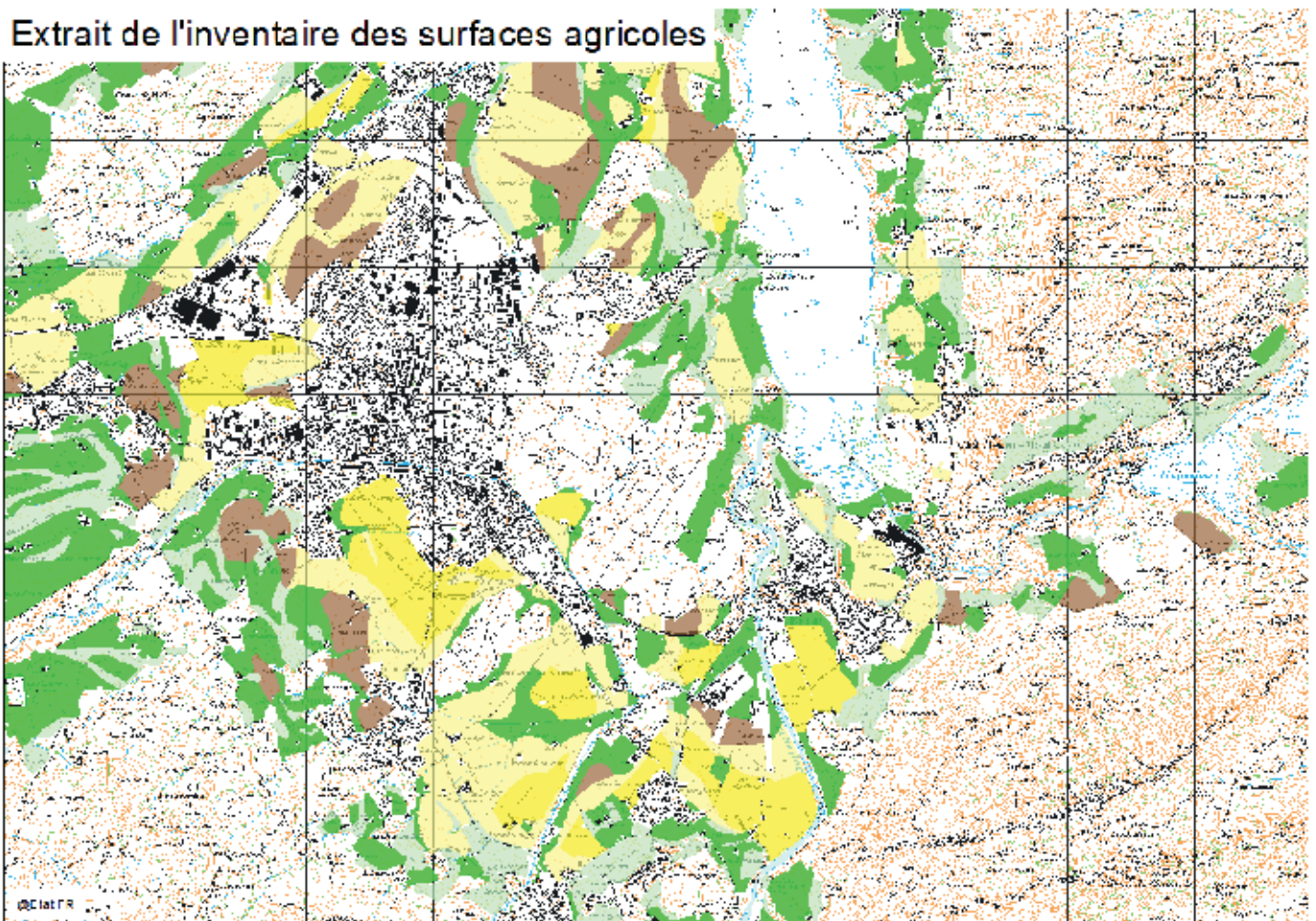
tructurent et construisent des bâtiments. Des routes et chemins sont construits, d'autres élargis. Lors de la procédure de demande de permis de construire en zone agricole, le statut des surfaces concernées n'est pas relevé, il est ainsi impossible d'estimer les pertes de SDA dues aux constructions hors zone.

Le développement de l'agglomération bulloise ne peut se faire sans empiéter sur les surfaces d'assolement situées à proximité. Les outils de densification de la zone construite doivent encore être améliorés et utilisés, il est cependant illusoire de croire qu'aucune emprise sur les SDA ne sera nécessaire dans les années à venir.

3.3.3. Extrait de l'inventaire des surfaces agricoles

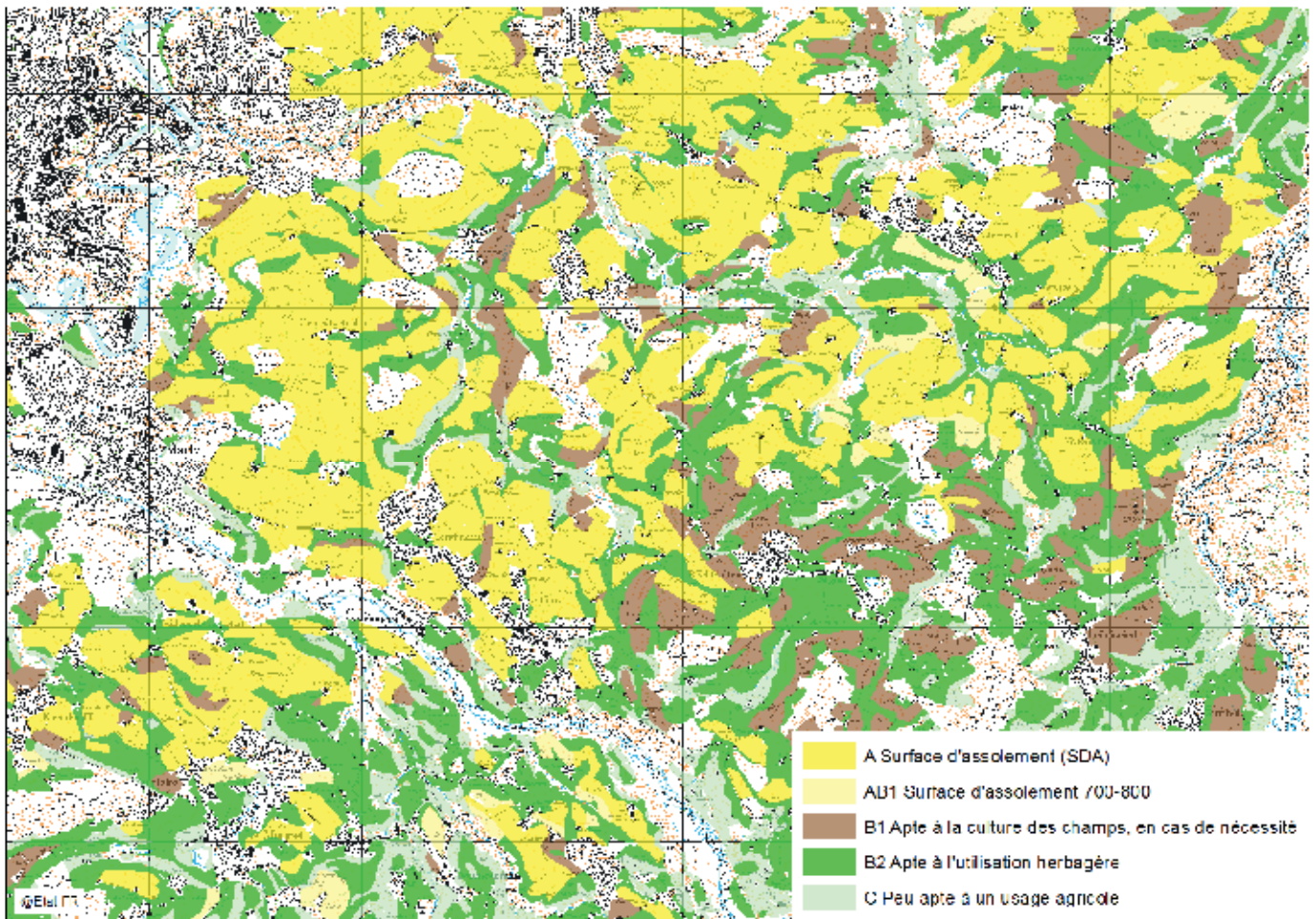
Les cartes ci-dessous sont un extrait de l'inventaire digital des surfaces agricoles qui fait partie du système d'information géographique du canton. Les surfaces d'assolement y sont représentées par deux couleurs jaunes. La carte 2 illustre la proximité immédiate de l'agglomération bulloise et la carte 3 celle de l'agglomération de Fribourg en direction des Préalpes.

Carte 2: Surfaces d'assolement définies à proximité de l'agglomération de Bulle



Source: SeCA

Carte 3: Surfaces d'assolement définies à proximité de l'agglomération de Fribourg



Source: SeCA

L'agglomération fribourgeoise est également entourée de surfaces d'assolement. Interdire toute croissance de l'agglomération n'est bien sûr pas une option. Un équilibre doit cependant être trouvé entre la défense des surfaces agricoles et une extension des zones à bâtir. Le dimensionnement doit être justifié par une approche régionale, cantonale voire fédérale, et plus seulement communale.

3.3.4. Surfaces d'assolement en zone libre

Les travaux d'analyse réalisés dans le cadre de ce rapport ont permis de mettre en lumière l'existence potentielle de surfaces d'assolement sises en zone à bâtir et non comptabilisées aujourd'hui dans l'inventaire des surfaces agricoles. En effet, certaines surfaces figurent comme zones libres aux plans d'aménagement local des communes (env. 190 ha) et certaines sont encore utilisées par l'agriculture. Pour autant que les critères de qualité des sols, d'altitude et de pente le permettent et pour autant que ces terrains soient effectivement utilisés à des fins agricoles, quelques dizaines d'hectares supplémentaires pourraient prochainement être inventoriés en tant que SDA.

4. Conclusions

Comment réduire la pression sur les SDA? Comment permettre le développement économique? Il ne sera pas possible de répondre définitivement à la question des postulants sur «l'avenir». Les bases légales, tant de politique agricole que de l'aménagement du territoire sont appelées à évoluer prochainement. Le constat est cependant clair, le canton de Fribourg n'atteint plus, pour 0,6%, le quota imposé par le PS SDA. Les nouvelles emprises sur les terrains agricoles de qualité devront être analysées soigneusement et plus uniquement d'un point de vue communal, mais plutôt à l'échelle cantonale.

La surface agricole est la base de notre approvisionnement en denrées alimentaires. Actuellement la production suisse couvre entre 50 et 60% de la consommation. Le reste des aliments et fourrages est importé. Les SDA contribuent pour une part importante, calculée en calories, à l'auto-provisionnement, mais il ne faut pas oublier que l'agriculture suisse exploite toute la surface agricole utile pour produire des denrées alimentaires de qualité. A l'exemple de notre

canton, ce sont aussi sur les surfaces situées plus en altitude que sont produites les spécialités fromagères, labellisées et reconnues internationalement, qui font la renommée de notre agriculture. L'ensemble de la surface agricole est donc importante. Par ailleurs, outre la production agricole, il ne faut pas oublier les plus-values que sont la biodiversité et la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage et la décentralisation, qui vont dans le sens des exigences fixées à l'article 104 de la Constitution fédérale. Le Conseil d'Etat entend donc défendre toute la surface agricole, que ce soit face à l'urbanisation, mais aussi, par exemple, face à la croissance des forêts dans les zones plus reculées.

Le quota attribué par la Confédération au canton de Fribourg s'élève à 35 800 ha. Au 15 juillet 2013, le canton disposait de 35 584 ha de surfaces d'assolement, soit 216 ha de déficit. Ce dernier ne reflète toutefois pas une perte réelle que l'on pourrait mettre sur le compte de l'avancée de l'urbanisation, mais semble également être le résultat d'une augmentation de la précision des géodonnées dans le temps (voir ci-dessus le chapitre «Evolution de la surface totale de SDA dans le temps»). Avant la mise à disposition des données numériques de la mensuration officielle, on estimait que 5 à 10% des SDA étaient constituées de surfaces de transport, il s'avère à plusieurs endroits que cette estimation était trop faible. Le travail de digitalisation de la mensuration officielle des communes par le Service du cadastre est en cours et les données sont déjà disponibles dans une partie du territoire fribourgeois. Cette base permet de séparer exactement la SAU des surfaces cadastrées en chemin, place, jardin, forêt, habitation ou rural. La mise à disposition de ces données permet d'épurer régulièrement les données SDA. Ce travail se fait généralement au prix de perte comptable de surfaces en qualité SDA.

La surface agricole utile est une donnée importante de politique agricole, en effet, depuis 1998 et l'introduction du système actuel de paiements directs, plusieurs contributions sont calculées en fonction de la SAU des exploitations. La nouvelle politique agricole 2014–2017 de la Confédération va encore renforcer l'importance de la SAU dans le calcul des contributions. Ainsi chaque mètre carré a son importance. Depuis 1998, chaque exploitation est recensée annuellement. Depuis 2014, le recensement des surfaces s'effectuera sur une base géographique. Ainsi, les données sont encore appelées à être améliorées.

D'ici l'entrée en vigueur de la LAT révisée dans le courant 2014, le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique actuelle en matière de protection des bonnes terres agricoles. Dans ce laps de temps, les PAL d'une centaine de commune, actuellement en cours de révision, devront encore être approuvés. Selon les estimations actuelles, ces travaux ne devraient pas engendrer de modifications significatives de la situation des SDA.

Une fois la LAT révisée, entrée en vigueur, les nouvelles mises en zone à bâtir ne seront plus admises jusqu'à l'approbation par la Confédération du PDCant entièrement révisé. Ce travail durera 5 ans selon le planning, avec, pour objectif, une approbation en 2019.

La révision du PDCant aura pour objectif majeur de définir un système de dimensionnement des zones à bâtir à l'échelle cantonale. Selon les instruments de mise en œuvre de la LAT mis en consultation auprès des cantons actuellement, les possibilités de création de nouvelles zones à bâtir devront être restreintes. Pour y arriver, une stratégie de densification des zones à bâtir existantes devra notamment être définie.

Les dispositions prévues à l'article 62 al. 3 ReLATeC pour les parkings des centres commerciaux pourraient être généralisées pour une utilisation plus dense du sol. Dans ce contexte, des recettes comme celles liées à la diminution de l'aire agricole pourraient être affectées à des fonds servant à encourager les projets de densification. D'autre part, la nécessité de mettre en place un système de perception d'une taxe sur la plus-value permettra de rendre à l'agriculture certains terrains par le biais de mesures de déclassement. Ces éléments, bien que contraignants à mettre en œuvre, sont néanmoins pertinents ne serait-ce que du point de vue de la protection des bonnes terres agricoles.

Cependant, dans le projet d'ordonnance sur l'aménagement du territoire, les cantons comme le nôtre, ne respectant plus le quota du PS SDA, ne pourront plus mettre en zone des terrains situés en SDA. Etant donné les caractéristiques du territoire fribourgeois (centre cantonal et centres régionaux entourés de SDA), cette mesure n'est pas acceptable sans être assortie d'une révision complète du PS SDA.

Le besoin de conserver un PS SDA est indéniable et les bonnes terres agricoles doivent continuer à être protégées. Si en 1992 les critères de définition de SDA étaient encore pertinents, ce n'est plus le cas aujourd'hui, que ce soit par rapport à l'évolution des outils de recensement à disposition, mais aussi, par exemple de questions telles que le réchauffement climatique ou l'évolution de l'agriculture.

Le canton de Fribourg a déjà demandé à la Confédération, notamment dans le cadre de l'approbation du PDCant de 2002, la révision du PS SDA en particulier du point de vue des buts qu'il poursuit, de la définition et de la justification des SDA, de l'attribution des quotas, de l'uniformisation des méthodes de relevé et des autres politiques fédérales insuffisamment prises en compte à l'heure actuelle.

ANNEXE

Surface agricole utile et surface d'assolement par commune,
état juillet 2013

District	Nom de commune	Surface agricole totale en ha	Cat. A	AB1	SDA (A+AB1)
BROYE	Bussy	287	269	0	269
BROYE	Châbles	242	211	0	211
BROYE	Châtillon	70	44	0	44
BROYE	Cheiry	427	196	0	196
BROYE	Cheyres	201	120	0	120
BROYE	Cugy	677	553	3	556
BROYE	Domdidier	555	418	0	418
BROYE	Dompierre	365	325	5	329
BROYE	Estavayer-le-Lac	404	345	0	345
BROYE	Fétigny	305	252	0	252
BROYE	Gletterens	134	104	0	104
BROYE	Léchelles	480	191	0	191
BROYE	Lully	327	239	0	239
BROYE	Ménières	313	281	0	281
BROYE	Montagny	993	526	0	526
BROYE	Morens	165	148	0	148
BROYE	Murist	596	328	0	328
BROYE	Nuvilly	300	165	0	165
BROYE	Prévondavaux	123	48	0	48
BROYE	Rueyres-les-prés	259	250	0	250
BROYE	Russy	221	138	0	138
BROYE	Saint-Aubin	589	544	0	544
BROYE	Sévaz	198	197	0	197
BROYE	Surpierre	270	163	0	163
BROYE	Vallon	294	284	0	284
BROYE	Villeneuve	191	134	0	134
BROYE	Vuissens	291	166	14	180
BROYE	Les Montets	615	406	0	406
BROYE	Delley-Portalban	430	390	0	390
BROYE	Vernay	579	545	0	545
GLÂNE	Auboranges	145	79	0	79
GLÂNE	Billens-Hennens	378	120	111	230
GLÂNE	Chapelle	141	59	44	103
GLÂNE	Le Châtelard	527	0	0	0
GLÂNE	Châtonnaye	431	259	0	259

District	Nom de commune	Surface agricole totale en ha	Cat. A	AB1	SDA (A+AB1)
GLÂNE	Ecublens	311	159	0	159
GLÂNE	Grangettes	179	0	28	28
GLÂNE	Massonnens	313	71	32	103
GLÂNE	Mézières	708	333	70	403
GLÂNE	Montet	142	57	0	57
GLÂNE	Romont	659	369	15	383
GLÂNE	Rue	824	315	10	325
GLÂNE	Siviriez	1401	304	277	580
GLÂNE	Ursy	974	226	54	280
GLÂNE	Villaz-Saint-Pierre	343	149	0	149
GLÂNE	Vuisternens-devant-Romont	1870	201	124	325
GLÂNE	Villorsonnens	956	399	47	446
GLÂNE	Torny	700	387	0	387
GLÂNE	La Folliaz	689	435	0	435
GRUYÈRE	Haut-Intyamon	583	0	0	0
GRUYÈRE	Pont-en-Ogoz	577	2	52	54
GRUYÈRE	Botterens	76	0	27	27
GRUYÈRE	Broc	172	31	33	64
GRUYÈRE	Bulle	642	112	176	288
GRUYÈRE	Cerniat	219	0	0	0
GRUYÈRE	Charmey	376	0	0	0
GRUYÈRE	Châtel-sur-Montsalvens	48	0	0	0
GRUYÈRE	Corbières	188	0	28	28
GRUYÈRE	Crésuz	23	0	0	0
GRUYÈRE	Echarlens	305	26	71	97
GRUYÈRE	Grandvillard	241	0	101	101
GRUYÈRE	Gruyères	452	90	98	188
GRUYÈRE	Hauteville	242	0	14	14
GRUYÈRE	Jaun	254	0	0	0
GRUYÈRE	Marsens	407	105	0	105
GRUYÈRE	Morlon	174	3	41	44
GRUYÈRE	Le Pâquier	195	0	66	66
GRUYÈRE	Pont-la-Ville	271	0	0	0
GRUYÈRE	Riaz	338	52	46	98
GRUYÈRE	La Roche	516	0	0	0
GRUYÈRE	Sâles	1326	0	65	65
GRUYÈRE	Sorens	456	20	20	40

District	Nom de commune	Surface agricole totale en ha	Cat. A	AB1	SDA (A+AB1)
GRUYÈRE	Vaulruz	557	0	0	0
GRUYÈRE	Vuadens	419	1	59	60
GRUYÈRE	Bas-Intyamon	297	0	13	13
LAC	Barberèche	543	388	0	388
LAC	Courgevau	167	85	0	85
LAC	Courlevon	196	147	0	147
LAC	Courtepin	143	112	0	112
LAC	Cressier	271	212	0	212
LAC	Fräschels	210	206	0	206
LAC	Galmiz	660	611	0	611
LAC	Gempenach	116	74	0	74
LAC	Greng	62	49	0	49
LAC	Gurmels	1149	870	0	870
LAC	Jeuss	133	124	0	124
LAC	Kerzers	806	769	0	769
LAC	Kleinbödingen	199	130	0	130
LAC	Lurtigen	144	98	0	98
LAC	Misery-Courtion	835	588	0	588
LAC	Muntelier	17	17	0	17
LAC	Murten	687	504	2	507
LAC	Ried bei Kerzers	586	495	0	495
LAC	Salvenach	251	220	0	220
LAC	Ulmiz	185	128	0	128
LAC	Villarepos	274	134	0	134
LAC	Bas-Vully	655	506	0	506
LAC	Haut-Vully	546	444	2	445
LAC	Wallenried	228	168	8	176
LAC	Staatswald Galm	0	0	0	0
SARINE	Arconciel	343	191	0	191
SARINE	Autafond	164	107	0	107
SARINE	Autigny	435	312	3	315
SARINE	Avry	408	309	8	317
SARINE	Belfaux	330	218	0	218
SARINE	Chénens	254	166	0	166
SARINE	Chésopelloz	114	80	0	80
SARINE	Corminbœuf	259	243	0	243
SARINE	Corpataux-Magnedens	235	181	0	181
SARINE	Corserrey	250	176	0	176

District	Nom de commune	Surface agricole totale en ha	Cat. A	AB1	SDA (A+AB1)
SARINE	Cottens	324	242	11	253
SARINE	Ependes	368	161	12	174
SARINE	Farvagny	610	364	7	371
SARINE	Ferpicloz	68	13	0	13
SARINE	Fribourg	53	40	0	40
SARINE	Givisiez	79	65	0	65
SARINE	Granges-Paccot	158	132	0	132
SARINE	Grolley	321	198	0	198
SARINE	Marly	200	90	0	90
SARINE	Matran	129	103	0	103
SARINE	Neyruz	312	208	0	208
SARINE	Noréaz	436	323	0	323
SARINE	Pierrafortscha	374	274	0	274
SARINE	Ponthaux	413	305	0	305
SARINE	Le Mouret	823	104	40	143
SARINE	Prez-vers-Noréaz	402	287	3	290
SARINE	Rossens	237	141	0	141
SARINE	Le Glèbe	752	314	30	343
SARINE	Senèdes	39	5	0	5
SARINE	Treyvaux	663	43	20	62
SARINE	Villars-sur-Glâne	87	64	0	64
SARINE	Villarsel-sur-Marly	103	51	0	51
SARINE	Vuisternens-en-Ogoz	378	36	13	49
SARINE	Hauterive	583	423	0	423
SARINE	La Brillaz	726	458	88	545
SARINE	La Sonnaz	446	297	0	297
SINGINE	Alterswil	1251	625	22	646
SINGINE	Brünisried	217	0	0	0
SINGINE	Düdingen	2003	1573	11	1584
SINGINE	Giffers	333	99	0	99
SINGINE	Bödingen	1031	784	3	786
SINGINE	Heitenried	657	366	3	369
SINGINE	Oberschrot	299	0	0	0
SINGINE	Plaffeien	418	0	0	0
SINGINE	Plasselb	193	0	0	0
SINGINE	Rechthalten	518	51	0	51
SINGINE	St. Antoni	1239	526	47	573
SINGINE	St. Silvester	313	63	19	82

District	Nom de commune	Surface agricole totale en ha	Cat. A	AB1	SDA (A+AB1)
SINGINE	St. Ursen	1193	592	40	632
SINGINE	Schmitten	964	570	4	574
SINGINE	Tafers	517	326	0	326
SINGINE	Tentlingen	231	154	0	154
SINGINE	Ueberstorf	1157	586	1	587
SINGINE	Wünnewil-Flamatt	829	631	9	640
SINGINE	Zumholz	137	0	0	0
VEVEYSE	Attalens	558	0	94	94
VEVEYSE	Bossonnens	282	0	74	74
VEVEYSE	Châtel-Saint-Denis	912	0	0	0
VEVEYSE	Granges	265	0	63	63
VEVEYSE	Remaufens	326	0	14	14
VEVEYSE	Saint-Martin	767	0	0	0
VEVEYSE	Semsaies	697	0	0	0
VEVEYSE	Le Flon	663	0	98	98
VEVEYSE	La Verrerie	988	0	0	0

Bericht 2013-DIAF-88

17. Februar 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2013.12¹ Glauser Fritz/Losey Michel
über die Fruchtfolgeflächen**

Der Bericht, den wir Ihnen hiermit unterbreiten, ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	18
<hr/>	
2. Allgemeines	19
2.1. Bodennutzung auf Kantonsebene	19
2.2. Bundesvorgaben und kantonale Strategie	20
2.3. Definition von Fruchtfolgeflächen	20
2.4. Entwicklung der Landwirtschaft	21
2.5. Grundsätze zum Standort	21
2.6. Koordination und Aufgabenverteilung	22
2.7. Grenzen des aktuellen Systems und Perspektiven	22
2.8. Auswirkung der Umsetzung des neuen RPG	23
2.9. Änderung des Bundesgesetzes über den Wald (WaG)	24
2.10. Änderungen des Bundesgesetzes über den Schutz der Gewässer und seiner Vollzugsverordnung	24
2.11. Revision des Sachplans Fruchtfolgeflächen	25
<hr/>	
3. Bestandsaufnahme	25
3.1. Lokalisierung der Fruchtfolgeflächen auf dem Kantonsgebiet	25
3.2. Inventar und Kontrollinstrumente	27
3.3. Statistiken	27
3.3.1. Stand der Gesamtfläche der FFF in jedem Bezirk	27
3.3.2. Entwicklung der gesamten FFF	28
3.3.3. Auszug aus dem Inventar der Landwirtschaftsflächen	29
3.3.4. Fruchtfolgeflächen in Freihaltezonen	30
<hr/>	
4. Schlussfolgerungen	30
<hr/>	
Anhang	32

1. Einleitung

In einem am 3. Mai 2012 eingereichten und begründeten Postulat (*TGR* 2012 Juni, S.1387) verlangten die Grossräte Glauser und Losey von der Regierung, eine detaillierte Bestandsaufnahme der Fruchtfolgeflächen (FFF) für den Kanton zu erstellen und zu veröffentlichen. Die Verfasser des Postulats fragten, ob die vom Bund festgelegte Mindestfläche immer noch eingehalten werde. Sie wollten wissen, mit welchen Mitteln die weiteren Abtretungen von FFF kontrolliert werden.

Falls die Mindestfläche nicht eingehalten wird, wollten sie zudem erfahren, über welche Mittel der Kanton verfügt, um die Verluste zu kompensieren.

In seiner Antwort vom 8. Oktober 2012 beantragte der Staatsrat dem Grossen Rat, das Postulat anzunehmen. Er erklärte sich bereit, ein Inventar der Landwirtschaftsflächen zu erstellen. Die Fragen betreffend die bestehenden und umzusetzenden Mittel zur Begrenzung des weiteren Verbrauchs an FFF oder die Kompensation dieser Flächen haben eine politische Bedeutung, die im Detail analysiert werden soll.

¹ Eingereicht und begründet am 03.05.2012, *TGR* S. 1084–1085; Erheblicherklärung am 8. November 2012, *TGR* S. 2328–2330

Am 8. November 2012 hat der Grosse Rat das Postulat mit 87 gegen 0 Stimmen (1 Enthaltung) für erheblich erklärt und so den Staatsrat mit der Ausarbeitung eines Berichts zum Thema beauftragt.

Die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) und die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) haben zu diesem Bericht beigetragen.

Dieser hat zum Zweck, die Mittel vorzustellen, über die die Kantonsverwaltung verfügt, um die FFF auf dem neusten Stand zu halten. Er bietet zudem die Gelegenheit, eine Übersicht über den Stand der Kompensation verlorener Flächen und die kommende Revision des kantonalen Richtplans (KantRP) zu geben.

In diesem Bericht werden ausserdem die Hintergründe der Fruchtfolgefleichen erklärt, die auf das Jahr 1992 zurückgehen und somit auf eine mehr als 20-jährige Geschichte zurückblicken können. Erwähnt wird weiter der Entwurf einer Teilrevision des Raumplanungsgesetzes des Bundes (RPG), über den am 3. März 2013 abgestimmt wurde, und der einen stärkeren Schutz der Fruchtfolgefleichen vorsieht. Das Gesetz dürfte im Verlaufe des Jahres 2014 in Kraft treten und seine Umsetzungsinstrumente befanden sich bis Ende November 2013 in Vernehmlassung bei den Kantonen.

2. Allgemeines

2.1. Bodennutzung auf Kantonebene

Die Fläche des Kantons beträgt 167 000 ha, die bestockte Fläche 45 000 ha, die Hochweiden (Sömmerung) rund 16 000 ha. Die unproduktive Fläche deckt rund 14 000 ha ab. Die

Siedlungsfläche entspricht 14 000 ha. Von dieser Fläche liegen gemäss der vom Bund verwendeten Typologie rund 11 500 ha in der Bauzone, der Rest besteht aus Verkehrsflächen und besonderen Bauzonen (Materialabbauzonen, Freihaltezonen, Planungszonen, Natur- oder Ortsbildschutzzonen, von der Armee genutzte Zonen, Golfzonen). Der Rest, d. h. 78 000 ha ist Landwirtschaftsfläche.

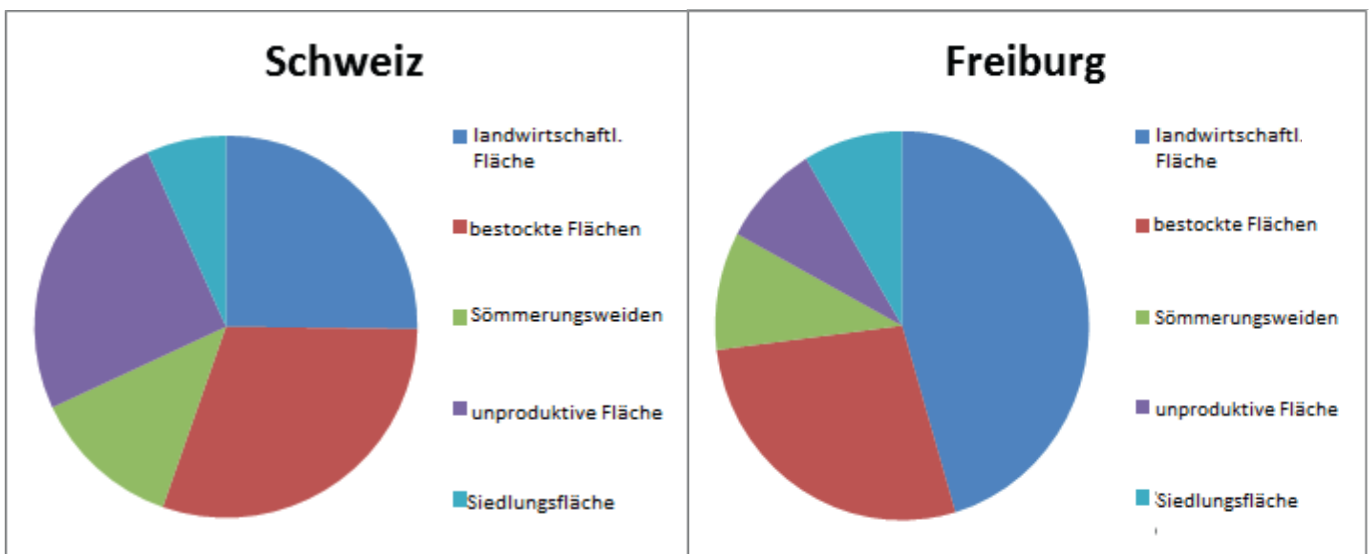
Der Begriff Landwirtschaftsfläche bezeichnet im Allgemeinen die von der Landwirtschaft genutzten Flächen. Dazu gehören auch die Flächen, auf denen sich die Ökonomiegebäude sowie die Zugangswege zu den Parzellen befinden.

Als landwirtschaftliche Nutzfläche (LN) gilt gemäss der Landwirtschaftlichen Begriffsverordnung die einem Betrieb zugeordnete, für den Pflanzenbau genutzte Fläche ohne die Sömmerungsfläche, die dem Bewirtschafter ganzjährig zur Verfügung steht. Dazu gehören namentlich die Ackerflächen, die Grünflächen, die Dauerkulturen, die Uferbereiche, Hecken, Ufer- und Feldgehölze. Die landwirtschaftliche Nutzfläche wird jedes Jahr bei allen Landwirten erfasst. 2013 wurden beim Amt für Landwirtschaft nahezu 76 000 ha gemeldet. Diese Fläche umfasst auch Boden, der auf den Nachbarkantonen liegt, und gewisse Flächen in der Bauzone.

Die Landwirtschaftszone ist ein Begriff aus der Raumplanung. Sie wird nicht direkt als solches definiert, sondern entspricht eher der Restfläche zwischen Bauzone und Wald.

1992 zählte der Kanton 260 Gemeinden. Am 1. Januar 2013 waren es noch 164 Gemeinden. Die Bevölkerungszahl ist von 220 000 auf 292 000 gestiegen. Die folgenden Grafiken stellen die Aufteilung der Bodennutzung in der Schweiz und im Kanton Freiburg dar.

Grafiken zur Bodennutzung



Quelle: BFS und StatA

Diese Grafiken zeigen den grösseren Anteil der Landwirtschaft in Freiburg. Aus ihnen geht ebenfalls hervor, dass die unproduktiven Flächen im Kanton geringer sind und dass andererseits der Anteil an Siedlungsflächen leicht grösser ist.

Folgende Tabelle setzt die Einwohnerzahl des Kantons mit der Bauzonenfläche in Zusammenhang.

Tabelle 1: Bauzonenfläche in Quadratmeter pro Einwohner

1989	2002	2013
589	456	392

Quelle: BRPA

Während dieses Vierteljahrhunderts ist der Platz pro Einwohner in der Bauzone stark zurückgegangen. Diese Entwicklung kann erstens mit dem starken Bevölkerungswachstum erklärt werden und zweitens mit der Bemessung der Bauzone gemäss den Kriterien des KantRP. Die Daten zwischen 1989 und 2002 stammen aus einer vereinfachten Typologie der Bauzonen, aus der die heute ausgeschlossenen Zonentypen nicht mehr identifiziert werden können. Beim Vergleich zwischen der Gegenwart und den früheren Jahren ist daher eine gewisse Vorsicht zu wahren.

2.2. Bundesvorgaben und kantonale Strategie

Die Vorgaben des Bundes sind derzeit in den Artikeln 26 bis 30 der Raumplanungsverordnung (RPV) enthalten. Der Bund verlangt von den Kantonen, ausreichend gutes Kulturland zu schonen, um im Fall einer schweren Krise die Versorgung des Landes sicherzustellen. 1992 publizierte der Bund einen Sachplan Fruchtfolgeflächen (SP FFF), der jedem Kanton einen Mindestumfang zuteilt, den er sicherzustellen hat. Für den Kanton Freiburg betrug die gesamte zu schonende Fläche anfangs 35 900 Hektaren. Infolge der Bauarbeiten an der A1 in der Broye wurde eine Reduktion um 100 ha zugelassen, um die Landabtretungen der Fruchtfolgeflächen für den Bau zu kompensieren. Seit 2004 beträgt die dem Kanton Freiburg zugewiesene Fläche 35 800 ha.

Der Staatsrat war von Beginn, als die Mindestflächen des Bundes geschaffen wurden, der Ansicht, dass die kantonale Fläche zu gross war und dass diese Vorgabe die Entwicklungsmöglichkeiten der Wirtschaftsstruktur im Kanton bremste. Der Bund hat nie erklärt, wie die Mindestflächen für jeden Kanton zustande kamen. Zwischen 1992 und 1994 haben Verhandlungen zwischen Bund und Kanton stattgefunden, um die Flächen berücksichtigen zu können, welche die geforderten Kriterien erfüllten, aber zwischen 700 und 800 m Höhe liegen. Indem diese Flächen mitgezählt wurden (Kategorien AB1), konnte der Kanton 1994 aufzeigen,

dass er die Mindestfläche aus dem Jahr 1992 einhielt. Die am 31.12.1994 erhobene Fläche lag bei 36 150 ha.

Die Freiburger Strategie für den Schutz der besten Landwirtschaftsböden ist im Thema «Landwirtschafts- und Fruchtfolgeflächen» des KantRP definiert. Das Inventar der Landwirtschaftsflächen des Kantons Freiburg von 1987 bildet die Grundlage dieser kantonalen Politik, aber auch das dynamische Kontrollinstrument. Die Landwirtschaftsflächen sind darin in fünf Kategorien unterteilt (A, AB1, B1, B2 und C). Die Kategorien A und AB1 des Inventars bilden gemäss den Kriterien des Bundes die Fruchtfolgeflächen.

Die Erhaltung der Fruchtfolgeflächen, deren ursprüngliches Ziel die Sicherstellung der Lebensmittelversorgung war, konzentriert sich heute auf verschiedene Interessen wie den Landschaftsschutz, die Begrenzung der Zersiedelung, den qualitativen Bodenschutz, die Erhaltung guter Produktionsbedingungen für alle Agrarprodukte. Eine besondere Verbindung bestand seit jeher zwischen dem Schutz der FFF und der korrekten Bemessung der Bauzonen. Aus kantonaler Sicht genügt jedoch der reine Schutz der Fruchtfolgeflächen nicht, um gute Bedingungen für die Landwirtschaft zu gewährleisten. Während die FFF hauptsächlich für die Feldarbeit bestimmt sind, spielen auch die Dauerweiden, einschliesslich der höher gelegenen, eine wichtige Rolle in der Agrarwirtschaft des Kantons. Die Zucht ist ein traditioneller Produktionszweig im Kanton, der stark mit der Käseherstellung zusammenhängt. Somit ist die Milchproduktion eine Art, die ausserhalb der Fruchtfolgeflächen produzierten Raufutter zu verwerten. Auf der Grundlage dieser Feststellung hat der Staatsrat im KantRP vorgeschlagen, die guten Kulturflächen zu erhalten und nicht nur die Fruchtfolgeflächen. Diese Vision unterscheidet sich von jener des SP FFF, die weder auf die derzeitige Produktion noch auf den Selbstversorgungsgrad zu normalen Zeiten abzielt, sondern darauf, bei Bedarf über ausreichend Boden zu verfügen, um die Lebensmittelversorgung in Krisenzeiten gewährleisten zu können.

Ziel des Kantons ist es also, die besten Kultur- und Landwirtschaftsböden zu erhalten und die Fruchtfolgeflächen sicherzustellen, und gleichzeitig die Besiedlungsbedürfnisse und die wirtschaftliche Entwicklung von kantonaler und regionaler Bedeutung zu berücksichtigen. Die besten Landwirtschaftsböden sind in den Kategorien A, AB1 und B1 des Inventars der Landwirtschaftsflächen des Kantons Freiburg enthalten. Es sind also 42 000 ha Landwirtschaftsfläche, die es sinnvoll zu managen gilt.

2.3. Definition von Fruchtfolgeflächen

Die Fruchtfolgeflächen müssen Auflagen erfüllen in Zusammenhang mit den Eigenschaften des Bodens, der Höhe und der Neigung. Das wichtigste bodenkundliche Kriterium ist die notwendige Bodenmächtigkeit, die mindestens 50 cm

betragen muss, damit ein ausreichender Vorrat an Wasser und Nährstoffen gewährleistet ist. In höheren Lagen werden die Fruchtfolgeflächen durch die klimatischen Bedingungen begrenzt. Für Getreide wird eine Vegetationsdauer von 165 Tagen als Mindestanforderung betrachtet. Die Klimateignungskarte für die Landwirtschaft von Jeanneret und Vautier (1977) legt diese Grenze in einer Höhe von rund 800 m fest. Es ist jedoch denkbar, dass sich diese Grenze aufgrund der in den letzten Jahrzehnten festgestellten Klimaerwärmung nach oben verschiebt.

Was die Hangneigung betrifft, so wird die Grenze aufgrund der Mechanisierbarkeit festgelegt. In der Kategorie «A» liegt die Grenze bei einer Hangneigung von 15%. Dies ist die höchstmögliche Neigung für die Verwendung von Vollernern, insbesondere für Kartoffeln und Rüben. Da Mährescher bei bis zu 18%-Neigung eingesetzt werden können, wurde dies als obere Grenze im SP FFF festgelegt. In der Kategorie «B1» liegt die Grenze bei 25%. Diese Neigung ist die obere Grenze für die Verwendung herkömmlicher Traktoren mit Ladewagen oder einfachen Erntemaschinen für Hackfrüchte.

Der grösste Teil der Fruchtfolgeflächen befindet sich in der Landwirtschaftszone. Gewisse Sektoren in der Bauzone können jedoch auch zur Fruchtfolgefläche gezählt werden, sofern sie rasch für die Landwirtschaft nutzbar gemacht werden können. Dies ist der Fall bei Golfplatzzonen. Im Kanton Freiburg machen die in Golfplatzzonen gelegenen Fruchtfolgeflächen 27 ha aus. Im Inventar werden diese Zonen mit Hilfe eines speziellen Attributs von den anderen unterschieden.

Dasselbe gilt für Fruchtfolgeflächen, die sich im Gewässerraum befinden. Diese Flächen werden weiterhin dazugerechnet werden können, so lange ihre landwirtschaftliche Qualität erhalten bleibt. Sie erhalten jedoch den Status «potenzieller FFF».

Die neue Agrarpolitik 2014–2017 entwickelt sich hin zu einer Ökologisierung der landwirtschaftlichen Flächen. Das Pflanzen von Hecken und Hochstammobstbäumen oder die Wiederherstellung von Feuchtgebieten wird finanziell gefördert und kann sich für die Landwirte als interessant erweisen. Der Kanton hat jedoch beschlossen, für diese Böden den Status von FFF beizubehalten, zumal sie wieder kultivierbar gemacht werden können.

Die FFF werden hauptsächlich aufgrund der Beschaffenheit des Bodens, der Höhe und der Neigung ausgewählt, damit es sich um die produktivsten ackerfähigen Böden handelt. Dieser Entscheid ist zwar gerechtfertigt aus Sicht der Sicherheit im Falle eines Versorgungsengpasses, die übrigen landwirtschaftlichen Böden spielen aber eine ebenso wichtige Rolle. So ist die Grasproduktion auf qualitativ weniger guten und höher gelegenen Flächen die Grundlage für die Milchproduktion. Dem Schutz landwirtschaftlicher Flächen kommt

nicht nur der mathematische Aspekt der Nahrungsmittelversorgung zu, er trägt auch zur Förderung der Landschaft und der Geschichte des Kantons sowie zum Unterhalt der Landschaft und zum Umweltschutz bei.

2.4. Entwicklung der Landwirtschaft

In den vergangenen zwanzig Jahren fand in der Landwirtschaft ein starker Strukturwandel statt. 1990 wurden im Kanton Freiburg 5089 Landwirtschaftsbetriebe gezählt, 2011 waren es 3099 Betriebe.

Die bewirtschaftete Fläche hingegen blieb mit 76 455 ha im Jahr 1990 und 75 902 ha im Jahr 2011 stabiler. Es sei darauf hingewiesen, dass dieser Unterschied mehr auf die Entwicklung der Erhebungstechniken zurückzuführen ist als auf einen tatsächlichen Unterschied. Der Unterschied zwischen der bewirtschafteten Fläche (76 000 ha) und der kleineren gesamten Landwirtschaftsfläche (72 000), kann mit der Fläche in der Bauzone erklärt werden, die von den Landwirten immer noch bewirtschaftet wird, sowie mit den ausserhalb des Kantons bewirtschafteten Flächen. Es sei auch bemerkt, dass die effektiv bewirtschafteten Flächen noch nicht geografisch erhoben werden. Ab 2014 wird dies mit der neuen Agrarpolitik jedoch der Fall sein, sodass der Kanton dann über eindeutige Zahlen verfügen wird.

Die Landwirtschaftsfläche spielt eine wichtige wirtschaftliche Rolle für die Landwirtschaft. Sie ist nicht nur die Grundlage jeder landwirtschaftlichen Produktion, sondern auch der Hauptfaktor für die Gewährung von Direktzahlungen.

Die gesamte landwirtschaftliche Fläche ist dem bäuerlichen Bodenrecht unterstellt (Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht, 211.412.11) und ihr Verkaufspreis ist begrenzt. Im Kanton Freiburg liegt der Preis pro Quadratmeter im Allgemeinen zwischen 1 und 5 Franken, namentlich je nach Qualität, Höhe und Neigung. Sobald eine Landwirtschaftsfläche zu einer Bauzone wird, gilt nicht mehr der landwirtschaftliche Preis, sondern er entspricht einem Preis für Bauland. Der Preis steigt somit stark an.

2.5. Grundsätze zum Standort

Gemäss dem KantRP müssen der Kanton, die Regionen und die Gemeinden den Schutz der besten landwirtschaftlichen Böden sicherstellen. Bevor der Kanton neuen Abtretungen dieser Böden zustimmt, ist der Beweis zu erbringen, dass kein anderes Gebiet, das in der Nähe der bestehenden Bauzonen liegt und einer tieferen Kategorie des Inventars der Landwirtschaftsflächen angehört, zur Verfügung steht. Eine Erweiterung der Bauzonen auf beste Landwirtschaftsböden ist möglich, um den Perimeter der bestehenden Bauzonen des Kantonszentrums, der regionalen und der interkommunalen Zentren zu erweitern (s. Thema «Siedlungsstruktur» des KantRP) oder für die Ausweitung der Arbeitszonen von

kantonaler Bedeutung, die durch den gleichbenannten Sachplan anerkannt sind.

Ausserhalb der kantonalen Siedlungsstruktur und der Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung sind ebenfalls Abtretungen möglich, unter Berücksichtigung der im KantRP vorgesehenen Grundsätze für die Bauzonendimensionierung (Themen «Siedlungskonzept», «Bewirtschaftung der Bauzone auf lokaler Ebene» und «Arbeitszonen und kantonale Bodenpolitik»), jedoch muss eine angemessene Bauzonendimensionierung in allen Zonenarten aufgezeigt werden.

Bei der öffentlichen Vernehmlassung des KantRP im April 2001 war zuerst vorgesehen, für jede neue Abtretung der besten Landwirtschaftsböden ausserhalb der kantonalen Siedlungsstruktur und der Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung eine Kompensation zu verlangen. Doch der Entwurf hat viele negative Reaktionen ausgelöst und der Staatsrat hat beschlossen, die Regelung zu lockern. Damals waren die Bauern gegen eine Kompensation.

2.6. Koordination und Aufgabenverteilung

Im Rahmen der Revisionen und Änderungen ihrer Planung rechtfertigen die Gemeinden die neuen Abtretungen von besten Landwirtschaftsböden entsprechend den Grundsätzen zum Standort des KantRP. Bei der Prüfung der Planung durch den Kanton nimmt das Amt für Landwirtschaft (LwA) Stellung zu den Projekten aus der Sicht des Schutzes der besten Landwirtschaftsböden. Das Landwirtschaftliche Institut Grangeneuve (LIG) prüft die FFF-Qualität der Böden, wenn Flächen aus der Bauzone zurück in die Landwirtschaftszone wechseln. Die Ergebnisse werden dem Bau- und Raumplanungsamt (BRPA) mitgeteilt, welches das elektronische Inventar aktualisiert (s. Kapitel «Inventar und Kontrollinstrumente»).

Das BRPA teilt dem Bund in Anwendung von Art. 46 der Raumplanungsverordnung des Bundes jede Abtretung von Fruchtfolgefleichen von über drei Hektaren mit. Im Rahmen der Diskussionen zwischen der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) und dem ARE im Hinblick auf die Genehmigung des KantRP, wünschte das ARE, dass der Kanton ein systematisches Kompensationsprinzip aller Abtretungen von FFF einführe (Umzonung einer gleich grossen Baulandfläche).

Der Kanton hat diese Bitte abgelehnt, versicherte jedoch, dass der Verbrauch von FFF nur in gerechtfertigten Fällen und in angemessener Weise stattfindet. Als Voraussetzung für die Genehmigung des KantRP willigte er ein, dem ARE systematisch jede neue Abtretung von über 3 ha FFF an die Bauzone mitzuteilen.

Bei einer Änderung einer einzigen Zone, die eine Abtretung von über 3 ha umfasst, wird das ARE ab der Vorprüfung konsultiert.

Bei Generalrevisionen der Ortsplanung mit Abtretungen von über 3 ha wird das ARE anhand der Übermittlung des Genehmigungsentscheids informiert.

Als Beispiel sei das Projekt zur Einzonung für die IKEA-Niederlassung in Bussy erwähnt, für das der Kanton und mehrere Bundesämter negative Gutachten ausgestellt haben. Einerseits stimmte das Projekt mit mehreren Bestimmungen des Bundes und mit den Grundsätzen des KantRP zum Standort von Einkaufszentren mit grossen räumlichen Auswirkungen nicht überein, andererseits bedeutete es auch eine Abtretung von 10 ha Fruchtfolgefleichen. In seiner Stellungnahme verlangte das ARE eine Kompensation der Abtretung durch eine gleichzeitige Auszonung der gleichen Fläche.

Seit 2005 und dem Inkrafttreten des neuen Gesetzes über das Bundesgericht verfügt das ARE über ein Beschwerderecht im Falle einer Abtretung von Fruchtfolgefleichen. Davon hat es im Kanton Freiburg einmal Gebrauch gemacht. Das Bundesgericht hob kürzlich den Genehmigungsentscheid des Kantons auf und wies das Dossier in der Sache an die zuständige Behörde zurück. Dabei machte es namentlich geltend, dass die Dimensionierung der Bauzone nicht nur auf Gemeindeebene durchgeführt werden dürfe. Die Bundesinstanz hat auf der anderen Seite die Argumentation des Kantonsgerichts übernommen, das unterstrich, dass die Planung der Bauzonen mit schwacher Dichte auf Fruchtfolgefleichen unangemessen sei und dass eine höhere Dichte angestrebt werden müsse.

2.7. Grenzen des aktuellen Systems und Perspektiven

Wie bereits erwähnt, war der Kanton Freiburg immer der Ansicht, dass ihm eine zu grosse Mindestfläche zugeteilt wurde. Es erscheint wesentlich, zu überprüfen, ob die Art und Weise, wie die Flächen berechnet wurden, vereinheitlicht werden muss und ob die den Kantonen zugeteilten FFF-Anteile nach wie vor aktuell sind.

Der SP FFF stammt aus dem Jahr 1992 und ist trotz mehrfacher Anfragen der Kantone, darunter der Kanton Freiburg, nie revidiert worden. Lediglich eine Vollzugshilfe zum SP FFF wurde 2006 vom ARE publiziert, jedoch ohne dass eine Aktualisierung des SP FFF erfolgte.

Der Vollzug des SP FFF gab Anlass zu diversen Verhandlungen zwischen dem Bund und den Kantonen. Das Ergebnis davon ist, dass die Definitionskriterien auf Bundesebene nicht mehr einheitlich sind. Zum Beispiel kann der Kanton Wallis auf bis zu 1300 Höhenmeter und der Kanton Waadt bis 900 m Fruchtfolgefleichen festlegen, während die Kantone

Freiburg und Jura auf 800 m begrenzt sind. Ausserdem haben nicht immer alle Kantone eine Überprüfung der landwirtschaftliche Nutzbarkeit des Bodens vorgenommen, so wie dies das Landwirtschaftliche Institut Grangeneuve für den Kanton Freiburg macht. Diese begnügen sich damit, die Flächen zu melden, welche die Kriterien zur Neigung und zur Höhe erfüllen, ohne dass weitere Kontrollen stattfinden würden. Die Kantone, die ein sorgfältiges landwirtschaftliches Inventar gemacht haben, werden in Wahrheit bestraft. Ein grösserer Schutz der Fruchtfolgefleichen kann nicht umgesetzt werden, ohne dass die Anteile und die Abgrenzungskriterien neu definiert werden und eine neue einheitliche Erhebung auf nationaler Ebene erfolgt.

Es steht jedoch fest, dass das Inventar der Landwirtschaftsflächen keine Kartographie der Bodenqualität darstellt, wie sie heute verstanden werden kann. Die Ausarbeitung eines solchen Instruments erforderte erhebliche, namentlich finanzielle Ressourcen. Es ist nicht sicher, ob alle Flächen, die heute als FFF anerkannt werden, die Qualitätskriterien an beste Böden erfüllen. Dies ist namentlich der Fall für Moorböden, die mit den Jahren an Tiefe verlieren, wenn sie entwässert und kultiviert werden.

Der Bund hat die vom Kanton Freiburg in seinem Richtplan vorgeschlagene Erweiterung des Begriffs «gute landwirtschaftliche Böden» (Kategorie B1 zusätzlich zu den Kategorien A und AB1) nicht akzeptiert. Auf Bundesebene müssen nur die Fruchtfolgefleichen erhalten werden. Möglicherweise werden die Arbeiten der Revision des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG, 2. Etappe) auf diese Frage zurückkommen.

Da der Begriff der Fruchtfolgefleiche in der Raumplanungsverordnung des Bundes (RPV) festgelegt wird, sind Änderungen oder neue Vorschläge in diesem Bereich denkbar. Im Rahmen eines Vorverfahrens zur Vernehmlassung des Bundes im Jahre 2004 für eine Aktualisierung des SP FFF, die schlussendlich nicht zustande gekommen ist, verlangte der Kanton Freiburg vom Bund, dass:

- > der nicht überbaute Raum durch ein Instrument geschützt werde, das sich nicht allein auf die Fruchtfolgefleichen beschränke;
- > der quantitative Bodenschutz nicht allein aus dem Blickwinkel der Ernährung, sondern auch auf Grundlage der nachhaltigen Entwicklung und des Bodenschutzes gerechtfertigt werde;
- > die angestrebten Ziele im SP FFF eindeutig festgelegt werden, da die gegenwärtige Nutzung von der zum Zeitpunkt der Festlegung der Fruchtfolgefleichen gültigen Methode abzuweichen scheint (mögliche Ziele: Ernährungssicherheit, Erhaltung einer konkurrenzfähigen Landwirtschaft, Begrenzung der Siedlungsausdehnung, Schutz des nicht überbauten Raums, Schutz der besten landwirtschaftlichen Böden usw.);

- > die den Kantonen zugewiesenen Quoten überprüft und die Kriterien für die Quotenzuweisung allgemein kommuniziert werden;
- > die Erhebungen auf Landesebene in einheitlicher Form erfolgen;
- > die Bundesbehörden der neuen Politik des Bundes Rechnung tragen, die bei der Festlegung der Quoten auch Übergriffe auf die Fruchtfolgefleichen zur Folge haben kann (Verbauung von Fliessgewässern, ökologischer Ausgleich, Raumbedarf der Fliessgewässer usw.).

2.8. Auswirkung der Umsetzung des neuen RPG

Im revidierten Bundesgesetz über die Raumplanung (RPG), das voraussichtlich 2014 in Kraft treten wird, wurde die Erhaltung der Fruchtfolgefleichen direkt im Gesetz verankert. Diese Entwicklung wird zu einer Stärkung der Schutzmassnahmen für Fruchtfolgefleichen führen. Es wird namentlich schwieriger werden, auf Fruchtfolgefleichen gelegenes Land neu der Bauzone zuzuweisen.

Allerdings bemerkt der Staatsrat, dass die freiburgische Gesetzgebung die Anliegen der Postulanten bereits weitgehend berücksichtigt.

Im Allgemeinen legt das neue RPG den Schwerpunkt verstärkt auf die Verwendung von bereits rechtskräftig ausgewiesenen Bauzonen (Bekämpfung der Baulandhortung) und die Verdichtung der bestehenden Bausubstanz. Die Umsetzung der RPG wirkt sich auf das gesamte Gebiet aus, nicht nur auf die Fruchtfolgefleichen. Die Möglichkeiten zur Ausdehnung der Bauzone werden daher stärker eingeschränkt sein als heute. Die Bauzonendimensionierung wird nicht mehr auf kommunaler Ebene festgelegt.

Die Auswirkungen des neuen RPG sind heute noch nicht bekannt. 2013 hat der Bund den Entwurf der revidierten Raumplanungsverordnung in die Vernehmlassung gegeben. In diesem Rahmen verlangte der Staatsrat, dass die Revision des SP FFF innert kurzer Frist abgeschlossen werde, damit die vom revidierten RPG vorgesehenen Veränderungen umgesetzt werden können. Der revidierte SP FFF wird den Zweck des Schutzes der FFF neu definieren und den Schutz mit allen anderen betroffenen Politiken des Bundes koordinieren müssen. Zudem ist es unerlässlich, dass die Methode zur Erhebung der Fruchtfolgefleichen in allen Kantonen vereinheitlicht wird.

Mit der Revision des KantRP wird auf alle Fälle begonnen werden, nachdem das revidierte RPG in Kraft getreten ist, und sie wird von 2015 bis 2019 dauern. Die wichtigsten Herausforderung dieser Revision werden darin bestehen, neue Grundsätze für die Bauzonendimensionierung auszuarbeiten, urbanisierbare Zonen auf kantonaler Ebene zu bestimmen, eine kantonale Strategie im Bereich Siedlungsverdich-

tung und schliesslich neue Grundsätze für den Schutz der FFF festzulegen.

2.9. Änderung des Bundesgesetzes über den Wald (WaG)

Der Wald ist von der Thematik der Erhaltung der Fruchtfolgeflechte hauptsächlich aufgrund der Problematik der Ersatzaufforstungen nach Rodungen betroffen. In diesem Zusammenhang muss man sich unbedingt auf die kürzlich erfolgte Änderung des Bundesgesetzes über den Wald (WaG) beziehen, die seit dem 1. Juli 2013 in Kraft ist. Sie lockert insbesondere die Pflicht zum Rodungersatz in bestimmten Regionen.

So wurde die Möglichkeit eingeführt, in gewissen Regionen gleichwertige Massnahmen zu Gunsten des Natur- und Landschaftsschutzes zu treffen, anstatt Realersatz für eine Rodung zu leisten (Art. 7 Abs. 2 WaG), nämlich:

- a. *in Gebieten mit zunehmender Waldfläche;*
- b. *in den übrigen Gebieten ausnahmsweise zur Schonung von landwirtschaftlichem Kulturland sowie ökologisch oder landschaftlich wertvoller Gebiete.*

Damit der Verzicht auf Realersatz nicht vom Ausnahmefall zum Regelfall mutiert, wenn landwirtschaftliche Flächen betroffen sind, weist der revidierte Art. 9 Abs. 1 WaV (ebenefalls seit dem 1. Juli 2013 in Kraft) deshalb die Vollzugsbehörden an, im Rahmen der ausnahmsweisen Schonung von landwirtschaftlichem Kulturland nach Art. 7 Abs. 2 Bst. b WaG insbesondere bei Fruchtfolgeflechten auf Realersatz zu verzichten.

Es ist nun zwar möglich, auf den Rodungersatz ganz zu verzichten, wenn es sich um Rodungen von in den letzten 30 Jahren eingewachsenen Flächen für die Rückgewinnung von landwirtschaftlichem Kulturland handelt (Art. 7 Abs. 3 Bst. a WaG), diese Bestimmung lässt sich jedoch kaum auf die Fruchtfolgeflechten, die sich hauptsächlich im Freiburger Mittelland befinden, anwenden, sondern eher auf das Voralpengebiet.

Zudem besteht gemäss Artikel 7 Abs. 3 Bst. b und c WaG die Möglichkeit, vollständig auf den Rodungersatz zu verzichten, auch um den Hochwasserschutz und die Revitalisierung von Gewässern zu gewährleisten sowie um Biotope nach den Artikeln 18a und 18b NHG zu erhalten und aufzuwerten. Es kommt ziemlich häufig vor, dass solche Fließgewässer und Biotope von Fruchtfolgeflechten umgeben sind, vor allem im Talgebiet.

Zusammengefasst wird es inskünftig möglich sein, in Regionen mit zahlreichen Fruchtfolgeflechten eine Rodung mit gleichwertigen Massnahmen zu Gunsten des Natur- und Landschaftsschutzes anstatt mit Realersatz zu kompensieren. Je nach Art des Projekts, das eine Rodung nötig macht, oder um landwirtschaftliches Kulturland von in den letzten

30 Jahren eingewachsenen Flächen zurückzugewinnen, wird es sogar möglich sein, vollständig auf den Rodungersatz zu verzichten.

Die Waldgesetzgebung trägt somit in bedeutendem Mass dazu bei, dass sehr gute fruchtbare Böden erhalten bleiben.

2.10. Änderungen des Bundesgesetzes über den Schutz der Gewässer und seiner Vollzugsverordnung

2011 sind die Änderungen des Bundesgesetzes vom 24. Januar 1991 über den Schutz der Gewässer (GSchG; SR 814.20) und der Gewässerschutzverordnung des Bundes vom 28. Oktober 1998 (GSchV; SR 814.201) in Kraft getreten. Aufgrund dieser Änderungen müssen die Kantone den Raumbedarf der oberirdischen Gewässer festlegen (Gewässerraum) (Art. 36a GSchG) und für die Revitalisierung von Gewässern sorgen (Art. 38a GSchG).

Der Gewässerraum ermöglicht es, dass die natürlichen Funktionen der oberirdischen Gewässer, der Schutz vor Hochwasser und die Gewässernutzung gewährleistet sind. Damit die Fließgewässer ihre natürlichen Funktionen erfüllen können, muss der Gewässerraum extensiv gestaltet und bewirtschaftet werden (Art. 36a, Abs. 3 GSchG). Art. 41c Abs. 3 GSchV verbietet jegliches Ausbringen von Dünger und Pflanzenschutzmitteln im Gewässerraum. Die genutzten Flächen des Gewässerraums bleiben soweit wie möglich im Besitz der Landwirte. Sie gelten als ökologische Ausgleichsflächen (Art. 68, Abs. 5 GSchG). Sie dürfen nur nach den in der Verordnung vom 7. Dezember 1998 über die Direktzahlungen an die Landwirtschaft (OPD, RS 910.13) festgelegten Anforderungen für Streueflächen, Hecken, Feldgehölze, Ufergehölze, extensiv genutzte Wiesen, extensiv genutzte Weiden oder Waldweiden bewirtschaftet werden. Den Bewirtschaftern des Gewässerraums werden die Abgeltungen gemäss Bundesgesetz vom 29. April 1998 über die Landwirtschaft (LwG, SR 910.1) für die extensive Nutzung ihrer Flächen entrichtet. Das Direktzahlungsbudget des Bundes wird entsprechend um 20 Millionen pro Jahr erhöht. Im Verhältnis zur Landwirtschaftsfläche entspricht dies 1,4 Millionen für den Kanton Freiburg.

Art. 36a Abs. 3 GSchG hält fest, dass der Gewässerraum nicht als Fruchtfolgeflechte (FFF) gilt und für einen Verlust an Fruchtfolgeflechten nach den Vorgaben des SP FFF Ersatz zu leisten ist. Die Umsetzung der Anforderungen, die sich aus Art. 36a GSchG ergeben, sind in der GSchV nicht geregelt, aber in der 2006 vom Bund veröffentlichten Vollzugshilfe SP FFF.

Im Gewässerraum nach Artikel 41a und 41b GSchV gelegene Fruchtfolgeflechten werden wie folgt behandelt:

Nur die effektiven Verluste von Böden mit FFF-Qualität müssen grundsätzlich losgelöst vom Projektverfahren kompensiert werden. Ein effektiver Verlust von FFF liegt vor bei Verlust der Bodenfruchtbarkeit, oder wenn der Boden durch Erosion oder konkrete Revitalisierungsprojekte zerstört wird.

Die Kantone weisen diejenigen Böden, die sich im Gewässer- raum befinden und die weiterhin FFF-Qualität haben, separat aus. Diese Böden können – als Potenzial – weiterhin zum Kontingent gezählt werden, erhalten aber einen besonderen Status.

Im Krisenfall sind gemäss dem jeweiligen Notfallbeschluss die Böden im Gewässerraum mit FFF-Qualität als letzte und nur im äussersten Notfall zur (vorübergehenden) intensiven Bewirtschaftung beizuziehen.

Ökologische Ausgleichsflächen (auch bestockte, z. B. Hecken oder der im Rahmen der Weiterentwicklung des Direktzahlungssystems vorgeschlagene neue Typ Uferbereich) sind mit FFF vereinbar. Dies entspricht auch der Vollzugshilfe 2006 zum Sachplan FFF.

Die Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren hat ebenfalls zugunsten des gewählten Modells Stellung genommen. Das heisst, dass Flächen, die sich im Gewässer- raum befinden und FFF-Qualität ausweisen, immer noch zum kantonalen FFF-Kontingent hinzugerechnet werden können.

Wie zuvor präzisiert, müssen nur die effektiven Verluste an FFF kompensiert werden. Bei der Revitalisierung von Fliess- gewässern kommt es häufig vor, dass Böden mit FFF-Qualität verbraucht werden. Die Revitalisierung erfolgt oft über eine Verbesserung (Erweiterung) des Bachprofils, wodurch dem Gewässer mehr Platz verschafft wird. Gemäss Artikel 38a GSchG muss der Kanton die Revitalisierung seiner Fliessge- wässer planen. Die Planung muss bis am 31. Dezember 2014 verabschiedet worden sein. Bevor diese Planung erstellt ist, ist es nicht möglich, den tatsächlichen Verlust an FFF auf- grund zukünftiger Revitalisierungen zu bestimmen.

Eine provisorische Schätzung wurde jedoch gemacht, basie- rend auf einer Studie, die 2010 von den Dienststellen des Staates vorgenommen wurde und das Revitalisierungspoten- zial der Freiburger Fliessgewässer abschätzte. Diese Studie machte insgesamt 130 km Fliessgewässer aus, die potenziell revitalisiert werden können. Gemäss der finanziellen Mittel, die der Bund für die nächsten 80 Jahre vorsieht (60 Millionen pro Jahr für die ganze Schweiz), könnte die Revitalisierung der Fliessgewässer im Kanton Freiburg potenziell ungefähr 160–240 km erreichen. Das Ergebnis der Studie über das Revitalisierungspotenzial scheint somit kohärent.

Die aus dieser Studie entnommenen Revitalisierungslängen wurden in die FFF-Pläne des Kantons aufgenommen. Unter

Berücksichtigung einer durchschnittlichen Breite der revita- lisierten Gewässer von 10 m konnte somit bestimmt werden, dass 3 ha FFF infolge der Revitalisierungen verschwinden könnten. Dieser Verlust entspricht 0,008% der gesamten FFF des Kantons (35 575 ha). Bei einer durchschnittlichen Breite eines renaturierten Fliessgewässers von 20 m würde der Ver- lust an FFF 9 ha (0,025% der gesamten FFF) betragen. Eine genauere Analyse wäre möglich, wenn man den Übergriff der Revitalisierung aufgrund der tatsächlichen natürlichen Breite der Wasserläufe bestimmt. Angesichts dieser ersten Schätzung, die dazu tendiert, die Breite der zukünftigen kor- rigierten Fliessgewässer zu hoch einzuschätzen, scheint es, dass sich der Verlust an FFF aufgrund der Revitalisierungen in Grenzen hält und tolerierbar ist.

2.11. Revision des Sachplans Fruchtfolgeflächen

Der Kanton Freiburg liegt derzeit hinter den vom Bund aufer- legten FFF-Quoten zurück. Diese Situation ist auch anderen Kantonen bekannt, und zwar in einem anderen Ausmass als unserem Kanton. Das ARE stellt Überlegungen zur Zukunft des SP FFF von 1992 an. Die ILFD richtete am 2. April 2013 ein Schreiben zur zukünftigen Entwicklung des SP FFF an das ARE. In seiner Antwort vom 1. Mai 2013 informierte das ARE darüber, dass es Überlegungen zur Anpassung der Voll- zugshilfe von 2006 anstellt, aber nicht zu einer Revision des Plans an sich.

Das ARE schlägt hingegen keine Lösungen vor in Anbetracht dessen, dass eine strikte Einhaltung des SP FFF nicht mehr möglich erscheint, sei es im Kanton Freiburg oder anderswo in der Schweiz. Gemäss dem RPG muss der Bund seine Sach- pläne alle zehn Jahre revidieren. Der SP FFF ist seit 1992 unverändert. Und das, obwohl sich der eidgenössische Rah- men in den letzten zwanzig Jahren stark verändert hat.

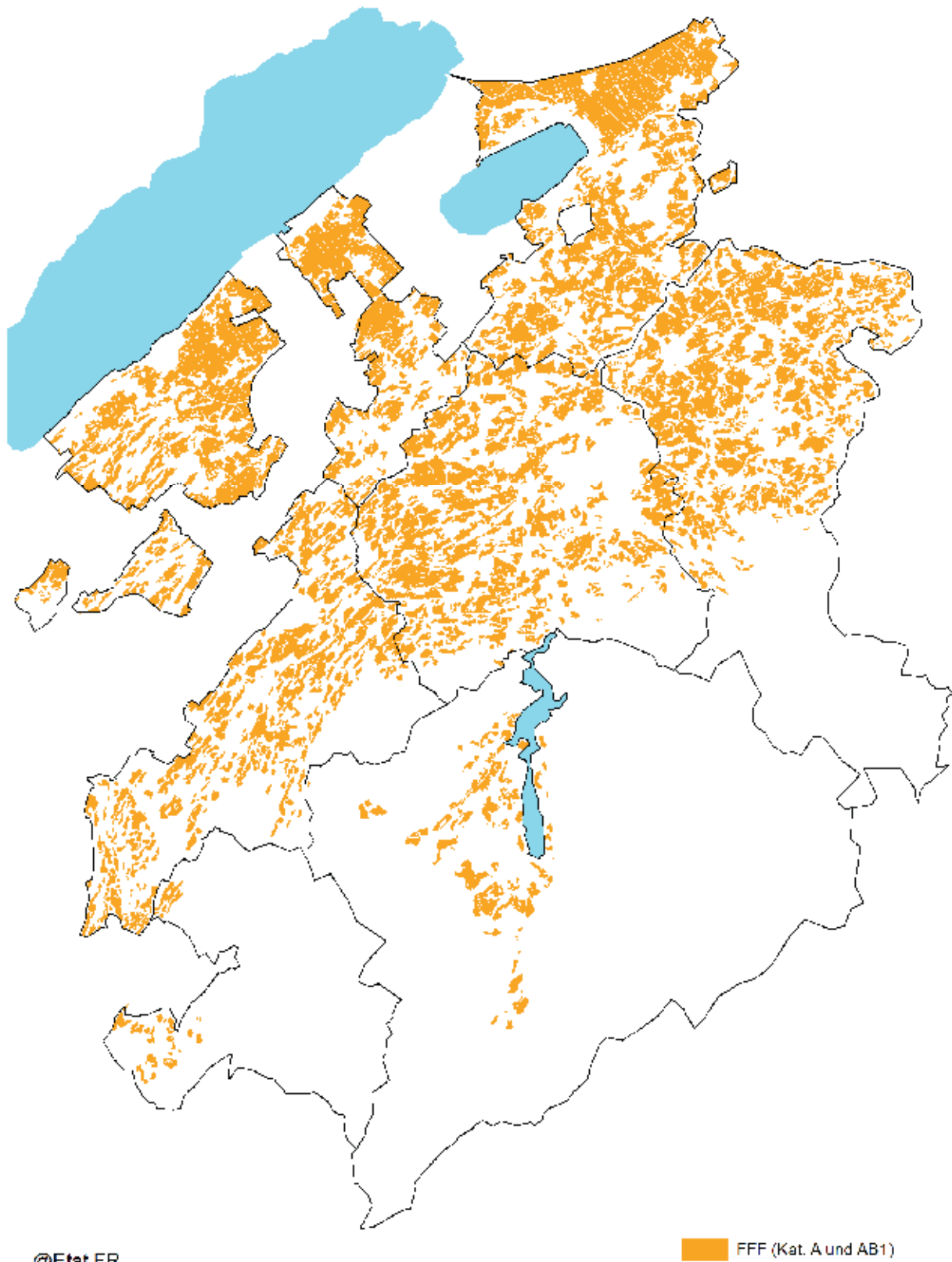
3. Bestandsaufnahme

3.1. Lokalisierung der Fruchtfolgeflächen auf dem Kantonsgebiet

Die meisten wichtigen urbanen Zentren des Kantons Frei- burg sind von qualitativ hoch stehenden FFF umgeben. Ein besserer Schutz der guten Kulturflächen könnte die künftige Entwicklung der Besiedelung in Richtung Gemeinden füh- ren, die aufgrund ihrer Höhe oder Topografie weniger von den Fruchtfolgeflächen betroffen sind, jedoch weniger gut gelegen in Bezug auf die im KantRP festgelegte kantonale Siedlungsstruktur.

Auf der folgenden Karte sind alle auf Kantonebene erfassten Fruchtfolgeflächen orange eingezeichnet.

Karte 1: Fruchtfolgeflächen des Kantons Freiburg



Quelle: BRPA, Stand Juli 2013

3.2. Inventar und Kontrollinstrumente

Seit 1977 hat der Kanton Freiburg ein Inventar der Landwirtschaftsflächen. 1987 wurde das Inventar im Bereich der Kategorisierung der Landwirtschaftsflächen überarbeitet: Die Flächen werden in A, B1, B2 und C eingeteilt. Die Kategorie A ist jene der Fruchtfolgeflächen. Nach Diskussionen mit dem Bund werden die Böden der Kategorie B1 zwischen 700 und 800 Höhenmetern seit 1989 ebenfalls als Fruchtfolgeflächen betrachtet und bilden eine neue Kategorie: AB1. Das im Jahr 1987 aktualisierte Inventar wird heute als Referenzdokument benutzt.

Bis 2002 wurde die Entwicklung der Landwirtschaftsböden auf der Grundlage von analogen Plänen verfolgt. Im Jahr 2002 hat das BRPA die gesamten Pläne in einem Geoinformationssystem (GIS) digitalisiert. Das GIS ist heute das zentrale Instrument zur Kontrolle und Betreuung des Inventars. Es wird vom BRPA verwaltet.

Bis 2012 erfolgte der Informationsaustausch zwischen dem BRPA und dem LIG zur Aktualisierung des Inventars einmal jährlich mithilfe der Ausdrücke von Kartenausdrücken des GIS (siehe Kapitel «Koordination und Aufgabenverteilung»). Seit 2012 wird die Ressource GIS von beiden betroffenen Stellen geteilt. Dies erlaubt es dem LIG, die Ergebnisse seiner Untersuchungen direkt in die Geodatenbank einzutragen und dem BRPA, die Information rasch zu konsolidieren. Diese Optimierung reduziert die Arbeitslast der verantwortlichen Kantonsmitarbeiter, senkt das Fehlerrisiko und erhöht die Häufigkeit der Aktualisierungen des Inventars stark.

Das GIS ermöglicht es, jederzeit statistische Bilanzen zu erstellen und die Entwicklung der Mindestfläche an Fruchtfolgeflächen zu kontrollieren. So verfügt der Kanton über ein wahrhaftiges Monitoring-Instrument, das praktisch in Echtzeit funktioniert. Der Kanton hat ein im Internet abrufbares Geoportal (www.geo.fr.ch), mit dem Raumdaten visualisiert werden können. Heute sind die Daten betreffend die FFF nicht sichtbar. Es wurde ein Mandat erteilt, um diese Daten im Verlaufe des Jahres 2014 auf dem Portal zu veröffentlichen.

3.3. Statistiken

3.3.1. Stand der Gesamtfläche der FFF in jedem Bezirk

Die Landwirtschaftsflächen sind wie folgt unter den verschiedenen Kategorien (A und AB1, B1, B2 und C) auf Freiburger Gebiet aufgeteilt (Stand am 15. Juli 2013).

Tabelle 2: Aufteilung der Landwirtschaftsflächen nach Bezirk und Kategorie

Bezirk	Kat. A	AB1	B1	B2	C	Landwirtschaftsflächen gesamt
Broye	7977	22	876	1666	364	10905
Glane	3921	812	1636	4913	412	11695
Greyerz	442	911	924	4990	2088	9355
See	7083	12	535	1130	309	9069
Saane	6723	234	624	3189	1102	11872
Sense	6947	157	1482	3570	1346	13502
Vivisbach	0	344	785	3472	858	5459
Total Kanton	33093	2491	6863	22930	6480	71856

Quelle: BRPA, Stand 15. Juli 2013

Die Fruchtfolgeflächen (Kategorie A und AB1) sind wie folgt nach Bezirk aufgeteilt:

Tabelle 3: Aufteilung der Fruchtfolgeflächen nach Bezirk

Bezirk	A in ha	AB1 in ha	FFF (A + AB1) in ha	FFF gem. KantRP 2002 in ha	Entwicklung 2002–2013
Broye	7977	22	7999	8076	-77 ha
Glane	3921	812	4733	4819	-86 ha
Greyerz	442	911	1353	1405	-52 ha
See	7083	12	7095	7078	+17 ha
Saane	6723	234	6956	6990	-34 ha
Sense	6947	157	7104	7119	-15 ha
Vivisbach	0	344	344	329	+15 ha
Total Kanton	33093	2491	35584	35815	-231 ha

Quelle: BRPA, Stand 15. Juli 2013

Im Juli 2013 erreichte der Kanton Freiburg die im SP FFF festgelegte Quote von 35 800 ha nicht (-216 ha).

Die Landwirtschaftsfläche, die nicht als FFF gilt, beträgt 36 272 ha. Diese beachtliche Zahl zeigt, dass die «verbleibende» Landwirtschaftsfläche wichtig ist und nicht vernachlässigt werden sollte.

Im Anhang finden Sie die detaillierte Angabe der Fruchtfolgeflächen pro Gemeinde.

3.3.2. Entwicklung der gesamten FFF

Tabelle 4: Entwicklung der Fruchtfolgeflächen von 1994 bis 2013

	Totalfläche der FFF in ha	Entwicklung im Vergleich zur Vorperiode
15.07.2013	35 584	+16
31.12.2009	35 568	-223
31.12.2008	35 791	-24
01.01.2003	35 670	-480
31.12.1994	36 150	

Quelle BRPA

1992 wurde der Mindestumfang der Fruchtfolgeflächen für den Kanton Freiburg auf 35 900 ha festgesetzt. Die erste an den Bund gerichtete Erhebung aus dem Jahr 1994 wies eine Fläche von 36 150 ha aus. Zwischen 1994 und 2003 (s. Tabelle oben) verringerte sich die Gesamtfläche um 480 ha. Der Vergleich zwischen diesen beiden Perioden ist heikel, da die Erhebungsmethode geändert wurde: Berechnung aufgrund von planimetrischen Erhebungen im Jahr 1994, automatische Berechnung mithilfe eines präziseren Geoinformationssystems im Jahr 2003. Von dem Rückgang um 480 ha gehen 117 zulasten des Baus der Autobahn A1 und der Umfahrungsstrasse Bulle. Die zur Verfügung stehenden Informationen ermöglichen keine Aussage darüber, welcher Anteil des Rückgangs den neuen Einzonungen zuzuschreiben ist und welcher Teil zulasten der Ungenauigkeiten in Zusammenhang mit Fehlern oder Folgen des Wechsels von der analogen zur digitalen Erhebung geht.

Gemäss der obigen Tabelle ging die Gesamtfläche der FFF zwischen 2003 und 2008 um 24 ha zurück, das ist sehr wenig im Vergleich zur Vorperiode. Ein starker Rückgang (-223 ha) kann erneut zwischen 2008 und 2009 festgestellt werden. Ein solcher Rückgang in so kurzer Zeit kann nicht ausschliesslich mit dem tatsächlichen Verlust von Fruchtfolgeflächen erklärt werden. Es scheint, dass das BRPA in diesem Zeitrahmen eine umfangreiche Arbeit zur Optimierung und Bereinigung des Inventars unternommen hat. Das Inventar wurde insbesondere überarbeitet, um mit den digitalisierten Daten der amtlichen Vermessung übereinzustimmen. Dieses Unterfangen bestand in einer Korrektur der Polygone des Inventars, damit sie denjenigen der Parzellen entsprechen, und in einer Entfernung aller Flächen, die zu den Landwirtschaftswegen und -strassen gehören und die bis anhin noch nicht abgezogen wurden.

Für die darauffolgenden Jahre wird eine Zunahme der Fruchtfolgeflächen von 35 568 im Jahr 2009 auf 35 584 ha im Jahr 2013 festgestellt, das entspricht einem Plus von 16 ha. Im selben Zeitraum (2009 bis 2013) ist die Fläche der Bauzone über den ganzen Kanton gesehen um 43 ha, oder von 11 512

auf 11 469 ha zurückgegangen. Aus technischen Gründen ist der Vergleich zu den Vorperioden mit Vorsicht zu geniessen, und zwar aus folgenden Gründen:

- > Es gibt keine jährliche Erhebung der Bauzonen vor 2009.
- > Vor 2002 wurden die Bauzonen nicht digital erhoben.
- > Vor 2007 stammten die Daten aus einer vereinfachten Typologie der Bauzonen, die es nicht ermöglicht, die Arten von Zonen ausfindig zu machen, die heute aus der jährlichen Erhebung ausgeschlossen sind (z. B. die Materialabbauzonen und die Naturschutzzonen).

Tabelle 5: Entwicklung der gesamten Bauzonenfläche

	1989	2002	2009	2013
Gesamte Bauzonenfläche in ha	11500*	11300*	11512	11469

*frühere Erhebungsmethode

Quelle: BRPA

Auf kantonaler Stufe ist diesen Statistiken zu entnehmen, dass dieses Defizit nicht nur einer erneuten Erweiterung der Bauzone auf FFF zuzuschreiben ist, sondern einer verbesserten Qualität und Präzision der Daten, auf denen das Inventar der Landwirtschaftsflächen aufbaut.

Zudem ermöglicht eine Verkleinerung der Bauzonen nicht unbedingt, dass Landwirtschaftsflächen zurückgewonnen werden können, die die Kriterien von FFF erfüllen. Nichtsdestotrotz kann die Zunahme der Bauzonen nicht der einzige Grund für den Rückgang der FFF sein. Es muss unter anderem auch berücksichtigt werden, dass auf den digitalisierten Katasterplänen die Verkehrsflächen (z. B. Landwirtschaftsstrassen und -wege), Aufforstungsprojekte, neue landwirtschaftliche Bauten, die Schaffung von Biotopen usw. nicht einbezogen wurden. Diese verschiedenen Elemente stellen nicht zu vernachlässigende, aber schwer evaluierbare Flächen dar.

Ein Vergleich über die Zeit hinweg ist sowohl für Flächendaten der Bauzone als auch für Flächendaten der FFF äusserst schwer machbar, insbesondere aufgrund der Entwicklung der Erhebungsmethoden und der Präzision der heute verfügbaren Daten.

Die Bauzonendimensionierung und der Schutz der Landwirtschaftsflächen können nicht voneinander getrennt werden. Seit 2002 zeigt die Verstärkung dieser Massnahmen auf der Ebene des KantRP Wirkung.

Heute haben rund 50 Gemeinden eine Ortsplanung (OP), die nach den Vorschriften des geltenden KantRP genehmigt worden ist. Die OP muss von Gesetzes wegen alle 15 Jahre revidiert werden. Rund hundert Gemeinden müssen ihre Planung demnächst revidieren.

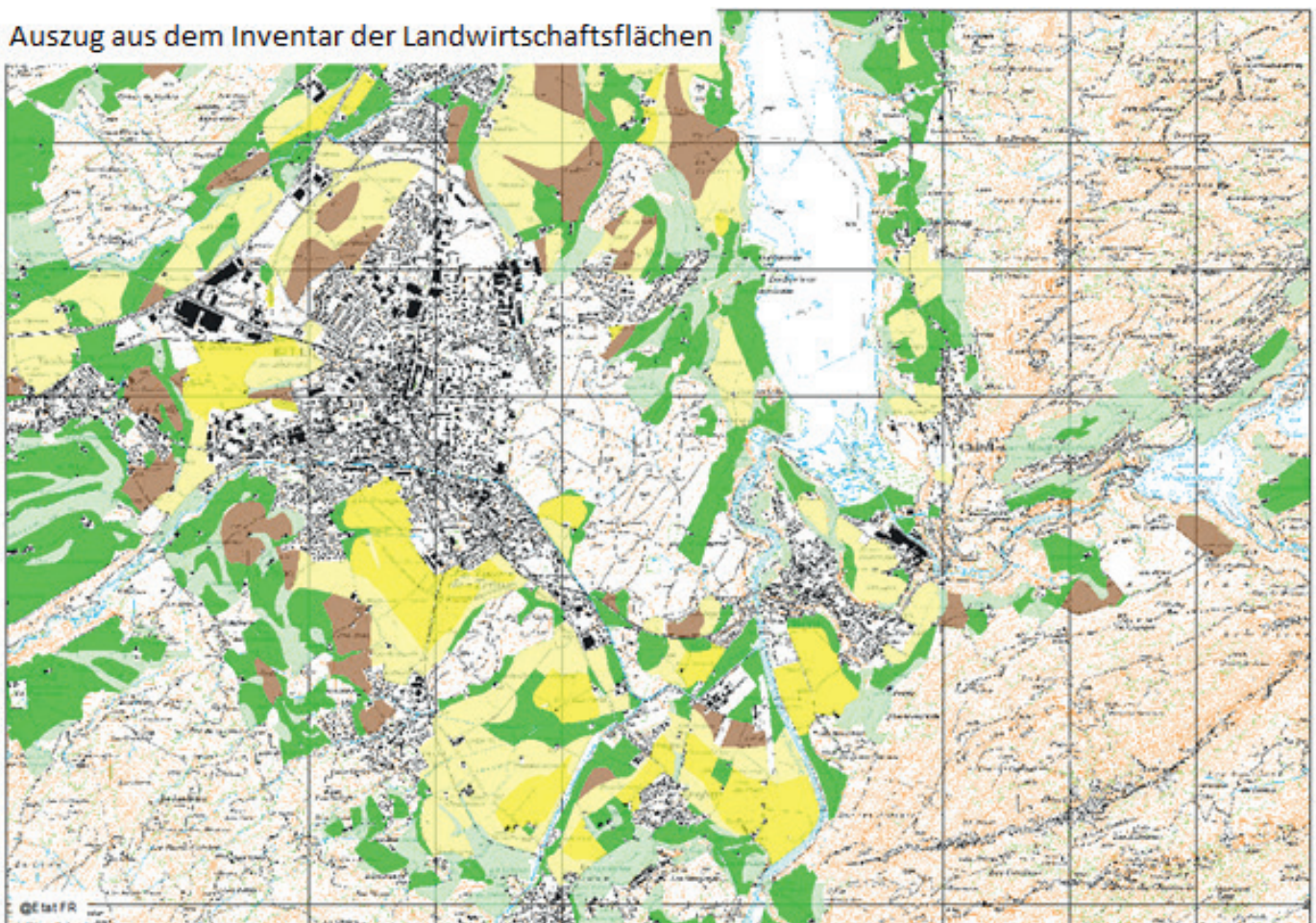
Es sei auch darauf hingewiesen, dass sich die in der Landwirtschaftszone gelegenen Infrastrukturen rasch entwickeln. Die Landwirtschaftsbetriebe werden restrukturiert und es werden neue Gebäude errichtet. Es werden Strassen und Wege gebaut oder erweitert. Beim Baubewilligungsverfahren in der Landwirtschaftszone wird nicht auf den Status der betroffenen Flächen aufmerksam gemacht, es ist somit nicht möglich, den Verlust an FFF aufgrund von Bauten ausserhalb der Bauzone abzuschätzen.

Die Entwicklung der Agglomeration Bulle ist nicht möglich, ohne dass auf die in der Nähe gelegenen FFF übergriffen wird. Die Hilfsmittel zur Verdichtung des überbauten Gebiets müssen weiter verbessert und genutzt werden, es ist jedoch illusorisch zu glauben, dass es in den kommenden Jahren nicht nötig sein wird, FFF abzutreten.

3.3.3. Auszug aus dem Inventar der Landwirtschaftsflächen

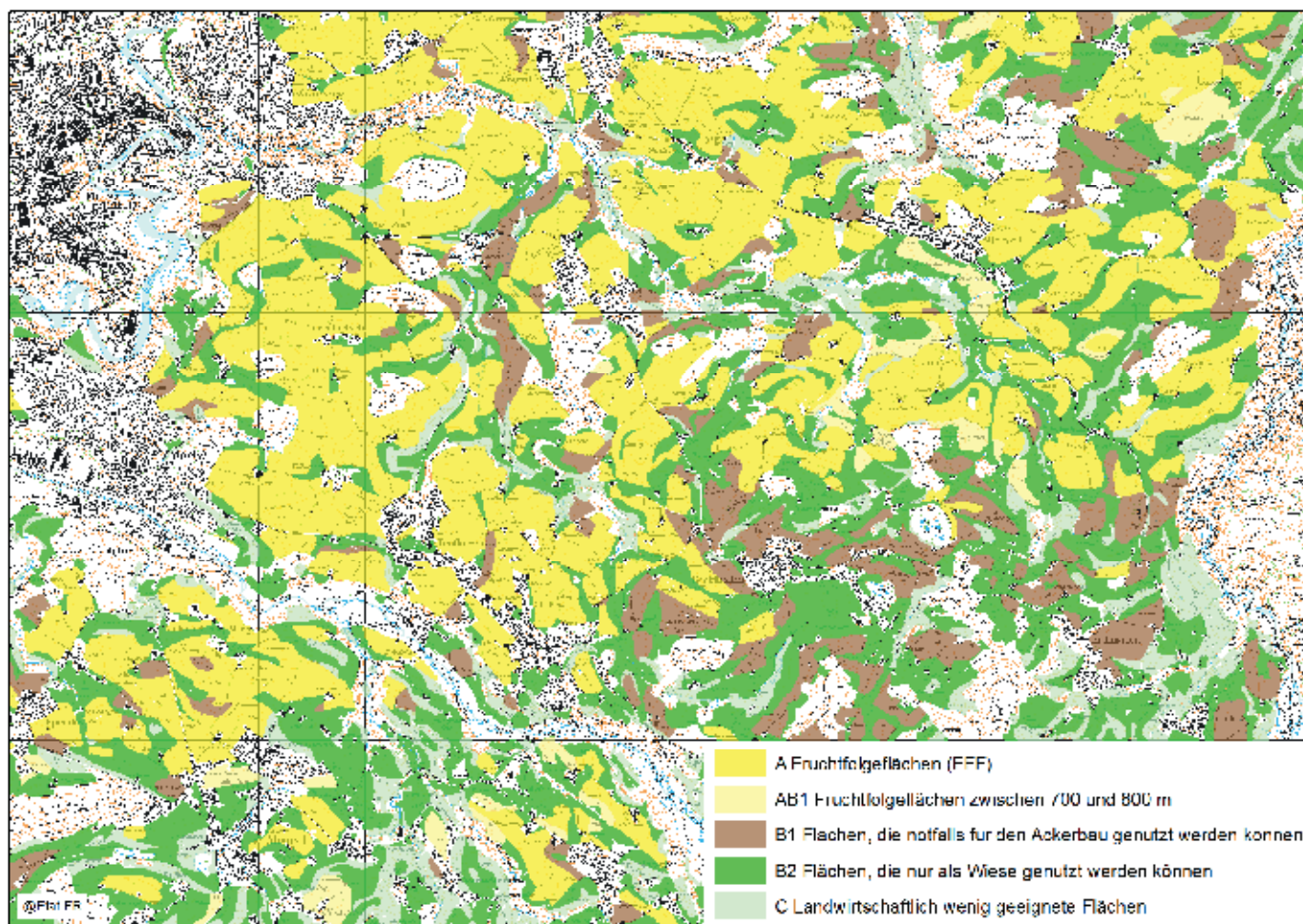
Die folgenden Karten sind ein Auszug aus dem digitalen Inventar der Landwirtschaftsflächen, das Teil des kantonalen Geoinformationssystems ist. Die Fruchtfolgeflächen sind in zwei verschiedenen Gelbtönen abgebildet. Auf der Karte 2 ist die direkte Umgebung der Agglomeration Bulle und auf der Karte 3 jene der Agglomeration Freiburg in Richtung Voralpen dargestellt.

Karte 2: Fruchtfolgeflächen in der Nähe der Agglomeration Bulle



Quelle: BRPA

Karte 3: Fruchtfolgeflächen in der Nähe der Agglomeration Freiburg



Quelle: BRPA

Auch die Agglomeration Freiburg ist von FFF umgeben. Jegliches Wachstum der Agglomeration zu verbieten, ist natürlich keine Option. Es muss jedoch ein Gleichgewicht gefunden werden zwischen dem Schutz der Landwirtschaftsflächen und der Ausdehnung der Bauzonen. Die Dimensionierung muss nicht mehr nur auf Gemeinde-, sondern auf regionaler, kantonaler bzw. eidgenössischer Ebene stattfinden.

3.3.4. Fruchtfolgeflächen in Freihaltezonen

Die im Rahmen dieses Berichts durchgeführten Analysen haben die potenzielle Existenz von Fruchtfolgeflächen in der Bauzone ans Licht gebracht, die heute nicht im Inventar der Landwirtschaftsflächen aufgeführt sind. Gewisse Flächen sind in den Ortsplanungen der entsprechenden Gemeinden als Freihaltezonen ausgewiesen (ca. 190 ha) und einige werden noch von der Landwirtschaft genutzt. Sofern es die Bodenqualität, die Höhen- und die Hanglage erlauben, und vorausgesetzt, dass diese Böden tatsächlich für landwirtschaftliche Zwecke genutzt werden, können demnächst einige Dutzend Hektaren zusätzlich als FFF zum Inventar hinzugefügt werden.

4. Schlussfolgerungen

Wie lässt sich der Druck auf die FFF verringern? Wie eine wirtschaftliche Entwicklung ermöglichen? Es wird nicht möglich sein, die Frage der Verfasser des Postulats zur «Zukunft» zu beantworten. Die gesetzlichen Grundlagen, sowohl der Agrarpolitik als auch der Raumplanung, werden sich in Bälde weiterentwickeln. Es steht jedoch fest, dass der Kanton Freiburg die vom PS FFF vorgeschriebene Quote nicht erreicht und zwar um 0,6%. Neue Abtretungen von gutem Landwirtschaftsland müssen sorgfältig analysiert werden, nicht nur aus Sicht der Gemeinde, sondern vielmehr auf kantonaler Ebene.

Die Landwirtschaftsfläche ist die Grundlage für unsere Nahrungsmittelversorgung. Gegenwärtig deckt die Schweizer Produktion zwischen 50 und 60% des Bedarfs. Die übrigen Nahrungs- und Futtermittel werden importiert. Die FFF tragen zu einem bedeutenden Teil, in Kalorien berechnet, zur Selbstversorgung bei, man darf jedoch nicht vergessen, dass die Schweizer Landwirtschaft die gesamte landwirtschaftliche Nutzfläche bewirtschaftet, um qualitativ gute Nahrungsmittel zu produzieren. In unserem Kanton zum Beispiel

werden auch auf höher gelegenen Flächen Käsespezialitäten hergestellt, die mit einem Gütesiegel versehen und international anerkannt sind und den guten Ruf unserer Landwirtschaft ausmachen. Die ganze Landwirtschaftsfläche ist somit wichtig. Nebst der landwirtschaftlichen Produktion darf im Übrigen auch nicht vergessen werden, dass die Biodiversität, die Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen, die Pflege der Kulturlandschaft und die dezentrale Besiedelung einen Mehrwert darstellen und den in Artikel 104 der Bundesverfassung festgelegten Anforderungen entsprechen. Der Staatsrat beabsichtigt daher, die gesamte Landwirtschaftsfläche zu verteidigen, sei dies gegenüber der Siedlungsentwicklung, aber auch zum Beispiel gegenüber dem Waldwachstum in entlegeneren Zonen.

Die Quote, die der Bund dem Kanton Freiburg zugeteilt hat, beläuft sich auf 35 800 ha. Am 15. Juli 2013 verfügte der Kanton über 35 584 ha FFF, bzw. 216 ha zu wenig. Diese 216 ha entsprechen jedoch nicht einem tatsächlichen Verlust, der der fortschreitenden Besiedelung zuzuschreiben wäre, sondern scheinen auch auf die zunehmende Präzision der Geodaten zurückzuführen zu sein (siehe dazu Kapitel «Entwicklung der gesamten FFF»). Bevor digitale Daten der amtlichen Vermessung zur Verfügung standen, schätzte man, dass 5 bis 10% der FFF aus Verkehrsfläche bestanden. Es zeigt sich, dass diese Schätzung an mehreren Orten zu niedrig war. Die Digitalisierung der amtlichen Vermessung der Gemeinden durch das Amt für Vermessung und Geomatik ist im Gange und für einen Teil des Freiburger Kantonsgebiets stehen die Daten bereits zur Verfügung. Dank dieser Datenbank lässt sich die LN der in den Kataster aufgenommenen Flächen genau in Weg, Platz, Garten, Wald, Wohnhaus oder Ökonomiegebäude aufteilen. Die Zurverfügungstellung dieser Daten ermöglicht es, die FFF-Daten regelmässig zu bereinigen. Diese Arbeit hat in der Regel einen Buchverlust der Flächen mit FFF-Qualität zur Folge.

Die landwirtschaftliche Nutzfläche ist ein wichtiger Faktor der Agrarpolitik. So werden seit der Einführung des gegenwärtigen Direktzahlungssystems im Jahr 1998 mehrere Beiträge aufgrund der LN der Betriebe berechnet. Die neue Agrarpolitik 2014–2017 des Bundes wird die Bedeutung der LN für die Berechnung der Beiträge noch verstärken. Jeder Quadratmeter wird von Bedeutung sein. Seit 1998 wird für jeden Betrieb jährlich eine Erhebung durchgeführt. Seit 2014 erfolgt die Erhebung der Flächen anhand einer geografischen Datenbank. Die Daten sollten sich somit also noch verbessern.

Der Staatsrat beabsichtigt, bis zum Inkrafttreten des revidierten RPG im Laufe des Jahres 2014 seine gegenwärtige Politik im Bereich des Schutzes guten Kulturlandes weiterzuführen. In diesem Zeitraum muss die Ortsplanung von rund hundert Gemeinden, die sich gegenwärtig in Revision befindet, genehmigt werden. Nach aktuellen Schätzungen dürften diese Arbeiten keine bedeutenden Änderungen der Situation der FFF nach sich ziehen.

Ist das revidierte RPG einmal in Kraft getreten, so darf kein neues Bauland mehr geschaffen werden, bis der Bund den neuen vollständig revidierten KantRP genehmigt hat. Diese Arbeit wird gemäss der Planung fünf Jahre in Anspruch nehmen, mit dem Ziel, dass der revidierte KantRP 2019 genehmigt wird.

Hauptziel der Revision des KantRP wird es sein, auf kantonaler Stufe ein System zur Dimensionierung der Bauzonen festzulegen. Gemäss den Umsetzungsinstrumenten zum revidierten RPG, die gegenwärtig bei den Kantonen in der Vernehmlassung sind, werden die Möglichkeiten zur Schaffung neuer Bauzonen eingeschränkt werden müssen. Um dies zu erreichen, muss namentlich eine Strategie zur Verdichtung der bestehenden Bauzonen festgelegt werden.

Die in Art. 62 Abs. 3 RPBR vorgesehenen Bestimmungen für Parkplätze von Einkaufszentren könnten für eine dichtere Bodennutzung allgemein eingeführt werden. In diesem Zusammenhang könnten Einnahmen wie jene in Zusammenhang mit der Verminderung des Kulturlandes einem Fonds zur Förderung von Verdichtungsprojekten zufließen. Andererseits würde die Notwendigkeit der Schaffung eines Systems zur Erhebung einer Mehrwertabgabe es ermöglichen, der Landwirtschaft gewisses Land über Rückzonungsmassnahmen zurückzugeben. Obwohl ihre Umsetzung aufwendig ist, sind diese Elemente dennoch sachdienlich, sei dies auch nur aus der Sicht des guten Kulturlandes.

Im Entwurf der Raumplanungsverordnung werden Kantone wie der unsere, die die Quote des SP FFF nicht mehr einhalten, in der FFF gelegenes Land jedoch nicht mehr der Bauzone zuweisen können. Angesichts der Eigenheiten des Freiburger Kantonsgebiets (Kantonszentrum und regionale Zentren von FFF umgeben), ist diese Massnahme nicht akzeptabel, wenn sie nicht mit einer Totalrevision des SP FFF einhergeht.

Dass ein SP FFF beibehalten werden muss, steht ausser Frage und die guten landwirtschaftlichen Böden müssen weiterhin geschützt werden. 1992 mögen die Kriterien zur Definition der FFF noch stichhaltig gewesen sein, heute sind sie dies nicht mehr, sei dies bezüglich der Entwicklung der zur Verfügung stehenden Erhebungshilfsmittel, aber auch zum Beispiel im Hinblick auf die Klimaerwärmung oder die Entwicklung der Landwirtschaft.

Unter anderem im Rahmen der Genehmigung des KantRP von 2002 hat der Kanton Freiburg den Bund bereits aufgefordert, den SP FFF zu revidieren, insbesondere hinsichtlich der Ziele, die damit verfolgt werden, der Definition und der Berechtigung der FFF, der Zuteilung von Quoten, der Vereinheitlichung der Erhebungsmethoden und anderer Politiken des Bundes, die gegenwärtig nicht genügend berücksichtigt werden.

ANHANG

Landwirtschaftliche Nutzfläche und Fruchtfolgefläche pro Gemeinde, Stand Juli 2013

Bezirk	Name der Gemeinde	Gesamte Landwirtschaftsfläche in ha	Kat. A	AB1	FFF (A+AB1)
BROYE	Bussy	287	269	0	269
BROYE	Châbles	242	211	0	211
BROYE	Châtillon	70	44	0	44
BROYE	Cheiry	427	196	0	196
BROYE	Cheyres	201	120	0	120
BROYE	Cugy	677	553	3	556
BROYE	Domdidier	555	418	0	418
BROYE	Dompierre	365	325	5	329
BROYE	Estavayer-le-Lac	404	345	0	345
BROYE	Fétigny	305	252	0	252
BROYE	Gletterens	134	104	0	104
BROYE	Léchelles	480	191	0	191
BROYE	Lully	327	239	0	239
BROYE	Ménières	313	281	0	281
BROYE	Montagny	993	526	0	526
BROYE	Morens	165	148	0	148
BROYE	Murist	596	328	0	328
BROYE	Nuvilly	300	165	0	165
BROYE	Prévondavaux	123	48	0	48
BROYE	Rueyres-les-prés	259	250	0	250
BROYE	Russy	221	138	0	138
BROYE	Saint-Aubin	589	544	0	544
BROYE	Sévaz	198	197	0	197
BROYE	Surpierre	270	163	0	163
BROYE	Vallon	294	284	0	284
BROYE	Villeneuve	191	134	0	134
BROYE	Vuissens	291	166	14	180
BROYE	Les Montets	615	406	0	406
BROYE	Delley-Portalban	430	390	0	390
BROYE	Vernay	579	545	0	545
GLANE	Auboranges	145	79	0	79
GLANE	Billens-Hennens	378	120	111	230
GLANE	Chapelle	141	59	44	103
GLANE	Le Châtelard	527	0	0	0

Bezirk	Name der Gemeinde	Gesamte Landwirtschaftsfläche in ha	Kat. A	AB1	FFF (A+AB1)
GLANE	Châtonnaye	431	259	0	259
GLANE	Ecublens	311	159	0	159
GLANE	Grangettes	179	0	28	28
GLANE	Massonnens	313	71	32	103
GLANE	Mézières	708	333	70	403
GLANE	Montet	142	57	0	57
GLANE	Romont	659	369	15	383
GLANE	Rue	824	315	10	325
GLANE	Siviriez	1401	304	277	580
GLANE	Ursy	974	226	54	280
GLANE	Villaz-Saint-Pierre	343	149	0	149
GLANE	Vuisternens-devant-Romont	1870	201	124	325
GLANE	Villorsonnens	956	399	47	446
GLANE	Torny	700	387	0	387
GLANE	La Folliaz	689	435	0	435
GREYERZ	Haut-Intyamon	583	0	0	0
GREYERZ	Pont-en-Ogoz	577	2	52	54
GREYERZ	Botterens	76	0	27	27
GREYERZ	Broc	172	31	33	64
GREYERZ	Bulle	642	112	176	288
GREYERZ	Cerniat	219	0	0	0
GREYERZ	Charmey	376	0	0	0
GREYERZ	Châtel-sur-Montsalvens	48	0	0	0
GREYERZ	Corbières	188	0	28	28
GREYERZ	Crésuz	23	0	0	0
GREYERZ	Echarlens	305	26	71	97
GREYERZ	Grandvillard	241	0	101	101
GREYERZ	Gruyères	452	90	98	188
GREYERZ	Hauteville	242	0	14	14
GREYERZ	Jaun	254	0	0	0
GREYERZ	Marsens	407	105	0	105
GREYERZ	Morlon	174	3	41	44
GREYERZ	Le Pâquier	195	0	66	66
GREYERZ	Pont-la-Ville	271	0	0	0
GREYERZ	Riaz	338	52	46	98
GREYERZ	La Roche	516	0	0	0
GREYERZ	Sâles	1326	0	65	65

Bezirk	Name der Gemeinde	Gesamte Landwirtschaftsfläche in ha	Kat. A	AB1	FFF (A+AB1)
GREYERZ	Sorens	456	20	20	40
GREYERZ	Vaulruz	557	0	0	0
GREYERZ	Vuadens	419	1	59	60
GREYERZ	Bas-Intyamon	297	0	13	13
SEE	Barberèche	543	388	0	388
SEE	Courgevaux	167	85	0	85
SEE	Courlevon	196	147	0	147
SEE	Courtepin	143	112	0	112
SEE	Cressier	271	212	0	212
SEE	Fräschels	210	206	0	206
SEE	Galmiz	660	611	0	611
SEE	Gempenach	116	74	0	74
SEE	Greng	62	49	0	49
SEE	Gurmels	1149	870	0	870
SEE	Jeuss	133	124	0	124
SEE	Kerzers	806	769	0	769
SEE	Kleinbösingens	199	130	0	130
SEE	Lurtigen	144	98	0	98
SEE	Misery-Courtion	835	588	0	588
SEE	Muntelier	17	17	0	17
SEE	Murten	687	504	2	507
SEE	Ried bei Kerzers	586	495	0	495
SEE	Salvenach	251	220	0	220
SEE	Ulmiz	185	128	0	128
SEE	Villarepos	274	134	0	134
SEE	Bas-Vully	655	506	0	506
SEE	Haut-Vully	546	444	2	445
SEE	Wallenried	228	168	8	176
SEE	Staatswald Galm	0	0	0	0
SAANE	Arconciel	343	191	0	191
SAANE	Autafond	164	107	0	107
SAANE	Autigny	435	312	3	315
SAANE	Avry	408	309	8	317
SAANE	Belfaux	330	218	0	218
SAANE	Chénens	254	166	0	166
SAANE	Chésopelloz	114	80	0	80
SAANE	Corminboeuf	259	243	0	243

Bezirk	Name der Gemeinde	Gesamte Landwirtschaftsfläche in ha	Kat. A	AB1	FFF (A+AB1)
SAANE	Corpataux-Magnedens	235	181	0	181
SAANE	Corserrey	250	176	0	176
SAANE	Cottens	324	242	11	253
SAANE	Ependes	368	161	12	174
SAANE	Farvagny	610	364	7	371
SAANE	Ferpicloz	68	13	0	13
SAANE	Freiburg	53	40	0	40
SAANE	Givisiez	79	65	0	65
SAANE	Granges-Paccot	158	132	0	132
SAANE	Grolley	321	198	0	198
SAANE	Marly	200	90	0	90
SAANE	Matran	129	103	0	103
SAANE	Neyruz	312	208	0	208
SAANE	Noréaz	436	323	0	323
SAANE	Pierrafortscha	374	274	0	274
SAANE	Ponthaux	413	305	0	305
SAANE	Le Mouret	823	104	40	143
SAANE	Prez-vers-Noréaz	402	287	3	290
SAANE	Rossens	237	141	0	141
SAANE	Le Glèbe	752	314	30	343
SAANE	Senèdes	39	5	0	5
SAANE	Treyvaux	663	43	20	62
SAANE	Villars-sur-Glâne	87	64	0	64
SAANE	Villarsel-sur-Marly	103	51	0	51
SAANE	Vuisternens-en-Ogoz	378	36	13	49
SAANE	Hauterive	583	423	0	423
SAANE	La Brillaz	726	458	88	545
SAANE	La Sonnaz	446	297	0	297
SENSE	Alterswil	1251	625	22	646
SENSE	Brünisried	217	0	0	0
SENSE	Düdingen	2003	1573	11	1584
SENSE	Giffers	333	99	0	99
SENSE	Bösingens	1031	784	3	786
SENSE	Heitenried	657	366	3	369
SENSE	Oberschrot	299	0	0	0
SENSE	Plaffeien	418	0	0	0
SENSE	Plasselb	193	0	0	0

Bezirk	Name der Gemeinde	Gesamte Landwirtschaftsfläche in ha	Kat. A	AB1	FFF (A+AB1)
SENSE	Rechthalten	518	51	0	51
SENSE	St. Antoni	1239	526	47	573
SENSE	St. Silvester	313	63	19	82
SENSE	St. Ursen	1193	592	40	632
SENSE	Schmitten	964	570	4	574
SENSE	Tafers	517	326	0	326
SENSE	Tentlingen	231	154	0	154
SENSE	Ueberstorf	1157	586	1	587
SENSE	Wünnewil-Flamatt	829	631	9	640
SENSE	Zumholz	137	0	0	0
VIVISBACH	Attalens	558	0	94	94
VIVISBACH	Bossonnens	282	0	74	74
VIVISBACH	Châtel-Saint-Denis	912	0	0	0
VIVISBACH	Granges	265	0	63	63
VIVISBACH	Remaufens	326	0	14	14
VIVISBACH	Saint-Martin	767	0	0	0
VIVISBACH	Semsaies	697	0	0	0
VIVISBACH	Le Flon	663	0	98	98
VIVISBACH	La Verrerie	988	0	0	0

Message 2014-DICS-32

11 mars 2014

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur
de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA) dans sa phase de démarrage. Il s'agit d'un des centres de compétences prévus dans le cadre de la mise en place du parc d'innovation blueFACTORY et dont l'objectif est de proposer une activité de recherche appliquée et de développement attractive pour les différents acteurs d'innovation. Ces centres doivent avoir le rôle de catalyseur d'activité technologique et servir d'aimant pour attirer sur le parc les entreprises innovantes. Les projets identifiés à ce jour comme pouvant jouer ce rôle et pour lesquels un soutien de l'Etat se justifie sont présentés dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le financement des plate-formes technologiques sur le site blueFACTORY.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Genèse du projet	1
2. Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)	2
3. Etude du marché	4
4. Financement	4
5. Soutien demandé	4
6. Conclusion	5

1. Genèse du projet

Depuis le début des démarches relatives à la création d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie Cardinal, en 2011, un groupe de travail a lancé une réflexion sur les contributions que les hautes écoles fribourgeoises pouvaient apporter à ce projet. Le but de ce travail était de mettre en place des structures qui devaient être utiles à la fois aux hautes écoles fribourgeoises et aux entreprises de manière à stimuler l'innovation. Au sein de l'Université, la réflexion s'est concentrée sur les domaines d'excellence de la Faculté des sciences en tant que domaines les plus prometteurs pour le développement de nouvelles technologies utiles à l'industrie. Il a été aussi démontré qu'en Suisse romande pas moins d'une quarantaine de plate-formes technologiques académiques étaient présentes, mais qu'il en n'existait aucune à Fribourg. Ces structures, qui se sont imposées dans les autres universités et à l'EPFL, ont deux missions principales: permettre une recherche de pointe et rentabiliser au mieux les appareils de recherche particulièrement coûteux.

Sur la base de ce constat, une première proposition a été émise visant à mettre en place un centre de compétences structuré autour de plate-formes technologiques. Les plate-formes du centre devraient contribuer à dynamiser la recherche à l'Université en palliant certaines lacunes au niveau de l'équipement scientifique de pointe dont Fribourg souffre par rapport à d'autres institutions académiques. En même temps et pour la première fois en Suisse, ces plate-formes seraient facilement accessibles aux industries grâce au statut spécial de ce centre. Leur utilisation par les industries permettrait d'abaisser la charge financière de la structure. Ce centre aurait pour mission non seulement de fournir des prestations aux entreprises et de stimuler la collaboration entre celles-ci et le monde académique, mais également d'attirer à Fribourg des entreprises innovantes.

L'Université de Fribourg a constitué l'inventaire des compétences au sein de sa Faculté des sciences. Celui-ci a démontré l'existence d'un potentiel particulièrement marqué dans les différents domaines liés à la santé humaine, à la technologie médicale et à la biotechnologie. Sur cette base, la décision a

été prise d'élaborer un projet de grande envergure qui pourrait apporter une contribution significative au parc technologique et, plus généralement, soutenir le développement de l'innovation dans le canton. Cinq groupes de travail ont été constitués: quatre pour le contenu avec une forte participation des professeurs de l'Université de Fribourg mais aussi d'autres institutions académiques (Université de Lausanne, EPFL, EIA-FR, HES-SO VS) et un groupe de finance et gestion avec une participation d'industriels, de représentants de la finances et de l'administration. En 2012, une esquisse de projet a été proposée par l'Université dans le cadre du concours d'idées et a été sélectionnée parmi les projets prometteurs.

Depuis, ce projet a connu un développement important avec l'élaboration d'un business plan, une étude de marché, des contacts avec des partenaires tant académiques qu'industriels et la création d'une SA afin de donner une entité juridique appropriée au projet. Afin de garantir au centre l'indépendance par rapport à l'Université et la possibilité d'agir en son nom propre, l'Université a décidé, en accord avec le Conseil d'Etat, de la création d'une société anonyme à but non lucratif. Le 17 juillet 2013, la société anonyme SICHH a

été créée, dotée d'un capital-actions de 100 000 francs dont 51 000 francs sont libérés à ce jour et détenus par l'Université.

Sous le nom de Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH), il est ainsi prévu de créer ce centre de compétences mettant à disposition des équipements de pointe et des spécialistes hautement qualifiés aux cliniciens, entreprises et chercheurs.

2. Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)

L'innovation est un processus complexe, qui se doit pluridisciplinaire et qui nécessite une structure technologique de pointe couplée à des compétences hautement spécialisées. De par sa nature, la SICHH SA se profile comme un catalyseur de ce processus. Sous la forme d'un partenariat public-privé, le SICHH mettra ses compétences et équipements de pointe à disposition des cliniciens, des chercheurs et des entreprises actives dans les domaines des technologies médicales, de la biotechnologie et des sciences de la santé, dans le but de développer des produits innovants et de faciliter le transfert de technologie.



Initialement, le SICHH proposera des services dans quatre domaines fortement interdépendants et complémentaires. Ces quatre plate-formes seront réunies dans une seule structure appelée **Collaboratory**¹ afin de promouvoir l'interdisciplinarité et assurer une meilleure rentabilité:

Les quatre domaines sont:

- > Le séquençage clinique du génome et la protéomique (Health Facility);
- > L'interaction humain-machine et la visualisation simplifiée de résultats complexes (Ergonomic Facility);
- > La microscopie et la caractérisation des matériaux (Material Facility);
- > L'analyse et l'interprétation de résultats, la modélisation et la simulation de données (Arithmetic Facility);

La Collaboratory est soutenue dans sa mission par une plate-forme technologique commune: la «Tech Facility» qui concentre la puissance de calcul et autres services techniques.

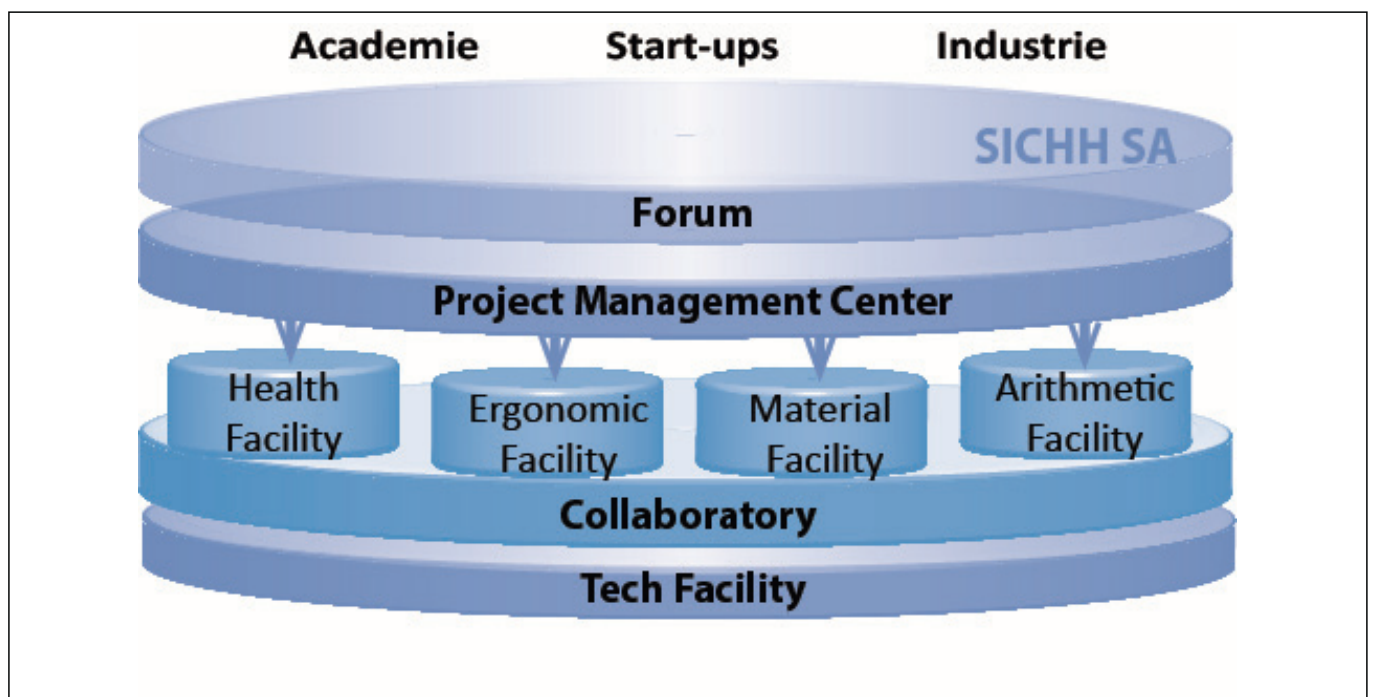
Les deux autres unités du SICHH sont:

Forum – l'unité associative qui organise des événements orientés vers les échanges entre les différents partenaires (académiques et industriels). Son lancement a eu lieu avec succès le 15 octobre 2013.

Project Mangement Center – l'unité administrative qui est le point d'entrée, d'accueil, de conseil et d'orientation du SICHH pour les partenaires académiques et industriels. Elle assure déjà la gestion des premiers projets exécutés par des partenaires externes. Cette unité a commencé son activité dans les bureaux loués sur le site de la blueFACTORY.

La coopération et le partenariat entre les entreprises et les autres organisations de recherche médicale et biotechnologique constituent le cœur même du projet. Une quarantaine d'entreprises ont déjà signé des lettres d'intérêt confirmant ainsi leur souhait de collaborer, d'utiliser les équipements et compétences au sein du SICHH. Le projet de SICHH a été conçu par l'Université de Fribourg (UNIFR) en collaboration avec l'hôpital fribourgeois (HFR). A l'heure actuelle, six autres partenaires académiques ont également signé une lettre d'intention pour faire partie du SICHH (Swiss Institute of Bioinformatics, Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique, Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale du canton du Valais, Ecole d'art et de communication de Fribourg et CardioCentro Ticino). Une demi-douzaine d'autres partenariats sont actuellement en discussion.

L'originalité du SICHH réside dans le fait qu'il sera à la fois juridiquement indépendant de toute structure académique et lié opérationnellement à l'Université de Fribourg. Ainsi, n'étant pas tenu par les priorités de la recherche fondamentale, il adoptera une orientation client et offrira des conditions optimales aux utilisateurs de ses services. Pour l'Université, le SICHH offrira l'accès aux technologies de pointe et aux compétences techniques liées à ces technologies que l'Université ne pourrait pas acquérir pour le seul usage de sa recherche en raison de leur coût très élevé. En contrepartie, le SICHH et ses clients auront un accès privilégié aux compétences scientifiques de l'Université de Fribourg.



¹ Ce néologisme «Collaboratory» est la concaténation de «Collaboration» et «Laboratory», et désigne pleinement l'interdisciplinarité visée entre ces quatre plate-formes.

3. Etude du marché

Les services du SICHH s'adressent en priorité aux PME et aux start-up dans les domaines des technologies médicales et de la biotechnologie. La plupart de ces entreprises, de petite taille, ne peuvent pas se munir de leurs propres services de recherche et de développement (R&D). Le SICHH offre une solution d'externalisation de la R&D avec des compétences de haut niveau et au prix du marché. Etant donné ses plate-formes interdisciplinaires, le marché peut être étendu à d'autres industries, tels que l'agro-alimentaire, l'horlogerie, la microtechnique, la nanotechnologie ou l'informatique.

Un autre marché prioritaire est celui de la recherche dans des institutions du secteur public ou parapublic, situées dans un rayon d'environ une heure. Les chercheurs des hautes écoles, des hôpitaux ou des instituts de recherche pourront profiter des plate-formes du SICHH pour leurs projets.

L'étude menée dans le cadre du business plan du SICHH montre le potentiel de ces marchés et l'adéquation entre l'offre des services prévue et les besoins des entreprises et de l'académie.

La Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique (CAPE) qui a examiné le projet pour un soutien dans le cadre de la NPR (nouvelle politique régionale) a relevé sa grande qualité, et son caractère innovateur, ainsi que l'importance pour l'économie fribourgeoise et le site de blueFACTORY.

4. Financement

La SICHH SA devra être à terme autofinancée et, selon le business plan, elle devrait dégager un bénéfice à partir de la septième année d'activité. Toutefois, un financement initial est nécessaire pour l'acquisition des équipements technologiques et pour les frais de fonctionnement dans la phase de démarrage. Les coûts d'acquisition des équipements technologiques qui devrait être réalisée durant les deux premières années d'activité sont évalués à environ 9 millions de francs. Pour couvrir les frais de fonctionnement dans la période initiale, le SICHH doit pouvoir compter sur un apport de fonds supplémentaire de 3 millions de francs. Les frais de fonctionnement se composent essentiellement des frais salariaux et de location des locaux.

Les revenus seront générés par les activités du SICHH et en particulier par les facturations relatives à l'utilisation des équipements et des services hautement spécialisés y relatifs, ainsi qu'au conseil technologique et la gestion de projets de recherche et de développement. Les adhérents au Forum SICHH s'acquitteront d'une cotisation annuelle.

Le projet SICHH bénéficie actuellement d'une aide financière à fonds perdu de 298 300 francs dans le cadre du volet «Soutien à l'innovation technologique» de la NPR 2012-13.

Ce soutien a permis d'installer les bureaux de la SA à la blueFACTORY et de lancer les premières activités du centre. Un financement pour la mise en place du SICHH doit être trouvé avant l'épuisement de cette aide pour ne pas devoir interrompre son lancement, ce qui signifierait non seulement la perte des acquis et de l'investissement financier réalisé, mais aurait également des conséquences graves sur la crédibilité du projet et son avenir.

5. Soutien demandé

Le potentiel de la SICHH SA de jouer un rôle majeur dans le développement de l'innovation technologique et de constituer un des atouts importants pour la blueFACTORY justifie un engagement de l'Etat dans le cadre du financement initial du projet. Si, comme prévu, la SICHH SA devient pleinement autofinancée, non seulement, elle remboursera les fonds engagés pour sa phase de démarrage, mais également, elle mettra à disposition de la Faculté des sciences de l'Université des instruments de haut niveau et des compétences techniques relatifs à leur utilisation que cette institution ne sera alors plus obligée d'acquérir. Des projets communs entre les chercheurs universitaires et le SICHH financés par des sources externes pourront également être lancés et apporter des ressources tierces supplémentaires aux deux partenaires. Cela permettra à l'Université de disposer rapidement des plate-formes de recherche dont elle manque et qui sont présentes dans d'autres institutions académiques.

Il est également attendu que l'engagement de l'Etat permette non seulement de contracter un prêt bancaire, mais également de lever d'autres fonds provenant des investisseurs privés ou des fondations et facilitera des négociations avec les fournisseurs d'équipements. Le SICHH s'est fixé comme but d'acquérir un statut académique reconnu par la Confédération. Les statuts juridiques de ce centre permettront de recevoir des subventions fédérales dans le domaine de la recherche.

Il est proposé que l'Etat intervienne de la manière suivante:

- > par l'octroi d'un prêt d'un montant de 3 millions de francs à titre de contribution aux frais de fonctionnement durant le début des activités, et
- > par l'octroi d'un cautionnement auprès d'un établissement bancaire pour un prêt d'un montant maximal de 9 millions de francs, ceci pour l'investissement nécessaire pour l'acquisition des équipements techniques.

Les modalités de ce soutien de l'Etat devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil d'Etat et la SICHH SA. Il devra établir la durée maximale du cautionnement et éventuellement prévoir son expiration de manière dégressive. En ce qui concerne le prêt, son remboursement ne pourra intervenir qu'au moment où la société dégagera des bénéfices.

6. Conclusion

A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'autorisation d'octroyer à la SICHH SA un prêt de 3 000 000 francs et un cautionnement de 9 000 000 francs.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Etant donné que l'aide financière prévue implique une garantie de l'Etat pour un montant total de 12 millions de francs qui dépasse 1/4% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés, le décret est soumis au référendum facultatif.

Botschaft 2014-DICS-32

11. März 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über eine Finanzhilfe an die Aktiengesellschaft Swiss Integrative
Center for Human Health**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit eine Botschaft zu einem Entwurf für ein Dekret über die Anschubfinanzierung des Staates für die Aktiengesellschaft *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH AG – Integratives Zentrum für Gesundheit). Es handelt sich um ein Kompetenzzentrum, das im Technologiepark blueFactory entstehen und den verschiedenen Akteuren der Innovation (Unternehmen, Wissenschaftlern und Klinikern) ein attraktives Angebot im Bereich der angewandten Forschung und Entwicklung zur Verfügung stellen soll. Diese Zentren sollen als Katalysatoren der technologischen Entwicklung dienen und innovative Unternehmen anziehen, die sich auf dem Technologiepark niederlassen. Die bisher ausgewählten Projekte, welche diese Rolle übernehmen können und für die eine staatliche Unterstützung und Förderung gerechtfertigt wäre, werden im Bericht des Staatsrats an den Grossen Rat zur Finanzierung von Technologieplattformen auf dem blueFACTORY-Gelände vorgestellt.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Entstehung des Entwurfs	6
2. Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)	7
3. Marktstudie	9
4. Finanzierung	9
5. Beantragter Unterstützungsbeitrag	9
6. Schlussbemerkungen	10

1. Entstehung des Entwurfs

Seit die Vorbereitungen für die Schaffung eines Technologieparks auf dem Areal der ehemaligen Cardinal-Brauerei im Jahr 2011 aufgenommen wurden, befasste eine Arbeitsgruppe sich mit der Frage, wie sich die Freiburger Hochschulen an diesem Projekt beteiligen könnten. Ziel dieser Arbeit war es, Strukturen zu schaffen, die den Freiburger Hochschulen wie auch den Unternehmen dabei helfen sollen, Innovationen zu fördern. An der Universität konzentrierten sich die Überlegungen auf die Kernbereiche der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät als vielversprechendste Bereiche für die Entwicklung neuer Technologien, die für die Industrie von Nutzen sind. Ausserdem wurde aufgezeigt, dass in der Westschweiz an die vierzig akademische Technologieplattformen existieren, jedoch keine einzige in Freiburg. Diese Einrichtungen, die sich an den übrigen Universitäten und an der ETH Lausanne etabliert haben, erfüllen hauptsächlich zwei Aufgaben: Sie ermöglichen Spitzenforschung und eine

möglichst rentable Nutzung besonders kostenintensiver Forschungsgeräte.

Gestützt auf diese Feststellungen wurde ein erster Vorschlag für die Schaffung eines Kompetenzzentrums, das in Technologieplattformen organisiert ist, vorgelegt. Die Einrichtungen dieses Kompetenzzentrums sollten dazu beitragen, die Forschung an der Universität anzuregen. Dazu sollen sie gewisse Lücken in der wissenschaftlichen Infrastruktur schliessen, die Freiburg gegenüber anderen akademischen Institutionen benachteiligt. Gleichzeitig und erstmals in der Schweiz werden diese Technologieplattformen für Industrieunternehmen leicht zugänglich sein, und zwar dank der speziellen Rechtsstellung des Zentrums. Dank der Nutzung durch Industriebetriebe kann der finanzielle Aufwand der Einrichtung gesenkt werden. Dieses Zentrum soll den Unternehmen Leistungen anbieten und die Zusammenarbeit zwischen der Industrie und der akademischen Welt fördern. Darüber hinaus soll es innovative Unternehmen anziehen und den Standort Freiburg attraktiver machen.

Die Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät der Universität erstellte eine Bestandaufnahme der Kompetenzen, aus der hervorging, dass in den Bereichen der Humanmedizin, der Medizintechnik und der Biotechnologie ein besonders starkes Potenzial besteht. Daraufhin beschloss die Universität, ein umfassendes Projekt zu erarbeiten, das in bedeutendem Masse zur Entwicklung des Technologieparks beitragen und ganz allgemein die Innovationstätigkeit im Kanton fördern könnte. Dazu wurden fünf Arbeitsgruppen gebildet: Vier für den Inhalt, an der Professorinnen und Professoren der Universität Freiburg und anderer akademischer Institutionen (Universität Lausanne, ETH Lausanne, HTA-FR, HES-SO VS) stark beteiligt waren, und eine Arbeitsgruppe zur Finanzierung und Steuerung mit Beteiligung von Unternehmern sowie Vertretern aus dem Finanzwesen und der Verwaltung. 2012 schlug die Universität für den Projektwettbewerb eine Projektskizze vor, die in die Auswahl der vielversprechenden Projekte aufgenommen wurde.

Seither hat sich das Projekt stark weiterentwickelt: Ein Businessplan wurde erstellt, eine Marktstudie durchgeführt, Kontakte mit Partnern aus der akademischen Welt und der Industrie wurden geknüpft und eine AG wurde gegründet, um dem Projekt eine geeignete Rechtsform zu geben. Damit die Unabhängigkeit des Zentrums gegenüber der Universität gewährleistet ist und es in seinem eigenen Namen handeln

kann, beschloss die Universität in Absprache mit dem Staatsrat, eine nicht gewinnorientierte Aktiengesellschaft zu gründen. So wurde denn am 17. Juli 2013 die Aktiengesellschaft SICHH mit einem Aktienkapital von 100 000 Franken ins Leben gerufen, wobei 51 000 Franken bisher einbezahlt sind und von der Universität gehalten werden.

So ist vorgesehen, dass dieses Kompetenzzentrum unter dem Namen *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH) Klinikern, Unternehmen und Forschenden moderne Ausrüstung und spezielles Fachwissen zur Verfügung stellen wird.

2. Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)

Die Innovation ist ein komplexer Prozess, der interdisziplinär ablaufen soll und eine Spitzentechnologie im Verbund mit hochspezialisiertem Fachwissen erfordert. Das SICHH ist prädestiniert für die Rolle als Katalysator dieses Innovationsprozesses. Es wird Klinikern, Forschenden und Unternehmen moderne Ausrüstung und spezielles Fachwissen in den Bereichen Medizintechnik, Biotechnologie sowie auf allen Gebieten der menschlichen Gesundheit in Form einer öffentlich-privaten Partnerschaft (PPP) zur Verfügung stellen, um innovative Produkte zu entwickeln und den Technologietransfer zu fördern.



Anfänglich wird das SICHH seine Dienste in vier stark miteinander verwobenen, sich ergänzenden Bereichen anbieten. Diese vier Plattformen werden in einer einzigen Struktur, dem sogenannten **Collaboratory**¹ zusammengeschlossen, um die Interdisziplinarität zu fördern und für eine bessere Rentabilität zu sorgen:

Die vier Bereiche sind:

- > Genomsequenzierung und Proteomik (Health Facility);
- > Mensch-Maschine Interaktionen und vereinfachte Visualisierung komplexer Daten (Ergonomic Facility);
- > Mikroskopie und Materialanalyse (Material Facility);
- > Analyse und Interpretation von Ergebnissen, Modellierung und Simulierung von Daten (Arithmetic Facility).

Das Collaboratory wird durch eine gemeinsame Technologieplattform unterstützt: die «Tech Facility», in der Rechenleistung und andere technische Dienste konzentriert sind.

Die beiden anderen Einheiten des SICHH sind:

Forum – Der assoziative Teil, der regelmässig Veranstaltungen und Treffen unter den verschiedenen (akademischen wie industriellen) Partnern organisiert. Das Forum wurde am 15. Oktober 2013 erfolgreich lanciert.

Project Management Center – Der administrative Teil ist die erste Anlaufstelle des SICHH und bietet Empfang, Orientierung, Beratung und Betreuung für akademische und industrielle Partner. Das Zentrum sorgt bereits für die Verwaltung der ersten Projekte, die von externen Partnern durchgeführt werden. Es hat seine Tätigkeit in Mieträumen am Standort von blueFACTORY aufgenommen.

Die Zusammenarbeit und Partnerschaft der Unternehmen und der übrigen medizin- und biotechnologischen Forschungsorganisationen bildet das Herzstück dieses Projekts. An die vierzig Unternehmen haben bereits mit einer entsprechenden Absichtserklärung ihr Interesse an einer Zusammenarbeit und Nutzung der Ausstattung und der Kompetenzen des SICHH bekräftigt. Das Projekt SICHH wurde von der Universität Freiburg (UNIFR) in Zusammenarbeit mit dem Freiburger Spital (HFR) entwickelt. Bisher haben sechs weitere akademische Partner ebenfalls eine Absichtserklärung für ihre Teilnahme am SICHH unterzeichnet: das Swiss Institute of Bioinformatics, das Swiss Center for Electronics and Microtechnology (CSEM, Schweizer Zentrum für Elektronik und Mikrotechnologie), die Hochschule für Technik und Architektur Freiburg, die Fachhochschule Westschweiz Wallis (HES-SO Wallis), die Berufsfachschule für Technik und Kunst Freiburg (eikonEMF) und das CardioCentro Ticino. Rund ein halbes Dutzend weiterer Partnerschaften sind derzeit im Gespräch.

Das Besondere am SICHH ist, dass das Zentrum rechtlich unabhängig von akademischen Einrichtungen, gleichzeitig aber operationell mit der Universität Freiburg verbunden ist. Da es nicht einem bestimmten Forschungsinstitut angegliedert ist, dessen Priorität auf der Grundlagenforschung liegt, kann es sich ganz auf die Bedürfnisse der Nutzer einstellen und seinen Kunden optimale Nutzungsbedingungen anbieten. Für die Universität wird das SICHH einen Zugang zur Spitzentechnologie und dem damit verbundenen technischen Know-how erschliessen, den die Universität aufgrund der hohen Kosten rein für ihre Forschungszwecke sonst nicht erreichen könnte. Im Gegenzug erhalten das SICHH



¹ Die Wortneuschöpfung «Collaboratory» ist aus der Verknüpfung von «Collaboration» und «Laboratory» entstanden und veranschaulicht damit treffend die angestrebte Interdisziplinarität dieser vier Plattformen.

und seine Kunden einen privilegierten Zugang zu den wissenschaftlichen Kompetenzen der Universität Freiburg.

3. Marktstudie

Diese Dienstleistungen des SICHH sind in erster Linie für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) sowie Start-ups im Bereich der Medizintechnik und der Biotechnologie bestimmt. Die meisten dieser eher kleineren Unternehmen können keine eigenen Dienste für Forschung und Entwicklung einrichten (F&E). Das SICHH bietet eine Lösung zur Auslagerung der Forschungs- und Entwicklungsarbeit an, wobei es hochwertige Qualifikationen zu marktgerechten Preisen zur Verfügung stellt. Da seine Technologieplattformen interdisziplinär organisiert sind, kann der Markt auf weitere Industriezweige ausgeweitet werden wie die Lebensmittelindustrie, die Uhrenindustrie, die Mikrotechnik, die Nanotechnologie oder die Informatik.

Ein weiterer wichtiger Markt ist die Forschung in staatlichen oder halbstaatlichen Institutionen, die im Umkreis von etwa einer Stunde liegen. Die Forschenden an Hochschulen, Spitälern oder Forschungsinstituten können die Einrichtungen des SICHH für ihre Projekte nutzen.

Die bei der Erstellung des Businessplans des SICHH durchgeführte Studie hat gezeigt, dass diese Märkte sehr viel Potenzial haben und die geplanten Dienste dem Bedarf der Unternehmen und der akademischen Welt entsprechen.

Die Kommission für Wirtschaftsförderungsmassnahmen, die das Projekt im Hinblick auf eine Unterstützung im Rahmen der NRP (Neuen Regionalpolitik) geprüft hatte, lobte seine hohe Qualität und seinen innovativen Charakter sowie die Bedeutung für die Freiburger Wirtschaft und den Technologiepark blueFACTORY.

4. Finanzierung

Die SICHH AG strebt die Selbstfinanzierung an und nach dem Businessplan sollte das Unternehmen ab dem 7. Betriebsjahr einen Gewinn abwerfen. Für den Erwerb der technischen Ausstattung und für die Betriebskosten in der Anfangsphase braucht es jedoch eine finanzielle Starthilfe. Die Kosten für die Anschaffung der technischen Ausstattung, die in den ersten beiden Betriebsjahren getätigt werden sollte, werden auf etwa 9 Millionen Franken veranschlagt. Um die Betriebskosten in der Anfangsphase zu decken, benötigt das SICHH zusätzliche Finanzmittel in Höhe von 3 Millionen Franken. Bei den Betriebskosten handelt es sich hauptsächlich um Lohnkosten und die Mietkosten der Räumlichkeiten.

Das SICHH erzielt Einkünfte mit seinen Tätigkeiten und vor allem durch die Fakturierung der Nutzung hoch spezialisierter Installationen und damit verbundenen Diensten sowie durch die technische Beratung und die Verwaltung von For-

schungs- und Entwicklungsprojekten. Die Mitglieder des Forums SICHH entrichten einen Jahresbeitrag.

Das Projekt SICHH profitiert momentan von A-fonds-perdu-Beiträgen von 298 300 Franken, die ihm im Rahmen des Bereichs «Förderung der technologischen Innovation» der NRP 2012–13 gewährt werden. Mit diesem Beitrag konnten die Büros der AG im Technologiepark blueFACTORY eingerichtet und die ersten Aktivitäten des Zentrums lanciert werden. Nun muss eine Finanzierung für den weiteren Aufbau des SICHH gefunden werden, bevor diese Finanzhilfe aufgebraucht ist, damit die Einrichtung des Zentrums nicht unterbrochen werden muss. Denn damit würden nicht nur das bisher Erreichte und die bisherigen finanziellen Investitionen verloren gehen, sondern dies hätte auch schwerwiegende Konsequenzen für die Glaubwürdigkeit des Projektes und seine Zukunft.

5. Beantragter Unterstützungsbeitrag

Das Potenzial der SICHH AG, eine führende Rolle in der Förderung der technologischen Innovation zu übernehmen und sich zu einer wichtigen Säule des Technologieparks blueFACTORY zu entwickeln, rechtfertigt eine Beteiligung des Staates an der Startfinanzierung des Projekts. Sobald sich dann das SICHH, wie vorgesehen, voll selbst finanzieren kann, wird die AG nicht nur die für ihre Startphase investierten Mittel zurückzahlen, sondern der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät der Universität hochwertige High-Tech-Instrumente und entsprechende technische Qualifikationen für ihre Anwendung zur Verfügung stellen, welche die Universität andernfalls erwerben müsste. Zudem könnten auch gemeinsame Projekte der Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftler an der Uni und dem SICHH lanciert werden, die mit Drittmittel finanziert werden und auf diese Weise beiden Partnern zusätzliche Ressourcen verschaffen würden. Damit könnte die Universität rasch über Forschungseinrichtungen verfügen, die ihr derzeit fehlen und die an anderen akademischen Institutionen vorhanden sind.

Ausserdem wird erwartet, dass dank dem Engagement des Staates ein Bankdarlehen aufgenommen werden kann und darüber hinaus weitere Mittel von privaten Investoren oder Stiftungen beschafft werden könnten; auch würde dies die Verhandlungen mit den Lieferanten der Ausstattung erleichtern. Das SICHH hat sich zum Ziel gesetzt, einen vom Bund anerkannten akademischen Status zu erlangen. Die Rechtsstellung dieses Zentrums wird es erlauben, Bundesbeiträge im Bereich der Forschung zu erhalten.

Es wird vorgeschlagen, dass der Staat Folgendes gewährt:

- > ein Darlehen in Höhe von 3 Millionen Franken als Beitrag an die Betriebskosten zu Beginn der Geschäftstätigkeit und

- > eine Bürgschaft bei einer Bank für ein Darlehen von höchstens 9 Millionen Franken, das die nötigen Investitionskosten für die Anschaffung der technischen Ausstattung decken soll.

Die Einzelheiten dieser Finanzhilfe des Staates sollten in einem Vertrag zwischen dem Staatsrat und der Aktiengesellschaft SICHH ausführlich festgehalten werden. Dieser Vertrag soll auch die Höchstdauer der Bürgschaft festlegen und eventuell eine degressive Ablaufrist vorsehen. Die Rückzahlung des Darlehens kann hingegen erst erfolgen, wenn die Aktiengesellschaft Gewinne abwirft.

6. Schlussbemerkungen

Dazu ersucht der Staatsrat den Grossen Rat um die Genehmigung, der SICHH AG ein Darlehen von 3 000 000 Franken und eine Bürgschaft von 9 000 000 Franken zu gewähren.

Das vorliegende Dekret hat keine direkten Auswirkungen auf den Personalbestand. Es hat keinen Einfluss auf die Aufgabenverteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Vereinbarkeit mit dem Bundesrecht und mit dem Europarecht wird nicht in Frage gestellt.

Da die Finanzhilfe eine Bürgschaft des Staates für einen Betrag von insgesamt 12 Millionen Franken vorsieht und somit 1/4% der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung übersteigt, untersteht das Dekret dem Finanzreferendum.

Décret

du

relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;
Vu le message du Conseil d'Etat du 11 mars 2014;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

Une aide financière de 3 000 000 de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA), société sans but lucratif, cela afin que soit établi un centre de compétence participant à l'attrait du parc d'innovation de la blueFACTORY.

Art. 2

¹ Les modalités (taux, durée, remboursement, autres conditions) du prêt remboursable sont fixées par le Conseil d'Etat.

² Le prêt octroyé est garanti par une part de la provision «blueFACTORY: Projets de contenus» constituée aux comptes 2012.

³ Le prêt sera comptabilisé sous le centre de charges «Recettes et dépenses générales».

Art. 3

L'Etat accorde un cautionnement de 9 000 000 de francs à la SICHH SA.

Dekret

vom

über eine Finanzhilfe an die Aktiengesellschaft Swiss Integrative Center for Human Health

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;
nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 11. März 2014;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Der nicht gewinnorientierten Aktiengesellschaft Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH AG) wird eine Finanzhilfe von 3 000 000 Franken in Form eines rückzahlbaren Darlehens gewährt; damit wird das Ziel verfolgt, ein Kompetenzzentrum aufzubauen und so den Technologiepark blueFACTORY mit einem attraktiven Angebot zu bereichern.

Art. 2

¹ Der Staatsrat wird die genauen Einzelheiten (Höhe, Dauer, Rückzahlung, weitere Bedingungen) des rückzahlbaren Darlehens noch festlegen.

² Das gewährte Darlehen ist durch einen Teil der in der Staatsrechnung 2012 gebildeten Rückstellung «blueFACTORY: Inhaltsprojekte» gesichert.

³ Das Darlehen wird unter der Kostenstelle «Allgemeine Ausgaben und Einnahmen» eingetragen.

Art. 3

Der Staat übernimmt für die SICHH AG eine Bürgschaft von 9 000 000 Franken.

Art. 4

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Art. 4

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL

2014-DICS-32

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil

Entrée en matière

Tacitement, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 13 voix sans opposition ni abstention, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 30 avril 2014

Anhang

GROSSER RAT

2014-DICS-32

Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Dekretsentwurf über eine Finanzhilfe an die Aktiengesellschaft Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH)

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 13 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Den 30. april 2014

Message 2013-DSJ-57

24 mars 2014

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de
la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du
service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 27 730 000 francs en vue de la transformation du camp du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles, clubs sportives et sociétés diverses du niveau régional et interrégional.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	2
2. Les bâtiments existants	2
3. Le projet initial de centre sports-loisirs	2
4. Nouveau partenaire et nouveau projet	3
4.1. Un nouveau partenaire: le service civil	3
4.2. Développement de la formation des civilistes	3
4.3. Négociations avec la Confédération	3
4.4. Choix de la Confédération en faveur de Fribourg	3
4.5. Le secteur sports-loisirs	4
5. Description du nouveau projet	4
5.1. Présentation générale	4
5.2. Les bâtiments nouveaux	5
5.3. Transformations des bâtiments existants et amélioration des infrastructures sportives	5
5.4. Procédure	5
6. Programme des locaux	6
7. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé	6
7.1. Devis de la construction	6
7.2. Budget d'exploitation	6
8. Estimation des recettes	6
9. Retombées pour l'économie régionale	6
10. Financement	7
11. Evaluation Boussole 21	7
12. Conclusion	7

1. Introduction

Propriété de l'Etat de Fribourg, le camp du Lac-Noir se trouve sur le territoire de la commune de Planfayon, entre lac et montagnes, au cœur d'une des régions touristiques les plus attractives du canton. La surface totale du camp, y compris les forêts, les prés et le parking, atteint 115 120 m², alors que le terrain constructible s'élève à environ 44 000 m² et la surface brute de plancher des bâtiments existants à 7862 m². Les bâtiments actuels sont en partie vétustes et doivent être soit rénovés, soit démolis. En outre, le chauffage doit impérativement être remplacé avant fin septembre 2015.

Le camp du Lac-Noir a perdu sa vocation militaire d'origine; il accueille aujourd'hui principalement des écoles, clubs sportifs et sociétés diverses du niveau régional et interrégional. L'armée n'y est plus guère présente (5000 nuitées par an). Dans le cadre du nouveau plan de stationnement de l'armée, la Confédération a décidé de ne pas renouveler, à son échéance en 2016, la convention qui la lie au canton pour l'utilisation du cantonnement du Lac-Noir.

Pendant plus de 50 ans, c'est l'association belge Intersoc qui aura été, jusqu'en 2013, la principale utilisatrice du camp. Intersoc a loué tout le Lac-Noir, chaque été pendant deux mois, pour ses colonies de vacances (30 000 nuitées par an). Les écoles, clubs sportifs régionaux, Jeunesse + Sport, etc. assuraient pour leur part quelque 5000 nuitées annuelles.

Sur le plan financier, l'armée génère toujours l'essentiel des recettes du Lac-Noir. Elle verse au canton non seulement une indemnité forfaitaire d'environ 168 000 francs par an pour l'utilisation du cantonnement, mais prend aussi en charge les frais généraux (chauffage, électricité, eau, taxes d'épuration, soit 177 000 francs par an). Intersoc payait pour sa part 140 000 francs de location annuelle et les autres clients civils 80 000 francs. Avec le départ d'Intersoc et de l'armée, le Lac-Noir perdra ainsi l'essentiel de ses utilisateurs et de ses recettes.

Quant aux charges d'exploitation, elles atteignaient quelque 640 000 francs en moyenne pour les années 2011 à 2015, dont 80 000 à 400 000 francs par an pour des travaux de rénovation. Le camp occupe actuellement 2,05 équivalents plein temps (EPT), soit un casernier et 3 auxiliaires.

2. Les bâtiments existants

Les bâtiments actuels, entièrement amortis, affichent une valeur d'assurance ECAB de plus de 20 millions de francs. Le bâtiment A (cf. les plans en annexe) a été construit en 1971; les anciennes écuries de 1932 ont été transformées en réfectoires au même moment. La surface totale du bâtiment A s'élève à 2921 m² (sous-sol et 2 étages). Il comprend 2 grands réfectoires de 220 places, 3 réfectoires moyens d'une septantaine de places et 2 cuisines gastro modernes d'une capacité

de 300 personnes chacune, ainsi que des chambres de 2 à 5 lits (75 lits au total) et divers bureaux, salles et dépôts.

Le chauffage central à mazout, qui se trouve en sous-sol du bâtiment A, date de 1971 et a été assaini pour la dernière fois il y a 30 ans. Le Service de l'environnement (SEN) a exigé en 2008 un nouvel assainissement au plus tard jusqu'à fin septembre 2015, pour mettre l'installation en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Le coût de cet assainissement a été estimé par le Service des bâtiments (SBat) à 600 000 francs.

L'aile la plus vétuste du bâtiment A (barre allongée côté ouest) doit être rénovée ou démolie à brève échéance. En 2009, le SBat a estimé à 6,7 millions de francs le coût d'une rénovation du bâtiment A. Selon le SBat, outre le chauffage, il est indispensable d'assainir les sols, murs et plafonds, les installations électriques, les voies d'évacuation (afin de les rendre conformes aux exigences de l'ECAB), les façades et les toitures.

Le bâtiment B, construit en 1981, est quant à lui en bon état. Il comporte 12 dortoirs à 10 lits et 24 dortoirs à 18 lits, ainsi que des salles de cours et des locaux techniques, pour une surface totale de 4247 m² (sous-sol et 3 étages). La capacité d'hébergement maximale du camp du Lac-Noir (bâtiments A et B) s'élève actuellement à 627 lits.

La salle de sports polyvalente (bâtiment E; 694 m²) date de 1971. Son armature a été consolidée en 2011. Un nouveau revêtement de sol a été posé, ce qui augmente les possibilités d'utilisation. L'isolation du bâtiment reste cependant insuffisante et devrait être améliorée rapidement afin de répondre aux standards Minergie.

Un parking de 320 places est situé à l'extérieur du périmètre du cantonnement. Selon une convention entre l'Etat et la commune, les places de parc publiques sont munies de parcomètres, mais les hôtes du camp sont exemptés du paiement de la taxe.

3. Le projet initial de centre sports-loisirs

Dans la perspective du départ prévisible d'Intersoc, un premier groupe de travail (GT) a proposé à fin 2009 d'améliorer le marketing pour mieux mettre en valeur le camp et de procéder à différents travaux de rénovation et d'aménagement. Puis, la menace du retrait de l'armée se précisant, un deuxième GT a été créé en 2011 pour examiner la faisabilité d'un centre sports-loisirs attractif pour le sport populaire de niveau régional et interrégional, les écoles, les sociétés culturelles, les cours pour moniteurs J+S, etc.

Dans son rapport, le deuxième GT a proposé de développer les infrastructures sportives, en construisant notamment une salle de sports triple (coût estimé à 10 millions de francs), un

terrain de football synthétique (1,5 million), des terrains de beach-volley, une piste finlandaise, un ponton sur le lac et une salle de fitness, pour un total de 15 millions de francs. Compte tenu de la rénovation urgente du bâtiment A, le coût global du projet était estimé à 22 millions de francs. Les recettes (55 000 nuitées à 19 francs) et les charges d'exploitation (dont 4 à 5 EPT) auraient atteint environ 1 million.

Dans le cadre des discussions sur le plan financier 2013–2016, le projet de centre sports-loisirs a été présenté au Conseil d'Etat au printemps 2012. Après report de crédit, la DSJ dispose de 700 000 francs pour les études à effectuer en 2014. Le Directeur SJ a eu l'occasion de présenter le projet de centre sports-loisirs aux membres du Groupement parlementaire sport et loisirs, en septembre 2012. En mai 2013, le Groupement a invité les membres du Grand Conseil à visiter le camp du Lac-Noir. Le projet sports-loisirs et la perspective d'une installation possible du Centre de formation du service civil ont suscité un grand intérêt.

4. Nouveau partenaire et nouveau projet

4.1. Un nouveau partenaire: le service civil

Début 2013, le Directeur SJ a eu de premiers contacts avec des représentants de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui est responsable de la gestion des bâtiments et des locations de la Confédération. Actuellement, le Centre de formation du ZIVI est installé au Centre fédéral d'instruction (CFIS) de Schwarzenburg (BE). En raison d'un changement d'affectation du CFIS, le Centre de formation du ZIVI doit quitter Schwarzenburg et trouver de nouveaux locaux pour le 1^{er} janvier 2016. Le ZIVI s'est dès lors mis à la recherche de bâtiments à louer, situés en périphérie et offrant de nombreuses salles de cours et chambres.

Pour le canton, la perspective de l'accueil du Centre de formation du service civil représente une opportunité unique de garantir la pérennité et le développement du site du Lac-Noir, grâce à un taux d'occupation élevé, stable et durable, générateur de recettes substantielles pour l'Etat. En effet, le service civil garantit l'occupation du camp pendant 45 semaines par année. Le ZIVI prévoit que 226 civilistes seront en formation chaque semaine de 2016 à 2020, du lundi au vendredi, accompagnés de 12 instructeurs.

4.2. Développement de la formation des civilistes

Pour rappel, les civilistes doivent participer à des cours de formation d'une semaine avant d'être attribués à leur établissement d'affectation. En 2013, 5423 personnes ont été admises au service civil (5139 en 2012). Quelque 19 000 civilistes ont accompli au total 1,334 million de jours de service

l'année passée, dont 60% dans le domaine du social (institutions pour personnes âgées ou handicapées, institutions pour enfants et adolescents, etc.). 17% des jours de service ont profité au domaine de la santé et 13% à celui de la protection de l'environnement.¹ Le nombre des jours de service civil accomplis a triplé au cours des cinq dernières années.

Après la confirmation de l'obligation de servir par le peuple suisse le 22 septembre 2013, l'avenir du service civil et celui de son Centre de formation sont assurés à moyen terme. Par ailleurs, un projet de révision de la loi sur le service civil (LSC; RS 824.0) a été mis en consultation à l'automne 2013. Il permet de créer les bases nécessaires à la mise en œuvre de la motion 11.3362 du conseiller national Walter Müller, qui demande le développement de la formation des civilistes. Le Conseil fédéral propose également de créer des possibilités d'affectation supplémentaires en ouvrant un nouveau domaine d'activité «instruction publique»².

4.3. Négociations avec la Confédération

Les négociations avec l'OFCL et le ZIVI se sont poursuivies tout au long de l'année 2013. La Confédération a posé deux conditions essentielles: premièrement, pour que le dossier demeure de la compétence de l'OFCL et puisse être mené à bien dans les délais, il fallait que le montant total de la location reste inférieur à 10 millions de francs³. En second lieu, le ZIVI doit impérativement pouvoir intégrer ses nouveaux locaux au 1^{er} janvier 2016.

En parallèle aux négociations, le bureau d'architectes Mäder & Luder Architekten AG, à Zumholz, a réalisé les premières études d'implantation et de faisabilité sur mandat du SBat, en accord avec la DSJ. Le résultat de ces études a été présenté au Conseil d'Etat le 4 novembre 2013, en présence de représentants du ZIVI et du SBat ainsi que de l'architecte mandaté.

4.4. Choix de la Confédération en faveur de Fribourg

Le 14 février 2014, après examen des offres déposées par différents cantons, l'OFCL a écrit au Directeur SJ pour lui confirmer le choix du projet du canton de Fribourg pour l'implantation du Centre de formation du ZIVI. Ce dernier

¹ Source: communiqué de presse du 24 janvier 2014 de l'Organe d'exécution du service civil ZIVI

² Source: communiqué de presse du 4 septembre 2013 de l'Organe d'exécution du service civil ZIVI.

³ Selon l'art. 21 al. 1 de la Loi sur les finances de la Confédération (RS 611.0), un crédit d'engagement est en principe requis pour contracter des engagements financiers allant au-delà de l'exercice budgétaire. C'est notamment le cas pour «la location d'immeubles de longue durée ayant une portée financière considérable» (art. 21 al. 4 let. b LFC). Toutefois, l'art. 11 al. 1 let. a ch. 1 de l'Ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01) précise qu'il n'est pas requis de crédit d'engagement pour la location d'immeubles de longue durée lorsque les coûts totaux sont inférieurs à dix millions de francs (voir le Message du Conseil fédéral du 24 novembre 2004, FF 2005 5, pp. 75 et 76).

pourra ainsi s'installer le 1^{er} janvier 2016 au camp du Lac-Noir, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil au présent décret. Dans une lettre d'intention datée du 14 mars 2014 et adressée au Directeur SJ, le ZIVI a confirmé son intention de rester à long terme au Lac-Noir, au-delà de la première période contractuelle de 10 ans.

Les conditions de la mise à disposition du camp du Lac-Noir ont été arrêtées entre les parties. En cas d'approbation du Grand Conseil, elles seront inscrites dans un contrat de location avec l'OFCL et un contrat portant sur la fourniture des prestations hôtelières et de restauration avec le service civil. Les principales conditions négociées avec l'OFCL et le ZIVI sont les suivantes:

1. L'OFCL signera avec l'Etat de Fribourg un contrat d'une durée de 10 ans (2016–2025), renouvelable ensuite par périodes de 5 ans, pour la location des salles de cours et de réunion¹ et l'utilisation des infrastructures communes comme les installations sportives et les réfectoires. Les produits de la location reviendront à l'Etat.
2. Pour ce qui concerne l'hébergement (y compris le nettoyage des chambres et la fourniture du linge²), l'Etat mettra à disposition des chambres pour les civilistes et les instructeurs³. Ces prestations seront payées par le ZIVI. Pour les 5 premières années (2016–2020), le ZIVI annonce 226 civilistes et 12 instructeurs par semaine. Les recettes de l'hébergement reviendront à l'Etat.
3. Enfin, pour ce qui est de la restauration, les frais seront également pris en charge par le ZIVI. La restauration sera fournie par une entreprise externe, probablement par une société de restauration collective. Un appel d'offres sera organisé.

S'agissant de la TVA, l'Administration fédérale des contributions a confirmé dans une première analyse que la mise à disposition des cantonnements militaires du Lac-Noir, qui appartiennent au canton de Fribourg, pour le ZIVI, échappe à une imposition TVA, par analogie avec les logements de militaires⁴. En revanche, la fourniture de prestations de restauration entre dans le champ d'imposition de la TVA. Une analyse approfondie est en cours qui permettra de définir l'ampleur exacte de la soumission des prestations annexes (fourniture du linge, etc.) à la TVA.

¹ Il s'agit notamment des locaux suivants: 18 salles de cours et de réunion pour 12 ou 24 participants en 2016 et 2017 et 20 pour 2018, 2019 et 2020; un atelier; 2 «chambres d'hôpital» (salles avec portes élargies; le ZIVI fournira l'équipement); 2 salles d'ordinateurs (le ZIVI reprendra ses propres ordinateurs). Le produit annuel brut de la location s'élèvera à 516 000 francs en 2016 et 561 000 francs dès 2018.

² La fourniture de ces prestations par des sociétés externes coûtera entre 160 000 et 170 000 francs par an.

³ Soit une capacité maximale de 258 lits selon l'avant-projet. Les recettes brutes de la mise à disposition des chambres atteindront 1 668 600 francs par année.

⁴ Cf. Info TVA 19 de l'Administration fédérale des contributions concernant le secteur des collectivités publiques, chiffre 71.

4.5. Le secteur sports-loisirs

Si le Service civil devient l'utilisateur principal du camp du Lac-Noir, le projet de secteur sports-loisirs devra être redimensionné par rapport aux réflexions initiales. Dans le nouveau projet, 27 chambres à 2 ou 4 lits et 6 chambres individuelles seront en tout temps à disposition des utilisateurs sports-loisirs, dans le bâtiment D, ainsi que plusieurs dortoirs dans le bâtiment B, soit une capacité maximale de 150 à 160 lits, qui correspond notamment aux besoins des écoles.

De plus, les sociétés et les particuliers pourront louer les chambres des civilistes pendant les 7 semaines annuelles d'absence du ZIVI et pendant les week-ends. Quelques locaux leur seront également réservés dans le bâtiment B. La capacité maximale théorique d'hébergement pour les utilisateurs sports-loisirs s'élèverait ainsi un peu moins de 80 000 nuitées par année.

Grâce au développement prévu des infrastructures sportives, le camp du Lac-Noir devrait devenir beaucoup plus attractif pour les écoles, clubs sportifs régionaux et interrégionaux, camps Jeunesse + Sport, sociétés et particuliers. Sur la base d'un prix de 20 francs par personne et par nuit, les recettes brutes générées par le secteur sports-loisirs sont estimées à 200 000 francs pour 2016. Elles devraient augmenter progressivement à 360 000 francs en 2020 (cf. le budget d'exploitation en annexe).

Chaque groupe – ZIVI et autres utilisateurs – pourra mener ses activités de manière autonome et disposera de son propre réfectoire. Les installations sportives pourront être utilisées par les différents groupes de manière coordonnée. Au niveau de la construction, il est envisagé d'aménager une séparation verticale dans le bâtiment D entre la partie réservée aux civilistes et celle réservée aux autres usagers. Par ailleurs, des utilisateurs ponctuels comme l'armée, les lutteurs ou le festival de musique country pourront en principe toujours être accueillis.

5. Description du nouveau projet

5.1. Présentation générale

L'étude de faisabilité a démontré qu'il est possible de réaliser, sur le site du cantonnement du Lac-Noir, un projet de construction et d'aménagement permettant de répondre aux besoins du ZIVI tout en maintenant un secteur sports-loisirs redimensionné.

Le projet prévoit pour l'essentiel la démolition partielle du bâtiment A, l'aménagement des salles de cours dans les dortoirs du bâtiment B et la construction de deux grands pavillons de longue durée (C et D) en bois pour l'hébergement des civilistes et des utilisateurs sports-loisirs, ainsi que l'amélioration des infrastructures sportives. Le bâtiment C est réservé

aux civilistes, alors que le bâtiment D est partagé en deux secteurs, l'un pour les civilistes et l'autre pour les sports-loisirs.

Le concept développé par les architectes consiste en la création d'un «campus Lac-Noir» destiné à la formation, au sport et aux loisirs, avec des édifices existants ou à construire encadrant une vaste cour intérieure, espace ouvert qui confère au site son caractère de campus et permet de fluidifier les déplacements des différents groupes d'utilisateurs.

Le projet s'intègre bien dans son environnement rural et touristique, à proximité d'une aire de détente de grande valeur. Les façades des bâtiments existants resteront inchangées; seule celle de la salle de sports devrait être assainie et isolée. La hauteur des nouvelles constructions ne dépassera pas celle des bâtiments existants. Selon une première offre demandée à une société spécialisée, les façades des nouveaux bâtiments C et D pourraient être revêtues d'un lattis ajouré de pin douglas non traité et leurs toits arborisés. La construction des pavillons fera l'objet d'un appel d'offres (cf. le point 5.4), ce qui permettra probablement, selon les expériences, de corriger à la baisse les prestations et les prix par rapport à la première offre indicative sur laquelle se basent les devis.

5.2. Les bâtiments nouveaux

La décision de l'OFCL étant tombée relativement tardivement, il ne reste plus qu'un an et demi pour réaliser le projet. Dans ces conditions, seule une construction modulaire préfabriquée en bois entrain en ligne de compte. Ce type de construction de longue durée, utilisé notamment dans le domaine scolaire, est plus avantageux qu'une construction traditionnelle. Il permet aussi de réagir avec flexibilité à l'évolution des besoins: des modules peuvent être ajoutés, affectés à un autre usage ou revendus au fabricant.

Destinés à l'hébergement, les pavillons C et D de longue durée seront composés de modules préfabriqués en bois, sur trois niveaux sur vide sanitaire. Les parois extérieures et intérieures ainsi que les éléments de plancher et de toiture/plafond seront en structure bois isolée. Les bâtiments auront les dimensions suivantes:

- > C: longueur 66,32 mètres; largeur 21,51 mètres; hauteur 9,55 mètres.
- > D: longueur 86,14 mètres; largeur 12,62 mètres; hauteur 9,55 mètres.

Les pavillons C et D seront conformes aux standards Minergie. Ils disposeront de leurs propres systèmes de chauffage et de ventilation, indépendants de ceux des bâtiments actuels. La production de chaleur sera assurée par un système de pompe à chaleur air-eau. Il n'est pas possible de recourir au forage géothermique en raison de la proximité du lac. Le cas échéant, l'installation pourra être raccordée ultérieurement au chauffage à distance. Une ventilation mécanique double-

flux avec récupération de chaleur réglera la circulation d'air. L'équipement et l'ameublement des chambres seront compris dans l'estimation des prix.

5.3. Transformations des bâtiments existants et amélioration des infrastructures sportives

Le bâtiment A, vétuste, sera en partie démoli (cf. le point 2). Seules demeureront les cuisines et les grands réfectoires. Les réfectoires des officiers, bureaux et WC du rez-de-chaussée ainsi que les chambres du 1^{er} étage disparaîtront. Dans le secteur de l'entrée du bâtiment A, de nouveaux WC seront construits pour les utilisateurs et des vestiaires pour le personnel. Les cuisines, modernes et en bon état, pourront rester en exploitation.

Les bâtiments restants subiront peu de transformations. Les sanitaires seront réaménagés; dans le bâtiment A, sols et fenêtres seront assainis et les murs repeints. Des travaux seront effectués pour pouvoir installer un ascenseur dans le bâtiment B. L'équipement des salles de cours et de réunion (beamers, tableaux, etc.) est inclus dans l'offre et sera répercuté sur le prix de location.

Concernant les infrastructures sportives, le camp du Lac-Noir est actuellement doté d'une salle de sports équipée du matériel usuel, d'un terrain de beachvolley avec éclairage nocturne (mais qui correspond plutôt à un terrain de jeux, car il n'est pas aux normes), de deux buts de football junior (mais sans terrain ni marquage) et de matériel sportif (canoës, gilets de sauvetage, planches à voile, une douzaine de VTT) repris d'Intersoc.

Dans le cadre du nouveau projet, une enveloppe de 2,6 millions de francs est prévue pour l'amélioration des installations sportives. Elle devrait permettre de créer un terrain de football synthétique, une place multisports en gazon, une place en sable, une salle de fitness (équipement) et un ponton sur le lac, ainsi que divers aménagements et acquisitions de matériel. Le programme exact sera déterminé, dans le respect de cette enveloppe financière, dans le cadre du projet définitif.

5.4. Procédure

Au vu des délais serrés pour la réalisation du projet, le Conseil d'Etat a décidé de recourir à une construction modulaire en préfabriqué, en entreprise totale, sans concours d'architecture. Les études d'implantation et de faisabilité déjà effectuées ont permis d'arrêter un concept architectural et urbanistique complet.

La procédure d'appel d'offres sera menée en parallèle à la procédure politique. Une description détaillée des bâtiments et des aménagements spécifiques sera préparée en vue du lan-

gement de l'appel d'offres. L'objectif est que le contrat avec l'entreprise sélectionnée puisse être signé dès l'approbation du crédit par le Grand Conseil et la promulgation du décret y relatif.

Un appel d'offres d'honoraires d'architectes sera également réalisé, pour la direction et la planification de la réalisation des travaux de rénovation. Pour ce qui concerne les pavillons, les travaux architecturaux liés à leur construction sont compris dans le devis.

6. Programme des locaux

Elaboré en collaboration avec le ZIVI, le programme des locaux tient aussi compte des besoins des utilisateurs sports-loisirs. Le programme détaillé des locaux se trouve en annexe du présent message.

7. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé

7.1. Devis de la construction

Les travaux prévus sont devisés par les architectes à 27 730 000 francs. Des crédits d'étude de 700 000 francs sont inscrits au budget 2014; ils résultent du report d'un crédit d'étude de 500 000 francs de 2013 à 2014 et de l'inscription d'un crédit d'étude de 200 000 francs au budget 2014.

La majeure partie du crédit d'engagement concerne la construction des deux bâtiments pavillonnaires de longue durée, entièrement équipés et meublés, pour une vingtaine de millions de francs. Ce montant est issu d'une première offre indicative demandée à une entreprise spécialisée, sans mise au concours. Un appel d'offres sera organisé auprès de sociétés spécialisées. Un appel d'offres d'honoraires d'architectes sera également effectué pour la direction des travaux de rénovation (cf. le point 5.4).

Le devis général pour l'ensemble des ouvrages se présente de la manière suivante (marge de +/- 15% selon norme SIA à ce stade du projet):

CFC ¹ 0	Terrain	
CFC 1	Travaux préparatoires	420 000
CFC 2	Bâtiment	20 070 000
CFC 4	Aménagements extérieurs	3 050 000
CFC 5	Frais secondaires	1 580 000
CFC 6	Adaptations bâtiment A (WC, vestiaires, sols, fenêtres)	2 100 000
CFC 9	Ameublement et décoration	510 000
Devis de construction		27 730 000

¹ Code des frais de construction (CFC)

7.2. Budget d'exploitation

Un budget d'exploitation a été établi pour les cinq premières années d'exploitation (2016 à 2020; cf. annexe). La comparaison entre les charges moyennes d'exploitation des années 2016 à 2020 (y compris notamment l'engagement d'un EPT de concierge supplémentaire) et celles des années 2011 à 2015¹ permet de faire ressortir les charges d'exploitation supplémentaires générées par le nouveau projet. Compte tenu de l'amortissement et de l'intérêt de la dette à long terme, cette différence se monte à 437 000 francs environ en 2016; elle diminue progressivement à 175 800 francs en 2020.

Il sied également relever ici que, si le nouveau projet n'est pas approuvé par le Grand Conseil, d'importants travaux de rénovation devront être prévus (remplacement du chauffage et démolition ou rénovation du bâtiment A, cf. le point 2).

8. Estimation des recettes

Comme indiqué au point 4.4 (notes de bas de page), la location annuelle brute des salles de cours et de réunion et des autres locaux situés dans le bâtiment B s'élèvera à 516 000 francs en 2016 et 561 000 francs dès 2018. Les recettes brutes de l'hébergement (mise à disposition des chambres) atteindront 1,668 million de francs par année. En fin de compte, l'installation du Centre de formation du ZIVI au Lac-Noir rapportera près de 2,2 millions de francs de recettes brutes par an à l'Etat, soit environ 22 millions de francs sur la première période du contrat (10 ans).

S'y ajoutent les recettes estimées de location aux utilisateurs sports-loisirs, recettes qui augmenteront progressivement de 200 000 francs pour 2016 à 360 000 francs pour 2020 (cf. le point 4.5).

Par ailleurs, il est prévu d'introduire une taxe journalière de parcage de 5 francs sur le parking existant. Cela représenterait des recettes annuelles de l'ordre de 100 000 francs, en partant de l'hypothèse prudente que la moitié environ des civilistes et des autres utilisateurs viendront au Lac-Noir en voiture.

9. Retombées pour l'économie régionale

Selon l'Office du tourisme du Lac-Noir, un touriste dépense en moyenne 30 francs par jour dans la région, sans l'hébergement mais avec les remontées mécaniques. Pour un civiliste, qui est en formation durant la journée, ce montant devrait être quelque peu inférieur (20 francs par jour).

¹ Dans la moyenne des charges des années 2011 à 2015 figurent également les charges de chauffage, éclairage/électricité, eau, impôts et contributions (épuration) payées actuellement par la Confédération mais n'apparaissant pas au budget du centre de charges du Lac-Noir, soit 177 000 francs par année.

Sur cette base, avec environ 50 000 nuitées annuelles pour les civilistes au camp du Lac-Noir en 2016, les retombées économiques peuvent être estimées prudemment à 1 million de francs par an pour les établissements publics, commerces et autres de la région. Pour rappel, en 2008, dans sa réponse à la question Alfons Piller QA3182.08 («*Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre suite à la dénonciation par les hôtes belges d'Intersoc du contrat de location du camp de Schwarzsee?*»), le Conseil d'Etat avait estimé que l'économie régionale subirait des pertes de chiffre d'affaires de l'ordre de 700 000 francs en raison du départ d'Intersoc (30 000 nuitées annuelles).

Il faut ajouter à ce montant les dépenses des utilisateurs sports-loisirs. En se basant sur un taux d'occupation d'environ 20% (16 000 nuitées par année), et sur des dépenses quotidiennes de 30 francs par personne, on arrive à un total de 480 000 francs de retombées annuelles pour l'économie régionale. La commune percevra également le produit de la taxe de séjour (dont sont exemptés les civilistes) sur la clientèle sports-loisirs.

Globalement, les retombées directes pour la région peuvent ainsi être évaluées à au moins 1,5 million de francs. D'autres effets positifs sont à attendre à court terme, notamment grâce à la restauration collective qui se fournira en grande partie sur place, ainsi qu'à moyen et long terme. En effet, beaucoup de jeunes civilistes pourront découvrir la région du Lac-Noir lors de leur formation, et un certain nombre d'entre eux y reviendront assurément plus tard pour y séjourner en tant que touristes.

10. Financement

Le crédit d'engagement nécessaire à la transformation des bâtiments du Lac-Noir, à la construction de pavillons de longue durée et à l'amélioration des installations sportives se monte à 27 730 000 francs.

11. Evaluation Boussole 21

Le projet a été évalué selon les critères du développement durable. Le rapport d'évaluation Boussole 21 figure en annexe du présent message.

12. Conclusion

Suite au départ de l'armée et d'Intersoc, ses principaux utilisateurs, le camp du Lac-Noir perdra bientôt l'essentiel de ses recettes. En outre, des travaux urgents doivent être réalisés à brève échéance (bâtiment ancien à démolir ou à rénover, installation de chauffage à assainir).

Dans ces conditions, l'Etat se doit de trouver des solutions pour assurer la pérennité du camp du Lac-Noir et de ses

infrastructures. Le présent projet, qui vise à permettre l'accueil du Centre de formation du service civil, garantira la viabilité du site à long terme. L'investissement générera un rendement élevé grâce aux recettes importantes qui proviendront de la Confédération,

A cet effet, un crédit d'engagement de 27 730 000 francs est demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour permettre la réalisation du projet dans les délais impartis.

Le projet n'a pas de conséquences directes en matière de personnel. Il est conforme au droit fédéral et européen et n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Ce projet est soumis au référendum financier facultatif.

Annexes:

- > Programme des locaux: p. 15
- > Plan 1-5: p. 31
- > Budget d'exploitation: p. 36

Botschaft 2013-DSJ-57

24. März 2014

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für den Umbau des Lagers
Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes und für Schulen
sowie Sport- und Freizeitvereine**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen die Botschaft zum Dekretsentwurf über die Eröffnung eines Verpflichtungskredits über 27 730 000 Franken für den Umbau des Lagers Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes sowie für Schulen, Sportklubs und verschiedene Vereine aus der Region und von ausserhalb.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	9
2. Bestehende Gebäude	9
3. Erstes Projekt für ein Sport- und Freizeitzentrum	9
4. Neuer Partner und neues Projekt	10
4.1. Der Zivildienst als Partner	10
4.2. Ausbau der Ausbildung von Zivildienstleistenden	10
4.3. Verhandlungen mit dem Bund	10
4.4. Wahl von Freiburg durch den Bund	11
4.5. Sport- und Freizeitsektor	11
5. Beschreibung des neuen Projekts	12
5.1. Allgemeine Vorstellung	12
5.2. Die neuen Gebäude	12
5.3. Umbau der bestehenden Gebäude und Verbesserung der Sportinfrastruktur	12
5.4. Verfahren	13
6. Raumprogramm	13
7. Kostenschätzung und beantragter Verpflichtungskredit	13
7.1. Voranschlag für die Bauarbeiten	13
7.2. Voranschlag für den Betrieb	13
8. Schätzung der Einnahmen	13
9. Auswirkungen für die regionale Wirtschaft	14
10. Finanzierung	14
11. Beurteilung nach Boussole 21	14
12. Schlussfolgerung	14

1. Einleitung

Das Lager Schwarzsee gehört dem Staat Freiburg und befindet sich auf dem Gebiet der Gemeinde Plaffeien, zwischen See und Bergen, mitten in einer der attraktivsten Tourismusregionen des Kantons. Die Gesamtfläche des Lagers, einschliesslich der Wälder, der Wiesen und des Parkplatzes, beträgt 115 120 m², während das Bauland etwa 44 000 m² und die Bruttogeschosfläche der bestehenden Gebäude 7862 m² ausmachen. Die bestehenden Gebäude sind teilweise überaltert und müssen entweder renoviert oder abgebrochen werden. Ausserdem muss die Heizung unbedingt vor Ende September 2015 ersetzt werden.

Das Lager Schwarzsee hat seine ursprüngliche militärische Bedeutung verloren. Heute wird es vor allem von Schulen, Sportklubs und verschiedenen regionalen und überregionalen Vereinen genutzt. Die Armee ist kaum mehr vor Ort (5000 Übernachtungen pro Jahr). Im Rahmen des neuen Stationierungskonzepts hat die Armee beschlossen, die Nutzungsvereinbarung für das Lager Schwarzsee, die sie bis 2016 an den Kanton bindet, nicht mehr zu verlängern.

Während über 50 Jahren und bis 2013 war der belgische Verein Intersoc Hauptnutzer des Lagers. Intersoc mietete jeden Sommer das ganze Lager Schwarzsee während zwei Monaten für seine Ferienkolonien (30 000 Übernachtungen im Jahr). Schulen, regionale Sportklubs, Jugend + Sport usw. sorgten für weitere 5000 Übernachtungen pro Jahr.

Finanziell sieht es so aus, dass die Armee weiterhin die Haupteinnahmen des Lagers Schwarzsee generiert. Sie überweist dem Kanton nicht nur eine Pauschalentschädigung in der Höhe von rund 168 000 Franken pro Jahr für die Benützung des Lagers, sondern übernimmt auch die allgemeinen Kosten (Heizung, Elektrizität, Wasser, Abwassergebühr, insgesamt 177 000 Franken im Jahr). Intersoc seinerseits bezahlte 140 000 Franken Miete im Jahr, und die übrigen zivilen Benutzer trugen 80 000 Franken bei. Mit dem Weggang von Intersoc und der Armee verliert das Lager Schwarzsee den wesentlichen Teil der Benutzer und der Einnahmen.

Die Betriebskosten belaufen sich auf durchschnittlich rund 640 000 Franken für die Jahre 2011 bis 2015, davon entfallen jährlich 80 000 bis 400 000 Franken auf Renovationsarbeiten. Das Lager verfügt derzeit über 2,05 Vollzeitäquivalente (VZÄ), d. h. einen Kasernier und 3 Hilfskräfte.

2. Bestehende Gebäude

Die bestehenden, vollständig amortisierten Gebäude haben einen Versicherungswert KGV von über 20 Millionen Franken. Das Gebäude A (s. Pläne im Anhang) wurde 1971 erbaut. Gleichzeitig wurden die ehemaligen Pferdeställe von 1932 zu Speisesälen umgebaut. Die Gesamtfläche von Gebäude A beträgt 2921 m² (Untergeschoss und 2 Etagen). Sie umfasst

2 grosse Speisesäle à 220 Plätze, 3 mittelgrosse Speisesäle à ca. 70 Plätze und 2 grosse, moderne Gastro-Küchen mit einer Kapazität von je 300 Personen sowie 2- und 5-Bett-Zimmer (75 Betten insgesamt) und diverse Büros, Zimmer und Lagerräume.

Die Ölzentralheizung im Untergeschoss von Gebäude A stammt aus dem Jahr 1971 und wurde letztmals vor 30 Jahren saniert. Das Amt für Umwelt (AfU) verlangte 2008 eine neue Sanierung bis spätestens Ende September 2015, damit die Einrichtung den Anforderungen der Luftreinhalteverordnung des Bundes (LRV) entspricht. Die Kosten dieser Sanierung wurden vom Hochbauamt (HBA) auf 600 000 Franken geschätzt.

Der älteste Flügel von Gebäude A (länglicher Riegel auf der Westseite) muss innert Kürze renoviert oder abgebrochen werden. 2009 schätzte das HBA die Kosten für eine Renovation von Gebäude A auf 6,7 Millionen Franken. Laut dem HBA müssen neben der Heizung dringend die Böden, Wände und Decken, die elektrischen Installationen, die Fluchtwege (damit sie den Anforderungen der KGV entsprechen), die Fassaden und die Dächer saniert werden.

Das 1981 erbaute Gebäude B ist hingegen in einem guten Zustand. Es umfasst auf einer Gesamtfläche von 4247 m² (Untergeschoss und 3 Etagen) 12 Schlafsäle mit je 10 Betten und 24 Schlafsäle mit je 18 Betten sowie Unterrichtsräume und Technikräume. Das Lager Schwarzsee (Gebäude A und B) verfügt zurzeit über insgesamt 627 Betten.

Die Mehrzwecksporthalle (Gebäude E; 694 m²) stammt aus dem Jahr 1971. Ihre Armierung wurde 2011 verstärkt. Es wurde ein neuer Bodenbelag verlegt, wodurch die Nutzungsmöglichkeiten erweitert werden konnten. Die Isolation des Gebäudes ist hingegen ungenügend und müsste rasch verbessert werden, damit sie den Minergie-Standards entspricht.

Ein Parkplatz mit 320 Parkplätzen liegt ausserhalb des Unterkunftsgeländes. Für die öffentlichen Parkplätze gibt es Parkuhren, die Lagergäste müssen jedoch gemäss einer Vereinbarung zwischen Staat und Gemeinde keine Parkgebühren bezahlen.

3. Erstes Projekt für ein Sport- und Freizeitzentrum

Angesichts des angekündigten Abgangs von Intersoc schlug eine erste Arbeitsgruppe (AG) Ende 2009 vor, das Marketing zu verbessern, um das Potential des Lagers besser zu nutzen, und verschiedene Renovations- und Umbauarbeiten vorzunehmen. Als sich der Rückzug der Armee abzeichnete, wurde 2011 eine zweite AG eingesetzt, um die Machbarkeit eines Sport- und Freizeitzentrums zu prüfen, das für den regionalen und überregionalen Volkssport sowie für Schulen, Kulturvereine, J+S-Leiterkurse usw. attraktiv wäre.

Die zweite AG schlug in ihrem Bericht vor, die Sportinfrastruktur auszubauen, indem namentlich eine Dreifach-Sporthalle (geschätzte Kosten: 10 Millionen Franken), ein Fussballplatz mit Kunstrasen (1,5 Millionen), mehrere Beach-Volley-Felder, eine Finnenbahn, ein Steg am See und ein Fitnessraum für insgesamt 15 Millionen Franken gebaut würden. Angesichts der dringend notwendigen Renovation von Gebäude A wurden die Gesamtkosten des Projekts auf 22 Millionen Franken geschätzt. Die Einnahmen (55 000 Übernachtungen à 19 Franken) und die Betriebskosten (davon 4 bis 5 VZÄ) beliefen sich in diesem Projekt auf je etwa 1 Million.

Das Projekt des Sport- und Freizeitzentrums wurde dem Staatsrat im Frühling 2012 im Rahmen der Besprechung des Finanzplans 2013–2016 vorgestellt. Nach Kreditübertragung verfügt die SJD über 700 000 Franken für die 2014 auszuführenden Studien. Der Sicherheits- und Justizdirektor hatte im September 2012 Gelegenheit, das Projekt den Mitgliedern der parlamentarischen Gruppe für Sport und Freizeit vorzustellen. Im Mai 2013 hat die Gruppe die Mitglieder des Grossen Rates zu einem Besuch des Lagers Schwarzsee eingeladen. Das Projekt eines Sport- und Freizeitzentrums und die Aussicht auf eine mögliche Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes weckten ein starkes Interesse.

4. Neuer Partner und neues Projekt

4.1. Der Zivildienst als Partner

Anfang 2013 hatte der SJ-Direktor erste Kontakte mit Vertretern der Vollzugsstelle für den Zivildienst (ZIVI) und des Bundesamts für Bauten und Logistik (BBL), das für die Verwaltung der Gebäude und der Mieten des Bundes verantwortlich ist. Zurzeit befindet sich das ZIVI-Ausbildungszentrum im Eidgenössischen Ausbildungszentrum Schwarzenburg (EAZS) im Kanton Bern. Aufgrund einer Umnutzung des EAZS muss das ZIVI-Ausbildungszentrum Schwarzenburg verlassen und auf 1. Januar 2016 einen neuen Standort finden. Die ZIVI ist deshalb auf der Suche nach Mietgebäuden in Randgebieten mit vielen Unterrichts- und Schlafräumen.

Für den Kanton stellt die Aussicht auf eine Aufnahme des Ausbildungszentrums des Zivildienstes eine einmalige Gelegenheit für die Sicherstellung des Erhalts und Ausbaus des Lagers Schwarzsee dar, da die starke, stabile und dauerhafte Belegungsrate substanzielle Einnahmen generieren würde. Mit dem Zivildienst ist die Nutzung des Lagers für 45 Wochen pro Jahr garantiert. Die ZIVI plant, dass von 2016 bis 2020 jede Woche von Montag bis Freitag 226 Zivildienstleistende von 12 InstruktorInnen ausgebildet werden.

4.2. Ausbau der Ausbildung von Zivildienstleistenden

Zur Erinnerung: Die Zivildienstleistenden müssen eine einwöchige Ausbildung absolvieren, bevor sie ihren Einsatzbetrieben zugeteilt werden. Im Jahr 2013 wurden 5423 Personen zum Zivildienst zugelassen (2012: 5139). Im vergangenen Jahr haben an die 19 000 Zivildienstleistende gesamthaft 1,334 Millionen Diensttage geleistet, davon 60% im Sozialwesen (Institutionen für Betagte, für Menschen mit Behinderungen oder für Kinder und Jugendliche usw.). 17% der Einsätze unterstützen das Gesundheitswesen, 13% der Einsätze wurden zu Gunsten des Umwelt- und Naturschutzes geleistet¹. Die Zahl der geleisteten Diensttage im Zivildienst hat sich in den letzten fünf Jahren verdreifacht.

Nachdem sich das Schweizer Volk in der Volksabstimmung vom 22. September 2013 für die Beibehaltung der Wehrpflicht ausgesprochen hat, ist die Zukunft des Zivildienstes und seines Ausbildungszentrums mittelfristig gesichert. Zudem wurde im Herbst 2013 ein Entwurf zur Revision des Zivildienstgesetzes (ZDG; SR 824.0) in die Vernehmlassung gegeben. Sie erlaubt die Schaffung der Grundlagen zur Umsetzung der Motion 11.3362 von Nationalrat Walter Müller, welche einen Ausbau der Ausbildung von Zivildienstleistenden fordert. Mit der Aufnahme des neuen Tätigkeitsbereichs «Schulwesen» schlägt der Bundesrat auch die Schaffung neuer Einsatzmöglichkeiten vor².

4.3. Verhandlungen mit dem Bund

Die Verhandlungen mit BBL und ZIVI wurden während des ganzen Jahres 2013 weitergeführt. Der Bund stellte zwei wesentliche Bedingungen: Erstens musste der gesamte Mietbetrag unter 10 Millionen Franken liegen, damit das Dossier in der Zuständigkeit des BBL bleibt und fristgerecht umgesetzt werden kann³. Zweitens muss die ZIVI die neuen Räumlichkeiten unbedingt am 1. Januar 2016 beziehen können.

Parallel zu den Verhandlungen führte das Architekturbüro Mäder & Luder Architekten AG aus Zumholz im Auftrag des HBA und im Einverständnis mit der SJD erste Standort- und Machbarkeitsabklärungen durch. Die Ergebnisse dieser

¹ Quelle: Medienmitteilung der Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI vom 24. Januar 2014

² Quelle: Medienmitteilung der Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI vom 4. September 2013

³ Laut Artikel 21 Abs. 1 des Bundesgesetzes über den eidgenössischen Finanzhaushalt (SR 611.0) ist in der Regel ein Verpflichtungskredit einzuholen, wenn über das laufende Voranschlagsjahr hinaus wirkende finanzielle Verpflichtungen eingegangen werden. Das ist namentlich der Fall bei «längerfristigen Liegenschaftsmieten mit erheblicher finanzieller Tragweite» (Art. 21 Abs. 4 Bst. b FHG). In Artikel 11 Abs. 1 Bst. a Ziff. 1 der Finanzhaushaltsverordnung des Bundes (SR 611.01) wird darauf hingewiesen, dass kein Verpflichtungskredit eingeholt wird für die längerfristige Miete von Liegenschaften, wenn die Gesamtkosten im Einzelfall weniger als 10 Millionen Franken betragen (siehe Botschaft des Bundesrates vom 24. November 2004, BBL 2005, S. 76).

Abklärungen wurden dem Staatsrat in Anwesenheit von Vertretern der ZIVI und des HBA sowie des beauftragten Architekten am 4. November 2013 präsentiert.

4.4. Wahl von Freiburg durch den Bund

Am 14. Februar 2014 schrieb das BBL dem Sicherheits- und Justizdirektor, um ihm zu bestätigen, dass für die Ansiedlung des Ausbildungszentrums der ZIVI das Projekt des Kantons Freiburg gewählt wurde, nachdem das BBL die Angebote mehrerer Kantone geprüft hatte. Das Ausbildungszentrum könnte sich also am 1. Januar 2016 im Lager Schwarzsee einrichten; die Genehmigung dieses Dekrets durch den Grossen Rat bleibt vorbehalten. In einer Erklärung vom 14. März 2014, die an den Sicherheits- und Justizdirektor gerichtet war, hat die ZIVI ihre Absicht bekräftigt, längerfristig, über die erste Vertragsdauer von 10 Jahren hinaus, in Schwarzsee zu bleiben.

Die Parteien haben festgelegt, unter welchen Bedingungen das Lager Schwarzsee zur Verfügung gestellt wird. Falls der Grosse Rat zustimmt, würden diese in den Mietvertrag mit dem BBL und den Vertrag über die Hotellerie- und Gastronomieleistungen mit dem Zivildienst aufgenommen. Die wichtigsten Bedingungen, die mit dem BBL und der ZIVI ausgehandelt wurden, lauten wie folgt:

1. Das BBL unterzeichnet mit dem Staat Freiburg einen Vertrag über 10 Jahre (2016–2026) für die Miete der Klassen- und Sitzungszimmer¹ und die Nutzung der gemeinsamen Infrastruktur (z. B. Sportanlagen und Essräume), der danach für jeweils 5 Jahre verlängert werden kann. Die Mieteinnahmen gehören dem Staat.
2. Für die Unterkunft (einschliesslich Zimmerreinigung und Lieferung der Wäsche²) stellt der Staat Zimmer für die Zivildienstleistenden und die Instrukturen zur Verfügung³. Diese Leistungen werden von der ZIVI bezahlt. Das ZIVI gibt an, dass in den ersten 5 Jahren (2016–2020) jede Woche 226 Zivildienstleistende und 12 Instrukturen vor Ort sein werden. Die Einnahmen aus der Unterkunft gehören dem Staat.
3. Die Kosten für die Gastronomie werden ebenfalls von der ZIVI übernommen. Die Gastronomie wird von einem externen Unternehmen, wahrscheinlich einer Gemeinschaftsgastronomiefirma geliefert. Dafür wird eine Ausschreibung organisiert.

¹ Es handelt sich namentlich um folgende Räume: 18 Klassen- und Sitzungszimmer für 12 oder 24 Teilnehmer in den Jahren 2016 und 2017 und 20 Zimmer in den Jahren 2018, 2019 und 2020; eine Werkstatt; 2 «Spitalzimmer» (Zimmer mit breiteren Türen; die ZIVI stellt die Ausrüstung zur Verfügung); 2 Computerräume (die ZIVI nimmt die eigenen Computer mit). Der Bruttomiettertrag beträgt 516 000 Franken im Jahr 2016 und 561 000 Franken ab 2018.

² Diese Leistungen kosten für auswärtige Vereine zwischen 160 000 und 170 000 Franken im Jahr.

³ Das ergibt gemäss Vorentwurf eine Maximalkapazität von 258 Betten. Die Bruttoeinnahmen für die zur Verfügung gestellten Zimmer werden 1 668 600 Franken im Jahr ausmachen.

Bezüglich MWST hat die Eidgenössische Steuerverwaltung nach einer ersten Prüfung bestätigt, dass die Bereitstellung der Militärlager Schwarzsee, die dem Kanton Freiburg gehören, für die ZIVI von der MWST ausgenommen ist, wie dies auch bei militärischen Einquartierungen der Fall ist⁴. Die Gastronomieleistungen hingegen fallen unter die MWST. Es ist eine vertiefte Untersuchung im Gang, mit der ermittelt werden soll, in welchem Umfang die Nebenleistungen (Bereitstellung der Wäsche usw.) der MWST unterliegen.

4.5. Sport- und Freizeitsektor

Der Zivildienst wird der Hauptnutzer des Lagers Schwarzsee, aber das Projekt des Sport- und Freizeitsektors muss gegenüber den ursprünglichen Überlegungen redimensioniert werden. Im neuen Projekt stehen für die Sport- und Freizeitnutzung jederzeit 27 Zimmer mit 2 oder 4 Betten und 6 Einzelzimmer im Gebäude D sowie mehrere Schlafsäle im Gebäude B zur Verfügung. Das ergibt eine Höchstkapazität von 150 bis 160 Betten, was insbesondere den Bedürfnissen der Schulen entspricht.

Ausserdem können Vereine und Einzelpersonen während 7 Wochen im Jahr, in denen die ZIVI nicht da ist, und an Wochenenden die Zimmer der Zivildienstleistenden mieten. Einige Räume werden für sie auch im Gebäude B reserviert. Die theoretische maximale Beherbergungskapazität für die Benutzer des Sport- und Freizeitentrums betrage so etwas weniger als 80 000 Übernachtungen im Jahr.

Dank der geplanten Entwicklung der Sportinfrastruktur sollte das Lager Schwarzsee für die Schulen, regionalen und überregionalen Sportklubs, Jugend + Sport-Lager, Vereine und Einzelpersonen viel attraktiver werden. Ausgehend von einem Preis von 20 Franken pro Person und Nacht werden die Bruttoeinnahmen aus dem Sport- und Freizeitsektor für 2016 auf 200 000 Franken geschätzt. Bis 2020 dürften sie kontinuierlich auf 360 000 Franken steigen (s. Betriebsbudget im Anhang).

Jede Gruppe – ZIVI und weitere Benutzer – kann ihre Tätigkeiten selbstständig ausüben und verfügt auch über ein eigenes Esszimmer. Die Sportanlagen können von den verschiedenen Gruppen koordiniert benützt werden. Auf baulicher Ebene wird geplant, im Gebäude D zwischen dem Teil, der für die Zivildienstleistenden reserviert ist, und demjenigen, der für die übrigen Benutzer reserviert ist, eine vertikale Trennung einzurichten. Ausserdem können punktuelle Benutzer wie die Armee, die Schwinger oder das Country-Music-Festival im Prinzip jederzeit aufgenommen werden.

⁴ S. MWST-Branchen-Info 19 der Eidgenössischen Steuerverwaltung zu den Gemeinwesen, Ziffer 71.

5. Beschreibung des neuen Projekts

5.1. Allgemeine Vorstellung

Die Machbarkeitsstudie hat gezeigt, dass es möglich ist, am Standort des Militärquartiers Schwarzsee ein Projekt für den Bau und die Einrichtung von Gebäuden zu realisieren, mit dem den Bedürfnissen der ZIVI entsprochen und gleichzeitig ein redimensioniertes Sport- und Freizeitzentrum weiterverfolgt werden kann.

Das Projekt sieht im Wesentlichen vor, dass das Gebäude A teilweise abgebrochen wird, in den Schlafsälen von Gebäude B Klassenzimmer eingerichtet werden, zwei grosse Pavillons mit langer Lebensdauer (C und D) aus Holz für die Beherbergung von Zivildienstleistenden und Benützern des Sport- und Freizeitzentrums gebaut werden und die Sportinfrastruktur verbessert werden. Das Gebäude C ist für die Zivildienstleistenden reserviert, während das Gebäude D in einen Sektor für die Zivildienstleistenden und einen für die Benutzer des Sport- und Freizeitzentrums aufgeteilt wird.

Das Konzept, das von den Architekten entwickelt wurde, besteht in der Schaffung eines «Campus Schwarzsee» für die Ausbildung, den Sport- und die Freizeit mit bestehenden oder neuen Gebäuden, die um einen grossen Innenhof herum angeordnet sind; dieser Innenhof bildet einen offenen Raum, der dem Standort seinen Campus-Charakter verleiht und den Bewegungsfluss der verschiedenen Nutzergruppen erleichtert.

Das Projekt fügt sich gut in die ländliche und touristische Umgebung in der Nähe einer hochwertigen Erholungszone ein. Die Fassaden der bestehenden Gebäude bleiben unverändert, nur diejenige der Sporthalle sollte saniert und isoliert werden. Die Höhe der neuen Bauten übersteigt diejenige der bestehenden Gebäude nicht. Laut einer ersten Offerte, die von einer spezialisierten Firma verlangt wurde, könnten die Fassaden der neuen Gebäude C und D mit einem durchbrochenen Lattenwerk aus unbehandelter Douglaskiefer verkleidet und die Dächer begrünt werden. Der Bau der Pavillons wird ausgeschrieben (s. Punkt 5.4). Dadurch wird es erfahrungsgemäss wahrscheinlich möglich sein, die Leistungen und Preise, die sich auf die Angaben der ersten Offerte stützen, nach unten zu korrigieren.

5.2. Die neuen Gebäude

Da der Entscheid des BBL relativ spät gefallen ist, bleiben nur noch anderthalb Jahre, um dieses Projekt zu verwirklichen. Unter diesen Voraussetzungen kam nur eine vorgefertigte Baute aus Holz in Frage. Diese langlebige Gebäudeart, die namentlich im Schulbereich verwendet wird, ist vorteilhafter als ein herkömmliches Gebäude. Damit kann man auch flexibel auf die Entwicklung der Bedürfnisse reagieren: Man

kann Module hinzufügen, sie für einen anderen Zweck verwenden oder dem Hersteller wiederverkaufen.

Die langlebigen Pavillons C und D, die für die Beherbergung bestimmt sind, bestehen aus vorgefertigten Modulen aus Holz, über drei Geschosse auf Hohlraum. Die Aussen- und Innenwände sowie die Fussboden- und Decken-/Dach-elemente werden in isolierter Holzstruktur ausgeführt. Die Gebäude haben folgende Masse:

- > C: Länge 66,32 Meter; Breite 21,51 Meter; Höhe 9,55 Meter.
- > D: Länge 86,14 Meter; Breite 12,62 Meter; Höhe 9,55 Meter.

Die Pavillons C und D entsprechen den Minergie-Standards. Sie verfügen über eigene Heiz- und Lüftungssysteme, die von denjenigen der bestehenden Gebäude unabhängig sind. Die Wärmeerzeugung wird über ein Luft-Wasser-Wärmepumpensystem sichergestellt. Wegen der Nähe zum See kann man keine geothermischen Sonden abteufen. Die Installation kann allenfalls später an die Fernheizung angeschlossen werden. Eine mechanische Doppeldurchflusslüftung mit Wärmerückgewinnung reguliert die Luftzirkulation. Die Einrichtung und die Möblierung der Zimmer sind in den Preisvoranschlägen inbegriffen.

5.3. Umbau der bestehenden Gebäude und Verbesserung der Sportinfrastruktur

Das Gebäude A, das überaltert ist, wird teilweise abgebrochen (s. Punkt 2). Nur die Küchen und die grossen Essräume bleiben. Die Essräume der Offiziere, Büros und WCs des Erdgeschosses sowie die Zimmer im 1. Stock verschwinden. Im Eingangsbereich von Gebäude A werden neue WCs für die Benutzer und Umkleieräume für das Personal gebaut. Die Küchen sind modern und in einem guten Zustand und können weiterbetrieben werden.

Die übrigen Gebäude erfahren nur geringe Umbauten: Die Sanitäranlagen werden neugestaltet; im Gebäude A werden die Böden und Fenster saniert und die Wände neu gestrichen. Es werden Arbeiten zum Einbau eines Lifts im Gebäude B ausgeführt. Die Einrichtung der Klassen- und Sitzungszimmer (Beamer, Wandtafeln usw.) ist in der Offerte inbegriffen, und die Kosten werden über den Mietpreis weitergegeben.

Im Bereich der Sportinfrastruktur verfügt das Lager Schwarzsee momentan über eine Sporthalle mit üblicher Ausrüstung, ein Beachvolley-Feld mit Nachtbeleuchtung (eher ein Spielplatz, da es nicht den Normen entspricht), zwei Junioren-Fussballtore (aber ohne Spielfeld und Markierung) und Sportmaterial (Kanus, Schwimmwesten, Surfbretter, ca. 12 Mountainbikes), das von Intersoc übernommen wurde.

Im neuen Projekt ist ein Budget von 2,6 Millionen Franken für die Verbesserung der Sportanlagen vorgesehen. Dies

sollte ausreichen, um einen Fussballplatz mit Kunstrasen, einen Rasenplatz für diverse Sportarten, einen Sandplatz, einen Fitnessraum (Ausrüstung) und einen Steg auf den See anzulegen und um diverses Material anzuschaffen und bereitzustellen. Das genaue Programm wird im definitiven Projekt unter Berücksichtigung dieses Budgets festgelegt.

5.4. Verfahren

Angesichts der engen Fristen für die Realisierung des Projekts entschied sich der Staatsrat für einen vorgefertigten modularen Bau mit einem Generalunternehmen ohne Architekturwettbewerb. Dank den bereits durchgeführten Standort- und Machbarkeitsstudien konnte ein vollständiges Architektur- und städtebauliches Konzept festgelegt werden.

Das Ausschreibeverfahren wird gleichzeitig mit dem politischen Verfahren ablaufen. Für die Lancierung des Ausschreibungsverfahrens wird eine ausführliche Beschreibung der Gebäude und der Einrichtungen vorbereitet. Das Ziel besteht darin, dass der Vertrag mit dem ausgewählten Unternehmen unterzeichnet werden kann, sobald der Grosse Rat den Kredit genehmigt hat und das entsprechende Dekret promulgiert worden ist.

Für die Honorierung der Architekten, welche die Leitung und Planung der Renovationsarbeiten übernehmen, wird ebenfalls eine Ausschreibung durchgeführt. Die Arbeiten der Architekten im Zusammenhang mit dem Bau der Pavillons sind bereits im Voranschlag enthalten.

6. Raumprogramm

Das Raumprogramm wurde zusammen mit der ZIVI erarbeitet und berücksichtigt auch die Bedürfnisse der Benutzer des Sport- und Freizeitentrums. Das ausführliche Raumprogramm befindet sich im Anhang zu dieser Botschaft.

7. Kostenschätzung und beantragter Verpflichtungskredit

7.1. Voranschlag für die Bauarbeiten

Die geplanten Arbeiten werden von den Architekten auf 27 730 000 Franken veranschlagt. Studienkredite in der Höhe von 700 000 Franken sind im Voranschlag 2014 enthalten. Sie setzen sich aus einem Studienkredit von 500 000 Franken, der von 2013 auf 2014 übertragen wurde, und einem Studienkredit von 200 000 Franken aus dem Voranschlag 2014 zusammen.

Der grösste Teil des Verpflichtungskredits entfällt auf den Bau der beiden langlebigen Pavillongebäude, die voll eingerichtet und möbliert rund 20 Millionen Franken kosten. Dieser Betrag geht aus einer ersten Offerte zur Orientierung

hervor, die ohne Ausschreibung von einem spezialisierten Unternehmen angefordert wurde. Es wird noch eine Ausschreibung bei spezialisierten Firmen organisiert. Für die Honorierung der Architekten, welche die Leitung der Renovationsarbeiten übernehmen, wird ebenfalls eine Ausschreibung durchgeführt (s. Punkt 5.4).

Der allgemeine Voranschlag für die Bauwerke sieht wie folgt aus (Schwankung von +/- 15% nach SIA-Norm in diesem Stadium des Projekts):

BKP ¹ 0	Grundstück	
BKP 1	Vorbereitende Arbeiten	420 000
BKP 2	Gebäude	20 070 000
BKP 4	Umgebung	3 050 000
BKP 5	Baunebenkosten	1 580 000
BKP 6	Anpassungen von Gebäude A (WC, Umkleideräume, Böden, Fenster)	2 100 000
BKP 9	Ausstattung	510 000
Voranschlag für den Bau		27 730 000

¹ Baukostenplan (BKP)

7.2. Voranschlag für den Betrieb

Für die ersten fünf Vertragsjahre (2016 bis 2020; s. Anhang) wurde ein Voranschlag für den Betrieb ausgearbeitet. Der Vergleich zwischen den mittleren Betriebsauslagen der Jahre 2016 bis 2020 (inklusive ein zusätzliches VZÄ für einen Hauswart) und denjenigen der Jahre 2011 bis 2015¹ zeigt die zusätzlichen Betriebsauslagen auf, die vom neuen Projekt verursacht werden. Unter Berücksichtigung der Abschreibung und des langfristigen Schuldzinses beträgt die Differenz im Jahr 2016 rund 437 000 Franken. Bis 2020 sinkt sie kontinuierlich auf 175 800 Franken.

Weiter ist zu erwähnen, dass, wenn der Grosse Rat das Projekt nicht genehmigt, mit umfangreichen Renovationsarbeiten gerechnet werden muss (Ersatz der Heizung und Abriss oder Renovation von Gebäude A, s. Punkt 2).

8. Schätzung der Einnahmen

Wie unter Punkt 4.4 (Fussnoten) angegeben, beläuft sich die Bruttomiete der Klassen- und Sitzungszimmer und der übrigen Räume im Gebäude B auf 516 000 Franken im Jahr 2016 und auf 561 000 Franken ab 2018. Die Bruttoeinnahmen der Unterbringung (Bereitstellung der Zimmer) werden 1,668 Millionen Franken im Jahr betragen. Am Schluss bringt die Einrichtung des Ausbildungszentrums der ZIVI in Schwarz-

¹ Unter den mittleren Betriebsauslagen der Jahre 2011 bis 2015 befinden sich auch die Auslagen für Heizung, Beleuchtung/Elektrizität, Wasser, Steuern und Abgaben (Abwasser), die zurzeit vom Bund bezahlt werden, aber nicht im Voranschlag der Kostenstelle Schwarzsee auftauchen, nämlich 177 000 Franken im Jahr.

see dem Staat pro Jahr knapp 2,2 Millionen Franken Bruttomieteinnahmen ein, das sind etwa 22 Millionen Franken für die erste Vertragsdauer (10 Jahre).

Hinzu kommen die geschätzten Einnahmen aus der Vermietung an die Sport- und Freizeitnutzer, die von 200 000 Franken im Jahr 2016 kontinuierlich auf 360 000 Franken im Jahr 2020 steigen werden (s. Punkt 4.5).

Ausserdem ist geplant, auf dem bestehenden Parkplatz eine Parkgebühr von 5 Franken im Tag einzuführen. Das entspricht jährlichen Einnahmen in der Grössenordnung von 100 000 Franken, wenn man von der vorsichtigen Annahme ausgeht, dass ungefähr die Hälfte der Zivildienstleistenden und der übrigen Benutzer mit dem Auto nach Schwarzsee kommen.

9. Auswirkungen für die regionale Wirtschaft

Laut dem Verkehrsbüro Schwarzsee gibt ein Tourist im Durchschnitt 30 Franken im Tag in der Region aus; in diesem Betrag sind die Kosten für Unterkunft nicht inbegriffen, die Bergbahnen hingegen schon. Für einen Zivildienstleistenden, der tagsüber in der Ausbildung ist, dürfte dieser Betrag etwas geringer sein (20 Franken im Tag).

Auf dieser Grundlage und ausgehend von jährlich ungefähr 50 000 Übernachtungen von Zivilpersonen im Lager Schwarzsee können die wirtschaftlichen Auswirkungen vorsichtig auf 1 Million Franken im Jahr unter anderem für die öffentlichen Gaststätten und Ladengeschäfte in der Region geschätzt werden. Zur Erinnerung: 2008 hatte der Staatsrat in der Antwort auf die Anfrage Alfons Piller QA 3182.08 («Was unternimmt der Staatsrat in Bezug auf die Kaserne Schwarzsee nach der Kündigung der belgischen Gäste von Intersoc?») geschätzt, dass die regionale Wirtschaft aufgrund des Weggangs von Intersoc (30 000 Übernachtungen im Jahr) einen Umsatzverlust in der Grössenordnung von 700 000 Franken erleiden würde.

Zu diesem Betrag muss man die Ausgaben der Benutzer des Sport- und Freizeitentrums rechnen. Wenn man von einem Belegungsgrad von 20% (16 000 Übernachtungen im Jahr) und von täglichen Ausgaben von 30 Franken pro Person ausgeht, kommt man auf jährliche Auswirkungen für die regionale Wirtschaft von insgesamt 480 000 Franken. Die Gemeinde erhält zudem den Ertrag aus der Aufenthaltstaxe (von der die Zivildienstleistenden ausgenommen sind) von der Kundschaft des Sport- und Freizeitentrums.

Insgesamt können die direkten Auswirkungen für die Region auf mindestens 1,5 Millionen Franken geschätzt werden. Weitere positive Auswirkungen sind kurzfristig zu erwarten, namentlich dank der Gemeinschaftsgastronomie, die ihre Waren vor Ort beziehen wird, aber auch mittel- und langfristig werden sich positive Auswirkungen bemerkbar machen.

Zahlreiche junge Zivildienstleistende können während der Ausbildung die Region Schwarzsee entdecken, und einige von ihnen werden sicher später für touristische Aufenthalte dorthin zurückkehren.

10. Finanzierung

Der Verpflichtungskredit, der für den Umbau der Gebäude im Schwarzsee, den Bau der langlebigen Pavillons und die Verbesserung der Sportanlagen benötigt wird, beläuft sich auf 27 730 000 Franken.

11. Beurteilung nach Boussole 21

Das Projekt wurde nach den Kriterien der nachhaltigen Entwicklung beurteilt. Der Evaluationsbericht Boussole 21 befindet sich im Anhang zu dieser Botschaft.

12. Schlussfolgerung

Nach dem Weggang von Armee und Intersoc verliert das Lager Schwarzsee bald einen wesentlichen Teil seiner Einnahmen. Ausserdem müssen kurzfristig dringende Arbeiten ausgeführt werden (das alte Gebäude muss abgebrochen oder renoviert werden, die Heizungsinstallation muss saniert werden).

Unter diesen Umständen muss der Staat Lösungen finden, um den Fortbestand des Lagers Schwarzsee und dessen Infrastruktur sicherzustellen. Dieses Projekt, mit dem die Aufnahme des Ausbildungszentrums des Zivildienstes ermöglicht werden soll, garantiert, dass der Standort langfristig überleben kann. Die Investition generiert eine hohe Rendite dank den bedeutenden Einnahmen vom Bund.

Zu diesem Zweck beantragt der Staatsrat beim Grossen Rat einen Verpflichtungskredit in der Höhe von 27 730 000 Franken, damit das Projekt in den gegebenen Fristen realisiert werden kann.

Das Projekt hat keine direkten Auswirkungen beim Personal. Es entspricht dem Bundes- und dem europäischen Recht und beeinflusst die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden nicht.

Dieses Projekt untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Beilagen:

- > Raumprogramm: S. 23
- > Pläne 1–5: S 31
- > Voranschlag für den Betrieb: S 37

Campus Lac Noir

Récapitulatif descriptif détaillé des surfaces nettes des locaux

Bâtiment	Niveau	Surface	m ²
A (mensa)	Rez	1'246.99	m ²
Total bâtiment A		1'246.99	m²
B (formation)	SS	1'779.97	m ²
	Rez	1'726.44	m ²
	ES	1'726.44	m ²
Total bâtiment B		5'232.85	m²
C (hébergement)	SS	1'287.92	m ²
	Rez	1'242.06	m ²
	ES	1'249.41	m ²
Total bâtiment C		3'779.39	m²
D (hébergement)	SS	923.52	m ²
	Rez	900.84	m ²
	ES	900.84	m ²
Total Bâtiment D		2'725.20	m²
Total surfaces nettes		12'984.42	m²

Campus Lac Noir

Descriptif détaillé des surfaces nettes des locaux

Bâtiment A rez-de-chaussée

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Vestiaire hommes	1	20.23 m ²	20.23	m ²
Toilettes hommes	1	20.07 m ²	20.07	m ²
Couloir	1	7.98 m ²	7.98	m ²
Vestiaire femmes	1	20.23 m ²	20.23	m ²
Toilettes femmes	1	20.07 m ²	20.07	m ²
Couloir	1	7.98 m ²	7.98	m ²
Espace cuisine I	1	237.64 m ²	237.64	m ²
Espace cuisine II	1	207.37 m ²	207.37	m ²
Espace entrée	1	30.44 m ²	30.44	m ²
Service	1	78.89 m ²	78.89	m ²
Retour vaisselle	1	28.66 m ²	28.66	m ²
Réfectoire 1	1	70.32 m ²	70.32	m ²
Réfectoire 2	1	194.53 m ²	194.53	m ²
Couloir	1	37.73 m ²	37.73	m ²
Réfectoire 3	1	194.53 m ²	194.53	m ²
Réfectoire 4	1	70.32 m ²	70.32	m ²
Total bâtiment A rez-de-chaussée			1246.99	m²
Total de toutes les surfaces bâtiment A			1246.99	m²

Campus Lac Noir

Descriptif détaillé des surfaces nettes des locaux

Bâtiment B sous-sol

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Garage local vélos	1	151.25 m ²	151.25	m ²
Atelier	1	123.00 m ²	123.00	m ²
Dépôt Atelier	1	88.57 m ²	88.57	m ²
Dépôt I	1	32.22 m ²	32.22	m ²
Local technique I	1	33.44 m ²	33.44	m ²
Local technique II	1	27.40 m ²	27.40	m ²
Abri	1	544.82 m ²	544.82	m ²
Local technique III	1	27.40 m ²	27.40	m ²
Local technique IV	1	33.51 m ²	33.51	m ²
Local technique V	1	33.99 m ²	33.99	m ²
Dépôts pellets	1	58.38 m ²	58.38	m ²
Chauffage	1	29.02 m ²	29.02	m ²
Dépôt sport	1	81.93 m ²	81.93	m ²
Dépôt sport II	1	37.62 m ²	37.62	m ²
Local vélos	1	75.03 m ²	75.03	m ²
Local skis / chaussures de ski	1	75.09 m ²	75.09	m ²
Couloir Zivi	1	163.65 m ²	163.65	m ²
Couloir sport	1	163.65 m ²	163.65	m ²
Total bâtiment B sous-sol			1779.97	m²

Bâtiment B rez-de-chaussée

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Chambre d'hôpital	1	50.49	50.49	
Chambre d'hôpital	1	51.30	51.30	
Salle groupes	1	31.13	31.13	
Dépôt I	1	19.63	19.63	
WC femmes I	1	5.08	5.08	
Toilette I	1	24.32	24.32	
Salles d'informatique	2	52.25	104.50	
Réception / bureau	1	34.27	34.27	
Bureau direction Zivi	1	34.14	34.14	
Couloir I	1	154.14	154.14	
Espaces entrée	2	67.23	134.46	
Dépôt IV	1	8.30	8.30	
Salles de formation	4	61.14	244.56	
Salles groupes	4	28.81	115.24	
Dépôt II	1	14.01	14.01	
Dépot III	1	13.89	13.89	
Toilette II	1	24.75	24.75	

Couloir II	1	107.54	107.54
Réception / bureau	1	34.27	34.27
Salle groupes	1	34.14	34.14
Salle de musculation / fitness	1	124.53	124.53
Couloir III	1	154.14	154.14
Vestiaire h/f	1	89.06	89.06
Salle de cours	1	59.63	59.63
Salle de cours	1	58.92	58.92
Total bâtiment B rez-de-chaussée			1726.44 m²

Bâtiment B Etage supérieur

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m²	Surface m²
Salle de formation	1	50.49	50.49
Salle de formation	1	51.30	51.30
Salle groupes	1	31.13	31.13
Dépôt I	1	19.63	19.63
WC femmes I	1	5.08	5.08
Toilette I	1	24.32	24.32
Salles de formation	2	52.25	104.50
Salle groupes	1	34.27	34.27
Salle groupes	1	34.14	34.14
Couloir I	1	154.14	154.14
Foyer I / II	2	67.23	134.46
Salles de formation	4	61.14	244.56
Salles groupes	4	28.81	115.24
Dépôt II	1	14.01	14.01
Dépôt III	1	13.89	13.89
Toilette II	1	28.98	28.98
Couloir II	1	107.54	107.54
Dépôt IV	1	9.56	9.56
Réception / bureau	1	34.27	34.27
Salle groupes	1	34.14	34.14
Salle de cours	1	59.63	59.63
Salle de cours	1	58.92	58.92
Administration générale	2	45.77	91.54
Réduits	2	6.00	12.00
Toilettes hommes	1	30.39	30.39
Toilettes femmes	1	18.76	18.76
Salle groupes	1	35.75	35.75
Couloir III	1	173.80	173.80
Total bâtiment B étage supérieur			1726.44 m²

Total de toutes les surfaces nettes bâtiment B			5232.85 m²
---	--	--	------------------------------

Campus Lac Noir

Descriptif détaillé

Bâtiment C rez-de-chaussée

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Entrées	2	6.14 m ²	12.27	m ²
Cages d'escalier	2	30.26 m ²	60.52	m ²
Escaliers	2	11.35 m ²	22.70	m ²
Couloir	1	337.57 m ²	337.57	m ²
Ascenseur	1	5.80 m ²	5.80	m ²
Chambres de service	2	20.51 m ²	41.02	m ²
Chambres à 2 lits	32	20.51 m ²	656.32	m ²
Chambres à 1 lit	2	15.37 m ²	30.74	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	2	4.09 m ²	8.18	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²

Total bâtiment C rez-de-chaussée

1287.92 m²

Bâtiment C 1er étage supérieur

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Cages d'escalier	2	31.39 m ²	62.78	m ²
Couloir	1	337.57 m ²	337.57	m ²
Chambres de service	2	20.51 m ²	41.02	m ²
Chambres à 2 lits	25	20.51 m ²	512.75	m ²
Chambres à 1 lit	9	15.37 m ²	138.33	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	9	4.09 m ²	36.81	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²

Total bâtiment C 1er étage supérieur

1242.06 m²

Bâtiment C 2e étage supérieur

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m²	Surface	m²
Cages d'escalier	2	31.39 m ²	62.78	m ²
Couloir	1	337.57 m ²	337.57	m ²
Chambres de service	2	20.51 m ²	41.02	m ²
Chambres à 2 lits et à 4 lits	11	20.51 m ²	225.61	m ²
Chambres à 2 lits	21	20.51 m ²	430.71	m ²
Chambres à 1 lit	2	15.37 m ²	30.74	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	2	4.09 m ²	8.18	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Total bâtiment C 2e étage supérieur			1249.41	m²
Total de toutes surfaces nettes bâtiment C			3779.39	m²

Campus Lac Noir

Descriptif détaillé

Bâtiment D rez-de-chaussée

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Cages d'escalier	2	20.59 m ²	41.18	m ²
Escaliers	4	5.67 m ²	22.68	m ²
Couloir	1	229.09 m ²	229.09	m ²
Chambre de service	1	42.31 m ²	42.31	m ²
Chambres à 4 lits et à 2 lits	16	20.51 m ²	328.16	m ²
Chambres à 1 lit	3	15.37 m ²	46.11	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	3	4.09 m ²	12.27	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Séjour grand	1	64.75 m ²	64.75	m ²
Séjour petit	1	42.97 m ²	42.97	m ²

Total bâtiment D rez-de-chaussée

923.52 m²

Bâtiment D 1er étage supérieur

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m ²	Surface	m ²
Cages d'escalier	2	20.59 m ²	41.18	m ²
Couloir	1	229.09 m ²	229.09	m ²
Chambre de service	1	42.31 m ²	42.31	m ²
Chambres à 4 lits et à 2 lits	16	20.51 m ²	328.16	m ²
Chambres à 1 lit	3	15.37 m ²	46.11	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	3	4.09 m ²	12.27	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Séjour grand	1	64.75 m ²	64.75	m ²
Séjour petit	1	42.97 m ²	42.97	m ²

Total bâtiment D 1er étage supérieur

900.84 m²

Bâtiment D 2e étage supérieur

Affectation	Nombre	Surfaces isolées m²	Surface	m²
Cages d'escalier	2	20.59 m ²	41.18	m ²
Couloir	1	229.09 m ²	229.09	m ²
Chambre de service	1	42.31 m ²	42.31	m ²
Chambres à 4 lits et à 2 lits	16	20.51 m ²	328.16	m ²
Chambres à 1 lit	3	15.37 m ²	46.11	m ²
Salles de bains (Chambres à 1 lit)	3	4.09 m ²	12.27	m ²
Douches - vestiaire hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaire - WC femmes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC hommes	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Douches - vestiaires - WC hommes	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Séjour grand	1	64.75 m ²	64.75	m ²
Séjour petit	1	42.97 m ²	42.97	m ²
Total bâtiment D 2e étage supérieur			900.84	m²
Total de toutes surfaces nettes bâtiment D			2725.20	m²

Campus Lac Noir

Zusammenfassung Raumbuch der Nettoraumflächen

Gebäude	Geschoss	Fläche	m ²
A (Mensa)	EG	1'246.99	m ²
Summe Gebäude A		1'246.99	m²
B (Schulung)	UG	1'779.97	m ²
	EG	1'726.44	m ²
	OG	1'726.44	m ²
Summe Gebäude B		5'232.85	m²
C (Wohnen)	UG	1'287.92	m ²
	EG	1'242.06	m ²
	OG	1'249.41	m ²
Summe Gebäude C		3'779.39	m²
D (Wohnen)	UG	923.52	m ²
	EG	900.84	m ²
	OG	900.84	m ²
Summe Gebäude D		2'725.20	m²
Summe Nettogeschossflächen		12'984.42	m²

Campus Lac Noir

Raumbuch der Nettoraumflächen

Gebäude A Erdgeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Umkleider Herren	1	20.23 m ²	20.23	m ²
Toiletten Herren	1	20.07 m ²	20.07	m ²
Korridor	1	7.98 m ²	7.98	m ²
Umkleide Damen	1	20.23 m ²	20.23	m ²
Toiletten Damen	1	20.07 m ²	20.07	m ²
Korridor	1	7.98 m ²	7.98	m ²
Küchenbereich I	1	237.64 m ²	237.64	m ²
Küchenbereich II	1	207.37 m ²	207.37	m ²
Eingangsbereich	1	30.44 m ²	30.44	m ²
Essensausgabe	1	78.89 m ²	78.89	m ²
Geschirrrückgabe	1	28.66 m ²	28.66	m ²
Esssaal 1	1	70.32 m ²	70.32	m ²
Esssaal 2	1	194.53 m ²	194.53	m ²
Korridor	1	37.73 m ²	37.73	m ²
Esssaal 3	1	194.53 m ²	194.53	m ²
Esssaal 4	1	70.32 m ²	70.32	m ²
Summer Gebäude A Erdgeschoss			1246.99	m²
Summer aller Flächen Gebäude A			1246.99	m²

Campus Lac Noir

Raubuch der Nettoraumflächen

Gebäude B Untergeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Garage Veloraum	1	151.25 m ²	151.25	m ²
Werkstatt	1	123.00 m ²	123.00	m ²
Lager Werkstatt	1	88.57 m ²	88.57	m ²
Lager I	1	32.22 m ²	32.22	m ²
Technik I	1	33.44 m ²	33.44	m ²
Technik II	1	27.40 m ²	27.40	m ²
Bunker	1	544.82 m ²	544.82	m ²
Technik III	1	27.40 m ²	27.40	m ²
Technik IV	1	33.51 m ²	33.51	m ²
Technik V	1	33.99 m ²	33.99	m ²
Pelletlager	1	58.38 m ²	58.38	m ²
Heizung	1	29.02 m ²	29.02	m ²
Lager Sport I	1	81.93 m ²	81.93	m ²
Lager Sport II	1	37.62 m ²	37.62	m ²
Veloraum	1	75.03 m ²	75.03	m ²
Skiraum / Skischuhraum	1	75.09 m ²	75.09	m ²
Korridore Zivi	1	163.65 m ²	163.65	m ²
Korridor Sport	1	163.65 m ²	163.65	m ²
Summer Gebäude B Untergeschoss			1779.97	m²

Gebäude B Erdgeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Spitalzimmer	1	50.49	50.49	
Spitalzimmer	1	51.30	51.30	
Gruppenraum	1	31.13	31.13	
Lager I	1	19.63	19.63	
WC Damen I	1	5.08	5.08	
Toilette I	1	24.32	24.32	
Computerraum	2	52.25	104.50	
Rezeption / Büro	1	34.27	34.27	
Büro Zivi Leitung	1	34.14	34.14	
Korridor I	1	154.14	154.14	
Eingangberieche	2	67.23	134.46	
Lager IV	1	8.30	8.30	
Schulungsräume	4	61.14	244.56	
Gruppenräume	4	28.81	115.24	
Lager II	1	14.01	14.01	
Lager III	1	13.89	13.89	
Toilette II	1	24.75	24.75	

Korridor II	1	107.54	107.54
Rezeption / Büro	1	34.27	34.27
Gruppenraum	1	34.14	34.14
Kraftraum / Fitnessraum	1	124.53	124.53
Korridor III	1	154.14	154.14
Umkleide M/F	1	89.06	89.06
Kursraum	1	59.63	59.63
Kursraum	1	58.92	58.92

Summer Gebäude B Erdgeschoss**1726.44 m²****Gebäude B Obergeschoss**

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m²	Fläche m²
Schulungsraum	1	50.49	50.49
Schulungsraum	1	51.30	51.30
Gruppenraum	1	31.13	31.13
Lager I	1	19.63	19.63
WC Damen I	1	5.08	5.08
Toilette I	1	24.32	24.32
Schulungsraum	2	52.25	104.50
Gruppenruam	1	34.27	34.27
Gruppenraum	1	34.14	34.14
Korridor I	1	154.14	154.14
Foyer I / II	2	67.23	134.46
Schulungsräume	4	61.14	244.56
Gruppenräume	4	28.81	115.24
Lager II	1	14.01	14.01
Lager III	1	13.89	13.89
Toilette II	1	28.98	28.98
Korridor II	1	107.54	107.54
Lager IV	1	9.56	9.56
Rezeption / Büro	1	34.27	34.27
Gruppenraum	1	34.14	34.14
Kursraum	1	59.63	59.63
Kursraum	1	58.92	58.92
allgemeine Verwaltung	2	45.77	91.54
Reduit	2	6.00	12.00
Toiletten Herren	1	30.39	30.39
Toiletten Damen	1	18.76	18.76
Gruppenraum	1	35.75	35.75
Korridor III	1	173.80	173.80

Summer Gebäude B Obergeschoss**1726.44 m²****Summe aller Nettflächen Gebäude B****5232.85 m²**

Campus Lac Noir

Raumbuch

Gebäude C Erdgeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Eingang	2	6.14 m ²	12.27	m ²
Treppenhaus	2	30.26 m ²	60.52	m ²
Treppe	2	11.35 m ²	22.70	m ²
Korridor	1	337.57 m ²	337.57	m ²
Lift	1	5.80 m ²	5.80	m ²
Servicezimmer	2	20.51 m ²	41.02	m ²
2er Zimmer	32	20.51 m ²	656.32	m ²
1er Zimmer	2	15.37 m ²	30.74	m ²
Bad (1er Zimmer)	2	4.09 m ²	8.18	m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²

Summe Gebäude C Erdgeschoss

1287.92 m²

Gebäude C 1. Obergeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Treppenhaus	2	31.39 m ²	62.78	m ²
Korridor	1	337.57 m ²	337.57	m ²
Servicezimmer	2	20.51 m ²	41.02	m ²
2er Zimmer	25	20.51 m ²	512.75	m ²
1er Zimmer	9	15.37 m ²	138.33	m ²
Bad (1er Zimmer)	9	4.09 m ²	36.81	m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²

Summe Gebäude C 1. Obergeschoss

1242.06 m²

Gebäude C 2. Obergeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m²	Fläche m²
Treppenhaus	2	31.39 m ²	62.78 m ²
Korridor	1	337.57 m ²	337.57 m ²
Servicezimmer	2	20.51 m ²	41.02 m ²
2er und 4er Zimmer	11	20.51 m ²	225.61 m ²
2er Zimmer	21	20.51 m ²	430.71 m ²
1er Zimmer	2	15.37 m ²	30.74 m ²
Bad (1er Zimmer)	2	4.09 m ²	8.18 m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80 m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80 m ²
WC Herren	2	18.80 m ²	37.60 m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60 m ²
Summe Gebäude C 2. Obergeschoss			1249.41 m²
Summe aller Nettoflächen Gebäude C			3779.39 m²

Campus Lac Noir

Raumbuch

Gebäude D Erdgeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Treppenhaus	2	20.59 m ²	41.18	m ²
Treppe	4	5.67 m ²	22.68	m ²
Korridor	1	229.09 m ²	229.09	m ²
Servicezimmer	1	42.31 m ²	42.31	m ²
4er und 2er Zimmer	16	20.51 m ²	328.16	m ²
1er Zimmer	3	15.37 m ²	46.11	m ²
Bad (1er Zimmer)	3	4.09 m ²	12.27	m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Aufenthaltsraum gross	1	64.75 m ²	64.75	m ²
Aufenthaltsraum klein	1	42.97 m ²	42.97	m ²

Summe Gebäude D Erdgeschoss

923.52 m²

Gebäude D 1. Obergeschoss

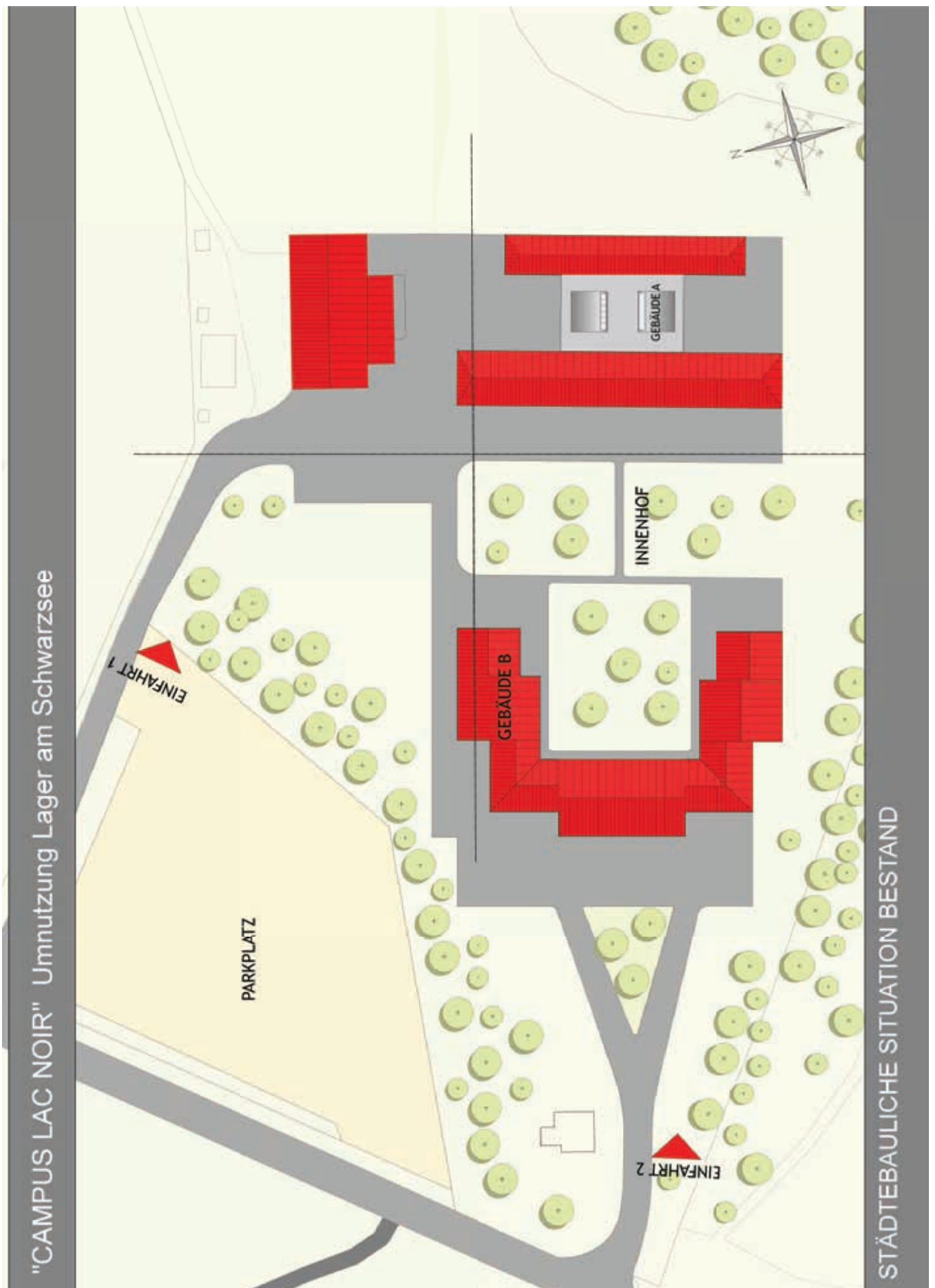
Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m ²	Fläche	m ²
Treppenhaus	2	20.59 m ²	41.18	m ²
Korridor	1	229.09 m ²	229.09	m ²
Servicezimmer	1	42.31 m ²	42.31	m ²
4er und 2er Zimmer	16	20.51 m ²	328.16	m ²
1er Zimmer	3	15.37 m ²	46.11	m ²
Bad (1er Zimmer)	3	4.09 m ²	12.27	m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80	m ²
WC Herren	1	18.80 m ²	18.80	m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60	m ²
Aufenthaltsraum gross	1	64.75 m ²	64.75	m ²
Aufenthaltsraum klein	1	42.97 m ²	42.97	m ²

Summe Gebäude D 1. Obergeschoss

900.84 m²

Gebäude D 2. Obergeschoss

Nutzung	Stückzahl	Einzelflächen m²	Fläche m²
Treppenhaus	2	20.59 m ²	41.18 m ²
Korridor	1	229.09 m ²	229.09 m ²
Servicezimmer	1	42.31 m ²	42.31 m ²
4er und 2er Zimmer	16	20.51 m ²	328.16 m ²
1er Zimmer	3	15.37 m ²	46.11 m ²
Bad (1er Zimmer)	3	4.09 m ²	12.27 m ²
Duschen - Umkleide Herren	1	18.80 m ²	18.80 m ²
Duschen - Umkleide - WC Damen	1	18.80 m ²	18.80 m ²
WC Herren	1	18.80 m ²	18.80 m ²
Duschen - Umkleide - WC Herren	2	18.80 m ²	37.60 m ²
Aufenthaltsraum gross	1	64.75 m ²	64.75 m ²
Aufenthaltsraum klein	1	42.97 m ²	42.97 m ²
Summe Gebäude D 2. Obergeschoss			900.84 m²
Summe aller Nettoflächen Gebäude D			2725.20 m²



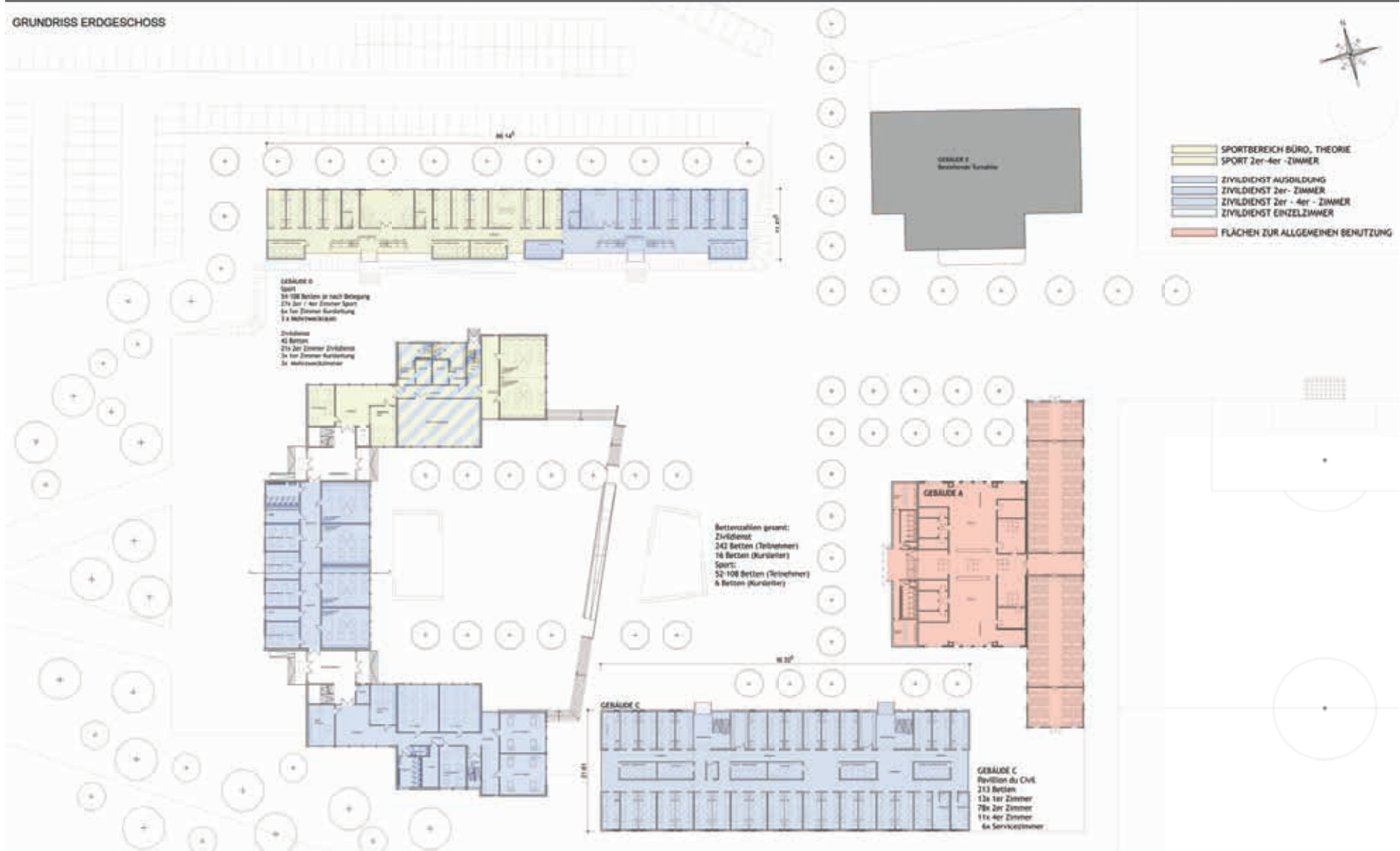
"CAMPUS LAC NOIR" Umnutzung Lager am Schwarzsee



STÄDTEBAULICHE SITUATION CAMPUS LAC NOIR

"CAMPUS LAC NOIR" Umnutzung Lager am Schwarzsee

GRUNDRISS ERDGESCHOSS



"CAMPUS LAC NOIR" Umnutzung Lager am Schwarzsee

GRUNDRISS 1.OBERGESCHOSS



"CAMPUS LAC NOIR" Umnutzung Lager am Schwarzsee

SCHNITT



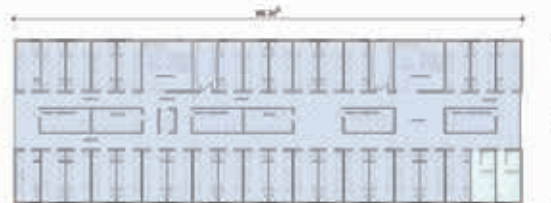
GRUNDRISS UNTERGESCHOSS GEBÄUDE B



GRUNDRISS 2. OBERGESCHOSS GEBÄUDE D



GRUNDRISS 2. OBERGESCHOSS GEBÄUDE C



GRUNDRISS 2 / 4 er -ZIMMER



GRUNDRISS EINZELZIMMER



Projet LAC NOIR : budgets estimatifs

Description	Estimations (en francs)				
	2020	2019	2018	2017	2016
Traitements et charges du personnel *	328'392	324'000	319'673	315'410	311'210
Matériel de nettoyage	27'200	26'800	25'600	24'800	24'000
Achats de mobilier, machines et d'appareils	9'500	9'000	8'500	8'000	8'000
Achats vêtements, literie et lingerie, y-compris lavage *	112'080	110'424	108'792	107'184	105'600
Assurances, impôts et contributions	34'378	33'564	32'755	31'950	31'150
Chauffage, éclairage, électricité, eau, épuration *	201'650	195'800	190'100	184'550	179'200
Entretien et rénovation des immeubles, mobilier et machines	386'867	381'150	375'517	369'968	364'500
Dépenses d'exploitation diverses, dont nettoyage des locaux *	155'348	153'023	150'733	148'475	146'250
Amortissements des immeubles	1'108'000	1'108'000	1'108'000	1'108'000	1'108'000
Intérêts des dettes	567'850	595'550	623'250	650'950	678'650
Total des charges	2'931'264	2'937'311	2'942'919	2'949'287	2'956'560
Diverses recettes *	-35'000	-35'000	-35'000	-35'075	-35'000
Locations salles de cours et bureaux	-561'000	-561'000	-561'000	-516'000	-516'000
Locations des chambres pour les civilistes	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600
Locations à des tiers	-360'000	-340'000	-280'000	-240'000	-200'000
Indexation des locations civilistes et tiers	-30'888	-30'574	-29'658	-28'629	0
Produits du parking *	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
Total des recettes	-2'755'488	-2'735'174	-2'674'258	-2'588'304	-2'519'600
Excédent de charges	175'776	202'137	268'661	360'983	436'960

* : chiffres basés sur des estimations et/ou hypothèses de la responsabilité de la DSJ

NB : les données sont calculées sur une hypothèse de taux d'occupation des chambres de 100%, selon lettre du 14 mars 2014 du Service civil.

Projekt SCHWARZSEE: Budgetvoranschläge

Beschrieb	Schätzungen (in Franken)				
	2020	2019	2018	2017	2016
Gehälter und Sozialbeiträge des Personals *	328'392	324'000	319'673	315'410	311'210
Reinigungsmaterialien	27'200	26'800	25'600	24'800	24'000
Anschaffung von Mobiliar, Maschinen und Apparaten	9'500	9'000	8'500	8'000	8'000
Ansch. von Dienstkleidung, Wäsche und Bettzeug, inkl. Reinigung *	112'080	110'424	108'792	107'184	105'600
Versicherungen, Steuern und Beiträge	34'378	33'564	32'755	31'950	31'150
Heizung, Beleuchtung, Elektrizität, Wasser, Abwasser *	201'650	195'800	190'100	184'550	179'200
Unterhalt und Renovierung von Gebäuden, Mobiliar und Maschinen	386'867	381'150	375'517	369'968	364'500
Verschiedene Betriebsausgaben, u. a. Zimmerreinigung *	155'348	153'023	150'733	148'475	146'250
Abschreibung auf Gebäuden	1'108'000	1'108'000	1'108'000	1'108'000	1'108'000
Schuldzinsen	567'850	595'550	623'250	650'950	678'650
Total Ausgaben	2'931'264	2'937'311	2'942'919	2'949'287	2'956'560
Verschiedene Einnahmen *	-35'000	-35'000	-35'000	-35'075	-35'000
Vermietungen von Unterrichtsräumen und Büros	-561'000	-561'000	-561'000	-516'000	-516'000
Vermietungen von Zimmern für Zivilpersonen	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600	-1'668'600
Vermietungen an Dritte	-360'000	-340'000	-280'000	-240'000	-200'000
Indexierung der Vermietungen an Zivilpersonen und Dritte	-30'888	-30'574	-29'658	-28'629	0
Einnahmen aus Parkgebühren *	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
Total Einnahmen	-2'755'488	-2'735'174	-2'674'258	-2'588'304	-2'519'600
Aufwandüberschuss	175'776	202'137	268'661	360'983	436'960

*: Die Zahlen basieren auf Schätzungen und/oder Hypothesen in der Verantwortung der SJD

Anmerkung: Die Daten beruhen auf der Hypothese eines Zimmerbelegungsgrads von 100%, gemäss Brief des Zivildienstes vom 14. März 2014.

Décret

du

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement
en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir
afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil
ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs**

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;
Vu le message du Conseil d'Etat du 24 mars 2014;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

Le projet d'aménagement des bâtiments existants, de construction de nouveaux bâtiments et de développement des installations sportives au camp du Lac-Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs, est approuvé.

Art. 2

Le coût global de la construction est estimé à 27 730 000 francs.

Art. 3

Un crédit d'engagement de 27 730 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de ce projet.

Art. 4

Les crédits de paiement nécessaires seront portés au budget du camp du Lac-Noir, sous le centre de charges 3382, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Dekret

vom

**über einen Verpflichtungskredit
für den Umbau des Lagers Schwarzsee
zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes
und für Schulen sowie Sport- und Freizeitvereine**

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;
gestützt auf die Botschaft des Staatsrats vom 24. März 2014;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Das Projekt zur Einrichtung der bestehenden Gebäude, zum Bau von neuen Gebäuden und zur Entwicklung der Sportinfrastruktur im Lager Schwarzsee mit dem Ziel, das Ausbildungszentrum des Zivildienstes sowie Schulen und Sport- und Freizeitvereine aufzunehmen, wird genehmigt.

Art. 2

Die gesamten Baukosten werden auf 27 730 000 Franken veranschlagt.

Art. 3

Bei der Finanzverwaltung wird für die Finanzierung des Projekts ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 27 730 000 Franken eröffnet.

Art. 4

Die nötigen Zahlungskredite werden unter der Kostenstelle 3382 in den Voranschlag des Lagers Schwarzsee aufgenommen und gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

Art. 5

Les dépenses prévues à l'article 3 seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 6

¹ Le coût global est estimé sur la base de l'indice suisse des prix de la construction (ISPC) arrêté au 1^{er} octobre 2013 et établi à 103,3 points dans la catégorie «Construction d'immeubles administratifs – Mittelland» (base octobre 2010 = 100 pts).

² Le coût des travaux de construction sera majoré ou réduit en fonction:

- a) de l'évolution de l'indice ci-dessus survenue entre la date de l'établissement du devis et celle de l'offre;
- b) des augmentations ou des diminutions officielles des prix survenues entre la date de l'offre et celle de l'exécution des travaux.

Art. 7

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Art. 5

Die Ausgaben nach Artikel 3 werden in der Staatsbilanz aktiviert und danach gemäss Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 6

¹ Die Schätzung der Gesamtkosten beruht auf dem Stand des Schweizerischen Baupreisindex (SBI) am 1. Oktober 2013 von 103,3 Punkten in der Kategorie «Bau von Verwaltungsgebäuden – Mittelland» (Grundlage Oktober 2010 = 100 Pkt.).

² Die Kosten für diese Arbeiten werden erhöht oder herabgesetzt entsprechend:

- a) der Entwicklung des oben erwähnten Baupreisindex zwischen der Ausarbeitung des Kostenvoranschlags und der Einreichung der Offerte;
- b) den offiziellen Preiserhöhungen oder -senkungen zwischen der Einreichung der Offerte und der Ausführung der Arbeiten.

Art. 7

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL

2013-DSJ-57

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil

Entrée en matière

Tacitement, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 9 voix sans opposition ni abstention (2 membres excusés et 2 départs anticipés), la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 2 mai 2014

Anhang

GROSSER RAT

2013-DSJ-57

Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für den Umbau des Lagers Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes und für Schulen sowie Sport- und Freizeitvereine

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 9 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (2 Mitglieder sind entschuldigt und 2 Mitglieder haben die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Den 2. Mai 2014

Annexe

GRAND CONSEIL

2013-DSJ-57

Projet de décret :
Octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs

Propositions de la commission ordinaire CO-2014-59

Présidence : Gabrielle Bourguet

Membres : Solange Berset, Linus Hayoz, Yvan Hunziker, Patrice Jordan, Alfons Piller, Hugo Raemy, Ruedi Schläfli, Patrick Schneuwly, Laurent Thévoz, Ruedi Vonlanthen

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 30 avril 2014

Anhang

GROSSER RAT

2013-DSJ-57

Dekretsentwurf:
Verpflichtungskredit Umbau des Lagers Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes und für Schulen sowie Sport- und Freizeitvereine

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2014-59

Präsidium : Gabrielle Bourguet

Mitglieder : Solange Berset, Linus Hayoz, Yvan Hunziker, Patrice Jordan, Alfons Piller, Hugo Raemy, Ruedi Schläfli, Patrick Schneuwly, Laurent Thévoz, Ruedi Vonlanthen

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 30. April 2014



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Grand Conseil GC
Grosser Rat GR**

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gc

Fribourg, le 11 avril 2014

Commission des affaires extérieures CAE Rapport au Grand Conseil pour l'année 2013

1. Présidence, membres, séances

En 2013, présidée par Andrea Burgener Woeffray et composée d'André Ackermann (vice-président), François Bosson, Romain Castella, Benjamin Gasser, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Gabriel Kolly, Roland Mesot, Alfons Piller, Nadia Savary-Moser, Ralph Alexander Schmid et André Schoenenweid, la Commission des affaires extérieures s'est réunie à cinq reprises.

2. Activités sur le plan cantonal

2.1 Examen de projets d'actes

En 2013, les actes d'adhésion suivants ont été transmis au Grand Conseil pour ratification, puis soumises à la CAE pour examen préalable :

2013-DSJ-23	Loi portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité
2013-DSAS-11	Loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Vaud-Fribourg

2.2 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Comme chaque année, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg. Ce dernier prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

2.3 Examen préalable d'instruments parlementaires

En application de la loi concernant les conventions intercantionales (LConv), la CAE a pris position, avant leur prise en considération par le Grand Conseil, sur les instruments parlementaires suivants :

2013-GC-73	Requête Roland Mesot/Nicolas Kolly - révision de la législation intercantonale en matière d'exécution des peines
------------	--

2.4 Relations avec le Conseil d'Etat

A l'occasion de ses rencontres avec le conseiller d'Etat en charge des relations extérieures, la CAE a pris connaissance des objectifs et du fonctionnement de la *Promotion économique du canton de Fribourg* ainsi que des défis et opportunités en matière de politique extérieure en général.

Conscience intercantonale du Grand Conseil, la CAE s'est par ailleurs inquiétée de la prise en compte adéquate des aspects intercantonaux dans le cadre de la révision en cours de la planification hospitalière et a fait part de ces préoccupations à la commission cantonale en matière de planification hospitalière. Lors d'une rencontre avec la présidente de celle-ci, M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, ainsi que dans le cadre d'un échange de courriers, les membres de la CAE

ont eu l'occasion de lui exposer leurs points de vue et de connaître celui de la commission cantonale.

2.5 Contacts avec d'autres institutions cantonales

Pour sa dernière séance de l'année, la CAE a invité le président et le directeur de la *Chambre de commerce et d'industrie Fribourg CCIF*, MM. René Jenny et Alain Riedo. La rencontre a donné lieu à un débat intense et enrichissant.

3. Consultations interparlementaires

3.1 Convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (accord bilatéral Fribourg-Vaud)

Transmis aux parlements pour consultation en 2012, le projet de convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye a été examiné par une commission interparlementaire, présidée par M^{me} Bernadette Hänni-Fischer. La CIP s'est réunie à Payerne le 15 mars 2013 et s'est déclarée favorable au projet tout en formulant un certain nombre d'observations et d'amendements, lesquels, à une exception près, ont été pris en compte par les gouvernements. La convention a été ratifiée par les parlements des deux cantons (voir plus haut, pt 2.1) et entrera en vigueur au premier semestre de l'année 2014.

3.2 Modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande (accord romand ; CLDJP)

Saisis par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police CLDJP, les parlements de Suisse romande se sont prononcés en faveur de la constitution d'une commission interparlementaire de consultation. La CAE a examiné ce projet et a formulé des propositions à l'attention de la CIP, laquelle s'est réunie en janvier 2014.

3.3 Projet de loi fédérale sur le renseignement (consultation nationale)

A l'initiative du Parlement bernois, le mécanisme informel de la *Conférence législative intercantonale CLI* a été actionné pour connaître l'avis des parlements cantonaux sur le projet de loi fédérale sur le renseignement (LRens). Tous les parlements cantonaux ont été invités à formuler des observations et/ou à participer aux travaux de la Conférence par l'envoi d'une délégation. La CAE a cependant renoncé à le faire, car la Constitution cantonale attribue au gouvernement la compétence de répondre aux consultations fédérales.

4. Commissions interparlementaires de contrôle

En 2012, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté auprès des commissions interparlementaires de contrôle suivantes :

- > CIP CSR (contrôle de l'exécution de la convention scolaire romande) ;
- > CIP 'détenition pénale' (contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détenition pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes) ;
- > CIP GYB (surveillance du Gymnase intercantonal de la Broye) ;
- > CIP HES-SO (surveillance de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale).

Un ou plusieurs membres de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des quatre délégations fribourgeoises. En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

Grand Conseil GC
Grosser Rat GR
Page 3 de 3

5. Autres activités sur le plan intercantonal

Bureau interparlementaire de coordination BIC

Institué par la CoParl, le BIC est un organe de coordination composé d'un représentant de chaque canton signataire. Fribourg y est représenté en la personne de la présidente de la CAE. En 2013, le BIC s'est réuni à trois reprises.

Andrea Burgener Woeffray
Présidente

Reto Schmid
Secrétaire



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Grand Conseil GC
Grosser Rat GR**

Postgasse 1, 1701 Freiburg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gr

Freiburg, 11. April 2014

Kommission für auswärtige Angelegenheiten KAA **Bericht an den Grossen Rat für das Jahr 2013**

1. Vorsitz, Mitglieder, Sitzungen

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten unter dem Vorsitz von Andrea Burgener Woeffray und mit den Mitgliedern André Ackermann (Vizepräsident), François Bosson, Romain Castella, Benjamin Gasser, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Gabriel Kolly, Roland Mesot, Alfons Piller, Nadia Savary-Moser, Ralph Alexander Schmid und André Schoenenweid trat 2013 fünfmal zusammen.

2. Tätigkeiten auf Kantonebene

2.1 Prüfung von Erlassentwürfen

2013 wurden folgende Beitrittserlasse dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet und dann der KAA zur Vorprüfung vorgelegt:

2013-DSJ-23	Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zur Revision des Konkordats über die Sicherheitsunternehmen
2013-DSAS-11	Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über das Interkantonale Spital der Broye (HIB) Waadt–Freiburg

2.2 Bericht des Staatsrats über die Aussenbeziehungen

Wie jedes Jahr hat die KAA den Bericht über die Aussenbeziehungen des Kantons Freiburg vorberaten. Dieser wird als Sonderdruck mit den Kapiteln aus dem Tätigkeitsbericht des Staatsrats, die die Aussenbeziehungen betreffen, herausgegeben.

2.3 Vorberatung von parlamentarischen Vorstössen

In Anwendung des Gesetzes über die interkantonalen Verträge (VertragsG) nahm die KAA Stellung zum folgenden parlamentarischen Vorstoss, bevor er vom Grossen Rat erheblich erklärt wurde:

2013-GC-73	Eingabe Roland Mesot/Nicolas Kolly - Revision der interkantonalen Gesetzgebung über den Strafvollzug
------------	--

2.4 Beziehungen zum Staatsrat

Anlässlich der Begegnungen mit dem Mitglied des Staatsrats, das für die Aussenbeziehungen zuständig ist, nahm die KAA von den Zielen und vom Betrieb der *Wirtschaftsförderung Kanton Freiburg* sowie von den Herausforderungen und Möglichkeiten der Aussenpolitik im Allgemeinen Kenntnis.

Als interkantonales Gewissen des Grossen Rates hat sich die KAA ausserdem Gedanken darüber gemacht, ob die interkantonalen Gesichtspunkte im Rahmen der laufenden Revision der Spitalplanung angemessen berücksichtigt werden, und ihre Sorgen der kantonalen Kommission für

Spitalplanung mitgeteilt. Bei einem Treffen mit der Präsidentin dieser Kommission, Staatsrätin Anne-Claude Demierre, und bei einem Briefwechsel hatten die Mitglieder der KAA die Gelegenheit, ihr die verschiedenen Standpunkte zu erläutern und denjenigen der kantonalen Kommission zu erfahren.

2.5 Kontakte mit weiteren kantonalen Institutionen

Für ihre letzte Sitzung im Jahr hat die KAA den Präsidenten und den Direktor der *Handels- und Industriekammer Freiburg HIKF*, René Jenny und Alain Riedo, eingeladen. Das Treffen bot Anlass zu einer intensiven und bereichernden Diskussion.

3 Interparlamentarische Vernehmlassungen

3.1 Vereinbarung über das Interkantonale Spital der Broye (bilaterale Übereinkunft Freiburg-Waadtl)

Der Entwurf für eine Vereinbarung über das Interkantonale Spital der Broye wurde den Parlamenten 2012 zur Vernehmlassung überwiesen und von einer interparlamentarischen Kommission unter dem Vorsitz von Bernadette Hänni-Fischer geprüft. Die IP trat am 15. März 2013 in Payerne zusammen und erklärte, dass sie für den Entwurf ist, wobei sie aber noch einige Bemerkungen und Änderungsanträge formulierte, die bis auf eine Ausnahme alle von den Regierungen berücksichtigt wurden. Die Vereinbarung wurde von den Parlamenten der beiden Kantone genehmigt (siehe oben, Pkt. 2.1) und tritt im ersten Halbjahr 2014 in Kraft.

3.2 Änderung des Konkordats vom 10. Oktober 1988 über die polizeiliche Zusammenarbeit in der Westschweiz (Westschweizer Konkordat; LKJPD)

Die Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren der lateinischen Schweiz LKJPD unterbreitete die Änderungen den Westschweizer Parlamenten, und diese haben beschlossen, eine interparlamentarische Anhörungskommission zu bilden. Die KAA hat diesen Entwurf geprüft und Anträge zuhanden der IP formuliert, die am 26. Januar 2014 zusammentrat.

3.3 Entwurf des Nachrichtendienstgesetzes des Bundes (nationale Vernehmlassung)

Auf Initiative des Berner Parlaments wurde der informelle Mechanismus der *Interkantonalen Legislativkonferenz ILK* in Gang gesetzt, um die Meinung der Kantonsparlamente zum Entwurf des Nachrichtendienstgesetzes des Bundes (NDG) in Erfahrung zu bringen. Alle Kantonsparlamente wurden eingeladen, Bemerkungen zu formulieren und mit der Entsendung einer Delegation an den Arbeiten der Konferenz mitzuwirken. Die KAA verzichtete jedoch darauf, denn die Kantonsverfassung gibt der Regierung die Zuständigkeit, auf Vernehmlassungen des Bundes zu antworten.

4. Interparlamentarische Aufsichtskommissionen

2012 war der Grosse Rat des Kantons Freiburg in folgenden interparlamentarischen Aufsichtskommissionen vertreten:

- > IP WSV (Aufsicht über den Vollzug der Westschweizer Schulvereinbarung);
- > IP 'strafrechtlicher Freiheitsentzug' (Aufsicht über den Vollzug der lateinischen Konkordate über den strafrechtlichen Freiheitsentzug an Erwachsenen und jungen Erwachsenen);
- > IP GYB (Aufsicht über das Interkantonale Gymnasium der Region Broye);
- > IP HES-SO (Aufsicht über die Fachhochschule der Westschweiz).

Grand Conseil GC
Grosser Rat GR
Seite 3 von 3

Ein oder mehrere Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten gehören einer der vier Freiburger Delegationen an. Sind sie verhindert, so wirken die übrigen Mitglieder der KAA als Stellvertreter/innen. Um diese Stellvertretungen vorzubereiten, informieren die ordentlichen Mitglieder die Kommission regelmässig über die neusten Entwicklungen bei jeder interparlamentarischen Kommission.

5. Weitere Tätigkeit auf interkantonalen Ebene

Interparlamentarische Koordinationsstelle BIC

Die BIC wurde mit dem ParlVer geschaffen und ist ein Koordinationsorgan, dem ein Mitglied aus jedem Vereinbarungskanton angehört. Freiburg wird von der Präsidentin der KAA vertreten. 2013 trat die BIC dreimal zusammen.

Andrea Burgener Woeffray
Präsidentin

Reto Schmid
Sekretär



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Place Notre-Dame 8, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/cmaj

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil du 2 avril 2014

Les pages 1090 à 1095 ne sont pas reproduites dans la version électronique du BGC pour des raisons de protection des données.

La version complète de ce document est disponible, sur demande, au Secrétariat du Grand Conseil.

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes :

- > Juge 50% au Tribunal des mesures de contrainte (FO 21.02.2014)
- > Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine (FO 21.02.2014)
- > Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse (FO 21.02.2014)
- > Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac (FO 21.02.2014)
- > Assesseur/-e auprès de la Justice de paix de la Veveyse (FO 21.02.2014)

Lors de sa séance du 2 avril 2014, le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement par le Conseil de la magistrature

Tribunal des mesures de contrainte	
Juge 50%	Géraldine Pontelli (Barras) – Caroline Wiman Gilardi (à égalité selon ordre alphabétique)

Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine	
Président/-e suppléant/-e	Avec ordre de priorité 1. Yann Hofmann 2. Emanuelle Martinez – Alexandre Vial (à égalité selon ordre alphabétique)

Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse	
Président/-e suppléant/-e	Avec ordre de priorité 1. Séverine Zehnder 2. Emanuelle Martinez – Alexandre Vial (à égalité selon ordre alphabétique)

Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac	
Président/-e suppléant/-e	Yann Hoffman - Sarah Reitze (à égalité selon ordre alphabétique)

Justice de paix de la Veveyse	
Assesseur/-e	Avec ordre de priorité 1. Marie-Claude Genoud 2. Jeannette Berguerand – Maryline Werro (à égalité selon ordre alphabétique)

Au nom du Conseil de la magistrature

Josef Hayoz
Président



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Liebfrauenplatz 8, 1701 Freiburg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/jr

Stellungnahme vom 2. April 2014 zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

Die Seiten 1100 bis 1105 werden aus Datenschutzgründen nicht in der elektronischen Version des TGR veröffentlicht.

Die vollständige Version dieses Dokuments kann beim Sekretariat des Grossen Rates angefordert werden.

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben :

- > Richter/-in beim Zwangsmassnahmengericht 50% (AB 21.02.2014)
- > Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Saanebezirks (AB 21.02.2014)
- > Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks (AB 21.02.2014)
- > Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Sense- und Seebezirks (AB 21.02.2014)
- > Beisitzer/-in beim Friedensgericht des Vivisbachbezirks (AB 21.02.2014)

Anlässlich seiner Sitzung vom 2. April 2014 hat der Justizrat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme des Justizrates

Zwangsmassnahmengericht	
Richter/-in 50%	Géraldine Pontelli (Barras) – Caroline Wiman Gilardi (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Saanebezirks	
Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident	Nach Präferenz geordnet <ol style="list-style-type: none"> 1. Yann Hofmann 2. Emanuelle Martinez – Alexandre Vial (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks	
Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident	Nach Präferenz geordnet <ol style="list-style-type: none"> 1. Séverine Zehnder 2. Emanuelle Martinez – Alexandre Vial (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Sense- und Seebezirks	
Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident	Yann Hofmann – Sarah Reitze (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
Friedensgericht des Vivisbachbezirks	
Beisitzer/-in	Nach Präferenz geordnet <ol style="list-style-type: none"> 1. Marie-Claude Genoud 2. Jeannette Berguerand – Maryline Werro (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

In Namen des Justizrates

Josef Hayoz
Präsident

Préavis de la Commission de justice / Stellungnahme der Justizkommission*(loi sur la justice - art. 11 et 12 / Justizgesetz - Art. 11 und 12)**6 membres sur 7 sont présents en séance du 29 avril 2014 / 6 von 7 Mitgliedern sind an der Sitzung vom 29. April 2014 anwesend***Elections à des fonctions judiciaires à titre professionnel et accessoire****Juge au Tribunal des mesures de contrainte 50%**

2014-GC-81

5 membres s'expriment en faveur de M^{me} Géraldine Pontelli Barras. Il y a 1 abstention.**Géraldine PONTELLI BARRAS****Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine**

2014-GC-82

6 membres s'expriment en faveur de M. Yann Hofmann.

Yann HOFMANN**Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse**

2014-GC-87

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Séverine Zehnder.**Séverine ZEHNDER****Wahlen in hauptberufliche und nebenberufliche Richterämter****Richter/-in beim Zwangsmassnahmengericht 50%**

5 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Géraldine Pontelli Barras. 1 Mitglied enthält sich der Stimme.

Géraldine PONTELLI BARRAS**Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident bei der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Saanebezirks**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Yann Hofmann.

Yann HOFMANN**Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident bei der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Greyerz-, des Glâne-, des Broye- und des Vivisbachbezirks**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Séverine Zehnder.

Séverine ZEHNDER

Président/-e suppléant/-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac	2014-GC-86	Stellvertretende Präsidentin/Stellvertretender Präsident bei der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Sense- und des Seebezirks
6 membres s'expriment en faveur de M ^{me} Sarah Reitze.		6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Sarah Reitze.
Sarah REITZE		Sarah REITZE
Assesseur/-e auprès de la Justice de paix de la Veveyse	2014-GC-88	Beisitzer/-in beim Friedensgericht des Vivisbachbezirks
5 membres s'expriment en faveur de M ^{me} Marie-Claude Genoud-Schmid.		5 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Marie-Claude Genoud-Schmid.
Marie-Claude GENOUD-SCHMID		Marie-Claude GENOUD-SCHMID
Assesseur/-e suppléant/-e (représentant les employés) au Tribunal des prud'hommes de la Singine	2014-GC-64	Ersatzbeisitzer/-in (Arbeitnehmersvertreter/-in) beim Arbeitsgericht des Sensebezirks
3 membres s'expriment en faveur de M ^{me} Dominique Chappuis Waeber. Il y a 2 abstentions.		3 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Dominique Chappuis Waeber. 2 Mitglieder enthalten sich der Stimme.
Dominique CHAPPUIS WAEBER		Dominique CHAPPUIS WAEBER

Les dossiers des candidats/-es éligibles sont à la disposition des députés/-ées pour consultation:

- le mardi 13 mai 2014 (durant la séance du Grand Conseil) *au bureau des huissières à l'Hôtel cantonal.*

Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/-innen können von den Grossrätinnen und Grossräten eingesehen werden:

- am Dienstag, 13. Mai 2014, (während der Sitzung des Grossen Rates) *im Büro der Weibelinnen im Rathaus.*

Le 29 avril 2014 / Den 29. April 2014

Réponses

Postulat 2013-GC-18 [P 2023.13] Nicole Lehner-Gigon/André Ackermann Déductions sociales pour les familles dans le cas du décès d'un enfant¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le délai de réponse étant largement dépassé, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé.

Le 6 mai 2014.

Annexe

Rapport 2014-DFIN-25 du 6 mai 2014

Postulat 2013-GC-18 [P 2023.13] Nicole Lehner-Gigon/André Ackermann Sozialabzüge für Familien nach dem Tod eines Kindes²

Antwort des Staatsrats

Da die Antwortfrist längstens überschritten ist, beschliesst der Staatsrat, dem Postulat in Anwendung von Artikel 64 des Grossratsgesetzes direkt Folge zu geben. Er beantragt Ihnen demzufolge, das Postulat anzunehmen und vom Bericht im Anhang Kenntnis zu nehmen.

Den 6. Mai 2014.

Anhang

Bericht 2014-DFIN-25 vom 6. Mai 2014

Mandat 2014-GC-45 Dominique Corminbœuf-Strehblow/Nicolas Repond/ Olivier Suter/Michel Losey/Gilles Schorderet/Fritz Glauser/René Kolly/ Dominique Butty/Benoît Rey/Patrice Jordan Mise en application de la motion 1133.11 dans la LAgri³

Réponse du Conseil d'Etat

a) Sur la recevabilité du mandat

A teneur de l'article 4 al. 3 let. d de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (RSF 121.1; LGC), le Bureau compte notamment dans ses attributions celle de veiller au traitement régulier des affaires dont le Grand Conseil a chargé le pouvoir exécutif. La mise en œuvre des motions entre précisément dans le cadre de ces compétences.

Le Bureau du Grand Conseil a la possibilité, de par l'article 75 al. 4 LGC, de prolonger le délai d'une année imparti au Conseil d'Etat pour donner aux motions prises en considération la suite qu'elles comportent.

Enfin, selon l'article 79 al. 1 et al. 2 let. a LGC, le mandat est la proposition faite au Grand Conseil d'amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine ressortissant à la compétence de ce dernier. Le mandat est irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi.

En l'occurrence, la compétence de prolonger le délai d'une année imparti au Conseil d'Etat pour donner aux motions prises en considération la suite qu'elles comportent appartient, de par l'article 75 al. 4 LGC, au Bureau du Grand Conseil.

Il s'ensuit que le présent mandat, qui met en cause la répartition des tâches entre le plénum du Grand Conseil et son Bureau (art. 4 al. 1 LGC) est vraisemblablement irrecevable.

¹ Déposé et développé le 3 avril 2013, BGC p. 649.

² Eingereicht und begründet am 3. April 2013, TGR S. 649.

³ Déposé et développé le 18 février 2014, BGC p. 716.

b) *Sur le mandat de mettre prochainement la motion 1133.11 en application*

Ainsi que cela a été relevé ci-dessus, le délai pour mettre en œuvre la motion 1133.11 en application a été repoussé en 2017 sur décision du Bureau du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat entend bien entendu respecter cette décision. Il relève cependant que le Bureau du Grand Conseil demeure vraisemblablement libre de reconsidérer sa décision, s'il juge que les circonstances ont changé, ou s'il estime que des motifs importants pour ce faire sont devenus prépondérants depuis la prise de sa décision de prolongation.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat relève pour sa part que les circonstances n'ont pas évolué depuis le 19 novembre 2013.

Il maintient donc les motifs pour lesquels il avait, à cette date, demandé au Grand Conseil de prolonger jusqu'en 2017 le délai qui lui était imparti pour donner à la motion 1133.11 la suite qu'elle comporte. Ces motifs étaient et demeurent les suivants:

«Dans sa réponse, le Conseil d'Etat proposait le rejet de cette motion, notamment en raison du fait que sa mise en œuvre à l'échelle du canton uniquement serait problématique, et également en raison des compétences de la Confédération en la matière. A cet égard, le Conseil d'Etat avait relevé que l'utilisation des OGM dans l'agriculture faisait déjà l'objet d'un moratoire.

L'interdiction des OGM dans l'agriculture est encore prévue par la Confédération jusqu'en 2017. Une interdiction cantonale «concurrente» jusqu'à cette date n'aurait ainsi aucune portée pratique.

La Confédération devra décider, avant 2017, si elle entend poursuivre le moratoire, ou si elle règle autrement cette question par l'intermédiaire, par exemple, de la loi fédérale sur le génie génétique.

Afin d'éviter de proposer au Grand Conseil un projet de loi qui n'aurait aucune portée pratique, voire serait contraire au droit fédéral, il semble opportun d'attendre la décision de principe de la Confédération au sujet de l'utilisation des OGM dans l'agriculture».

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de rejeter le mandat, ceci pour autant qu'il soit recevable.

Le 6 mai 2014.

- > Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

—

**Auftrag 2014-GC-45 Dominique Corminbœuf-Strehblow/Nicolas Repond/Olivier Suter/Michel Losey/Gilles Schorderet/Fritz Glauser/René Kolly/Dominique Butty/Benoît Rey/Patrice Jordan
Umsetzung der Motion 1133.11 im LandwG¹**

Antwort des Staatsrats

a) *Zur Zulässigkeit des Auftrags*

Nach Artikel 4 Abs. 3 Bst. d des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (SGF 121.1; GRG) gehört es unter anderem zu den Befugnissen des Büros, darauf zu achten, dass die Geschäfte, mit denen der Grosse Rat die vollziehende Gewalt beauftragt hat, ordnungsgemäss behandelt werden. Die Umsetzung von Motionen fällt genau in diesen Zuständigkeitsbereich.

Das Büro des Grossen Rats hat gemäss Artikel 75 Abs. 4 GRG die Möglichkeit, die dem Staatsrat eingeräumte Frist zu verlängern, um der erheblich erklärten Motion die entsprechende Folge zu geben.

Nach Artikel 79 Abs. 1 und Abs. 2 Bst. a GRG ist der Auftrag der Antrag an den Grossen Rat, den Staatsrat zu veranlassen, in einem Bereich, der in dessen Zuständigkeit steht, Massnahmen zu ergreifen. Der Auftrag ist nicht zulässig, wenn er die Aufgabenteilung oder andere Bestimmungen aus der Verfassung oder aus einem Gesetz in Frage stellt.

In vorliegendem Fall liegt die Befugnis, die dem Staatsrat erteilte Frist, um der erheblich erklärten Motion die entsprechende Folge zu geben, um ein Jahr zu verlängern, gemäss Artikel 75 Abs. 4 GRG beim Büro des Grossen Rates.

Daraus folgt, dass dieser Auftrag, der die Aufgabenteilung zwischen dem Plenum des Grossen Rats und seinem Büro in Frage stellt (Art. 4 Abs. 1 GRG) wahrscheinlich unzulässig ist.

b) *Zum Auftrag, die Motion 1133.11 bald umzusetzen*

Wie oben erwähnt, hat das Büro des Grossen Rats beschlossen, die Frist für die Umsetzung der Motion 1133.11 auf 2017 zu verschieben.

Der Staatsrat hat selbstverständlich die Absicht, diesen Entscheid zu respektieren. Er weist jedoch drauf hin, dass es dem Büro des Grossen Rats wahrscheinlich freisteht, seinen Entscheid zu überprüfen, wenn es der Meinung ist, dass sich die Umstände geändert haben oder dass wichtige Gründe,

¹ Eingereicht und begründet am 18. Februar 2014, TGR S. 716.

dies zu tun, seit seinem Entscheid über die Fristverlängerung massgeblich geworden sind.

Der Staatsrat weist jedoch darauf hin, dass sich die Umstände aus seiner Sicht seit dem 19. November 2013 nicht geändert haben.

Er hält somit an den Gründen fest, aus denen er damals beim Büro des Grossen Rats eine Fristverlängerung bis 2017 beantragt hatte, um der erheblich erklärten Motion 1133.11 die entsprechende Folge zu geben. Es handelte sich im Übrigen um folgende Gründe:

«In seiner Antwort beantragte der Staatsrat die Abweisung dieser Motion namentlich aufgrund der Tatsache, dass ihre Umsetzung einzig auf kantonalen Stufe problematisch wäre, und auch aufgrund der Zuständigkeiten des Bundes in diesem Bereich. In diesem Zusammenhang hatte der Staatsrat darauf hingewiesen, dass die Verwendung von GVO in der Landwirtschaft bereits Gegenstand eines Moratoriums sei.»

Der Bund sieht das Anbauverbot von GVO noch bis 2017 vor. Ein kantonales «Konkurrenz»-Verbot hätte bis zu diesem Datum keinen praktischen Nutzen.

Der Bund wird vor 2017 entscheiden müssen, ob er das Moratorium aufrechterhalten oder ob er diese Frage anders regeln will, beispielsweise über das Gentechnikgesetz des Bundes.

Damit dem Grossen Rat nicht ein Gesetzesentwurf vorgelegt wird, der keinerlei praktischen Nutzen hat, bzw. nicht bundesrechtskonform wäre, scheint es angebracht, den Grundsatzentscheid des Bundes zur Verwendung von GVO in der Landwirtschaft abzuwarten.»

Folglich und aus den oben erwähnten Gründen beantragt Ihnen der Staatsrat die Ablehnung des Auftrags, sofern er zulässig ist.

Den 6. Mai 2014.

- > Debatte und Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Motion 2013-GC-70 Emanuel Waeber/ Stéphane Peiry Modification de la loi du 12 mai 2011 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat¹

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule le Conseil d'Etat souligne que, comme le mentionnent les motionnaires, la garantie de l'Etat en faveur de la Caisse de prévoyance se situait à un montant supérieur à 1 milliard de francs au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, cette garantie est passée à 947 millions de francs, démontrant ainsi une amélioration de la situation. Néanmoins la loi fédérale du 17 décembre 2010, modifiant la LPP, oblige les caisses publiques fonctionnant en capitalisation partielle à atteindre un taux de couverture minimum de 80% au plus tard en 2052. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat a mis en consultation début mai un avant-projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat visant à assurer son financement à long terme et ainsi répondre aux exigences fédérales.

Au sujet de la nomination au sein du Comité de la Caisse de prévoyance le Conseil d'Etat répond ce qui suit.

Sur demande du Président du Comité de la Caisse de prévoyance, la question de la légalité de la nomination de représentant par l'autorité politique a été posée à l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (BBSA). Selon elle *«une réponse claire ne peut être donnée, si le Grand Conseil peut obtenir en tant qu'organe législatif le statut d'employeur ou s'il peut agir comme l'instance de désignation des représentants des employeurs»*. Elle relève encore que *«la réglementation sur la composition de la représentation des employeurs est finalement laissée aux autorités politiques du canton de Fribourg»*.

Le Conseil d'Etat, autorité exécutive, estime que c'est à lui de représenter l'employeur et non le Grand Conseil, autorité législative, afin de respecter la séparation des pouvoirs. Il juge, par conséquent, que ce n'est pas le rôle du Grand Conseil d'intervenir dans la nomination de représentants au sein du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Le Conseil d'Etat relève que, conformément à l'article 26 al. 2 LCP, le Grand Conseil reçoit **aux fins d'information** le rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision et les conclusions du rapport de l'expert ou l'experte agréé-e. Afin de plus impliquer et mieux informer le Grand Conseil, le Conseil d'Etat lui soumettra prochainement une modification de l'article précité, afin que le Grand Conseil **prenne acte** de ces divers documents.

¹ Déposée et développée le 23 septembre 2013, BGC p. 2061.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion.

Le 29 avril 2014.

- > Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

—

Motion 2013-GC-70 Emanuel Waeber/ Stéphane Peiry Änderung des Gesetzes vom 12. Mai 2011 über die Pensionskasse des Staatspersonals¹

Antwort des Staatsrats

Vorausschickend hält der Staatsrat fest, dass die Staatsgarantie zugunsten der Pensionskasse wie von den Motionären angesprochen per 31. Dezember 2012 über eine Milliarde betrug. Per 31. Dezember 2013 ist sie auf 947 Millionen Franken zurückgegangen, was zeigt, dass sich die Situation verbessert hat. Nichtsdestotrotz verpflichtet das Bundesgesetz vom 17. Dezember 2010 zur Änderung des BVG die öffentlich-rechtlichen Pensionskassen im System der Teilkapitalisierung, bis spätestens 2052 einen Deckungsgrad von mindestens 80 % zu erreichen. Aus diesem Grund hat der Staatsrat Anfang Mai einen Gesetzesvorentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals in die Vernehmlassung geschickt, mit dem die langfristige Finanzierung gesichert und damit den Vorgaben des Bundes entsprochen werden soll.

Zur Ernennung in den Pensionskassenvorstand antwortet der Staatsrat wie folgt.

Auf Ersuchen des Präsidenten des Pensionskassenvorstands ist die Frage der Rechtmässigkeit einer Ernennung von Arbeitervetretern durch die politische Behörde der Bernischen BVG- und Stiftungsaufsicht (BBSA) unterbreitet worden. Der BBSA zufolge kann nicht eindeutig beantwortet werden, ob der Grosse Rat als gesetzgebendes Organ den Status des Arbeitgebers erhalten oder als Instanz für die Bezeichnung der Arbeitgebervertreter handeln kann. Sie stellt auch fest, dass die Regelung der Zusammensetzung der Arbeitgebervertretung letztlich den politischen Behörden des Kantons Freiburg überlassen ist.

Der Staatsrat als vollziehende Behörde ist der Ansicht, dass es im Sinne der Gewaltentrennung seine Sache ist, den Arbeitgeber zu vertreten, und nicht Sache des Grossen Rates als gesetzgebende Behörde. Demzufolge ist es nicht Aufgabe des

Grossen Rates, bei der Ernennung der Vertreter im Vorstand der Pensionskasse des Staatspersonals mitzuwirken.

Der Staatsrat hält fest, dass dem Grossen Rat nach Artikel 26 Abs. 2 PKG der Geschäftsbericht, die Jahresrechnung, der Bericht der Revisionsstelle und der Bericht der anerkannten Expertin oder des anerkannten Experten **zur Information** zugestellt werden. Um den Grossen Rat stärker einzubeziehen und ihn besser zu informieren, wird ihm der Staatsrat demnächst eine dahingehende Änderung dieses Artikels unterbreiten, dass dem Grossen Rat diese verschiedenen Dokumente **zur Kenntnisnahme** überwiesen werden.

Aufgrund des Gesagten beantragt Ihnen der Staatsrat, diese Motion abzulehnen.

Den 29. April 2014.

- > Debatte und Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Motion 2013-GC-108 Didier Castella/ Nicolas Kolly Suppression de l'interdiction aux députés de communiquer les instruments parlementaires aux médias²

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat comprend le souhait des membres du Grand Conseil de pouvoir réagir rapidement à des éléments d'actualité. A cet effet, les membres du Grand Conseil sont libres d'exprimer, en tout temps et de manière informelle, leur opinion dans la presse ou par le biais des médias sociaux.

Les instruments parlementaires appartiennent toutefois à une autre catégorie de réaction. Il s'agit de procédures officielles par lesquelles le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de:

- > présenter un projet d'acte législatif (motion, art. 69 LGC);
- > présenter un rapport (postulat, art. 76 LGC);
- > s'expliquer sur un objet de son administration (question, art. 77 LGC);
- > prendre des mesures dans un domaine de sa compétence (mandat, art. 79 LGC).

Dans le cas de la motion, du postulat et du mandat, le Conseil d'Etat doit, dans un 1^{er} temps, donner une réponse au Grand

¹ Eingereicht und begründet am 23. September 2013, TGR S. 2061.

² Déposée et développée le 14 novembre 2013, BGC p. 2505.

Conseil en vue de l'éventuelle prise en considération de ces instruments (art. 72s., 76 al. 2 et 80 al. 1 LGC).

Dans ces cas, l'article 62 LGC (comme les articles 30 let. g et 94ss LGC) impose une certaine procédure pour assurer le respect des principes suivants:

- a) Les membres du Grand Conseil et le Conseil d'Etat, en tant que destinataires de la démarche, doivent être informés en priorité (art. 62 al. 1, phr. introductive et lettre a, ainsi que 62 al. 2 LGC). Il ne convient pas que ces autorités apprennent par les médias, notamment lorsque ces derniers souhaitent de leur part une réaction à chaud, l'existence d'une intervention parlementaire. La réciprocité est d'ailleurs assurée pour la réponse du Conseil d'Etat, les auteure-s de l'instrument devant être informés en priorité pour pouvoir être à même de s'exprimer en connaissance de cause s'ils sont contactés par les médias (art. 62 al. 1 let. b LGC).
- b) L'égalité de traitement entre les médias doit être respectée, comme l'exigent la loi sur l'information (art. 17 al. 2 LInf, RSF 17.5) et celle sur le Grand Conseil (art. 94ss LGC). En outre, tous les médias accrédités ont le droit de recevoir cette information d'office (art. 95 al. 3 LGC et 18 al. 2 LInf). La Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil disposent de l'expérience, des outils et des compétences nécessaires pour assurer le respect de ces principes.

Dans la pratique, l'observation de ces règles ne retarde guère la diffusion de ces instruments, l'information devant être donnée sans délai (art. 97 al. 1 LGC). La récente introduction d'une application de gestion électronique des affaires, commune aux secrétariats du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, facilite encore le traitement diligent de ces instruments. La procédure actuelle permet en outre aux député-e-s et aux médias de connaître immédiatement la référence officielle de l'affaire.

S'agissant des «sanctions» en cas d'inobservation de la procédure prescrite, elles se limitent à un rappel adressé à la personne concernée par le Secrétariat du Grand Conseil ou la Chancellerie d'Etat. Comme on peut l'attendre des membres du parlement, ceux-ci respectent spontanément, dans leur très large majorité, la procédure prescrite et l'introduction de sanctions ne paraît ni nécessaire ni appropriée.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat estime que ces règles, et notamment celle de l'article 62 al. 2 LGC, gardent toute leur raison d'être et vous propose de rejeter cette motion.

Le 6 mai 2014.

- > Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

Motion 2013-GC-108 Didier Castella/ Nicolas Kolly Aufhebung des Verbots für die Mitglieder des Grossen Rates, den Medien die parlamentarischen Vorstösse zu übermitteln¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat versteht den Wunsch der Mitglieder des Grossen Rates, auf Elemente aus der Aktualität rasch reagieren zu können. Deshalb sind die Mitglieder des Grossen Rates frei, jederzeit und informell ihre Meinung in den Medien, auch in den neuen, kundzutun.

Die parlamentarischen Vorstösse sind allerdings eine andere Kategorie von Stellungnahmen. Es handelt sich um amtliche Verfahren, mit denen der Grosse Rat den Staatsrat auffordert:

- > einen Erlassentwurf vorzulegen (Motion, Art. 69 GRG);
- > einen Bericht vorzulegen (Postulat, Art. 76 GRG);
- > Auskunft über Angelegenheiten der Verwaltung zu geben (Anfrage, Art. 77 GRG);
- > Massnahmen zu ergreifen in einem Bereich, der in dessen Zuständigkeit steht (Auftrag, Art. 79 GRG).

Bei einer Motion, einem Postulat oder einem Auftrag muss der Staatsrat dem Grossen Rat vorerst eine Antwort geben, bevor dieser den Vorstoss allenfalls erheblich erklärt (Art. 72 f., 76 Abs. 2 und 80 Abs. 1 GRG).

In diesen Fällen schreibt Artikel 62 GRG (wie auch die Artikel 30 Bst. g und 94 ff. GRG) ein bestimmtes Verfahren vor, damit folgende Grundsätze eingehalten werden:

- c) Die Mitglieder des Grossen Rates und der Staatsrat als Adressaten des Vorstosses müssen zuerst informiert werden (Art. 62 Abs. 1, Einleitungssatz und Bst. a, und 62 Abs. 2 GRG). Es ist nicht zweckmässig, dass diese Behörden über die Medien, die von ihnen eine erste Reaktion wünschen, von einem parlamentarischen Vorstoss erfahren. Gegenseitig müssen die Verfasser des Vorstosses über die Antwort des Staatsrats auch als erste informiert werden, damit sie für allfällige Anfragen der Medien gerüstet sind. (Art. 62 Abs. 1 Bst. b GRG).
- d) Die Gleichbehandlung der Medien muss gewährleistet sein, wie es vom Informationsgesetz (Art. 17 Abs. 2 InfoG, SGF 17.5) und vom Grossratsgesetz (Art. 94 ff. GRG) vorgeschrieben wird. Ausserdem haben alle akkreditierten Medien das Recht, diese Information von Amts wegen zu erhalten (Art. 95 Abs. 3 GRG und 18 Abs. 2 InfoG). Die Staatskanzlei und das Sekretariat des Grossen Rates verfügen über die nötige Erfahrung,

¹ Eingereicht und begründet am 14. November 2013, TGR S. 2505.

die Hilfsmittel und die Kompetenz, um die Einhaltung dieser Grundsätze zu gewährleisten.

In der Praxis verzögert die Einhaltung dieser Regeln die Verbreitung der Vorstösse kaum, da die Information unverzüglich weitergeleitet werden muss (Art. 97 Abs. 1 GRG). Vor Kurzem wurde ausserdem eine elektronische Geschäftsverwaltung für die Sekretariate des Grossen Rates und des Staatsrats eingeführt, weshalb sich die Behandlungszeit dieser Vorstösse weiter verkürzt. Durch das neue Verfahren können Grossräte und Medien ausserdem sofort die amtlichen Angaben zum Geschäft erfahren.

Die Sanktionen bei Nichtbeachten des vorgeschriebenen Verfahrens beschränken sich darauf, dass die betreffende Person vom Sekretariat des Grossen Rates oder von der Staatskanzlei ermahnt wird. Wie es von den Mitgliedern des Parlaments erwartet werden kann, hält sich eine grosse Mehrheit von ihnen spontan an das vorgeschriebene Verfahren, so dass die Einführung von Sanktionen weder nötig noch angemessen erscheint.

Aus diesen Gründen ist der Staatsrat der Ansicht, dass diese Regeln, namentlich diejenige nach Artikel 62 Abs. 2 GRG, weiterhin ihre Berechtigung haben. Er empfiehlt Ihnen deshalb, diese Motion abzulehnen.

Den 6. Mai 2014.

- > Debatte und Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Motion 2013-GC-121 André Schneuwly/ Patrick Schneuwly Introduction obligatoire ou facultative d'un conseil général¹

Réponse du Conseil d'Etat

Les règles permettant de désigner les communes qui doivent avoir un conseil général en lieu et place de l'assemblée communale ont fait l'objet de changements à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. Il peut être utile de rappeler brièvement l'historique du système en vigueur.

Avant la révision totale de la loi sur les communes (LCo, RSF 140.1), intervenue en 1980, seules six communes nommément désignées dans la loi devaient avoir le conseil général, à savoir Fribourg, Bulle, Morat, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-Saint-Denis, les autres communes étant libres de l'introduire pour autant que leur chiffre de la population dépasse le seuil

de 1000 habitants (art. 84 de la loi du 19 mai 1894 sur les communes et paroisses, LCP).

Dans son message du 30 décembre 1977 accompagnant le projet de loi révisant totalement la LCP, le Conseil d'Etat estimait que dans des communes de plus de 3000 habitants, l'assemblée communale devait être remplacée par un conseil général, car l'organisation de séances d'assemblées de citoyens dans des communes de cette taille poserait trop de difficultés. Dès lors, le projet de loi proposait de définir un seuil de population pour l'institution obligatoire du conseil général et de fixer celui-ci à 3000 habitants, le seuil de population pour l'introduction facultative étant quant à lui maintenu à 1000 habitants (BGC 1979, p. 953).

Le Grand Conseil a adopté le système du seuil de 3000 habitants pour l'institution obligatoire, un amendement demandant de fixer le seuil à 4000 habitants était repoussé (BGC 1979, pp. 1967–1969; BGC 1980, p. 1215). En revanche, le seuil de population pour l'introduction facultative a été abaissé à 600 habitants (BGC 1979, pp. 1169–1171; BGC 1980, p. 1216). Ce système est ainsi entré en vigueur le 1^{er} janvier 1982. Trois communes furent par la suite obligées d'introduire le conseil général, à savoir Düdingen, Marly et Wünnewil-Flamatt.

Quelques années plus tard, une intervention parlementaire demandait de laisser à toutes les communes la liberté de choisir entre le conseil général et l'assemblée communale. Le Conseil d'Etat était opposé à cette demande, mais il proposait de hausser le seuil de population pour l'institution obligatoire du conseil général de 3000 à 6000 habitants (BGC 1988, pp. 1077ss.). Après des débats nourris, le Grand Conseil a mis en place le système aujourd'hui encore en vigueur, à savoir une liste de communes devant avoir un conseil général et la faculté d'introduire ce dernier ouverte aux autres communes, pour autant qu'elles comptent plus de 600 habitants (BGC 1988, pp. 1833–1847; BGC 1989, pp. 1174–1187; 1830–1835).

L'énumération des communes figurant à l'article 25 LCo adopté en 1989 par le Grand Conseil incluait la commune de Marly, mais pas les communes de Düdingen et de Wünnewil-Flamatt. Ces deux dernières remplacèrent ensuite le conseil général par l'assemblée communale pour le début de la législature qui suivit l'entrée en vigueur de la révision légale. Toutefois, dans les deux communes, il y a eu, depuis lors, des scrutins populaires portant sur la question de l'introduction facultative du conseil général. Le corps électoral de la commune de Düdingen a voté non à cette question (novembre 2009), alors que dans la commune de Wünnewil-Flamatt, c'est le oui qui l'a emporté (mars 2010).

Pour la législature en cours, la situation se présente comme suit (chiffres de la population dite légale au 31 décembre 2012, RSF 111.13):

- > 15 communes disposent d'un conseil général en lieu et place de l'assemblée communale.

¹ Déposée et développée le 12 décembre 2013, BGC p. 2506.

- > Pour 8 communes, l'institution du conseil général est obligatoire (cf. art. 25 LCo); leur nombre d'habitants se situe entre 4841 et 36 633.
- > 7 communes ont introduit le conseil général facultativement; leur nombre d'habitants se situe entre 1242 et 5326.
- > Les communes les plus peuplées renonçant actuellement au conseil général comptent 7504 habitants (Düdingen) et 4764 (Kerzers). A noter cependant qu'un vote aux urnes sur l'introduction du conseil général pourrait intervenir à Kerzers durant la législature en cours, selon des informations parues dans la presse en février 2014.

Divers projets de fusion sont actuellement à l'étude, à des états d'avancement différents. La question d'introduire ou non dans la nouvelle commune un conseil général se pose régulièrement. Or, jusqu'à présent, on constate que le conseil général n'est prévu pour la nouvelle commune que si au moins une des communes parties à la fusion dispose déjà d'un parlement. Ce constat est par ailleurs également valable pour 45 des 46 projets de fusion qui ont abouti depuis l'an 2000. En effet, seule la convention de fusion entre les anciennes communes de Rue, Gillarens et Promasens (entrée en vigueur 1.1.2001) prévoyait l'institution du conseil général alors que celui-ci n'existait dans aucune des communes parties à la fusion. La commune de Rue compte actuellement 1336 habitants (31.12.2012).

Les projets de fusion aujourd'hui annoncés et ne prévoyant, selon l'état actuel des informations disponibles, pas de conseil général donneraient naissance à des nouvelles communes totalisant entre 1088 et 12 224 habitants (chiffres de la population dite légale au 31.12.2012 cumulés des communes parties au projet). A noter en particulier que six de ces projets aboutiraient à des communes de plus de 5000 habitants.

On constate par ailleurs que le rapport entre la taille d'une commune et l'existence d'un parlement se présente de façon fort hétérogène selon les régions de Suisse. Alors que dans les cantons de Genève et de Neuchâtel toutes les communes doivent avoir un conseil général, l'on trouve, dans des cantons de Suisse orientale, des communes très grandes fonctionnant avec l'assemblée communale; la commune saint-galloise de Rapperswil-Jona, par exemple, compte 26 326 habitants (31.12.2013) et n'a pas de parlement.

Les motionnaires proposent de définir le seuil de 5000 habitants pour l'introduction obligatoire d'un conseil général. En appui de leur proposition, ils citent des avantages d'un conseil général par rapport à l'assemblée communale. Toutefois, la question à débattre ne réside pas tant dans les avantages et les inconvénients des deux formes de législatifs communaux, mais bien plutôt dans les critères justifiant la contrainte exercée par le législateur cantonal sur une commune à choisir l'un ou l'autre modèle.

Or, l'historique du système en place dans notre canton et le fait que la question d'un conseil général présente un point sensible dans les discussions de fusions amènent le Conseil d'Etat à préconiser une attitude prudente, ce d'autant plus que, selon les termes connus des projets en l'état, même des fusions donnant naissance à des communes de plus de 5000 habitants ne prévoient pas l'introduction d'un conseil général si celui-ci n'existe pas déjà dans une commune. On peut dès lors craindre que la fixation d'un seuil de population arbitraire perturbe des pourparlers de fusions, voire les mette en péril.

Dès lors, le Conseil d'Etat conclut que le régime en vigueur dans notre canton, qui laisse une très grande autonomie aux communes et qui est en place depuis plus de cent ans, doit être maintenu. En effet, la brève expérience, dans les années mille neuf cent huitante, d'un seuil de population inscrit dans la loi pour l'introduction obligatoire d'un conseil général a démontré les limites d'un tel système. Il s'était alors rapidement avéré que le seuil inscrit dans la loi ne donnait pas satisfaction et qu'il fallait revenir à un système laissant plus de liberté aux communes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion.

Le 29 avril 2014.

- > Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

Motion 2013-GC-121 André Schneuwly/ Patrick Schneuwly Obligatorische resp. freiwillige Einführung des Generalrats¹

Antwort des Staatsrats

Die Vorschriften zur Bestimmung der Gemeinden, die anstelle der Gemeindeversammlung einen Generalrat haben müssen, wurden im Laufe der letzten Jahrzehnte mehrmals geändert. Es ist vielleicht von Nutzen, einen kurzen chronologischen Überblick über die Entstehung des geltenden Systems in Erinnerung zu rufen.

Vor der Totalrevision des Gesetzes über die Gemeinden (GG, SGF 140.1) von 1980 waren nur sechs Gemeinden namentlich im Gesetz aufgeführt, die einen Generalrat haben mussten, nämlich Freiburg, Bulle, Murten, Romont, Estavayer-le-Lac und Châtel-Saint-Denis. Den übrigen Gemeinden stand es frei, einen Generalrat einzusetzen, sofern ihre Bevölkerungszahl die Schwelle von 1000 Einwohnern überschritt (Art. 84

¹ Eingereicht und begründet am 12. Dezember 2013, TGR S. 2506.

des Gesetzes vom 19. Mai 1894 über die Gemeinden und Pfarren, GGP).

In seiner Botschaft vom 30. Dezember 1977 zu einem Gesetzesentwurf, der das GGP total revidierte, vertrat der Staatsrat die Ansicht, dass in Gemeinden mit mehr als 3000 Einwohnern die Gemeindeversammlung durch einen Generalrat ersetzt werden sollte, da die Organisation von Gemeindeversammlungen in Gemeinden dieser Grösse mit zu vielen Schwierigkeiten verbunden sei. Im Gesetzesentwurf wurde daher vorgeschlagen, die Schwelle für die obligatorische Einsetzung eines Generalrats bei einer Bevölkerungszahl von 3000 Einwohnerinnen und Einwohnern festzulegen, während die Grenze für die fakultative Einführung bei 1000 Einwohnern belassen werden sollte (TGR 1979, S. 1004).

Der Grosse Rat nahm das System einer Schwelle von 3000 Einwohnerinnen und Einwohnern für die obligatorische Einsetzung an. Ein Änderungsantrag, der verlangte, dass die Schwelle bei 4000 Einwohnern festgelegt wird, wurde abgelehnt (TGR 1979, S. 1967–1969; TGR 1980, S. 1215). Hingegen wurde die Einwohnerzahl für die fakultative Einführung auf 600 Einwohner gesenkt (TGR 1979, S. 1169–1171; TGR 1980, S. 1216). Dieses System trat somit am 1. Januar 1982 in Kraft. Drei Gemeinden mussten in der Folge einen Generalrat einsetzen, nämlich Düringen, Marly und Wünnewil-Flamatt.

Einige Jahre später verlangte ein parlamentarischer Vorstoss, dass allen Gemeinden die Freiheit gelassen werde, zwischen einem Generalrat und der Gemeindeversammlung zu wählen. Der Staatsrat äusserte sich gegen diesen Antrag, schlug jedoch vor, die Grenze für die obligatorische Einsetzung eines Generalrats von 3000 auf 6000 Einwohner zu erhöhen (TGR 1988, S. 1077 ff.). Nach ausgiebigen Diskussionen führte der Grosse Rat das noch heute gültige System ein, nämlich eine Liste von Gemeinden, die einen Generalrat haben müssen, und die Möglichkeit für die übrigen Gemeinden, einen Generalrat einzusetzen, sofern sie mehr als 600 Einwohner haben (TGR 1988, S. 1833–1847; TGR 1989, S. 1174–1187; 1830–1835).

In der Aufzählung der Gemeinden in Artikel 25 GG, die 1989 vom Grossen Rat angenommen wurde, war die Gemeinde Marly enthalten, die Gemeinden Düringen und Wünnewil-Flamatt jedoch nicht. Die beiden Letzteren ersetzten in der Folge zu Beginn der Legislaturperiode, die auf das Inkrafttreten der Gesetzesrevision folgte, den Generalrat durch die Gemeindeversammlung. In beiden Gemeinden fanden seither jedoch Volksabstimmungen statt über die fakultative Einführung eines Generalrats. Die Stimmbewölkerung der Gemeinde Düringen sagte nein zu dieser Frage (November 2009), während in der Gemeinde Wünnewil-Flamatt die Ja-Stimmen überwogen (März 2010).

Für die laufende Legislaturperiode präsentiert sich die Situation wie folgt (Zahlen der zivilrechtlichen Bevölkerung am 31. Dezember 2012, SGF 111.13):

- > 15 Gemeinden verfügen über einen Generalrat anstelle einer Gemeindeversammlung.
- > Für 8 Gemeinden ist die Einsetzung eines Generalrats obligatorisch (vgl. Art. 25 GG); ihre Einwohnerzahl liegt zwischen 4841 und 36 633 Einwohnerinnen und Einwohnern.
- > 7 Gemeinden haben freiwillig einen Generalrat eingesetzt; ihre Einwohnerzahl liegt zwischen 1242 und 5326 Einwohnerinnen und Einwohnern.
- > Die bevölkerungsstärksten Gemeinden, die gegenwärtig auf einen Generalrat verzichten, haben 7504 (Düringen) bzw. 4764 Einwohner (Kerzers). Laut Informationen, die im Februar 2014 in der Presse erschienen sind, könnte in Kerzers während der laufenden Legislaturperiode ein Urnengang über die Einführung eines Generalrats durchgeführt werden.

Gegenwärtig werden verschiedene Fusionsprojekte geprüft, die unterschiedlich weit fortgeschritten sind. Die Frage, ob in der neuen Gemeinde ein Generalrat eingesetzt werden soll, stellt sich regelmässig. Bis jetzt lässt sich jedoch feststellen, dass für die neue Gemeinde nur dann ein Generalrat vorgesehen wird, wenn mindestens eine der an der Fusion beteiligten Gemeinden bereits über ein Parlament verfügt. Diese Feststellung trifft für 45 der 46 Fusionsprojekte zu, die seit dem Jahr 2000 zustande gekommen sind. Einzig die Fusionsvereinbarung zwischen den ehemaligen Gemeinden Rue, Gillarens und Promasens (in Kraft seit dem 1.1.2001) sah die Einsetzung eines Generalrats vor, obwohl keine der am Zusammenschluss beteiligten Gemeinden zuvor einen Generalrat hatte. Die Gemeinde Rue hat gegenwärtig 1336 Einwohnerinnen und Einwohner (31.12.2012).

Zum jetzigen Zeitpunkt angekündigte Fusionsprojekte, die nach dem aktuellen Stand der Informationen keinen Generalrat vorsehen, würden zur Entstehung von neuen Gemeinden führen, die zwischen 1088 und 12 224 Einwohner auf sich vereinigen (kumulierte zivilrechtliche Bevölkerungszahl am 31.12.2012 der am Projekt beteiligten Gemeinden). Es sei insbesondere darauf hingewiesen, dass sechs dieser Fusionsprojekte zu Gemeinden mit mehr als 5000 Einwohnerinnen und Einwohnern führen würden.

Es lässt sich im Übrigen feststellen, dass je nach Region der Schweiz ein äusserst unterschiedlicher Zusammenhang zwischen der Grösse einer Gemeinde und dem Vorhandensein eines Parlaments besteht. Während in den Kantonen Genf und Neuenburg alle Gemeinden einen Generalrat haben müssen, finden sich in den Ostschweizer Kantonen sehr grosse Gemeinden mit einer Gemeindeversammlung; die St. Galler Gemeinde Rapperswil-Jona zum Beispiel hat 26 326 Einwohnerinnen und Einwohner (31.12.2013) und kein Parlament.

Die Motionäre schlagen vor, den Grenzwert für die obligatorische Einführung eines Generalrats bei 5000 Einwohnern festzulegen. Zur Stützung ihres Antrags führen sie die Vor-

teile eines Generalrats gegenüber einer Gemeindeversammlung an. Die Frage, die es zu erörtern gilt, betrifft jedoch weniger die Vor- und Nachteile der beiden Formen von Gemeindelegislativen, sondern vielmehr die Kriterien, die es rechtfertigen, dass der kantonale Gesetzgeber eine Gemeinde verpflichtet, das eine oder andere Modell zu wählen.

Die Geschichte des in unserem Kanton vorherrschenden Systems und die Tatsache, dass die Frage des Generalrats einen heiklen Punkt bei den Diskussionen über Gemeindegemeinschaften darstellt, veranlasst den Staatsrat zu einer vorsichtigen Haltung, dies umso mehr, als nach den zum jetzigen Zeitpunkt bekannten Elementen von Fusionsprojekten selbst Zusammenschlüsse, die zu Gemeinden von mehr als 5000 Einwohnern führen, keinen Generalrat vorsehen, wenn dieser nicht bereits in einer der Gemeinden besteht. Die Befürchtung liegt daher nahe, dass sich die Festlegung einer willkürlichen Bevölkerungszahl störend auf Fusionsverhandlungen auswirken oder diese gar gefährden könnte.

Der Staatsrat kommt daher zum Schluss, dass die in unserem Kanton geltende Regelung, die den Gemeinden grosse Autonomie lässt und die seit über hundert Jahren besteht, beibehalten werden muss. Die kurze Erfahrung in den 1980er-Jahren mit einer gesetzlich festgelegten Bevölkerungszahl als Grenzwert für die obligatorische Einsetzung eines Generalrats, hat die Grenzen eines solchen Systems aufgezeigt. Es hat sich schnell gezeigt, dass ein gesetzlich festgelegter Schwellenwert nicht befriedigend war und man auf ein System zurückkommen musste, das den Gemeinden mehr Freiheit lässt.

Aus diesen Gründen beantragt der Staatsrat Ihnen die Ablehnung der Motion.

Den 29. April 2014.

- > Debatte und Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener Woeffray/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/Jean-Daniel Wicht

Plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le canton de Fribourg connaît depuis des années une augmentation démographique importante dont une des conséquences est la croissance du trafic individuel motorisé et la congestion de certains tronçons de route, notamment dans les agglomérations. Le Conseil d'Etat est pleinement conscient de cette problématique qui affecte tout spécialement la ville de Fribourg. Afin d'atténuer les problèmes d'engorgement dans le centre historique, dus notamment au trafic de transit, il a été décidé de construire le pont de la Poya dont l'inauguration aura lieu en octobre de cette année.

Le Gouvernement fribourgeois a également prévu l'établissement de plans de mobilité pour les employé-e-s de l'Etat; un premier projet pilote est en cours de finalisation.

Politique du canton en matière d'attribution des places de parc à ses employé-e-s

L'attribution des places de stationnement à des collaborateurs/trices de l'Etat est régie par l'arrêté du 12 juillet 1991 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures. Cet arrêté stipule que les places sont attribuées tout d'abord en fonction des besoins des services puis selon la qualité de la desserte en transports publics. Il fixe également les taxes de stationnement qui ont été augmentées le 1^{er} janvier 2014 en vertu de l'Ordonnance du 11 novembre 2013 instaurant des mesures structurelles et d'économies.²

Il est à souligner qu'en tant qu'employeur, l'Etat doit pouvoir offrir des possibilités de parcage, notamment afin d'assurer une bonne représentativité de l'ensemble des régions du canton dans son personnel.

Plan de mobilité pour les employé-e-s de l'Etat: phase pilote

Le Plan cantonal des transports (PCTr) stipule que «le canton favorise le développement de plans de déplacement d'entreprise afin de renforcer l'utilisation d'autres moyens de trans-

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2013, BGC p. 2506.

² Arrêté du 12 juillet 1991 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures, Art. 4 et Art. 6. Ordonnance du 11 novembre 2013 instaurant des mesures structurelles et d'économies, Art. 15 Taxes de stationnement.

ports que la voiture» (décision D 2.9.2). Ainsi, le premier des 7 projets phare (PP) retenus parmi les 21 actions de la stratégie «Développement durable cantonale» du Conseil d'Etat, est intitulé «Plan de mobilité pour l'Etat de Fribourg – phase-pilote»; il prévoit l'établissement de plans de mobilité pour les employé-e-s de l'Etat. L'objectif est la mise sur pied de 1 à 3 plans de mobilité.

Le 1^{er} projet-pilote a démarré en été 2011 pour le futur site de Givisiez où le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et la Section lacs et cours d'eau (LCE) emménageront courant 2014. Ce plan est en cours de finalisation. Il s'appuie sur une analyse de base, composée d'une enquête de mobilité effectuée auprès des collaborateurs/trices des services concernés ainsi que d'un diagnostic des déplacements et de mesures d'accompagnement. Parmi ces dernières figurent la gestion du parking via l'attribution d'un nombre limité de vignettes, dans le cadre de l'arrêté du 12 juillet 1991 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement.

Places de stationnement attribuées à l'Etat dans le quartier du Bourg

Environ 520 collaborateurs de l'Etat sont employés dans le quartier du Bourg, jusqu'à la rue du Varis et y compris la route de Bourguillon. Les services et organes concernés sont les suivants:

- > Bureau de la médiation pénale pour mineurs,
- > Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille,
- > Chancellerie d'Etat de Fribourg (Secrétariat du Conseil d'Etat, Service de législation, Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données),
- > Conseil de la magistrature,
- > Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice,
- > Secrétariat général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions;
- > Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (y compris Autorité foncière cantonale, Vignobles de l'Etat et Institutions et affaires juridiques),
- > Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine,
- > Ministère public,
- > Musée d'art et d'histoire,
- > Police cantonale, commandement,
- > Police cantonale, police de sûreté,
- > Préfecture de la Sarine,
- > Service de la nature et du paysage (rte de Bourguillon 3),
- > Secrétariat du Grand Conseil,
- > Service de la justice,
- > Service de la mobilité,
- > Service de la police du commerce,
- > Service des bâtiments,

- > Service des communes,
- > Service des constructions et de l'aménagement,
- > Service des ponts et chaussées,
- > Tribunal des mesures de contrainte.

Dans le périmètre susmentionné, 112 employé-e-s ont accès à une place de parc aux conditions prévues par l'arrêté du 12 juillet 1991. Selon la norme VSS SN 640 290 en matière de stationnement, le besoin en places de stationnement pour une administration publique employant 520 personnes et recevant peu de visiteurs, pondéré par la bonne qualité de desserte en transports publics¹, est compris entre 110 et 155 places. Le nombre de places de parc louées aux collaborateurs/trices des services de l'Etat présents dans le quartier du Bourg correspond donc au besoin minimum selon la norme.

Conclusion

Le Conseil d'Etat estime qu'il est nécessaire de mettre en place des plans de mobilité pour les employé-e-s de l'administration cantonale. Il a d'ailleurs inscrit sa volonté de développer de tels plans dans les 21 actions de la stratégie «Développement durable cantonale». Cependant, il se demande si un projet-pilote dans un périmètre élargi ne serait pas plus opportun. Il envisage donc de déterminer le secteur le plus approprié pour la mise en place du prochain projet-pilote de plan de mobilité.

Le Conseil d'Etat envisage également, en parallèle, d'entamer une révision des règles d'attribution des places de stationnement afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins des Services de l'Etat et de leurs collaborateurs/trices.

Compte tenu de ces remarques, le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat.

Le 8 avril 2014.

- > Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pp. 856ss.

—

¹ Classe niveau B.

**Auftrag 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener Woeffray/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/Jean-Daniel Wicht
Mobilitätsplan im Burgquartier der Stadt Freiburg¹**

Antwort des Staatsrats

Der Kanton Freiburg kennt schon seit mehreren Jahren ein starkes Bevölkerungswachstum. Zu den Folgen gehören die Zunahme des motorisierten Individualverkehrs und die Überlastung gewisser Strassenabschnitte, insbesondere in den Agglomerationen. Der Staatsrat weiss um diese Problematik, von der die Stadt Freiburg ganz besonders betroffen ist. Um gegen die Verkehrsüberlastung im historischen Zentrum vorzugehen, die hauptsächlich auf den Durchgangsverkehr zurückzuführen ist, wurde der Bau der Poyabrücke, die im Oktober dieses Jahres eröffnet werden wird, beschlossen.

Die Freiburger Regierung will zudem Mobilitätspläne für die Staatsangestellten erstellen. Ein erstes Pilotprojekt steht vor dem Abschluss.

Politik des Staats für die Zuteilung von Parkplätzen an Staatsangestellte

Die Zuteilung der Parkplätze an Staatsangestellte ist im Beschluss vom 12. Juli 1991 über die Zuteilung und die Verwaltung von Parkplätzen für Personenwagen geregelt. Dieser bestimmt, dass die Parkplätze vorrangig aufgrund der Bedürfnisse der Dienststellen zugeteilt werden und dass des Weiteren die Qualität der Erschliessung durch den öffentlichen Verkehr berücksichtigt wird. Der Beschluss legt überdies die Parkgebühren fest; diese wurden gestützt auf die Verordnung vom 11. November 2013 zur Umsetzung von Struktur- und Sparmassnahmen auf den 1. Januar 2014 erhöht.²

Dem ist anzufügen, dass der Staat als Arbeitgeber Parkierungsmöglichkeiten anbieten muss, insbesondere damit beim Staatspersonal alle Regionen des Kantons gut vertreten sind.

Mobilitätsplan für die Staatsangestellten: Pilotphase

Im kantonalen Verkehrsplan (KVP) steht (Beschluss B 2.9.2): «Der Kanton fördert die Erarbeitung von betrieblichen

Mobilitätsplänen, um die Nutzung anderer Verkehrsmittel als das Auto zu unterstützen.» Das erste der Modellprojekte für mehr Nachhaltigkeit (7 der 21 Massnahmen der kantonalen Strategie Nachhaltige Entwicklung sind in den Augen des Staatsrats besonders wichtig und wurden deshalb als Modellprojekte bezeichnet) lautet deshalb «Mobilitätsmanagement beim Staat – Pilotphase». Diese Massnahme sieht die Einführung von Mobilitätsplänen für den Staat vor. Das angestrebte Ziel in der Pilotphase ist die Erstellung von 1 bis 3 Mobilitätsplänen.

Im Sommer 2011 wurde für den Standort in Givisiez, wo das Amt für Umwelt (AfU), das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW) und die Sektion Gewässer des Tiefbauamts (Gew, TBA) 2014 einziehen werden, das erste Pilotprojekt gestartet. Der entsprechende Mobilitätsplan steht vor dem Abschluss. Grundlage ist eine Analyse der Ausgangssituation, die aus einer Mobilitätsumfrage bei den betroffenen Staatsangestellten, einer Diagnose der Bewegungen sowie aus einer Prüfung von Begleitmassnahmen bestand. Zu den Begleitmassnahmen gehört die Parkplatzbewirtschaftung über die Zuteilung einer begrenzten Anzahl Parkvignetten gestützt auf den Beschluss vom 12. Juli 1991.

Parkplätze des Staats im Burgquartier

Im Burgquartier (ab Walriss bis und mit Route de Bourguillon) arbeiten rund 520 Staatsangestellte. Die betroffenen Ämter und Organe sind:

- > Büro für Mediation in Jugendstrafsachen;
- > Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen;
- > Staatskanzlei (Sekretariat des Staatsrats, Amt für Gesetzgebung, Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz);
- > Justizrat;
- > Generalsekretariat der Sicherheits- und Justizdirektion;
- > Generalsekretariat der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion;
- > Generalsekretariat der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (einschliesslich Behörde für Grundstückverkehr, Staatsreben sowie Institutionen und Rechtsangelegenheiten);
- > Friedensgericht des Saanebezirks;
- > Staatsanwaltschaft;
- > Museum für Kunst und Geschichte;
- > Kantonspolizei, Kommandodienste;
- > Kantonspolizei, Kriminalpolizei;
- > Oberamt des Saanebezirks;
- > Amt für Natur und Landschaft (Route de Bourguillon 3);
- > Sekretariat des Grossen Rates;
- > Amt für Justiz;
- > Amt für Mobilität;
- > Amt für Gewerbepolizei;
- > Hochbauamt;

¹ Eingereicht und begründet am 12. Dezember 2013, TGR S. 2506.

² Beschluss vom 12. Juli 1991 über die Zuteilung und die Verwaltung von Parkplätzen für Personenwagen, Art. 4 und 6.
Verordnung vom 11. November 2013 zur Umsetzung von Struktur- und Sparmassnahmen, Art. 15 Parkgebühren.

- > Amt für Gemeinden;
- > Bau- und Raumplanungsamt;
- > Tiefbauamt;
- > Zwangsmassnahmengericht.

In diesem Perimeter haben 112 Staatsangestellte Zugang zu einem Parkplatz zu den im Beschluss vom 12. Juli 1991 vorgesehenen Bedingungen. Laut VSS-Norm SN 640 290 («Parkieren») liegt der Bedarf an Parkfeldern für öffentliche Verwaltungen mit 520 Angestellten und wenig Besuchern bei 110 bis 155 Parkfeldern unter Berücksichtigung der guten Erschliessungsqualität durch den öffentlichen Verkehr¹. Das heisst, die Zahl der im Burgquartier an Staatsangestellten vermieteten Parkfelder entspricht dem minimalen Bedarf gemäss der Norm.

Schlussfolgerung

Der Staatsrat bejaht die Notwendigkeit von Mobilitätsplänen für die Angestellten der Kantonsverwaltung. Aus diesem Grund hat er die Erarbeitung von Mobilitätsplänen als eine von 21 Massnahmen in seine Strategie Nachhaltige Entwicklung eingetragen. Für den Staatsrat stellt sich allerdings die Frage, ob ein Pilotprojekt mit einem grösseren Perimeter nicht zweckmässiger wäre. Er will deshalb zuerst den Sektor bestimmen, der für das nächste Mobilitätsplan-Pilotprojekt am besten geeignet ist.

Parallel dazu zieht er eine Revision der Regeln für die Zuteilung der Parkplätze in Betracht, damit sie mit den Bedürfnissen der staatlichen Dienststellen und der Staatsangestellten in Einklang stehen.

Aus den dargelegten Gründen schlägt der Staatsrat Ihnen den Auftrag zur Annahme vor.

Den 8. April 2014.

- > Debatte und Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 856ff.

¹ Güteklasse B.

Dépôts

Motion populaire 2014-GC-74 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise Pour un salaire minimum pour les apprenti-e-s

Dépôt

La Jeunesse socialiste fribourgeoise et les signataires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte introduisant, par contrat-type obligatoire ou toute autre manière adéquate, un salaire minimum par profession pour tous les apprenti-e-s du canton de Fribourg.

Le montant du salaire minimum est fixé selon des critères permettant aux apprenti-e-s de voir leur travail reconnu à sa juste valeur, en particulier en fonction des responsabilités qui leur incombent, de la difficulté aussi bien physique qu'intellectuelle et du contexte psychosocial de la profession.

Développement

Dans de nombreuses professions, le salaire que touchent les apprenti-e-s ne correspond pas à la valeur réelle de leur travail. Il est inacceptable qu'un-e apprenti-e soit payé-e moins de 400 francs par mois en première année. Cela permet à des entreprises de créer une sous-enchère au sein de certaines professions, comme nous l'avons vu récemment avec l'exemple des pharmacies et des assistantes en pharmacie. Cette sous-enchère nuit:

- > aux apprenti-e-s, dont le travail n'est pas reconnu à sa juste valeur,
- > aux personnes déjà formées, qui sont remplacées par des apprenti-e-s dont le travail est moins onéreux,
- > et finalement à la branche elle-même, qui est déstabilisée par la concurrence déloyale de certaines entreprises.

Nous demandons que le salaire minimum soit fixé selon chaque profession, en fonction des critères propres à la branche. Ce salaire doit représenter le travail réel fourni par les apprenti-e-s, évidemment en prenant en compte aussi le fait qu'ils bénéficient encore d'une formation. Les critères pertinents sont en particulier les responsabilités qui incombent aux apprenti-e-s, la difficulté aussi bien physique qu'intellectuelle de leur travail ainsi que le contexte psychosocial dans lequel le travail est exercé.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.
-

Motion populaire 2014-GC-75 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise Pour que l'Etat encourage les entreprises formatrices

Dépôt

La Jeunesse socialiste fribourgeoise et les signataires demandent l'introduction d'une disposition légale obligeant, dans la mesure autorisée par la loi, l'Etat de Fribourg et les collectivités publiques qui lui sont rattachées à prendre comme partenaire contractuel, tant en droit public qu'en droit privé, principalement des entreprises formant des apprenti-e-s ou étant actives dans le domaine de la formation.

Développement

Dans notre système de formation duale, les entreprises ont la responsabilité de former des apprenti-e-s. Quant à l'Etat, il doit prendre à cœur son rôle et encourager les entreprises à former des apprenti-e-s, afin d'assurer la stabilité et la pérennité du système.

Nous demandons que cet encouragement se fasse, entre autres, par le biais des mandats et des autorisations d'exploiter. De cette manière, l'Etat pourra récompenser les entreprises qui prennent leurs responsabilités à cœur des charges qui leur incombent. Cela instaurera une saine concurrence entre les entreprises, car celles-ci devront s'impliquer pour la formation afin de pouvoir s'assurer des parts de marché. Alors que l'Etat investit des sommes importantes pour des projets de formation, il est inacceptable que les deniers publics puissent profiter à des entreprises qui ne forment aucun-e apprenti-e et qui font ainsi fi de leur part de responsabilité.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.
-

Motion populaire 2014-GC-76 de la Jeunesse socialiste fribourgeoise Pour décharger administrativement les entreprises formatrices

Dépôt

Les signataires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte ayant pour objet un allègement sur le plan administratif des entreprises formant des apprenti-e-s. En particulier, ces allègements doivent s'appliquer aux patrons et aux responsables de la formation au sein des entreprises concernées.

Développement

Nous sommes conscients de l'importance du rôle joué par les entrepreneurs dans le cadre du système de formation duale. Ce rôle revêt pour eux des charges administratives importantes. Afin de leur permettre de se consacrer plus amplement à la formation de leurs apprenti-e-s et d'éviter des développements similaires à ceux que nous avons vus dans «l'affaire Benu», l'Etat doit réfléchir à des moyens de décharger les personnes concernées au premier plan.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.

—

Questions

Question 2014-CE-1 Hugo Raemy/Andrea Burgener Woeffray Haute Ecole pédagogique Fribourg

Question

La HEP Fribourg connaît un certain nombre de difficultés qui prêteritent le climat et la collaboration entre certains services de l'établissement. L'enquête de satisfaction des collaborateurs et collaboratrices de la HEP et le rapport d'analyse rédigé par un expert externe l'attestent.

La DICS a confié à Messieurs Beat Bucher et Rémy Villemin le mandat dans le cadre du projet Aria(d)ne l'objectif de dégager des solutions viables aux difficultés citées ci-dessus.

Un mandat de projet ambitieux et détaillé a été validé le 8 janvier 2013 par M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot et communiqué aux collaborateurs et collaboratrices de la HEP.

M^{me} Chassot a insisté dans ce mandat de projet (voir p. 4) sur la communication et la transparence, étant donné la situation interne difficile. Ainsi, il est écrit en p.4 du projet de mandat:

«Une attention particulière sera accordée à la communication dans le cadre du projet. Une grande importance sera ainsi vouée à la transparence et à la participation. Un accès à tous les documents rédigés, y compris aux résultats intermédiaires, devra être mis en place via l'intranet de l'établissement pour tous les participants et participantes au projet».

Mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes:

1. Quels sont les résultats concrets de ce projet Aria(d)ne après un an de travail?
2. Pourquoi les deux chefs de projet ont quitté le projet?
3. Combien le projet a-t-il coûté jusqu'ici?
4. Le climat et la collaboration au sein de la HEP se sont-ils améliorés?
5. Les prescriptions quant aux objectifs de transparence et de communication du projet ont-elles été respectées?
6. Comment la Commission HEP est impliquée dans le projet Aria(d)ne?
7. Est-ce que le Conseil d'Etat partage l'opinion selon laquelle les évaluations externes (personnelles comme matérielles) doivent être menées indépendamment des instances dirigeantes de l'établissement?

Le 30 décembre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

La Haute école pédagogique de Fribourg (HEP-PH FR) remplit les missions qui lui sont attribuées de par la loi sur la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (LHEP), notamment en délivrant des diplômes qui bénéficient d'une reconnaissance intercantonale. Ses prestations sont de haute qualité et lui assurent un positionnement au niveau national, voire international. Elle connaît toutefois certaines difficultés à l'interne, difficultés confirmées par l'enquête de satisfaction des collaborateurs et collaboratrices de la HEP-PH FR effectuée en 2012 et le rapport d'analyse qui lui fait suite, rédigé par un expert externe. Il est cependant important de préciser que la satisfaction générale qui en ressort s'avère être très élevée et que l'évaluation critique ne concerne que quelques aspects particuliers. Un groupe minoritaire semble aussi avoir une perception beaucoup plus négative que la moyenne du personnel de la HEP-PH FR. Le Conseil de direction de la HEP-PH FR (Cdir) ainsi que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), conscients de certaines difficultés, ont pris, avant même de proposer l'enquête de satisfaction et d'en connaître les résultats, de nombreuses mesures afin de mieux comprendre les raisons des tensions perçues et d'apporter les solutions nécessaires.

Pour rappel, l'adoption par le Grand Conseil fribourgeois de la LHEP, le 4 octobre 1999, a constitué un acte politique décisif dans le long processus de la tertiarisation de la formation des enseignants et enseignantes primaires. Il s'agissait de l'acte fondateur de la HEP-PH FR avec lequel débutait la mise en place de cette nouvelle école. Car, même si la HEP-PH FR a repris en grande partie le personnel de l'Ecole normale cantonale et qu'elle a trouvé place dans ses locaux, il s'agissait bien de donner naissance à une institution entièrement nouvelle et non seulement de transformer une institution existante. Cette rupture radicale a été nécessaire en raison, d'une part, du nouveau positionnement au sein du système de formation avec le passage de niveau secondaire au niveau tertiaire et, d'autre part, de la nouvelle structure de fonctionnement avec le regroupement des entités précédemment séparées dans une institution investie de missions multiples et de surcroît bilingue. Si l'acte de fondation de la HEP-PH FR est clairement identifiable, sa mise en place a été, par contre, un long processus progressif. Les anciennes institutions et la nouvelle structure ont coexisté pendant plusieurs années avec leurs directions respectives. En outre, certains enseignants et enseignantes ont été engagés dans deux entités ayant des exigences et un fonctionnement fort différents. En réalité, c'est uniquement avec la clôture de l'Ecole normale cantonale que la HEP-PH FR a obtenu l'entière maîtrise de sa structure, de son personnel et de ses bâtiments, et a pu se développer en tant que haute école. Il s'agit donc toujours et

encore d'une institution très jeune et qui, même si elle a déjà fait ses preuves, doit poursuivre son développement en tant qu'institution de niveau tertiaire.

C'est pour mettre en œuvre tous les changements préconisés par le cadre légal (loi sur la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise et sa révision en cours, ainsi que la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles) et les nouveaux plans d'études (PER et Lehrplan21) que la DICS a mandaté le Cdir de la HEP-PH FR pour réaliser les modifications nécessaires tant sur le plan organisationnel (autonomisation) que sur le plan du contenu (plan d'études). La HEP-PH FR doit aujourd'hui assurer sa position dans le paysage suisse des hautes écoles (nombre minimum d'étudiants et étudiantes, obtention de fonds tiers du FNS, conformité aux processus de Bologne, accréditation institutionnelle, adaptation du plan d'études, renforcement du bilinguisme, etc.), ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour et qu'elle continuera de faire.

Les difficultés, mises en évidence dans l'enquête de satisfaction et le rapport susmentionnés, sont en partie inhérentes à cette transformation institutionnelle. En effet, de tels changements ont évidemment modifié le statut, la fonction et/ou le cahier des charges de certains collaborateurs et collaboratrices. Néanmoins, il faut relever que, malgré toutes ces modifications, l'ensemble du personnel de la HEP-PH FR a fait preuve d'un grand engagement dans le but de hisser la HEP-PH au rang de haute école et d'obtenir la reconnaissance de son diplôme par la CDIP, et qu'il continue d'œuvrer avec conviction pour le développement de l'institution.

Afin de donner à ce processus toutes les chances de se poursuivre et afin de résoudre les difficultés évoquées plus haut, la DICS a confié à deux experts externes, reconnus dans leur domaine, le mandat de projet Aria(d)ne. Ce projet, conduit par la DICS, avait comme objectifs:

- > le traitement et la canalisation des conflits et des tensions qui agitent la HEP-PH FR sur le plan institutionnel;
- > l'institutionnalisation des solutions qui contribueraient à l'avenir à éviter/anticiper les conflits et tensions ainsi qu'à promouvoir l'autonomisation au sein de la HEP-PH FR;
- > le traitement et la clarification des tensions et des conflits sur les plans personnel et relationnel, et la recherche éventuelle de moyens/variantes comme solutions (externes au projet) à ce niveau.

Par ailleurs, il s'agissait d'examiner la question des responsabilités et des compétences à tous les niveaux hiérarchiques, y compris celui de la gouvernance de la formation des enseignantes et des enseignants cantonaux, du bilinguisme et de la communication, et ce en relation avec la révision de la LHEP.

Question 1:

Suite aux critiques exprimées dans le cadre de l'enquête de satisfaction, la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a fait appel à deux experts externes pour leur confier un mandat dans le but de préciser l'ana-

lyse de la situation et de proposer des solutions. Ce mandat, élaboré avec l'apport des experts, a été signé le 13 février 2013 et consistait à assurer la conduite et le suivi du projet Aria(d)ne évoqué ci-dessus. L'approche participative des deux experts les a amenés à initier le projet en mettant sur pied des groupes de travail. Ces groupes de travail ont mené des discussions et ont pu mettre en commun leurs points de vue sur les thématiques soumises à l'expertise. Après cinq mois du déroulement du projet, la Directrice a cependant constaté que l'état d'avancement des travaux ne répondait pas à ses attentes et a demandé un rapport intermédiaire, qu'elle a reçu le 18 août 2013. Ce rapport a mis en exergue une divergence majeure entre la DICS et les experts en ce qui concerne l'interprétation du mandat, son déroulement attendu, ainsi que les compétences et les responsabilités des acteurs et actrices. Finalement, une différence d'approche méthodologique a également été constatée, la Directrice jugeant que les travaux effectués n'avaient pas conduit aux résultats escomptés en termes d'analyse de la problématique et de propositions concrètes pour la poursuite des travaux. Les experts ont, par contre, mis en avant le processus de réflexion en cours, processus dans lequel ils souhaitaient engager de manière active un nombre encore plus important de participants et participantes au sein de la HEP-PH FR.

Question 2:

La DICS attendait des experts qu'ils précisent les objectifs inscrits dans le mandat du projet Aria(d)ne et qu'ils inscrivent leur démarche. La démarche très ouverte choisie par les experts a par contre induit une certaine diffusion, voire une multiplication de questionnements. La conséquence en a été que le projet, devenu toujours plus vaste et plus complexe, a fini par être dépassé par son contexte, de l'aveu des experts eux-mêmes. Les discussions menées suite au rapport intermédiaire ont démontré des différences majeures entre la DICS et les experts au niveau du jugement porté sur le mandat, la méthodologie employée, l'état d'avancement du projet et les résultats obtenus. Les deux parties ont conclu au besoin de redéfinir aussi bien le contenu et les objectifs du mandat que la méthodologie de travail. Une interruption du mandat en cours a alors été décidée. La possibilité de poursuivre la collaboration entre la DICS et les deux experts dans un nouveau cadre a également été examinée, mais les différences d'approche constatées précédemment ont conduit à la conclusion que les conditions d'une telle poursuite de collaboration n'étaient pas réunies.

Question 3:

Les coûts du projet à ce jour se montent à CHF 61 461.45, y compris la préparation du projet de mandat, en janvier 2013. Ces coûts englobent les séances avec les groupes de travail, les divers entretiens avec la direction de la HEP-PH FR et avec la DICS, la rédaction des mandats aux divers groupes de travail et du rapport intermédiaire, ainsi que les frais de déplacement des experts externes.

Question 4:

Les intervenants externes ont mis en place des groupes de travail qui ont débattu des éléments problématiques relevés dans l'enquête de satisfaction et dans le rapport de juin 2012. Par contre, ils n'ont pas proposé des solutions à y apporter et un certain nombre de difficultés ont subsisté. De surcroît, une lassitude quant aux plaintes exprimées par quelques collaborateurs et collaboratrices s'est nouvellement installée auprès de leurs collègues, qui expriment leur désir de pouvoir travailler dans un climat serein. En même temps, les projets de développement de la HEP-PH FR se sont poursuivis avec succès, ceci en ce qui concerne par exemple la mise en place du nouveau plan d'études, le renouvellement de l'accréditation ISO, le renouvellement de la reconnaissance CDIP, des projets de recherche et de développement, l'amélioration des procédures administratives et financières, la collaboration avec l'Université (mise en place d'une nouvelle filière DAESI en arts visuels), la mise en consultation de la nouvelle LHEP ou l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes.

Si tout ceci a été possible, c'est bien grâce à une collaboration efficace entre le Cdir et la DICS, d'une part, entre le Cdir et les collaborateurs et collaboratrices de la HEP-PH FR, d'autre part, tous convaincus de l'importance de disposer dans le canton de Fribourg d'une institution de formation des enseignants et enseignantes de qualité et reconnue. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de poursuivre le dialogue avec les personnes mécontentes afin de comprendre leurs arguments et leurs objectifs et de leur apporter les réponses adéquates.

Question 5:

Durant l'ensemble du projet, la communication a été assurée par la DICS par les messages électroniques ou dans les séances de la Commission HEP, et par le Cdir lors des diverses séances d'information. Lors de la séance de rentrée 2013/14, les informations concernant les difficultés rencontrées dans le cadre du projet Aria(d)ne ont été transmises à l'ensemble du personnel, précisant que, dès que la suite donnée au projet serait connue, le personnel en serait informé. Les documents liés aux séances d'information sont disponibles sur l'intranet de la HEP-PH FR.

A l'interne du projet Aria(d)ne, les intervenants externes ont eu à leur disposition une plate-forme intranet dans laquelle ils pouvaient déposer leurs documents et/ou autres informations. De plus, que ce soit dans le groupe de projet ou dans le comité de pilotage, des délégué-e-s de l'Assemblée des formateurs et formatrices, ainsi que de l'Association des collaborateurs et collaboratrices étaient présents afin de relayer l'information.

Par contre, il est vrai que la communication concernant la décision de mettre un terme au projet Aria(d)ne, et dès lors aux mandats des deux intervenants externes, n'a pas pu être relayée de manière optimale à l'ensemble du personnel de la HEP-PH FR. Le comité de pilotage Aria(d)ne a entériné cette décision le 14 octobre 2013, le groupe de projet en a été informé le 19 décembre en séance spéciale et l'ensemble du

personnel a reçu l'information seulement le 28 janvier 2014. Le changement à la direction de la DICS a influencé en effet ce calendrier, la diffusion de l'information au personnel de la HEP-PH FR n'ayant pu avoir lieu qu'après son approbation par le nouveau conseiller d'Etat.

Question 6:

Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2012 et du rapport qui a fait suite ont été présentés à la Commission HEP le 10 octobre 2012. Elle a alors mené une discussion à ce sujet et a été associée aux réflexions préalables au projet Aria(d)ne. Elle a ensuite reçu les documents du mandat le 14 février 2013, et a été informée de l'ensemble du processus dans ses séances du 27 mars et du 26 juin 2013. Les procès-verbaux de ces séances sont mis à disposition de l'ensemble du personnel de la HEP-PH FR via intranet.

Question 7:

Des évaluations tant externes qu'internes doivent se dérouler toujours selon des procédures qui garantissent la qualité de leurs résultats. Leur déroulement dépend du type d'évaluation et de l'objectif visé. Ainsi, l'enquête de satisfaction, qui doit permettre à chacun et chacune de se prononcer librement, a été anonyme et menée sans intervention de la direction de la HEP-PH FR. C'est aussi dans le souci d'avoir un regard neutre et professionnel sur les difficultés mises en évidence par cette enquête que la DICS et le Cdir ont souhaité profiter du soutien d'experts externes. Toutefois, la recherche des solutions adéquates et surtout ensuite leur mise en place nécessitent la participation et la collaboration de toutes les personnes impliquées au sein de l'institution, y compris des membres du Cdir.

Le projet Aria(d)ne ayant démontré les limites d'un mandat trop large et trop ouvert, la poursuite des travaux doit faire l'objet d'un projet au contenu et objectifs mieux définis. Ainsi, un petit groupe de personnes a été chargé de procéder à cette analyse initiale et de proposer ce nouveau projet. Il s'est attelé à dégager des pistes d'amélioration du fonctionnement institutionnel, en clarifiant le cadre institutionnel, les rôles et les compétences de chacun et chacune et le processus décisionnel. C'est aussi dans ce but et dans celui d'achever le processus de transformation de l'école normale en haute école que la loi sur la HEP est en cours de révision et que le projet de modification sera transmis au Grand Conseil encore cette année.

Le 1^{er} avril 2014.

—

Anfrage 2014-CE-1 Hugo Raemy/Andrea Burgener Woeffray Pädagogische Hochschule Freiburg

Anfrage

An der PH Freiburg gibt es seit längerer Zeit Probleme bezüglich des Klimas und der Zusammenarbeit. Dies haben eine Zufriedenheitsbefragung aller Mitarbeiter/innen und der Analysebericht einer externen Fachperson gezeigt.

Die EKSD beauftragte Herrn Beat Bucher und Herrn Rémy Villemin im Rahmen des Projektes Aria(d)ne mit der Ausarbeitung dauerhafter Lösungen, damit Arbeitsklima und Zusammenarbeit an der PH in Zukunft verbessert werden können.

Ein umfangreiches und detailliertes Projektmandat wurde am 8. Januar 2013 von Frau Staatsrätin Isabelle Chassot verabschiedet und den Mitarbeitenden der PH kommuniziert.

Da das Klima und die Zusammenarbeit an der PH erschwert sind, legt Frau Chassot grossen Wert auf Transparenz und klare Kommunikation. So schreibt sie auf Seite 4 des Projektmandates:

«Der Kommunikation im Projekt wird besondere Aufmerksamkeit geschenkt. Es wird grosser Wert auf Transparenz und Partizipation gelegt. Im Intranet der Hochschule sollen erarbeitete Dokumente, auch Zwischenergebnisse, für alle Projektbeteiligten zugänglich gemacht werden.»

In diesem Zusammenhang richten wir folgende Fragen an den Staatsrat:

1. Welches sind die konkreten Ergebnisse dieses Projektes Aria(d)ne nach einem Jahr Arbeit?
2. Weshalb sind die beiden Projektleiter aus diesem Projekt ausgeschieden?
3. Was hat das Projekt bisher gekostet?
4. Haben sich Klima und Zusammenarbeit an der PH verbessert?
5. Wurden die Zielvorgaben bezüglich Transparenz und Kommunikation im Projekt eingehalten?
6. Wie ist die PH-Kommission in das Projekt Aria(d)ne involviert?
7. Teilt der Staatsrat die Meinung, dass externe Evaluationen (personell wie inhaltlich) unabhängig von leitenden Personen, die innerhalb einer Institution tätig sind, durchgeführt werden sollten?

Den 30. Dezember 2013.

Antwort des Staatsrats

Die Pädagogische Hochschule Freiburg (HEP-PH FR) erfüllt die ihr durch das Gesetz über die pädagogische Hochschule (PHG) übertragenen Aufgaben und stellt insbesondere interkantonal anerkannte Diplome aus. Sie erbringt Leistungen von hoher Qualität, mit denen sie sich national wie auch

international gut positionieren kann. Jedoch ist sie auch mit gewissen internen Schwierigkeiten konfrontiert, die durch die 2012 durchgeführte Zufriedenheitsbefragung bei den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der HEPPH FR sowie dem anschliessenden Analysebericht einer externen Fachperson bestätigt wurden. Dabei ist es wichtig darauf hinzuweisen, dass sich die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Allgemeinen sehr zufrieden zeigen und dass die Kritiken nur einige besondere Aspekte betreffen. Auch scheint eine Minderheit des Personals eine sehr viel negativere Sichtweise zu haben als der Durchschnitt des Personals der HEP-PH FR. Der Direktionsrat der HEP-PH FR und die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) sind sich der Schwierigkeiten bewusst und haben, bereits bevor die Zufriedenheitsbefragung vorgeschlagen wurde und deren Ergebnisse vorlagen, zahlreiche Massnahmen ergriffen, um die Gründe der Spannungen besser zu verstehen und dafür geeignete Lösungen zu finden.

Zur Erinnerung: Die Annahme des Gesetzes über die pädagogische Hochschule durch den Grosse Rat am 4. Oktober 1999 war ein entscheidender politischer Akt im langen Tertiärisierungsprozess der Lehrerinnen- und Lehrerbildung der Primarschulstufe. Es war der Gründungsakt für die HEP-PH FR, mit dem der Aufbau dieser neuen Schule begann. Denn obwohl die HEP-PH FR das Personal des Kantonalen Lehrerseminars grösstenteils wieder einstellte und in dessen Räumlichkeiten Platz fand, galt es eine gänzlich neue Institution zu schaffen und nicht eine bestehende umzuwandeln. Dieser radikale Bruch war notwendig, weil einerseits der Übergang von der Sekundar- zur Tertiärstufe eine Neupositionierung im Bildungssystem erforderte, und andererseits weil mit der Vereinigung zuvor getrennter Institutionen eine Einrichtung mit neuer Organisationsstruktur und vielfältigen Aufgaben entstand, die überdies zweisprachig ist. Im Gegensatz zur eindeutig datierten Gründung der HEP-PH FR war ihr Aufbau ein langer, schrittweiser Prozess. Die alten Institutionen und die neue Einrichtung existierten mehrere Jahre lang nebeneinander mit ihrer je eigenen Direktion. So unterrichteten einige Lehrpersonen an zwei Institutionen, wobei sich die Anforderungen und die Arbeitsweise stark unterschieden. Erst mit der endgültigen Schliessung des Kantonalen Lehrerseminars erhielt die HEP-PH FR wirklich die volle Kontrolle über ihre Struktur, ihr Personal und ihre Räumlichkeiten und konnte sich als Hochschule entwickeln. Es handelt sich folglich um eine immer noch sehr junge Institution, die sich erst noch bewähren muss. Und auch wenn sie sich bereits bewährt, ist ihre Entwicklung als Institution auf Tertiärstufe längst nicht abgeschlossen.

Um die nötigen Anpassungen, die sich durch den neuen Rechtsrahmen (Gesetz über die pädagogische Hochschule Freiburg und die laufende Revision dieses Gesetzes sowie das Bundesgesetz über die Förderung der Hochschulen und die Koordination im schweizerischen Hochschulbereich) und die neuen Lehrpläne (Westschweizer Lehrplan PER und Lehrplan21) aufdrängen, zu veranlassen, beauftragte die EKSD den Direktionsrat der HEP-PH FR, die dazu erforderlichen organisatorischen (Stärkung der Autonomie) wie auch inhaltlichen (Studienplan) Änderungen vorzunehmen.

Die HEP-PH FR muss heute ihre Position in der Schweizer Hochschullandschaft sichern (Mindestzahl von Studierenden, Erhaltung von Drittmitteln seitens des Schweizerischen Nationalfonds, Bologna-Konformität (der Studiengänge), institutionelle Akkreditierung, Anpassung des Studienplans, Stärkung der Zweisprachigkeit usw.), wie sie es bisher bereits gemacht hat und weiter tun wird.

Die Schwierigkeiten, die bei der Zufriedenheitsumfrage und im erwähnten Bericht zum Vorschein kamen, sind teilweise durch diese institutionelle Umformung bedingt. Denn im Zuge dieser Umstellungen haben sich natürlich das Dienstverhältnis, die Funktion und/oder das Pflichtenheft einiger Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter geändert. Doch trotz all dieser Veränderungen hat das gesamte Personal der HEP-PH FR einen grossen Einsatz geleistet, damit die HEP-PH das Niveau einer Hochschule erreicht und ihre Diplome von der EDK anerkannt werden. Und die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter setzen sich weiterhin mit Überzeugung für die Entwicklung der Hochschule ein.

Um gute Voraussetzungen für das Gelingen dieser Entwicklung zu schaffen und die oben erwähnten Probleme zu lösen, betraute die EKSD zwei externe Experten, die sich auf ihrem Gebiet einen Namen gemacht hatten, mit der Durchführung des Projekts Aria(d)ne. Dieses Projekt unter der Federführung der EKSD hatte folgende Zielsetzungen:

- > Die an der HEP-PH FR bestehenden Konflikte und Spannungen auf *institutioneller* Ebene lösen und kanalisieren;
- > Lösungen institutionalisieren, die dazu beitragen sollen, in Zukunft das Entstehen von Konflikten und Spannungen zu vermeiden oder frühzeitig zu erkennen und die Entwicklung der HEP-PH FR zu einer autonomen Institution zu fördern;
- > Spannungen und Konflikte *auf persönlicher und zwischenmenschlicher* Ebene lösen und klären, allenfalls auf dieser Ebene Lösungsmittel und -wege (ausserhalb des Projekts) suchen.

Auch sollte die Frage der Befugnisse und Kompetenzen auf *allen* Hierarchiestufen geprüft werden, darunter auch die Frage der Regelung der kantonalen Lehrerinnen- und Lehrerbildung, der Zweisprachigkeit und der Kommunikation, dies im Hinblick auf die Revision des PHG.

1. Frage:

Nachdem an der Zufriedenheitsbefragung Kritiken geäussert wurden, zog die Direktorin für Erziehung, Kultur und Sport zwei externe Experten bei und betraute sie mit der Aufgabe, die Situation genauer zu analysieren und Lösungen vorzuschlagen. Dieses mit Unterstützung der Experten erarbeitete Mandat wurde am 13. Februar 2013 unterzeichnet und bestand darin, die Leitung und Begleitung des oben erwähnten Projekts Aria(d)ne zu gewährleisten. Da die beiden Experten einen partizipativen Ansatz wählten, lancierten sie das Projekt mit der Bildung von Arbeitsgruppen. Diese Arbeitsgruppen führten Diskussionen und konnten ihre Stand-

punkte zu den Themen, die behandelt werden sollten, zusammentragen. Nachdem das Projekt fünf Monate gelaufen war, stellt die Direktorin jedoch fest, dass die Arbeiten nicht so vorangeschritten waren, wie sie es erwartet hatte. Daher verlangte sie einen Zwischenbericht, den sie am 18. August 2013 erhalten hat. Dieser Bericht brachte zum Vorschein, dass zwischen der EKSD und den Experten erhebliche Meinungsunterschiede hinsichtlich der Auslegung des Mandats, des erwarteten Ablaufs sowie der Kompetenzen und Befugnisse der Akteure bestanden. Schliesslich wurde auch eine unterschiedliche Auffassung im methodischen Ansatz festgestellt; nach Ansicht der Direktorin hatten die ausgeführten Arbeiten nicht die erhofften Ergebnisse erbracht, was die Analyse der Problematik und konkrete Vorschläge für die weiteren Arbeiten anbelangte. Die Experten hoben hingegen den laufenden Reflexionsprozess hervor, bei dem sie noch eine grössere Zahl von Teilnehmenden der HEP-PH FR einbeziehen wollten.

2. Frage:

Die EKSD hatte von den Experten erwartet, dass sie die im Mandat des Projekts Aria(d)ne festgelegten Ziele genauer darlegten und ihr Vorgehen umrissen. Die sehr offene Vorgehensweise der Experten führte jedoch dazu, dass die Fragen in gewisser Weise diffuser und sogar noch mehr Fragen aufgeworfen wurden. Als Folge davon wurde das Projekt schliesslich, da es immer umfangreicher und komplexer geworden war, von den Ereignissen in seinem Umfeld überholt, wie die Experten selber eingestanden. Bei den im Anschluss an den Zwischenbericht geführten Diskussionen zeigte sich, dass die Meinungen über die Beurteilung des Mandats, die verwendete Methode, der Stand der Arbeiten und die erzielten Ergebnisse der EKSD und der Experten weit auseinanderliefen. Beide Parteien schlossen schliesslich daraus, dass Inhalt und Ziele des Mandats wie auch die Arbeitsmethode neu definiert werden sollten. So wurde beschlossen, das laufende Mandat abzubrechen. Zwar wurde auch die Möglichkeit einer Weiterführung der Zusammenarbeit zwischen der EKSD und den beiden Experten in einem neuen Rahmen geprüft, doch aufgrund der festgestellten unterschiedlichen konzeptuellen Auffassungen gelangten sie zum Schluss, dass die Voraussetzungen für eine weitere Zusammenarbeit nicht gegeben waren.

3. Frage:

Die Kosten des Projekts belaufen sich bisher auf 61 461.45 Franken, die Vorbereitung des Mandatsentwurfs im Januar 2013 mit eingerechnet. In diesen Kosten inbegriffen sind die Sitzungen mit den Arbeitsgruppen, die verschiedenen Unterredungen mit der Direktion der HEP-PH FR und mit der EKSD, das Erarbeiten der Mandate an die verschiedenen Arbeitsgruppen und das Verfassen des Zwischenberichts sowie die Fahrspesen der externen Experten.

4. Frage:

Die externen Experten setzten Arbeitsgruppen ein, die über die in der Zufriedenheitsumfragung und im Bericht von Juni 2012 dargelegten Probleme debattierten. Sie brachten jedoch keine Lösungsvorschläge vor und einige Schwierigkeiten blieben bestehen. Zudem begann sich bei den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern ein gewisser Überdruß gegenüber den Klagen einiger ihrer Kolleginnen und Kollegen breit zu machen, da sie in einem guten Arbeitsklima arbeiten wollten. Gleichzeitig machten die Projekte zur Entwicklung der HEP-PH FR gute Fortschritte, so etwa die Einführung des neuen Studienplans, die Erneuerung der ISO-Zertifizierung und der Diplomanerkennung durch die EDK, Forschungs- und Entwicklungsprojekte, die Verbesserung von Administrativverfahren und finanziellen Abläufen, die Zusammenarbeit mit der Universität (Einführung einer neuen Ausbildung LDS1 in Bildnerischem Gestalten), die Vernehmlassung des neuen PHG oder die steigende Zahl von Studierenden.

Möglich war dies dank einer guten Zusammenarbeit zwischen dem Direktionsrat und der EKSD einerseits und zwischen dem Direktionsrat und den Mitarbeitenden der HEP-PH FR andererseits. Denn alle Beteiligten sind überzeugt davon, dass es im Kanton Freiburg eine anerkannte Einrichtung für die Lehrerinnen- und Lehrerbildung braucht, die eine Ausbildung von hoher Qualität anbietet. Nichtsdestotrotz gilt es den Dialog mit den Unzufriedenen weiterzuführen, um ihre Argumente und Ziele zu verstehen und geeignete Lösungen zu finden.

5. Frage:

Während des gesamten Projekts war die Kommunikation gewährleistet, durch die EKSD per E-Mail, in den Sitzungen der PH-Kommission oder durch die Informationsveranstaltungen des Direktionsrats. An der Sitzung zu Beginn des Studienjahres 2013/14 wurde das gesamte Personal über die Schwierigkeiten im Zusammenhang mit dem Projekt Aria(d)ne informiert. Dabei wurde auch mitgeteilt, dass das Personal Näheres erfahren werde, sobald geklärt sei, wie es mit dem Projekt weitergehe. Die Unterlagen zu den Informationsveranstaltungen sind über das Intranet der HEP-PH FR zugänglich.

Innerhalb des Projekts Aria(d)ne stand den externen Beteiligten eine Intranetplattform zur Verfügung, auf der sie ihre Dokumente und/oder anderen Informationen aufschalten konnten. Zudem waren die Versammlung der PH-Ausbildnerinnen und PH-Ausbildner sowie die Personalvereinigung sowohl in der Projektarbeitsgruppe wie auch im Steuerungsausschuss vertreten, um die Informationen weiterzugeben.

Jedoch muss man eingestehen, dass der Entscheid, das Projekt Aria(d)ne und damit die Mandate der beiden externen Experten zu beenden, dem gesamten Personal der HEP-PH FR nicht optimal übermittelt werden konnte. Der Steuerungsausschuss von Aria(d)ne traf diesen Entscheid am 14. Oktober 2013 und die Projektarbeitsgruppe wurde am 19. Dezember in einer Sondersitzung informiert; das gesamte

Personal hat die Information hingegen erst am 28. Januar 2014 erhalten. Dieser Zeitplan wurde durch den Direktionswechsel bei der EKSD beeinflusst, da die Bekanntgabe der Information an das Personal der HEP-PH FR erst nach der entsprechenden Genehmigung durch den neuen Staatsrat erfolgen konnte.

6. Frage:

Die PH-Kommission erhielt am 10. Oktober 2012 Einblick in die Ergebnisse der im selben Jahr durchgeführten Zufriedenheitsbefragung 2012 sowie in den anschliessenden Bericht. Sie führte daraufhin eine Diskussion zu diesem Thema und war auch an den Überlegungen zum Projekt Aria(d)ne beteiligt. Am 14. Februar 2013 erhielt sie schliesslich die Unterlagen zum Mandat und wurde in den Sitzungen vom 27. März und 26. Juni 2013 über den gesamten Ablauf informiert. Das gesamte Personal der HEP-PH FR kann via Intranet die Protokolle dieser Sitzungen einsehen.

7. Frage:

Externe wie auch interne Evaluationen müssen stets so ablaufen, dass sie zuverlässige Ergebnisse erbringen. Ihr Ablauf hängt von der Art der Evaluation und von der Zielsetzung ab. So wurde die Zufriedenheitsbefragung, bei der jede und jeder sich frei äussern kann, anonym und ohne Intervention der Direktion der HEP-PH FR durchgeführt. Die EKSD und der Direktionsrat wollten zudem die bei dieser Befragung zum Vorschein gebrachten Probleme von neutraler und professioneller Seite begutachten lassen und zogen daher externe Experten bei. Für die Suche nach geeigneten Lösungen und vor allem für ihre Umsetzung war jedoch die Teilnahme aller beteiligten Personen der Hochschule, einschliesslich der Mitglieder des Direktionsrats, erforderlich.

Da das Projekt Aria(d)ne die Grenzen eines zu weit gefassten und offenen Mandats aufgezeigt hat, sollten die weiteren Arbeiten im Rahmen eines Projekts mit klarer definiertem Inhalt und Zielen erfolgen. So wurde eine kleine Gruppe von Personen beauftragt, diese Vorabklärungen durchzuführen und ein neues Projekt vorzuschlagen. Die Gruppe hat sich daran gemacht, Lösungswege für die Verbesserung des Betriebs der Hochschule aufzuzeigen; dazu hat sie den institutionellen Rahmen, die jeweiligen Rollen und Kompetenzen sowie den Entscheidungsprozess klarer festgelegt. Auch zu diesem Zweck und um den Prozess der Umwandlung des Lehrerseminars in eine Hochschule zum Abschluss zu bringen, ist die Revision des Gesetzes über die PH im Gange; der Entwurf für das revidierte Gesetz wird noch in diesem Jahr dem Grossen Rat überwiesen.

Den 1. April 2014.

Question 2014-CE-22 Patrice Jordan Contentieux sur l'assurance-maladie

Question

Suite à la décision prise par le Grand Conseil, en septembre 2011, la Direction de la santé et des affaires sociales informait, en octobre, que la Caisse cantonale de compensation AVS se substitue aux communes dans la prise en charge des primes et des participations aux coûts arriérés pour lesquelles un acte de défaut de biens a été délivré.

Pour les communes cela représente une charge considérable en moins, mais elles ont l'impression de «naviguer à vue» à bien des égards par rapport à ces personnes qui présentent des ADB qu'elles ne connaissent pas, cette mesure d'information n'étant pas inscrite dans la loi.

Au niveau communal, il serait utile de connaître la liste des personnes pour lesquelles la Caisse de compensation a dû ou doit assumer le paiement des contentieux de primes ou de participations aux coûts arriérés.

En effet, sur la base de ces listes, les communes pourront intervenir auprès des personnes qui ont besoin d'une aide pour la gestion de leurs dossiers (demande d'aide aux cotisations par ex.), voire de nommer un curateur pour une période plus ou moins longue si nécessaire.

Ces procédures ont permis au niveau communal, par le passé, de «limiter» les dégâts en accompagnant des personnes durant une durée déterminée afin de les remettre à jour dans la gestion de leurs dossiers et demande d'aide. Souvent ces mêmes personnes ont été reconnaissantes du soutien apporté à cette occasion.

Bien que les communes soient conscientes qu'un soutien ne sera utile et possible que dans un infime nombre de dossiers, elles estiment, toutefois, qu'il ne faut pas sous-estimer l'aide apportée et les personnes soutenues.

Je demande donc la possibilité de communiquer rapidement ces informations aux communes afin de pouvoir aider efficacement des situations qui pourraient être rétablies par une simple intervention du service social de la commune, mais pour que la chose soit possible il faut impérativement avoir les informations

Le 8 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible aux préoccupations exprimées par le député Jordan. En effet, déjà dans le message N° 264 accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux) du 5 juillet 2011 (chapitre 2.1.), il avait indiqué ce qui suit:

«Les conséquences du non-paiement de primes étant désormais réglées de manière détaillée au niveau fédéral,

les dispositions cantonales d'application doivent en particulier désigner l'organe cantonal compétent, en l'occurrence la Caisse de compensation AVS (ci-après: Caisse AVS) (art. 6 al. 1). C'est donc à la Caisse AVS que les assureurs doivent annoncer les assuré-e-s concernés et le montant total des créances relevant de l'assurance-maladie obligatoire ayant donné lieu à des actes de défaut de biens ou à des titres jugés équivalents, à savoir des documents attestant officiellement l'insolvabilité de la personne concernée (cf. article 64a al. 3 LAMal). La forme et la périodicité de la transmission de ces données seront réglées par le Conseil fédéral (art. 64a al. 8 LAMal).

Actuellement, les assureurs font parvenir aux communes la liste des sommations qu'ils ont adressées aux assuré-e-s en demeure. Dorénavant, pour autant qu'elle juge utile de demander ces informations en vertu de l'article 64a al. 2 LAMal, c'est la Caisse AVS qui sera informée par les assureurs des débiteurs qui font l'objet d'une poursuite; l'information se fera par le biais d'une plate-forme informatique développée et mise à disposition par la Confédération afin de faciliter l'échange des données dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins. Au vu de la proximité entre le contentieux dans le domaine de l'assurance-maladie et l'aide sociale, les communes pourraient toutefois avoir un intérêt à disposer également de ces informations afin d'être au moins informées des assuré-e-s qui font l'objet d'un acte de défaut de biens (ou d'un titre jugé équivalent). A cet effet, l'**alinéa 2** crée une base légale spécifique permettant à la Caisse AVS de transmettre, le cas échéant, aux communes ces informations, au moyen d'une procédure d'appel (cf. art. 10 al. 2 de la loi sur la protection des données). Cette possibilité dépendra toutefois de la qualité des données transférées à la Caisse AVS, en particulier du fait qu'elles soient triées par commune, ce qui paraît difficile dans un premier temps. A terme, les communes devraient avoir un accès direct à la plate-forme informatique, ce qui permettra à la Caisse AVS de mettre à disposition ces informations.»

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article 6 alinéa 2 de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LALAMal; RSF 842.1.1) a la teneur suivante:

«La Caisse AVS, au moyen d'une procédure d'appel, ouvre aux communes et aux autorités cantonales concernées l'accès aux données qui lui sont transmises par l'assureur conformément au droit fédéral.»

Au niveau de la Confédération, les dispositions pour le contentieux (Art. 64a LAMal) ainsi que les dispositions pour les réductions des primes (Art. 65 LAMal) ont été modifiées en même temps. En accord avec les assureurs et les cantons (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)), la priorité pour l'élaboration des standards techniques et organisationnels pour l'échange des données a été accordée aux réductions des primes.

En ce qui concerne les standards pour le domaine du contentieux, l'association eAVS/AI a été mandatée par la Confédération, la CDS et les assureurs pour élaborer un concept

dès cette année. Il est prévu de lancer le projet en mars 2014, mais pour l'heure, il n'est pas possible de connaître la date de la mise en production de ce nouvel échange d'informations entre cantons et assureurs.

En conclusion, la Caisse AVS ne dispose actuellement pas encore de données qui pourraient être utiles aux communes dans le domaine du contentieux LAMal comme le demande le député Jordan.

Cependant, le Conseil d'Etat constate que les dispositions légales en place permettront à la Caisse AVS d'informer les communes au moment où les dispositions d'exécution fédérales seront mises en place. La Caisse AVS ne manquera pas d'en informer les communes le moment venu.

Le 18 mars 2014.

Anfrage 2014-CE-22 Patrice Jordan Zahlungsausstände in der Krankenversicherung

Anfrage

Infolge des Entscheids des Grossen Rates im September 2011 hat die Direktion für Gesundheit und Soziales im Oktober darüber informiert, dass die kantonale AHV-Ausgleichskasse anstelle der Gemeinden die fälligen Prämien und Kostenbeteiligungen, die zur Ausstellung eines Verlustscheins geführt haben, übernimmt.

Diese Kostenverschiebung bedeutet für die Gemeinden grundsätzlich eine grosse Erleichterung. Doch da das Gesetz keine entsprechende Informationspflicht vorsieht, haben die Gemeinden im Zusammenhang mit den Personen, für die Verlustscheine bestehen, das Gefühl, im Dunkeln zu tapen.

Für die Gemeinden wäre es sinnvoll, Einsicht in die Liste der Personen zu haben, für welche die Ausgleichskasse Ausstände bei der Prämienzahlung oder Kostenbeteiligungen übernehmen musste oder muss.

Basierend auf diesen Listen könnten die Gemeinden bei Personen, die bei der Verwaltung ihres Dossiers Hilfe brauchen (zum Beispiel Beitragsgesuche), eingreifen und wenn nötig für einen kleineren oder grösseren Zeitraum einen Beistand oder eine Beiständin zuweisen.

In der Vergangenheit konnten die Schäden auf Gemeindeebene damit «eingeschränkt» werden; die betroffenen Personen wurden für einen definierten Zeitraum begleitet und bei der Verwaltung ihrer Dossiers und Beitragsgesuche unterstützt. Diese Personen waren für die Unterstützung in dieser Zeit sehr dankbar.

Die Gemeinden sind sich zwar bewusst, dass eine solche Unterstützung nur bei einer winzigen Anzahl Dossiers nutzbringend und möglich sein wird, doch sind sie trotzdem der

Meinung, dass die Hilfestellungen und ihre Wirkung auf die begleiteten Personen nicht zu unterschätzen sind.

Ich frage also, ob es möglich ist, diese Informationen den Gemeinden rasch zukommen zu lassen, damit sie diese Situationen, die durch eine simple Intervention der Sozialdienste der Gemeinden gelöst werden könnten, effizient angehen können. Denn dazu braucht es unbedingt Informationen.

Den 8. Januar 2014.

Antwort des Staatsrates

Der Staatsrat ist sich der von Grossrat Jordan geäusserten Bedenken bewusst. Bereits in seiner Botschaft Nr. 264 zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung (Zahlungsausstände) vom 5. Juli 2011 hielt der Staatsrat Folgendes fest (Kapitel 2.1):

«Da die Folgen der Nichtbezahlung der Prämien auf Bundesebene nun eingehend geregelt sind, müssen die kantonalen Anwendungsbestimmungen im Wesentlichen noch die zuständige kantonale Stelle bezeichnen, vorliegend die kantonale AHV-Ausgleichskasse (die AHV-Kasse) (**Art. 6 Abs. 1**). Demzufolge müssen die Versicherten neu der AHV-Kasse die betroffenen versicherten Personen sowie den Gesamtbetrag der Forderungen in Zusammenhang mit der obligatorischen Krankenversicherung mitteilen, die Gegenstand eines Verlustscheines oder eines gleichzusetzenden Rechtstitels sind, d. h. Dokumente, welche die Zahlungsunfähigkeit des Schuldners oder der Schuldnerin offiziell bestätigen (s. Artikel 64a Abs. 3 KVG). Form und Periodizität dieser Datenübermittlung werden vom Bundesrat geregelt (Art. 64a Abs. 8 KVG).

Gegenwärtig schicken die Versicherten die Liste der Mahnungen den Gemeinden. Künftig kann die AHV-Kasse, sofern sie es für nützlich hält, gestützt auf Artikel 64a Abs. 2 KVG von den Versicherten Informationen über betriebene Schuldnerinnen und Schuldner verlangen; die Informationen werden über eine Informatik-Plattform ausgetauscht, die vom Bund entwickelt und zur Verfügung gestellt wurde, um den Datenaustausch im Bereich der obligatorischen Krankenpflegeversicherung zu erleichtern. Angesichts der Interdependenz zwischen den Ausständen im Bereich der Krankenversicherung und der Sozialhilfe könnten manche Gemeinden jedoch daran interessiert sein, ebenfalls über diese Informationen zu verfügen. Zu diesem Zwecke schafft **Absatz 2** eine spezifische gesetzliche Grundlage, die es der AHV-Kasse erlaubt, den Gemeinden diese Informationen ggf. über ein Abrufverfahren zu übermitteln (s. Art. 10 Abs. 2 des Gesetzes über den Datenschutz). Diese Möglichkeit wird indes von der Qualität der an die AHV-Kasse übermittelten Daten abhängen, insbesondere davon, ob diese nach Gemeinden sortiert sind, was zumindest in einer ersten Phase schwierig erscheint. Längerfristig sollten die Gemeinden ohnehin einen direkten Zugriff auf die Infor-

matik-Plattform haben, was der AHV-Kasse ermöglichen wird, diese Informationen zur Verfügung zu stellen.»

Daher hat Artikel 6 Absatz 2 des Ausführungsgesetzes vom 24. November 1995 zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung (KVG) seit 1. Januar 2012 (RSF 842.1.1) folgenden Wortlaut:

«Die AHV-Kasse gewährt den Gemeinden und den anderen betroffenen kantonalen Behörden über ein Abrufverfahren Zugang zu Daten über Versicherte, die ihr vom Versicherer gemäss Bundesrecht übermittelt werden.»

Gleichzeitig wurden auf Bundesebene die Bestimmungen für Zahlungsausstände (Art. 64a KVG) und Prämienverbilligungen (Art. 65 KVG) geändert. In Übereinstimmung mit den Versicherern und den Kantonen (Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren, GDK) liegt die Priorität bei der Erarbeitung der technischen und organisatorischen Standards für den Datenaustausch bei den Prämienverbilligungen.

Betreffend Standards für den Bereich Zahlungsausstände haben der Bund, die GDK und die Versicherer den Verein eAHV-IV beauftragt, ab diesem Jahr ein Konzept zu erarbeiten. Das Projekt soll im März 2014 lanciert werden, doch momentan ist noch nicht absehbar, ab wann der neue Informationsaustausch zwischen Kantonen und Versicherern stattfinden wird.

Abschliessend können wir sagen, dass die AHV-Ausgleichskasse momentan noch nicht über die Daten verfügt, die den Gemeinden im Bereich KVG-Zahlungsausstände nützlich sein würden, so wie es Grossrat Jordan verlangt.

Nichtsdestotrotz stellt der Staatsrat fest, dass es die aktuellen Gesetzesbestimmungen den AHV-Ausgleichskassen erlauben, die gewünschten Informationen an die Gemeinden weiterzugeben, wenn die Ausführungsbestimmungen des Bundes umgesetzt sind. Mit Sicherheit wird die AHV-Ausgleichskasse die Gemeinden zum gegebenen Zeitpunkt darüber informieren.

Den 18. März 2014.

Question 2014-CE-23 Nicole Lehner-Gigon Réglementation de la publicité en faveur du petit crédit

Question

Le récent rapport du Conseil d'Etat sur la prévention de l'endettement des jeunes, très instructif et documenté, nous permettait en automne 2013 de mieux comprendre et analyser les mécanismes de surendettement qui affectent autant les jeunes que leurs aînés.

Les spécialistes du désendettement constatent que c'est souvent à l'occasion d'un changement dans le parcours de vie d'une personne (accès à la majorité, entrée dans la vie active, mariage, maladie...) que son équilibre financier peut basculer. A partir de cette constatation, le Conseil d'Etat a prévu des mesures ciblées et mis en place des stratégies qui permettront aux personnes fragilisées d'éviter les pièges du surendettement.

Néanmoins, le rapport relève aussi que «au-delà des circonstances propres à chaque personne et à chaque parcours de vie, le contexte dans lequel évoluent les individus doit nécessairement être pris en compte car le système de consommation actuel est basé essentiellement sur les échanges monétaires et sur le crédit». Les sollicitations sont multiples et ciblent souvent les jeunes. C'est notamment l'accès facilité aux petits crédits qui pose problème car il provoque régulièrement des ravages auprès des personnes les plus vulnérables. La mise à leur disposition sans formalités de cartes de crédit parallèles par certains grands distributeurs (cartes clients chez Manor ou Mediamarkt par ex.) sur le mode du «Achetez maintenant, payez plus tard» représente des tentations supplémentaires.

Dès lors, il apparaît que pour protéger les éléments les plus fragiles de la société, les autorités devraient avoir le courage de soumettre les établissements de crédits à la consommation à une législation plus sévère notamment en contrôlant leurs publicités. Les compétences en la matière étant en partie fédérales, le Conseil d'Etat peut-il quand même envisager de:

- > Interdire la publicité pour les crédits à la consommation sur le territoire cantonal?
- > Ou légiférer de manière à ce que ces publicités soient soumises à des exigences en matière de communication aux publics cibles comme des informations au moins aussi visibles que le message publicitaire sur le coût total du crédit et son taux effectif global ainsi que des mises en garde concernant la situation des consommateurs au moment de la signature du contrat?

Le 10 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

L'octroi de crédits à la consommation constitue une activité économique qui bénéficie de la liberté économique garantie par l'article 36 de la Constitution fédérale. A l'instar des autres libertés publiques, la liberté économique peut être restreinte, à condition que cette restriction repose sur une base légale fondée, qu'elle soit justifiée par un intérêt public et qu'elle réponde au principe de la proportionnalité.

La Confédération et les cantons ont des compétences concurrentes pour l'adoption de dispositions de droit public de protection des consommateurs. Toutefois, le principe constitutionnel de la primauté du droit fédéral fait obstacle à l'adoption de règles cantonales qui empiètent sur des matières que le législateur fédéral a réglementées de façon exhaustive.

En adoptant, le 23 mars 2001, une nouvelle loi sur le crédit à la consommation (LCC), la Confédération a eu pour objectif

d'améliorer la protection du consommateur par le renforcement de ses droits lors de la conclusion d'un contrat de crédit à la consommation. Elle a également eu le souci de garantir que tous les crédits à la consommation accordés en Suisse soient régis par les mêmes règles. Elle a clairement annoncé que ce nouveau droit aurait vocation à traiter la matière de façon exhaustive et qu'il n'y aurait ainsi plus de place pour un droit cantonal complémentaire. Cette position s'est illustrée par l'adoption de l'article 38 LCC, dont la teneur et la suivante:

Art. 38

Relation avec le droit cantonal

La Confédération règle les contrats de crédit à la consommation de manière exhaustive.

Une opinion selon laquelle cet article ne porterait précisément que sur les contrats de crédit et non sur la publicité a certes été défendue dans l'intervalle. Elle a donné lieu en particulier à une jurisprudence vaudoise et ne s'est en définitive pas imposée (cf. Arrêt du 24 mars 2010 de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois, GE 2008.0007).

Il en résulte que l'exhaustivité du droit fédéral, en l'espèce voulue, s'applique également à la publicité relative à des crédits à la consommation, dès lors que l'article 36 LCC renvoie, s'agissant de cette question, aux dispositions contenues dans la loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (LCD).

Les interrogations soulevées par la députée Lehner-Gigon s'inscrivent pourtant complètement dans les réflexions menées actuellement sur le plan national dans le cadre de l'initiative parlementaire déposée par Josiane Aubert (Iv. pa. 10.467), à laquelle tant que le Conseil national que le Conseil des Etats ont donné suite. Cette initiative propose non seulement d'apporter certaines modifications à la LCC. Elle envisage également de modifier LCD en y introduisant le principe de l'interdiction de la publicité pour les petits crédits. Elle illustre à cet égard le souci de nombre de cantons qui se heurtent à une législation fédérale qui ne leur permet pas de légiférer eux-mêmes sur le sujet. Elle invoque la nécessité de prendre des mesures face au surendettement qui pénalise toute une frange de la population dont la jeunesse fait indéniablement partie.

Un avant-projet de loi révisant la LCC a été mis en consultation auprès des cantons en juin 2013 par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Dans sa réponse du 27 août 2013, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'un durcissement de la loi et a privilégié, parmi les variantes proposées, celles qui étaient les plus restrictives et qui offraient la meilleure protection du consommateur. La procédure de consultation a pris fin le 30 septembre 2013. Le délai imparti pour l'élaboration d'un projet de loi a été prolongé de deux ans. Les débats parlementaires relatifs à ce projet seront déterminants et conduiront selon toute vraisemblance à un renforcement des moyens de protection.

Le rapport du Conseil d'Etat en matière de prévention et de lutte contre le surendettement du 3 septembre 2013 a pour sa part montré que les causes et les conséquences de cette problématique sont multiples. Elles peuvent être contextuelles – corollaire d'un contexte global de valorisation de la consommation – telles que l'incitation à consommer à crédit ou la dématérialisation de l'argent, mais également découler de moments critiques particuliers dans un parcours de vie. Les différentes étapes (majorité, indépendance financière, accueil d'un enfant, retrait) et les ruptures (divorce, séparation, atteinte à la santé, perte d'emploi, échec d'une activité indépendante) que tout un chacun peut rencontrer dans son existence expliquent comment des trajectoires ordinaires peuvent basculer dans des processus d'endettement en chaîne.

Les questions de la députée Lehner-Gigon s'insèrent également dans la ligne directrice du plan d'action 2013–2016 décidée par le Conseil d'Etat. Le dispositif de prévention et de lutte contre le surendettement comprend depuis plusieurs années, d'une part, le Fonds cantonal de désendettement en faveur des personnes physiques et, d'autre part, les prestations du Service de désendettement de Caritas Fribourg. Désormais renforcé à tous les niveaux, il concentre les efforts dans des domaines ciblés, tels que la sensibilisation de la population, l'encouragement à recourir rapidement aux soutiens existants ou encore la coordination de la pratique en matière de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement.

A l'échelle communale enfin, il convient de relever à titre d'exemple une solution trouvée par la commune de Vernier, dans le canton de Genève, pour empêcher sur son territoire la publicité promouvant le petit crédit. Profitant à l'automne 2013 d'une renégociation du contrat de location des panneaux d'affichage publics gérés par la Société générale d'affichage (SGA), la commune précitée a en effet ajouté au contrat une clause interdisant à l'entreprise de coller des affiches incitant à recourir au petit crédit. Cette «parade», qui lui a permis de contourner l'impossibilité de prononcer une interdiction unilatérale de la réclame en faveur du petit crédit, a été largement relayée par les médias et présentée comme un moyen modeste mais efficace d'action. Les grandes communes de notre canton seront rendues attentives à cette possibilité d'action.

De manière plus générale, le contrôle de l'affichage des prix des marchandises et des services dans la publicité découlant de la LCD législation fédérale contre la concurrence déloyale incombe dans notre canton aux communes. Il semble ainsi à tout le moins opportun de sensibiliser ces autorités locales à la problématique spécifique de la publicité en faveur du petit crédit. En sa qualité d'organe cantonal de surveillance en la matière, le Service de la police du commerce sera chargé d'inciter les instances fédérales à thématiser sur le sujet et à mettre sur pied, comme cela se fait dans d'autres secteurs commerciaux, en collaboration avec les communes une campagne destinée à rappeler les modes légaux d'indication des prix, tant du point de vue des indications à y faire figurer que de celui de leur lisibilité. Cette surveillance accrue constituera

un mode de renforcement parallèle de la prévention dans le secteur du petit crédit. Elle garantira une bonne application du droit fédéral existant jusqu'au renforcement annoncé de ce dernier en matière de lutte contre le surendettement.

Le 1^{er} avril 2014.

Anfrage 2014-CE-23 Nicole Lehner-Gigon Regelung der Werbung für Kleinkredite

Anfrage

Der sehr aufschlussreiche und gut dokumentierte Bericht des Staatsrats über die Vorbeugung der Verschuldung Jugendlicher hat uns im Herbst 2013 erlaubt, die Mechanismen der Überschuldung von Jugendlichen und Erwachsenen zu analysieren und besser zu verstehen.

Die Fachleute für Überschuldung stellen fest, dass das finanzielle Gleichgewicht oft an Wendepunkten im Leben einer Person (Erreichen der Volljährigkeit, Eintritt ins Arbeitsleben, Heirat, Krankheit usw.) ins Wanken gerät. Ausgehend von dieser Feststellung hat der Staatsrat gezielte Massnahmen vorgesehen und Strategien festgelegt, damit gefährdete Personen nicht in die Schuldenfalle tappen.

Dennoch wird im Bericht auch darauf hingewiesen, dass «über die individuellen Bedingungen hinaus, die jeder Person und jeder Lebensgeschichte eigen sind, unbedingt der allgemeine Kontext, in dem die Einzelpersonen leben, berücksichtigt werden muss». Man dürfe nicht übersehen, dass das heutige Konsumsystem wesentlich auf monetärem Austausch und Kreditwesen basiere. Die Verlockungen sind zahlreich und richten sich oft an die Jugendlichen. Insbesondere der erleichterte Zugang zu Kleinkrediten stellt ein Problem dar, da er bei den verletzlichsten Personen der Gesellschaft regelmässig verheerende Folgen hat. Die gleichzeitige Ausgabe von Kreditkarten ohne Formalitäten durch Grossverteiler (z. B. Kundenkarten von Manor oder Medimarkt) nach dem Motto «Jetzt kaufen, später zahlen» stellt eine zusätzliche Versuchung dar.

Die Behörden sollten deshalb den Mut aufbringen, zum Schutz der verletzlichsten Personen der Gesellschaft die Gesetzgebung für Konsumkreditinstitute strenger zu gestalten, indem ihre Werbung kontrolliert wird. Die Zuständigkeit liegt in diesem Fall teilweise beim Bund. Kann der Staatsrat trotzdem:

- > die Werbung für Konsumkredite auf Kantonsgebiet verbieten?
- > oder gesetzliche Anforderungen an die Werbungen festlegen, die den Anbietern vorschreiben, dass die Zielgruppen über die Gesamtkosten des Kredits und den effektiven Gesamtzinssatz informiert werden müssen, dass diese Informationen ebenso gut sichtbar sein müssen wie die Werbebotschaft und dass bei der Vertragsunter-

zeichnung die finanzielle Situation der Konsumenten zu berücksichtigen ist?

Den 10. Januar 2014.

Antwort des Staatsrats

Die Vergabe von Konsumkrediten ist eine wirtschaftliche Tätigkeit, für welche die in Artikel 36 der Bundesverfassung garantierte Wirtschaftsfreiheit gilt. Wie andere Freiheitsrechte kann auch die Wirtschaftsfreiheit eingeschränkt werden, sofern die Einschränkung auf einer gesetzlichen Grundlage basiert, ein öffentliches Interesse darstellt und dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit entspricht.

Bund und Kantone teilen sich die Kompetenz zum Erlass von öffentlich-rechtlichen Vorschriften zum Schutz der Konsumenten. Doch der Verfassungsgrundsatz über den Vorrang des Bundesrechts verhindert den Erlass von kantonalen Regeln in Bereichen, die der Bund abschliessend geregelt hat.

Mit dem Erlass des neuen Gesetzes vom 23. März 2001 über den Konsumkredit (KKG) wollte der Bund die Konsumenten besser schützen, indem ihre Rechte beim Abschluss eines Konsumkreditvertrags gestärkt werden. Weiter sollte sichergestellt werden, dass für alle in der Schweiz gewährten Konsumkredite dieselben Regeln gelten. Es wurde klar kommuniziert, dass die neue Gesetzgebung den Bereich abschliessend regeln und somit kein Platz für zusätzliches kantonales Recht bleiben werde. Diese Haltung schlug sich im Erlass von Artikel 38 KKG nieder. Dieser lautet wie folgt:

Art. 38

Verhältnis zum kantonalen Recht

Der Bund regelt die Konsumkreditverträge abschliessend.

Seither wurde die Meinung vertreten, der Artikel beziehe sich nur auf die Konsumkreditverträge und nicht auf die Werbung dafür. Diese Interpretation führte insbesondere zu einem Gerichtsurteil im Kanton Waadt, setzte sich aber nicht definitiv durch (vgl. Urteil vom 24. März 2010 der verwaltungsrechtlichen und öffentlich-rechtlichen Abteilung des Waadtländer Kantonsgerichts, GE 2008.0007).

Aus diesem Urteil geht hervor, dass die Bundesgesetzgebung in diesem Bereich auch die Werbung für Konsumkredite abschliessend regelt, da in Artikel 36 KKG in dieser Frage auf die Bestimmungen des Bundesgesetzes vom 19. Dezember 1986 gegen den unlauteren Wettbewerb (UWG) verwiesen wird.

Die von Grossrätin Lehner-Gigon aufgeworfenen Fragen entsprechen jedoch genau den Überlegungen, die zurzeit auf Bundesebene angestellt werden. Sowohl der Nationalrat als auch der Ständerat haben einer entsprechenden parlamentarischen Initiative von Josiane Aubert (Parl. Ini. 10.467) der Folge gegeben. In dieser Initiative werden nicht nur einige Änderungen des KKG vorgeschlagen. Es ist auch die Einführung eines Werbeverbots für Kleinkredite im UWG vorgesehen. Dies entspricht dem Wunsch vieler Kantone, denen

die Bundesgesetzgebung verbietet, selbst entsprechende Bestimmungen zu erlassen. Die Initiative fordert Massnahmen gegen die Überschuldung, die eine ganze Bevölkerungsschicht bestraft, zu der unbestreitbar auch die Jugend gehört.

Im Juni 2013 hat die Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats bei den Kantonen einen Vorentwurf zur Änderung des KKG in Vernehmlassung gegeben. In seiner Antwort vom 27. August 2013 befürwortete der Staatsrat eine Verschärfung des Gesetzes und sprach sich für die restriktivsten Varianten aus, die den besten Konsumentenschutz versprechen. Das Vernehmlassungsverfahren endete am 30. September 2013. Die Frist für die Erarbeitung eines Gesetzesentwurfs wurde um zwei Jahre verlängert. Die Parlamentsdebatten zum Entwurf werden entscheidend sein und aller Wahrscheinlichkeit nach zu einer Verstärkung des Konsumentenschutzes führen.

Der Bericht des Staatsrats vom 3. September 2013 zur Vorbeugung und Bekämpfung der Überschuldung hat seinerseits gezeigt, dass die Ursachen und Auswirkungen dieser Problematik zahlreich sind. Sie können kontextabhängig sein – Folge eines umfassenden Kontextes von Konsumgläubigkeit – wie der Anreiz zum Konsum auf Kredit oder die Entmaterialisierung des Geldes, sie können aber auch von besonderen, kritischen Lebensmomenten ausgelöst werden. Die verschiedenen Lebensabschnitte (Volljährigkeit, finanzielle Unabhängigkeit, Geburt oder Aufnahme eines Kindes, Pensionierung) und Bruchstellen im Lebensverlauf (Scheidung/Trennung, Gesundheitsprobleme, Verlust des Arbeitsplatzes, Scheitern einer selbständigen Erwerbstätigkeit), die jeder Person widerfahren können, erklären, wie gewöhnliche Lebenswege in eine Überschuldungsspirale münden können.

Die Fragen von Grossrätin Lehner-Gigon fügen sich auch in die Leitlinie des Aktionsplans 2013–2016 ein, den der Staatsrat beschlossen hat. Das Dispositiv für die Überschuldungsprävention und -bekämpfung besteht seit mehreren Jahren zum einen aus dem kantonalen Entschuldungsfonds für natürliche Personen und zum anderen aus den Leistungen des vom Staat beauftragten Schuldenberatungsdienstes von Caritas Freiburg. Dieses Dispositiv wurde nun auf allen Ebenen verstärkt und konzentriert seine Anstrengungen auf bestimmte Bereiche wie die Sensibilisierung der Bevölkerung, die Ermunterung zur raschen Beanspruchung der bestehenden Angebote oder die Koordination der Politik zur Vorbeugung und Bekämpfung von Überschuldung und Spielsucht.

Auf Gemeindeebene sei auf das Beispiel der Gemeinde Vernier im Kanton Genf hingewiesen, die eine Lösung gefunden hat, um Werbung für Kleinkredite auf ihrem Gebiet zu verhindern. Die Gemeinde verhandelte im Herbst 2013 den Mietvertrag für die von der Allgemeinen Plakatgesellschaft (APG) verwalteten öffentlichen Plakatflächen neu und nutzte die Gelegenheit, um dem Vertrag eine Klausel anzufügen, die dem Unternehmen das Anbringen von Plakaten, die für Kleinkredite werden, verbietet. Obwohl es nicht möglich ist, einseitig die Werbung für Kleinkredite zu verbieten, konnte Vernier das Hindernis mit diesem Kunstgriff umgehen. Die Medien berichteten intensiv über dieses Beispiel und stell-

ten es als bescheidene, aber effiziente Handlungsmöglichkeit dar. Die grossen Gemeinden unseres Kantons sollen nun auf diese Möglichkeit aufmerksam gemacht werden.

Für die Kontrolle der Preisanschriften von Waren und Dienstleistungen in der Werbung gemäss UWG sind in unserem Kanton die Gemeinden zuständig. So scheint es zumindest angebracht, die lokalen Behörden auf die besondere Problematik der Werbung für Kleinkredite hinzuweisen. Als kantonales Aufsichtsorgan in diesem Bereich wird das Amt für Gewerbepolizei den Auftrag erhalten, die Bundesbehörden dazu anzuregen, die Sache zu thematisieren und, wie dies in anderen Wirtschaftsbereichen üblich ist, gemeinsam mit den Gemeinden eine Kampagne zu lancieren, mit der die gesetzlichen Bestimmungen zur Preisanschrift betreffend Inhalt und Lesbarkeit in Erinnerung gerufen werden. Mit dieser verstärkten Aufsicht kann die Prävention im Bereich der Kleinkredite zusätzlich verstärkt werden. Bis zur angekündigten Verschärfung der Bundesgesetzgebung zur Überschuldungsbekämpfung wird sie für eine korrekte Anwendung der bestehenden Bestimmungen sorgen.

Den 1. April 2014.

Question 2014-CE-27 Marc-Antoine Gamba

Comment faire respecter les lois et les principes éthiques de notre canton et de notre pays par les grands groupes de pharmacie?

Question

Au vu des évolutions stratégiques de certains groupes de pharmacie (ex. le refus récent de former des assistants en pharmacie, en Suisse) appartenant souvent à des multinationales étrangères, des appels à boycotter les pharmacies de groupe ne pensant qu'à leurs intérêts directs se font entendre dans notre canton.

Je me dois de réagir en tant que professionnel de la santé et comme membre du parti PDC qui cherche toujours des solutions aux problèmes et soutient notre belle jeunesse.

Mes questions au Conseil d'Etat sont:

1. Les pharmaciens font partie des professions médicales universitaires selon le droit fédéral. Pour accomplir leur travail de professionnel de la santé, ils ont absolument besoin d'être soutenus par des assistant(e)s en pharmacie formés dans le cadre d'un apprentissage reconnu par un certificat fédéral de capacité. Est-ce que les «chaînes» de pharmacies répondent toujours aux exigences et/ou aux obligations légales cantonales et nationales de la profession de pharmacien?

2. En Suisse, l'implication des entreprises dans la formation professionnelle est une obligation éthique. Le Conseil d'Etat a-t-il pris ou prendra-t-il position avec les responsables de l'entreprise concernée fribourgeoise à l'origine?
3. Il n'est pas correct que l'effort de formation ne soit assumé que par une partie des pharmaciens dont l'éthique professionnelle les pousse à contribuer à la tâche de formation, alors que d'autres ne font que profiter du personnel formé dont ils ont besoin. Dans la mesure où une pharmacie ou une chaîne de pharmacies ne souhaite pas contribuer à la formation des futurs collaborateurs ou collaboratrices, notamment pour des raisons économiques, ne serait-il pas judicieux de lier l'octroi d'une autorisation d'exploitation d'une pharmacie à l'obligation de formation, ou par défaut au paiement d'une taxe pour contribuer à sa formation de base?
4. Le système français avec attribution de secteur géographique pour chaque pharmacie et pharmacien, me semble une bonne solution. Dans les chaînes de pharmacies, peut-on protéger et/ou garantir, dans l'intérêt public, la liberté du pharmacien-responsable d'exercer sa profession en son âme et conscience sans influence de l'investisseur, du propriétaire ou des économistes peu intéressés au monde de la santé mais par contre par la maximalisation des bénéfices?
5. Peut-on, par une définition plus précise des conditions d'autorisation d'exploiter une pharmacie, dans le cadre de la marge de manœuvre cantonale, introduire des normes relatives au service public et au social devant être assurées par les pharmacies et pharmaciens? Ou peut-on, par des partenariats publics-privés, soutenir l'existence de ce service public menacé par la pression commerciale?
6. Devrions-nous intervenir auprès de l'état fédéral pour qu'il établisse une base légale permettant de donner un cadre et une mission de santé publique et d'intérêt public supérieur à la profession de pharmacien, sachant qu'actuellement le statut des pharmacies est celui d'un commerce de détail spécialisé entièrement livré aux seules règles de la liberté de commerce?

Je remercie le Conseil d'Etat de faire la lumière devant cette triste et regrettable évolution.

Le 17 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat rappelle qu'en date du 8 novembre 2013, les médias faisaient état de la décision d'une grande chaîne de pharmacie présente, entre autres, dans le canton de Fribourg, de cesser de former des apprenties assistantes en pharmacie. Cette décision touchait environ 160 places d'apprentissage en Suisse, dont 45 dans notre canton (sur un total de 150).

Suite à cette annonce, le Directeur de l'économie et de l'emploi, soutenu par le Service de la formation professionnelle (SFP), a immédiatement pris contact avec la direction de cette chaîne de pharmacie et une rencontre a pu être organi-

sée le 25 novembre 2013. En parallèle, le SFP prenait contact avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, ainsi qu'avec le secrétariat de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire CLPO, afin de connaître l'état de la situation dans tous les cantons de Suisse et de coordonner les discussions avec la direction de la chaîne de pharmacie. Egalement concerné (19 apprenties sur un total de 151), le canton du Valais a été convié à la séance du 25 novembre 2013 par l'intermédiaire de son Chef du Département de l'économie, énergie et territoire.

A cette occasion, les cantons de Fribourg et du Valais ont fait valoir de nombreux arguments visant à faire reconsidérer sa décision par la précitée. En particulier, il a été rappelé que:

- > Il est du devoir des entreprises de proposer des places d'apprentissage aux jeunes (aspect social);
- > Diverses études démontrent que le fait de former des apprentis demeure rentable pour les entreprises, notamment dans le cadre des formations sur 3 ans. Dans une étude de 2012, le Professeur Stefan C. Wolter, Directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), relevait que ces conditions générales ont des répercussions favorables pour l'économie toute entière, car elles prédisposent les entreprises à proposer des places d'apprentissage de bonne qualité et en nombre suffisant. Dans le même temps, ce système garantit à tous les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire en Suisse d'accéder à une formation adaptée qui sera décisive dans leur parcours de formation individuel (aspect économique);
- > L'apprentissage sert également à former la relève et à ainsi assurer une adéquation entre l'offre de places de travail et la demande dans le domaine professionnel considéré (aspect relatif à l'équilibre du marché du travail);
- > L'image donnée par une entreprise qui renonce à former est considérablement altérée auprès du public et de la clientèle, puisque celle-ci ne fait pas face à ses obligations sociales. L'entreprise s'expose donc à un mouvement de boycott des consommateurs (aspect lié à l'image);
- > Il est également du devoir des entreprises d'assurer une formation de qualité, notamment dans le domaine de la santé. Cette obligation relève en particulier de la garantie de la sécurité du patient (aspect sécuritaire).

Les arguments développés durant la rencontre du 25 novembre ont été confirmés par un courrier des Conseillers d'Etat fribourgeois et valaisan daté du 9 décembre 2013.

Auparavant, la Directrice de la santé et des affaires sociales avait également adressé un courrier à la direction de la chaîne de pharmacie en date du 21 novembre 2013. Elle y rappelait notamment l'importance de l'implication des employeurs dans la formation pour des raisons sociales, économiques et de santé publique. En date du 11 décembre dernier, une entrevue entre le Directeur général de la chaîne de pharmacie et la Directrice de la santé et des affaires sociales a permis de réitérer les arguments étayant la position du canton de Fribourg.

Dès l'annonce de la chaîne de pharmacie de renoncer à la formation d'apprentis, un mouvement de boycott s'est développé au sein de la population. D'abord limité aux réseaux sociaux, cet appel a pris un tournant plus formel par l'intervention, au tout début de l'année 2014, de l'aile jeune d'un parti politique fribourgeois, qui en a fait l'une de ses «bonnes résolutions» pour la nouvelle année.

Par courrier du 15 janvier 2014 se référant à la séance du 25 novembre et à la lettre du 9 décembre 2013 adressée par les Conseillers d'Etat fribourgeois et valaisan, la direction de la chaîne de pharmacie a annoncé avoir décidé de reconsidérer sa décision. Non sans rappeler le contexte économique difficile (érosion des marges) et la pression exercée sur les coûts de la santé, celle-ci a néanmoins confirmé qu'elle poursuivrait la formation de l'ensemble de ses apprentis et qu'elle s'engageait à continuer de recruter des personnes en vue de leur assurer une formation professionnelle. Cette information a été relayée par les médias en date du 17 janvier 2014.

La Direction de l'économie et de l'emploi contrôlera la concrétisation de cette déclaration d'intention et, en cas de besoin, interviendra à nouveau auprès de la direction de la chaîne de pharmacie concernée.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Gamba:

1. *Les pharmaciens font partie des professions médicales universitaires selon le droit fédéral. Pour accomplir leur travail de professionnel de la santé, ils ont absolument besoin d'être soutenus par des assistant(e)s en pharmacie formés dans le cadre d'un apprentissage reconnu par un certificat fédéral de capacité. Est-ce que les «chaînes» de pharmacies répondent toujours aux exigences et/ou aux obligations légales cantonales et nationales de la profession de pharmacien?*

Tout d'abord, il sied de rappeler que selon l'article 30 de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh; RS 812.21), la remise de médicaments dans une pharmacie, une droguerie ou un autre établissement de commerce est soumise à autorisation cantonale. Il revient également aux cantons de fixer les conditions et la procédure d'octroi de l'autorisation et d'effectuer des contrôles périodiques (art. 30 al. 2). Seuls les pharmaciens et les personnes exerçant une profession médicale sont habilités à remettre des médicaments soumis à ordonnance. Quant aux professionnels dûment formés, ils peuvent également remettre ces produits sous le contrôle des personnes précitées (art. 24 al. 1, let. c et art. 25 al. 1, let. d LPTh).

Dans le canton de Fribourg, le(a) pharmacien(ne) cantonal(e) est responsable du contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, ainsi que de la surveillance des pharmacies et des drogueries (art. 11 de la loi sur la santé; LSan; RSF 821.0.1). A de rares exceptions, la remise de médicaments ne peut se faire que dans les pharmacies (art. 112 LSan), lesquelles doivent être autorisées à l'exploitation (art. 110 LSan). L'une des conditions à l'octroi de l'autorisation réside dans l'engagement de personnel qualifié en rela-

tion avec l'importance de la pharmacie (art. 110 al. 2 let. c LSan; art. 23 de l'ordonnance sur les produits thérapeutiques; OPTh; RSF 821.20.21).

Durant l'année 2012, le pharmacien cantonal a effectué des contrôles concernant l'utilisation appropriée des produits thérapeutiques, notamment dans les pharmacies publiques (70), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes des médicaments (12), ainsi que dans les drogueries (13). A cela s'ajoutent les 32 contrôles effectués dans les entreprises en tant qu'inspecteur de l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh).

41 inspections ont également été effectuées dans les pharmacies pour permettre de vérifier l'application des dispositions légales et ont donné, pour tous les types de pharmacies, des résultats globalement satisfaisants.

Le Conseil d'Etat peut donc constater que les chaînes de pharmacies répondent généralement aux dispositions légales cantonales et nationales de la profession de pharmacien, tout comme le font les autres officines actives dans notre canton.

2. *En Suisse, l'implication des entreprises dans la formation professionnelle est une obligation éthique. Le Conseil d'Etat a-t-il pris ou prendra-t-il position avec les responsables de l'entreprise concernée fribourgeoise à l'origine?*

Le Conseil d'Etat renvoie le député Gamba à la description des initiatives prises par les autorités cantonales fribourgeoises, rappelées dans les considérations préliminaires à la présente réponse.

3. *Il n'est pas correct que l'effort de formation ne soit assumé que par une partie des pharmaciens dont l'éthique professionnelle les pousse à contribuer à la tâche de formation, alors que d'autres ne font que profiter du personnel formé dont ils ont besoin. Dans la mesure où une pharmacie ou une chaîne de pharmacies ne souhaite pas contribuer à la formation des futurs collaborateurs ou collaboratrices, notamment pour des raisons économiques, ne serait-il pas judicieux de lier l'octroi d'une autorisation d'exploitation d'une pharmacie à l'obligation de formation, ou par défaut au paiement d'une taxe pour contribuer à sa formation de base?*

De l'avis du Conseil d'Etat, il n'est pas opportun de lier l'obligation de former à l'octroi de l'autorisation d'exploiter: la formation d'apprentis exige un personnel d'encadrement formé non seulement sur le plan professionnel, mais également pédagogique et, dans de nombreux domaines, des infrastructures appropriées. Il n'est donc pas possible de former des apprenti-e-s si les conditions requises ne sont pas réunies et sans disposer des ressources nécessaires. Une obligation de former pourrait donc nuire à la qualité de la formation, notamment si les officines visées n'emploient qu'un petit nombre de collaborateurs et n'ont ni la taille ni la structure adéquate pour former correctement des apprenti-e-s. Dans le même sens, il serait particulièrement mal compris que ces dernières soient soumises à une taxe. Par conséquent, une obligation de former ne pourrait être imposée qu'aux phar-

macies disposant des moyens humains et des infrastructures suffisantes, par l'introduction de dispositions légales dont la conformité avec le principe de l'égalité de traitement semblerait douteuse.

Au vu de ce qui précède et tout en soulignant l'importance de la formation des apprenti-e-s, le Conseil d'Etat préfère s'en remettre à la responsabilité sociale de chaque entreprise susceptible de former des apprenti-e-s. La prise en charge d'un-e apprenti-e exige que le formateur soit motivé, qu'il se forme lui-même et qu'il consacre une partie non négligeable de son temps pour assurer le suivi de la personne concernée. Le Conseil d'Etat estime que ces conditions à une formation de qualité ne pourraient être garanties sous un régime légal contraignant.

4. *Le système français avec attribution de secteur géographique pour chaque pharmacie et pharmacien, me semble une bonne solution. Dans les chaînes de pharmacies, peut-on protéger et/ou garantir, dans l'intérêt public, la liberté du pharmacien-responsable d'exercer sa profession en son âme et conscience sans influence de l'investisseur, du propriétaire ou des économistes peu intéressés au monde de la santé mais par contre par la maximalisation des bénéfices?*

Les autorités sanitaires cantonales de Suisse romande ont déjà envisagé une solution analogue à celle existant en France. En vue d'une concrétisation d'un tel système, elles avaient mandaté le Professeur Jean-François Aubert, de l'Université de Neuchâtel, pour vérifier la constitutionnalité de mesures légales au niveau cantonal mettant en œuvre une telle idée. Pour le Professeur Aubert, l'attribution, par le biais d'une réglementation cantonale, d'un secteur géographique à chaque pharmacie et pharmacien-ne serait contraire au principe de la liberté de commerce garantie par la Constitution fédérale.

Une telle solution devrait dès lors être introduite que par le législateur fédéral, seul compétent pour préciser, voire restreindre les droits fondamentaux garantis par la Constitution.

5. *Peut-on, par une définition plus précise des conditions d'autorisation d'exploiter une pharmacie, dans le cadre de la marge de manœuvre cantonale, introduire des normes relatives au service public et au social devant être assurées par les pharmacies et pharmaciens? Ou peut-on, par des partenariats publics-privés, soutenir l'existence de ce service public menacé par la pression commerciale?*

La remise des médicaments principalement par le canal des pharmacies répond à un intérêt de santé publique, dans la mesure où elle contribue à l'utilisation raisonnée des produits thérapeutiques par les patients et patientes. Les pharmaciens-ne-s sont tenus d'observer un devoir de diligence, notamment en s'assurant que les patient-e-s ont bien compris comment utiliser les médicaments qui leur sont remis. Ce rôle de service public et social est d'autant plus important qu'il s'agit de médicaments pouvant donner lieu à un emploi abusif, notamment en ce qui concerne ceux qui se caractérisent pas

un risque élevé de dépendance, parmi lesquels les stupéfiants et les substances psychotropes (art. 19 OPTh).

Autre élément d'intérêt public, les pharmaciens et pharmaciennes sont invités à faire usage, dans la mesure du possible, de leur droit de substituer des préparations originales de la liste des spécialités par des génériques meilleur marché de cette liste (art. 52a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie; LAMal).

La législation fixe également aux pharmaciens et pharmaciennes l'obligation de participer au service de garde, permettant au public d'obtenir en tout temps les médicaments nécessaires (art. 95 LSan).

Enfin, une disposition du droit cantonal impose aux pharmaciens de participer à l'élimination appropriée des produits thérapeutiques qui ne sont plus utilisés, ou qui sont périmés, respectivement altérés (art. 21 OPTh).

Etant donné que la législation cantonale s'appuie largement sur la législation fédérale, des obligations supplémentaires à satisfaire en matière de service public et social devraient, le cas échéant, être fixées au niveau de la législation fédérale, dans le respect des principes de l'utilité et de la proportionnalité.

6. *Devrions-nous intervenir auprès de l'état fédéral pour qu'il établisse une base légale permettant de donner un cadre et une mission de santé publique et d'intérêt public supérieur à la profession de pharmacien, sachant qu'actuellement le statut des pharmacies est celui d'un commerce de détail spécialisé entièrement livré aux seules règles de la liberté de commerce?*

Comme rappelé ci-dessus, seule une modification de la législation fédérale pourrait permettre de préciser, voire restreindre la liberté de commerce, droit fondamental garanti par la Constitution fédérale. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat constate que, pour une majeure partie des cas, les entreprises – y compris les pharmacies – sont conscientes de leur responsabilité sociale, notamment dans l'exercice d'activités relevant de l'intérêt public. Le Gouvernement demeure ainsi convaincu que cette responsabilité peut encore être exercée dans un cadre commercial concurrentiel. Comme on l'a vu dans le cas d'espèce, celui-ci se tient néanmoins prêt à intervenir lorsqu'il s'agit de rappeler aux entreprises le rôle et la responsabilité que celles-ci exercent dans ce contexte.

Cela dit, le Conseil d'Etat rendra attentif la représentation fribourgeoise aux Chambres fédérales à la problématique soulevée par le biais de la présente question.

Le 8 avril 2014.

—

Anfrage 2014-CE-27 Marc-Antoine Gamba Wie können die grossen Apothekenketten dazu gebracht werden, dass sie die Gesetze und ethischen Grundsätze unseres Kantons und unseres Landes einhalten?

Anfrage

Angesichts der strategischen Entwicklung gewisser Apothekenketten, die oft international tätigen ausländischen Unternehmen angehören, (z.B. angesichts des jüngsten Entscheids einer Kette, keine Pharma-Assistentinnen und -Assistenten in der Schweiz mehr auszubilden) wird in unserem Kanton der Ruf laut, Apothekenketten zu boykottieren, die nur ihre direkten Interessen verfolgen.

Als Fachperson im Gesundheitsbereich und Mitglied der CVP, die Probleme stets lösungsorientiert angeht für und unsere schöne Jugend unterstützt, muss ich darauf reagieren.

Meine Fragen an den Staatsrat lauten wie folgt:

- > Apothekerinnen und Apotheker haben nach Bundesrecht einen universitären medizinischen Beruf. Um ihre Arbeit als Fachperson im Gesundheitsbereich erfüllen zu können, müssen sie unbedingt von Pharma-Assistentinnen und Pharma-Assistenten unterstützt werden, die im Rahmen einer Lehre ausgebildet wurden, die mit einem eidgenössischen Fähigkeitszeugnis abschliesst. Erfüllen die Apothekenketten noch die gesetzlichen Anforderungen und/oder Pflichten auf Kantons- und Bundesebene für die Ausübung des Apothekerberufs?
- > In der Schweiz haben die Unternehmen eine ethische Verpflichtung, sich an der Berufsbildung zu beteiligen. Hat der Staatsrat gegenüber den Verantwortlichen des ursprünglich Freiburger Unternehmens Stellung genommen oder wird er dies tun?
- > Es ist nicht korrekt, dass die Bildungsanstrengungen nur von einem Teil der Apotheken erbracht werden, die aufgrund ihrer Berufsethik einen Beitrag an die Ausbildung leisten, während die anderen nur vom fertig ausgebildeten Personal profitieren, das sie benötigen. Wenn eine Apotheke oder eine Apothekenkette hauptsächlich aus finanziellen Gründen keinen Beitrag an die Ausbildung künftiger Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter leisten möchte, wäre es dann nicht angezeigt, die Betriebsbewilligung der Apotheken mit der Pflicht zur Ausbildung oder zur Zahlung einer Gebühr als Beitrag an die Grundbildung zu verknüpfen?
- > Das französische System, das jeder Apotheke sowie jeder Apothekerin und jedem Apotheker einen geografischen Sektor zuweist, scheint mir eine gute Lösung zu sein. Ist es möglich, in den Apothekenketten die Freiheit des verantwortlichen Apothekers im öffentlichen Interesse zu schützen und/oder zu garantieren, damit er seinen Beruf mit Herz und Verstand ausüben kann, ohne vom Investor, Besitzer oder von Ökonomen beeinflusst zu

werden, die sich weniger für das Gesundheitswesen als für die Gewinnmaximierung interessieren?

- > Kann der Kanton im Rahmen seines Handlungsspielraums in den Bedingungen für die Erteilung der Betriebsbewilligung an Apotheken Anforderungen in Bezug auf den Service public und die sozialen Aspekte einfügen, die von den Apothekerinnen und Apothekern erfüllt werden müssen? Oder kann durch öffentlich-private Partnerschaften der vom kommerziellen Druck bedrohte Service public unterstützt werden?
- > Sollten wir beim Bund einschreiten, damit er eine Gesetzesgrundlage aufstellt, die dem Apothekerberuf eine höhere Stellung und Aufgabe in Bezug auf den Service public und das öffentliche Interesse verleiht? Schliesslich haben Apotheken heute nur die Stellung eines spezialisierten Detailhandels der allein den Regeln der *Handelsfreiheit* unterstellt ist.

Ich danke dem Staatsrat, dass er Licht in diese traurige und bedauerliche Entwicklung bringt.

Den 17. Januar 2014.

Antwort des Staatsrats

Einleitend ruft der Staatsrat in Erinnerung, dass die Medien am 8. November 2013 vom Entscheid einer grossen, unter anderem im Kanton Freiburg tätigen Apothekenkette berichtet haben, keine Pharma-Assistentinnen und -Assistenten mehr auszubilden. Dieser Entscheid betraf etwa 160 Lehrstellen in der Schweiz, davon 45 in unserem Kanton (von insgesamt 150 Lehrstellen).

Auf diese Ankündigung hin hat der Volkswirtschaftsdirektor, unterstützt vom Amt für Berufsbildung (BBA), umgehend mit der Direktion dieser Apothekenkette Kontakt aufgenommen und am 25. November 2013 konnte ein Treffen organisiert werden. Gleichzeitig nahm das BBA mit dem Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) sowie mit dem Sekretariat der *Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)* Kontakt auf, um ein Bild von der Lage in den übrigen Schweizer Kantonen zu erhalten und die Gespräche mit der Direktion der Apothekenkette zu koordinieren. Der Kanton Wallis, der ebenfalls betroffen ist (19 Lernende von insgesamt 151), wurde zur Sitzung vom 25. November eingeladen. Er wurde vom Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung vertreten.

Bei diesem Treffen haben die Kantone Freiburg und Wallis zahlreiche Argumente vorgebracht, um die Apothekenkette dazu zu bewegen, ihren Entscheid zu revidieren. Insbesondere wurde dabei Folgendes in Erinnerung gerufen:

- > Die Unternehmen haben die Pflicht, den Jugendlichen Lehrstellen anzubieten (sozialer Aspekt).
- > Verschiedene Studien beweisen, dass die Ausbildung von Lernenden und insbesondere die dreijährigen Lehren für die Unternehmen rentabel sind. In einer Studie aus dem Jahr 2012 erklärte Professor Stefan C. Wolter, Direktor

der Schweizerischen Koordinierungsstelle für Bildungsforschung (SKBF), dass diese allgemeinen Bedingungen die ganze Wirtschaft positiv beeinflussen, da sie die Unternehmen veranlassen, ausreichend Lehrstellen von guter Qualität anzubieten. Gleichzeitig sorgt dieses System dafür, dass alle Jugendlichen nach Abschluss der obligatorischen Schulzeit in der Schweiz eine angemessene Ausbildung besuchen können. Dies ist ein entscheidender Punkt für ihren individuellen Bildungsweg (wirtschaftlicher Aspekt).

- > Die Lehre dient auch dazu, den Nachwuchs auszubilden und so zu gewährleisten, dass das Arbeitsplatzangebot mit der Nachfrage in den verschiedenen Berufsfeldern übereinstimmt (Aspekt in Bezug auf einen ausgeglichenen Arbeitsmarkt).
- > Das Image eines Unternehmens, das keine Lernenden mehr ausbildet, verschlechtert sich deutlich in den Augen der Öffentlichkeit und der Kundschaft, da das Unternehmen seine sozialen Pflichten nicht mehr wahrnimmt. Das Unternehmen muss damit rechnen, dass die Verbraucher es boykottieren (Imageaspekt).
- > Es ist auch die Pflicht der Unternehmen insbesondere im Gesundheitsbereich eine qualitativ gute Ausbildung zu gewährleisten. Die Sicherheit der Patienten hängt davon ab (Sicherheitsaspekt).

Die am Treffen vom 25. November angeführten Argumente wurden in einem Schreiben der Freiburger und Walliser Staatsräte vom 9. Dezember 2013 bestätigt.

Davor hatte auch die Direktorin für Gesundheit und Soziales am 21. November 2013 einen Brief an die Direktion der Apothekenkette geschickt. Darin rief sie namentlich in Erinnerung, dass die Beteiligung der Arbeitgeber an der Ausbildung aus sozialen, wirtschaftlichen und gesundheitlichen Gründen wichtig ist. Am 11. Dezember 2013 fand ein Treffen zwischen dem Generaldirektor der Apothekenkette und der Direktorin für Gesundheit und Soziales statt, an dem die Argumente des Kantons Freiburg wiederholt werden konnten.

Gleich nach der Ankündigung der Apothekenkette, dass sie keine Lernenden mehr ausbilden werde, entwickelte sich in der Bevölkerung eine Boykottbewegung. Erst begrenzte sie sich auf die sozialen Netzwerke, dann gewann sie an Bedeutung, als die junge Gruppierung einer Freiburger Partei Anfang 2014 den Boykott zu einem ihrer «guten Vorsätze» für das neue Jahr gewählt hat.

Mit Schreiben vom 15. Januar 2014 nahm die Direktion der Apothekenkette Bezug auf die Sitzung vom 25. November und das Schreiben der Freiburger und Walliser Staatsräte vom 9. Dezember 2013 und kündigte an, dass sie ihren Entscheid revidiert habe. Sie bestätigte, dass sie trotz des schwierigen wirtschaftlichen Kontexts (rückgängige Margen) und des Drucks auf die Gesundheitskosten die Ausbildung aller ihrer Lernenden fortsetzen werde, und verpflichtete sich, auch in Zukunft Lernende auszubilden. Diese Information haben die Medien am 17. Januar 2014 veröffentlicht.

Die Volkswirtschaftsdirektion wird die Umsetzung dieser Absichtserklärung kontrollieren und bei Bedarf erneut bei der Direktion der betroffenen Apothekenkette einschreiten.

Dies vorausgeschickt, beantwortet der Staatsrat die Fragen von Grossrat Gamba wie folgt:

1. *Apothekerinnen und Apotheker haben nach Bundesrecht einen universitären medizinischen Beruf. Um ihre Arbeit als Fachperson im Gesundheitsbereich erfüllen zu können, müssen sie unbedingt von Pharma-Assistentinnen und Pharma-Assistenten unterstützt werden, die im Rahmen einer Lehre ausgebildet wurden, die mit einem eidgenössischen Fähigkeitszeugnis abschliesst. Erfüllen die Apothekenketten noch die gesetzlichen Anforderungen und/oder Pflichten auf Kantons- und Bundesebene für die Ausübung des Apothekerberufs?*

Als Erstes ist zu erwähnen, dass gemäss Artikel 30 des Bundesgesetzes über Arzneimittel und Medizinprodukte (Heilmittelgesetz, HMG; SR 812.21) für die Abgabe von Arzneimitteln in Apotheken, Drogerien und anderen Detailhandelsgeschäften eine kantonale Bewilligung benötigt wird. Die Kantone sind dafür zuständig, die Voraussetzungen und das Verfahren für die Erteilung der Bewilligung zu regeln und periodische Kontrollen durchzuführen (Art. 30 Abs. 2). Nur Apothekerinnen und Apotheker sowie Medizinalpersonen dürfen verschreibungspflichtige Arzneimittel abgeben. Auch entsprechend ausgebildete Fachpersonen können diese Arzneimittel unter der Kontrolle der oben erwähnten Personen abgeben (Art. 24 Abs. 1 Bst. c und Art. 25 Abs. 1 Bst. d HMG).

Im Kanton Freiburg ist die Kantonsapothekerin oder der Kantonsapotheker für die Kontrolle und das Inverkehrbringen der Heilmittel sowie für die Überwachung der Apotheken und Drogerien verantwortlich (Art. 11 Gesundheitsgesetz; GesG; SGF 821.0.1). Arzneimittel dürfen mit wenigen Ausnahmen nur in Apotheken abgegeben werden (Art. 112 GesG), die über eine Betriebsbewilligung verfügen (Art. 110 GesG). Eine der Bedingungen für die Erteilung der Bewilligung lautet, dass die Apotheke über qualifiziertes Personal im Verhältnis zu ihrer Grösse verfügt (Art. 110 Abs. 2, Bst. c GesG; Art. 23 der Verordnung über die Heilmittel; HMG; SGF 821.20.21).

Im Jahr 2012 hat der Kantonsapotheker Kontrollen in Zusammenhang mit der angemessenen Verwendung von Heilmitteln durchgeführt, namentlich in den öffentlichen Apotheken (70), den Pflegeeinrichtungen (47), den privaten Apotheken von Ärztinnen und Ärzten, die zur Arzneimittelabgabe berechtigt sind (12), sowie in den Drogerien (13). Hinzu kommen Kontrollen, die er in den Unternehmen als Inspektor des Heilmittelinspektorats der Westschweiz (ISO-TRPTh) durchgeführt hat (32).

Ausserdem wurden 41 Inspektionen in Apotheken durchgeführt, um zu kontrollieren, ob die gesetzlichen Bestimmungen eingehalten werden. Diese Inspektionen ergaben bei allen Arten von Apotheken ein insgesamt zufriedenstellendes Resultat.

Der Staatsrat stellt also fest, dass die Apothekenketten wie auch die anderen Apotheken im Kanton allgemein die gesetzlichen Bestimmungen des Kantons und des Bundes erfüllen, die für den Apothekerberuf gelten.

2. *In der Schweiz haben die Unternehmen eine ethische Verpflichtung, sich an der Berufsbildung zu beteiligen. Hat der Staatsrat gegenüber den Verantwortlichen des ursprünglich Freiburger Unternehmens Stellung genommen oder wird er dies tun?*

Der Staatsrat verweist Grossrat Gamba auf die in den Vorbemerkungen zu dieser Antwort erwähnten Massnahmen, die die Freiburger Behörden ergriffen haben.

3. *Es ist nicht korrekt, dass die Bildungsanstrengungen nur von einem Teil der Apotheken erbracht werden, die aufgrund ihrer Berufsethik einen Beitrag an die Ausbildung leisten, während die anderen nur vom fertig ausgebildeten Personal profitieren, das sie benötigen. Wenn eine Apotheke oder eine Apothekenkette hauptsächlich aus finanziellen Gründen keinen Beitrag an die Ausbildung künftiger Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter leisten möchte, wäre es dann nicht angezeigt, die Betriebsbewilligung der Apotheken mit der Pflicht zur Ausbildung oder zur Zahlung einer Gebühr als Beitrag an die Grundbildung zu verknüpfen?*

Nach Meinung des Staatsrats ist es nicht angezeigt, die Betriebsbewilligung mit einer Ausbildungspflicht zu verknüpfen: Für die Ausbildung von Lernenden wird Betreuungspersonal benötigt, das nicht nur beruflich, sondern auch pädagogisch gebildet ist. In vielen Bereichen braucht es ausserdem geeignete Infrastrukturen. Es ist folglich nicht möglich, Lernende auszubilden, wenn die erforderlichen Bedingungen nicht vereint sind und die benötigten Ressourcen fehlen. Vor allem in Apotheken, die nur wenige Mitarbeitende beschäftigen und weder die Grösse noch die Struktur haben, um Lernende korrekt auszubilden, könnte eine Ausbildungspflicht der Bildungsqualität abträglich sein. In dem Sinne wäre es auch schwer verständlich, weshalb diese Apotheken eine Gebühr bezahlen müssten. Folglich könnte die Ausbildungspflicht nur für Apotheken eingeführt werden, die über das nötige Personal und die geeigneten Infrastrukturen verfügen. Eine derartige Pflicht müsste in einer Gesetzesbestimmung verankert werden, deren Vereinbarkeit mit dem Grundsatz der Gleichbehandlung allerdings zweifelhaft scheint.

Der Staatsrat unterstreicht die Bedeutung der Ausbildung von Lernenden, doch aufgrund der oben stehenden Darlegungen zieht er es vor, an die soziale Verantwortung der Unternehmen zu appellieren, die Lernende ausbilden können. Die Betreuung von Lernenden verlangt, dass die für die Ausbildung verantwortliche Person motiviert ist, sich selbst weiterbildet und einen nicht vernachlässigbaren Teil ihrer Zeit für die Betreuung der betroffenen Person aufwendet. Der Staatsrat ist der Meinung, dass diese Voraussetzungen für eine qualitativ gute Ausbildung nicht garantiert werden können, wenn die Unternehmen gesetzlich dazu gezwungen sind.

4. *Das französische System, das jeder Apotheke sowie jeder Apothekerin und jedem Apotheker einen geografischen Sektor zuweist, scheint mir eine gute Lösung zu sein. Ist es möglich, in den Apothekenketten die Freiheit des verantwortlichen Apothekers im öffentlichen Interesse zu schützen und/oder zu garantieren, damit er seinen Beruf mit Herz und Verstand ausüben kann, ohne vom Investor, Besitzer oder von Ökonomen beeinflusst wird, die sich weniger für das Gesundheitswesen als für die Gewinnmaximierung interessieren?*

Die kantonalen Gesundheitsbehörden der Westschweiz haben bereits eine mit Frankreich vergleichbare Lösung ins Auge gefasst. Im Hinblick auf die Umsetzung eines derartigen Systems haben sie Professor Jean-François Aubert von der Universität Neuenburg beauftragt, die Verfassungsmässigkeit von gesetzlichen Massnahmen auf Kantonsebene zu prüfen, die in diese Richtung gehen. Für Professor Aubert würde die kantonale geregelte Zuteilung eines geografischen Sektors für jede Apotheke sowie für jede Apothekerin oder jeden Apotheker gegen den Grundsatz der Handelsfreiheit verstossen, der in der Bundesverfassung verankert ist.

Eine derartige Lösung könnte nur über die Bundesgesetzgebung eingeführt werden, die als einzige die in der Verfassung garantierten Grundrechte präzisieren oder eingrenzen kann.

5. *Kann der Kanton im Rahmen seines Handlungsspielraums in den Bedingungen für die Erteilung der Betriebsbewilligung an Apotheken Anforderungen in Bezug auf den Service public und die sozialen Aspekte einfügen, die von den Apothekerinnen und Apothekern erfüllt werden müssen? Oder kann durch öffentlich-private Partnerschaften der vom kommerziellen Druck bedrohte Service public unterstützt werden?*

Dass Arzneimittel hauptsächlich über Apotheken abgegeben werden, liegt im Interesse der öffentlichen Gesundheit, da die Apotheken zur angemessenen Verwendung der Arzneimittel durch die Patientinnen und Patienten beitragen. Apothekerinnen und Apotheker haben eine Sorgfaltspflicht und müssen sich insbesondere versichern, dass die Patientinnen und Patienten verstanden haben, wie sie die Arzneimittel verwenden müssen, die ihnen abgegeben werden. Dieser Service public und diese soziale Rolle sind umso wichtiger, wenn es sich um Arzneimittel handelt, die missbräuchlich verwendet werden können, insbesondere die, die eine Abhängigkeit erzeugen können, wie Betäubungsmittel und psychotrope Stoffe (Art. 19 H MV).

Ein weiterer Punkt von öffentlichem Interesse ist, dass die Apothekerinnen und Apotheker aufgerufen sind, soweit möglich Originalpräparate der Spezialitätenliste durch die billigeren Generika dieser Liste zu ersetzen (Art. 52a Bundesgesetz über die Krankenversicherung; KVG).

Die Gesetzgebung auferlegt den Apothekerinnen und Apothekern die Pflicht zur Mitwirkung am Notfalldienst, damit die Versorgung der Bevölkerung mit den benötigten Arzneimitteln jederzeit gewährleistet ist (Art. 95 GesG).

Zum Schluss verpflichtet das kantonale Recht die Apothekerinnen und Apotheker dazu, sich an der Entsorgung von nicht mehr benötigten, abgelaufenen oder beschädigten Heilmitteln zu beteiligen (Art. 21 HMV).

Da sich die kantonale Gesetzgebung weitgehend auf die Bundesgesetzgebung stützt, sollten allfällige zusätzliche Verpflichtungen im Bereich des Service public oder im sozialen Bereich im Bundesrecht festgelegt werden, wobei der Nutzen und die Verhältnismässigkeit beachtet werden müssen.

6. *Sollten wir beim Bund einschreiten, damit er eine Gesetzesgrundlage aufstellt, die dem Apothekerberuf eine höhere Stellung und Aufgabe in Bezug auf den Service public und das öffentliche Interesse verleiht? Schliesslich haben Apotheken heute nur die Stellung eines spezialisierten Detailhandels der allein den Regeln der Handelsfreiheit unterstellt ist.*

Wie weiter oben erwähnt kann nur eine Änderung der Bundesgesetzgebung die Handelsfreiheit präzisieren oder einschränken, die in der Bundesverfassung als Grundrecht verankert ist. In diesem Zusammenhang stellt der Staatsrat fest, dass sich die Unternehmen – einschliesslich der Apotheken – in den meisten Fällen ihrer sozialen Verantwortung bewusst sind, insbesondere in der Ausübung von Tätigkeiten von öffentlichem Interesse. Der Staatsrat ist deshalb überzeugt, dass diese Verantwortung auch in einem kommerziellen Umfeld mit starkem Wettbewerb wahrgenommen werden kann. Wie der vorliegende Fall zeigt, ist der Staatsrat jedoch bereit, einzuschreiten, um den Unternehmen ihre Rolle und ihre Verantwortung auf dem Gebiet in Erinnerung zu rufen.

Der Staatsrat wird die Freiburger Bundesparlamentarierinnen und Bundesparlamentarier auf die Problemantik hinweisen, auf die in der vorliegenden Anfrage hingewiesen wird.

Den 8. April 2014.

Question 2014-CE-29 Olivier Suter/ Giovanna Garghentini Python HAE harmonisation des administrations des écoles et ESCADA

Question

Les premiers pas du projet HAE (Harmonisation des Administrations des Ecoles) datent de 2007. Lors de sa séance du 20 mars 2012, Le Grand Conseil a adopté le projet de loi HAE que lui soumettait le Conseil d'Etat et voté un crédit de 15 960 000 francs pour sa réalisation entre 2012 et 2017, soit 12 250 000 francs pour des prestations externes et 3 710 000 francs pour le personnel.

A la suite de cette décision et d'un appel d'offres, on a dans notre canton choisi le programme Escada pour gérer les problèmes informatiques liés à l'Administration des écoles. Ce logiciel a été développé par la société bâloise JCS Software AG.

Au début de l'année scolaire 2013–2014, Escada a été introduit simultanément dans tous les établissements du Secondaire 2 du canton. Si l'idée de l'harmonisation est louable – nous la saluons – la manière de la mettre en œuvre l'est moins.

Le logiciel Escada doit en principe permettre de réaliser au sein des établissements scolaires le report des notes dans un carnet électronique, le calcul des moyennes, l'édition de bulletins scolaires et de certificats de maturité, la gestion des absences des élèves, la facturation, etc.

Dans les faits, le logiciel ne parvenait pas à remplir nombre des fonctions que l'on attendait de lui lors de son introduction à la rentrée 2013 et ne les remplit toujours pas aujourd'hui, ceci malgré le travail incroyable fourni depuis l'été par les directions d'écoles et de nombreux enseignants, malgré l'implication du personnel du projet HAE et du SITel, malgré l'engagement de consultants, malgré l'apport d'un directeur adjoint du projet HAE et de trois informaticiens supplémentaires, malgré une collaboration de tous les instants avec le concepteur du logiciel. Aujourd'hui encore, Escada ne calcule pas les moyennes de notes correctement, offre un aperçu des notes lacunaire, ne permet pas une vue d'ensemble par élève et par classe pour les enseignants, enregistre et calcule les absences de manière insatisfaisante. Le logiciel ne propose aucune solution pour l'attribution des enseignements, la gestion des photocopies, la gestion des examens de maturité 2014, etc. Son utilisation est compliquée et obsolète.

L'inadaptation du logiciel aux fonctions qu'il devrait remplir a déjà engendré et engendrera encore d'importants coûts supplémentaires.

Durant la fin de l'été et l'automne 2013, de nombreuses personnes sont intervenues auprès des services informatiques de l'Etat et de la DICS pour faire part de leurs réserves et de leur mécontentement par rapport à Escada. Le logiciel a aussi fait parler de lui dans les médias. Dans un article paru dans *La Liberté* du 13 décembre, le chef de service du S2 reconnaissait les difficultés rencontrées lors de l'introduction d'Escada et la surcharge de travail et de stress qui en découlait pour les personnes chargées de le rendre opérationnel. Dans le même article, le chef de service relevait toutefois que ce logiciel apportait satisfaction à ses utilisateurs dans les cantons de Bâle-Ville et d'Argovie qui l'avaient introduit avant nous. Renseignements pris dans ces cantons, il s'avère que le degré de satisfaction est très moyen et qu'aucun établissement argovien ou bâlois n'utilise Escada – tant s'en faut – pour l'ensemble des fonctionnalités pour lesquelles il a été choisi dans notre canton. Certains recteurs argoviens sont même en discussion pour abandonner Escada.

Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quel était le cahier des charges auquel devaient répondre les concepteurs et vendeurs de logiciels au moment de l'appel d'offres qui a conduit au choix d'Escada?
2. Comment a été faite l'analyse du produit et par qui?
3. Selon quels critères le logiciel a-t-il été choisi?
4. Par qui le logiciel Escada a-t-il été choisi?

5. Comment a-t-on préparé la mise en fonction du logiciel au S2, qui en a eu la responsabilité?
6. Quel est le prix d'achat du logiciel Escada?
7. Quel est le prix réel de sa mise en œuvre: prix d'achat, ainsi que les ressources et les heures supplémentaires?
8. Les coûts liés à l'adaptation du logiciel sont-ils facturés au concepteur-vendeur du projet (travail supplémentaire des directions d'école et des enseignants, engagement de ressources supplémentaires dans les services informatiques de l'Etat, etc.)?
9. D'autres logiciels ont-ils été évalués? Lesquels? Quelles étaient les fonctions qu'ils remplissaient? Quel était leur prix?
10. A-t-on étudié les logiciels développés ces dernières années par les différents collèges du canton pour satisfaire à des besoins tels que: inscription de notes, édition de carnets de notes, gestion des examens de maturité, administration, etc.?
11. A-t-on envisagé de développer ces logiciels de manière à ce qu'ils répondent aux différentes fonctions que devrait remplir Escada et à ce qu'ils puissent être installés dans l'ensemble des établissements scolaires du canton?
12. Quels défauts et manques ont été répertoriés par rapport au logiciel Escada?
13. Quels problèmes ont été résolus de manière absolument satisfaisante à ce jour?
14. Quels problèmes n'ont pas encore trouvé de solutions?
15. Quelles sont les démarches entreprises pour trouver des solutions? Selon quel calendrier ces solutions seront-elles mises en place?
16. Le conseil d'Etat pense-t-il que la gestion des examens de baccalauréat et la création des certificats de maturité 2014 seront possibles avec ce logiciel? A quel prix?
17. Au vu des problèmes rencontrés et à venir, le Conseil d'Etat pense-t-il qu'il est judicieux de continuer à travailler avec le logiciel Escada et d'étendre son utilisation au niveau de l'enseignement obligatoire, ou pense-t-il l'abandonner au profit d'un outil mieux adapté et plus performant?
18. De nombreux groupes parlementaires et députés avaient relevé en mars 2012 la cherté du projet HAE. Le Conseil d'Etat avait précisé que le montant de 15 960 000 francs demandé constituerait un maximum. Où en est-on aujourd'hui au niveau financier? Quelles sont les prévisions pour la suite des travaux?

Le 17 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il est nécessaire de préciser le contexte de ce projet d'envergure visant à l'harmonisation de la gestion des écoles fribourgeoises (HAE). Ce dernier a été mis en œuvre à la demande des écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2) qui comptent les collèges et l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF) pour pallier le manque de solutions informatiques professionnelles et l'absence de garantie quant à la pérennité des applications dépendantes de leur(s) concepteur(s) et dont la maintenance n'était pas

assurée. La DICS a demandé la réalisation d'une pré-étude au Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) dans le but d'examiner la situation et de proposer des solutions. Celle-ci a démontré l'intérêt d'utiliser une approche globale permettant d'exploiter au mieux les possibles synergies et de mutualiser au maximum les solutions qui seront adoptées. Par conséquent, il a été décidé d'élargir le projet afin, notamment, d'améliorer le suivi de l'élève, d'intégrer et de pérenniser les systèmes, d'ouvrir la voie de la cyberadministration, de protéger les données et d'optimiser les prévisions d'effectifs. Impliquant tous les niveaux d'enseignement, de l'école infantine au post-obligatoire et à la Haute école pédagogique, HAE est un projet complexe qui a été découpé en lots. Le premier lot concerne essentiellement le S2, le primaire et les référentiels¹.

Suite à un appel d'offres, la solution choisie pour le S2 (le logiciel Escada) est entrée en production au mois de février 2013 avec la gestion des inscriptions, le but étant de gérer l'année scolaire actuelle 2013/14 avec cette nouvelle solution. Cette mise en œuvre est difficile et demande un grand investissement de la part de toutes les personnes concernées, car les délais sont courts et non négociables (on ne peut décaler un début d'année scolaire par exemple), alors que l'adaptation de ce programme à l'environnement fribourgeois ainsi que l'harmonisation des pratiques des écoles demandent du temps. Il est en outre vrai que l'introduction de ce nouveau programme informatique engendre davantage de travail et de difficultés qu'initialement prévu. La qualité de la solution actuellement mise en place n'est pas encore satisfaisante et il faudra une année supplémentaire pour terminer le projet S2. Consciente des difficultés rencontrées, la direction du projet HAE a décidé d'augmenter les ressources allouées afin d'améliorer le support aux utilisateurs et d'accélérer l'amélioration de ce logiciel. La situation est toutefois sous contrôle et les écoles du S2 fonctionnent avec Escada. Les étapes suivantes ont notamment été effectuées avec la nouvelle solution:

- > février 2013: inscription des élèves dans les écoles du S2;
- > mars 2013: convocation des élèves pour les examens d'admission dans les différentes filières;
- > mai 2013: répartition des élèves entre les gymnases de la ville de Fribourg;
- > juin 2013: conception des horaires avec le logiciel EDT de l'entreprise Index Education;
- > juin 2013: impression des contrats des enseignants;
- > été 2013: paramétrage des filières (notamment attribution des élèves dans les cours et les classes et répartition des cours entre les enseignants);
- > automne 2013: facturation des écolages et autres frais scolaires à l'ECGF et au Collège du Sud (écoles pilotes pour cette tâche);
- > novembre 2013: impression des bulletins mi-semestriels;
- > janvier 2014: inscription des élèves aux examens finaux;

¹ Un référentiel peut être résumé (en simplifiant) à une base de données centrale, qui est souvent considérée comme maître d'une ou plusieurs données regroupées en fonction de leurs natures. Un référentiel a pour objectif de recueillir et rendre cohérentes les données pour l'opérationnel. Il renforce l'évolutivité et les synergies avec d'autres systèmes d'information. Les principaux référentiels communs: acteurs, dossiers élève, dossiers collaborateur.

> février 2014: impression des bulletins semestriels.

Certaines étapes comme l'élaboration des horaires, les attributions des enseignants ou la gestion des photocopies sont effectuées à l'aide d'autres logiciels, mais interfacés avec Escada.

Le projet HAE au niveau des écoles primaires consiste, quant à lui, à produire les bulletins de notes et à gérer la procédure de passage au cycle d'orientation. Une solution provisoire sera mise en place cette année afin d'assurer une mise en production de la solution définitive début 2015.

Si la majorité des erreurs signalées par les députés dans les annexes 1 et 2 n'en sont en réalité pas (en date du 14 janvier 2014, il ne s'agissait pas encore d'un bulletin semestriel; il est normal que les conditions de promotion ne soient pas mentionnées pour un élève de classe terminale; le «principe de la double compensation» est bien une condition de promotion pour un élève de 4^e année gymnasiale), le Conseil d'Etat ne souhaite pas commenter davantage des documents qui étaient encore en cours d'élaboration et à disposition des directions et administrations des écoles uniquement. Il déplore l'utilisation de bulletins de notes, qui n'étaient pas publics (le 1^{er} semestre s'est terminé le 6 février 2014) et dont la mise à jour n'était pas terminée, pour illustrer les difficultés rencontrées dans le cadre du projet HAE.

Concernant l'annexe 4 et l'inventaire de l'utilisation du logiciel Escada dans les cantons de Bâle-Ville et d'Argovie, quelques éléments intéressants sont à relever. D'une part, des écoles privées sont prises en compte dans cette liste alors qu'il est normal que ces établissements qui ne dépendent pas des autorités cantonales n'utilisent pas le logiciel Escada. D'autre part, il semble que les questions aient été orientées sur le portail web à disposition du corps enseignant et non sur les besoins cantonaux. Les gymnases des deux cantons mentionnés utilisent bel et bien Escada pour les fonctions en lien avec les besoins cantonaux (données de référence, dossiers des élèves, bulletins de notes et statistiques fédérales notamment). Pour le canton de Bâle-Ville, des contraintes spécifiques en termes de sécurité informatique ne permettent pas un accès libre aux notes et aux absences; les fonctions à disposition du corps enseignant sont ainsi limitées par rapport aux fonctions offertes dans le canton de Fribourg. Dans le canton d'Argovie, un gymnase a choisi une solution concurrente à Escada pour la gestion des notes et des absences. Toutefois cette solution n'est pas cantonale et il a fallu construire des interfaces vers Escada afin d'alimenter les référentiels et produire les bulletins de notes entre autres. En résumé, il semble donc bien que le logiciel Escada reste l'outil choisi par ces cantons et que, hormis quelques cas spécifiques, ceci n'est aujourd'hui pas remis en cause.

Par rapport aux questions précises posées par les députés Olivier Suter et Giovanna Garghentini Python, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit:

1. *Quel était le cahier des charges auquel devaient répondre les concepteurs et vendeurs de logiciels au moment de l'appel d'offres qui a conduit au choix d'Escada?*

2. *Comment a été faite l'analyse du produit et par qui?*

3. *Selon quels critères le logiciel a-t-il été choisi?*

4. *Par qui le logiciel Escada a-t-il été choisi?*

Le cahier des charges a été élaboré en adéquation avec l'approche globale retenue déjà évoquée. Ce cahier des charges couvrait donc les exigences, non seulement du S2, mais également de certaines parties du primaire et du secondaire du premier degré (S1) ainsi que des établissements de formation professionnelle.

Une étude de marché, menée en 2009, a montré qu'il existait des produits – certes peu nombreux – susceptibles de répondre à une majorité d'exigences de ce cahier des charges, mais qu'aucune solution ne serait en mesure de couvrir tous nos besoins. Aussi le fait qu'Escada ne réponde pas à l'ensemble du cahier des charges n'a-t-il pas constitué une surprise en soi, tout au plus est-il possible de regretter que JCS Software AG, concepteur de l'application, ne dispose pas de ressources en nombre suffisant pour pallier les manquements du produit dans les délais imposés.

Au niveau du choix du logiciel retenu, le Conseil d'Etat rappelle que celui-ci a fait l'objet d'un appel d'offres public dans le respect des dispositions légales dont l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et la loi sur les marchés publics ainsi que son règlement. Ce dernier stipulant à son article 30 que le marché est adjugé au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un catalogue de critères définis et pondérés.

Au niveau de l'évaluation des offres soumises, chacun des quatre critères principaux (la qualité fonctionnelle, la qualité non fonctionnelle¹, les aspects financiers, le fournisseur et son organisation) a été évalué par un groupe d'experts distinct, regroupant d'une part des collaborateurs des services de l'enseignement et des écoles, et, d'autre part, des collaborateurs du SITel. Si la solution Escada n'est certes pas sortie en tête lors de l'évaluation des critères non financiers, les aspects financiers, dont la pondération n'était pourtant que de 25%, ont fait ressortir la solution Escada avec une marge certaine sur les autres offres. Ceci démontre que la solution Escada était proche des meilleures sur les autres critères et que son coût était imbattable.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus par les quatre offres évaluées.

Critère (pondération)	Escada (JCS)	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D
Qualité fonctionnelle (35%)	4.23	4.40	3.83	2.88
Qualité non fonctionnelle (20%)	3.43	3.73	3.50	1.70
Aspects financiers (25%)	5.00	0.46	0.74	0.12
Fournisseur & Organisation (20%)	3.00	4.70	4.50	2.80
Note finale pondérée	4.02	3.34	3.13	1.94

¹ Performance, portabilité, fiabilité, compatibilité, maintenabilité et sécurité.

Au total, huit offres ont été remises. Parmi celles-ci, quatre ont été écartées car elles ne répondaient pas aux critères d'aptitudes obligatoires (en particulier la nécessité de proposer une solution déjà implantée dans des écoles du S2 en Suisse).

5. *Comment a-t-on préparé la mise en fonction du logiciel au S2, qui en a eu la responsabilité?*

La réalisation d'un projet de cette envergure nécessite l'engagement d'une équipe hétérogène composée des futurs utilisateurs de la solution (responsables administratifs, proviseurs et secrétaires notamment), d'un groupe de projet proche du métier (DICS), d'un groupe technique (SITel) ainsi que des représentants du fournisseur.

La décision de lancer le projet au niveau du S2 a été prise par le Comité de pilotage HAE. La préparation de cette décision s'est faite au niveau de la Direction HAE, qui, elle-même, s'est appuyée sur le Comité de projet «HAE-S2a». La Direction HAE est composée du Chef du S2, président, du Directeur du SITel, vice-président, et de l'adjoint du Chef du Service de la formation professionnelle. Lors de la phase de lancement, le Comité de projet était composé des administrateurs des cinq écoles concernées, du chef de projet SITel et du chef de projet S2. Il est à relever que la composition de ce groupe s'est étendue par la suite en incluant notamment un proviseur de chacune des écoles concernées.

L'approche qui paraissait la plus adéquate dans cette configuration était de décomposer la solution sur la base de l'architecture fonctionnelle cible. En d'autres termes, il s'agissait de traiter l'une après l'autre les fonctions explicitées dans le cahier des charges par le biais d'une analyse des différences entre les besoins du métier et la couverture des fonctions offertes dans la solution. Cette façon de faire permet d'identifier relativement rapidement les lacunes ou manquements de la solution et de définir les travaux ou modules complémentaires qui doivent être fournis par JCS Software AG, le SITel ou un autre prestataire de service.

6. *Quel est le prix d'achat du logiciel Escada?*
7. *Quel est le prix réel de sa mise en œuvre: prix d'achat, ainsi que les ressources et les heures supplémentaires?*
8. *Les coûts liés à l'adaptation du logiciel sont-ils facturés au concepteur-vendeur du projet (travail supplémentaire des directions d'école et des enseignants, engagement de ressources supplémentaires dans les services informatiques de l'Etat, etc.)?*

Sur la base de l'offre soumise par JCS Software AG, le coût d'acquisition de la solution Escada se monte, pour le S2, à quelque 350 000 francs.

En date du 31 janvier 2014, le montant total des dépenses de projet (en prenant également en compte les ressources internes) avoisinait les 802 000 francs (voir également la réponse à la question 18).

L'expérience de grands projets informatiques montre que les montants redevables au concepteur du logiciel ne constituent qu'une partie des coûts totaux d'une solution. Le montant du crédit d'engagement n'est donc pas à mettre directement en

relation avec les montants versés au fournisseur principal. Certes, dans notre cas où l'offre du concepteur s'est avérée particulièrement basse, le rapport entre le coût total du projet et le montant versé au fournisseur est à l'inverse particulièrement important.

En ce qui concerne les ressources additionnelles engagées sur le projet et auxquelles les députés Suter et Garghentini Python font allusion, le Conseil d'Etat peut préciser les points suivants:

- > L'offre particulièrement basse du fournisseur laissait supposer qu'un travail important serait à fournir de notre côté. Cela dit, même en additionnant le coût des ressources additionnelles au prix offert par JCS Software AG, la solution Escada restait significativement moins chère. Or, rien ne garantit que la mise en place d'une autre solution n'aurait pas nécessité autant de ressources. Il était entendu que, quelle que soit la solution choisie, les coûts liés à la prise de connaissance, à la spécification et à l'harmonisation du métier, ainsi que ceux liés aux aspects techniques et d'exploitation restaient en grande partie à la charge du canton de Fribourg.
- > Aujourd'hui, la majeure partie des coûts de mise en œuvre, ce pour les raisons indiquées ci-dessus, sont pris en charge par l'Etat de Fribourg. C'est à cette fin que le crédit d'engagement a été mis à disposition. Si une fonction clairement spécifiée dans le cahier des charges était manquante dans la solution, les coûts de développement incomberaient toutefois au fournisseur.

9. *D'autres logiciels ont-ils été évalués? Lesquels? Quelles étaient les fonctions qu'ils remplissaient? Quel était leur prix?*
10. *A-t-on étudié les logiciels développés ces dernières années par les différents collèges du canton pour satisfaire à des besoins tels que: inscription de notes, édition de carnets de notes, gestion des examens de maturité, administration, etc.?*
11. *A-t-on envisagé de développer ces logiciels de manière à ce qu'ils répondent aux différentes fonctions que devrait remplir Escada et à ce qu'ils puissent être installés dans l'ensemble des établissements scolaires du canton?*

Comme indiqué précédemment, d'autres solutions ont été évaluées durant la phase d'étude, notamment la solution IS-Academia, mise en œuvre dans les hautes écoles et dans le canton du Tessin, et le logiciel Cloee, développé et mis en œuvre dans le canton de Neuchâtel.

Ces solutions offrent globalement la même couverture fonctionnelle qu'Escada. La première nommée n'a pas été retenue dans le cadre de notre évaluation. Pour ce qui est du logiciel Cloee, l'idée aurait été de redévelopper, conjointement avec le canton de Neuchâtel, une nouvelle version adaptée aux besoins de notre canton. Cette variante a été exclue en raison du risque jugé important et des délais de mise en œuvre qui étaient supérieurs.

Les prix des différentes offres se situaient entre 590 000 francs et 9 792 000 francs.

Concernant le développement en interne, l'Etat de Fribourg n'y recourt en principe que dans le cas où des solutions ne sont pas disponibles sur le marché. En effet, on estime que l'acquisition présente des risques inférieurs et des coûts moindres à un développement propre. Ce principe est accentué en période de maintenance, lors de laquelle le coût des évolutions du logiciel est supporté par l'ensemble des clients de la solution, réduisant ainsi la facture pour le canton.

Au niveau des logiciels développés dans les écoles, la plupart sont obsolètes et ne peuvent plus être maintenus. Cette difficulté a notamment mené à la demande des écoles du S2 mentionnée dans l'introduction. Les logiciels développés plus récemment et jouissant d'un bon niveau d'acceptation auprès de leurs utilisateurs ne couvrent essentiellement que les fonctions dédiées au corps enseignant. Ils ne sont pas ou peu compatibles avec une solution de gestion administrative intégrée. Finalement, dans une vision plus globale de l'informatique cantonale, des solutions développées par des collaborateurs dans les écoles, quelles que soient leurs compétences, la qualité des solutions produites et la satisfaction des utilisateurs, ne peuvent pas être considérées comme pérennes et constituent des risques au niveau de leur exploitation à moyen terme.

12. *Quels défauts et manques ont été répertoriés par rapport au logiciel Escada?*
13. *Quels problèmes ont été résolus de manière absolument satisfaisante à ce jour?*
14. *Quels problèmes n'ont pas encore trouvé de solutions?*
15. *Quelles sont les démarches entreprises pour trouver des solutions? Selon quel calendrier ces solutions seront-elles mises en place?*

Comme déjà mentionné, les différentes étapes de l'année scolaire ont pu être effectuées à l'aide du logiciel Escada. D'une manière générale, les problèmes rencontrés proviennent de différentes sources et ne sont pas tous imputables à ce logiciel.

Il est également à relever que le système gymnasial fribourgeois est beaucoup plus complexe que celui d'autres cantons comme ceux de Bâle-Ville et d'Argovie. Ces derniers n'ont, notamment, qu'une langue première, qu'une langue partenaire et qu'une langue d'enseignement. Les écoles fribourgeoises proposent, en outre, différentes possibilités d'enseignements bilingues.

Le portail web des enseignants, qui ne donnait pas satisfaction lors de son lancement en septembre 2013, a été amélioré à plusieurs reprises. Les fonctions de production de listes et de saisie des notes seront encore améliorées durant les prochains mois.

Concernant les bulletins de notes, les résultats semestriels ont pu être transmis aux élèves dans les délais.

Le module permettant l'inscription des élèves a quant à lui été amélioré. Les saisies des inscriptions pour l'année scolaire 2014/15 ont débuté au mois de janvier 2014.

Pour l'année scolaire prochaine, il est déjà prévu d'assurer le suivi et l'amélioration des fonctionnalités mises en place

durant cette année scolaire afin de les améliorer, de les stabiliser et de les pérenniser. Le calendrier de la partie S2 et les échéances globales du projet HAE ont été adaptés en conséquence.

16. *Le conseil d'Etat pense-t-il que la gestion des examens de baccalauréat et la création des certificats de maturité 2014 seront possibles avec ce logiciel? A quel prix?*

Les examens de maturité gymnasiale (et ceux des autres filières) sont en cours de préparation. Le calendrier, bien que tendu, est tenu et tout sera mis en œuvre pour permettre leur bon déroulement. La gestion de ces examens n'engendrera pas de dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue.

17. *Au vu des problèmes rencontrés et à venir, le Conseil d'Etat pense-t-il qu'il est judicieux de continuer à travailler avec le logiciel Escada et d'étendre son utilisation au niveau de l'enseignement obligatoire, ou pense-t-il l'abandonner au profit d'un outil mieux adapté et plus performant?*

Il appartient au comité de pilotage de décider si le logiciel Escada doit également être utilisé au niveau de l'enseignement obligatoire. Une décision sera prochainement prise à ce sujet. L'appel d'offres prévoyait qu'une autre solution puisse être choisie pour le primaire.

18. *De nombreux groupes parlementaires et députés avaient relevé en mars 2012 la cherté du projet HAE. Le Conseil d'Etat avait précisé que le montant de 15 960 000 francs demandé constituerait un maximum. Où en est-on aujourd'hui au niveau financier? Quelles sont les prévisions pour la suite des travaux?*

En date du 31 janvier 2014, le montant des dépenses relatives au projet HAE s'élevait à 2,74 millions de francs, répartis comme suit:

> Gestion du programme HAE:	651 000 francs
> Rédaction du cahier des charges et appel d'offres public:	398 000 francs
> Projet du S2 (collèges fribourgeois):	802 000 francs
> Projet primaire:	362 000 francs
> Construction des référentiels de données:	121 000 francs
> Infrastructures diverses:	234 000 francs
> Autres projets, divers et maintenance:	172 000 francs

Ces coûts incluent les charges en personnel de la DICS et du SITel qui est dédié au projet (chefs de programme et de projet, architectes, développeurs, intégrateurs et responsables du support essentiellement), mais ne comprennent pas, comme prévu initialement, les coûts des ressources internes (autres collaborateurs du SITel impliqués sur le projet ou collaborateurs des écoles par exemple).

Le projet se situe actuellement au niveau du 1^{er} lot du programme HAE (qui en compte trois). Le budget pour ce lot se monte à 10.63 millions (maintenance incluse). Selon les prévisions actuelles, il sera respecté.

Comme prévu, le Conseil d'Etat renseignera le Grand Conseil sur l'utilisation des crédits après la réalisation de chacun des

trois lots du projet. La planification initiale prévoyait la fin du 1^{er} lot en 2014. Toutefois, comme mentionné dans la réponse à la question 15, le calendrier a dû être modifié. Le premier rapport sera, par conséquent, transmis au Grand Conseil en 2015.

A titre de conclusion, le Conseil d'Etat souhaite, d'une part, rappeler l'importance de ce projet qui permettra à tous les systèmes d'information des écoles du canton de fonctionner comme un ensemble cohérent et, d'autre part, relever que sa gestion est sous contrôle.

Le 11 mars 2013.

Anfrage 2014-CE-29 Olivier Suter/ Giovanna Garghentini Python Harmonisierung der Schulverwaltungs- Informationssysteme (Projekt HAE) und ESCADA

Anfrage

Die ersten Schritte des Projekts HAE (Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme) gehen auf 2007 zurück. In seiner Sitzung vom 20. März 2012 hat der Grosse Rat den Gesetzesentwurf HAE, der ihm vom Staatsrat unterbreitet wurde, gutgeheissen. Ausserdem stimmte er einem Kredit von 15 960 000 Franken für die Umsetzung des Projekts zwischen 2012 und 2017 zu; 12 250 000 Franken für externe Leistungen und 3 710 000 Franken für das Personal.

Nach dieser Entscheidung und einer öffentlichen Ausschreibung wurde für den Kanton Freiburg die Software ESCADA für die Lösung der Informatikprobleme in den Schulverwaltungen ausgewählt. Die Software ESCADA wurde von der Basler Firma JCS Software AG entwickelt. Zu Beginn des Schuljahres 2013/14 wurde ESCADA gleichzeitig in allen Schulen der Sekundarstufe 2 des Kantons eingeführt. Die Idee einer Harmonisierung der Systeme ist lobenswert, und wir begrüssen sie, doch die Umsetzung lässt zu Wünschen übrig.

Die Software ESCADA muss grundsätzlich in den Schulen die Notenerfassung in einem elektronischen Notenheft, die Berechnung der Notendurchschnitte, der Ausdruck von Schul- und Maturitätszeugnissen, die Absenzenverwaltung der Schülerinnen und Schüler, die Fakturierung und Ähnliches gewährleisten.

Tatsache ist: Die Software konnte viele Funktionen, die seit ihrer Einführung auf Beginn des Schuljahres 2013 von ihr erwartet wurden, nicht erfüllen – und erfüllt sie heute noch nicht, trotz der unglaublich grossen Arbeit der Schuldirektionen und vieler Lehrpersonen seit dem Sommer, trotz des Engagements der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Projekts HAE und des ITA, trotz der Anstellung von Consultants, trotz der Unterstützung eines stellvertretenden Projektleiters HAE und dreier zusätzlicher Informatiker, trotz einer permanenten Zusammenarbeit mit dem Soft-

wareentwickler. Noch heute berechnet ESCADA die Notendurchschnitte falsch, zeigt eine lückenhafte Notenübersicht, gibt den Lehrpersonen keine Gesamtübersicht nach Schüler/in und Klasse, berechnet und speichert Absenzen nicht zufriedenstellend ab. ESCADA bietet keine Lösung für die Stundenzuteilung der Lehrpersonen, die Verwaltung der Fotokopien oder der Maturitätsprüfungen 2014 usw. Die Anwendung von ESCADA ist kompliziert und umständlich.

Die Software ist nicht wirklich geeignet für die Funktionen, die sie erfüllen sollte, und hat deshalb bereits grosse Mehrkosten verursacht – und wird sicherlich noch erheblich mehr Kosten nach sich ziehen.

Gegen Ende Sommer und im Herbst 2013 haben viele Personen bei den Informatikdiensten des Staates und der EKSD ihre Vorbehalte und Unzufriedenheit gegenüber ESCADA geäussert. Auch in den Medien wurde über die Software berichtet: In einem Artikel der *Liberté* vom 13. Dezember bestätigt der Vorsteher des Amtes für Unterricht der Sekundarstufe 2, dass es bei der Einführung von ESCADA Schwierigkeiten gibt und dies den mit der Inbetriebnahme betrauten Personen Mehrarbeit sowie zusätzlichen Stress beschert. Im gleichen Zeitungsartikel betont der Vorsteher, dass die Anwenderinnen und Anwender in den Kantonen Basel-Stadt und Aargau, welche die Software vor uns eingeführt haben, damit zufrieden sind. Auskünfte ebendieser Kantone haben jedoch gezeigt, dass der Zufriedenheitsgrad eher mässig ist; keine Schule in den Kantonen Basel-Stadt oder Aargau setzt die Software ESCADA mit all den Funktionalitäten ein, die für die Wahl im Kanton Freiburg den Ausschlag gaben – bei Weitem nicht. Einige Rektorinnen und Rektoren im Kanton Aargau erwägen sogar, ESCADA fallen zu lassen.

Deshalb stellen wir dem Staatsrat die folgenden Fragen:

1. Welches Pflichtenheft gab es für die Softwareentwickler und -vertreiber zum Zeitpunkt der Ausschreibung, die zur Wahl von ESCADA geführt hat?
2. Wie und von wem wurde das Produkt analysiert?
3. Nach welchen Kriterien wurde die Software ausgewählt?
4. Wer hat die Software ESCADA ausgewählt?
5. Wie wurde die Inbetriebnahme der Software in der S2 vorbereitet und wer trug die Verantwortung?
6. Wie viel beträgt der Kaufpreis von ESCADA?
7. Wie viel beträgt der wirkliche Preis der Umsetzung: Kaufpreis plus personelle Ressourcen plus Mehrarbeitsstunden?
8. Werden die Kosten für die Anpassung der Software dem Softwareanbieter in Rechnung gestellt (Mehrarbeit der Schuldirektionen und der Lehrpersonen, Anstellung von zusätzlichem Personal in den Informatikdiensten des Staates usw.)?
9. Wurden andere Softwareanwendungen evaluiert? Welche? Welche Funktionen haben diese erfüllt? Wie hoch war der Preis?
10. Wurden die Softwareanwendungen, die in den letzten Jahren von verschiedenen Kollegien des Kantons entwickelt wurden, um Aufgaben wie Notenerfassung, Ausdruck von Zeugnissen, Verwaltung von Maturitäts-

- prüfungen, Administration usw. zu erfüllen, ebenfalls geprüft?
11. Hat man in Betracht gezogen, diese Programme so weiterzuentwickeln, damit sie den verschiedenen Funktionen, die ESCADA erfüllen sollte, entsprechen und in den gesamten Schulen des Kantons installiert werden könnten?
 12. Welche Fehler und Lücken wurden im Zusammenhang mit ESCADA festgestellt?
 13. Welche Probleme konnten bis zum heutigen Tag zur absoluten Zufriedenheit gelöst werden?
 14. Für welche Probleme hat man noch keine Lösungen gefunden?
 15. Was wurde unternommen, um Lösungen zu finden? Wie sieht der Zeitplan für die Umsetzung dieser Lösungen aus?
 16. Denkt der Staatsrat, dass die Verwaltung der Maturitätsprüfungen und die Erstellung der Maturitätszeugnisse 2014 mit ESCADA möglich sein werden? Zu welchem Preis?
 17. Hält der Staatsrat es in Anbetracht der bisherigen und künftigen Probleme mit ESCADA für sinnvoll, mit dieser Software weiterzuarbeiten und die Nutzung auf die obligatorische Schule auszudehnen, oder hat er vor, ESCADA durch ein besser geeignetes und leistungsstärkeres Tool zu ersetzen?
 18. Im März 2012 verwiesen verschiedene Regierungsgruppen und Grossratsmitglieder auf den hohen Preis des Projekts HAE. Der Staatsrat hat betont, dass die zugesprochenen 15 960 000 Franken das Maximum sind. Wo stehen wir heute aus finanzieller Sicht? Wie lauten die Voraussagen für die weiteren Arbeiten?

Den 17. Januar 2014.

Antwort des Staatsrats

Zuerst muss der Kontext dieses aufwendigen Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme (HAE) präzisiert werden. Das Projekt wurde auf Anfrage der Schulen der Sekundarstufe 2 (S2) umgesetzt, zu denen alle Kollegien sowie die Fachmittelschule Freiburg (FMSF) gehören. Ziel war, den Mangel an professionellen Informatiklösungen und die fehlende Sicherheit hinsichtlich der Kontinuität von Anwendungen, die von ihren Entwicklern abhängig sind oder deren langfristige Wartung nicht gewährleistet ist, auszugleichen. Mit dieser Ausgangslage gab die EKSD beim Amt für Informatik und Telekommunikation (ITA) eine Vorstudie in Auftrag, die dazu dienen sollte, diese verschiedenen Fragen zu prüfen und Lösungen vorzuschlagen. Diese Vorstudie ergab, dass ein Interesse an einem umfassenden Projekt mit einem ganzheitlichen Konzept besteht, damit die möglichen Synergien optimal ausgeschöpft und die gewählten Lösungen nach Möglichkeit gemeinsam genutzt werden können. Folglich wurde das Projekt ausgeweitet, um insbesondere die administrative Begleitung der Schülerinnen und Schüler zu verbessern, die Systeme zu integrieren und nachhaltig zu sichern, den Weg zum E-Government zu öffnen, Daten zu schützen und die Prognosen der Schülerzahlen zu optimieren. HAE ist ein komplexes Projekt, das alle

Schulstufen – vom Kindergarten bis zu den nachobligatorischen Schulen und zur Pädagogischen Hochschule – umfasst und daher in verschiedene Lose unterteilt wurde. Das erste Los betrifft hauptsächlich die S2, die Primarstufe und die Bezugssysteme¹.

Die nach einer Ausschreibung für die S2 ausgewählte Lösung (Software ESCADA) wurde im Februar 2013 mit der Verwaltung der Anmeldungen in Betrieb genommen; Ziel war es, das aktuelle Schuljahr 2013/14 mit der neuen Softwarelösung zu verwalten. Die Umsetzung ist schwierig und verlangt seitens aller betroffenen Personen grossen Einsatz, denn die Fristen sind kurz und nicht verhandelbar (zum Beispiel kann der Beginn eines Schuljahrs nicht nach hinten verschoben werden), während die Anpassung der Anwendung an die Freiburger Gegebenheiten sowie die Harmonisierung der Schulpraktiken Zeit in Anspruch nehmen. Und es ist richtig, dass die Einführung des neuen Informatikprogramms mehr Arbeit und Schwierigkeiten mit sich bringt als ursprünglich gedacht. Die Qualität der jetzigen Lösung ist noch nicht zufriedenstellend, und es braucht ein zusätzliches Jahr, damit das Projekt S2 abgeschlossen werden kann. Die Projektleitung HAE ist sich dieser Schwierigkeiten bewusst und hat deshalb beschlossen, die zugeteilten personellen Ressourcen zu erhöhen, um so die Anwenderinnen und Anwender besser zu unterstützen und die Verbesserung der Software zu beschleunigen. Nichtsdestotrotz ist die Situation unter Kontrolle und die Schulen der S2 funktionieren mit ESCADA. Insbesondere folgende Aufgabenschritte wurden mit der neuen Lösung vollzogen:

- > Februar 2013: Anmeldung der Schülerinnen und Schüler für die Sekundarstufe 2;
- > März 2013: Aufgebot der Schülerinnen und Schüler für die Aufnahmeprüfungen in den verschiedenen Bildungsrichtungen;
- > Mai 2013: Aufteilung der Schülerinnen und Schüler auf die Kollegien der Stadt Freiburg;
- > Juni 2013: Stundenplanung mit der Software EDT des Unternehmens Index Education;
- > Juni 2013: Druck der Verträge für die Lehrpersonen;
- > Sommer 2013: Programmierung der Bildungsgänge (insbesondere Kurs- und Klassenzuteilung der Schülerinnen und Schüler, Kurszuteilung der Lehrpersonen);
- > Herbst 2013: Fakturierung der Schulgelder und anderer Schulkosten für die FMSF und das Kollegium des Südens (Pilotschulen für diese Aufgabe);
- > November 2013: Druck der Halbsemesterzeugnisse;
- > Januar 2014: Anmeldung der Schülerinnen und Schüler für die Abschlussprüfungen;
- > Februar 2014: Druck der Semesterzeugnisse.

Einige Aufgabenschritte, wie die Stundenplanung, die Zuteilung der Lehrpersonen oder die Verwaltung der Fotokopien,

¹ Ein Bezugssystem kann vereinfacht als zentrale Datenbank beschrieben werden, die häufig als Master-Datenbank für einen oder mehrere Datensätze, geordnet nach Art, erachtet wird. Ein Bezugssystem dient dazu, Daten zu sammeln und für den operativen Gebrauch in eine einheitliche Form zu bringen. Es verbessert die Ausbaufähigkeit und die Nutzung von Synergien mit anderen Informationssystemen. Die wichtigsten gemeinsamen Bezugssysteme sind: Akteure, Schülerdossiers, Personaldossiers.

werden mit anderen Programmen umgesetzt, sind jedoch mit ESCADA verknüpft.

Auf Primarstufe besteht das Projekt HAE darin, Zeugnisse zu generieren und das Übertrittsverfahren in die Orientierungsschule zu verwalten. Damit die Inbetriebnahme der definitiven Lösung auf Anfang 2015 gewährleistet werden kann, wird dieses Jahr eine provisorische Lösung bereitgestellt.

Auch wenn die meisten der von Grossrätin Garghenti Python und von Grossrat Suter und in Anhang 1 und 2 genannten Fehler in Wirklichkeit gar keine sind (am 14. Januar 2014 ging es noch nicht um ein Semesterzeugnis; es ist normal, dass die Promotionsbedingungen bei einem Schüler der Abschlussklasse nicht erwähnt sind; das «Prinzip der doppelten Kompensation» ist eine Promotionsbedingung für einen Schüler des 4. Gymnasialjahres), möchte der Staatsrat nicht mehr über Dokumente diskutieren, die noch in Erarbeitung sind und nur den Schuldirektionen und Schulverwaltungen zur Verfügung stehen. Er bedauert die Verwendung von noch nicht öffentlichen und nicht vollständig aktualisierten Zeugnissen (das 1. Semester ging am 6. Februar 2014 zu Ende) zur Illustration der Schwierigkeiten im Zusammenhang mit dem Projekt HAE.

Zu Anhang 4 und zur Aufzählung der Nutzung von ESCADA in den Kantonen Basel-Stadt und Aargau sind einige interessante Elemente hervorzuheben. Einerseits werden die Privatschulen in diese Aufzählung miteinbezogen, obwohl es normal ist, dass diese Schulen, die nicht von den kantonalen Behörden abhängen, die Software ESCADA nicht verwenden. Andererseits scheint es, als ob sich die Fragen auf das Webportal des Lehrpersonals bezogen und nicht auf die Bedürfnisse der Kantone. Die Gymnasien der Kantone Basel-Stadt und Aargau verwenden ESCADA nämlich in der Tat für die Funktionen, die ihren kantonalen Bedürfnissen entsprechen (insbesondere Referenzdaten, Schülerdossiers, Zeugnisse und Bundesstatistiken). Im Kanton Basel-Stadt kann aufgrund spezifischer Einschränkungen bei der Informatiksicherheit nicht frei auf die Noten und Abwesenheiten zugegriffen werden; die Funktionen für das Lehrpersonal sind somit im Vergleich zu den im Kanton Freiburg angebotenen Funktionen eingeschränkt. Im Kanton Aargau hat sich ein Gymnasium bei der Noten- und Absenzenverwaltung für ein Konkurrenzprodukt von ESCADA entschieden. Trotzdem ist diese Lösung keine kantonale Lösung, und es mussten Schnittstellen zu ESCADA geschaffen werden, um zum Beispiel die Bezugssysteme zu speisen und Zeugnisse zu erstellen. Zusammenfassend lässt sich also sagen, dass die Software ESCADA von den betreffenden Kantonen ausgewählt wurde und diese Wahl – bis auf einige spezifische Fälle – heute nicht in Frage gestellt wird.

Auf die Fragen von Grossrat Olivier Suter und Grossrätin Giovanna Garghenti Python antwortet der Staatsrat wie folgt:

1. *Welches Pflichtenheft gab es für die Softwareentwickler und -vertreiber zum Zeitpunkt der Ausschreibung, die zur Wahl von ESCADA geführt hat?*

2. *Wie und von wem wurde das Produkt analysiert?*
3. *Nach welchen Kriterien wurde die Software ausgewählt?*
4. *Wer hat die Software ESCADA ausgewählt?*

Das Pflichtenheft wurde entsprechend dem bereits erwähnten ganzheitlichen Konzept erarbeitet. Es beinhaltet also nicht nur die Anforderungen der S2, sondern auch einige Teile der Primarstufe und der Sekundarstufe I (OS) sowie der Berufsbildungseinrichtungen.

Eine Marktstudie im Jahr 2009 hat gezeigt, dass es – wenn auch nicht sehr viele – Produkte gäbe, die den meisten Anforderungen des Pflichtenhefts entsprechen; jedoch wäre keine Lösung geeignet, all unsere Bedürfnisse abzudecken. Ausserdem war die Tatsache, dass ESCADA nicht dem gesamten Pflichtenheft gerecht wird, eigentlich keine Überraschung. Vielmehr ist es schade, dass der Anwendungsentwickler JCS Software AG nicht über die nötigen Ressourcen verfügt, um die Lücken des Produkts fristgerecht zu schliessen.

Zur Wahl der Software möchte der Staatsrat daran erinnern, dass diese basierend auf einer öffentlichen Ausschreibung im Einklang mit den einschlägigen Gesetzesbestimmungen, darunter der Interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (IVöB) und dem Gesetz über das öffentliche Beschaffungswesen mit dem entsprechenden Reglement, stattfand. Das Reglement hält in Artikel 30 fest, dass der Auftrag anhand eines Katalogs an klar festgelegten und gewichteten Kriterien dem Anbieter mit dem wirtschaftlich günstigsten Angebot vergeben wird.

Eine Expertengruppe aus Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Ämter für Unterricht und der Schulen sowie aus Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des ITA hat die eingegangenen Offerten unter Berücksichtigung der vier Hauptkriterien (funktionale Qualität, nicht-funktionale Qualität¹, finanzielle Aspekte, Lieferant und dessen Organisation) evaluiert. Die Software ESCADA lag zwar bei den nicht finanziellen Kriterien nicht an der Spitze, hängte die anderen Offerten aber bei den finanziellen Aspekten, die zu 25% gewichtet wurden, mit grossem Vorsprung ab. Bei den anderen Kriterien lag ESCADA nahe bei den besten und zudem war die Lösung beim Kostenaspekt unschlagbar.

Folgende Tabelle zeigt die Ergebnisse der Auswertungen für die vier Offerten.

Kriterium (Gewichtung)	Escada (JCS)	Lieferant B	Lieferant C	Lieferant D
Funktionale Qualität (35%)	4.23	4.40	3.83	2.88
Nicht-funktionale Qualität (20%)	3.43	3.73	3.50	1.70
Finanzielle Aspekte (25%)	5.00	0.46	0.74	0.12
Lieferant & Organisation (20%)	3.00	4.70	4.50	2.80
Gewichtete Gesamtnote	4.02	3.34	3.13	1.94

¹ Performance, Portabilität (Plattformunabhängigkeit), Zuverlässigkeit, Kompatibilität, Wartungsfreundlichkeit und Sicherheit.

Insgesamt wurden acht Offerten eingereicht. Vier davon wurden ausgeschlossen, da sie den verbindlichen Eignungskriterien nicht entsprachen (insbesondere musste zwingend eine Lösung vorgeschlagen werden, die bereits in Schweizer Schulen der S2 Anwendung findet).

5. *Wie wurde die Inbetriebnahme der Software in der S2 vorbereitet und wer trug die Verantwortung?*

Die Umsetzung eines so weitreichenden Projekts verlangt den Einsatz eines heterogenen Teams, bestehend aus künftigen Anwenderinnen und Anwendern der Softwarelösung (insbesondere Verantwortliche, Vorsteherinnen und Vorsteher, Sekretärinnen und Sekretäre), einem fachkundigen Projektteam (EKSD), einem technischen Team (ITA) sowie Vertreterinnen und Vertretern des Lieferanten.

Der Entscheid, das Projekt auf der Sekundarstufe 2 zu lancieren, wurde vom Steuerungsausschuss HAE getroffen. Vorbereitet wurde dieser Entscheid in der Projektleitung HAE, die sich wiederum auf den Projektausschuss «HAE-S2a» stützte. Die Projektleitung HAE besteht aus dem Vorsteher des Amtes S2, Präsident, dem Direktor des ITA, stellvertretender Präsident, und dem Adjunkt des Dienstchefs des Amtes für Berufsbildung. In der Lancierungsphase bestand der Projektausschuss aus den Verwalterinnen und Verwaltern der fünf betroffenen Schulen, dem Projektleiter ITA und dem Projektleiter S2. Die Zusammensetzung dieser Gruppe wurde später geändert; von jeder der betroffenen Schulen kam eine Vorsteherin oder ein Vorsteher hinzu.

Unter diesen Umständen erschien es am sinnvollsten, die Softwarelösung basierend auf ihrem gewünschten Funktionsumfang zu analysieren. In anderen Worten: Bei den im Pflichtenheft aufgeführten Funktionen wurden Punkt für Punkt untersucht, ob die Bedürfnisse des Fachbereichs durch die Softwarefunktionen abgedeckt werden. So konnten die Lücken oder Mängel der Softwarelösung relativ schnell erkannt und zusätzliche Module oder Arbeiten bestimmt werden, die von JCS Software AG, dem ITA oder anderen Leistungsanbietern erbracht werden sollten.

6. *Wie viel beträgt der Kaufpreis von ESCADA?*
7. *Wie viel beträgt der wirkliche Preis der Umsetzung: Kaufpreis plus personelle Ressourcen plus Mehrarbeitsstunden?*
8. *Werden die Kosten für die Anpassung der Software dem Softwareanbieter in Rechnung gestellt (Mehrarbeit der Schuldirektionen und der Lehrpersonen, Anstellung von zusätzlichem Personal in den Informatikdiensten des Staates usw.)?*

Gemäss der Offerte von JCS Software AG betragen die Anschaffungskosten von ESCADA für die S2 rund 350 000 Franken.

Per 31. Januar 2014 beliefen sich die Gesamtausgaben für das Projekt (einschliesslich der internen Ressourcen) auf etwa 802 000 Franken (siehe ebenfalls die Antwort auf Frage 18).

Die Erfahrung mit grossen Informatikprojekten hat gezeigt, dass die dem Softwareentwickler geschuldeten Beträge nur einen Teil der Gesamtkosten einer Softwarelösung darstel-

len. Der Betrag des Verpflichtungskredits kann also nicht direkt den Überweisungen an den Hauptlieferanten gegenübergestellt werden. Da die Offerte des Softwareentwicklers in unserem Fall aussergewöhnlich tief war, ist das Verhältnis zwischen den Gesamtprojektkosten und dem Betrag, der dem Lieferanten überwiesen wurde, besonders wichtig.

Zu den zusätzlichen Personalressourcen, die für das Projekt engagiert wurden und auf welche Grossrat Suter und Grossrätin Garghentini Python hinweisen, möchte der Staatsrat Folgendes präzisieren:

- > Die speziell tiefe Offerte des Lieferanten liess vermuten, dass von unserer Seite eine grosse Arbeit zu verrichten sein wird. Dennoch kommt die Softwarelösung ESCADA immer noch viel günstiger zu stehen, auch wenn man zu dem von JCS Software AG offerierten Preis die Kosten für die zusätzlichen personellen Ressourcen addiert. Ausserdem ist nicht gesagt, dass die Installation einer anderen Lösung nicht genauso viele Ressourcen benötigt hätte. Es war klar, dass der Kanton Freiburg den Grossteil der Kosten für die Programmprüfung, Spezifizierung, Harmonisierung des Fachbereichs sowie für technische und betriebliche Aspekte unabhängig der gewählten Softwarelösung tragen wird.
- > Heute wird der Grossteil der Umsetzungskosten aus obengenannten Gründen vom Staat Freiburg übernommen. Zu diesem Zweck wurde der Verpflichtungskredit zur Verfügung gestellt. Würde eine klar im Pflichtenheft definierte Funktion in der Software fehlen, fielen die Entwicklungskosten zulasten des Lieferanten.

9. *Wurden andere Softwareanwendungen evaluiert? Welche? Welche Funktionen haben diese erfüllt? Wie hoch war der Preis?*
10. *Wurden die Softwareanwendungen, die in den letzten Jahren von verschiedenen Kollegien des Kantons entwickelt wurden, um Aufgaben wie Notenerfassung, Ausdruck von Zeugnissen, Verwaltung von Maturitätsprüfungen, Administration usw. zu erfüllen, ebenfalls geprüft?*
11. *Hat man in Betracht gezogen, diese Programme so weiterzuentwickeln, damit sie den verschiedenen Funktionen, die ESCADA erfüllen sollte, entsprechen und in den gesamten Schulen des Kantons installiert werden könnten?*

Wie bereits erwähnt, wurden während der Studienphase andere Softwarelösungen evaluiert, insbesondere die Software IS-Academia, die in den Hochschulen und im Kanton Tessin verwendet wird, sowie die Software Cloee, entwickelt und umgesetzt im Kanton Neuenburg.

Diese Lösungen bieten im Allgemeinen die gleichen Funktionen wie ESCADA. IS-Academia wurde bei unserer Evaluation nicht ausgewählt. Bei der Software Cloee wurde erwogen, gemeinsam mit dem Kanton Neuenburg eine neue, den Bedürfnissen des Kantons Freiburg angepasste Version zu entwickeln. Diese Idee wurde wegen des als zu hoch eingeschätzten Risikos und den sehr langen Umsetzungsfristen verworfen.

Die Preise für die verschiedenen Offerten lagen zwischen 590 000 und 9 792 000 Franken.

Zur internen Entwicklung einer Software ist zu sagen, dass der Staat Freiburg grundsätzlich nur auf diese Möglichkeit zurückgreift, wenn auf dem Markt keine in Frage kommenden Lösungen existieren. Im Gegensatz zu einer Eigenentwicklung birgt der Kauf einer Softwarelösung weniger Risiken und die Kosten sind geringer. Dies tritt während der Wartungsphase noch stärker hervor, denn die Kosten für die Weiterentwicklung der Software werden von der gesamten Käuferschaft getragen, was die Kosten für den Kanton reduziert.

Die meisten der in den Schulen entwickelten Programme sind veraltet und können nicht mehr instand gehalten werden. Gerade dieses Problem hat zur in der Einführung erwähnten Anfrage der Schulen der Sekundarstufe 2 geführt. Die in jüngerer Zeit entwickelten Programme mit einer guten Akzeptanz bei den Anwenderinnen und Anwendern decken ausschliesslich Funktionen für das Lehrpersonal ab. Sie sind mit einer integrierten Verwaltungslösung nicht oder nur sehr schlecht vereinbar. Die von Schulmitarbeitenden entwickelten Programme können bei einer ganzheitlichen Betrachtung der kantonalen Informatik – unabhängig von den Qualifikationen ihrer Entwickler, der Qualität der entwickelten Lösungen und der Zufriedenheit der Anwenderinnen und Anwender – nicht als nachhaltig eingestuft werden und stellen bei einer mittelfristigen Anwendung ein Risiko dar.

- 12. Welche Fehler und Lücken wurden im Zusammenhang mit ESCADA festgestellt?
- 13. Welche Probleme konnten bis zum heutigen Tag zur absoluten Zufriedenheit gelöst werden?
- 14. Für welche Probleme hat man noch keine Lösungen gefunden?
- 15. Was wurde unternommen, um Lösungen zu finden? Wie sieht der Zeitplan für die Umsetzung dieser Lösungen aus?

Wie bereits erwähnt, konnten die verschiedenen Aufgabenschritte des Schuljahres mit Hilfe der Software ESCADA abgeschlossen werden. Generell sind die festgestellten Probleme auf verschiedene Quellen zurückzuführen und können nicht alle der Software zugeschrieben werden.

Ausserdem gilt es anzumerken, dass die Gymnasialausbildung im Kanton Freiburg sehr viel komplexer ist als dasjenige anderer Kantone wie Basel-Stadt oder Aargau. So haben diese in erster Linie nur eine Erstsprache, nur eine Partnersprache und nur eine Unterrichtssprache. Die Freiburger Schulen hingegen bieten unter anderem verschiedene Möglichkeiten für den zweisprachigen Unterricht an.

Das Webportal der Lehrpersonen, das bei seiner Lancierung im September 2013 noch gar nicht zufriedenstellend funktionierte, wurde mehrfach verbessert. Die Funktionen für die Listenerstellung und Noteneingabe werden in den nächsten Monaten überarbeitet.

Die Semesterergebnisse für die Zeugnisse konnten den Schülerinnen und Schülern fristgerecht übermittelt werden.

Das Modul für die Anmeldung der Schülerinnen und Schüler konnte verbessert werden. Die Erfassung der Anmeldungen für das Schuljahr 2014/15 haben im Januar 2014 begonnen.

Für das nächste Schuljahr ist bereits geplant, die Nachkontrollen und Verbesserungen der dieses Jahr umgesetzten Funktionalitäten sicherzustellen, so dass diese weiter verbessert, stabilisiert und nachhaltig gesichert werden können. Der Zeitplan des Projektteils S2 und die allgemeinen Fristen wurden folglich angepasst.

- 16. Denkt der Staatsrat, dass die Verwaltung der Maturitätsprüfungen und die Erstellung der Maturitätszeugnisse 2014 mit ESCADA möglich sein werden? Zu welchem Preis?

Die Maturitätsprüfungen (und die anderer Bildungsgänge) werden momentan vorbereitet. Der Zeitplan ist sehr eng, wird jedoch eingehalten, und es wird alles daran gesetzt, dass die Prüfungen reibungslos ablaufen. Die Verwaltung der Maturitätsprüfungen wird den kalkulierten Budgetrahmen nicht sprengen.

- 17. Hält der Staatsrat es in Anbetracht der bisherigen und künftigen Probleme mit ESCADA für sinnvoll, mit dieser Software weiterzuarbeiten und die Nutzung auf die obligatorische Schule auszudehnen, oder hat er vor, ESCADA durch ein besser geeignetes und leistungsstärkeres Tool zu ersetzen?

Es ist Sache des Steuerungsausschusses zu entscheiden, ob die Software ESCADA auch auf den anderen obligatorischen Schulstufen eingesetzt wird oder nicht. Dieser Entscheid wird bald gefällt. Die Ausschreibung sah vor, dass für die Primarstufe eine andere Lösung gewählt werden könnte.

- 18. Im März 2012 verwiesen verschiedene Regierungsgruppen und Grossratsmitglieder auf den hohen Preis des Projekts HAE. Der Staatsrat hat betont, dass die zugesprochenen 15 960 000 Franken das Maximum sind. Wo stehen wir heute aus finanzieller Sicht? Wie lauten die Voraussagen für die weiteren Arbeiten

Am 31. Januar 2014 beliefen sich die Ausgaben für das Projekt HAE auf 2,74 Millionen Franken, die wie folgt aufgeteilt sind:

> Programmverwaltung HAE:	651 000 Franken
> Erstellen des Pflichtenhefts und öffentliche Ausschreibung:	398 000 Franken
> Projekt S2 (Freiburger Kollegien):	802 000 Franken
> Projekt für die Primarstufe:	362 000 Franken
> Pflege der Datenbezugsysteme:	121 000 Franken
> Verschiedene Infrastrukturen:	234 000 Franken
> Andere Projekte, Verschiedenes und Wartung:	172 000 Franken

Diese Kosten beinhalten den Personalaufwand der EKSD und des ITA (hauptsächlich Programm- und Projektleiter, Systemarchitekten, Entwickler, Systemintegratoren und Supportverantwortliche), jedoch nicht, wie zu Beginn vorgesehen, die Kosten für interne Ressourcen (zum Beispiel andere

ITA-Mitarbeitende, die in das Projekt involviert sind, oder Mitarbeitende anderer Schulen).

Das Projekt ist momentan beim ersten von drei Losen des HAE-Programms. Das Budget für dieses Los beträgt 10,63 Millionen Franken (Wartung eingeschlossen). Gemäss den aktuellen Prognosen wird dieses Budget eingehalten.

Der Staatsrat wird den Grossen Rat nach Beendigung der Arbeiten für jedes der drei Lose wie geplant über die Verwendung der Gelder informieren. In der ursprünglichen Planung war der Abschluss des ersten Loses für 2014 vorgesehen. Wie in Antwort auf Frage 15 erwähnt, musste die Planung angepasst werden. Der erste Bericht wird dem Grossen Rat folglich 2015 übermittelt.

Abschliessend möchte der Staatsrat die Wichtigkeit dieses Projekts, dank dem alle Informationssysteme der Schulen des Kantons Freiburg als kohärente Einheit funktionieren werden, in Erinnerung rufen und betonen, dass die Projektleitung unter Kontrolle ist.

Den 11. März 2014.

Question 2014-CE-31 Didier Castella Amortissement extraordinaire de la dette de l'HFR, le cadre légal est-il respecté?

Question

Le canton a procédé à un assainissement de 128 millions de la dette de l'HFR dans son bilan 2012. L'HFR a d'ores et déjà annoncé une demande d'assainissement supplémentaire de l'ordre de 60 à 70 millions dans le rapport StrateGO. Lors du débat sur la centralisation des soins, le Conseil d'Etat a pourtant annoncé qu'il ne participerait pas au financement des investissements prévus par la nouvelle stratégie, ceux-ci étant à charge de l'HFR. De fait, le canton procédant aux amortissements de la dette de l'HFR sans remboursement, c'est bien le contribuable qui finance les investissements de l'établissement.

D'autre part, la diminution de capital extraordinaire de 128 millions au bilan 2012 n'a pas été reportée au compte de fonctionnement conformément aux exigences de la loi sur les finances (LFE, art. 19). Cette façon de faire pourrait prétexter les cliniques privées par un subventionnement public caché à l'HFR. Elle paraît en contradiction avec l'art. 9 de la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance qui demandent que les prêts soient remboursables et portent des intérêts.

Je prie donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. L'amortissement des dettes ne constitue-t-il pas une façon déguisée de financer les investissements de l'HFR?

2. Pourquoi la loi sur les finances n'a-t-elle pas été appliquée?
3. Pourquoi la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance n'a-t-elle pas été appliquée?
4. Quel est le taux d'intérêt appliqué aux prêts consentis en faveur des hôpitaux?

21 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Considérations générales

Dans le cadre du nouveau financement hospitalier, les coûts d'utilisation des immobilisations (intérêts calculatoires et amortissements) sont désormais intégrés dans le tarif à la prestation. Aussi, la loi du 4 novembre 2011 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance a prévu la conversion en prêt des montants octroyés au titre d'investissement, de manière à ce que l'Etat ne paye pas à double. Les modalités de conversion des immobilisations en prêts, en particulier le montant des prêts, le taux d'intérêt appliqué et le délai de remboursement, ont été déléguées par le législateur au Conseil d'Etat dans le cadre des dispositions d'exécution (art. 9 de la loi précitée).

La fixation des valeurs de base des immobilisations sur lesquelles s'appliquerait la conversion en prêt est le résultat d'un important travail de recherche au sein des établissements hospitaliers. En décembre 2012, le Conseil d'Etat a retenu les valeurs d'immobilisation suivantes: 175 741 251 francs pour l'hôpital fribourgeois, et 24 035 818 francs pour le Réseau fribourgeois de santé mentale. Les montants convertis en prêt remboursables s'élèvent à 61 509 438 francs pour l'hôpital fribourgeois et respectivement 8 412 536 francs pour le Réseau fribourgeois de santé mentale, soit l'équivalent de 35% des valeurs d'immobilisation retenues. Le taux appliqué est le résultat de plusieurs discussions et arbitrages au sein du Conseil d'Etat. Il est le fruit d'une pesée d'intérêts politique. La même logique a été appliquée à l'Hôpital intercantonal de la Broye. Ainsi, par arrêté du 27 août 2013, le Conseil d'Etat a fixé le montant du prêt à 5 815 900 francs soit les 35% de la valeur retenue des immobilisations de 16 616 857 francs.

Dans le cadre des opérations de bouclage des comptes de l'Etat pour l'année 2012, les valeurs des immobilisations concernées dans les comptes de l'Etat devaient être totalement amorties en raison de la reprise de ces biens par les établissements concernés. Tenant compte des prêts susmentionnés, des amortissements extraordinaires à hauteur de 128,3 millions de francs étaient nécessaires. Ces amortissements ont été imputés directement en réduction de la fortune. Cette manière de procéder se justifiait de par la nature très particulière et spécifique de cette reprise des biens immobiliers par les réseaux hospitaliers, sans lien direct avec la marche courante des affaires de l'Etat. Cette opération évitait aussi de gonfler le total des charges et de péjorer le compte de résultats par une opération avant tout de nature comptable. Le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au compte

d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2012 rend compte de façon tout à fait transparente à quatre reprises du résultat de ces opérations (§ 7 le bilan de l'Etat, p. 50, 52, 54 et 55).

Le choix de la proportion de conversion des immobilisations en prêts s'est appuyé sur de nombreuses considérations, dont en particulier la question de la viabilité des entités concernées. En effet, les projections disponibles au moment de la décision montraient clairement qu'un taux de conversion élevé péjorait très lourdement les perspectives financières de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de santé mentale. Le Conseil d'Etat, appliquant la délégation qui lui a été accordée par la loi sur le financement hospitalier, a arrêté un taux qui assure la pérennité des entités concernées tout en évitant de faire payer au contribuable deux fois la totalité de ces infrastructures hospitalières.

Réponses aux questions

1. *L'amortissement des dettes ne constitue-t-il pas une façon déguisée de financer les investissements de l'HFR?*

Les amortissements que l'Etat a dû réaliser dans le cadre de la conversion en prêts des investissements immobiliers des réseaux hospitaliers ont été réalisés en toute transparence. La fixation de la proportion de cette conversion s'est basée sur une réflexion approfondie de la part du Conseil d'Etat. Une proportion trop élevée aurait eu pour conséquence un risque d'étranglement financier des réseaux avant même leur lancement; ce qui n'aurait rien apporté à la collectivité publique. L'Etat aurait certainement été invité, par la suite, à contribuer encore plus fortement aux déficits annuels des réseaux; ce qui s'inscrit à l'opposé des principes voulus par le nouveau régime de financement hospitalier.

2. *Pourquoi la loi sur les finances n'a-t-elle pas été appliquée?*

On ne peut pas dire que la loi sur les finances n'a pas été appliquée. Les amortissements nécessaires découlaient directement de la délégation donnée au Conseil d'Etat par la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance et, d'autre part, l'écart entre la valeur des biens au bilan de l'Etat et la valeur des prêts remboursables a été amortie mais directement au bilan. Cette façon de faire visait à éviter d'accroître de façon exceptionnelle et unique le total des charges du compte de résultats et de présenter un résultat 2012 avec un déficit surprenant de plus de 117 millions de francs.

3. *Pourquoi la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance n'a-t-elle pas été appliquée?*

Le Conseil d'Etat estime que toutes les opérations qu'il a menées respectent intégralement la loi du 4 novembre 2011 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, en particulier son article 9 qui délégait clairement les modalités de conversion de ces prêts au Conseil d'Etat.

4. *Quel est le taux d'intérêt appliqué aux prêts consentis en faveur des hôpitaux?*

Les modalités des prêts consentis dans le cadre des opérations susmentionnées sont les suivantes:

- > durée de remboursement de 30 ans, par un amortissement constant, la première fois le 31 décembre 2012;
- > taux d'intérêt de 1,5% pour une période de 5 ans. Pour la période suivante, le taux sera réévalué en fonction de la situation sur le marché des capitaux.

Relevons encore que l'hôpital fribourgeois bénéficie, outre du prêt mentionné plus haut, d'une ligne de crédit en compte courant auprès de l'Administration des finances à hauteur de 45 millions de francs, et qui porte un taux d'intérêt de 1,5%. En cas de dépassement de la limite, un taux de 3,5% est appliqué si le montant excède 70 millions de francs. Ces taux peuvent être revus tous les trimestres, en fonction de la situation sur les marchés des capitaux.

Pour sa part, le RFSM dispose d'une ligne de crédit en compte courant de 4,5 millions de francs, portant également un taux d'intérêt de 1,5%.

Les conditions préférentielles accordées aux réseaux hospitaliers pour ces prêts se justifient là également par la volonté du Conseil d'Etat de ne pas péjorer la situation et les perspectives financières de ces entités.

Le 29 avril 2014.

—

Anfrage 2014-CE-31 Didier Castella Ausserordentliche Amortisation der Schulden des HFR im gesetzlichen Rahmen?

Anfrage

Der Kanton wies in seiner Bilanz 2012 eine Schuldensanierung für das HFR im Umfang von 128 Millionen Franken aus. Das HFR hat im Rahmen des StrateGO-Berichts bereits einen weiteren Sanierungsbedarf im Umfang von 60–70 Millionen Franken angekündigt. Bei der Diskussion um die Zentralisierung der Pflege gab der Staatsrat jedoch bekannt, er werde sich nicht an der Finanzierung der nach der neuen Strategie geplanten Investitionen beteiligen, dies sei Sache des HFR. Da der Kanton faktisch die Schulden des HFR ohne Rückzahlung amortisiert, werden die Investitionen des HFR also eigentlich vom Steuerzahler finanziert.

Ausserdem wurde die ausserordentliche Kapitalminderung um 128 Millionen Franken in der Bilanz 2012 nicht nach den Vorschriften des Finanzhaushaltsgesetzes (FHG Art. 19) in die Laufende Rechnung übertragen. Diese Vorgehensweise könnte die Privatspitäler insofern benachteiligen, als es sich um eine versteckte staatliche Subventionierung des HFR handelt. Dies steht offensichtlich in Widerspruch zu Artikel 9 des Gesetzes über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, wonach die Darlehen rückzahlbar sind und verzinst werden müssen.

Ich bitte den Staatsrat um die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. Ist die Schuldenamortisation nicht eine versteckte Finanzierung der Investitionen des HFR?
2. Weshalb ist das Finanzhaushaltsgesetz nicht zur Anwendung gebracht worden?
3. Weshalb ist das Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser nicht zur Anwendung gebracht worden?
4. Zu welchem Satz sind die den Spitalern gewährten Darlehen verzinst worden?

Den 21. Januar 2014.

Antwort des Staatsrats

1. Allgemeines

Mit der neuen Spitalfinanzierung sind die Anlagenutzungskosten (kalkulatorische Zinsen und Abschreibungen) künftig im Einzelleistungstarif integriert. Ausserdem sieht das Gesetz vom 4. November 2011 über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser die Umwandlung der für Investitionen gesprochenen Beträge in Darlehen vor, damit der Staat nicht doppelt zahlt. Die Einzelheiten der Umwandlung der Spitalanlagen in Darlehen, insbesondere die Darlehenshöhe, die Verzinsung und die Rückzahlungsfrist, hat der Gesetzgeber im Rahmen der Ausführungsbestimmungen an den Staatsrat delegiert (Art. 9 des genannten Gesetzes).

Die zur Darlehensumwandlung herangezogenen Basiswerte der Anlagen konnten nach umfangreichen Abklärungen bei den Spitalern festgelegt werden. Im Dezember 2012 entschied sich der Staat für die folgenden Anlagenwerte: 175 741 251 Franken für das freiburger spital und 24 035 818 Franken für das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit. Die in rückzahlbare Darlehen umgewandelten Beträge belaufen sich auf 61 509 438 Franken für das freiburger spital bzw. 8 412 536 Franken für das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit, was 35% der berücksichtigten Anlagewerte entspricht. Dieser Satz beruht auf eingehenden Diskussionen im Staatsrat und ist das Ergebnis eines politischen Interessenausgleichs. Die gleiche Logik wurde auch für das Interkantonale Spital der Broye angewendet. So hat der Staatsrat mit Beschluss vom 27. August 2013 die Höhe des Darlehens auf 5 815 900 Franken festgesetzt, was 35% des berücksichtigten Anlagewertes von 16 616 857 Franken entspricht.

Im Hinblick auf den Abschluss der Staatsrechnung für das Jahr 2012 mussten die betreffenden Anlagewerte in der Staatsrechnung aufgrund der Übernahme dieser Anlagegüter durch die betroffenen Einrichtungen vollständig abgeschrieben werden. Bezogen auf die oben erwähnten Darlehen waren ausserordentliche Abschreibungen im Umfang von 128,3 Millionen Franken erforderlich. Diese Abschreibungen wurden direkt vermögensmindernd verbucht. Dieses Vorgehen rechtfertigte sich durch die ganz besonderen und speziellen Umstände dieser Übernahme der Immobilien durch die Spitalnetze und steht in keinem direkten Zusammenhang mit dem ordentlichen Geschäftsgang des Staates. Damit

wurde auch vermieden, dass mit einem vornehmlich buchhalterischen Vorgang der Gesamtaufwand aufgebläht und die Erfolgsrechnung belastet wird. In der Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat zur Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2012 wird an vier Stellen ganz offen über diese Vorgänge berichtet (s. Kapitel 7 über die Staatsbilanz, S. 50, 52, 54 und 55).

Bei der Entscheidung darüber, in welchem Verhältnis Anlagen in Darlehen umgewandelt werden sollen, sind viele Faktoren berücksichtigt worden, insbesondere die Frage des Fortbestands der betroffenen Einrichtungen. Nach den zum Zeitpunkt der Beschlussfassung vorliegenden Prognosen hätte eine hohe Umwandlungsrate die finanziellen Aussichten für das freiburger spital und das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit ganz klar sehr stark beeinträchtigt. Der Staatsrat hat in Anwendung der vom Spitalfinanzierungsgesetz an ihn delegierten Kompetenz eine Umwandlungsrate beschlossen, mit der der Fortbestand der betroffenen Einrichtungen gesichert ist und vermieden wird, dass der Steuerzahler die ganzen Spitalinfrastrukturen zweimal berappen muss.

Antworten auf die Fragen

1. *Ist die Schuldenamortisation nicht eine versteckte Finanzierung der Investitionen des HFR?*

Die Abschreibungen, die der Staat im Rahmen der Umwandlung der Immobilieninvestitionen der Spitalnetze in Darlehen vornehmen musste, sind vollkommen transparent vorgenommen worden. Die Umwandlungsrate wurde nach eingehenden Überlegungen des Staatsrats festgelegt. Mit einer zu hohen Umwandlungsrate hätte ein finanzielles Abwürgen der Spitalnetze noch vor ihrem Start gedroht, was der öffentlichen Hand nichts gebracht hätte. Der Staat wäre dann sicher noch mehr zur Kasse gebeten worden für die Deckung der jährlichen Defizite der Spitalnetze, was dem Sinn der neuen Spitalfinanzierung völlig widerspricht.

2. *Weshalb ist das Finanzhaushaltsgesetz nicht zur Anwendung gebracht worden?*

Man kann nicht sagen, das Finanzhaushaltsgesetz sei nicht angewendet worden. Die erforderlichen Abschreibungen ergaben sich direkt aus der Kompetenzdelegation an den Staatsrat nach dem Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, andererseits wurde die Differenz zwischen dem Wert der Anlagegüter in der Staatsbilanz und dem Wert der rückzahlbaren Darlehen abgeschrieben, allerdings direkt in der Bilanz. Damit sollte ein ausserordentlicher und einmaliger Anstieg des Gesamtaufwands der Erfolgsrechnung 2012 mit einem überraschenden Defizit von mehr als 117 Millionen Franken verhindert werden.

3. *Weshalb ist das Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser nicht zur Anwendung gebracht worden?*

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass er mit allen von ihm durchgeführten Operationen das Gesetz vom 4. November

2011 über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser vollumfänglich eingehalten hat, insbesondere den Artikel 9, der die Bestimmung der Einzelheiten der Darlehensumwandlung an den Staatsrat delegiert.

4. *Zu welchem Satz sind die den Spitälern gewährten Darlehen verzinst worden?*

Für die im Rahmen dieser Operationen gesprochenen Darlehen gilt:

- > Rückzahlungsdauer von 30 Jahren, mit konstanter Amortisation, erstmals am 31. Dezember 2012,
- > mit 1,5% Verzinsung über 5 Jahre. Für die folgende Verzinsungsperiode wird der Zinssatz nach Massgabe der Kapitalmarktsituation neu beurteilt.

Das freiburger spital hat übrigens neben dem erwähnten Darlehen auch noch eine Kreditlinie auf einem Kontokorrent bei der Finanzverwaltung in Höhe von 45 Millionen Franken mit 1,5% Verzinsung. Bei Überschreitung der Kreditlimite kommt ein Zins von 3,5% zur Anwendung, sobald der Betrag 70 Millionen Franken übersteigt. Diese Zinssätze können quartalsweise je nach Kapitalmarktsituation revidiert werden.

Auch das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit hat eine Kontokorrent-Kreditlinie von 4,5 Millionen Franken, ebenfalls mit 1,5% Verzinsung.

Die Vorzugskonditionen, die den Spitalnetzen für diese Darlehen gewährt werden, rechtfertigen sich auch dadurch, dass der Staatsrat die finanzielle Situation und die finanziellen Aussichten dieser Einrichtungen nicht beeinträchtigen will.

Den 29. April 2014.

Question 2014-CE-33 Didier Castella Stratégie HFR et conséquences financières pour la collectivité publique

Question

Pour répondre à la situation financière inquiétante de l'HFR, le Conseil d'administration de l'HFR a, sous pression politique, présenté un rapport stratégique intégrant différents scénarios avec leurs conséquences financières sur le fonctionnement de l'institution.

Les choix stratégiques de l'HFR ont des conséquences directes et importantes sur les finances cantonales. A l'heure des décisions douloureuses en matière budgétaire, ces conséquences doivent être déterminées, faute de quoi l'Etat pourrait, après l'HFR, être pointé du doigt pour son manque d'anticipation. Il est urgent d'évaluer les montants des charges qui seront transférées vers le canton et les communes.

Malgré les affirmations prétendant que les investissements annoncés d'environ 600 millions sont à charge de l'HFR, le canton a déjà procédé discrètement à un assainissement de 128 millions de la dette de l'établissement dans son bilan 2012 et l'HFR a déjà demandé un assainissement supplémentaire de plus de 60 millions. A ce jour, le site de Bertigny est le seul à bénéficier du privilège d'une crèche dont l'HFR ne semble plus vouloir financer le déficit, communes et cantons risquent fort de voir mettre la main au porte-monnaie. Avec la centralisation des soins et la perte de patients au profit d'établissements hors canton et de cliniques privées, le canton a déjà vu ses charges de participation exploser alors que le processus ne fait que commencer. Dans son étude, l'HFR a par ailleurs tenu compte d'une perte de clientèle qui se confirme avec la fermeture de la maternité de Riaz. Les conséquences financières négatives pour le canton sont lourdes et inquiétantes.

La transparence du financement de la santé doit être garantie. Pour ceci, il est demandé au Conseil d'Etat d'établir un tableau présentant l'évolution de la part du financement de la santé à charge de la collectivité en fonction de toutes les stratégies évaluées par l'HFR. Ceci de 2011 à 2022 pour tenir compte de la situation avant réforme et tenir compte des conclusions du rapport StrateGO de l'HFR en 2022. Le tableau intégrera les conséquences de toutes les charges prévisibles ou annoncées sur les comptes de l'Etat (transfert de patients vers d'autres établissements, développement de nouvelles structures et infrastructures (ambulance, urgences, cabinets médicaux, site de Châtel-St-Denis), frais financiers liés aux investissements et amortissements extraordinaires, notamment les 128 millions de diminution de capital à l'actif du bilan 2012, infrastructures routières pour le nouveau site, crèches, participation aux déficits, ...). Je pose en sus les questions suivantes:

1. Quels investissements ou amortissements au bénéfice de l'HFR ont été consentis par la collectivité publique (canton et communes) depuis 2011? Faut-il s'attendre à de nouvelles charges similaires dans le futur?
2. En adoptant, une stratégie de centralisation des soins, le Conseil d'Etat a-t-il fait la pesée d'intérêts en tenant compte de l'ensemble des frais supplémentaires à charge de la collectivité, de la perte d'emplois engendrée sur son territoire, de la perte d'attractivité pour les régions périphériques et de la perte des chiffres d'affaires subie par les nombreux fournisseurs de l'HFR?

Le 21 janvier 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

Le nouveau mode de financement hospitalier introduit par la modification du 21 décembre 2007 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012 vise avant tout un financement à la prestation et une concurrence accrue entre établissements hospitaliers. Autre nouveauté, les investissements, qui jusqu'en 2011 étaient entièrement financés par les pouvoirs publics, sont doréna-

vant également financés par les assureurs maladie par le biais de l'achat de prestations. La révision de la LAMal prévoit également que les prestations d'intérêt général sont déduites des coûts imputables et ne sont donc pas cofinancées par les assureurs-maladie. La loi d'application fribourgeoise complète le nouveau cadre légal concernant le financement des hôpitaux en ajoutant que certaines prestations répondant à un besoin de santé publique peuvent également faire l'objet d'un financement par l'Etat.

Ce nouveau cadre légal a contraint les établissements hospitaliers fribourgeois à identifier les prestations et leurs coûts afin de pouvoir en revendiquer le financement soit en tant que prestations hospitalières soit en tant que prestations d'intérêt général soit en tant que prestations répondant à un besoin de santé publique. Ce processus d'identification, non encore terminé à ce jour, met en évidence des réalités qui suscitent des discussions. Dans ce sens, le nouveau financement hospitalier permet une plus grande transparence sur les prestations que l'Etat paye ou est prêt à payer. Toutes les discussions actuelles sur la crèche en sont un exemple parlant.

Autre élément introduit par la modification du 21 décembre 2007 de la LAMal, la structure tarifaire uniforme sur tout le territoire suisse (SwissDRG), même si elle n'est pas parfaite, permet une meilleure comparabilité entre établissements hospitaliers. Si cette comparabilité est surtout au service de la concurrence, elle donne des informations pertinentes aux établissements. Ainsi, en élaborant sa stratégie, l'hôpital fribourgeois a pris les devants et a commencé sans tarder les réflexions de fond pour parvenir non seulement à un coût acceptable des prestations hospitalières, mais également pour en garantir la qualité et la sécurité.

Le nouveau financement hospitalier a également introduit la notion de libre circulation des patients et l'obligation pour le canton de prendre en charge le financement des hospitalisations également dans les hôpitaux privés. Sans provoquer une augmentation significative du nombre d'hospitalisation hors canton, celle-ci a engendré des charges supplémentaires considérables pour le canton en faveur des assurances complémentaires, puisqu'en plus des hospitalisations par nécessité médicale dans un établissement public hors canton, le canton doit, depuis le 1^{er} janvier 2012, également prendre en charge ce type d'hospitalisation dans les hôpitaux privés hors canton. De plus, il doit également contribuer au financement des hospitalisations par convenance personnelle dans les hôpitaux publics et les hôpitaux privés hors canton. A ceci s'ajoute donc également le financement par le canton des hospitalisations dans les cliniques privées fribourgeoises déchargeant ainsi l'assurance de base. Pour le canton de Fribourg, les conséquences financières découlant du nouveau financement hospitalier sont ainsi très importantes. Sur la base des montants payés par le canton pour l'année 2012, ces dépenses supplémentaires se montent à environ 55,5 millions (27 millions pour les hospitalisations hors canton par convenance personnelle et 28,5 millions pour les cliniques privées fribourgeoises).

Le canton a la responsabilité de couvrir les besoins de sa population notamment en garantissant certaines prestations

de proximité. Il est donc important que l'hôpital fribourgeois puisse survivre dans ce contexte de vive concurrence. Ce souci a donc été retenu dans le cadre de la fixation du prêt relatif aux investissements réalisés avant 2012 (voir réponse à la question de Didier Castella 2014 CE-31: Amortissement extraordinaire de la dette de l'HFR, le cadre légal est-il respecté?); quant aux dirigeants de l'hôpital, ils ont initié une réflexion sur l'organisation future de ses prestations.

Concernant les coûts de l'HFR, l'analyse de l'évolution du montant à charge de l'Etat ne confirme pas l'affirmation qu'il y aurait une explosion des coûts. En 2011, l'Etat a pris en charge le déficit de l'HFR pour un montant de 189 millions de francs alors que, pour 2012 et 2013, l'Etat a payé un montant total de respectivement 166 millions et 172 millions de francs (à relever que les comptes de l'Etat présentent des montants de 161,6 millions de francs pour 2012 et 181,6 millions de francs pour 2013, en raison d'un décalage temporel des paiements). Il faut cependant constater que le total des dépenses de santé à charge de l'Etat connaît une progression très rapide depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier, notamment en lien avec l'ouverture des frontières et la participation au financement des cliniques privées.

Par ailleurs, l'évolution des autres dépenses de la santé, telles que les prestations hospitalières fournies par les cliniques privées fribourgeoises et par les hôpitaux hors canton publics et privés découlent directement de la modification de la LAMal concernant le nouveau financement hospitalier. Ces prestations ont toujours existé mais étaient à charge de l'assurance de base et des assurances complémentaires. Sur la base des montants payés par le canton à ce jour pour les hospitalisations 2012, le nouveau financement hospitalier n'a pas fondamentalement modifié les habitudes des patient-e-s fribourgeois-es. Si pour l'année 2012, le nombre d'hospitalisations hors canton a augmenté de 7,58% par rapport à 2011, il est prématuré d'imputer cette augmentation uniquement à l'ouverture des frontières introduite par le nouveau financement hospitalier puisque que la population s'est accrue de 2,36% entre 2011 et 2012. Par ailleurs, avant de tirer toute conclusion hâtive, une série de données sur plusieurs années doivent être analysées. En particulier, il s'agirait de mettre en corrélation l'évolution des hospitalisations hors canton avec l'évolution de la population par région fribourgeoise et par âge. En effet, il se pourrait que l'évolution de la population concerne essentiellement des régions qui ont plus tendance à se faire hospitaliser hors canton. Dans ce cas, les habitudes n'auraient en rien été modifiées par l'ouverture des frontières.

Pour l'élaboration des conséquences financières liées au nouveau financement hospitalier et surtout pour ce qui concerne les prestations fournies par les hôpitaux fribourgeois, la principale difficulté consistait à estimer le volume d'activité en termes de SwissDRG. En effet, en raison du refus des assureurs-maladie d'étendre le système des APDRG à l'ancien Hôpital cantonal, aucun établissement ne disposait d'une expérience par rapport aux APDRG en vigueur dans de nombreux autres cantons. Les premiers chiffres réels ne sont disponibles que depuis le printemps 2013, soit après l'élaboration des budgets 2012 et 2013 de l'Etat, ce qui explique en

grande partie les dépassements enregistrés dans les comptes 2013.

Maintenant que les effets directs du nouveau financement hospitalier ont été en grande partie identifiés, l'évolution des coûts va dépendre essentiellement de l'accroissement de la population fribourgeoise, des coûts de la santé et du vieillissement de la population. Dans le cadre de l'élaboration de la planification hospitalière que le canton doit établir pour le 1^{er} janvier 2015, une projection provisoire des besoins de la population fribourgeoise en soins hospitaliers a été effectuée sur la base du scénario d'évolution démographique haut. Sur la base de cette projection, les coûts annuels supplémentaires que l'Etat devrait prendre en charge pour les hospitalisations sont estimés comme il suit:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
+ 14.8 mios	+ 14.7 mios	+14.7 mios	+4.3 mios	+4 mios	+3.8 mios

Ces montants tiennent également compte de l'augmentation de la part de l'Etat au financement des prestations hospitalières qui va augmenter de 49% en 2014 à 51% en 2015, à 53% en 2016 et à 55% en 2017. Il s'agit d'estimations qui ne tiennent pas compte des effets des augmentations qui seraient accordées au personnel des hôpitaux fribourgeois ainsi que la participation du canton au financement de prestations d'intérêt général hors canton.

De plus, ces chiffres sont à retenir avec une grande prudence car il n'est pas possible d'anticiper de manière certaine ce qui va réellement se passer en matière de tarifs hospitaliers, de flux de patients entre les établissements hospitaliers intracantonaux ni en matière d'hospitalisations hors canton. De plus, l'introduction, ces prochaines années, de nouveaux systèmes tarifaires pour les soins de réadaptation et les soins psychiatriques tout comme de la version 3 de la Structure tarifaire SwissDRG, introduite au 1^{er} janvier 2014, pourraient également modifier de manière non négligeable ces estimations.

Concernant les ambulances, la couverture des besoins et leur financement relève de la responsabilité des communes. En matière d'urgence préhospitalière, le seul développement prévu à court terme par l'Etat est la mise en place d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dont le coût supplémentaire annuel pour l'Etat est estimé à 350 000 francs. La mise en place de ce SMUR permettra de combler certaines lacunes actuelles du système de prise en charge d'urgence et de créer les éléments essentiels pour la mise en place et la coordination d'un dispositif cantonal médical en cas d'accident majeur et de catastrophe. Par la même occasion, il répond également aux besoins urgents de la stratégie de l'HFR, plus particulièrement à la mission du Service des urgences.

A ce jour, la seule dépense en relation avec les cabinets médicaux est le paiement d'un montant de 50 000 francs pour financer un chef de projet pour l'étude d'un centre de santé sur l'ancien site de l'HFR – Châtel-St-Denis, l'Etat étant prêt à soutenir la même démarche dans la Glâne, à Billens.

En sus, le Conseil d'Etat répond aux deux questions posées par le député Didier Casella de la manière suivante:

1. *Quels investissements ou amortissements au bénéfice de l'HFR ont été consentis par la collectivité publique (canton et communes) depuis 2011? Faut-il s'attendre à de nouvelles charges similaires dans le futur?*

Avant le nouveau financement hospitalier, soit jusqu'au 31 décembre 2011, l'Etat finançait les investissements de l'HFR par le biais de la prise en charge du déficit d'exploitation. A partir du 1^{er} janvier 2012, le financement des investissements est compris dans le prix de la prestation cofinancée par l'Etat et les assureurs. Il n'est pas prévu que l'Etat finance des investissements en sus du prix des prestations. Demeurent réservés les investissements qui devraient être considérés comme prestations d'intérêt général et qui pourraient être mises à la seule charge de l'Etat. De tels investissements devront être alors accordés par le Grand Conseil. Il appartient à l'HFR de dégager les moyens nécessaires pour financer des investissements futurs. Pour ce qui est de l'accès Nord de l'HFR hôpital cantonal, les études sont encore en cours auprès de l'Office fédéral des routes et aucune répartition entre la Confédération, l'Etat, les communes et des tiers (comme l'HFR par exemple) n'a pour l'heure été fixée.

2. *En adoptant, une stratégie de centralisation des soins, le Conseil d'Etat a-t-il fait la pesée d'intérêts en tenant compte de l'ensemble des frais supplémentaires à charge de la collectivité, de la perte d'emplois engendrée sur son territoire, de la perte d'attractivité pour les régions périphériques et de la perte des chiffres d'affaires subie par les nombreux fournisseurs de l'HFR?*

Pour toute décision, le Conseil d'Etat s'inquiète des effets économiques qu'elle peut engendrer pour une région. En ce qui concerne la stratégie de l'HFR, les retombées économiques en termes d'emplois ne peuvent pas s'évaluer à un niveau régional. En effet, de nos jours, il est rare qu'une personne soit domiciliée à proximité immédiate de son lieu de travail. La concentration des soins ne réduit en rien la possibilité pour un habitant de Châtel-St-Denis de venir travailler à Riaz par exemple. Par ailleurs, avec la gestion centralisée des achats, le souci de l'HFR est surtout de pouvoir bénéficier de prix concurrentiels afin de baisser le coût de ses prestations de manière optimale. A ceci s'ajoute la nécessité pour l'HFR de s'inscrire dans le paysage hospitalier suisse et de continuer d'exister entre les deux pôles que sont le CHUV et l'Inselspital. Pour cela, l'HFR n'a pas d'autre choix que de contenir ses coûts tout en garantissant une qualité optimale tant au niveau des prestations que pour le recrutement de son personnel.

Le 29 avril 2014.

—

Anfrage 2014-CE-33 Didier Castella HFR-Strategie und finanzielle Auswirkungen für das Gemeinwesen

Anfrage

Als Antwort auf die beunruhigende Finanzlage des HFR hat der HFR-Verwaltungsrat unter politischem Druck einen strategischen Bericht mit verschiedenen Szenarien und ihren finanziellen Auswirkungen auf den Betrieb der Einrichtung vorgelegt.

Die strategischen Entscheide des HFR haben direkte und nicht unerhebliche Auswirkungen auf die Kantonsfinanzen. In Zeiten schmerzhafter Entscheide in Budgetbelangen müssen diese Auswirkungen bestimmt werden, ansonsten könnte es – nach dem HFR – der Staat sein, auf den mit dem Finger gezeigt wird, weil er nicht vorausschauend gehandelt hat. Die Höhe der Ausgaben, die auf Kanton und Gemeinden verlagert werden, muss dringend veranschlagt werden.

Entgegen der Behauptungen, dass die angekündigten Investitionen in Höhe von ca. 600 Millionen Franken vom HFR getragen werden, hat der Kanton in aller Diskretion bereits Schulden des HFR in Höhe von 128 Millionen Franken in der Bilanz 2012 saniert und das HFR hat eine weitere Sanierung von mehr als 60 Millionen Franken beantragt. Derzeit gibt es einzig am Standort Bertigny eine Krippe; deren Defizit will das HFR dem Anschein nach nicht mehr finanzieren, weshalb höchst wahrscheinlich Gemeinden und Kanton in die Tasche greifen werden müssen. Mit der Zentralisierung der Spitalpflege und dem Verlust von Patienten an ausserkantonalen Einrichtungen und Privatkliniken sind die Ausgaben für den Kostenanteil des Kantons bereits explodiert, obwohl der eigentliche Prozess erst angefangen hat. In seiner Studie hat das HFR im Übrigen einen Patientenrückgang einberechnet, der sich mit der Schliessung der Geburtsabteilung am HFR Riaz bestätigt. Die negativen finanziellen Auswirkungen für den Kanton sind gravierend und geben Anlass zur Besorgnis.

Die Finanzierung des Gesundheitswesens muss transparent sein. Der Staatsrat wird deshalb gebeten, eine Tabelle zu erstellen, welche die Entwicklung des Anteils an der Finanzierung der Gesundheit zulasten des Gemeinwesens entsprechend aller vom HFR evaluierten Strategien aufzeigt, dies für den Zeitraum von 2011 bis 2022, um sowohl der Situation vor der Reform als auch den Schlussfolgerungen des HFR-Berichts StrateGO im 2022 Rechnung zu tragen. Des Weiteren soll die Tabelle die Auswirkungen aller absehbaren oder angekündigten Ausgaben auf die Staatsrechnung enthalten (Patientenverlegung in andere Einrichtungen, Entwicklung neuer Strukturen und Infrastrukturen [Ambulanz, Notfallaufnahme, Arztpraxen, Standort Châtel-St-Denis], Finanzierungskosten im Zusammenhang mit ausserordentlichen Investitionen und Abschreibungen, namentlich die 128 Millionen Kapitalrückgang unter den Aktiven der Bilanz 2012, Strasseninfrastruktur für den neuen Standort, Krippen, Defizitbeteiligung, ...). Zudem habe ich noch folgende Fragen:

1. Welchen Investitionen oder Abschreibungen zugunsten des HFR hat das Gemeinwesen (Kanton und Gemeinden) seit 2011 zugestimmt? Ist in Zukunft mit vergleichbaren Ausgaben zu rechnen?
2. Hat der Staatsrat bei der Verabschiedung der Strategie zur Zentralisierung der Spitalpflege die einzelnen Interessen abgewogen und dabei alle zusätzlichen Kosten zulasten des Gemeinwesens, den damit verbundenen Stellenrückgang im Kanton, den Attraktivitätsverlust für die Randregionen und die Umsatzeinbussen zahlreicher Lieferanten des HFR berücksichtigt?

Den 21. Januar 2014.

Antwort des Staatsrats

Ziel der mit der Änderung vom 21. Dezember 2007 des Bundesgesetzes über die Krankenversicherung (KVG) eingeführten und am 1. Januar 2012 in Kraft getretenen neuen Spitalfinanzierung ist in erster Linie eine Leistungsfinanzierung und eine verstärkte Konkurrenz zwischen den Spitälern. Weitere Neuerung: Die Investitionen, die bis 2011 vollumfänglich von der öffentlichen Hand finanziert wurden, werden künftig auch durch die Krankenversicherer finanziert, indem diese Leistungen einkaufen. Ausserdem sieht die KVG-Revision vor, dass gemeinwirtschaftliche Leistungen von den anrechenbaren Kosten abgezogen und somit nicht von den Krankenversicherern mitfinanziert werden. Das Freiburger Ausführungsgesetz vervollständigt den neuen gesetzlichen Rahmen der Spitalfinanzierung damit, dass gewisse Leistungen, die einem Bedürfnis der öffentlichen Gesundheit entsprechen, ebenfalls durch den Staat finanziert werden können.

Die Freiburger Spitäler sind deshalb gezwungen, die einzelnen Leistungen und deren Kosten zu identifizieren, wenn sie wollen, dass diese als Spitalleistungen, gemeinwirtschaftliche Leistungen oder Leistungen, die einem Bedürfnis der öffentlichen Gesundheit entsprechen, finanziert werden. Dieser (noch nicht abgeschlossene) Vorgang rückt Realitäten in den Vordergrund, die für Gesprächsstoff sorgen. In diesem Sinne sorgt die neue Spitalfinanzierung für mehr Transparenz bei den Leistungen, die vom Staat bezahlt werden bzw. die dieser zu zahlen bereit ist. Ein gutes Beispiel dafür sind die aktuellen Diskussionen über die Krippe.

Eine weitere Neuerung der KVG-Änderung vom 21. Dezember 2007 ist die Einführung einer in der ganzen Schweiz einheitlichen Tarifstruktur (SwissDRG); auch wenn diese nicht perfekt ist, so ermöglicht sie doch eine bessere Vergleichbarkeit der Spitäler. Diese Vergleichbarkeit dient in erster Linie dem Wettbewerb, liefert den Einrichtungen aber auch aussagekräftige Informationen. Bei der Ausarbeitung seiner Strategie hat sich das HFR daher von Anfang an grundlegende Gedanken gemacht, nicht nur um Spitalleistungen mit annehmbaren Kosten anzubieten, sondern auch um deren Qualität und Sicherheit zu gewährleisten.

Die neue Spitalfinanzierung hat ferner die Patientenfreizügigkeit sowie die Pflicht der Kantone, auch die Kosten

für Aufenthalte in Privatspitälern zu übernehmen, mit sich gebracht. Ohne dass die ausserkantonalen Spitalaufenthalte signifikant angestiegen wären, entstanden daraus erhebliche Mehrkosten für den Kanton bei gleichzeitiger Entlastung der Zusatzversicherungen; der Kanton muss nämlich seit dem 1. Januar 2012 zusätzlich zu den medizinisch bedingten Spitalaufhalten in öffentlichen ausserkantonalen auch medizinisch bedingte Spitalaufenthalte in privaten ausserkantonalen Spitälern übernehmen. Des Weiteren muss er einen finanziellen Beitrag an Aufenthalte in ausserkantonalen öffentlichen und privaten Spitälern leisten, die Patienten aus persönlichen Gründen aufgesucht haben. Schliesslich muss der Kanton entsprechend auch Aufenthalte in privaten Kliniken des Kantons Freiburg finanzieren, was wiederum die Grundversicherung entlastet. Für den Kanton Freiburg sind die finanziellen Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung beträchtlich. Ausgehend von den Beträgen, die der Kanton im Jahr 2012 bezahlt hat, können diese zusätzlichen Ausgaben bei ca. 55,5 Millionen Franken angesiedelt werden (27 Millionen Franken für ausserkantonale Spitalaufenthalte aus persönlichen Gründen und 28,5 Millionen Franken für die Freiburger Privatkliniken).

Der Kanton trägt die Verantwortung für die Deckung der Gesundheitsbedürfnisse seiner Bevölkerung, namentlich indem er den einfachen Zugang zu bestimmten Leistungen garantiert. Das HFR muss deshalb auch unter verschärften Wettbewerbsbedingungen bestehen können. Dieses Anliegen wurde bei der Festsetzung des Darlehens für vor 2012 getätigte Investitionen berücksichtigt (s. Antwort auf die Anfrage Didier Castella QA 2014-CE-31: Ausserordentliche Amortisation der Schulden des HFR im gesetzlichen Rahmen?) Die Direktion des HFR ist ihrerseits daran, sich Gedanken zur zukünftigen Organisation seiner Leistungen zu machen.

Die Aussage, die Kosten des HFR seien explodiert, wird durch die Analyse der Entwicklung des Betrags zulasten des Staates nicht bestätigt. 2011 hat der Staat das Defizit des HFR in Höhe von 189 Millionen Franken übernommen, während er 2012 und 2013 einen Gesamtbetrag von 166 bzw. 172 Millionen Franken bezahlt hat (NB: In der Rechnung des Staates sind 161,6 Millionen Franken für 2012 und 181,6 Millionen Franken für 2013 aufgeführt; dies ist auf eine Verzögerung der Zahlungen zurückzuführen). Dem ist allerdings hinzuzufügen, dass die Gesamtgesundheitsausgaben zulasten des Staates seit der Einführung der neuen Spitalfinanzierung rapide ansteigen, was namentlich auf die Öffnung der Grenzen und die Mitfinanzierung der Privatkliniken zurückzuführen ist.

Im Übrigen steht die Entwicklung anderer Gesundheitskosten, z. B. Spitalleistungen, die von Freiburger Privatkliniken und ausserkantonalen öffentlichen und privaten Spitälern erbracht werden, in direktem Zusammenhang mit der KVG-Änderung über die neue Spitalfinanzierung. Diese Leistungen gab es zwar schon vorher, sie wurden jedoch über die Grund- und Zusatzversicherung finanziert. Betrachtet man die Beträge, die der Kanton bis heute für Spitalaufenthalte 2012 ausgegeben hat, so ist zu erkennen, dass sich das Verhalten der Freiburger Patientinnen und Patienten

mit der neuen Spitalfinanzierung nicht grundlegend geändert hat. Zwar hat die Zahl der ausserkantonalen Spitalaufenthalte 2012 verglichen mit 2011 um 7,58% zugenommen, jedoch ist es noch zu früh, diese Zunahme nur der durch die neue Spitalfinanzierung eingeführten Öffnung der Grenzen anzulasten, zumal zwischen 2011 und 2012 auch die Bevölkerung um 2,36% gewachsen ist. Ausserdem müssen zuerst verschiedene Daten mehrerer Jahre ausgewertet werden, bevor voreilige Schlüsse gezogen werden. Insbesondere müsste die Entwicklung der Kosten für ausserkantonale Spitalaufenthalte dem Bevölkerungswachstum nach Region und Alter gegenübergestellt werden. Es könnte nämlich sein, dass das Bevölkerungswachstum hauptsächlich Regionen betrifft, deren Bewohner eher dazu tendieren, sich in einem anderen Kanton behandeln zu lassen. In diesem Fall wäre es nicht die Grenzöffnung, die zu einer Änderung der Gewohnheiten geführt hätte.

Bei der Bezifferung der finanziellen Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung und insbesondere der von den Freiburger Spitäler erbrachten Leistungen lag die Hauptschwierigkeit darin, das Tätigkeitsvolumen nach SwissDRG zu berechnen. Weil sich die Krankenversicherer seinerzeit geweigert hatten, das System der APDRG auf das damalige Kantonsspital Freiburg auszudehnen, gab es kein Spital, das bereits Erfahrungen mit den APDRG – die bereits in zahlreichen anderen Kantonen zum Einsatz kamen – hätte sammeln können. Die ersten tatsächlichen Zahlen liegen erst seit Frühling 2013 vor, also nachdem die Voranschläge des Staates 2012 und 2013 ausgearbeitet worden waren; dies erklärt grösstenteils die Überschreitungen in der Jahresrechnung 2013.

Jetzt, da die direkten Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung mehrheitlich identifiziert werden konnten, wird die Kostenentwicklung hauptsächlich vom Wachstum der Freiburger Bevölkerung, von den Gesundheitskosten und von der Bevölkerungsalterung abhängen. Bei der Ausarbeitung der Spitalplanung, die der Kanton bis zum 1. Januar 2015 abschliessen muss, wurde eine provisorische Hochrechnung des Spitalpflegebedarfs der Freiburger Bevölkerung, basierend auf einem Szenario einer hohen Bevölkerungsentwicklung, durchgeführt. Auf Grundlage dieser Hochrechnung wurden die zusätzlichen Kosten für den Staat für Spitalaufenthalte wie folgt veranschlagt:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
+ 14.8 Mio.	+ 14.7 Mio.	+14.7 Mio.	+4.3 Mio.	+4 Mio.	+3.8 Mio.

In diesen Beträgen ist auch der Anstieg des staatlichen Anteils an der Finanzierung der Spitalleistungen enthalten (von 49% im 2014 auf 51% im 2015, auf 53% im 2016 und auf 55% im 2017). Nicht berücksichtigt wurden hingegen die Auswirkungen von Lohnerhöhungen für das HFR-Personal sowie Beiträge des Kantons für die Finanzierung ausserkantonaler gemeinschaftlicher Leistungen.

Darüber hinaus sind diese Zahlen mit grosser Vorsicht zu geniessen, da die tatsächliche Entwicklung der Spitaltarife, der innerkantonalen Patientenflüsse und der ausserkantonala-

len Spitalaufenthalte nicht sicher vorausgesagt werden kann. Im Weiteren könnten sich diese Schätzungen auch durch die neuen Tarifsyste me für die Rehabilitation und die Psychiatrie, die in den kommenden Jahren eingeführt werden, sowie durch die Version 3 der SwissDRG-Tarifstruktur, die am 1. Januar 2014 eingeführt wurde, erheblich verändern.

Bei den Ambulanzen obliegen Bedarfsdeckung und Finanzierung den Gemeinden. Für die präklinische Notfallversorgung ist kurzfristig lediglich die Schaffung (durch den Staat) eines Mobil en Dienstes für Notfallmedizin und Reanimation (SMUR) vorgesehen, was für den Staat mit jährlichen Zusatzkosten in Höhe von voraussichtlich 350 000 Franken verbunden ist. Mit der Schaffung des SMUR können verschiedene Lücken im aktuellen Notfallversorgungssystem geschlossen werden. Ausserdem ist er ein wesentliches Element für die Umsetzung und die Koordination des kantonalen sanitätsdienstlichen Dispositives für grössere Schadenfälle und Katastrophen. Gleichzeitig entspricht der SMUR den dringenden Bedürfnissen der HFR-Strategie, genauer gesagt dem Auftrag der Notfallklinik.

Die bislang einzige Ausgabe für Arztpraxen war die Finanzierung eines Projektleiters für die Durchführung einer Studie über ein Gesundheitszentrum am ehemaligen HFR-Standort Châtel-St-Denis in Höhe von 50 000 Franken; der Staatsrat ist bereit, ein entsprechendes Unterfangen im Glanebezirk (Bilens) zu unterstützen.

Die beiden Fragen von Grossrat Castella beantwortet der Staatsrat wie folgt:

1. *Welchen Investitionen oder Abschreibungen zugunsten des HFR hat das Gemeinwesen (Kanton und Gemeinden) seit 2011 zugestimmt? Ist in Zukunft mit vergleichbaren Ausgaben zu rechnen?*

Vor Einführung der neuen Spitalfinanzierung, also bis zum 31. Dezember 2011, finanzierte der Staat die Investitionen des HFR durch Übernahme des Betriebsdefizites. Seit dem 1. Januar 2012 ist die Finanzierung von Investitionen im Preis der Leistung inbegriffen, die durch den Staat und die Versicherer gemeinsam finanziert wird. Es ist nicht vorgesehen, dass der Staat zusätzlich zu den Kosten der Leistungen auch Investitionen finanziert. Vorbehalten bleiben Investitionen, die als gemeinwirtschaftliche Leistungen betrachtet und deshalb allein vom Staat getragen werden müssten; allerdings müssten diese vom Grosse n Rat genehmigt werden. Es ist Sache des HFR, die erforderlichen Mittel für zukünftige Investitionen aufzubringen. Die Studien zur Zufahrtsstrasse Nord zum HFR Freiburg-Kantonsspital sind noch im Gange (Bundesamt für Strassen); eine Kostenaufteilung zwischen Bund, Staat, Gemeinden und Dritten (z. B. HFR) wurde noch nicht definiert.

2. *Hat der Staatsrat bei der Verabschiedung der Strategie zur Zentralisierung der Spitalpflege die einzelnen Interessen abgewogen und dabei alle zusätzlichen Kosten zulasten des Gemeinwesens, den damit verbundenen Stellenrückgang im Kanton, den Attraktivitätsverlust für die Randre-*

gionen und die Umsatzeinbussen zahlreicher Lieferanten des HFR berücksichtigt?

Der Staatsrat befasst sich bei all seinen Entscheiden mit deren möglichen wirtschaftlichen Auswirkungen auf eine Region. Die wirtschaftlichen Auswirkungen der HFR-Strategie auf die Arbeitsplätze lassen sich nicht regional bestimmen. Heutzutage ist es in der Tat eher selten, dass eine Person in unmittelbarer Nähe ihres Arbeitsplatzes wohnt. So hindert die Konzentration der Akutpflege beispielsweise eine Person, die in Châtel-St-Denis wohnt, keineswegs daran, in Riaz zu arbeiten. Darüber hinaus ist es dem HFR insbesondere ein Anliegen, mit der Zentralisierung der Einkäufe von konkurrenzfähigen Preisen profitieren zu können, um so die Kosten seiner Leistungen auf optimale Weise zu senken. Will sich das HFR in der Schweizer Spitallandschaft behaupten und zwischen den beiden Schwergewichten CHUV und Inselspital bestehen können, hat es keine andere Wahl, als seine Kosten einzudämmen und gleichzeitig eine optimale Qualität der Leistungen wie auch der Personalrekrutierung zu gewährleisten.

Den 29. April 2014.

Question 2014-CE-53 Xavier Ganioz Y a-t-il une affaire «Cleusix» dans le canton de Fribourg?

Question

Tous et toutes égaux-ales face à l'impôt? L'adage est connu mais l'actualité démontre parfois le contraire. L'affaire «Cleusix», en Valais, a défrayé la chronique il y a peu; le chef du Service cantonal de l'enseignement a été accusé de ne pas s'être acquitté de ses obligations fiscales, depuis des années, envers sa commune. Le service des contributions de même que les autorités du canton du Valais ont été mis en cause dans cette affaire.

Dans un souci de mise en avant du respect de la loi, de justice sociale et de garantie de la confiance des citoyen-ne-s envers leurs institutions, se pose la question de savoir si les autorités fribourgeoises sont en connaissance de situation(s) identique(s) dans notre canton.

Ainsi, les questions suivantes sont posées à l'attention du Conseil d'Etat:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance, dans notre canton, de situations identiques à celle dénoncée en Valais? Y a-t-il des collaborateurs-trices de la fonction publique, et en particulier des cadres, qui ont des retards d'impôts?
2. Dans l'affirmative, de combien de personnes est-il question et pour quels montants?
3. Quelles sont les règles en la matière?

4. Y a-t-il des salarié-e-s d'Etat qui sont imposé-e-s sous le régime de l'imposition dite «d'office»?

Le 25 février 2014.

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance, dans notre canton, de situations identiques à celle dénoncée en Valais? Y a-t-il des collaborateurs-trices de la fonction publique, et en particulier des cadres, qui ont des retards d'impôts?*

Le Conseil d'Etat ne dispose pas de statistiques particulières qui concernent les collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique et ne juge pas impératif d'en produire, dans la mesure où ces contribuables ne bénéficient pas d'avantages dans la perception de leurs impôts. On ne peut toutefois pas exclure que des personnes employées à l'Etat soient en retard dans le paiement de leurs impôts.

3. *Quelles sont les règles en la matière?*

Le Service cantonal des contributions traite les dossiers de tous les contribuables, qu'ils soient ou non employés de l'Etat, de manière égale et avec la même diligence, aussi bien dans le contrôle des délais de prescription que dans le traitement de la procédure d'encaissement. Il veille au respect du principe d'égalité de traitement dans le paiement des impôts conformément à l'article 81 al. 2 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (RSF 10.1).

Poser des exigences plus élevées aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour le paiement des impôts ou pour le dépôt de leur déclaration d'impôts dans les délais constituerait une inégalité de traitement entre contribuables.

Le droit de procéder à la taxation se prescrit cinq ans à compter de la fin de la période fiscale (art 151 LICD, art 120 LIFD). Afin de s'assurer que tous les contribuables sont taxés dans les délais, un suivi bimensuel de l'avancement des travaux de taxation est systématiquement effectué. De plus, le contrôle des délais de prescription est intégré dans le planning général du Service cantonal des contributions pour tous les dossiers pour lesquels le droit de taxer approche la prescription. Enfin, une liste des dossiers non taxés est établie chaque année à la date d'extraction des données utilisées dans le cadre de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Dans ce sens, une «affaire Cleusix» est hautement improbable dans le canton de Fribourg.

De plus, à notre connaissance, l'affaire précitée n'est pas liée à un dysfonctionnement de l'administration fiscale mais à celui d'une autorité de recours extérieure à l'Administration.

4. *Y a-t-il des salarié-e-s d'Etat qui sont imposé-e-s sous le régime de l'imposition dite «d'office»?*

Comme mentionné sous le chiffre 1, il n'existe pas de bases de données permettant d'isoler les salarié-e-s de la fonction publique des autres contribuables. On ne peut donc pas exclure que des salarié-e-s de l'Etat soient par conséquent

soumis-es à l'imposition dite «d'office». Par ailleurs il est à relever que, conformément à l'art 162 let d LICD, le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg met à disposition du SCC, de façon électronique, tous les certificats de salaires des employé-e-s de l'Etat.

Le 8 avril 2014.

—

Anfrage 2014-CE-53 Xavier Ganiot Gibt es auch im Kanton Freiburg einen «Fall Cleusix»?

Anfrage

Sind vor der Steuer alle gleich? Dem scheint nicht immer so zu sein, wie der «Fall Cleusix» im Wallis zeigt, der vor Kurzem in die Schlagzeilen geraten ist. Dabei geht es um den Chef der kantonalen Dienststelle für Unterrichtswesen, der beschuldigt wird, seit Jahren seiner Steuerpflicht gegenüber seiner Gemeinde nicht nachgekommen zu sein. Auch die Steuerverwaltung und die Behörden des Kantons Wallis sind in diese Affäre verwickelt.

Um sichergehen zu können, dass für Gesetzestreue und soziale Gerechtigkeit gesorgt und das Vertrauen der Bürgerinnen und Bürger gegenüber ihren Institutionen garantiert wird, stellt sich die Frage, ob den Freiburger Behörden ähnliche Fälle in unserem Kanton bekannt sind.

Ich stelle dem Staatsrat somit folgende Fragen:

1. Sind dem Staatsrat in unserem Kanton ähnliche Fälle wie der im Wallis zur Anzeige gebrachte Fall bekannt? Gibt es Mitarbeitende im öffentlichen Dienst, insbesondere Kader, die mit den Steuern im Verzug sind?
2. Falls ja, um wie viele Personen geht es und um welche Beträge?
3. Was für Regeln gelten in diesem Zusammenhang?
4. Gibt es Staatsangestellte, die nach pflichtgemäßem Ermessen veranlagt werden?

Den 25. Februar 2014.

Antwort des Staatsrats

1. *Sind dem Staatsrat in unserem Kanton ähnliche Fälle wie der im Wallis zur Anzeige gebrachte Fall bekannt? Gibt es Mitarbeitende im öffentlichen Dienst, insbesondere Kader, die mit den Steuern im Verzug sind?*

Der Staatsrat verfügt über keine besonderen Statistiken über die Angestellten im öffentlichen Dienst und hält es auch nicht für notwendig, solche Statistiken aufzustellen, da diese Steuerpflichtigen keine Vorteile bei der Erhebung ihrer Steuern haben. Allerdings ist nicht auszuschliessen, dass es Staatsangestellte gibt, die mit der Bezahlung ihrer Steuern im Verzug sind.

3. Was für Regeln gelten in diesem Zusammenhang?

Die Kantonale Steuerverwaltung bearbeitet die Dossiers aller Steuerpflichtigen gleich und mit der gleichen Sorgfalt – ob Staatsangestellte oder nicht –, sowohl bei der Kontrolle der Verjährungsfristen als auch beim Steuerbezug. Sie sorgt für die Einhaltung des Grundsatzes der Gleichmässigkeit der Besteuerung gemäss Artikel 81 Abs. 2 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (SGF 10.1).

Höhere Anforderungen an Staatsangestellte für die Bezahlung der Steuern oder das Einreichen der Steuererklärung würde auf eine Ungleichbehandlung zwischen Steuerpflichtigen hinauslaufen.

Das Recht, eine Steuer zu veranlagern, verjährt 5 Jahre nach Ablauf der Steuerperiode (Art. 151 DStG, Art. 120 DBG). Um sicherzugehen, dass alle Steuerpflichtigen fristgemäss veranlagt werden, wird der Stand der Veranlagungsarbeiten systematisch zweimal im Monat kontrolliert. Ausserdem ist die Kontrolle der Verjährungsfristen in die allgemeine Planung der Kantonalen Steuerverwaltung für alle Steuerdossiers eingeschlossen, für die das Recht, die Steuer zu veranlagern, bald verjährt. Schliesslich wird auch jedes Jahr eine Liste der nicht veranlagten Dossiers erstellt, und zwar jeweils dann, wenn die im Rahmen des Finanzausgleichs zwischen Bund und Kantonen verwendeten Daten extrahiert werden. In diesem Sinne ist ein «Fall Cleusix» im Kanton Freiburg höchst unwahrscheinlich.

Unseres Wissens ist diese Steueraffäre ausserdem nicht auf Missstände in der Steuerverwaltung zurückzuführen, sondern auf Fehler einer verwaltungsexternen Rekursbehörde.

4. Gibt es Staatsangestellte, die nach pflichtgemäßem Ermessen veranlagt werden?

Wie schon in Punkt 1 angesprochen gibt es keine Datenbasis, anhand derer die Staatsangestellten von den übrigen Steuerpflichtigen getrennt werden könnten. Es ist also nicht auszuschliessen, dass es Staatsangestellte gibt, die nach Ermessen veranlagt werden. Gemäss Artikel 162 Bst. d DStG stellt das Amt für Personal und Organisation des Staates Freiburg der KSTV alle Lohnausweise der Staatsangestellten in elektronischer Form zur Verfügung.

Den 8. April 2014.

Question 2013-CE-122 Jacques Vial Prise en charge des frais d'avocat des élus communaux en cas d'enquêtes ou de conflits relatifs au fonctionnement du Conseil communal

Question

Le canton de Fribourg a vécu ces dernières années divers conflits entravant la bonne marche des Conseils communaux, en particulier à Belfaux et à Grolley pour les plus graves.

La loi sur les communes prévoit que le syndic veille au bon fonctionnement du Conseil communal. Dans ce cadre, il peut être confronté à un conseiller qui ne respecte pas ces principes fondamentaux.

La préfecture a été chargée d'arbitrer et d'apporter des solutions durables à ces problèmes. Les syndics et conseillers communaux, pour user de leurs droits de défense, ont dû avoir recours à des avocats en raison de l'abondance de lois cantonales et fédérales régissant les communes et leurs représentants. Un recours contre la décision préfectorale a même dû être déposé.

De telles actions engendrent des frais très importants dont la prise en charge n'est pas très clairement établie. Même si la loi sur les communes précise que le syndic doit demander au Conseil communal de prendre en charge les frais d'une procédure normale rien n'est prévu en cas de recours contre une décision préfectorale.

Les syndics prennent un risque important de se trouver dans une situation désagréable que leur impose la loi sur les communes d'intervenir en cas de difficulté avec un conseiller communal.

En résumé la grande majorité des conseillers communaux et syndics en particulier s'engagent avec passion dans l'intérêt de leurs communes.

Des divergences de vue sont inévitables et se règlent à 99% dans le cadre interne du Conseil communal sans déborder sur la voie publique pour autant que chacun ait la volonté de collaborer.

Des cas exceptionnels s'enveniment en particulier pour des divergences politiques ou politiciennes. Le préfet est alors chargé d'ouvrir une enquête qui n'est pas sujette à recours, en principe.

En général les problèmes sont réglés lors de cette étape ultime.

Or il peut arriver que la décision préfectorale ne satisfasse pas l'une des parties et qu'un recours soit malgré tout déposé à raison, comme ce fut le cas à Grolley.

Ceci m'entraîne à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Combien a-t-on dénombré d'enquêtes administratives durant les cinq dernières années?
 - a) Dans l'ensemble du canton
 - b) Par district
2. Qui prend en charge les frais spécifiques de ces affaires au niveau de la préfecture lorsque les audits extérieurs sont exigés?
3. Dans quels cas les syndics et conseillers communaux peuvent-ils présenter des notes de frais et à qui?
4. L'Etat entend-il modifier la loi à la suite de ces affaires?
5. Quelle instance cantonale fait autorité pour conseiller le syndic confronté à ces problèmes et où trouve-t-on l'information?

Le 9 octobre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Les questions soulevées par l'intervenant font suite aux conflits connus en particulier au sein des conseils communaux de Grolley et de Belfaux; elles sont circonscrites aux mesures de surveillance prises par le Préfet dans le cadre ou suite à une enquête préfectorale à l'égard du syndic ou d'un ou plusieurs conseillers communaux individuellement.

En substance, l'auteur de la question se demande qui doit prendre en charge les frais lorsqu'un syndic ou un conseiller communal estime nécessaire de s'adjoindre les services d'un avocat pour assurer la défense de ses droits au cours de l'enquête et/ou dans le cadre d'un recours déposé contre une décision du Préfet au Tribunal cantonal.

Le raisonnement sous-jacent de l'intervenant est qu'il ne serait pas équitable que les personnes qui s'engagent en faveur de la collectivité dans une fonction publique, risquant par-là de devoir se défendre lors de procédures de surveillance, doivent prendre en charge à titre privé les frais qui en découlent. Selon l'intervenant, ce raisonnement est particulièrement vrai en ce qui concerne les syndics lesquels, en raison de leur rôle de *primus inter pares* imposé par la loi sur les communes (LCo, RSF 140.1), doivent intervenir en cas de difficultés avec un ou plusieurs membres du collège exécutif.

Il convient dans un premier temps d'examiner les types de frais pouvant entrer en ligne de compte et qui les assume dans l'état actuel de la législation.

S'agissant tout d'abord des frais d'intervention de l'autorité de surveillance elle-même (notamment émoluments et frais de l'enquêteur), de même que les frais résultant d'une éventuelle intervention extérieure (p.ex. médiateur, mentor), il ressort de la LCo qu'ils sont mis à la charge de la commune (art. 151f LCo). Quant à la prise en charge d'éventuels frais d'avocat d'une partie durant cette phase de la procédure, les lois topiques (LCo, Code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative, CPJA, RSF 150.1) ne prévoient en revanche pas de règles explicites.

Ensuite, en cas de recours au Tribunal cantonal (TC) déposé par un membre de l'exécutif communal contre une mesure de surveillance prise par le Préfet à son égard, les frais de procédure proprement dits (émoluments et débours, art. 127 CPJA) sont mis à la charge de la partie qui succombe – soit, dans l'hypothèse envisagée par l'intervenant – l'Etat. En cas de gain de cause partielle, une partie des frais de procédure sera en principe mis à la charge du recourant (131 al. 1 CPJA).

Quant à la prise en charge d'éventuels honoraires d'avocat, la partie qui obtient gain de cause se voit allouer une indemnité de partie aux conditions des articles 137 ss CPJA. Cette indemnité ne couvre cependant que les opérations effectuées par le mandataire devant le TC (ATA 2A 02 92, du 29 octobre 2002, cons. 5) et ne concerne donc pas les phases antérieures à la procédure de recours. En outre, l'indemnité peut être fixée «en équité» (en non sur la base de la liste de frais présentée par l'avocat) notamment lorsque la difficulté et l'ampleur de l'affaire sont réduits; dans ce cas, un éventuel solde d'honoraires est dû par le mandant.

De nouveau, ni la LCo, ni le CPJA ne prévoient de règles explicites relatives à la possibilité d'une prise en charge par la commune voire par l'Etat d'éventuels frais de procédure (en cas de gain de cause partielle) ou solde d'honoraires d'avocat résultant d'un recours au TC déposé par un syndic ou un conseiller communal.

Cela étant et dans un deuxième temps, il y a lieu d'examiner les solutions envisageables aux situations décrites ci-dessus. L'intervenant pose notamment la question d'une modification de la loi suite aux affaires de Belfaux et Grolley.

En l'état et comme on l'a vu, il est vrai que lorsqu'un élu de l'exécutif communal engage un avocat en son nom et pour sa défense individuelle (mais en lien avec sa fonction), il lui incombe en principe de payer son mandataire. De la même manière, il pourrait devoir s'acquitter de frais de procédure devant le TC s'il a déposé un recours au TC contre une mesure préfectorale le visant (en cas de gain de cause partielle).

Le Conseil d'Etat constate que les communes qui souhaitent régler différemment de telles situations peuvent le faire de manière relativement aisée par le biais du règlement d'organisation du conseil communal qui régit son fonctionnement, dont la rétribution de ses membres (art. 61 al. 4 LCo et 24a let. f du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes, RELCo). L'adoption de ce règlement relève du conseil communal, sous réserve des attributions du législatif (voir ci-après). Il fait l'objet d'une documentation-type mise à disposition des communes, à savoir un règlement-type et divers annexes, dont une relative à la rétribution des membres du conseil (qu'il est au surplus recommandé de soumettre à l'assemblée communale ou au conseil général pour adoption). Ce modèle prévoit, outre les éléments rémunérateurs et frais de déplacement, que «*Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le Conseil communal*» (observations, ch. 4). Cela pourrait en soi constituer une base réglementaire suffisante pour permettre au conseil communal de décider la prise en charge des frais de défense de l'un de ses membres. Le règlement pourrait également prévoir de manière spécifique le remboursement d'autres frais effectifs, cas échéant en précisant à quelles conditions et/ou à quelle hauteur; les communes disposent d'une grande autonomie en la matière.

Cela étant, l'élément central pour la mise en œuvre d'une telle base réglementaire réside dans l'*anticipation* afin de disposer d'une réglementation claire avant que de telles situations ne se produisent.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond aux questions soulevées comme suit:

1. Combien a-t-on dénombré d'enquêtes administratives durant les cinq dernières années?
 - a) Dans l'ensemble du canton
 - b) Par district

Selon les données fournies par la Conférence des Préfets, on a dénombré six enquêtes administratives ouvertes par les Préfets dans l'ensemble du canton durant les cinq dernières années, dont quatre dans le district de la Sarine, une dans le district de la Broye et une dans le district du Lac. Aucune

enquête n'a été ouverte dans les districts de la Glâne, de la Veveysse, de la Gruyère ou de la Singine. Ces chiffres se situent, toujours selon la Conférence des Préfets, dans l'ordre de grandeur des législatures précédentes. Les Préfets relèvent que le faible nombre d'enquêtes administratives ouvertes est à mettre en corrélation avec les efforts qu'ils consentent en amont par leurs interventions de conciliation, de modérateurs et en offrant leurs bons offices pour éviter, justement, l'ouverture de procédures administratives plus lourdes.

2. *Qui prend en charge les frais spécifiques de ces affaires au niveau de la préfecture lorsque les audits extérieurs sont exigés?*

Les frais «d'audits extérieurs», à savoir l'intervention, dans le cadre de la procédure d'enquête préfectorale, de médiateurs ou mentors notamment, sont mis à la charge de la commune (art. 151f LCo).

3. *Dans quels cas les syndicats et conseillers communaux peuvent-ils présenter des notes de frais et à qui?*

Comme on l'a vu, le fait de savoir si et, cas échéant, dans quels cas un membre de l'exécutif communal peut prétendre à la prise en charge de ses frais de défense non couverts (honoraires d'avocat, éventuellement frais de procédure devant le TC) dépend de la réglementation mise en place au niveau communal. Trois cas de figure sont ainsi envisageables:

- En l'absence de toute base réglementaire, il appartient au syndic ou au conseiller communal qui a engagé des frais pour sa défense individuelle d'en assumer les frais.
- Le Conseil communal, dans son règlement d'organisation, n'a pas prévu explicitement la prise en charge des frais d'avocat, mais a prévu en revanche une disposition générale lui permettant d'accorder la prise en charge de certains frais spéciaux, comme le prévoit par exemple le règlement type proposé par l'Association des communes fribourgeoises: «*Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le Conseil communal*». Dans ce cas, le conseiller communal ou le syndic concerné pourra demander à être indemnisé par la commune – dans l'idéal avant d'engager des frais. Le conseil communal devra rendre une décision spéciale sur la question, sans obligation d'accepter la prise en charge de ces frais.
- Le Conseil communal, dans son règlement d'organisation, a explicitement prévu la prise en charge des frais d'avocat d'un conseiller communal ou d'un syndic pour assurer la défense de ses droits au cours d'une enquête et/ou dans le cadre d'un recours déposé contre une décision du Préfet au Tribunal cantonal. Dans ce dernier cas, naturellement, ces frais seront pris en charge par la commune, dans les limites éventuellement prévues par le règlement, sans nécessiter une décision spéciale du conseil communal.

4. *L'Etat entend-il modifier la loi à la suite de ces affaires?*

Selon le Conseil d'Etat, il n'y a pas lieu de légiférer sur cette question, qui relève de l'autonomie communale.

5. *Quelle instance cantonale fait autorité pour conseiller le syndic confronté à ces problèmes et où trouve-t-on l'information?*

L'instance cantonale de conseil et d'information autant pour les syndicats que pour les conseillers communaux est le Préfet du district en question. L'article 146 al. 2 LCo précise en effet que «*Le préfet veille à la bonne administration des communes ... Il les conseille et leur prête assistance*». En cas de conflits de personnes d'une gravité particulière, les règles ordinaires sur la récusation peuvent éventuellement entrer en ligne de compte (art. 9 de la loi du 20 novembre 1975 sur les Préfets, RSF 122.3.1; art. 21 ss CPJA).

Le 1^{er} avril 2014.

Anfrage 2013-CE-122 Jacques Vial Übernahme der Anwaltskosten von Gemeinderatsmitgliedern im Falle einer Untersuchung oder bei Konflikten in Zusammenhang mit dem Ratsbetrieb

Anfrage

Im Kanton Freiburg gab es in den letzten Jahren verschiedene Konflikte, die den einwandfreien Ratsbetrieb der Gemeinderäte behinderten, insbesondere in Belfaux und Grolley, um nur die wichtigsten Fälle zu nennen.

Das Gesetz über die Gemeinden sieht vor, dass der Ammann für den einwandfreien Ratsbetrieb sorgt. In diesem Rahmen kann er mit Ratsmitgliedern konfrontiert sein, die diese Grundprinzipien nicht einhalten.

Das Oberamt wurde damit beauftragt, zu schlichten und nachhaltige Lösungen für diese Probleme zu finden. Aufgrund der Fülle der kantonalen und eidgenössischen Gesetze zu den Gemeinden und ihren Vertretern mussten die Ammänner und Gemeinderätinnen und -räte Rechtsanwälte beiziehen, um von ihren Verteidigungsrechten Gebrauch zu machen. Es musste sogar eine Beschwerde gegen den oberamtlichen Entscheid eingereicht werden.

Solche Aktionen sind mit bedeutenden Kosten verbunden, deren Übernahme nicht klar festgelegt ist. Das Gesetz über die Gemeinden besagt zwar, dass der Ammann den Gemeinderat fragen muss, damit die Kosten für ein herkömmliches Verfahren übernommen werden, für eine Beschwerde gegen einen oberamtlichen Entscheid ist jedoch nichts vorgesehen.

Die Ammänner gehen ein grosses Risiko ein, sich in der unangenehmen Situation wiederzufinden, bei Schwierigkeiten mit einem Gemeinderatsmitglied eingreifen zu müssen, wie es das Gesetz über die Gemeinden von ihnen verlangt.

Zusammengefasst setzten sich die grosse Mehrheit der Gemeinderätinnen und Gemeinderäte und insbesondere

die Ammänner mit Leidenschaft für die Interessen ihrer Gemeinden ein.

Meinungsverschiedenheiten sind unvermeidlich und lassen sich zu 99% im internen Rahmen des Gemeinderats regeln, ohne auf den öffentlichen Weg überzuschwappen, sofern alle gewillt sind, zusammenzuarbeiten.

In Ausnahmefällen kommt es zu einer Zuspitzung, insbesondere bei politischen Meinungsverschiedenheiten. Der Oberamtmann ist dann damit beauftragt, eine Untersuchung zu eröffnen, die grundsätzlich nicht anfechtbar ist.

Im Allgemeinen werden die Probleme in dieser letzten Etappe beigelegt.

Es kann jedoch vorkommen, dass der Entscheid des Oberamtmanns eine der Parteien nicht zufriedenstellt und berechtigter Weise Beschwerde eingereicht wird, wie das in Grolley der Fall war.

Dies veranlasst mich dazu, folgende Fragen an den Staatsrat zu richten:

1. Wie viele Administrativuntersuchungen gab es in den letzten fünf Jahren?
 - a) im Kanton
 - b) pro Bezirk
2. Wer übernimmt die spezifischen Kosten für diese Angelegenheiten beim Oberamt, wenn externe Audits verlangt werden?
3. In welchen Fällen und wem können Ammänner und Gemeinderatsmitglieder Kostenabrechnungen vorlegen?
4. Plant der Staatsrat eine Gesetzesänderung infolge dieser Angelegenheiten?
5. Welche kantonale Instanz ist dafür zuständig, den Ammann bei solchen Problemen zu beraten und wo findet man die Informationen?

Den 9. Oktober 2013.

Antwort des Staatsrats

Die vom Verfasser dieser Anfrage aufgeworfenen Fragen folgen auf die Konflikte, die es insbesondere in den Gemeinderäten von Grolley und Belfaux gab. Sie werden auf die Aufsichtsmaßnahmen beschränkt, die der Oberamtmann im Rahmen oder infolge einer oberamtlichen Untersuchung betreffend den Ammann oder einzelne Gemeinderatsmitglieder ergriffen hat.

Im Wesentlichen fragt sich der Verfasser der Anfrage, wer die Kosten übernehmen muss, wenn es ein Ammann oder ein Gemeinderatsmitglied als nötig erachtet, die Dienste eines Rechtsanwalts in Anspruch zu nehmen, damit die Verteidigung seiner Rechte während der Untersuchung und/oder im Rahmen einer beim Kantonsgericht eingereichten Beschwerde gegen den Entscheid des Oberamtmanns gewährleistet ist.

Die implizite Begründung des Verfassers ist, dass es nicht gerecht wäre, dass Personen, die sich zugunsten der Allgemeinheit in einem öffentlichen Amt engagieren und so das Risiko eingehen, sich in einem Aufsichtsverfahren verteidigen zu müssen, die so entstehenden Kosten selbst tragen müssen. Gemäss dem Verfasser der Anfrage trifft diese Begründung besonders für die Ammänner zu, die aufgrund ihrer vom Gesetz über die Gemeinden (GG, SGF 140.1) auferlegten Rolle als *Primus inter Pares* bei Problemen mit einem oder mehreren Mitgliedern des Exekutivkollegiums eingreifen müssen.

Als Erstes sollen die Arten von Kosten geprüft werden, die in Betracht kommen, und wer sie nach dem gegenwärtigen Stand der Gesetzgebung trägt.

Was die Kosten für das Einschreiten der Aufsichtsbehörde selbst betrifft (namentlich Gebühren und Kosten des Untersuchungsleiters), sowie die Kosten, die sich aus einer allfälligen externen Intervention ergeben (z. B. Mediator, Mentor), so geht aus dem GG hervor, dass sie der Gemeinde auferlegt werden (Art. 151f GG). Zur Übernahme allfälliger Anwaltskosten einer Partei während dieser Phase des Verfahrens sehen die einschlägigen Gesetze (GG, Gesetz vom 23. Mai 1991 über die Verwaltungsrechtspflege, VRG, SGF 150.1) keine expliziten Vorschriften vor.

Reicht ein Mitglied des Gemeinderats gegen eine vom Oberamtmann ihm gegenüber ergriffene Aufsichtsmaßnahme beim Kantonsgericht (KG) Beschwerde ein, so werden die eigentlichen Verfahrenskosten (Gebühren und Barauslagen, Art. 127 VRG) der unterliegenden Partei auferlegt – d. h. in der vom Verfasser der Anfrage in Betracht gezogenen Hypothese – dem Staat. Bei einem Teilsieg wird ein Teil der Verfahrenskosten grundsätzlich dem Beschwerdeführer auferlegt (131 Abs. 1 VRG).

Was die Übernahme allfälliger Anwaltskosten betrifft, so wird der obsiegenden Partei eine Parteientschädigung zu den Bedingungen nach Art. 137 ff. VRG gewährt. Diese Entschädigung deckt jedoch nur die vom Rechtsvertreter vor dem KG vorgenommenen Handlungen (VGE 2A 02 92, vom 29. Oktober 2002, Erw. 5) und nicht die früheren Phasen des Beschwerdeverfahrens. Im Übrigen kann die Entschädigung «nach Ermessen» festgelegt werden (und nicht aufgrund der vom Anwalt vorgelegten Kostenliste) namentlich wenn der Umfang und die Schwierigkeit des Verfahrens beschränkt waren; in diesem Fall wird ein allfälliges Resthonorar vom Mandanten geschuldet.

Auch hier sehen weder das GG noch das VRG explizite Regeln für die Möglichkeit einer Übernahme durch die Gemeinde oder den Staat von allfälligen Verfahrenskosten (wenn teilweise zu Gunsten der betreffenden Partei entschieden wird) oder einem restlichen Anwaltshonorar aus einer Beschwerde beim KG, die von einem Ammann oder Gemeinderatsmitglied eingereicht wurde, vor.

In einem zweiten Schritt sollen die Lösungen untersucht werden, die in den oben beschriebenen Situationen möglich wären. Der Verfasser der Anfrage stellt namentlich die Frage

nach einer Gesetzesänderung aufgrund der Geschehnisse in Belfaux und Grolley.

Wie bereits erwähnt, muss derzeit ein Mitglied der Gemeindeexekutive seinen Vertreter grundsätzlich selbst bezahlen, wenn diese Person in ihrem Namen und zu ihrer eigenen Verteidigung (aber in Zusammenhang mit ihrer Funktion) einen Anwalt engagiert. In der gleichen Weise könnte sie die Kosten für ein Verfahren vor dem KG übernehmen müssen, wenn sie eine Beschwerde gegen eine oberamtliche Massnahme gegen sie eingereicht hat (wenn teilweise zu ihren Gunsten entschieden wird).

Der Staatsrat hält fest, dass die Gemeinden, die solche Situationen anders lösen möchten, dies relativ problemlos anhand des Organisationsreglements des Gemeinderats tun können, in dem seine Tätigkeit geregelt ist, darunter die Entschädigung seiner Mitglieder (Art. 61 Abs. 4 GG und 24a Bst. f des Ausführungsreglements vom 28. Dezember 1981 zum Gesetz über die Gemeinden, ARGG). Die Verabschiedung dieses Reglements fällt in die Zuständigkeit des Gemeinderats. Die Befugnisse der Legislative bleiben vorbehalten (s. unten). Das Reglement ist Gegenstand einer Musterdokumentation, die den Gemeinden zur Verfügung gestellt wird, d. h. ein Musterreglement und diversen Anhängen, darunter einem zur Entschädigung der Ratsmitglieder (der im Übrigen der Gemeindeversammlung oder dem Generalrat zur Annahme unterbreitet werden sollte). Dieses Muster sieht neben den Vergütungselementen und den Reisekosten Folgendes vor: «Sonder- und Streitfälle werden vom Gemeinderat entschieden» (Bemerkungen, Ziff. 4). Dies könnte an sich eine reglementarische Grundlage darstellen, die es dem Gemeinderat ermöglicht, die Übernahme der Verteidigungskosten eines seiner Mitglieder zu bestimmen. Im Reglement könnte auch spezifisch die Erstattung anderer tatsächlicher Kosten vorgesehen werden, gegebenenfalls mit Angabe, unter welchen Bedingungen und/oder in welcher Höhe; Die Gemeinden verfügen in dieser Hinsicht über eine grosse Autonomie.

Das wesentliche Element für die Umsetzung einer solchen reglementarischen Grundlage liegt jedoch in der *Antizipation*, sodass klare Regelungen vorhanden sind, bevor eine solche Situation entsteht.

Angesichts dessen beantwortet der Staatsrat die Fragen wie folgt:

1. *Wie viele Administrativuntersuchungen gab es in den letzten fünf Jahren?*
 - a) *im Kanton*
 - b) *pro Bezirk*

Gemäss den Information der Oberamt männerkonferenz haben die Oberamt männer in den vergangenen fünf Jahren insgesamt sechs Administrativuntersuchungen im ganzen Kanton eröffnet, darunter vier im Saanebezirk, eine im Broyebezirk und eine im Seebezirk. Im Glane-, Vivisbach-, Greyerz- und Sensebezirk gab es keine Administrativuntersuchung. Diese Zahlen liegen gemäss der Oberamt männerkonferenz in der Grössenordnung der vorangehenden Legislaturperioden. Die Oberamt männer weisen darauf hin, dass

die tiefe Anzahl an Administrativuntersuchungen mit den Anstrengungen in Beziehung zu setzen ist, die sie verstärkt anhand ihrer Schlichtungs- oder Vermittlungstätigkeiten unternehmen und indem sie ihre guten Dienste anbieten, um eben solche Eröffnungen von aufwendigeren Verwaltungsverfahren zu vermeiden.

2. *Wer übernimmt die spezifischen Kosten für diese Angelegenheiten beim Oberamt, wenn externe Audits verlangt werden?*

Die Kosten für «externe Audits», d. h. für das Einschreiten von Mediatoren oder Mentoren im Rahmen des Untersuchungsverfahrens durch das Oberamt, werden der Gemeinde auferlegt (Art. 151f GG).

3. *In welchen Fällen und wem können Ammänner und Gemeinderatsmitglieder Kostenabrechnungen vorlegen?*

Wie bereits erwähnt, hängt die Frage, ob und in welchen Fällen gegebenenfalls ein Mitglied der Gemeindeexekutive Anspruch auf Übernahme seiner ungedeckten Verteidigungskosten hat (Anwaltshonorare, eventuell Verfahrenskosten vor dem KG) von der auf Gemeindeebene beschlossenen Regelung ab. Drei Fälle sind möglich:

- a. Gibt es keine reglementarische Grundlage, so muss der Ammann oder der Gemeinderat die Kosten, die ihm für seine persönliche Verteidigung entstanden sind, selbst übernehmen.
- b. Der Gemeinderat hat in seinem Organisationsreglement die Übernahme von Anwaltskosten nicht explizit vorgesehen, hingegen hat er eine allgemeine Bestimmung vorgesehen, die es ihm ermöglicht, gewisse besondere Kosten zu übernehmen, wie es beispielsweise im Musterreglement des Freiburger Gemeindeverbands vorgesehen ist: «Sonder- und Streitfälle werden vom Gemeinderat entschieden». In diesem Fall kann der betroffene Gemeinderat oder Ammann eine Entschädigung der Gemeinde verlangen – im Idealfall bevor Kosten entstanden sind. Der Gemeinderat muss daraufhin zu dieser Frage einen besonderen Entscheid fällen, ohne dabei die Übernahme der Kosten zwingend genehmigen zu müssen.
- c. Der Gemeinderat hat in seinem Organisationsreglement explizit die Übernahme von Anwaltskosten eines Gemeinderatsmitglieds oder Ammanns vorgesehen, um den Schutz seiner Rechte im Laufe einer Untersuchung oder im Rahmen einer beim Kantonsgericht gegen einen Entscheid des Oberamtmanns eingereichten Beschwerde zu gewährleisten. In diesem letzten Fall werden die Kosten innerhalb der allfälligen im Reglement vorgesehenen Grenzen folglich von der Gemeinde übernommen, ohne dass ein besonderer Entscheid des Gemeinderats nötig wäre.
4. *Plant der Staatsrat eine Gesetzesänderung infolge dieser Angelegenheiten?*

Der Staatsrat hält es nicht für notwendig, ein Gesetz zu dieser Frage zu erlassen, die in die Gemeindeautonomie fällt.

5. Welche kantonale Instanz ist dafür zuständig, den Ammann bei solchen Problemen zu beraten und wo findet man die Informationen?

Die kantonale Beratungs- und Informationsinstanz sowohl für Ammänner als auch für Gemeinderäte ist der Oberamtmann des betreffenden Bezirks. Art. 146 Abs. 2 GG hält dazu fest: «Der Oberamtmann wacht darüber, dass die Gemeinden [...] gut verwaltet werden. Er berät und unterstützt sie». Bei persönlichen Konflikten von besonderer Schwere können gegebenenfalls die allgemeinen Regeln zum Ausstand zur Anwendung kommen (Art. 9 des Gesetzes vom 20. November 1975 über die Oberamtmänner, SGF 122.3.1; Art. 21 ff. VRG).

Den 1. April 2014.

Question 2013-CE-141 Gabriel Kolly/ Stéphane Peiry Télémixte La Berra «le flou règne sur son ouverture en décembre 2013»

Question

L'article paru dans le journal «*La Gruyère*» du 5 novembre 2013 nous interpelle.

En effet, une mise à l'enquête publique peu claire concernant la zone de tranquillité crée l'incertitude sur la mise en service du télémixte.

A l'approche de l'hiver on comprend l'inquiétude des dirigeants de la Société des remontées mécaniques La Berra (SRM). Après des mois de travaux intenses, l'ouverture des nouvelles installations de La Berra est imminente puisqu'elle est annoncée pour décembre 2013.

Cela nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. La mise à l'enquête publique: «FO du 18.10.2013 installation de panneaux d'information, délimitation du périmètre et canalisation des visiteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de tranquillité pour la faune à La Berra» est-elle conforme à la législation en vigueur?
2. Le Conseil d'Etat peut-il garantir à la SRM que le «couac» reconnu par la DIAF ne remettra aucunement en cause l'ouverture du télémixte La Berra en décembre 2013?
3. La zone de tranquillité établie dans le permis d'exploitation ne correspond pas au projet-pilote déposé par le Service des forêts et de la faune (SFF), que compte faire le SFF pour remédier à ce problème?
4. Est-il vraiment justifié de mettre en cause l'ouverture d'une installation, implantée dans un pôle régional reconnu, par un projet-pilote de cette envergure «établi au dernier moment» sans avoir une vision globale des

projets des zones de tranquillité pour l'ensemble du canton de Fribourg?

Le 8 novembre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Généralités

Avant de répondre aux 4 questions concrètes posées par les députés Kolly et Peiry, il est nécessaire de relever les éléments suivants concernant la zone de tranquillité de la Berra:

- > La construction et l'exploitation de l'installation à câbles Le Brand-La Berra (télémixte) est soumise à la procédure ordinaire régie par les articles 9 et suivants de la loi fédérale sur les installations à câbles transportant des personnes du 23 juin 2006 (Loi sur les installations à câbles, LICa; RSF 743.01), procédure fédérale pilotée par l'Office fédéral des transports (OFT). Les installations de transport à câbles soumises à la procédure ordinaire d'approbation des plans sont également soumises à l'étude d'impact sur l'environnement.
- > La mise en place d'une zone de tranquillité à la Berra est une mesure pour la protection de la nature faisant partie du rapport d'impact sur l'environnement joint à la demande de permis de construire du télémixte.
- > L'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra a été adoptée par le Conseil d'Etat le 11 novembre 2013.
- > La mise à l'enquête publiée dans la *feuille officielle* du 18 octobre 2013 ne concernait formellement que l'installation des panneaux d'information et de balisage de la zone de tranquillité, le périmètre ainsi que les dispositions en vigueur dans la zone de tranquillité étant réglés dans l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra.

Réponses aux questions

1. La mise à l'enquête publique: «FO du 18.10.2013 installation de panneaux d'information, délimitation du périmètre et canalisation des visiteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de tranquillité pour la faune à La Berra» est-elle conforme à la législation en vigueur?

Selon le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), les panneaux et autres supports destinés aux réclames sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La mise à l'enquête publique susmentionnée est donc conforme à la législation en vigueur. L'intitulé utilisé, dont la formulation aurait pu être mieux choisie, avait pour objectif de préciser qu'il s'agissait des panneaux d'information servant à délimiter et canaliser les visiteurs à l'intérieur de la zone de tranquillité de la Berra.

2. *Le Conseil d'Etat peut-il garantir à la SRM que le «couac» reconnu par la DIAF ne remettra aucunement en cause l'ouverture du télémixte La Berra en décembre 2013?*

La mise en œuvre de la zone de tranquillité étant une condition pour la mise en service du télémixte, le Service des forêts et de la faune (SFF) s'est engagé auprès de la Société des remontées mécaniques La Berra (SRM) à ce que la zone de tranquillité entre en vigueur avant décembre 2013, date prévue pour l'ouverture. L'engagement a été tenu étant donné que l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra a été adoptée par le Conseil d'Etat le 11 novembre 2013. Par ailleurs, le Conseil d'Etat constate que le télémixte a bel et bien été mis en service le 21 décembre 2013 et a été inauguré officiellement le 11 janvier 2014. Le Gouvernement se réjouit de l'aboutissement de ce projet, rendu possible par une collaboration constructive entre la SRM et les associations de défense de l'environnement.

3. *La zone de tranquillité établie dans le permis d'exploitation ne correspond pas au projet-pilote déposé par le Service des forêts et de la faune (SFF), que compte faire le SFF pour remédier à ce problème?*

Le rapport d'impact contenait une proposition de périmètre pour la zone de tranquillité. Dit rapport précisait que «Le processus [de mise en place d'une zone de tranquillité] débouche sur un accord quant à l'étendue et les mesures à prendre au sein de la zone de tranquillité». Le SFF a ainsi élaboré un projet qui a ensuite été mis en consultation auprès des milieux concernés par les dispositions en vigueur dans la zone de tranquillité et adapté, dans la mesure du possible, en fonction des retours de consultation. Le projet final constitue un compromis visant à protéger la faune sauvage tout en permettant une exploitation touristique douce conforme au principe de durabilité. Il concilie l'intérêt public et l'intérêt privé des exploitants et des propriétaires. Ainsi, le Conseil d'Etat relève avec satisfaction que les quelques oppositions déposées lors de la mise à l'enquête ont toutes été retirées par leurs auteurs après explications et discussions.

4. *Est-il vraiment justifié de mettre en cause l'ouverture d'une installation, implantée dans un pôle régional reconnu, par un projet-pilote de cette envergure «établi au dernier moment» sans avoir une vision globale des projets des zones de tranquillité pour l'ensemble du canton de Fribourg?*

Comme précisé au point 2, l'instauration d'une zone de tranquillité à la Berra ne mettait pas en cause l'ouverture du télémixte, mais était au contraire une condition nécessaire à son ouverture. Celle-ci a été possible, le 21 décembre 2013, car la zone de tranquillité est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2013 selon l'ordonnance concernant la zone de tranquillité adoptée le 11 novembre 2013 par le Conseil d'Etat. Ce projet-pilote est indépendant du concept cantonal de zones de tranquillité étant donné qu'il s'agit d'une mesure de protection pour la nature faisant partie intégrante de l'octroi de la concession pour le télémixte. Ce projet-pilote n'a pas été «établi au dernier moment» mais élaboré suite au dépôt de

la demande de permis de construire de la nouvelle remontée mécanique.

Le 18 mars 2014.

**Anfrage 2013-CE-141 Gabriel Kolly/
Stéphane Peiry
Kombibahn La Berra «Bezüglich ihrer
Eröffnung im Dezember 2013 herrscht
Unklarheit»**

Anfrage

Der Artikel in der Zeitung «La Gruyère» vom 5. November 2013 veranlasst uns zu dieser Frage.

Eine nicht sehr klare öffentliche Auflage betreffend die Ruhezone schafft Unsicherheit bezüglich der Inbetriebnahme der Kombibahn.

Da der Winter vor der Tür steht, versteht man, dass die Führungskräfte der Société des remontées mécaniques La Berra (SRM) beunruhigt sind. Nach drei Monaten intensiver Arbeit steht die Eröffnung der neuen Anlage von La Berra, die für Dezember 2013 angekündigt ist, unmittelbar bevor.

Dies veranlasst uns dazu, die folgenden Fragen an den Staatsrat zu richten:

1. Ist die öffentliche Auflage im ABl vom 18.10.2013 über das Anbringen von Informationstafeln, die Abgrenzung des Perimeters und die Besucherlenkung im Rahmen der Umsetzung der Wildruhezone La Berra mit der geltenden Gesetzgebung vereinbar?
2. Kann der Staatsrat der SRM garantieren, dass der von der ILFD eingeräumte «Patzer» die Eröffnung der Kombibahn La Berra im Dezember 2013 in keiner Weise in Frage stellen wird?
3. Die in der Betriebsbewilligung festgelegte Ruhezone entspricht nicht dem Pilotprojekt, das das Amt für Wald, Wild und Fischerei (WaldA) eingereicht hat. Was gedenkt das WaldA zu tun, um dieses Problem zu beheben?
4. Ist es wirklich gerechtfertigt, die Eröffnung einer Anlage, die sich in einem anerkannten regionalen Tourismusschwerpunkt befindet, durch ein Pilotprojekt dieser Tragweite in Frage zu stellen, das «in letzter Minute» und ohne eine globale Vision der Projekte für Ruhezonen auf dem gesamten Kantonsgebiet erstellt wurde?

Den 8. November 2013.

Antwort des Staatsrats

Allgemeines

Bevor die vier konkreten Fragen der Grossräte Kolly und Peiry beantwortet werden, muss auf die folgenden Elemente betreffend die Ruhezone von La Berra hingewiesen werden:

1. Der Bau und der Betrieb der Seilbahn Le Brand–La Berra (Kombibahn) unterstehen dem ordentlichen Verfahren, das in den Artikeln 9 ff. des Bundesgesetzes über Seilbahnen zur Personenbeförderung vom 23. Juni 2006 (Seilbahngesetz, SebG; SR 743.01) geregelt ist, einem eidgenössischen Verfahren, das vom Bundesamt für Verkehr (BAV) geleitet wird. Seilbahnen, die dem ordentlichen Planbewilligungsverfahren unterstehen, unterstehen ebenfalls der Umweltverträglichkeitsprüfung.
2. Die Schaffung einer Ruhezone auf La Berra ist eine Massnahme zum Schutz der Natur, die Teil des Umweltverträglichkeitsberichts ist, der dem Baugesuch für die Kombibahn beilag.
3. Die Verordnung über die Wildruhezone von La Berra wurde vom Staatsrat am 11. November 2013 verabschiedet.
4. Die im *Amtsblatt* vom 18. Oktober 2013 veröffentlichte Auflage betraf formell nur das Anbringen von Informations- und Markierungstafeln für die Ruhezone, da der Perimeter sowie die geltenden Bestimmungen zur Ruhezone in der Verordnung über die Wildruhezone von La Berra geregelt sind.

Beantwortung der Fragen

1. *Ist die öffentliche Auflage im ABl vom 18.10.2013 über das Anbringen von Informationstafeln, die Abgrenzung des Perimeters und die Besucherlenkung im Rahmen der Umsetzung der Wildruhezone La Berra mit der geltenden Gesetzgebung vereinbar?*

Gemäss dem Ausführungsreglement zum Raumplanungs- und Baugesetz (RPBR) sind Tafeln und andere Reklameträger nach dem vereinfachten Verfahren baubewilligungspflichtig. Die oben erwähnte öffentliche Auflage entspricht somit der geltenden Gesetzgebung. Die verwendete Überschrift, die besser hätte formuliert werden können, sollte präzisieren, dass es sich um Informationstafeln handelt, die dazu dienen, die Wildruhezone von La Berra abzugrenzen und die Besucherströme darin zu kanalisieren.

2. *Kann der Staatsrat der SRM garantieren, dass der von der ILFD eingeräumte «Patzer» die Eröffnung der Kombibahn La Berra im Dezember 2013 in keiner Weise in Frage stellen wird?*

Da die Umsetzung der Ruhezone eine Bedingung für die Inbetriebnahme der Kombibahn war, hat sich das Amt für Wald, Wild und Fischerei (WaldA) gegenüber der Société des remontées mécaniques La Berra (SRM) verpflichtet, dass die Ruhezone vor Dezember 2013, dem vorgesehenen Eröffnungsdatum, in Kraft tritt. In Anbetracht dessen, dass

die Verordnung über die Wildruhezone von La Berra vom Staatsrat am 11. November 2013 verabschiedet wurde, wurde diese Verpflichtung eingehalten. Der Staatsrat stellt übrigens fest, dass die Kombibahn sehr wohl am 21. Dezember 2013 in Betrieb genommen und am 11. Januar 2014 offiziell eröffnet wurde. Die Regierung ist erfreut, dass dieses Projekt zustande gekommen ist und durch eine konstruktive Zusammenarbeit der SRM und der Umweltschutzverbände möglich gemacht wurde.

3. *Die in der Betriebsbewilligung festgelegte Ruhezone entspricht nicht dem Pilotprojekt, das das Amt für Wald, Wild und Fischerei (WaldA) eingereicht hat. Was gedenkt das WaldA zu tun, um dieses Problem zu beheben?*

Der Umweltverträglichkeitsbericht enthielt einen Vorschlag für einen Perimeter der Wildruhezone. In besagtem Bericht war festgehalten, dass der Prozess zur Schaffung einer Wildruhezone zu einer Einigung führt über das Ausmass und die innerhalb der Ruhezone zu ergreifenden Massnahmen. Das WaldA hat somit ein Projekt ausgearbeitet, das es anschliessend bei den Kreisen in die Vernehmlassung gegeben hat, die von den in der Ruhezone geltenden Vorschriften betroffen sind, und das Projekt anschliessend soweit möglich entsprechend den Antworten auf die Vernehmlassung angepasst. Das Schlussprojekt stellt einen Kompromiss dar, der einerseits das Wild schützen und gleichzeitig, eine sanfte touristische Nutzung, die den Grundsätzen der Nachhaltigkeit entspricht, ermöglichen will. Es vereint die öffentlichen und privaten Interessen von Betreibern und Eigentümern. Der Staatsrat hält zudem zufrieden fest, dass die wenigen Einsprachen, die während der öffentlichen Auflage eingereicht wurden, alle zurückgezogen worden sind, nachdem mit ihren Verfassern Gespräche geführt und Erklärungen abgegeben worden waren.

4. *Ist es wirklich gerechtfertigt, die Eröffnung einer Anlage, die sich in einem anerkannten regionalen Tourismusschwerpunkt befindet, durch ein Pilotprojekt dieser Tragweite in Frage zu stellen, das «in letzter Minute» und ohne eine globale Vision der Projekte für Ruhezonen auf dem gesamten Kantonsgebiet erstellt wurde?*

Wie unter Punkt 2 erläutert wurde, stellte die Schaffung einer Wildruhezone auf La Berra die Eröffnung der Kombibahn nicht in Frage, im Gegenteil, sie war eine für deren Eröffnung notwendige Voraussetzung. Die Eröffnung konnte am 21. Dezember 2013 stattfinden, weil die Ruhezone am 1. Dezember 2013 gemäss der am 11. November 2013 vom Staatsrat verabschiedeten Verordnung über die Wildruhezone in Kraft getreten ist. Dieses Pilotprojekt ist unabhängig vom kantonalen Konzept für Wildruhezonen, da es sich um eine Massnahme zum Schutz der Natur handelt, die Bestandteil der Erteilung der Konzession für die Kombibahn war. Dieses Pilotprojekt ist nicht «in letzter Minute» erstellt worden, es wurde vielmehr ausgearbeitet, nachdem das Baugesuch für die neue Seilbahn eingereicht worden war.

Den 18. März 2014.

Question 2013-CE-176 Markus Zosso/Ueli Johner-Etter

Centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire

Question

Par la présente question, le Conseil d'Etat est invité à informer sur la situation actuelle et le développement futur de la centrale d'appels d'urgence sanitaire.

La thématique de la «stratégie HFR» ne cesse de défrayer la chronique. Selon nos informations, la centrale d'appels d'urgence sanitaire sera désormais intégrée dans le HFR. Conformément à la loi du 4 décembre 2008 relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire, la haute surveillance incombe au Conseil d'Etat, qui peut la déléguer à l'une de ses Directions.

Au vu de cette situation et sa nouvelle évolution, nous nous permettons de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Les associations des communes mentionnées à l'article 5 sont-elles au courant de cette stratégie?
2. Quels sont les membres de la Commission de surveillance mentionnée à l'article 7?
3. Qui préside cette commission?
4. Combien de séances cette commission a-t-elle tenu?
5. Est-il possible de consulter les procès-verbaux des séances?
6. Est-il possible de consulter les rapports d'activité approuvés annuellement au 31 mars par le Conseil d'Etat?
7. Pourquoi cette coordination n'est-elle pas dirigée par une instance neutre (centrale 118, 114)?
8. Qui financera la nouvelle centrale d'appels d'urgence sanitaire planifiée dans le HFR et comment cet investissement est-il budgétisé?
9. Quand le Conseil d'Etat présentera-t-il une comparaison des coûts (construction nouvelle au HFR ou dans la centrale de la police à Granges-Paccot)?
10. Au fait, a-t-on examiné la possibilité de l'intégration de la centrale d'appels d'urgence sanitaire dans le nouveau bâtiment de police?

Le Conseil d'Etat est par ailleurs prié d'empêcher toute mesure prévue dans ce sens jusqu'à ce qu'il ait répondu à notre question et qu'une réévaluation soit effectuée et communiquée.

Le 5 décembre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

La centrale 144 a été ouverte le 1^{er} février 1999 sur la base du décret du 12 février 1998 relatif à la création d'une Centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire. Ce décret prévoyant que l'Etat confie à un tiers l'entretien et l'exploitation de la centrale 144, un contrat de droit public a été conclu avec l'Hôpital cantonal puis avec le Réseau hospitalier fribourgeois. Le décret a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2008, puis relayé

par la loi du 4 décembre 2008 relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire. Pour l'essentiel, cette loi a repris les dispositions du décret; dans la foulée, le contrat de droit public confiant au HFR l'entretien et l'exploitation de la centrale 144 a également été renouvelé. La durée de validité de la loi étant limitée au 31 décembre 2015, un projet de nouvelle base légale concernant la centrale 144 devra être présenté au Grand Conseil l'année prochaine.

La centrale 144 a pour mission de collecter les appels d'urgence sanitaire provenant de l'ensemble du canton, de les trier et de les transmettre aux services d'intervention compétents en indiquant l'importance des urgences et les moyens à engager. Elle gère les appels provenant de tout le canton de Fribourg, à l'exception de ceux de la Broye fribourgeoise, gérés par la centrale 144 de Lausanne. Depuis 2003, elle gère par contre les appels du district vaudois d'Avenches qui est desservi par les ambulances de Morat. A relever encore que, pour quelques communes bernoises limitrophes du canton de Fribourg desservies officiellement par les ambulances des districts du Lac et de la Singine, la gestion et le suivi de ces interventions se font par la centrale 144 Berne et seule l'alarme transite par la centrale de Fribourg.

La centrale 144 fribourgeoise a été officiellement reconnue en juillet 2012 par l'Interassociation de sauvetage (IAS) et fait désormais partie (avec celles de BS, SG, SO, TI, VS, VD, ZH) du cercle des huit centrales d'appels d'urgence certifiés IAS en Suisse.

La centrale 144 a été intégrée dès sa création dans l'Hôpital cantonal, respectivement le HFR Fribourg – Hôpital cantonal, qui lui loue des locaux. Dans le cadre de la réorganisation importante en cours des services des urgences du HFR, réorganisation qui se traduit notamment par l'agrandissement et la restructuration organisationnelle du service des urgences du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, ainsi que la mise en place d'un projet de Transferts Inter-hospitaliers Médicalisés (TIM) et de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), la centrale devra libérer les bureaux qu'elle occupe actuellement et sera déplacée dans de nouveaux locaux aménagés en-dessous de l'héliport, locaux qui répondent par ailleurs mieux à ses besoins.

La centrale 144 assure déjà aujourd'hui la régulation des transports inter-hospitaliers; il paraît dès lors évident qu'elle absorbe également le volume supplémentaire découlant de la médicalisation plus importante des transports inter-hospitaliers dans le cadre du projet TIM ainsi que de la mise en place du SMUR.

Ceci étant dit, le Conseil d'Etat peut répondre aux questions comme il suit:

1. *Les associations des communes mentionnées à l'article 5 sont-elles au courant de cette stratégie?*

Comme mentionné en introduction, la centrale 144 est intégrée dans le HFR depuis 15 ans. Aucune modification de cette situation n'est à l'ordre du jour, si ce n'est un déménagement de la centrale au sein du HFR.

2. *Quels sont les membres de la Commission de surveillance mentionnée à l'article 7?*
3. *Qui préside cette commission?*
4. *Combien de séances cette commission a-t-elle tenu?*
5. *Est-il possible de consulter les procès-verbaux des séances?*
6. *Est-il possible de consulter les rapports d'activité approuvés annuellement au 31 mars par le Conseil d'Etat?*

La Commission de surveillance financière et de gestion a été mise en place comme organe consultatif du Conseil d'Etat pour toutes les questions liées à la gestion de la centrale 144, sur la base du décret du 12 février 1998. Si elle a étroitement accompagné la mise en place et le développement de la centrale dans ses premières années, sa nécessité et son utilité ont été mises en question lors des débats parlementaires concernant le projet de loi relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire (BGC 2008, p. 2378ss) relayant le décret. Le Conseil d'Etat avait alors souligné l'importance de cette commission, en particulier dans le contexte des discussions en cours sur une collaboration intercantonale; force est toutefois de constater qu'une fois cette option écartée, le rôle de la commission a fortement diminué. Au terme de son mandat 2008–2011, dans la perspective alors imminente de la réorganisation des urgences préhospitalières (l'avant-projet de loi y relatif était en cours de consultation) et également confrontée à la difficulté de lui trouver un président, la commission n'a pas été renouvelée. Depuis lors, la surveillance financière et de gestion est assurée par le Service de la santé publique ainsi que l'Administration des finances.

Entre temps, la situation a évolué, avec la réorganisation importante des services des urgences entamée par le HFR, accompagnée de la mise en place du projet TIM et SMUR. Dès lors, le Conseil d'Etat estime indispensable de disposer d'une commission consultative réunissant l'ensemble des acteurs dans le domaine des urgences préhospitalières, commission dont les compétences ne sont pas limitées à la gestion de la centrale 144, mais s'étendant à toutes les activités dans ce domaine. Ainsi, il prévoit d'adapter le règlement du 5 décembre 2000 sur les services d'ambulance et les transports de patients et patientes, en précisant notamment la composition et les tâches de la Commission cantonale pour les mesures sanitaires d'urgence.

8. *Qui financera la nouvelle centrale d'appels d'urgence sanitaire planifiée dans le HFR et comment cet investissement est-il budgétisé?*

L'aménagement des nouveaux locaux où sera logée la centrale 144 nécessitera une expansion (construction en semi-dur) en-dessous de l'héliport. Les coûts totaux du projet sont estimés à 420 000 francs, montant qui comprend le gros-œuvre et, notamment, l'aménagement d'une cuisine et d'une chambre ainsi que d'un dispositif de sécurité. Ces coûts sont supportés par le HFR et financés selon les règles du nouveau financement hospitalier (part des DRG destinée aux investissements). La centrale 144 continuera de louer ses locaux au HFR; quant aux biens mobiliers (bureaux, PC, etc.), la centrale gardera une grande partie de son matériel actuel qui sera déménagé dans les nouveaux locaux.

7. *Pourquoi cette coordination n'est-elle pas dirigée par une instance neutre (centrale 118, 114)?*
9. *Quand le Conseil d'Etat présentera-t-il une comparaison des coûts (construction nouvelle au HFR ou dans la centrale de la police à Granges-Paccot)?*
10. *Au fait, a-t-on examiné la possibilité de l'intégration de la centrale d'appels d'urgence sanitaire dans le nouveau bâtiment de police?*

Sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales, une étude a été menée en 2004 sur la faisabilité d'une intégration de la centrale 144 au Centre d'engagement et d'alarmes (CEA) de la Police cantonale. Compte tenu des discussions alors en cours avec des cantons voisins pour une collaboration intercantonale, mais également des faibles synergies possibles entre la centrale 144 et la CEA, cette solution n'a pas été retenue. Lors de l'élaboration du projet de nouveau bâtiment de la police cantonale, cette question n'a pas été réexaminée dans la mesure où la CEA ne sera d'emblée pas intégrée dans le nouveau bâtiment à construire, mais restera dans ses locaux actuels à Granges-Paccot.

Si on regarde la situation dans les autres cantons, on peut distinguer deux modèles principaux d'organiser la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire:

Dans certains cantons, tous ou une partie des numéros d'appels d'urgence sont réunis dans une même centrale, placée sous la houlette des autorités en charge de la sécurité, souvent la police. C'est le cas de la centrale d'appels d'urgence 112/117/118/144 du canton de Saint-Gall (qui dessert les deux cantons d'Appenzell et dont le numéro 144 est gérée par le personnel de l'hôpital cantonal), de la centrale 112/117/118/144 du canton de Soleure (dont le numéro 144 est également gérée par le personnel de l'hôpital cantonal), de la centrale 112/117/118/144 du canton de Thurgovie et, partiellement, de la centrale 118/144 de la Ville de Zurich (qui dessert les cantons de Zurich et de Schaffhouse). Dans le canton de Bâle-Ville, la centrale 144 est intégrée dans une organisation faîtière comprenant les pompiers, les urgences sanitaires, la protection civile et le militaire, mais pas la police. Enfin, le canton d'Argovie, dont la centrale 144 est actuellement intégrée dans l'hôpital cantonal d'Aarau, vient de décider de réunir les différentes centrales d'appels d'urgence sous un même toit (et de construire à cette fin une nouvelle centrale commune devisée à 40 millions de francs).

Dans d'autres cantons, l'exploitation de la centrale 144 est distincte de celle des autres centrales d'appels d'urgence et souvent confiée à un hôpital public. Mis à part le canton de Fribourg, c'est le cas des cantons de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, du Jura et de Lucerne (qui dessert également les cantons de Nidwald, Obwald, Zoug et Uri). Dans le canton de Valais, l'exploitation de la centrale 144 est confiée à l'organisation faîtière cantonale chargée du domaine des urgences préhospitalières. Dans le canton de Berne, l'exploitation de la centrale 144 pour l'ensemble du canton est du ressort de la *Sanitätspolizei Bern*, qui est le service d'ambulance de la Ville de Berne. Enfin, dans le canton de Vaud, l'exploitation de la

centrale 144 (qui dessert également le canton de Neuchâtel) est confiée à une fondation créée par l'Etat et l'association professionnelle des médecins; cette organisation gère également les appels au service de garde des médecins.

L'intégration de la centrale 144 fribourgeoise dans le milieu hospitalier est une solution qui fonctionne depuis 15 ans à satisfaction, ce qui a également été souligné par divers intervenants lors des débats sur le projet de loi relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire (BGC 2008, p. 2379). Le Conseil d'Etat n'entend pas modifier un système qui a fait ses preuves.

Le 8 avril 2014.

Anfrage 2013-CE-176 Markus Zosso/Ueli Johner-Etter Sanitätsnotruf-Zentrale 144

Anfrage

Mit der vorliegenden Anfrage wird der Staatsrat eingeladen, Auskunft darüber zu geben, wie sich die aktuelle Situation bei der Notruf-Zentrale 144 präsentiert und wie sie sich in Zukunft entwickeln soll.

Ununterbrochen gibt das Thema «HFR-Strategie» zu reden. Neuestens soll nach unseren Informationen die Notruf-Zentrale ins HFR direkt eingebunden und installiert werden. Gemäss dem Gesetz vom 04.12.2008 über die Sanitätsnotruf-Zentrale 144 liegt die Oberaufsicht beim Staatsrat, der diese Aufsicht an eine seiner Direktionen delegieren kann.

Auf der Grundlage dieser Situation und neuen Entwicklung, erlauben wir uns, dem Staatsrat nachfolgende Fragen zu stellen:

1. Sind die Gemeindeverbände gemäss Art. 5 in Kenntnis dieser Strategie?
2. Welche Mitglieder sind gemäss Art. 7 in der Aufsichtskommission vertreten?
3. Wer präsidiert diese Kommission?
4. Wie viele Sitzungen dieser Kommission wurden bis jetzt abgehalten?
5. Kann in die Protokolle der Sitzungen Einsicht genommen werden?
6. Können die vom Staatsrat jährlich bis zum 31. März genehmigten Tätigkeitsberichte eingesehen werden?
7. Warum wird diese Koordination nicht von einer neutralen Instanz (Zentrale 118, 114) geleitet?
8. Wer bezahlt die neu geplante Notrufzentrale im HFR und wo ist diese Investition budgetiert?
9. Wann kann vom Staatsrat ein Kostenvergleich (Neubau im HFR oder in der Polizeizentrale Granges-Paccot) erwartet werden?
10. Hat man die Integration der Sanitätsnotruf-Zentrale im neuen Polizeigebäude überhaupt geprüft?

Der Staatsrat wird zudem gebeten, sämtliche vorgesehenen Massnahmen in dieser Richtung zu unterbinden, bis unsere Anfrage beantwortet und eine Neubeurteilung gemacht und kommuniziert worden ist.

Den 5. Dezember 2013.

Antwort des Staatsrats

Die Zentrale 144 wurde am 1. Februar 1999 aufgrund des Dekrets vom 12. Februar 1998 über die Errichtung einer Sanitätsnotruf-Zentrale 144 eröffnet. Das Dekret sah vor, dass der Staat Dritte mit dem Betrieb und Unterhalt der Zentrale 144 betraut; in der Folge wurde ein öffentlich-rechtlicher Vertrag mit dem Kantonsspital und anschliessend dem Freiburger Spitalnetz abgeschlossen. Das Dekret wurde bis zum 31. Dezember 2008 verlängert und anschliessend durch das Gesetz vom 4. Dezember 2008 über die Sanitätsnotruf-Zentrale 144 abgelöst. Dieses Gesetz übernahm im Wesentlichen die Bestimmungen des Dekrets; im Anschluss daran wurde auch der öffentlich-rechtliche Vertrag mit dem HFR über Betrieb und Unterhalt der Zentrale 144 erneuert. Die Geltungsdauer des Gesetzes ist auf 31. Dezember 2015 beschränkt; der Staatsrat wird dem Grossrat daher nächstes Jahr einen Entwurf für eine neue gesetzliche Grundlage für die Zentrale 144 präsentieren.

Die Zentrale 144 hat zur Aufgabe, die Sanitätsnotrufe aus dem ganzen Kanton entgegenzunehmen, sie zu beurteilen und unter Angabe der Schwere des Notfalls und der einzusetzenden Mittel an die zuständigen Einsatzkräfte weiterzuleiten. Sie nimmt die Anrufe aus dem ganzen Kanton Freiburg entgegen, mit Ausnahme derjenigen aus der Freiburger Broye, die von der Zentrale 144 Lausanne übernommen werden. Umgekehrt übernimmt sie seit 2003 die Notrufe des Waadtländer Bezirks Avenches, der vom Ambulanzdienst Murten versorgt wird. Für einige an den Kanton Freiburg angrenzende Berner Gemeinden, die offiziell von den Ambulanzdiensten des See- und des Sensebezirks versorgt werden, laufen die Notrufe zwar zunächst über die Freiburger Zentrale 144, Führung und Nachkontrolle der Einsätze liegen hingegen in der Hand der Berner Zentrale 144.

Die Freiburger Zentrale 144 ist im Juli 2012 offiziell vom Interverband für Rettungswesen (IVR) anerkannt worden und gehört seither (mit den Zentralen der Kantone BS, SG, SO, TI, VS, VD, ZH) zum Kreis der acht IVR-zertifizierten Notrufzentralen der Schweiz.

Die Zentrale 144 ist seit ihrer Gründung im Kantonsspital bzw. im HFR Freiburg-Kantonsspital integriert, das ihr die Räumlichkeiten vermietet. Im Rahmen der aktuell laufenden umfassenden Reorganisation des Notfalldienstes des HFR, insbesondere der Vergrösserung und Restrukturierung des Notfallklinik am HFR Freiburg-Kantonsspital und der Umsetzung des Projektes für Ärztlich begleitete Patiententransporte zwischen den Spitalern (TIM) und einen Mobilien ärztlichen Dienst für Notfallmedizin und Reanimation (SMUR), muss die Zentrale ihre aktuellen Büros freigeben. Sie wird neue Räumlichkeiten beziehen, die unter dem Hub-

schrauberlandeplatz eingerichtet werden und im Übrigen ihren Bedürfnissen besser entsprechen.

Die Zentrale 144 stellt schon heute die Regulation der Patiententransporte zwischen den Spitälern sicher; es liegt daher auf der Hand, dass sie auch das zusätzliche Volumen übernimmt, das sich aus der Zunahme der ärztlich begleiteten Patiententransporte (Projekt TIM) und der Einführung des SMUR ergibt.

Dies vorausgeschickt, antwortet der Staatsrat auf die einzelnen Fragen wie folgt:

1. *Sind die Gemeindeverbände gemäss Art. 5 in Kenntnis dieser Strategie?*

Wie einfürend erwähnt, ist die Zentrale 144 seit 15 Jahren im HFR integriert. Es ist keine Änderung dieser Situation vorgesehen, abgesehen vom Umzug der Zentrale innerhalb des HFR.

2. *Welche Mitglieder sind gemäss Art. 7 in der Aufsichtskommission vertreten?*
3. *Wer präsidiert diese Kommission?*
4. *Wie viele Sitzungen dieser Kommission wurden bis jetzt abgehalten?*
5. *Kann in die Protokolle der Sitzungen Einsicht genommen werden?*
6. *Können die vom Staatsrat jährlich bis zum 31. März genehmigten Tätigkeitsberichte eingesehen werden?*

Die Aufsichtskommission für Finanz- und Verwaltungsangelegenheiten wurde auf der Basis des Dekrets vom 12. Februar 1998 als beratendes Organ des Staatsrates in allen Fragen der Führung der Zentrale 144 eingesetzt. Sie hat die Einsetzung der Zentrale und ihre Entwicklung in den ersten Jahren eng begleitet; bereits bei der parlamentarischen Beratung des Entwurfs des Gesetzes über die Sanitätsnotruf-Zentrale 144, welches das Dekret ablöste, wurden ihre Notwendigkeit und Zweckmässigkeit dann allerdings in Frage gestellt (TGR 2008, S. 2378ff.). Der Staatsrat hatte damals noch auf die Wichtigkeit dieser Kommission hingewiesen, vor allem im Zusammenhang mit den laufenden Diskussionen über eine interkantonale Zusammenarbeit. Er musste dann aber nach Wegfall dieser Option feststellen, dass die Bedeutung der Kommission deutlich abgenommen hat. Zum Ende der Amtsperiode 2008–2011, die Reorganisation der präklinischen Versorgung vor Augen (der Vorentwurf des entsprechenden Gesetzes war gerade in der Vernehmlassung), aber auch angesichts der Schwierigkeit, einen Präsidenten zu finden, wurde beschlossen, die Kommission nicht zu erneuern. Seitdem wird die Aufsicht über die Finanzen und den Betrieb der Zentrale vom Amt für Gesundheit und der Finanzverwaltung sichergestellt.

In der Zwischenzeit hat sich die Situation weiter entwickelt: Das HFR hat eine tiefgreifende Reorganisation der Notfalldienste eingeleitet, begleitet von der Einführung des Projektes TIM und SMUR. Der Staatsrat hält es daher für unverzichtbar, über eine beratende Kommission zu verfügen, in der alle Akteure der präklinischen Notfallversorgung vertreten sind und deren Zuständigkeit nicht auf die Führung

der Zentrale 144 beschränkt ist, sondern alle Aktivitäten in diesem Bereich umfasst. Er sieht deshalb vor, das Reglement vom 5. Dezember 2000 über die Ambulanzdienste und Patiententransporte zu ändern und insbesondere die Zusammensetzung und Aufgaben der kantonalen Kommission für sanitätsdienstliche Notmassnahmen zu präzisieren.

8. *Wer bezahlt die neu geplante Notrufzentrale im HFR und wo ist diese Investition budgetiert?*

Die Bereitstellung der Räumlichkeiten, in denen die Zentrale 144 untergebracht werden soll, macht einen Ausbau (in teilmassiver Bauweise) unter dem Hubschrauberlandeplatz notwendig. Die gesamten Kosten des Bauprojektes werden auf 420 000 Franken geschätzt; dieser Betrag umfasst den Rohbau und namentlich die Einrichtung einer Küche, eines Schlafzimmers und eines Sicherheitsdispositivs. Die Kosten werden vom HFR getragen und gemäss den Regeln der neuen Spitalfinanzierung finanziert (DRG-Investitionsanteil). Die Zentrale 144 wird ihre Räumlichkeiten weiterhin beim HFR mieten; was die Mobilien angeht (Bürotische, PC usw.), wird sie einen grossen Teil des aktuellen Inventars behalten und in die neuen Räume mitnehmen.

7. *Warum wird diese Koordination nicht von einer neutralen Instanz (Zentrale 118, 114) geleitet?*
9. *Wann kann vom Staatsrat ein Kostenvergleich (Neubau im HFR oder in der Polizeizentrale Granges-Paccot) erwartet werden?*
10. *Hat man die Integration der Sanitätsnotruf-Zentrale im neuen Polizeigebäude überhaupt geprüft?*

2004 hat die Direktion für Gesundheit und Soziales eine Machbarkeitsstudie zur Integration der Zentrale 144 in die Einsatz- und Alarmzentrale (EAZ) der Kantonspolizei in Auftrag gegeben. In Anbetracht der damaligen Diskussionen mit den Nachbarkantonen über eine interkantonale Zusammenarbeit, aber auch der beschränkten möglichen Synergien zwischen der Zentrale 144 und der EAZ wurde diese Lösung nicht in Betracht gezogen. Bei der Ausarbeitung des Projektes für ein neues Polizeigebäude wurde die Frage nicht noch einmal geprüft, da die EAZ so oder so nicht in den Neubau umziehen, sondern in den aktuellen Räumlichkeiten in Granges-Paccot bleiben wird.

Schaut man die Situation in den anderen Kantonen an, lassen sich im Wesentlichen zwei Modelle für die Organisation der Sanitätsnotrufzentrale 144 unterscheiden:

In einigen Kantonen sind alle oder ein Teil der Notrufnummern unter einem Dach vereint, unter der Führung der für die Sicherheit zuständigen Behörden, häufig der Polizei. Das ist etwa der Fall der Notrufzentrale 112/117/118/144 des Kantons St. Gallen (die auch die beiden Kantone Appenzell abdeckt und deren Nummer 144 vom Personal des Kantonsspitals bedient wird), der Zentrale 112/117/118/144 des Kantons Solothurn (dessen Nummer 144 ebenfalls vom Personal des Kantonsspitals bedient wird), der Zentrale 112/117/118/144 des Kantons Thurgau und, teilweise, der Zentrale 118/144 der Stadt Zürich (die den Kanton Zürich und Schaffhausen abdeckt). Im Kanton Basel-Stadt ist die Zentrale 144 Teil

einer Dachorganisation, welche die Feuerwehr, die Sanitätsnotfälle, den Bevölkerungsschutz und das Militär umfasst, nicht aber die Polizei. Der Kanton Aargau schliesslich, dessen Zentrale 144 sich aktuell noch im Kantonsspital Aarau befindet, hat kürzlich entschieden, die verschiedenen Notrufzentralen unter einem Dach zu vereinen (und zu diesem Zweck eine neue gemeinsame Zentrale zu bauen, deren Kosten auf 40 Millionen veranschlagt wurden).

In anderen Kantonen wird die Zentrale 144 getrennt von den anderen Notrufzentralen betrieben; oftmals wird ein öffentliches Spital mit dem Betrieb beauftragt. Neben Freiburg ist das der Fall für die Kantone Basel-Land, Genf, Graubünden, Jura und Luzern (der auch die Kantone Nid- und Obwalden, Zug und Uri abdeckt). Im Kanton Wallis wurde die kantonale Dachorganisation im Bereich der vorklinischen Notfälle mit dem Betrieb der Zentrale 144 beauftragt. Im Kanton Bern obliegt der Betrieb der Zentrale 144 der Sanitätspolizei Bern (Ambulanzdienst der Stadt Bern). Im Kanton Waadt schliesslich wurde der Betrieb der Zentrale 144 (die auch den Kanton Neuenburg abdeckt) einer Stiftung anvertraut, die vom Staat und der Berufsorganisation der Ärztinnen und Ärzte gegründet wurde; diese Organisation nimmt auch die Anrufe im ärztlichen Notfalldienst entgegen.

Bei der Integration der Freiburger Zentrale 144 im Spitalbereich handelt es sich um eine Lösung, die seit 15 Jahren zur allgemeinen Zufriedenheit funktioniert, was auch von verschiedenen Rednern im Rahmen der parlamentarischen Beratung zum Entwurf des Gesetzes über die Sanitätsnotruf-Zentrale 144 betont wurde (*TGR* 2008, S. 2379). Der Staatsrat hat daher keine Veranlassung, das bewährte System zu ändern.

Den 8. April 2014.

Question 2013-CE-177 Marc-Antoine Gamba/Eric Collomb SMUR fribourgeois

Question

Au vu d'informations préoccupantes récoltées ces dernières semaines, nous demandons au Conseil d'Etat des explications sur la stratégie de l'HFR en ce qui concerne la mise en place d'un éventuel SMUR fribourgeois.

1. Est-il exact que l'HFR prévoit le développement d'un SMUR rapidement? Si oui, quelles sont les raisons?
2. Y a-t-il des études qui démontrent l'utilité d'un SMUR fribourgeois?
3. Quel serait son coût et comment serait-il financé?
4. Est-ce qu'une comparaison financière a été faite entre la situation actuelle et le SMUR fribourgeois projeté?
5. Où serait localisé ce SMUR?

6. Ne serait-ce pas utile d'attendre l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice du HFR avant de prendre des décisions d'une telle importance?

Nous prions le Conseil d'Etat d'ajourner les décisions en rapport avec nos questions, et ceci jusqu'à ce que toute la clarté sur ce sujet d'importance cantonale soit faite.

Le 9 décembre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Est-il exact que l'HFR prévoit le développement d'un SMUR rapidement? Si oui, quelles sont les raisons?*

Cette information est exacte. Le Conseil d'Etat a accepté, le 1^{er} avril 2014, un projet de Transferts Inter-hospitalier Médicalisés (TIM) et de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), élaboré par le HFR et la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce projet pourra être mis en place dans le courant du deuxième trimestre 2014, de manière progressive.

En effet, la nouvelle stratégie du HFR qui s'accompagne d'une réorganisation, notamment avec la création de services transversaux (multi-sites sous une direction de service unique), nécessite la mise en place rapide d'une organisation performante des transferts médicalisés entre ses différents sites respectivement entre l'HFR et les hôpitaux universitaires. Il est dès lors indispensable de renforcer l'équipe travaillant aux urgences, en particulier les médecins urgentistes. Cependant, le nombre de transferts interhospitaliers nécessitant l'accompagnement par un médecin étant limité, le potentiel de l'équipe médicale, qui doit tout de même assurer une présence permanente, n'est pas entièrement exploité. Ce qui permet au Service des urgences de dégager les ressources médicales nécessaires pour assurer l'activité du SMUR et de combler ainsi deux lacunes existant aujourd'hui dans la chaîne des urgences fribourgeoise.

Pour le Conseil d'Etat, le projet de TIM/SMUR permet de réorganiser de manière concrète et efficace la prise en charge des urgences graves dans le canton. Ce projet a été jugé prioritaire par rapport à l'introduction d'autres moyens d'intervention pour la prise en charge des urgences préhospitalières, à savoir la mise en place d'un réseau de médecins de premier recours pratiquant dans les régions éloignées et d'un tri téléphonique. Ces deux mesures seront analysées dans le cadre du plan financier 2015–2018.

Avec l'acceptation de ce projet, il est possible de renoncer au projet de loi sur les urgences préhospitalières, qui a fait l'objet d'une consultation en 2011. Si la création du SMUR, comme par ailleurs le tri téléphonique et la mise en place d'un réseau de médecins de premier recours ont été saluées lors de cette consultation, les éléments de ce projet portant sur l'organisation et la répartition du financement entre Etat et communes ont par contre rencontré un accueil défavorable. Le Conseil d'Etat a dès lors décidé de ne pas y donner suite, du moins dans la forme proposée.

2. *Y a-t-il des études qui démontrent l'utilité d'un SMUR fribourgeois?*

Des réflexions sur cet objet ont été menées depuis un certain temps en lien avec le projet de loi sur les urgences préhospitalières. Dans le cadre de la restructuration du service des urgences, l'HFR a également étudié de manière approfondie l'utilité du développement d'un SMUR cantonal, en se basant sur les recommandations et normes professionnelles en vigueur. Le canton de Fribourg est d'ailleurs un des derniers à ne pas être doté de SMUR.

De manière générale, une conception moderne de la prise en charge des urgences doit viser le développement, voire le renforcement des soins préhospitaliers avancés. Une abondante littérature scientifique médicale soutient le fait que les soins avancés préhospitaliers améliorent significativement le devenir des malades et blessés graves en réduisant la morbidité et la mortalité des syndromes coronariens aigus, des détresses respiratoires et neurologiques et également des traumatisés graves. Actuellement, dans le canton de Fribourg, les soins avancés sont essentiellement prodigués par les ambulanciers, sur délégation et suivant des protocoles stricts établis par le médecin urgentiste responsable du service d'ambulance. Ce système connaît des limites dans la mesure où médecin urgentiste et ambulancier ne disposent pas des mêmes compétences; seul le médecin urgentiste peut ainsi prodiguer certains types de soins et assumer certaines décisions médicales qui ne le sont aujourd'hui qu'une fois le patient arrivé à l'hôpital. L'idée du projet de SMUR est dès lors de «sortir» les médecins urgentistes de l'hôpital pour les faire intervenir, là où ils sont indispensables, en amont dans la chaîne des urgences et en apportant une plus-value dans la prise en charge des cas les plus graves. Le SMUR ne remplace évidemment pas le système ambulancier, mais le complète en collaborant avec lui de manière étroite. Il est lui-même complété par la REGA, qui intervient dans les lieux difficilement accessibles; et il doit encore également être, à terme, complété par des médecins de premier recours pratiquant dans les régions éloignées, qui devront être spécialement formés et équipés.

3. *Quel serait son coût et comment serait-il financé?*
 4. *Est-ce qu'une comparaison financière a été faite entre la situation actuelle et le SMUR fribourgeois projeté?*

Le SMUR pouvant être développé en synergie avec le TIM (voir question n° 1), sa mise en place génère des coûts nettement moindres que ceux estimés dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières; pour mémoire, le montant annuel alors avancé pour le seul SMUR s'élevait à 957 882 francs, montant que le projet prévoyait de répartir à raison de 50% à charge de l'Etat et de 50% à charge des communes.

A l'inverse, le projet actuel de SMUR peut être mis en place moyennant un coût supplémentaire annuel net d'environ 350 000 francs, entièrement à charge de l'Etat à titre de prestations d'intérêt général. Ce montant est dédié à l'acquisition et l'entretien, ainsi qu'à la conduite (postes de chauffeurs SMUR, en principe des ambulanciers) d'un véhicule léger pour le transport du médecin urgentiste. A noter encore que

les coûts afférents au TIM, soit 1 517 125 francs, sont financés par prélèvement sur le montant de financement déjà accordé par l'Etat au HFR. Enfin, les prestations des établissements hospitaliers financées par l'Etat par mandats de prestations font l'objet d'une évaluation périodique par un organisme neutre. Une évaluation du SMUR entrera évidemment dans ce cadre; elle interviendra après trois ans de fonctionnement et portera notamment sur les effets quantitatifs du SMUR et les résultats obtenus.

5. *Où serait localisé ce SMUR?*

Le SMUR sera localisé à Fribourg, ce qui répond à plusieurs logiques (centre des compétences, mutualisation des ressources, optimisation de la couverture territoriale). Un deuxième SMUR n'est pas envisageable car la masse critique ne le justifie pas.

6. *Ne serait-ce pas utile d'attendre l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice du HFR avant de prendre des décisions d'une telle importance?*

Le projet de TIM et de SMUR, considéré comme projet prioritaire, a été accepté par le conseil d'administration. Il a été par ailleurs présenté à la nouvelle Directrice générale avant même son entrée en fonction.

En conclusion, le Conseil d'Etat considère ce projet de TIM et de SMUR comme indispensable pour une prise en charge de qualité des urgences vitales sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le 1^{er} avril 2014.

—

Anfrage 2013-CE-177 Marc-Antoine Gamba/Eric Collomb SMUR Freiburg

Anfrage

Mit Blick auf besorgniserregende Informationen der letzten Wochen bitten wir den Staatsrat um Erklärungen zur Strategie des HFR mit Bezug auf die Schaffung eines allfälligen Mobilen ärztlichen Dienstes für Notfallmedizin und Reanimation (SMUR) im Kanton Freiburg.

1. Trifft es zu, dass das HFR vorsieht, zeitverzugslos einen SMUR zu schaffen? Falls ja, was sind die Gründe dafür?
2. Gibt es Studien, welche die Zweckmässigkeit eines Freiburger SMUR belegen?
3. Was wären die damit verbundenen Kosten und wie werden sie finanziert?
4. Würde ein finanzieller Vergleich zwischen der aktuellen Situation und dem geplanten Freiburger SMUR angestellt?
5. Wo würde sich der SMUR befinden?

6. Wäre es nicht zweckmässig, den Stellenantritt der neuen Direktorin des HFR abzuwarten, bevor Entscheidungen von dieser Tragweite getroffen werden?

Wir bitten den Staatsrat, Beschlüsse im Zusammenhang mit unseren Fragen auszusetzen, bis Klarheit über dieses Anliegen von kantonsweiter Bedeutung herrscht.

Den 9. Dezember 2013.

Antwort des Staatsrats

1. *Trifft es zu, dass das HFR vorsieht, zeitverzugslos einen SMUR zu schaffen? Falls ja, was sind die Gründe dafür?*

Diese Information ist zutreffend. Der Staatsrat hat sich am 1. April 2014 für ein Projekt für Ärztlich begleitete Patiententransporte zwischen den Spitälern (TIM) und einen Mobilen ärztlichen Dienst für Notfallmedizin und Reanimation (SMUR) ausgesprochen, das vom HFR und der Direktion für Gesundheit und Soziales erarbeitet worden ist. Dieses Projekt wird progressiv im Verlaufe des zweiten Trimesters 2014 umgesetzt werden können.

Die neue Strategie des HFR, insbesondere die Reorganisation mit der Einführung von transversalen Abteilungen (auf verschiedenen Standorten mit einer einheitlichen Führung), erheischt die umgehende Bereitstellung einer leistungsfähigen Organisation der ärztlich begleiteten Patiententransporte zwischen den verschiedenen Standorten, respektive zwischen dem HFR und den Universitätsspitalern. Es ist daher unumgänglich, das Team der Notfallklinik des HFR, insbesondere die Notärzte, zu verstärken. Allerdings wird, da die Anzahl der notwendigerweise ärztlich begleiteten Transporte beschränkt ist, das Potential des Ärzteteams, das eine ständige Präsenz sicherstellen muss, nicht völlig ausgeschöpft. Dies erlaubt es der Notfallklinik des HFR, die für den Betrieb des SMUR notwendigen ärztlichen Ressourcen freizustellen und so gleich zwei Lücken in der Kette der Notfallversorgung im Kanton Freiburg zu schliessen.

Aus Sicht des Staatsrats erlaubt es das Projekt TIM/SMUR, die Versorgung schwerer Notfälle im Kanton konkret und effizient zu reorganisieren. Das Projekt hat nach seiner Ansicht Priorität vor der Einführung anderer Interventionsmittel im Bereich der präklinischen Notfälle, wie dem Aufbau eines Netzes von Grundversorgern in abgelegenen Gegenden und der Telefontriage. Diese beiden Massnahmen werden im Rahmen des Finanzplans 2015–2018 geprüft werden.

Mit der Annahme des Projektes kann auf das Gesetz über die präklinische Versorgung, dessen Entwurf im Jahr 2011 in Vernehmlassung gegeben wurde, verzichtet werden. Die Schaffung eines SMUR wurde im Vernehmlassungsverfahren zwar ebenso begrüsst wie die Telefontriage und der Aufbau eines Netzes von Grundversorgern; die vorgeschlagene Organisation und die Aufteilung der Finanzierung zwischen Staat und Gemeinden jedoch sind auf Ablehnung gestossen. Der Staatsrat hat deshalb beschlossen, dieses Gesetzgebungs-

projekt nicht weiter zu verfolgen, zumindest nicht in der vorgesehenen Form.

2. *Gibt es Studien, welche die Zweckmässigkeit eines Freiburger SMUR belegen?*

Überlegungen zu diesem Thema wurden bereits seit einiger Zeit im Zusammenhang mit dem Entwurf für ein Gesetz über die präklinischen Notfälle angestellt. Im Rahmen der Restrukturierung der Klinik für Notfallmedizin hat das HFR auch die Zweckmässigkeit der Entwicklung eines kantonalen SMUR vertieft geprüft; es hat sich dabei auf die für diesen Bereich geltenden Empfehlungen und Normen gestützt. Freiburg ist im Übrigen einer der letzten Kantone, die noch nicht über einen SMUR verfügen.

Generell ist zu sagen, dass eine moderne Konzeption der Notfallversorgung auf die Entwicklung, bzw. die Verstärkung der vorgelagerten präklinischen Versorgung abzielen muss. Eine umfangreiche medizinwissenschaftliche Literatur belegt, dass die vorgelagerte präklinische Versorgung die Aussichten von Kranken und Verletzten signifikant verbessert, indem die Morbidität und Mortalität von akuten koronaren Syndromen, von respiratorischen und neurologischen Notsituationen sowie von Schwerverletzten reduziert werden. Im Kanton Freiburg werden vorgelagerte Leistungen zum heutigen Zeitpunkt in erster Linie von Rettungssanitätern erbracht, in Delegation und im Rahmen der vom Referenz-Notarzt aufgestellten Weisungen. Dieses System hat seine Grenzen, da Notärzte und Rettungssanitäter nicht über die gleichen Kompetenzen verfügen. Gewisse Leistungen kann nur der Notarzt erbringen, gewisse Entscheidungen nur er treffen, im aktuellen System also erst dann, wenn der Patient im Spital eingeliefert wird. Die Idee des Projektes SMUR ist, dass die Notärzte aus dem Spital «herauskommen», damit sie dort, wo sie unabdingbar sind, bereits in einer früheren Phase der Notfallversorgungskette intervenieren und so einen echten Mehrwert bei der Versorgung der schwersten Fälle bilden. Der SMUR ersetzt keineswegs das ambulanzbasierte System, sondern ergänzt es, indem es eng mit ihm zusammenarbeitet. Er wird seinerseits komplettiert durch die REGA, welche in schwer zugänglichen Lagen einsetzt; mittelfristig wird er zudem ergänzt werden müssen durch speziell ausgebildete und ausgerüstete Grundversorger, die in abgelegenen Regionen praktizieren.

3. *Was wären die damit verbundenen Kosten und wie werden sie finanziert?*
 4. *Wurde ein finanzieller Vergleich zwischen der aktuellen Situation und dem geplanten Freiburger SMUR angestellt?*

Da der SMUR weitgehend von Synergien mit dem Projekt TIM profitieren kann (siehe dazu oben Frage 1), ist sein Aufbau mit wesentlich weniger Kosten verbunden als noch im Rahmen des Vorentwurfs zum Gesetz über die präklinischen Notfälle geschätzt wurde. Zur Erinnerung: die seinerzeit nur schon für den SMUR angegebenen jährlichen Kosten beliefen sich auf 957 882 Franken, ein Betrag, der gemäss Vorentwurf je hälftig von Staat und Gemeinden zu tragen gewesen wäre.

Demgegenüber kann das aktuelle Projekt SMUR mit jährlichen zusätzlichen Nettokosten von etwa 350 000 Franken umgesetzt werden; dieser Betrag geht als gemeinwirtschaftliche Leistung ausschliesslich zu Lasten des Staates. Er dient der Beschaffung, dem Unterhalt und dem Führen (Fahrer SMUR, grundsätzlich ein Rettungssanitäter) eines leichten Personenwagens für den Transport des Notarztes. Bleibt zu erwähnen, dass die Kosten für das Projekt TIM in der Höhe von 1 517 125 Franken dem Finanzierungsbetrag entnommen werden, den der Staat dem HFR bereits zugesprochen hat. Schliesslich werden die Leistungen der Spitäler, die der Staat via Leistungsaufträge finanziert, einer periodischen Evaluation durch eine neutrale Stelle unterzogen. Das gilt selbstredend auch für die Evaluation des SMUR; sie wird binnen dreier Jahre nach Aufnahme des Betriebs durchgeführt werden und insbesondere die quantitativen Auswirkungen des SMUR und die erzielten Resultate betreffen.

5. *Wo würde sich der SMUR befinden?*

Der Standort des SMUR wird Freiburg sein, was aus verschiedenen Gründen die naheliegende Wahl ist (Kompetenzzentrum, gegenseitige Nutzung von Ressourcen, optimale territoriale Abdeckung). Ein zweiter SMUR kommt mangels kritischer Masse nicht in Frage.

6. *Wäre es nicht zweckmässig, den Stellenantritt der neuen Direktorin des HFR abzuwarten, bevor Entscheidungen von dieser Tragweite getroffen werden?*

Das Projekt TIM und SMUR ist prioritär und wurde vom Verwaltungsrat des HFR beschlossen. Im Übrigen wurde es der neuen Generaldirektorien bereits vor ihrem Amtsantritt präsentiert.

Zusammenfassend ist der Staatsrat der Ansicht, dass das Projekt TIM und SMUR unerlässlich ist für eine qualitativ hochstehende Versorgung der vitalen Notfälle auf dem gesamten Kantonsgebiet.

Den 1. April 2014.

Question 2013-CE-184 Gilles Schorderet Application des mesures structurelles et d'économies pour le personnel de l'Etat dans les EMS

Question

Afin de garantir la maîtrise du ménage cantonal, durant les années 2014, 2015 et 2016, l'ensemble du personnel de l'Etat est appelé à participer à l'effort de redressement des finances cantonales (art. 138b de la loi sur le personnel de l'Etat).

La loi instaurant des mesures structurelles et d'économies, approuvée par le Grand Conseil au mois d'octobre, doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

D'après mes informations, tous les EMS du canton ne vont pas appliquer ces mesures de la même façon. Certains, à l'image du Home médicalisé de la Sarine, ne vont pas l'appliquer au personnel soignant, ni au personnel d'exploitation. D'autres vont l'appliquer au personnel soignant et au personnel d'exploitation et certains ne vont l'appliquer qu'au personnel soignant.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Qui contrôle l'application des mesures décidées par le législatif cantonal?
2. Le Conseil d'Etat entend-il appliquer ces mesures à l'ensemble de son personnel et au personnel que l'Etat subventionne?
3. Quel sont les EMS qui n'appliquent pas les mesures et pour quelles raisons?
4. Y a-t-il d'autres institutions dépendantes de l'Etat qui n'appliquent pas les mesures d'économies?

Le 12 décembre 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Contrôle de l'application des mesures décidées par le législatif cantonal*

Les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil en automne 2013 et qui s'appliquent au personnel de l'Etat ne sont pas directement applicables au personnel des institutions subventionnées. En effet, c'est par le biais de l'article 22 al. 2 de la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions (LSub) que l'effet de la décision du Parlement cantonal se répercute sur les institutions subventionnées. Cet article précise en effet «les dépenses excédant les normes appliquées par l'Etat ne sont pas subventionnables». Il appartient dès lors aux services en charge du calcul et du versement des différentes subventions de déduire de celles-ci les effets des mesures d'économie, respectivement de vérifier que les données transmises pour le calcul de la subvention tiennent compte de ces mesures. Dans le domaine des subventions aux soins et à l'accompagnement des personnes âgées qui résident en EMS, cette tâche incombe au Service de la prévoyance sociale.

2. *Champ d'application des mesures*

Les mesures ayant trait au personnel de l'Etat s'appliquent à l'ensemble du personnel engagé par l'Etat, que celui-ci soit engagé pour une durée indéterminée ou déterminée. De même, ces mesures s'appliquent indirectement, comme cela a été précisé ci-dessus, à l'ensemble des subventions de l'Etat lorsque celles-ci impliquent la prise en charge de coûts de personnel.

3. *Application des mesures dans les EMS*

Il est important de savoir que seul le personnel de soins et d'accompagnement est pris en considération pour le calcul des subventions de soins et d'accompagnement octroyées aux personnes résidant en EMS. Dès lors, le Service de la

prévoyance sociale a informé l'ensemble des EMS que les mesures décidées pour le personnel de l'Etat seront prises en compte pour le calcul des subventions 2014 et contrôlera, comme cela se fait d'ailleurs systématiquement, que les conditions dont bénéficie ce personnel ne dépassent pas celles du personnel de l'Etat.

Sur l'ensemble des 48 EMS du canton, 4 ont finalement décidé de ne pas faire supporter à leur personnel de soins et d'accompagnement les conséquences des mesures décidées par le Conseil d'Etat. Il s'agit des 3 EMS gérés par la Fondation St. Wolfgang ainsi que l'EMS d'Ulmiz. La différence entre le coût des salaires effectivement payés par ces EMS et le coût des salaires qui servent de référence pour le calcul de la subvention entrera dès lors dans le déficit d'exploitation de l'EMS et ne sera dès lors pas supporté par l'Etat. La plupart des EMS ont décidé d'appliquer les mesures d'économie à l'ensemble de leur personnel.

4. Situation dans d'autres institutions subventionnées

Dans l'ensemble des institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap et dans les maisons d'éducation, pour lesquelles le déficit d'exploitation est supporté par l'Etat et les communes, les mesures d'économies sont appliquées et prises en compte dans le calcul de la subvention au déficit d'exploitation.

Le 8 avril 2014.

—

Anfrage 2013-CE-184 Gilles Schorderet Anwendung der Struktur- und Sparmassnahmen für das Staatspersonal in den Pflegeheimen

Anfrage

Um das Haushaltsgleichgewicht des Kantons zu gewährleisten, muss sich das gesamte Staatspersonal in den Jahren 2014, 2015 und 2016 an den Sanierungsbemühungen für die Kantonsfinanzen beteiligen (Art. 138b Gesetz über das Staatspersonal).

Das Gesetz, mit dem die im Oktober vom Grossen Rat verabschiedeten Struktur- und Sparmassnahmen eingeführt werden, tritt am 1. Januar 2014 in Kraft.

Soweit ich informiert bin, werden diese Massnahmen nicht in allen Pflegeheimen des Kantons gleich umgesetzt. Einige, z. B. das «Home médicalisé de la Sarine», werden sie weder auf das Pflege- noch auf das Betriebspersonal anwenden. Andere werden sie auf das Pflegepersonal und auf das Betriebspersonal anwenden, wieder andere nur auf das Pflegepersonal.

Ich stelle dem Staatsrat deshalb die folgenden Fragen:

1. Wer kontrolliert die Anwendung der von der gesetzgebenden Behörde des Kantons beschlossenen Massnahmen?
2. Beabsichtigt der Staatsrat, die Massnahmen auf sein gesamtes Personal sowie auf das von ihm subventionierte Personal anzuwenden?
3. Welche Pflegeheime wenden die Massnahmen nicht an und warum?
4. Gibt es noch andere, vom Staat abhängige Einrichtungen, welche die Sparmassnahmen nicht anwenden?

Den 12. Dezember 2013.

Antwort des Staatsrats

1. Kontrolle der Anwendung der von der gesetzgebenden Behörde des Kantons beschlossenen Massnahmen

Die vom Grossen Rat im Herbst 2013 beschlossenen und für das Staatspersonal geltenden Sparmassnahmen lassen sich nicht direkt auf das Personal der subventionierten Einrichtungen anwenden. Die Folgen des Beschlusses des Kantonsparlaments wirken sich über Artikel 22 Abs. 2 des Subventionsgesetzes vom 17. November 1999 (SubG) auf die subventionierten Einrichtungen aus. Dieser Artikel besagt nämlich, dass Ausgaben, welche die vom Staat angewandten Normen übersteigen, nicht anrechenbar sind. Folglich ist es an den für die Berechnung und Entrichtung der verschiedenen Subventionen zuständigen Diensten, die Auswirkungen der Sparmassnahmen von diesen abzuziehen bzw. zu überprüfen, dass die Daten, die für die Berechnung der Subvention übermittelt wurden, diese Massnahmen berücksichtigen. Im Bereich Subventionen für Pflege und Betreuung von Betagten in Pflegeheimen ist das Sozialvorgeamt (SVA) für diese Aufgabe zuständig.

2. Anwendungsbereich der Massnahmen

Die Massnahmen, die das Staatspersonal betreffen, gelten für das gesamte, vom Staat angestellte Personal, egal, ob dieses für eine unbestimmte oder für eine bestimmte Dauer angestellt wurde. Ausserdem gelten diese Massnahmen – wie bereits gesagt – indirekt auch für alle Subventionen des Staates, wenn diese die Übernahme von Personalkosten beinhalten.

3. Anwendung der Massnahmen in den Pflegeheimen

Es ist wichtig zu wissen, dass das Pflege- und Betreuungspersonal in die Berechnung der den Pflegeheimbewohnerinnen und -bewohnern zugesprochenen Pflege- und Betreuungssubventionen miteingeschlossen ist. Folglich hat das SVA allen Pflegeheimen mitgeteilt, dass die Massnahmen, die für das Staatspersonal beschlossen wurden, bei der Berechnung der Subventionen 2014 berücksichtigt werden. Auch wird das SVA (wie immer) prüfen, ob die Bedingungen für dieses Personal diejenigen für das Staatspersonal nicht übertreffen.

Von den 48 Pflegeheimen im Kanton haben schlussendlich vier beschlossen, dass ihr Pflege- und Betreuungspersonal die Konsequenzen der vom Staatsrat beschlossenen Mass-

nahmen nicht tragen soll. Es sind dies die drei Pflegeheime, die von der St. Wolfgang Stiftung verwaltet werden, sowie das Pflegeheim Ulmiz. Die Differenz zwischen den von diesen Pflegeheimen tatsächlich entrichteten Lohnkosten und den Lohnkosten, die für die Berechnung der Subvention herangezogen werden, ist somit Teil des Betriebsdefizites des Pflegeheimes und werden daher nicht vom Staat getragen. Die meisten Pflegeheime haben beschlossen, die Sparmassnahmen auf ihr gesamtes Personal anzuwenden.

4. Situation in anderen subventionierten Einrichtungen

Die Sparmassnahmen werden in allen Sondereinrichtungen für Menschen mit Behinderungen und in allen Erziehungsheimen, in denen das Betriebsdefizit vom Staat und den Gemeinden getragen wird, angewendet und in der Berechnung der Subvention für das Betriebsdefizit berücksichtigt.

Den 8. April 2014.

LISTE DES ORATEURS

—
du Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg

TOME CLXVI – mai 2014

REDNERLISTE

—
des Amtlichen Tagblattes der Sitzungen des Grossen Rates des Kantons Freiburg

BAND CLXVI – Mai 2014

Aebischer Susanne (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 818.
Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 861.

Andrey Pascal (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Assolement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser / Michel Losey concernant les surfaces d'–: p. 813.

Bapst Markus (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 861; 872; 877.

Berset Solange (PS/SP, SC)

* *HES-SO//FR*, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): pp. 841; 842 à 845.

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 850.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Direction de l'économie et de l'emploi: p. 808.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 863; 865; 877.

Bischof Simon (PS/SP, GL)

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 857.

Bonny David (PS/SP, SC)

premier vice-président du Grand Conseil

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 807 et 808.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 874 et 875.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): pp. 820 et 821.

Bourguet Gabrielle (PDC-PBD/CVP-BDP, VE)

* *Lac Noir*, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: pp. 847 et 848; 853.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC)

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 822.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV)

Affaires extérieures, rapport annuel 2013 de la Commission des –: p. 783.

HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): p. 845.

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 857.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– * Rapport sur les relations extérieures: pp. 781 et 782.

Mobilité, motion d'ordre Andrea Burgener: traitement immédiat du MA2013-GC-122 (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 823.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 861; 872.

Butty Dominique (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– * Aménagement, environnement et constructions: p. 790.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– * Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 790; 792 et 793.

Castella Didier (PLR/FDP, GR)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: p. 827.

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: p. 836.

HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): pp. 844 et 845; 845.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 792.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 869; 876; 878.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: p. 838.

Castella Romain (PLR/FDP, GR)

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: pp. 813 et 814.

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 818.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– Entrée en matière générale: p. 774.

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) pp. 817 et 818.

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 850.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): pp. 819 et 820.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 831 et 832.

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 858.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 862.

Collaud Elian (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 820.

Collomb Eric (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 830 et 831.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation *blueFACTORY*: p. 840.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 822.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Pouvoir judiciaire: pp. 783 et 784.
- * Sécurité et justice: p. 785.
- * Economie et emploi: pp. 805 et 806.

* *Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments*, rapport et comptes pour 2013: p. 786.

* *Office de la circulation et de la navigation*, rapport et comptes pour 2013: p. 787.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- * Direction de la sécurité et de la justice: pp. 785; 786.
- * Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 806 et 807; 808.

Demont Gilberte (UDC/SVP, LA)

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 857.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 869.

Dietrich Laurent (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: p. 831.

Duc Louis (ACG/MLB, BR)

Banque cantonale de Fribourg (BCF), rapport et comptes pour 2013: p. 778.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de la sécurité et de la justice: p. 786.

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 791.

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 799.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 863.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 821.

Ducotterd Christian (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: pp. 814 et 815.

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 817.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 791 et 792.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 864; 872 et 873.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 859 et 860; 875.

Fasel-Roggo Bruno (MLB/ACG, SE)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Rapport sur les relations extérieures: p. 782.
- Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 789.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, rapport et comptes pour 2013: p. 787.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV)

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 819.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 790 et 791.
- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 799.
- Direction de l'économie et de l'emploi: p. 807.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 862.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL)

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: p. 812.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)

Banque cantonale de Fribourg (BCF), rapport et comptes pour 2013: pp. 778; 779.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Direction des finances: p. 777.
- * Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: pp. 779 et 780.
- * Pouvoir législatif: pp. 782 et 783.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- * Chancellerie d'Etat: p. 780.
- * Pouvoir exécutif: pp. 780 et 781.
- * Direction des finances: pp. 777 et 778.

Grandjean Denis (PDC-PBD/CVP-BDP, VE)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 869.

Grandgirard Pierre-André (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 861; 869; 872; 876.

Grivet Pascal (PS/SP, VE)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 792.

Hänni-Fischer Bernadette (SP/PS, LA)

HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): p. 842.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'économie et de l'emploi: p. 807.

Hayoz Madeleine (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 864 et 865.

Herren-Schick Paul (SVP/UDC, LA)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: pp. 773 et 774.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: p. 772.
- Instruction publique, culture et sport: p. 803.

Johner-Etter Ueli (SVP/UDC, LA)

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: p. 816.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Pouvoir exécutif: p. 781.
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 791.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 869.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 821.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 818.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 871 et 872.

Kolly René (PLR/FDP, SC)

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 857.

Krattinger-Jutzet Ursula (SP/PS, SE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: pp. 775 et 776.
- * Institutions, agriculture et forêt: p. 788.

* *Etablissement d'assurance des animaux de rente*, rapport et comptes 2012: p. 790.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- * Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 789.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 865.

Lambelet Albert (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: pp. 772 et 773.

Losey Michel, président de la Commission des finances et de gestion (UDC/SVP, BR)

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: pp. 815 et 816.

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: p. 835.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: pp. 838; 840.

Mauron Pierre (PS/SP, GR)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 829 et 830.

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: p. 836.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: pp. 774 et 775.

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 849.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 789.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 878.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: pp. 838 et 839.

Meyer Loetscher Anne (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 818.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 869 et 870.

Morand Patrice (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2013:

- * Bilan et Annexes aux comptes: p. 809.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 861 et 862; 877.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Chancellerie d'Etat: p. 780.
- Direction de la sécurité et de la justice: pp. 785 et 786.
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 792.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 862.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Instruction publique, culture et sport: pp. 802 et 803; 804.

* *Office cantonal du matériel scolaire*, rapport et comptes pour 2013: p. 805.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- * Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: p. 805.

Piller Alfons (SVP/UDC, SE)

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: pp. 850 et 851.

Piller Benoît (PS/SP, SC)

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, rapport et comptes pour 2013: pp. 786 et 787.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 791.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): pp. 821 et 822.

Raemy Hugo (SP/PS, LA)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 863; 868; 872.

Rauber Thomas (CVP-BDP/PDC-PBD, SE)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 827 et 828.

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: pp. 835 et 836.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation *blueFACTORY*: pp. 839 et 840.

Rey Benoît (ACG/MLB, FV)**deuxième vice-président du Grand Conseil**

HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): pp. 841 et 842; 845.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR)

Assolement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: p. 814.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– Pouvoir judiciaire: p. 784.

Roubaty François (PS/SP, SC)

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 821.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 869.

Schafer Bernhard (MLB/ACG, SE)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 871; 872.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC)

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 853.

Schneuwly André (MLB/ACG, SE)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 861; 869; 873.

Schneuwly Patrick (SP/PS, SE)

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 852.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 864.

Schnyder Erika (PS/SP, SC)

* *blueFACTORY*, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 826; 832.

* *Center for Human Health (SICHH SA)*, décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: pp. 834 et 835; 836; 837.

* *Smart Living Lab (SLL)*, décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation *blueFACTORY*: pp. 837; 840.

Schoenenweid André (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): pp. 856 et 857.

Schopfer Christian (FDP/PLR, LA)

Office de la circulation et de la navigation, rapport et comptes pour 2013: pp. 787 et 788.

Schorderet Edgar (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Santé et affaires sociales: pp. 797 et 798.
 - * *Etablissement cantonal des assurances sociales: rapport et comptes pour 2013:* p. 801.
- Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:*
- * Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 799 et 800.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Institutions, agriculture et forêt: p. 788.
 - * *Naturalisations, décret relatif aux –:* p. 811
- Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire):* pp. 863; 868 et 869.

Schuwey Roger (SVP/UDC, GR)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 875 et 876.

Stempfel-Horner Yvonne (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

* *Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire):* pp. 859; 865 et 866; 870; 871; 873; 874; 877.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: p. 831.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: p. 776.
 - Instruction publique, culture et sport: pp. 803 et 804.
- Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire):* pp. 860 et 861.

Thalmann-Bolz Katharina, (SVP/UDC, LA)
présidente du Grand Conseil

Assermentation: p. 825.

Clôture: p. 878.

Communications: pp. 769; 825; 856.

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–): p. 817.

Mobilité:

- MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 823.

- motion d'ordre Andrea Burgener: traitement immédiat du MA2013-GC-122 (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): pp. 823; 824.

Salutations: pp. 772; 795; 812.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 876; 878.

Thévoz Laurent (MLB/ACG, FV)

Assolement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: p. 814.

Banque cantonale de Fribourg (BCF), rapport et comptes pour 2013: pp. 778 et 779.

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 828 et 829; 832.

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: p. 836.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Entrée en matière générale: p. 775.
 - Economie et emploi: p. 806.
- HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–):* p. 843.

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: p. 852.

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): pp. 857 et 858.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 792.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 862 et 863.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: p. 839.

Thomet René (PS/SP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Entrée en matière générale: pp. 769 et 770; 776.
- * Bilan: p. 810.
- * décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2013: p. 810.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– * Récapitulation: pp. 810 et 811.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): p. 877.

Vial Jacques (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: pp. 852 et 853.

Vonlanthen Rudolf (FDP/PLR, SE)

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: pp. 849 et 850.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE)

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: p. 828.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 875; 877; 878.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 864; 872.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): p. 821.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR)

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: p. 836.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Direction de la santé et des affaires sociales: p. 799.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: p. 839.

Zosso Markus (SVP/UDC, SE)

Etablissement cantonal des assurances sociales: rapport et comptes pour 2013: p. 801.

**Demierre Anne-Claude, conseillère d'Etat,
Directrice de la santé et des affaires sociales**

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– Santé et affaires sociales: p. 798.

Etablissement cantonal des assurances sociales: rapport et comptes pour 2013: pp. 801; 801 et 802.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Chancellerie d'Etat: p. 780.

– Pouvoir exécutif: p. 781.

– Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 800 et 801.

**Garnier Marie, conseillère d'Etat,
Directrice des institutions,
de l'agriculture et des forêts**

Asselement, rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'–: pp. 816 et 817.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– Institutions, agriculture et forêt: pp. 788; 789.

Naturalisations, décret relatif aux –: p. 811

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 789.

**Godel Georges, conseiller d'Etat,
Directeur des finances**

Banque cantonale de Fribourg (BCF), rapport et comptes pour 2013: pp. 778; 779.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

– Entrée en matière générale: pp. 770 à 772; 776 et 777.

– Direction des finances: p. 777.

– Bilan: p. 810.

– décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2012: p. 810.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

– Récapitulation: p. 810.

**Jutzet Erwin, conseiller d'Etat,
Directeur de la sécurité et de la justice**

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Pouvoir judiciaire: pp. 784 et 785.
- Sécurité et justice: p. 785.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, rapport et comptes pour 2013: p. 787.

Lac Noir, décret 2013-DSJ-57 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs: pp. 848 et 849; 853 et 854.

Office de la circulation et de la navigation, rapport et comptes pour 2013: p. 788.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de la sécurité et de la justice: p. 444.

**Ropraz Maurice, conseiller d'Etat,
Directeur de l'aménagement, de
l'environnement et des constructions,**

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- * Aménagement, environnement et constructions: p. 790.

Environnement, motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'–) p. 818.

Mobilité, MA2013-GC-122 André Schoenenweid / Laurent Thévoz / Christa Mutter / Andrea Burgener / Giovanna Garghentini / Stéphane Peiry / Daniel Gander / Albert Lambelet / René Kolly / Jean-Daniel Wicht (plan de – dans le quartier du Bourg à Fribourg): p. 858.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 793 à 795.

Tronçon/Matran et Payerne, P2014-GC-7 Daniel Gander/ Charles Brönnimann (modification du – routier entre les jonctions autoroutières de –: nouvelle classification): pp. 822 et 823.

**Siggen Jean-Pierre, conseiller d'Etat,
Directeur de l'instruction publique,
de la culture et du sport**

Center for Human Health (SICHH SA), décret 2014-DICS-32 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative –: pp. 835; 836.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013:

- Instruction publique, culture et sport: pp. 803; 804 et 805.

Office cantonal du matériel scolaire, rapport et comptes pour 2013: p. 805.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: p. 805.

Scolarité, loi sur la – obligatoire (loi scolaire): pp. 859; 866 et 867; 870; 871; 873 et 874; 877 et 878.

**Vonlanthen Beat, conseiller d'Etat,
Directeur de l'économie et de l'emploi,
président du Conseil d'Etat**

blueFACTORY, rapport 2014-DEE-23 concernant le financement des plates-formes technologiques sur le site –: pp. 832 à 834.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2013:

- Economie et emploi: p. 806.

HES-SO//FR, loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (–): pp. 841; 842 à 845; 846.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2013:

- Rapport sur les relations extérieures: p. 782.
- Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 808 et 809.

Smart Living Lab (SLL), décret 2014-DEE-22 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet – et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY: pp. 837 et 838; 840.

Composition du Grand Conseil**Mai 2014****Zusammensetzung des Grossen Rates****Mai 2014**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés: 3 PDC-PBD, 5 PS, 1 PLR, 3 ACG, 2 UDC)			
Stadt Freiburg (14 Grossräte: 3 CVP-BDP, 5 SP, 1 FDP, 3 MLB, 2 SVP)			
Burgener Woeffray Andrea, professeur, Fribourg	PS/SP	1956	2008
Clément Pierre-Alain, syndic, Fribourg	PS/SP	1951	1989
de Weck Antoinette, avocate, Directrice des écoles, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1972	2013
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011
Gander Daniel, fonctionnaire de police retraité, Fribourg	UDC/SVP	1945	2009
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python Giovanna, co-directrice Espacefemmes, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Mutter Christa, journaliste, Fribourg	ACG/MLB	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du Département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	ACG/MLB	1958	1996
Schoenenweid André, ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2004
Thévoz Laurent, géographe, Fribourg	ACG/MLB	1948	2008
2. Sarine-Campagne (24 députés: 6 PDC-PBD, 8 PS, 4 PLR, 2 ACG, 4 UDC)			
Saane-Land (24 Grossräte: 6 CVP-BDP, 8 SP, 4 FDP, 2 MLB, 4 SVP)			
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, directeur adjoint au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le-Gibloux	ACG/MLB	1956	2007
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC-PBD/CVP-BDP	1968	2002
Gasser Benjamin, enseignant, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1984	2011
Kolly Nicolas, étudiant en droit, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Kuenlin Pascal, administrateur, Marly	PLR/FDP	1967	1996
Lambelet Albert, professeur d'économie, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011
Lauper Nicolas, agriculteur, Montévraz	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	1996

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Roubaty François, monteur-électricien, Matran	PS/SP	1953	2008
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Schorderet Edgar, ingénieur EPFZ, Marly	PDC-PBD/CVP-BDP	1951	2007
Schorderet Gilles, agriculteur, Zénauva	UDC/SVP	1962	2002
Suter Olivier, professeur d'arts visuels / artiste, Estavayer-le-Gibloux	ACG/MLB	1959	2007
Thomet René, directeur EMS, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1957	2002
Vial Jacques, maître-charpentier / entrepreneur bois, Le Mouret	PDC-PBD/CVP-BDP	1949	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Givisiez	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC-PBD/CVP-BDP	1972	2014
3. Sense (16 Grossräte: 6 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 3 MLB, 3 SVP)			
Singine (16 députés: 6 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 3 ACG, 3 UDC)			
Bapst Markus, dipl. Biologe, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2004
Burkhalter Fritz, Landwirt, Alterswil	PLR/FDP	1959	1999
Fasel-Roggo Bruno, Pensioniert, Schmitten	ACG/MLB	1948	1995
Fasel Josef, Landwirt, Alterswil	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	1996
Hayoz Linus, Landmaschinenmechaniker, Plaffeien	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Jendly Bruno, Schreinermeister, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1945	1996
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Piller Alfons, Landwirt / Chauffeur, Schwarzsee	UDC/SVP	1961	2002
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC-PBD/CVP-BDP	1966	2011
Schafer Berhnhard, Sekundarlehrer, stellv. Direktor OS, St. Ursen	ACG/MLB	1959	2011
Schnewly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	ACG/MLB	1955	2011
Schnewly Patrick, Lehrer, Düringen	PS/SP	1964	2013
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007
4. Gruyère (18 députés: 6 PDC-PBD, 5 PS, 4 PLR, 3 UDC)			
Greyerz (18 Grossräte: 6 CVP-BDP, 5 SP, 4 FDP, 3 SVP)			
Andrey Pascal, agriculteur, Cerniaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1959	2007
Bächler Marie-Christine, infirmière, Bulle	PS/SP	1964	2013
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Castella Romain, agro-commerçant, Albeuve	PLR/FDP	1983	2011
Castella Didier, docteur en physique, Pringy	PLR/FDP	1970	2011
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007
Girard Raoul, économiste / enseignant, Bulle	PS/SP	1972	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Gobet Nadine, juriste / directrice-adjointe de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC-PBD/CVP-BDP	1967	2002
Kaelin Murith Emmanuelle, notaire, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2007
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Menoud Yves, économiste, La Tour-de-Trême	PDC-PBD/CVP-BDP	1953	2002
Morand Patrice, employé de banque, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
5. See (13 Grossräte: 3 CVP-BDP, 3 SP, 2 FDP, 4 SVP, 1 MLB)			
Lac (13 députés: 3 PDC-PBD, 3 PS, 2 PLR, 4 UDC, 1 ACG)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC-PBD/CVP-BDP	1976	2012
Demont Gilberte, gérante en immobilier, Murten	UDC/SVP	1960	2014
Fellmann Sabrina, collaboratrice scientifique, Cormérod	PS/SP	1978	2013
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten	PS/SP	1954	2007
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten	PLR/FDP	1972	2002
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Raemy Hugo, Sekundarlehrer, Murten	PS/SP	1965	2002
Riedo Daniel, Techniker TS, Gurmels	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2011
Schmid Ralph Alexander, Chirurg / Professor, Lugnorre	ACG/MLB	1959	2011
Schopfer Christian, Automobiliagnostiker, Murten	PLR/FDP	1967	2011
Stempfel-Horner Yvonne, Verwalterin, Guschelmuth	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	1996
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
6. Glâne (8 députés: 3 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)			
Glâne (8 Grossräte: 3 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur Poste suisse, Ursy	PS/SP	1992	2013
Bosson François, directeur de banque, Rue	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2011
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2007
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Lehner-Gigon Nicole, maîtresse enfantine, Massonens	PS/SP	1952	2010
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC-PBD/CVP-BDP	1955	2002
Page Pierre-André, agriculteur, Châtonnaye	UDC/SVP	1960	1996

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 4 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 1 ACG)			
Broye (11 Grossräte: 4 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 1 MLB)			
Collaud Elian, maître-mécanicien, St-Aubin	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	2002
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2007
Corminboeuf-Strehblow Dominique, chef de projet, employé CFE, Domdidier	PS/SP	1957	1990
Duc Louis, agriculteur, Forel	ACG/MLB	1940	1996
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2011
Losey Michel, agriculteur / fiduciaire, Sévaz	UDC/SVP	1962	1996
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC-PBD/CVP-BDP	1973	2011
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante / mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 1 UDC)			
Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste / secrétaire politique, Granges	PDC-PBD/CVP-BDP	1971	2007
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Grandjean Denis, employé d'Etat / gendarme, Le Crêt	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2002
Grivet Pascal, ébéniste, Semsales	PS/SP	1963	2011
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Présidente du Grand Conseil: **Katharina Thalmann-Bolz** (UDC/SVP, LA)

Premier vice-président du Grand Conseil: **David Bonny** (PS/SP, SC)

Deuxième vice-président du Grand Conseil: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV)